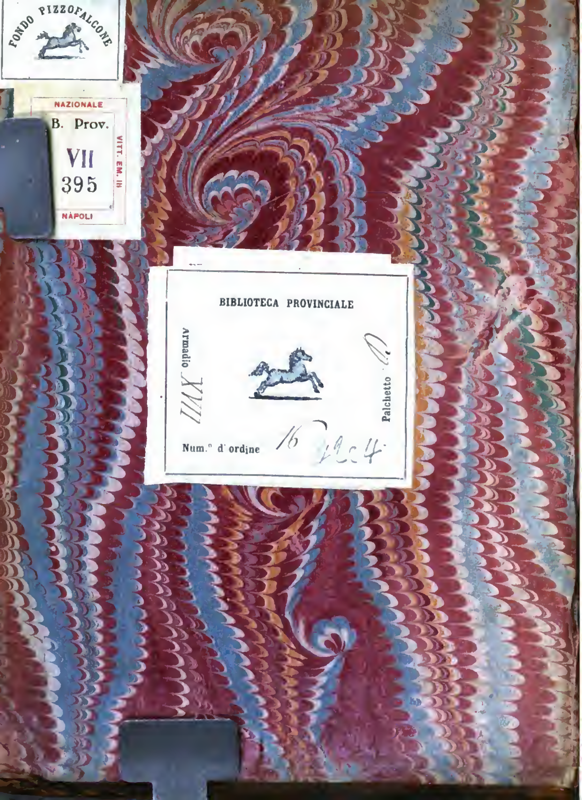
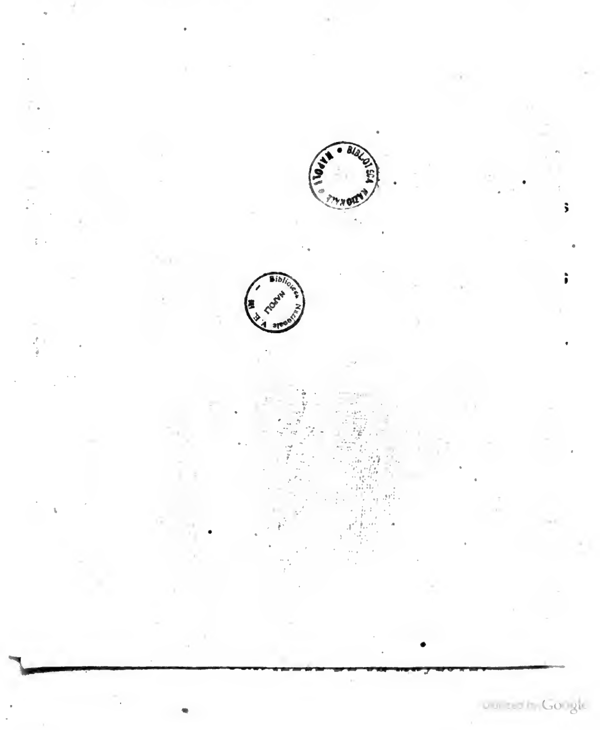



FONDO PIZZOFALCONE
NAZIONALE
B. Prov.
VII
395
VITT. EM. III
NAPOLI
BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio XVII
Palchetto
Num.° d'ordine






ICOLAVS BERGIERIVS. IVRISCONSVLTVS

HISTOIRE
DES
GRANDS CHEMINS
DE
L'EMPIRE ROMAIN,

Contenant l'Origine, Progrès & Etenduë quasi incroyable des Chemins Militaires, pavez depuis la Ville de Rome jusques aux extremitez de son Empire.

Où se voit la Grandeur & la Puissance incomparable des Romains; ensemble l'éclaircissement de l'Itineraire d'Antonin & de la Carte de Peutinger.

PAR NICOLAS BERGIER, ADVOCAT AU SIEGE PRESIDIAL DE REIMS.

NOUVELLE EDITION, REVUE AVEC SOIN, ET *ENRICHIE DES CARTES ET DES FIGURES.*

TOME PREMIER.



A BRUXELLES,
Chez JEAN LEONARD, Libraire-Imprimeur ruë de la Cour. 1728.
AVEC PRIVILEGE DE SA MAJESTE'.



A

SON EXCELLENCE

MONSEIGNEUR

PHILIPPE FRANÇOIS
PRINCE DE RUBEMPRÉ

ET D'EVERBERGE,

COMTE DE VERTAIN, DE VERTIGNEUL, D'HELFAUT, DE MALTRAYANT, D'AUBIGNY ET D'AUTREPPE, VICOMTE DE S. DONAS, BARON DE PRAET, SEIGNEUR D'ALTEREN, KNESSELAERE, PAYS DE LA WOUSTYNE, &c. CHEVALIER DE L'ORDRE DE LA TOISON D'OR, DU CONSEIL D'ETAT DE S. M. I. ET C. GRAND VENEUR AU PAYS

ET DUCHÉ DE BRABANT, ET GRAND ECUYER DE SON ALTESSE SERENISSIME MADAME L'ARCHIDUCHESSE GOUVERNANTE GENERALE DES PAYS-BAS AUTRICHIENS.



ONSEIGNEUR,

L'*Hiſtoire des Grands Chemins de l'Empire Romain, que j'ay l'honneur de preſenter à VOTRE EXCELLENCE eſt un Ouvrage, dont Vous connoiſſez le*

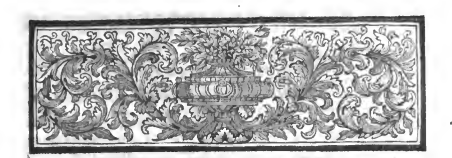
prix mieux que personne, par le goût exquis que Vous avez, pour tout ce qu'il y a de beau dans l'Antiquité. VOTRE EXCELLENCE m'ayant bien voulu donner le dessein de faire réparoître par mon Impression le Célébre BERGIER, *Auteur de cet Ouvrage, je prens la liberté de le donner au public à l'ombre d'un Nom aussi illustre, & aussi aimé que le Vôtre, si propre à faire honneur aux Lettres, & à donner du credit à la vertu. Une plume savante se serviroit du Privilege des Epitres Dedicatoires, qui roulent d'ordinaire sur les loüanges de leur Heros. Mais SA MAJESTE' IMPERIALE Vous a loüé d'une maniere si éclatante, qu'Elle impose silence là-dessus; les Dignitez éminentes, dont Elle a réconnu Vôtre Merite, & le Rang que Vous tenez à la Cour de l'AUGUSTE PRINCESSE, qui fait aujourd'hui l'amour & les delices des Païs-Bas, parlent trop hautement pour Vous, & les efforts d'un savant Auteur ne pourroient aller jusques-là.*

Ainsi, MONSEIGNEUR, je me tiendray trop heureux, si VOTRE EXCELLENCE veut bien régarder mon travail, comme une marque du profond respect, avec lequel je seray toute ma vie,

MONSEIGNEUR,

DE VÔTRE EXCELLENCE

Le très-humble & très-obeissant serviteur
JEAN LEONARD.



ELOGE
DE
NICOLAS BERGIER.



ICOLAS BERGIER naquit à Reims en l'an 1557. il y étudia dans la nouvelle Université, que le Cardinal de Lorraine venoit d'y établir, & il y régenta aussi pendant quelques années. Il passa du Collége chez le Comte de *saint Souplet* Grand Bailli de la Province, pour être Précepteur de ses Enfans, & il embrassa ensuite la Profession d'Avocat, où il se rendit fort habile. Les Habitans de la Ville de Reims, qui connoissoient son merite & sa capacité, le firent leur Syndic, & le députerent souvent à Paris, pour les affaires de la Ville. Cela le fit connoître de plusieurs Savans, & entr'autres de Messieurs *Peiresc* & *Du Puis*, à qui il communiqua le dessein de son Livre des Grands Chemins de l'Empire, & qui l'encouragerent beaucoup à l'executer. Monsieur *Peiresc* lui communiqua pour ce sujet la Carte de *Peutinger*. Mais de tous les Amis & de tous les Protecteurs, que ses bonnes qualitez lui attirérent, le principal & le plus illustre fut Monsieur *Nicolas de Belliévre* Président à Mortier au Parlement de Paris, qui lui procura un Brévet d'Historiographe avec deux cens Ecus de pension. Il mourut le 15. Septembre 1623. dans le Château de Grignon appartenant à Mr. *de Belliévre*. Voici l'Epitaphe que fit cet Illustre Président à la mémoire de son Ami.

A. ☧. O.

NICOLAO BERGIER, *in patria Remorum Civitate Magistratu Municipali summa fidei & diligentiæ laude perfuncto; sed longè clariore apud Eruditos memoria, edito insigni* DE VIIS PUBLICIS IMPERII ROMANI *opere, aliisque monumentis, quibus ingenii luce, judicii acumine, multiplicique eruditione præstitisse cunctis facile constat: Literarum nomine morumque sibi acceptissimo, quod, dum procùl domo agit, secumque in fundo suo Grinione diversatur, febri autumnali correptum mors satis immatura oppresserit, illius nomini posteritatique vitam, quo fieri potest modo, redditurus hospiti suo clientique suavissimo,*

NICOLAUS BELLEVREUS.

H. P. M.

Natus ego Remis, studiis & nomine PASTOR
Auspicio excepi Te, LODOICE, *bono:*
Dum sacer æterno ceromate firmat Aliptes,
Qui ferat audaci Gallica Sceptra manu.
Phytagoræ numeros, doctique arcana Platonis
Novimus, & nostra Musica crevit ope.
Appia cunctarum quondam Regina Viarum,
Et teritur chartis plurima strata meis.
Grammaticen colui: nostri monumenta laboris
Plura relicturus; invida mors vetuit.
OBIIT. XV. KL. SEPTEMBR. cIↃ. Icc. xxIII.
VIXIT. ANN. LVII.
R. I. P.

Nous avons de NICOLAS BERGIER, outre l'Histoire des Grands Chemins, *le Bouquet Royal*, qui est une Rélation du Sacre de *LOUIS XIII.* imprimé à Reims l'an 1637. Un *Traité du Point du Jour*, à Reims en 1629. & à Paris dès 1627. sous le Titre d'*Archemeron*. Le *Dessein de l'Histoire de Reims* imprimé en 1637. Il composa la Vie de *S. Albert*, avec l'Histoire de la Translation de son Corps de Reims à Bruxelles, qui se fit en 1612. à la réquisition de l'Archiduc ALBERT, & il en reçut pour récompense une Chaine d'Or, que ce Prince luy envoya: mais l'Ouvrage n'a jamais esté imprimé. *Bayle Diction. Critiq.*

Le P. COMMIRE a fait l'Eloge de l'*Histoire des Grands Chemins* dans les Vers suivans, qu'il adresse à Mr. DE VIENNE.

JOAN-

JOANNES COMMIRIUS
E SOCIETATE JESU
AD V. CL.

JOANNEM DE VIENNE, Abbatem S. Martini apud Nivernum, in *Historiam Militarium Viarum* à NICOLAO BERGERIO *scriptam.*



Um volucri penna Latiarum strata Viarum
PASTOR obit, capitique refert miracula Mundi,
Ipse sibi arte Viam mira munivit Olympo,
Et paribus scriptis Romanum æquavit honorem.
Obstupui visu, & quanquam spes maxima dictis
Facta, VIENNA, tuis fuerat, mens conscia veri
Invenit majora tamen, promissaque rebus
Victa suis ultro agnoscit, gaudetque fateri.
Quid dicam, undè novæ surgent exordia laudis?
Ten' memorem, egregrius Cœci labor Appia ClaudI?
Appia Romulidum quondam Regina Viarum;
Vel quæ Flaminii te jactas nomine; vel quæ
Æmilii servas æterno in marmore famam;
Atque alias, quas dum Terram victricibus armis
Æneadæ lustrant, decorum monumenta suorum
Exstruxere opere immenso, nec dispare sumtu,
Cui vix tot census, tot vectigalia latè
Regnantis Populi & Mundum ditione tenentis
Sufficerent. Quoties audacibus invida cœptis
Objecit natura moras; quotiesque labore
Indoluit victum Numen, legesque recepit?
Depressi montes, æquataque culmina campis,
Aggeribus valles obductæ & molibus altis,
Ac jussi substare lacus, perque invia ductum
Flumina iter, medioque diremtus flumine Nereus
Ad frænum docilis captivos volvere fluctus.
Sæpè etiam excisæ rupes pertusaque saxa
Fornicibus longis, perque intima trames apertus
Viscera petrarum, & cœci penetralia Ditis.
Huc adde egregias cultu spoliisque superbas

* *

Pyramides populorum, auctosque insignibus Arcus,
Balneaque, & Thermas, & vulgi gaudia Circos,
Et vota in medio belli discrimine Templa.
Hæc & plura suo spectanda volumine PASTOR
Exhibuit, nullis antè intellecta priorum :
Et quanquam tritos Latii describere calles
Aggressus, tamen astra novo sibi limite pandit.

Ex libro Poëmatum COMMIRII
pag. 127. edit. facta 1681.

AVERTISSEMENT
DE
L'IMPRIMEUR
SUR CETTE NOUVELLE EDITION.

L'*Histoire des Grands Chemins de l'Empire Romain*, par NICOLAS BERGIER, Avocat au Siege Presidial de Reims, étant devenue très-rare, & d'une grande cherté, des Personnes Savantes m'ont excité à en faire une Edition nouvelle, & même m'ont aidé de leurs soins, pour la rendre très-correcte. D'ailleurs elle a esté révûë sur les Corrections & Additions faites par l'Auteur même sur un Exemplaire, communiqué cy-devant à GRÆVIUS; on y a joint la CARTE ITINERAIRE DE PEUTINGER, corrigée par GEORGE HORNIUS, & on n'a rien changé au Langage de BERGIER, persuadé qu'il y a des Livres auxquels on ne peut rétoucher sans les gâter, & que le moindre respect qu'on doit aux Auteurs de réputation, est de les imprimer comme ils se sont fait imprimer eux-mêmes.

NOMS

De ceux qui ont souscrit pour cette nouvelle Edition,

PAR ORDRE ALPHABETIQUE.

A.

M. d'Abremes *Grand Papier.*
M. *B. D. Sanchez de* Aguillar.
M. Aimé *Controlleur des Ouvrages de S. M. I. & C. en Brabant.*
M. *Jean-Baptiste-Joseph* Ameye *Conseiller de S. M. I. & C, premier Conseiller Pensionnaire de la Ville de Gand & Deputé aux Etats de Flandres.* G. P.
Mgr. *Le Duc* d'Aremberg, &c G. P.
M. Arentz *Chanoine gradué de S. Donas à Bruges.*
M. *Le Comte* d'Azevedo *Envoyé de Portugal.* G. P.

B.

M. Barrette *à Bruxelles.*
M. *l'Abbé de* Bauvau *Primat de Lorraine.*
M. Bechemont *Conseiller Administrateur.* G. P.
M. *Jean Albert* de Beelen *Auditeur General.*
M. *Ignace Aloyse* de Bie *Controlleur General des Droits de S. M. I. & C.*
M. *Abraham* van den Bende.
M. *Le Baron* de Berberich, &c. G. P.
M. Berroyer *Avocat au Parlement de Paris.*
M. *Le Baron* de Bette *Echevin du Franc à Bruges.*
M. *Emanuel* de Beurcq *Directeur des Postes à Anvers.*
M. Bloithacker *Echevin du Franc à Bruges.*
M. *Jean-François du* Bois *Curé de Jemeppe sur Sambre.* G. P.
M. *Philippe Joseph van* Borsele *Seigneur de Vander* Hooge, &c.
M. *Martin* Boully.
M. *Arn. V.* Buggenhout *Docteur en Droit à Louvain.* G. P.
M. Bouckaert *I. V. L. Secretaire du Chapitre de Tournay.* G. P.
M. *Bernard* Burlet *Proviseur de l'Abbaye de Floref.* G. P.

C.

M. *Du* Caju *Libraire à Anvers.*
M. *Le Comte de* Callenberg, &c.

M. Le Camus *Conseiller Receveur Hereditaire de la Chatellenie de Courtray.* G. P.

M. *Philippe Joseph* de Cano *Chanoine à Anvers.* G. P.

M. *De* Castillion *Conseiller de S. M. I. & C. au fait du Commerce.*

M. De Castillion *I. V. L. Prévot de Sainte Pharaïlde à Gand.* G. P.

M. *Guillaume Antoine* Charliers *Avocat.*

M. Chatelain *Libraire à Amsterdam.* G. P.

M. *Pierre Balthasar* Cobrisse *Escr. Seigneur de Arzeele ter Donc, Neckere, Rabays, Schoubrouck &c. Bourguemestre de la Commune du Franc de Bruges.* G. P.

M. Coignard *fils Libraire à Paris.* G. P.

M. Jean George Closse *Conseiller au Conseil Provincial à Namur.* G. P.

M. *Henry* Connerotte *Prêtre au Chateau de Rixensart.* G. P.

M. Coppieters. G. P.

M. Counotte. *à Liege.*

M. *de* Court-au-Bois, *&c.*

M. *Vande* Cruyce *Chanoine de la Metropolitaine de S. Rombaut à Malines.* G. P.

M. *Vande* Cruys *Chanoine gradué Penitencier de la Metropolitaine de S. Rombaut à Malines, Examinateur & Doyen Rural, Censeur des Livres.* G. P.

M. Custis *à Bruges.*

M. Cuvelier *Conseiller de S. M. I. & C. son premier Secretaire d'Etat & son Audiencier aux Pays-Bas, &c.* G. P.

D.

M. *Le Reverend P. Bruno van* Damme *Prior Cartusiæ Silvæ S. Martini.*

M. Dams *Libraire à Bruxelles.*

M. *Robert* Daniel *Secretaire d'Angleterre.* G. P.

M. Dardenne. *&c.*

M. *Charle Joseph* Dennetieres *Seigneur d'Aubermes Chevalier d'honneur au Parlement de Flandre séant à Douay.* G. P.

M. *Le Comte* Dhust *à Courtray.*

M. Doignyes *Baron d'Ourges Chambellan de S. M. I. & C.* G. P.

M. Domville *Gentilhomme Anglois.*

M. *de* Doncker *Prêtre de S. Nicolas à Bruxelles.*

M. Douxfils *Directeur des Postes à Anvers.* G. P.

F.

M. Fleur *Avocat aux Parlemens de* Paris *& de Malines* G. P.

M. Foppens, *Libraire à Bruxelles.*

M. *Jean-Baptiste de* Foulon I. V. L. *Seigneur de Terloven & Conseiller de la Jointe des Monts de Pieté.* G. P.

M. *Charles* Francolet. G. P.

M. Fraula *Conseiller d'Etat de S. M. I. & C. & cy-devant Directeur General des Domaines & Finances de S. M.* G. P.

M. *Jean-Batiste* Fraula *Chr. Conseiller & President de la Cham-*

bre des Comptes de S. M. I. & C. G. P.

M. *François Thomas Joseph* Fraula, *Seigr. d'Hollede, Cortenacken, & Mes-blanc-Bois, &c. Conseiller du Conseil Souverain ordonné en Brabant & de la Jointe supreme des Monts de Pieté aux Pays-Bas Autrichiens.* G. P.

M. *Batiste - Guillaume - Joseph* Fraula *Seigr. de Rossier-bosch, Amman de la Ville d'Anvers.* G. P.

M. *Emanuel-Thomas-Joseph* Fraula *fils de Mr.* Fraula *Mareschal de Camp & Inspecteur general de la Cavalerie de S. M. C.* G. P.

M. *Thomas* Fraula *fils.* G. P.

M. *Jean-François* de Fraye *Escr. Echevin de la Chef-Chambre d'Uccle de S. M. I. & C. Doyen de la Chambre de Commerce, dite de Laken-Gulde.* G. P.

M. Fricx *Imprimeur de S. M. I. & C.* G. P.

G.

M. Gacon *Avocat au Parlement de Paris.*

Mgr. *le Prince Sergius* Galizin. G. P.

M. *Jean-Batiste van* Gestel *Chanoine.*

M. *Cornelis van* Gestel *Chanoine.*

M. Giffart *Libraire à Paris.* G. P.

M. *Pierre van* Goch.

M. *Bernard* Goetses.

M. *Le Baron de* Gottignies *& de Ghestel.*

M. *de* Greve *Greffier de la Ville de Bruxelles.* G. P.

M. *de* Greve *Agent en Cour.*

M. *de* Grouff *Echevin de Gand.* G. P.

H.

M. *van* Hamme *Chanoine de S. Donas à* Bruges.

M. Haro *Lieutenant Colonel.*

M. *le Baron de* Hardenbroek.

M. *le Baron d'*Heembecq *Receveur General des Pays-bas Autrichiens.* G. P.

M. Henckelius *Licentié en Medecine.* G. P.

M. *le Comte de* Hinnisdael.

M. Holleber *Concepiste de Guerre.* G. P.

M. *Vander* Hoeve *Chanoine de Leuse.* G. P.

M. *Gillis* d'Hojovel *Conseiller & Maistre de Requestes du Grand Conseil.*

I.

M. Jaerens *Escr. Roy & Heraut d'Armes de S. M. I. & C. és Pays-Bas.*

M. Jacops *Chef Droffart du Pays d'Assche.* G. P.

M. *de* Jamblinne *de Neuville.*

K.

M. *le Baron de* Kiefighem.

M. *Josse* t' Kint *I. V. L. Seigr. de la Queuwe & Echevin de la Ville de* Bruxelles. G. P.

M. Kologrivoff *Gentilhomme Russien.* G. P.

Mgr. *le Prince de Kurakin, &c.* G. P.

M. Kraaff *graveur.*

L.

M. Lamale *Chapelain de la Chapelle Royale*.
M. *le Comte de* Lannoy *Gouverneur de la Province de Namur*.
M. *le Comte de* Lannoy *General Major*. G. P.
M. *le Comte Adrien de* Lannoy de Ham.
M. *de* Lanser *Procureur General à Luxembourg*. G. P.
M. *de* Laroca *Chirurgien à Bruxelles*.
M. *Le Marquis de* Laverne, &c. G. P.
M. *de* Liagre *Avocat*.
Mgr. *le Prince de* Ligne, *&c.* G. P.
M. *le Baron de* Lillien. G. P.
M. *de* Leemputte.
M. Lôetgenius *Chanoine*. G. P.

M.

M. Magermans *Président à Louvain* G. P.
M. Maillen *Pasteur de Marie-Audenhove*. G. P.
M. *Charles* Major *Chanoine de la Metropolitaine de Saint Rombaut à Malines & Protonotaire Apostolique*. G. P.
M. Malotau. *I. V. L. Echevin de la Ville de Namur*. G. P.
M. Maton *Chapelain de la Chapellain Royale & Chanoine de Soignies*.
M. Mayolez *Procureur au Conseil de Brabant*.
M. *Ignace* Martin *Pasteur d'Ach en Réfaille*.
M. Michel *Conseiller du Conseil Privé de S. M. I. & C.* G. P.
M. *l'Abbé Montalto*. G. P.
M. *de* Monthulé *Conseiller au Parlement de Paris*.
M. Mortgat *Avocat au Conseil de Brabant*.

N.

M. Neerinx *Chanoine de la Cathedrale & Secretaire de Mgr. l'Evêque de Gand*. G. P.
M. *de* Nettines *Receveur des Ouvrages de la Cour*. G. P.

O.

M. Oladin *Gentilhomme Russien*. G. P.
M. *Jean van* Orley *Peintre à Bruxelles*.

P.

M. *de* Pape *Sgr. de Glabbeeck*.
M. Pansius *Docteur en Medecine à Malines*. G. P.
M. Pattyn *Conseiller du Grand Conseil à Malines*.
M. Pattyn *Conseiller & Maitre Parlier d'Hondthulst au département d'Ipres*.
M. G. Pierson *Prêtre*.
M. Pierson *Receveur de l'Eglise de Caudenberg*.
M. *Marin* Pierson.
M. Pieters *Pasteur du grand Beguignage à Malines*. G. P.
M. Le Plat *Libraire à Malines*. G. P.
M. Potier *Avocat au Parlement de Paris*.
M. Polterra *premier Official de la Caisse de Guerre de S. M. I. & C.* G. P.

M. *Jacques-André van* Praet.

R.

M. Rega *Docteur en Medecine à Louvain.*
M. Remy *Curé de Rosier.*
M. Remy *Libraire à Ipres.*
M. *De* Renonville. G. P.
M. *de* Reyngodt *Prélat de l'Abbaye d'Eename.* G. P.
M. *Theodore* Richterich *Avocat du Conseil de* Brabant. G. P.
M. Gerard *Loüis-François de* Robiano.
M. *Theodore* Roelen *Pasteur de Keerbergen.*
M. *Engelbert de* Romre *Seigneur de Boneyden.*
M. Roose *Chanoine de la Metropolitaine à Malines.* G. P.
M. Rossignon *Pensionaire de la Ville de Malines.* G. P.
M. Rossignon.
M. Rousseau. G. P.
M. Rubbens *Conseiller Receveur à Malines, &c.*
M. *Antoine-François-Joseph de* la-Ruë *Chanoine de l'Eglise de Notre Dame à Malines.*
M. *Henry van* Ryn.

S.

M. Saguet *Conseiller Surintendant du Mont de Pieté à Anvers* G. P.
M. *De la* Salle. G. P.
M. Savigni de Laistre. G. P.
M. Scheppers *Greffier de la Ville de Malines.*
M. *Joannes Henricus* Schmerlingh *grand Chanoine de Ste. Gudule.*
M. Schouten *Greffier du Conseil de* Brabant. G. P.
M. De Servais *Intendant de la Maison de Lorraine.* G. P.
M. *de* Steenhault *Conseiller du Conseil Privé de S. M. I. & C.*
M. *de* Steenlant *Baron de* Parcq, *&c.*
M. Sertevens *Libraire à* Bruxelles.
M. Stevaert *Doyen de S. Rombaut à Malines.*
M. Sophie *Secretaire de Mr. l'Abbé de* Grimberge. G. P.
M. *de* Sourdeau *Escr. Conseiller Pensionaire des Etats de Namur* G. P.
M. *Le Baron de* Spangen, *&c.*
Mgr. *Le Nonce* Spinelli, *&c.* G. P.
M. Stips *Prêtre.*
M. *de* Stordeur.
M. *Jacques de* Stordeur.
M. Swaerts *Conseiller des Finances de S. M. I. & C.*

T.

M. Taffin *à Paris.*
M. *Michel du* Trieu.
M. Thierry *Receveur General à Namur.*
M. *de* Travers *Receveur du Papier Timbré.* G. P.

V.

M. *Don Antonio* Valeriola *Secretaire de S. M. I. & C.*
M. *Ferdinand Albert* Vander Gote Escr. I. V. L. *Echevin de la Ville de* Bruxelles. G. P.
M. Vandenbroeck *Avocat au Con-*

feil de Brabant.

M. *Joseph Adrien* Vandergracht *Baron de Rommerswael & Vremde*, *Sr. de* Batelbrouck, *Yssyke*, *Lodyck*, *&c. de l'Etat noble de Brabant*.

M. Vandenboom *Grand Chanoine de Ste. Gudule à Bruxelles*. G. P.

M. Vanderbrugghen *Chanoine gradué de S. Donas à Bruges*.

M. *François Jacques* Vanden-Clooster. *G. P.*

M. *Hiacynte del* Veaus *y* Frias.

M. Verhanneman *Seigneur de Lannoy*, *Potel*, *&c.*

M. *Joannes* Verspecht *Avocat au Conseil de Brabant*.

M. Van Veen *Escr. Secretaire de la Ville de Bruxelles*. G. P.

M. *Joseph* Ververs. G. P.

Madame la Comtesse de Verrue.

M. *le President* Vigneron, *&c. à Paris*. C. P.

M. *Charles de* Ville *Capitaine*.

M. *de la* Villette *Conseiller & Procureur General du Conseil de Flandres*.

M. *Paul Joseph* de Vliegere *Chanoine*. G. P.

M. Vlodrop *Avocat au Conseil de Brabant*.

M. *de* Vos *Greffier du Conseil de Brabant*. G. P.

M. *de* Vos *Libraire à Bruxelles*. G. P.

W.

M. *de* Weingarten *Secretaire Aulique de Guerre de S. M. I. & C.* G. P.

M. Wieschnyakoff *Gentilhomme Russien*. G. P.

Mgr. *Le Marquis de* Westerloo, *&c.* G. P.

M. *de* Wilde *Adjudant General de S. M. I. & C.* G. P.

M. *de* Wilde *Pensionnaire de la Ville de Bruxelles*.

M. *le Chevalier* Webb *Anglois*. G. P.

M. *le Capitaine* Worth. G. P.

M. *le Chevalier* Worth. G. P.

M. *le Chevalier* Wynants *Conseiller du Conseil de Brabant*. G. P.

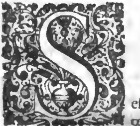
Z.

M. Zaman *Haut-Echevin du Pays de Waes*.



AU

AU ROY.



IRE,

Si les choſes Royales ne doivent eſtre voüées qu'à des Rois, cette œuvre des Grands Chemins, que toutes les Nations du Monde appellent Voyes Royales, n'a deu paſſer en public, que ſous l'Auguſte Nom de Voſtre Majeſté, veu qu'elle tient le premier rang entre les Rois de la Terre: & qu'elle les ſurpaſſe autant en grandeur & prérogative, qu'eux ſont rélevez en préeminences ſur le reſte des hommes. Et quoy que le titre que ce livre porte ſur le front ne promette pas choſe, qui ſoit ſi grande à le conſiderer de premier abord, ſi eſt-ce que la beauté & nouveauté de ſon ſujet ne laiſſera, comme je penſe, de le faire bien recevoir, quand tout à coup il ſera paroiſtre, que le Peuple & les Empereurs de Rome, c'eſt-à-dire, toutes les Puiſſances de la Terre, ne firent jamais une plus grande, plus incroyable, & plus extraordinaire entrepriſe. C'eſt ce qui a fait qu'aux derniers ſiécles, où la Barbarie avoit eſtouffé tout ce qu'il y avoit de connoiſſance des plus belles choſes, pluſieurs eſton-

nez de l'estenduë immense de ces Chemins, pavez d'une maniere extraordinaire à nos jours, & d'une suite continuelle & non interrompuë à travers des grandes Provinces, en ont attribué l'origine aux Demons, aux Geants, aux Fées, & à la Magie : ne pouvans s'imaginer que tels ouvrages peussent tomber sous la commune puissance des hommes. Mais depuis que ces tenebres d'ignorance ont esté esclairées de la vive lumiere des lettres en ce dernier siecle, & principalement en vostre Royaume, SIRE, & sous la faveur & liberalité des Rois, Prédecesseurs de Vostre Majesté, l'on a réconnu, que ces Demons, ces Geants, & ces Fées, estoient les Consuls, les Préteurs, les Censeurs, & autres des plus grands Magistrats de la Republique Romaine : & aprés eux les Empereurs mesmes, lesquels n'ont desdaigné d'assister quelquefois en personne à la construction de ces grands ouvrages, encore qu'ils fussent parvenus au plus haut degré de puissance & de Majesté, qu'aucuns Princes ou Monarques, qui ayent esté devant, ny depuis. C'est ce degré qu'Aristide auteur Grec disoit estre exempt de la puissance tyrannique, & plus haut que la Majesté des Rois : Degré auquel aucuns Rois de la Terre n'ont sceu donner atteinte de si prés que les Rois de France. Car on peut rémarquer, SIRE, & l'asseurer sans flaterie, & sans vanité, que les seuls Rois de France sont montez & parvenus à ce haut sommet de grandeur Imperiale en la personne de Charlemagne & de ses Enfans, estans parvenus à l'Empire, non par fraude, mais

par vertu : non par le tumulte d'une Armée inconſiderée, mais par une voye douce & legitime, une vocation de Dieu, & un conſentement univerſel de la Chreſtienté ; de laquelle ils ont eſté les Protecteurs. Cette benediction, SIRE, ſemble avoir eſté veritablement attirée du Ciel ſur ce Royaume, par les prieres de ce grand Apoſtre des François ſaint Remy ; Archevêque de Reims, qui demandoit inceſſamment à Dieu (comme il nous l'a conſigné dans ſon Teſtament) qu'en faveur de ce grand & bienheureux Cloüis, de luy, & du ſang Royal de France, vinſſent à naiſtre des Rois & des Empereurs, qui fuſſent à jamais vrais Protecteurs de la Chreſtienté. A qui donc puis-je mieux voüer & dédier ce Livre, qu'à Vous, SIRE, Fils & Succeſſeur de tant de Rois & d'Empereurs, autant réconnu heritier de leur Pieté & de leur Juſtice, que de leurs Grandeurs & Seigneuries : Vous, dis-je, SIRE, qui eſtes Empereur, non enté ſur la vieille tige de ceux de Rome par ſimple élection : mais par la loy de voſtre heureuſe naiſſance, qui Vous a fait Roi d'un ſi puiſſant Royaume, Prince ſouverain, & indépendant d'aucune Puiſſance terrienne. Et puis que c'eſt ſous le regne très-auguſte de Voſtre Majeſté que ces Grands Chemins, ſi longtemps enſevelis ſous la terre, viennent à ſe rélever à l'aide d'un François, & paroiſtre de nouveau ſur le Theatre de la France accommodez à la Françoiſe, c'eſt de droit qu'ils Vous appartiennent, comme à leur Prince naturel, & Seigneur legitime, qui

ſeul en pouvez faire rénaiſtre les ouvrages, & à l'exemple de ces anciens Empereurs, employer la force & l'induſtrie de tant de vos pauvres ſujets perdus d'oiſiveté, à une œuvre ſi neceſſaire: œuvre, qui tant en Guerre comme en Paix, ſera très-utile à l'avancement de vos affaires, & au ſoulagement de voſtre Peuple. C'eſt icy, SIRE, un ſujet digne d'eſtre par Vous répris, & rémis ſus en ce Royaume, lors que Dieu pour ſa gloire, & pour le bien de voſtre Eſtat, aura conduit Voſtre Majeſté ſur les aîles de la Victoire par tous les endroits de la France : & malgré vos jeunes ans, qui demanderoient un exercice moins rude, aurez fait quelque choſe de plus, que le Grand Henry, Pere de Voſtre Majeſté, n'a ſceu faire juſques à ſes vieux jours; c'eſt-à-dire, que Vous aurez achevé de réünir, comme Vous avez miraculeuſement commencé, toutes les pieces de voſtre Royaume ſous voſtre pleine & entiere obéïſſance. Ce ſera lors que Vous nous donnerez une paix certaine, univerſelle, & de durée : & que ſuivant la promeſſe que Dieu fait au Pere des croyans, eſtans délivrez de la main de nos ennemis, nous pourrons ſans crainte faire ſervice à Dieu en Sainteté & Juſtice, ſous la proſperité de voſtre Regne, tous les jours de noſtre vie. Dieu veuille, SIRE, couronner voſtre âge floriſſant d'un ſi glorieux ſuccez, & Vous combler par tout ailleurs d'autant de ſes ſaintes graces & benedictions que Vous en ſouhaite,

SIRE,

Voſtre très-humble ſujet,
& très-obéïſſant ſerviteur,
N. BERGIER.



ADVERTISSEMENT
AU LECTEUR.



MY LECTEUR, C'est un Ouvrage si grand & admirable, que celuy des Chemins Militaires de l'Empire de Rome, qu'il meritoit bien d'estre tiré de la foule de tant d'autres merveilles que les Romains ont fait, & d'avoir un livre à part, afin de le faire estimer & récconnoistre pour ce qu'il est. Et puis que de toutes les pieces de ce grand Empire ces Chemins, comme abandonnez de tous, me sont demeurez en partage, je me suis proposé d'en traiter à plein fond : & d'en remettre au jour non seulement la matiere & la forme, comme le corps & l'ame d'une si grande œuvre, mais de les révestir encore de leurs plus riches habits & principaux ornemens, qui consistent en la diversité des Edifices superbes & magnifiques, qui les bordoient de part & d'autre, tant aux champs comme en la ville. C'est le premier & le principal avis que je donne à ceux qui me feront l'honneur de lire ce récueil : afin qu'ils ne pensent pas, que discourant au long de tant de Bastimens sacrez & profanes, privez & publics, j'extravague hors de mon sujet : qui n'auroit non plus de grace sans l'enrichissement de ces beautez & raretez, qu'un corps sans ses vestemens, que nous fuirions de voir en sa nudité. C'est ce qui m'a jetté sur la fin du second livre, dans le discours des Temples, des Sepulchres, des Palais, Maisons des champs, & Jardins de plaisir, qui révestoient l'un & l'autre bord des Grands Chemins d'Italie. C'est aussi ce qui m'a fait mettre à part les Ruës Militaires de la ville de Rome, pour en faire un livre separé des autres, comme estant composées des plus riches pieces, & des plus brillantes de tout l'ouvrage, rassemblées dans la Capitale de l'Empire, comme les cinq sens de nature au racourcy de la teste. Plusieurs des anciens & nouveaux Auteurs de l'Histoire Romaine, m'ont donné sujet d'en user ainsi, asseurans par leurs doctes Escrits, que sur les bords des Chemins Militaires il y avoit des Temples, Palais, Arcs de Triomphe, Hippodromes, Sepulchres, & autres superbes Bastimens rangez d'une entresuite si continuelle, que les Estrangers qui alloient à Rome, les voyant si beaux & si frequents, pensoient estre dans la Ville, long-temps avant qu'ils fussent parvenus jusques aux portes. Quelle apparence donc y auroit-il de passer sous silence tant de beaux Edifices, & ne les rendre à nos Grands Chemins, comme pieces d'honneur qui leur appartiennent? Veu que les vestiges & vieilles masures qui en restent le long des

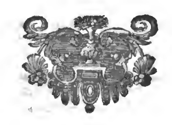
principales Voyes d'Italie, apportent encore un plaisir singulier mêlé d'étonnement, à ceux qui les contemplent. Que si par mon discours je n'en ay sceu rélever le plan assez près du naturel, pour en fournir aux yeux de l'esprit une parfaite idée, au moins je m'asseure avoir montré la voye de mieux faire à ceux qui ont le sçavoir plus grand, & le stile meilleur que moy, qui m'excuseront benignement, quand ils considereront, que la premiere espreuve d'une si grande entreprise ne peut estre sans défauts. Quant à la langue Françoise, de laquelle je me suis servy pour donner ce petit labeur au public, je ne doute pas que plusieurs ne la trouvent comme estrangere à son sujet: veu qu'il semble qu'un ouvrage Romain desireroit la langue des vieux Romains, pour paroistre au naif de sa grace & pour le communiquer à toutes les Provinces, esquelles la langue Latine est en usage. Et à la verité j'eusse suivy cet avis, si j'eusse pensé tirer cette œuvre jusques où je la voy maintenant. Mais ce qui est cause que je l'ay fait Françoise, procede d'une conference qui fut faite il y a quatre ou cinq ans au cabinet de Monsieur du Lis, Conseiller du Roy en ses Conseils, & son Advocat General en sa Cour des Aides, sur le sujet du Droit de Resve, & de Haut-Passage, qui me jetta sans y penser sur le discours de quelques Chemins pavez à l'antique sous les Empereurs de Rome, qui paroissent encore entiers, en maints endroits de la Gaule Belgique, où ils sont réconnus sous le nom de Chemins ferrez, ou Chaussées de Brunehaut: & qui de diverses Contrées, tant de la France, que du Pays-Bas, viennent aboutir à la ville de Reims, lieu de ma naissance. Je luy fis ouverture de ce que j'avois leu dans l'Histoire Romaine, sur le sujet de ces hauts Chemins, particulierement d'un passage de Strabon, qui se trouve sur la fin de son quatriéme livre, où il dit, qu'ils ont esté commencez par Agrippa, Gendre d'Auguste Cesar, en la ville de Lyon: d'où, comme de leur centre, il les avoit conduit à l'environ d'un ouvrage continuel jusques aux extremitez des Gaules. J'adjoustay que j'avois appris d'ailleurs, que tous les Tributs, Peages, & Gabelles, qui se levoient tous les ans par les Empereurs de Rome sur les Gaules, se portoient en la ville de Lyon, où se levent encore pour nos Rois ces Droits de Resve, Haut-Passage, & autres Traites Foraines & Domaniales, sur les marchandises qui y sont conduites par charroy sur ces Chemins pavez: Et d'autant qu'ils sont quasi par tout hautement rélevez sur les terres voisines, qu'il se pouvoit faire, que les imposts qui se prennent sur ces marchandises, en ayent eu le nom de Haut-Passage. *Ce que je disois, non par aucune science ou autorité, mais par simple conjecture. Comme donc il eut pris quelque plaisir au récit de ces Chemins ainsi rélevez, & pavez à travers une si grande Province, il me pria de luy mettre par escrit ce que je luy en avois dit de vive voix. Ce que je fis très-volontiers, & pensois en estre quitte pour deux ou trois heures au plus, bien éloigné du dessein d'en faire un juste volume. Et d'autant que j'escrivois sur un sujet de mon Pays, duquel je ne pensois jamais publier aucune chose, je me ser-*

vis de la langue de mon Pays. Cet Escrit s'accreut insensiblement entre mes mains, la memoire me suggerant beaucoup de choses, qu'autrefois j'avois leu sur les Voyes Militaires de Rome & d'Italie. Et quoy qu'il ne fust encore achevé à ma fantaisie, je ne laissay de le presenter tout ainsi qu'il estoit audit Sieur du Lis, pour luy faire paroistre que j'avois eu memoire de la promesse que je luy en avois faite. Il n'eut pas plustost leu cette piece imparfaite, qu'il pensa que ce sujet meritoit bien une œuvre à part, & plus entiere : & me dit que ce n'estoit pas assez d'escrire des Grands Chemins de la France : qu'il falloit en aller puiser les commencemens jusques dedans Rome, où est leur premiere source : & les conduire de-là, comme longs canaux, par toutes les Provinces de l'Empire : que c'estoit un dessein non jamais entrepris, lequel les Auteurs anciens & nouveaux avoient oublié, ou plustost apprehendé : dont les pieces neantmoins meritoient bien d'estre recherchées & rassemblées en un, pour les faire voir d'un seul trait d'œil comme en un tableau racourcy : ce que l'Auteur de l'Itineraire d'Antonin sembloit avoir voulu faire, mais avec beaucoup de confusion & defectuosités: m'exhortant dès-lors serieusement à cette entreprise. Or quoy que je réconnusse assez, que je n'avois pas la suffisance réquise pour une œuvre de si grand poids, & que je peusse m'excuser sur l'Histoire de Reims, desja de long-temps par moy commencée : si est-ce que les loix de l'amitié sincere qu'il me portoit dès-lors, me forcerent de luy promettre d'en faire une espreuve. Et m'ayant asseuré que le stile estoit assez net & agréable, il me conseilla de l'achever au mesme langage que je l'avois commencé : adjoûtant que ce seroit un honneur à la France, puis que l'œuvre estoit nouvelle, & non tentée par les autres Nations, de la faire sortir au jour par un François, révestuë à la Françoise : Que les plus sçavans des Peuples estrangers ont doresnavant nostre langue tant à plaisir, qu'elle ne laisseroit d'estre la bien-venue chez eux : & que le bien qui en reviendroit parmy nous en seroit plus commun & plus universel, la France ne manquant de beaux esprits & curieux de l'Antiquité, qui n'ont pas une entiere connoissance de la langue Latine : & que ce seroit dommage de leur soustraire cette nouveauté sous un langage inconnu. Finalement, que ce sujet portoit avec soy beaucoup de mots Grecs & Latins assez difficiles & extraordinaires, & que l'on seroit bien-aise de les voir interpretez en nostre vulgaire François. Sur cet advis fondé en raison, je repris l'ouvrage pour le rémanier de nouveau ; & ne deliberay dès-lors de le traiter en l'ordre, auquel vous le voyez maintenant digeré. Voilà benin Lecteur, le petit grain de semence, duquel l'arbre des Grands Chemins de l'Empire s'est élevé, & comme du Cabinet dudit Sieur du Lis, sur un discours fait à l'aventure, il est venu en quatre ou cinq ans à jetter ses branches de tous les costez du Monde. En sorte, que je puis dire avec beaucoup de raison, que cette œuvre est plus sienne, que mienne. Premierement, pour ce qu'il en a fait naistre l'occasion, & que par son jugement il a tiré de mon esprit ce que je ne jugeois pas y estre : à la façon de So-

*crate, qui se comparoit à une Sage-femme, disant qu'il avoit l'art de tirer la science des esprits, comme les Sages-femmes les enfans du ventre de leurs meres. En second lieu, me l'ayant fait entreprendre, il m'a mis en main par ses graces & liberalitez, tout ce qui m'estoit necessaire pour le faire esclorre. Car faisant plus que ne fit jamais Mecenas aux Gens de Lettres de son temps, il ne m'a pas seulement aidé de ses moyens, mais de ses inventions & de ses livres, & qui plus est, de ses bons amis, qui n'ont desdaigné de mettre la main à cet enfant spirituel, chacun le revestant de sa piece. Bref, c'est le premier mobile qui a baillé le branle à l'entremise, & emporté avec soy d'autres Spheres Celestes, lesquelles par la douceur & benignité de leurs gracieuses influences ont fait croistre ce petit germe jusques à sa juste & naturelle grandeur. Ces Spheres ne sont autres que quelque nombre des plus beaux Esprits de ce siecle, qui illuminent la France, & toutes les Nations de l'Europe par la vive lumiere de leur doctrine : ce fut Monsieur de Peiresc, Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement d'Aix en Provence, qui se laissa des premiers emporter au mouvement de ce premier Ciel. Car Monsieur du Lis luy ayant communiqué la masse informe de cet ouvrage, il en approuva le dessein : Et comme je n'allois du commencement qu'à tastons après un sujet qui m'estoit si nouveau, ce fut luy, qui à la façon d'un autre Jupiter, esclaira mes pas de sa salutaire splendeur, de laquelle il esclaire aux plus Sçavans de toute la Chrestienté, ayant avec eux connoissance & amitié par le commerce des Lettres. Ce fut luy qui m'advisa le premier de la Carte de Peutinger *, qui est si necessaire à l'intelligence de cette œuvre, que je conseille à tous ceux qui la voudront entendre, & y penetrer jusques à la moëlle, de l'avoir avec cet ouvrage : l'un montrant aux yeux par la portraiture, ce que ce Livre enseigne par l'escriture. Puis ce fut luy avec ledit Sieur du Lis, qui me firent avoir la connoissance de Monsieur du Puy Advocat en la Cour, qui convie par sa courtoisie, & attire par sa franchise tous les plus rares Esprits de nostre France. Par son moyen j'ay conferé avec des plus sçavans hommes de nostre âge, qui m'ont fait l'honneur de jetter les yeux sur cet avorton. Et certes je serois trop ingrat de taire le secours que Dieu, premier auteur de tout bien, m'a presté, me suscitant les bonnes volontez de ces hommes sçavants & vertueux : & les poussant à user d'une courtoisie si gratuite en mon endroit : mais principalement ledit sieur du Puy, qui a tant de fois eu la patience de m'oüir, consultant des principales matieres de ce mien labeur, & qui a pris la peine de le voir d'un bout à l'autre : Et ce faisant m'a donné plus de hardiesse de l'exposer en public, & m'a induit à croire, qu'il y avoit quelque genie en cet ouvrage, qui pourroit plaire aux sçavans & judicieux, puis qu'il daignoit luy faire cet honneur, de le lire & examiner tout entier. Ainsi veux-je bien que l'on sçache, que s'il y a quelque*

* Cette Carte divisée en huit parties, se trouve dans cette Edition; on la pourra placer à la fin de l'Ouvrage.

quelque chose en cette petite œuvre, qui puisse plaire ou profiter, elle ne vient pas de moy seul, mais de ceux qui ont daigné contribuer à mon travail. Et quant aux facultez ou défauts qui s'y rémarqueront, ils ne sont à partager avec autre, qu'avec moy-mesme, & ne procedent que de de ma seule insuffisance. J'ay donc pris peine de la couvrir sous l'autorité des Historiens Grecs & Latins, les tesmoignages desquels j'ay quasi par tout allegué en leur entier. Et quoy que cette maniere d'escrire nuise fort à la beauté, & à l'elegance du stile François, si souvent interrompu par allegations estrangeres, toutefois escrivant d'une chose nouvelle, & en beaucoup de points comme miraculeuse & introyable; J'ay pensé que pour faire foy de mon dire, il estoit plus à propos de rompre mon stile, y inserant les paroles des autres, que de parler plus elegamment sans preuves & sans autorité. C'est ce qui m'a engagé à cotter en marge les Livres & Chapitres de ceux que je prends pour garands, le plus diligemment qu'il m'a esté possible. Que si vous y trouvez beaucoup d'Auteurs Grecs citez en langue Latine, je l'ay fait ainsi, pour rendre ces autoritez communicables à plus de gens : m'estant apperceu qu'Onuphrius Panvinus, Justus Lipsius, & une infinité d'habiles hommes, n'ont desdaigné d'en faire de mesme. Je l'ay fait aussi pour abreger matiere, & avancer l'impression de ce Livre, desja par trop attenduë. Impression, dis-je, que je donne au public, comme Apelle ses tableaux : & comme pour servir d'une copie au net, sur laquelle je puisse recevoir les advis de tous ceux, qui me feront tant de bien & de courtoisie, que de m'advertir de mes fautes, pour les corriger en une seconde Edition.



****

A MONSIEUR BERGIER, SUR SON Livre des Grands Chemins de l'Empire de Rome.

SONNET.

La celeste Uranie, ô BERGER studieux,
Gouvernoit ton esprit, te faisant entreprendre
Ce Livre merveilleux, où chacun peut apprendre
De tous ces Grands Chemins l'ouvrage industrieux.
Mais la Divinité nous apprend beaucoup mieux,
Que comme pelerins, advisez, devons prendre
Le Grand Chemin du Ciel, pour seurement nous rendre
Au nombre des Eleus à jamais bien-heureux.
De ces braves Romains la feconde semence,
Qui remplit l'Univers de cet ouvrage immense,
Avant son œuvre mesme a terminé ses jours.
Que si suivant les pas de ta belle Uranie,
Tu te fais droit au Ciel une Voye applanie,
Ton ouvrage aura fin, mais tu vivras tousjours.

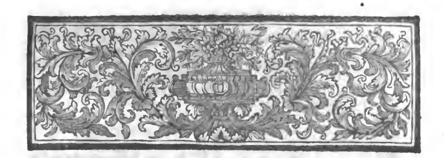
M. B.

D. BERGIER CAMPANO

FAMILIARI SUO, DUM PER MILITARES VIAS IMPERII Romani, Imperium ipsum, Regibus Francorum olim proprium, iisdem redintegrare auspicatur.

CAROLUS DU LIS amicissimus alludit de Puella Aurelianensi Campana, consanguinea sua, quæ Regnum itidem Regi Francorum militari virtute restituit.

PASTOREM Aureliæ Campania, nomine Janam
Francorum Regi misit in auxilium.
Nomine PASTOREM Francis Campania mittit,
Qui Romæ antiquas excitet arte Vias.
Regis in auxilium Deus impulit ipse puellam:
Impello hunc, Jana pulsus, ut illa Deo.
Restituit Francis ut Regnum Jana Paternum,
Pastor Avitum iter his sternit ad Imperium.



PREFACE.



'EST chose résoluë entre ceux qui sont versez en l'Histoire, que l'Empire de Rome a surpassé tous les autres en grandeur, en generosité, & magnificence. Il est superflu d'en rapporter les tesmoignages des Romains, qui seroient infinis, mais suspects, pour l'amour que chacun porte à son Païs. Un seul passage d'un Grec me suffira, qui porte, *Que celuy qui jettera les yeux de son entendement sur les anciens Empires, tant des Nations entieres, que des Villes qui ont eu quelque réputation : Et qui viendra à les considerer les uns après les autres, les conferer ensemble, & prendre la peine d'examiner qui est celuy de tous, qui se soit acquis un plus ample domaine, & qui ait fait de plus belles choses, soit en paix, soit en guerre : il verra que l'Empire Romain a laissé bien-loin derriere soy tous ceux dont la memoire est parvenuë jusques à nous : non seulement, si on considere l'estenduë de sa domination, & l'excellence de ses beaux faits, mais aussi la longueur de temps qu'a duré cet Empire.* C'est la confession volontaire d'un homme Grec, qui a dit aussi, que jusques à son siécle il ne s'estoit encore trouvé personne, qui eust escrit des ses magnificences avec tel honneur & dignité qu'elles meritent.

Plin. l. 40. lib. 7.

Dionys. Halicarnass. Antiquitat. Roman. lib. 1.

Et à vray dire, cela se trouvera de facile croyance, soit que l'on considere le nombre de ses Citoyens, la vertu de ses Gens de guerre, ses richesses incomparables, ses Ouvrages magnifiques, la Justice de ses Loix, & l'ordre admirable de sa Police : mais particulierement si on a esgard aux merveilles qui se sont veües dans la seule ville de Rome ; qui ont esté si grandes & si ordinaires, qu'elle en a eu le nom de Chef du Monde, Reine [a] de la Mer & de la Terre : Déesse [b] des Nations, qui n'a semblable ny seconde : Rétraite des Rois, Oeil & Fleur de l'Italie, Lumiere des Peuples, la plus belle [c] des choses, & l'abregé de [d] l'Univers.

a *Dionys. Halic. lib. 1.*

b *Martialis* Terrarum domina Gentiumque Dea cui par est nihil, & nihil secundum.

c *Virg. 2. Georg. &*

rerum facta est pulcherima Roma.. d *Apud Athenæum.*

Ammian Marcellin, descrivant l'entrée de Constance Empereur dans la ville de Rome, dit qu'en quelque part que cet Empereur adressast sa veüe, il ne voyoit que merveilles, dont la multitude luy esbloüissoit les yeux : en sorte que la premiere chose sur laquelle il s'arrestoit, il croyoit que ce fust la plus excellente de toutes. *Quicquid erat primum, eminere inter alia cuncta sperabat.*

Marcell. lib. 16. n. 6.

Pline parlant des Bastimens & structures admirables qui estoient à Rome de son temps, les appelle *des Miracles*, en chacun desquels Rome a surmonté tout le Monde : de sorte que qui les voudroit rassembler en un, il sembleroit que ce fut un Monde assemblé en un seul lieu. *Ad Urbis nostræ miracula transire convenit*, dit-il, *& sic quoque Terrarum Orbem victum ostendere. Quod accidisse toties penè, quot referentur miracula, apparebit. Universitate vero acervata, & in quendam unum cumulum collecta, non alia magnitudine exsurget, quam si mundus alius quidam in uno loco narretur.*

Lib. 36. nat. Hist. c. 15.

Ceux qui d'entre les Grecs ont escrit des temps plus anciens, ont rémarqué seulement sept Ouvrages, ausquels ils ont donné le nom de *Merveilles du Monde.* Sçavoir le Temple de Diane en la ville d'Ephese : le Sepulchre de Mausolus au Royaume de Carie : le Colosse du Soleil en l'Isle de Rhodes : la Statuë de Jupiter Olympien, faite par Phidias : la Maison du Roy Cyrus, que Memnon fabriqua : les Murailles de la ville de Babylone, & les Pyramides d'Egypte : mais qui croira que ces Ouvrages soient les plus admirables de tous, quand il aura veu tant de Merveilles rassemblées dans une seule Ville ? *Habuerunt honores septem illa fabricarum miracula*, comme parle Cassiodore, *quia præcesserunt tempore : & in rudi seculo, quicquid emersisset novum, per ora hominum jure ferebatur eximium. Nunc autem posset esse veridicum, si universa Roma dicatur esse miraculum.*

Variar. VII. 16.

Ce qui n'est pas seulement veritable, si on prend l'ancienne ville de Rome en son tout, mais aussi, si on la considere en ses parties : car si l'on prend garde au nombre & à la structure des Temples, des Amphitheatres, des Marchez & Places publiques, des Bains, des Fontaines : & autres Edifices tant publics que particuliers, tant sacrez que profanes, enrichis de Colomnes, de Statuës de bronze & de marbre, de Peintures, & autres ornemens sans nombre : on jugera tout aussi-tost, que le Monde n'a rien veu de semblable, attendu qu'autant d'Ouvrages qu'il y avoit, c'estoient tout autant de Miracles.

Ammian Marcellin rémarque ceux-cy comme les principaux, *Jovis Tarpeji delubra, quantum terrenis divina præcellunt : Lavacra in modum Provinciarum exstructa, Amphitheatri molem solidatam lapidis Tiburtini compage, ad cujus summitatem ægrè visio humana ascendit, Pantheon, velut regionem teretem speciosa celsitudine fornicatam, elatosque vertice scansili suggestus, Consulum & priorum Principum imitamenta portantes,*

& Urbis Forum, Templumque Pacis, & Pompeii Theatrum; & Odeum, & Stadium : Trajani Forum, ſingularem ſub omni cœlo ſtructuram, etiam Numinum aſſentione mirabilem, ob Giganteos contextus, omni hujuſmodi quicquam conandi ſpe depulſa. *Lib. 16. n. 6.*

Que ſi des Ouvrages de main, vous venez à ceux de l'Eſprit : tels que ſont les Loix & la Police inſtituée par les Romains pour l'entretenement d'un tel Empire, vous verrez que Virgile a fort bien dit, que l'art de régir, commander, & policer le Monde, eſtoit le vray meſtier du Peuple Romain : *VI. 846.*

Tu regere Imperio populos, Romane, memento :
Hæ tibi erunt artes.

C'eſt donc à juſte titre, que Claudian a nommé la ville de Rome, *Armorum Legumque Parentem :* Sidonius Apollinaris, *Verticem Mundi :* Jules Frontin, *Reginam ac Dominam Orbis.* Et que Properce a dit, qu'il faut que tous les Miracles du Monde faſſent hommage à la terre, ſur laquelle la ville de Rome eſt aſſiſe : d'autant qu'en ce peu de place la nature a mis & récueilly tout ce qu'elle a diſperſé de beau & de rare par le reſte du Monde. *De laud. Stilic. III. 136.*

Omnia Romanæ cedant miracula terræ ;
Natura hic poſuit, quicquid ubique fuit.

Mais encore que tous les Ouvrages de la ville de Rome ſoient tels, que les comparant les uns aux autres, il ſoit bien difficile de dire, lequel de tous eſt le plus admirable : ſi eſt-ce qu'il y a bien de la difference entre ceux qui ſont faits pour l'utilité & neceſſité, & ceux qui ne ſont que pour le plaiſir & la volupté. Les Theatres, Amphiteatres, Bains, Colomnes, Obéliſques, & autres tels Ouvrages, ne pouvoient eſtre priſez ſuivant leur valeur & magnificence. Tout cela neantmoins n'eſtoit principalement que pour donner contentement aux yeux : mais il y avoit d'autres œuvres, eſquels l'utilité combatoit avec la magnificence, & la neceſſité avec la grandeur de l'entrepriſe & de la deſpenſe.

Tels ſont trois ſortes d'Ouvrages, que Strabon dit avoir eſté negligez par les Grecs, quoy que curieux & ſubtils en inventions : qui ont eſté pratiquez par les Romains avec une deſpenſe ſi profuſe, & une magnificence ſi ſomptueuſe, qu'ils excedent tout ce qui fut jamais entrepris de grand & de magnifique au reſte de la Terre. Ces trois Ouvrages ſont les Aqueducs, les Grands Chemins, & les Cloaques. Ce que Denys d'Halicarnaſſe a confirmé, & laiſſé par eſcrit, après avoir veſcu vingt ans dedans Rome ſous l'Empire d'Auguſte, & après avoir eu tout loiſir de contempler ce qui y eſtoit d'admirable. Voicy *Lib. 5. Georg.*

Lib. 3. donc comme il en parle : *In tribus magnificentissimis operibus Romæ, & è quibus maximè apparent illius Imperii opes, pono Aquæductus, Viarum munitiones, & Cloacarum structuras. Neque id solum ad utilitatem ejusmodi operum respiciens : sed etiam ad impendii sumptuumque modum.*

Et si cet Auteur n'est pas seul qui en fait ce jugement : car prenant ces trois genres d'Ouvrage à part, on trouve que les Auteurs les plus judicieux en ont jugé tout de mesme. J'en produiray quelques tesmoignages, & commenceray par celuy des trois Ouvrages qui semble estre le plus vil & le plus abject de tous.

Pline en son Histoire naturelle, parlant des Cloaques, Esgouts, ou fosses souterraines, qui servoient à purger les ruës de la vile de Lib. 36. cap. 15. Rome de leurs immondices, dit, que c'est la plus haute entreprise qui fut jamais faite : & que l'on admire, comme pour les faire on a peu percer & enfoncer les montagnes, & rendre en ce faisant la ville de Lib. 5. Rome quasi suspenduë en l'air : de sorte que comme a escrit Strabon, l'on pouvoit aller par batteaux au-dessous de toutes les ruës, ces Canaux estans de telle largeur & hauteur, qu'un char de foin y pouvoit facilement passer. Pline adjoûte qu'Agrippa y fit dresser sept conduits d'une eau si roide, qu'elle emportoit ordinairement comme un torrent tout ce qu'elle rencontroit. Et neantmoins que depuis le siecle de Tarquinius Priscus, qui les avoit fait, jusques à son temps, c'est-à-dire, en l'espace de huit cens ans & plus, on ne s'appercevoit que l'eau eust sceu miner un seul coin de leur massonnerie, & n'y voyoit-on aucune décadence.

Variar. III. 30. Cassiodore dit que ces fosses souterraines donnoient tel estonnement à ceux qui les voyoient, qu'elles surpassoient aisément tout ce qu'il y a de miracles és autres Citez de l'Univers : De sorte que par la structure d'icelles on pouvoit entendre la grandeur de la Puissance Romaine : & les appelle *Splendidas Romanæ civitatis Cloacas, quæ tantum visentibus conferunt stuporem, ut aliarum civitatum possint miracula superare*. Puis il adjoûte : *Hinc, Roma, singularis, quanta in te sit, potest colligi magnitudo. Quæ enim urbium audeat tuis culminibus contendere, quando nec ima tua possint similitudinem reperire ?*

Ces Auteurs ne sont pas plustost sortis de la consideration de ces grandes & larges fosses souterraines, pour entrer en celle des Canaux qui servoient à conduire des Fontaines de bien loin dans la ville de Rome, qu'ils appelloient des Aqueducs, que ravis d'une nouvelle admiration, & comme ne se souvenans de ce qu'ils avoient escrit, ils viennent à dire que la structure des Aqueducs est la plus miraculeuse de toutes les autres.

Pline parlant de ceux que Q. Martius Rex, fit venir dedans Rome, dit qu'à les bien estimer ce sont des miracles invincibles : *Vera æstimatione invicta miracula*, à raison des montagnes qu'il avoit fallu percer,

& des structures plus que de Geants, qu'il avoit fallu faire pour la perfection d'un tel ouvrage : le tout dans l'année de son Edilité. Puis venant aux Aqueducs de Caligula & de Domitian, dit, que si on veut bien considerer la grande quantité d'eau qui en vient, & en combien de lieux elle sert tant en public qu'en particulier, és Estuves, aux Viviers, és Cuisines, és ruisseaux servants à arroser Jardins, tant aux champs qu'en la ville : & que d'ailleurs l'on régarde la longueur du chemin que prend cette eau ; & le grand nombre d'arcs qu'il a fallu faire pour la conduire, & les montagnes qu'il a fallu percer pour donner passage aux conduits, & les vallées qu'il a fallu applanir : on confessera, dit-il, qu'il n'y eust jamais entreprise plus haute ny plus admirable en toute la Terre que celle-là.

Quant à l'abondance des eaux, voicy ce que Strabon en escrit. *Tanta autem per Aquæductus aquarum ubertas influit, ut per Urbem atque Cloacas amnes inundare videantur & universæ propemodum ædes subterraneos meatus, siphones & fistulas venosas habeant.* *Lib. v. p. m. 246.*

Leandre Albert, qui a consideré ce qui reste de ces Aqueducs jusques à ces derniers siecles, dit que quiconque ne les aura veu, n'en pourra jamais croire la magnificence : & que l'esprit de l'homme ne conceut jamais rien de si terrible & admirable entreprise : & que pour les faire & parfaire, tout le Monde d'aujourd'huy ne seroit pas suffisant. *Nec enim majus quicquam excogitari posse ingenio humano arbitror, quàm quod hic Romani effossis tanto spatio montium visceribus fecerint, ad quæ patranda nunc totus orbis infirmus videatur.*

De sorte que Frontinus a eu raison de dire, qu'és Aqueducs consistoit la marque principale de la grandeur & puissance de l'Empire Romain : & que la garde & conservation de tels Ouvrages, meritoit un grand soin & sollicitude, *Rem enixiore cura dignam, cum magnitudinis Romani Imperii præcipuum sit indicium.* *Lib. 1. de Aquæductibus.*

Cassiodore nous tesmoigne, que s'il y eut jamais Ouvrage auquel l'excellence de la structure ait esté jointe à l'usage & utilité publique, c'est principalement en la fabrique des Aqueducs, & en fait comparaison avec les plus beaux Edifices de Rome, lesquels pris à part il dit estre autant de Miracles. *Trajani Forum vel sub assiduitate videre, miraculum est : Capitolia celsa conscendere, hoc est humana ingenia superata vidisse. Sed num quid per ea vivitur, aut corporis salus aliqua indè delectatione recreatur ? In Formis autem Romanis utrumque præcipuum est, ut fabrica sit mirabilis, & aquarum salubritas singularis.* *Variar. VII. 6.*

Il y avoit quatorze Aqueducs à Rome, dont les conduits faits en voute estoient si grands & si hauts, qu'un homme de cheval y pouvoit aisément passer. Et si ces canaux en plusieurs endroits estoient comme suspendus en l'air par un grand nombre d'arcades, plusieurs desquelles avoient cent neuf pieds de hauteur, ausquelles Jules Fron-

tin dit, que les Pyramides d'Egypte n'estoient nullement comparables *Tot aquarum tam multis necessariisque molibus Pyramides videlicet otiosas comparem, aut cætera inertia, sed fama celebrata opera?*

Aussi Rutilius considerant la multitude & la hauteur des arcades servant aux Aqueducs, les appelloit Oeuvres de Geants.

Itinerarii lib. 1.

Quid loquar aërio pendentes fornice rivos,
Quà vix imbriferas tolleret Iris aquas?
Hæc potiùs dicas crevisse in sidera montes:
Tale Giganteum Græcia laudet opus!

Et faut à la verité confesser, que ces deux sortes d'Ouvrages estoient admirables : mais si on vient à les comparer avec les Grands Chemins que le Peuple Romain & les Empereurs ont fait, tant en Italie qu'és Provinces, ils viendront à paroistre bien peu de chose.

Ce qui se trouvera veritable, soit que l'on considere la quantité incroyable des marbres, pierres, carreaux, blocailles, cailloux, descombres, chaux, sable & arene employez aux Grands Chemins : le tout conduit & charié de bien loin. Soit que l'on prenne garde aux Montagnes percées ou tranchées, aux Collines applanies, aux vallées réhaussées, aux marais dessechez, aux fondrieres comblées, *Cernere licet stratas in agro Vias, excisis ad hæc collibus, exaggeratis vallibus, undè navigiorum onera plaustris exciperentur.* (*Strabo lib. 9.*) Soit que l'on porte les yeux à la magnificence des Ponts qui les continuoient, des Ports qui les finissoient : aux Bastimens des Postes & des Gistes qui les accompagnoient, aux Colomnes inscrites qui les mesuroient, à la façon qui les affermissoit contre les siécles, & les rendoit durables contre les efforts du charroy de quinze & seize cens ans. Soit que l'on régarde l'utilité publique en la conduite des Armées & des armes, au charroy des marchandises, à la facilité d'envoyer des nouvelles en peu de temps de la ville de Rome jusques aux confins de l'Empire, & d'en recevoir avec mesme commodité, par le moyen des Postes establies sur iceux : à la Police excellente qui régloit ces Postes, à la dignité des Auteurs des grands Chemins, & des Commissaires establis pour leur entretenement & réparation, aux sommes d'argent sans nombre, & à la multitude des hommes qui ont esté employez aux Ouvrages d'iceux : Certes on trouvera que l'esprit humain ne conçeut, & la main n'acheva jamais une plus grande œuvre : de l'entreprise de laquelle le seul Empire de Rome estoit capable : & à laquelle il a fait paroistre l'extremité de sa Puissance.

Que si vous adjoûtez à tout cela le nombre d'iceux & leur estenduë, ce sera chose surpassante toute admiration. Les Cloaques n'excedoient en leur estenduë l'enceinte de la ville de Rome. Les Aqueducs

ducs n'estoient que quatorze en nombre, selon Procopius : ou vingt, si l'on croit à Publius Victor : & n'estoient conduits dedans Rome que de cinq à six lieües loin, excepté le seul Aqueduc de Claudius, que Pline dit avoir eu son commencement à vingt lieües de Rome : Mais que sera-ce de tout cela, si on en fait comparaison à la multitude & à l'estenduë des grands Chemins ? Car ayans leur commencement & racine primitive au beau milieu de la ville de Rome, où estoit planté le *Milliarium Aureum :* ils viennent à s'estendre de toutes parts à travers l'Italie, & de là se continuer de Port en Port, ou de terre en terre, jusques aux extremitez de ce grand Empire : ny plus ny moins que lignes qui du centre d'un cercle s'estendent de tous costez à la circonference. Par le moyen desquels Chemins comme par certains nerfs, veines, & arteres, la ville de Rome, chef de cet Empire, donnoit vie & mouvement à toutes ses Provinces, tout ainsi qu'à ses membres : & recevoient d'elles le service & le secours que les membres doivent naturellement à leur chef. Bref, l'usage & l'utilité d'iceux estoit correspondante à la grandeur des frais & de l'entreprise.

Les Pyramides d'Egypte ont esté faites avec beaucoup d'hommes, de temps, & de despence : & ne sont toutefois révenuës à autre usage ou profit, que d'avoir servy de Tombeaux à quelques Rois Egyptiens. Et en peut-on dire autant du Mausolée de Carie, du Colosse de Rhodes, & de quelques autres Ouvrages des sept Merveilles du Monde, qui ne servoient gueres à autre chose qu'à répaistre les yeux des Curieux, qui admiroient ou la masse ou l'artifice de telles œuvres, demeurans quant au reste sans aucun usage rémarquable. Mais il n'en est pas ainsi de nos grands Chemins. Peu eut servy à la ville de Rome d'avoir assujetty sous sa Puissance tant de Royaumes, de Provinces, & de Nations : & d'avoir receu au nombre de ses Citoyens les habitans de toutes les Provinces sujettes à l'Empire, comme fit Antonin le Débonnaire : si elle n'eust eu quelque moyen de les unir ensemble, & de tant de pieces differentes en mœurs, en humeurs, & en langues, n'en faire qu'un Corps d'Empire ferme & solide en son assemblage.

A quoy faire, outre ses belles Loix & Police admirable, ses grands Chemins n'ont pas servy de peu, pour la facilité & promptitude qu'ils apportoient à l'execution de ses mandemens, & transport des choses qui luy estoient necessaires.

Car ces Chemins estoient comme certaines grandes ruës, par le moyen desquelles, & du rapport qu'elles avoient avec Rome, tout le Monde sembloit avoir esté changé en une seule ville, pour la facilité qu'ils donnoient lors de courir de l'un des bouts du Monde à l'autre, sous la Domination d'un seul, sans aucune crainte A quoy se rapporte ce que dit Rutilius Gallicanus parlant à la ville de Rome,

Itinerarii lib. 1.

Fecisti patriam diversis gentibus unam :
Profuit injustis te dominante capi.
Dumque offers victis proprii consortia juris,
Urbem fecisti, quòd priùs Orbis erat.

Ou plustost Rome pavant ses grands Chemins, tout ainsi que ses Ruës, & les dilatant jusques aux extrémes récoins de son Empire, sembloit avoir changé sa nature & condition de Ville, en celle d'un Monde entier. Ce que l'on peut dire avec raison, si l'on considere que par le benefice de ces grands Chemins, tout ce que les saisons de l'année produisoient, tout ce que chacune Region engendroit, tout ce que les Mers, les Rivieres, & les Lacs portoient de meilleur, tout ce que les Arts des Grecs & des Barbares pouvoient faire de plus rare & de plus excellent en toutes sortes d'Ouvrages. estoit mené & conduit à Rome par ce moyen. De sorte que comme dit Aristide, la ville de Rome en estoit devenuë comme la Boutique commune de toute la Terre. Et Seneque à ce propos : *Considerate hanc civitatem, in qua turba per latissima itinera sine intermissione defluens eliditur, in qua consumitur, quicquid terris omnibus aratur.*

Orat. 14. Tome 1.

De Clemene. c. 6.

C'est ce qui incita le doux & invincible Trajan, de travailler avec tant de diligence à la réparation des grands Chemins de son Empire : Duquel Pline Second parlant en son Panegyrique, dit ces mots fort notables : *Nec vero civiliùs Pompejus, quàm Parens noster auctoritate, consilio, fide reclusit Vias, portis patefecit, itinera terris, littoribus mare, littora mari reddidit : diversasque gentes ita commercio miscuit, ut quod genitum esset usquam, id apud omnes natum esse videretur.*

Que si les grands Chemins de l'Empire Romain, propres à tant de commoditez, & publiques & particulieres, eussent esté faits au temps de la Grece florissante, comme ils ont esté faits au temps de la Grece perissante, non seulement on les eut mis pour huitiéme Merveille mais pour l'unique Merveille du Monde. Et à la verité, c'est encore une autre Merveille, qu'il ne se soit jusques à present trouvé personne, qui ait par Livre exprés donné cette Merveille à connoistre : Car comme ainsi soit, que plusieurs hommes sçavans, & des siécles passez, & du present, ayent escrit, les uns des Dieux & Religion, les autres des Loix & de la Police, tant Civile que Militaire, les autres des Magistrats, les autres des Theatres, Amphitheatres, Temples, Palais, & Portiques, les autres de quelque autre sujet particulier de l'Empire & de la ville de Rome : Neantmoins je ne voy personne qui ait entrepris de traiter des grands Chemins à plein fond, & par une œuvre à part & separée : Car encore qu'Onuphrius Panvinus, Justus Lipsius, & aucuns autres y ont donné quelques atteintes en aucuns endroits de leurs œuvres, si est-ce qu'ils n'en ont parlé que comme

en paſſant. Et y en a peu d'entre eux, qui traitans de cette matiere, ayent excedé les limites d'un Chapitre. Et quoy que ces grands Chemins ſoient expoſez à nos yeux, & frayez de nos pieds, ſi eſt-ce que nous faiſons en cela comme les Villageois, qui voyans paſſer un grand Fleuve par leur village, ſçavent bien s'en ſervir au beſoin, & en tirer des commoditez : mais ils ne ſe mettent pas en peine de s'enquerir, ny de l'endroit où il prend ſa ſource, ny de celuy où il fait ſa décharge.

Que s'il eſt ainſi que ceux qui ſe ſont mis à conſiderer les Chemins de leurs Provinces particulieres, ont penſé que c'eſtoient œuvres de Demons ou de Geants, ne croyans pas qu'il y euſt rien de pareil au reſte du Monde, ny que ce fuſſent ouvrages d'hommes communs & ordinaires : en quelle admiration euſſent-ils eſté ravis, s'ils euſſent ſceu que ces Chemins s'eſtendent depuis les extremitez Occidentales de l'Europe & de l'Afrique, juſques ſur la riviere d'Euphrate, & autres endroits Orientaux de l'Aſie Majeure. Et que de l'une de ces extremitez à l'autre, il y a vingt ou vingt-cinq Grands Chemins chacun de quinze à ſeize cens lieuës d'eſtenduë, continuez par des Ponts ſur les rivieres, ou par des Ports ſe reſpondans de rivage en rivage, pour en aboutir les pieces à travers les Mers : ainſi que l'on peut voir à l'œil par la Carte communement dite *Charta Peutingeriana*, qui ſemble avoir eſté faite ſur l'Itineraire d'Antonin : le tout ſans mettre en ligne de compte une infinité de traverſes, qui n'y paroiſſent point.

Auſſi n'eſtoit-ce pas l'entrepriſe d'une Puiſſance commune & ordinaire : mais de la ſeule Puiſſance Romaine, qui a eſté rélevée pardeſſus toutes les autres Puiſſances : qui n'a pas fait & parfait cet ouvrage à meſme ſiécle, mais qui a eu beſoin de pluſieurs centaines d'années pour y mettre fin. Puiſſance non d'un Empereur ſeul, mais de pluſieurs, qui ont employé tous les Peuples de la Terre habitable, & tous les ſoldats de leurs Legions pour eſtoffer ces Grands Chemins, les conduire de l'Orient en Occident, à travers les monts & les vallées, les vaſtes campagnes, les marais tremblans : les meſurer par Milliaires, & marquer chacun d'iceux par Colomnes qui en déſignoient le terme & le nombre juſques aux extremitez inhabitables de la Terre, en toutes les parties de laquelle les veſtiges en reſtent encore, n'ayans peu eſtre abolis par aucun temps. Hieronymus Surita, qui a commenté l'Itineraire d'Antonin, qui contient les noms des principales villes aſſiſes ſur ces Grands Chemins, conſiderant ces Merveilles, & parlant de l'admirable fabrique & eſtenduë deſdits Chemins, a dit : *Summum verè non Regis magni, ut eſt apud Poëtam, ſed complurium Imperatorum atque Principum, & totius penè Orbis provinciarum opus ; atque haud ſcio, an de humanis operibus longè maximum fuerit, ſpatiis immutabilibus ab Ortu ad Occaſum regionum itinera circum circa ad in-*

habitabiles usque oras, substructionum innumeris milliaribus fuisse dimensa, complanata, atque descripta, ut neque ipsius Imperii interitus, & Urbium occasus, earum columnarum & substructionum monumenta, quàm latè longèque Romani populi nomen diffusum fuerat, evertere penitus potuerit.

C'est donc de ces grands Chemins que j'ay entrepris de parler en cette œuvre, qui sera divisée en cinq livres : Au premier desquels, sera traité de la Cause efficiente d'iceux, qui sont les Magistrats & Empereurs Romains qui y ont fait travailler. Au second, De la Matiere & de la Forme, deux causes & parties principales des grands Chemins, lesquelles estans jointes ensemble en la nature, ne se peuvent pas bien séparer au discours qu'il en faut faire. Le troisiéme sera pour le Nombre & les Mesures d'iceux & pour les choses qui servoient à les désigner. Le quatriéme, pour la cause finale qui consiste en l'usage & utilité qui en révenoit à la Ville & à l'Empire. Et d'autant que le nom plus commun des grands Chemins de l'Empire, est celuy de *Via Militaris*, sous lequel sont comprises les plus belles, grandes, & spatieuses Ruës de la ville de Rome : J'ay pour cela mis comme en réserve ces Ruës Militaires pour le cinquiéme & dernier livre, comme la partie des Voyes Militaires, de laquelle les grands Chemins des champs prennent leur origine & qui est la plus belle, la plus plaisante, & la plus admirable de toutes.





TABLE DES CHAPITRES.

LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

LIVRE TROISIÉME.

* * * * * *

LIVRE QUATRIÉME.

LIVRE CINQUIÉME.



EXTRAIT

DU

PRIVILEGE.

CHARLES VI. par la grace de Dieu, Empereur, Roi de Castille, de Leon, d'Arragon, &c. A octroyé à JEAN LEONARD, de pouvoir luy seul imprimer ce Livre, intitulé *Histoire des Grands Chemins de l'Empire Romain, par* NICOLAS BERGIER, défendant bien expressément à tous autres Imprimeurs & Libraires, de contrefaire ou imprimer ledit Livre en tout ou en partie, ou ailleurs imprimé porter ou vendre en ce Païs dans le terme de six ans, sur peine de perdre lesdits Livres, & d'encourir l'amende de trente florins pour chaque Exemplaire, comme il se voit plus amplement és Lettres Patentes données à Bruxelles le 9. May 1727.

Signé,

DE WAHA.

HISTOIRE



HISTOIRE DES GRANDS CHEMINS DE L'EMPIRE ROMAIN.

LIVRE PREMIER.

DE LA CURIOSITÉ DES ROMAINS à paver les chemins publics par toute l'estenduë de leur Empire.

CHAPITRE I.

1. *Magistrats Romains curieux de l'utilité publique en plusieurs sortes d'Edifices.*
2. *Leur courage & diligence à faire des grands chemins.*
3. *Les Carthaginois premiers inventeurs du pavé.*
4. *Grands Chemins qui paroissent encore pavez par les anciens Romains, tant és provinces qu'en Italie.*
5. *Noms desdits chemins en l'histoire & Jurisprudence Romaine.*

1. L n'y eut jamais Princes ou Magistrats si desireux de l'utilité publique de leurs sujets & citoyens, ny plus curieux de l'ornement & enrichissement de leur ville, que les Princes & Magistrats de l'ancienne ville de Rome ; ce qui paroist assez en la multitude des Temples, Cirques, Theatres, Amphitheatres, Places publiques, Palais, Bains, Aqueducs, & autres tels Edifices magnifiques : qui n'ont jamais esté,

ny si superbes en architecture, ny en si grand nombre en aucune autre ville du monde.

2. Au premier temps de la Republique Romaine, auquel la vertu, & l'honneste pauvreté & parcimonie estoient en vogue, ces vieux Romains qui estoient éleus és charges & dignitez de leur Republique, ne s'adonnoient pas tant à s'accroistre & augmenter en richesses, comme ceux qui les ont suivis : mais sur toutes choses ils avoient l'honneur de leur ville, & la commodité de leurs citoyens en récommandation. Que s'il y eut jamais chose en quoy ils ayent fait paroistre la grandeur de leur courage, & de leur affection au bien Public, c'est en la somptuosité & magnificence des Grands Chemins qu'ils ont fait paver par toute l'Italie, pour rendre l'accez de leur ville prompt & facile à tous venans, & par ce moyen la pourvoir des biens & commoditez necessaires à la vie d'un si grand peuple, qui de tous costez y venoit faire sa demeure.

3. Isidore nous apprend que les Carthaginois ont esté les premiers qui se sont advisez de munir, affermir, & consolider les chemins de pierres & cailloux alliez avec sable, & comme maçonnez sur la superficie de la terre, ce que nous appellons en un mot paver, & que c'est à leur imitation que les Romains se sont mis à paver les Grands Chemins quasi par tout le monde : ce que l'on voit en ces mots : *Primum Pœni dicuntur lapidibus vias stravisse : postea Romani per omnem penè orbem disposuerunt, propter rectitudinem itinerum, & ne plebs esset otiosa.*

Lib. 15. Originum cap. ult.

4. Car ce n'est pas seulement par l'Italie : mais par toutes les Provinces de l'Empire Romain, que l'on voit encore jusques à present certains Grands Chemins faits de main d'hommes, garnis par le dedans de force blocailles, décombres, ciment, chaux & arene : les uns pavez de grands carreaux, les autres massivez par le dehors de cailloux & menus gravois, relevez sur les terres voisines, & continuez d'un long dos à travers les monts & les vallées, les vastes campagnes, les forests & marescages, d'une estenduë du tout admirable.

5. Ce sont ces chemins que l'Histoire & la Jurisprudence Romaine appelle *vias consulares*, *prætorias*, *Regias*, *militares*, *solemnes*, *aggeres publicos*, & de certains autres noms dont nous parlerons ailleurs : c'est cela mesme que nous appellons en nostre Gaule Belgique *chaussées de Brunehaut*, ou chemins ferrez : & qui selon la diversité des pays, ont esté diversement appellez suivant le langage & idiome de chacune Province.

DE LA DIGNITÉ DE CEUX QUI ONT esté commis aux Ouvrages des Grands Chemins.

Chapitre II.

1. *La charge des Chemins digne des Souverains Magistrats.*
2. *Les Rois de Lacedemone & de France ont soin des Grands Chemins.*
3. *Epaminondas éleu commissaire des Grands Chemins à Thebes.*
4. *Auguste Cesar éleu en mesme charge à Rome.*

1. C'Est un soin digne des souverains Magistrats en chacune Republique, de tenir les chemins en tel estat, que le Peuple y puisse seurement & commodément passer : & c'est d'où vient qu'en plusieurs Lieux l'intendance & gouvernement des Grands Chemins, tant dedans les Villes que dehors, a esté commise aux personnes les plus éminentes, & les plus rélevées en dignité. *L. 1. §. Summa. D. De his qui dejecerint vel effuderint.*

2. Les Lacedemoniens attribuoient cette charge à leurs Rois, ainsi qu'un droit souverain : comme encore en France la Superintendance & Police generale des Grands Chemins appartient au Roy seul, qui en remet le soin & l'exercice sur son grand Voyer, lequel represente le Roy au fait de sa charge ; ayant pouvoir d'abolir, changer, croistre ou diminuer les chemins, ainsi qu'il est expedient pour l'utilité publique. *Herodotus in Erato.* L'oiseau livre des Seigneuries, ch. 9.

3. Quelques Thebains procurerent un jour de faire élire Epaminondas Commissaire des chemins publics, comme pour le ravaler, & luy faire injure, donnans à d'autres moins dignes que luy, les principales charges de leur Republique : mais il répondit à ceux qui luy en apporterent les nouvelles : Je feray en sorte, que la bassesse de cet office ne me nuira pas tant, que la dignité de ma personne luy profitera & donnera de lustre. *Curabo ne tam mihi delati ministerii obsit indignitas, quam ut illi mea dignitas prosit.* Ce qui arriva, cette charge n'ayant esté donnée depuis ce temps sinon aux principaux citoyens de Thebes. *Petrarcha lib. de optimâ administratione reip.*

4. Dion nous apprend que l'Empire Romain estant parvenu en son plus haut lustre, splendeur, & majesté, les ouvrages des Grands Chemins estoient en tel estime, que le peuple Romain creut faire grand honneur à Cesar Auguste, l'élisant curateur & Commissaire des Grands Chemins proches & és environs de la ville de Rome, & *Lib. 54.*

que ce grand Empereur ayant accepté cette charge, pour s'en mieux acquiter, prit pour ses commis des personnes de dignité Prétorienne qu'il constitua sur les ouvrages desdits chemins, leur donnant & attribuant à chacun deux hommes, comme sergeants, ministres, & executeurs de leurs mandemens : *tunc autem ipse viarum quæ sunt circa Romam curator constitutus, milliarium aureum, quod vocatur, fecit : quique viis muniendis præessent, prætorios viros sufficit, qui binis lictoribus uterentur.* Voilà comme les plus grands personnages n'ont dédaigné en quelque ville ou Republique que ce soit, la conduite des ouvrages des ruës des villes, & des Grands Chemins des champs. Ce qui s'est veu principalement en la ville de Rome, en laquelle la charge d'y faire travailler a esté tousjours commise à gens de qualité & principaux officiers & Magistrats de la Republique : ainsi qu'il sera montré en détail aux chapitres suivans.

DES MAGISTRATS ROMAINS QUI ont eu charge de faire, ou réparer les grands Chemins, tant de la ville que des champs.

CHAPITRE III.

1. *Les ouvrages des chemins faits par divers Magistrats.*
2. *Par les Censeurs.*
3. *Puis par les Consuls & Tribuns du peuple.*
4. *Par autres Magistrats & Commissaires.*
5. *Les Ediles ont esté préposez au pavé de Rome & lieux attenans.*
6. *Les Ediles d'Athenes nommez ἀγυνόμοι ont eu la mesme charge.*
7. *Et les Eschevins des villes & citez de France.*
8. *Les Questeurs ont travaillé au pavé.*
9. *Depuis à Rome ont esté establis quatre hommes ou Voyers pour le pavé de la ville.*
10. *Comme ils furent augmentez jusques à six, dont les deux furent abrogez.*
11. *Peu de tesmoignages desdits Voyers dans l'histoire, & plusieurs dans les pierres gravées.*
12. *Que lesdits Voyers estoient gens signalez.*

1. 'Histoire Romaine nous apprend, que la charge de faire de nouveau, ou de reparer les Grands Chemins, n'a pas tousjours esté commise à un mesme Magistrat : mais que suivant la diversité des temps, les ouvrages d'iceux ont eu divers Magistrats ou Commissaires : aucuns desquels faisoient travailler dans la ville seulement : les autres n'avoient commission que sur les

chemins des champs : Et les autres sur les chemins des champs, & les ruës de la ville tout ensemble.

2. Les premiers de tous, qui comme Magistrats ordinaires ont fait travailler aux Grands Chemins, ont esté les Censeurs, dont le pouvoir s'estendoit tant en la ville comme aux champs. Pour ce qui est de la ville, Ciceron rapporte une Loy prise des douze tables, qui nous en fait foy, contenant ces mots entr'autres : *Censores urbis, vias, aquas, ærarium, vectigalia tuentor.* Pour les ouvrages des champs & de la ville ensemble ; nous avons la voye Appienne, qui est une des grandes ruës de la ville de Rome ; & une autre de mesme nom, qui s'estend de Rome à Capoüe, ayant eu pour auteur Appius surnommé l'aveugle, qui les fit faire en qualité de Censeur, & qui donna son nom à l'une & l'autre. Ce fut en cette qualité mesme que Flaccus & Albinus publierent & adjugerent premierement les ouvrages des Grands Chemins pour les paver de cailloux ou carreaux dedans Rome, & de gravois par les champs. On en peut dire autant des voyes Claudiennes, Cassiennes, & de plusieurs autres qui ont esté faites par gens de nobles familles pendant qu'ils estoient Censeurs.

Lib. 3. de legib. c. 3.

Iul. Frontinus, de aquaduct. libro 1.

Livius, anal. lib. 41. cap. 27.

3. Quant aux chemins des champs, la charge de les paver n'a pas tant esté affectée aux Censeurs que plusieurs autres Magistrats n'y ayent mis la main : tels que sont les Consuls & Tribuns du peuple : Consuls, comme Flaminius & Lepidus, lesquels ont fait faire les voyes qui portent le nom de [a] *Flaminia via, & Æmilia*, pendant le temps de leur dignité Consulaire. Tribuns du peuple, comme C. [b] Gracchus, & long-temps depuis [c] Curio, lequel tenant le parti de Cesar, pour s'insinuer aux bonnes graces du peuple, mit en avant cette Loy des pavemens & emparemens, que [d] Curius escrivant à Ciceron, appelle *legem viariam.*

4. Mais comme les Provinces de l'Empire sont venuës à se multiplier, & avec les Provinces, les affaires des principaux Magistrats, Il a esté necessaire de commettre la charge des Grands Chemins à d'autres Magistrats inferieurs ; ou bien la donner à certains Commissaires la plus-part desquels estoient des meilleures & plus notables familles de Rome.

a *Strabo, lib. 5. Geograp. Festus Pompeius in verbo Flaminius circus.*

b *Plutar. in Gracchis.*

c *Appianus lib. 2. Bellorum civilium.*

d *lib. 8. ep. famil. epist. 9.*

5. Quant à ce qui est des ruës & places publiques de la ville, & lieux attenans, la charge en fut donnée par le peuple aux Ediles, avec celle des vivres, & des bastimens, tant publics que particuliers. Or quoy qu'à raison des bastimens ils ayent eu le nom d'Ediles, *quod ædes sacras & profanas procurarent* : comme parle Varro, si est-ce que le gouvernement & entretenement du pavé faisoit une bonne partie de leur administration, d'autant que c'estoit de leur devoir de faire paver, unir & applanir les ruës de la ville, & les issuës d'icelles : & de faire des ponts és endroits necessaires, pour empescher que les

Varro li. 4. de lingua Latina.

égouts ne vinssent à nuire aux maisons voisines ; donner ordre à ce que les parois ou murailles de leurs propres maisons, & des autres aboutissans sur ruë, & qui menaçoient ruine, fussent abbatuës & reparées pour ne nuire par leur cheute aux passans, & d'y contraindre les proprietaires par amendes, empescher qu'il ne fust fait sans leur permission ouverture ou entreprise sur le pavé, soit pour y faire bastir, ou asseoir aucune chose qui incommodast le public : mesme de défendre de faire saillir des boutiques aucune chose qui empeschast le passage, défendre de quereller sur le pavé, & de jetter sur icelui bestes mortes, fumier, ou autres immondices, ainsi que nous lisons en la Loy 3. *D. de via publica & itinere publ. reficiendo.*

Lib. 6. de Repub. 6. Cette Loy est conforme à celle de Platon, qui veut que le soin & le gouvernement des ruës & des Edifices de chacune ville & fauxbourgs, appartiennent aux Ediles ou Eschevins, qu'il appelle *ἀστυνόμους*.

7. De-là sont procedez ceux qu'en France on nomme Voyers : Et les Gouverneurs & administrateurs du pavé des villes, que vulgairement on appelle Eschevins, d'un ancien mot François Thyois, qui signifie Juge, ou Intendant : car les Eschevins representent en beaucoup de choses les Ediles Curules de la ville de Rome, à raison de la police, sur laquelle ils sont préposez, tant en ce qui est des victuailles & des mêtiers, que du pavé : qui sont les trois points de la police ordinaire des villes. *Glossarium in capitul. Caroli magni.*

8. Les Questeurs ont eu part à cette administration du temps de l'Empereur Claudius, puis que Suetone a escrit qu'il les en deschargea, pour leur donner le gouvernement des Gladiateurs. *Collegio Quæstorum pro stratura viarum, Gladiatorum munus injunxit.* *In Claudio cap. 24.*

9. Après les Ediles furent encore établis quatre personnes, sur lesquelles le soin desdites ruës & pavemens d'icelles fut remis, lesquels à raison de leur nombre furent appellez *Quatuor viri curandarum viarum*, de l'institution desquels Tit. Pomponius fait mention *L. necessarium §. eodem tempore D. de origine Juris. Eodem tempore & constituti sunt quatuor viri, qui curam viarum agerent :* Quant au temps de leur institution, il le marque peu après celle du Préteur qui connoissoit des causes des forains, que l'on appelloit *prætorem peregrinum :* ce qui est arrivé peu après l'an de la fondation de Rome cinq cens & dix.

10. Il semble que ce soit ces quatre Gouverneurs du pavé que Varro appelle, *Viocuros à viarum cura :* mais comme ils ne pouvoient pas suffire aux ouvrages de la ville, fauxbourgs, & lieux voisins, on en augmenta le nombre jusques à six, deux desquels avoient la charge de ce qui estoit à faire hors l'enceinte de la ville és avenuës d'icelle. Ce que nous pouvons colliger d'un lieu du 54. livre de Dion, où il parle de certains Magistrats de Rome, qui estoient auparavant jusques au nombre de vingt-six ; & qui du temps d'Au-

guste par decret du Senat, furent reduits au nombre de vingt, à raison de quoy ils furent appellez *viginti viri.*

Il dit donc en cet endroit, que de ces vingt hommes, *tres ad capitalia judicia sunt ordinati, alii tres cudendo numismati præsunt, quatuor vias urbanas curant: Decem judiciis iis, quæ ad centum viros sorte deferuntur, præficiuntur.* Puis il ajoûte les causes pour lesquels le nombre ancien de vingt-six hommes avoit lors esté reduit à vingt : qui est que les deux, qui avoient la charge des Voyes de dehors, avec les quatre que l'on envoyoit en la Campagne Italienne, avoient esté cassez & abrogez : *duo enim ii qui vias extra urbem curabant, & quatuor qui in Campaniam mittebantur, tunc abrogati erant.* Or est-il qu'on ne pouvoit casser ny abroger les deux qui avoient la charge des chemins de dehors, si auparavant ils n'eussent esté instituez. *Dio Cassius lib. 55.*

11. On ne trouve pas beaucoup de tesmoignages de ces quatre Voyers ou Gouverneurs du pavé de Rome dans l'Histoire, mais il se voit encore plusieurs pierres & inscriptions antiques qui en font mention: & qui tesmoignent, que ces quatre officiers ont eu vogue dedans Rome par l'espace de plus de trois-cens soixante ans : estans parvenus avec la dignité de leur charge jusques au temps d'Adrian : qui fut fait Empereur l'an 871. de la fondation de Rome : ce que l'on peut juger par l'inscription suivante, rapportée par Onuphrius Panvinus *In Urbe Rom. pag. 65.*

IMP. CÆSARI. DIVI.
TRAIANI. PARTHICI.
FIL. DIVI. NERVAE. NEP.
TRAIANO. HADRIANO.
AVG. PONTIF. MAX. TRIB.
POTEST. COS. II. PP.
IIII. VIR. VIAR.
Q. TAMVDIVS. Q. F. PALAT.
GRAIVS. VIENNA.
L. AVRELIVS. L. F. OVF.
TYRANNVS. INTERAMN.
NAHAR. TI. IVLIVS. TI. F. STEL.
VERECVNDIANVS. BONONIA.
Q. TAMVDIVS. SEX. F. ARRIVS.
REATE. FAC. CVR.

12. Au reste il ne faut pas penser, que ceux que l'on élisoit en ces charges, fussent gens de basse condition : veu qu'il s'est trouvé par plusieurs inscriptions antiques, que tel n'a dédaigné d'en prendre le nom, & d'en faire l'exercice sous les Empereurs après avoir esté honnoré des plus belles charges de la Republique. Ainsi le Senat de l'authorité & consentement de Trajan, decerna les ornemens du triomphe, & fit dresser une statuë aux despens du public à certain grand Seigneur de Rome, qui avoit esté Préteur, Tribun du peuple, & Questeur : & qui pour titre dernier est qualifié *IIII Vir Viarum curandarum*, comme on voit par le Senatusconsulte qui en fut fait en cette forme, qui est sans commencement.

DACICVS. GENTEM. DACORVM. ET.
REGEM. DECEBALVM. BELLO. SVPERAVIT.
SVB. EODEM. DVCE. LEGATVS. PR. PR. AB.
EODEM. DONATO. HASTIS. PVRIS. VIII.
VEXILLIS. VIII. CORONIS. MVRALIBVS. II.
VALLARIBVS. II. CLASSICIS. II. AVRATIS. II.
LEG. PR. PR. PROVINC. BELGICAE. LEG. I.
MINERVIAE. CANDIDATO. CAESARIS. IN.
PRAETVRA. ET. IN. TRIBVNATV. PLEB.
QVAESTORI. PROVINCIAE. ACHAIAE.
IIII. VIRO. VIARVM. CVRANDARVM.
HVIC. SENATVS. AVTORE. IMP.
TRAIANO. AVG. GERMANICO. DACICO.
TRIVMPHALIA. ORNAMENT.
DECREVIT. STATVAMQ. PECVN. PVBLIC.
PONEN. CENSVIT.



DES COMMISSAIRES ESTABLIS aux grands chemins hors la ville, & du nombre d'iceux.

Chapitre IV.

1. *Les* quatuor Viri *estoient pour la ville : & les* Curatores viarum *pour les champs.*
2. *La charge premiere des Commissaires des grands chemins : & quelles gens c'estoient que* Mancipes.
3. *Seconde charge desdits Commissaires.*
4. *Plainte de Corbulo sur la ruine des grands chemins.*
5. *Pierres inscrites qui font mention des entrepreneurs dits* Mancipes.
6. *Troisiéme charge des Curateurs des voyes.*
7. *Nombre d'iceux incertain : & des chemins dont ils estoient chargez.*

1. TOUT ainsi que les affaires venans à se multiplier, & occuper les Magistrats qui avoient la charge du pavé dedans Rome, il fut besoin de créer & establir de nouveau les quatre Commissaires, desquels nous venons de parler : De mesme les Censeurs, Consuls, & autres Magistrats, qui eurent au commencement le soin des Grands Chemins des champs, estans surchargez d'autres affaires, on fut contraint d'establir de nouveau certains Commissaires extraordinaires, qui eurent le nom de ἁπλῶς, *Curatores viarum*, que les Grecs appellent ὁδῶν ἐπιμεληταὶ sive ἀμφοδάρχαι, que quelques-uns ont appellé *Viaculos :* ausquels furent attribuez plusieurs autoritez & pouvoirs touchant lesdits chemins, que les Censeurs avoient auparavant.

Scaliger in Castigationibus ad Fest. Pompeium, ubi vicum male pro via positū in verbo viator.

J'ay dit Commissaires extraordinaires, d'autant qu'ils estoient créez & establis par le peuple, à mesure que les ouvrages desdits Grands Chemins le réqueroient : & qu'ils n'ont esté faits ordinaires, sinon du temps d'Auguste : ainsi qu'il sera veu cy-aprés.

2. Leur charge estoit de publier les fermes des péages qui se levoient sur lesdits Grands Chemins & ailleurs, & qui estoient destinez aux ouvrages d'iceux : Et des deniers en provenans, faire recepte & mise. Les Adjudicataires desdits péages estoient du nombre de ceux que l'on appelloit *Mancipes*, d'autant qu'en élevant la main, ils donnoient à entendre, qu'ils consentoient à l'adjudication qui leur

estoit faite des péages par le Magistrat, & promettoient d'en payer le prix au peuple, *Manceps dicitur, quod manu capiat*, dit Festus Pompeius; *vel qui quid à populo emit, conducitve: quia manu sublata significat se auctorem emptionis esse.* Ce que Asconius Pedianus dit encore plus expressément: *Mancipes sunt publicanorum principes, Romani homines, qui quæstus sui causa decumas redimunt, aut portoria, aut pascua publica, quorum ratio scriptura dicitur. Hi enim exigenda à sociis suo periculo exigunt, & R. P. repræsentant, providentes etiam in illa redemptione commodis suis.*

Commentario in orationem Cic. de divinatione.

3. Davantage, c'estoit encore de la charge desdits Commissaires, de publier & adjuger au rabais les ouvrages des Grands Chemins. Et iceux estans faits, en consentir ou empescher la reception, & de faire amender les malfaçons qui s'y pouvoient trouver. Desquels ouvrages les Adjudicataires s'appelloient *Redemptores*. C'est de ces Adjudicataires que parle Siculus Flaccus, quand il dit, qu'il y a des chemins publics, & voyes Royales, *Quæ curatores accipiunt, & per Redemptores muniuntur.*

Lib. de conditionibus Agrorum.

4. On appelloit encore tels Adjudicataires *Mancipes*, aussi bien que les fermiers des péages. Et c'est de tels Entrepreneurs, ensemble des Commissaires qui adjugeoient les ouvrages des Grands Chemins, que Corbulo se plaignoit du temps de Tybere, disant tout haut, que par leur fraude, & par la negligence des Magistrats, les Grands Chemins d'Italie estoient tellement rompus, qu'il estoit impossible d'y passer, & de s'en servir: ce qui l'occasionna d'en prendre luymesme la charge. Mais plusieurs desdits Commissaires & Entrepreneurs n'eurent pas occasion de s'en contenter: d'autant que Corbulo abusant de son pouvoir, en ruïna aucuns, de biens, & d'honneur, faisant vendre leurs terres & heritages, au plus offrant & dernier encherisseur. Tout ce que Tacite nous raconte en ce peu de mots, *Idem Corbulo plurima per Italiam itinera, fraude Mancipum, & incuria Magistratuum interrupta, & impervia clamitando, & executionem ejus negotii libens suscepit. Quod haud perindè publicè usus habitum, quam exitiosum multis: quorum in pecuniam atque famam damnationibus & hasta sæviebat.*

Lib. 3. Annal.

Dion Cassius, raconte, que ce fut sous l'Empire de Caligula, que cette misere arriva, *tam Curatoribus viarum, quam Redemptoribus operarum.* Et que Corbulo trouva cette méchante invention de ruïner contre tout droit ces pauvres gens, pour fournir aux prodigalitez de l'Empereur: que pour l'heure il en fut récompensé, Caligula l'ayant fait Consul: mais que sous Claudius, successeur de Caligula, cette cruauté & injustice luy tourna à honte: & qu'il fut condamné de rendre de ses propres deniers partie de ce qui avoit esté ravi à ces Commissaires & Entrepreneurs: le reste leur ayant esté restitué des deniers publics.

Dio Cass. lib. 59. & 60.

5. Il se trouve quelques anciennes pierres, esquelles il est fait mention de ces Entrepreneurs des Grands Chemins : comme en celle-cy, qui contient le tombeau, qu'une Herennia Priscilla fit faire à Cn. Cornelius son mari, Entrepreneur des ouvrages de la voye d'Appius.

D. M. S.
CN. CORNELIO.
CN. F. SAB.
MVSAEO.
MANCIPI. VIAE. APPIAE.
HERENNIA. PRISCILLA.
CONIVGI.
BENE. MERENTI.
FECIT.

Onuphrius Panvinus in sua Roma pag. 121.

6. Finalement, comme ainsi soit que quelques-uns estoient tenus d'entretenir les chemins sur certaine longueur & estenduë d'iceux : c'estoit encore du devoir desdits Commissaires de les y contraindre, & de leur faire mettre la main à l'œuvre, comme on peut colliger de l'oraison de Ciceron, *pro M. Fonteio.* Comme aussi de punir les Adjudicataires des fermes affectées aux ouvrages des Grands Chemins, s'ils levoient des deniers outre les clauses de leur adjudication : ou bien les renvoyer au Prevôt de la ville de Rome, pour en faire la justice. Julius Capitolinus nous apprend cecy, quand il dit, parlant de Marc Aurele : *Dedit præterea Curatoribus regionum ac viarum, ut vel punirent, vel ad Præfectum urbi puniendos remitterent eos, qui ultrà vectigalia quicquam ab aliquo exegissent.*

In M. Antonio Philosopho.

7. Quant au nombre des Commissaires, il n'a point esté certain, non plus que celuy des Grands Chemins dont la charge leur estoit commise. Le nombre s'augmentoit selon la necessité des affaires. Davantage, on les chargeoit de reparer un chemin ou plusieurs, suivant le loisir, l'industrie & diligence qui se réconnoissoient en eux.

Cela s'apprend plus par les pierres, que par les livres : car on trouve encore à Rome, & en divers endroits d'Italie plusieurs pierres, dont les inscriptions parlent de ces Commissaires.

On voit donc par aucunes d'icelles, quelques Commissaires n'estre preposez que sur les réparations d'un seul chemin : comme és trois qui suivent.

I.

L. RANIO. OPTAT. C. V. COS.
CVRATORI. REIP. MEDIOLANENSIVM.
CVRAT.

Onuphr. ibid. pag. 84.

REIP. NOLANORVM. PRO COS.
PROVINCIAE.
NARBONENSIS. LEGATO. AVG. ET.
IVRIDICO.
ASTYRIAE. ET. GALAECIAE. CVRATORI. VIAE.
SALARIAE. CVRATORI. REIP. VRVINATIVM.
METAVRENSIVM. LEGATO. PROVINCIAE.
ASIAE. PRAETORI. TRIB. PLEBEI.
QVAESTORI. PROVINCIAE. SICILIAE.

II.

Idem pag. 87.

CN. MVNATIVS. M. F. PAL.
AVRELIVS. BASSVS.
PROC. AVG.
PRAEF. FAB. PRAEF. COH. III.
SAGITTARIOR. PRAEF. COH. ITERVM. II.
ASTYRVM. CENSITOR. CIVIVM.
ROMANORVM. COLONIAE. VICTRI
CENSIS. QVAE. EST. IN. BRITANNIA.
CAMALODVNI. CVRATOR.
VIAE. NOMENTANAE. PATRONVS.
EIVSDEM.
MVNICIPI. FLAMEN. PERPETVVS.
DVVMVIRALI. POTESTATE.
AEDILIS. DEDICATOR. IIII.

III.

Idem ibid. pag. 98.

L. ANNIO. FABIANO.
III. VIRO. CAPITALI.
TRIB. LEG. II. AVG.
QVAEST. VRBAN. TR. PLEB.
PRAETORI. CVRATORI.
VIAE. LATINAE. LEG.
LEG. X. FRETENTIS.
LEG. AVG. PROPR. PRO
VINC. DAC. COL. VLP.
TRAIANA. ZARMAT.

Ainsi verrons nous cy-aprés, que Cesar fut fait *Curator viæ Appiæ:* Thermus, *Flaminiæ*; Cornutus Tertullus, *Æmiliæ*.

Quelquefois ces Commissaires estoient establis sur deux voyes; comme on voit par cette autre inscription.

Idem ibid. pag. 71.

L. OVINIO. L. F. QVIR.
RVSTICO. CORNELIANO.
COS. DES. PRAET. INTER.

TRIBVNITIOS. ADLECTO.
CVRAT. VIAE. FLAMINIAE.
LEG. LEG. VII. IN. MYS. INFERIOR.
CVRAT. VIAE. TIBVRTINAE.
CVRAT. REIP. RICINENSIS.
RVSTICA. OVINIA.
CORNELIANA. FILIA.
PATRI. PIENTISSIMO.

Auſſi en a on veu qui avoient la ſurintendance de trois, quatre, & davantage : dont la preſente inſcription nous ſervira de preuve.

C. OPPIO. C. F. VEL.
SABINO. IVLIO. NEPOTI.
M. VIBIO. SOLEMNI. SEVERO.
COS.
ADLECTO. A. SACRATISSIMO. IMP.
HADRIANO. AVGVSTO.
INTER. TRIBVNICIOS. PR. PEREGR.
CANDIDATO. AVG.
LEGATO. PROV. BAETHICAE. CVR. VIAR.
CLODIAE. ANNIAE. CASSIAE.
CIMINAE. TRIVM. TRAIANARVM.
ET. AMERINAE. LEG. LEGION. XI.
CL. P. F. LEG. AVG. PR. PR.
PROVINCIAE. LVSITANIAE.
PRO. COS. PROV. BAETHICAE.
PATRONO. COL.
LEONAS. LIB. ADCENSVS. PATRONI.
ET. IN. DEDIC. STATVAE.
COLONIS. CENAM. DEDIT.

Idem ibid. pag. 75. Smetius inſcriptionum fol. 77. num. 13.



DE L'EXCELLENCE ET DIGNITÉ des personnes, que l'on establissoit sur les Grands Chemins, sous le nom de *Curatores viarum.*

CHAPITRE V.

1. *Pierres inscrites montrant la dignité des Curateurs des Voyes.*
2. *Jules Cesar & Thermus Commissaires particuliers de certains Grands Chemins.*
3. *Cette charge estoit si honnorable que les amis s'en resjouissoient.*
4. *Les charges des Commissaires des Grands Chemins, quand érigées en titre d'office.*
5. *L'administration des chemins des Provinces, appartenante aux Presidens, Consuls, & Préteurs.*
6. *Quels Magistrats c'estoient que* Curatores vicorum.
7. *Difference inter* Curatores vicorum & viarum.

1. 
UAND les pierres inscrites cy-dessus employées, ne serviroient d'autre chose, au moins rendent elles tesmoignage de la dignité de ceux, que l'on establissoit Commissaires sur les ouvrages des Grands Chemins sous le nom de *Curatores viarum.* Car on voit que c'estoient gens qualifiez des plus belles charges de la Republique : & relevées d'autant plus sur les quatre Commissaires establis au pavé de la ville, comme les chemins des champs estoient de plus grande masse, de plus longue estenduë, & de plus somptueuse despense, que le pavé des ruës de la ville de Rome.

In Julio Cesare. c. 8

2. Jules Cesar est un des premiers qui a esté honnoré de la qualité de tels Commissaires, ainsi que Plutarque nous enseigne : qui dit, qu'il fut fait Curateur de la voye Appienne : & que outre les deniers publics qu'il y employa, il y fit encore une tres-grande despense de ses propres deniers; & que ce fut l'un des moyens, qui le mirent plus avant en credit & reputation vers le peuple : qui a tousjours eu tels ouvrages fort agreables. De sorte que Ciceron a escrit, que si un autre grand seigneur Romain, nommé Thermus, pouvoit achever les reparations de la voye Flaminienne, ausquelles il avoit esté estably Commissaire, ce luy seroit un vray moyen, à son advis, d'estre éleu Consul, & fait Collegue en cette dignité à Jules Ce-

far. *Thermus*, dit-il, *curator est viæ Flaminiæ : Quæ cum erit absoluta, sanè facilè eum Cæsari consulem addiderim.* *Epist. 12 lib. 1. ad Atticum.*

3. Aussi estoit cette charge tant honnorable, qu'une personne n'y estoit pas plustost élevée, que les amis s'en réjoüissoient, comme d'une chose qui luy devoit tourner à grande loüange : d'autant que le peuple & les Empereurs, n'ont élevé en cette dignité que les hommes de merite : & qui eussent desjà fait preuve de leur diligence & industrie en autres charges & magistratures.

On voit Pline le jeune tressaillir de joye, ayant entendu que Cornutus Tertullus avoit esté constitué Curateur de la voye Emilienne : comme il tesmoigne luy-mesme escrivant *ad Pontium*, en ces termes : *Recesseram in municipium, cum mihi nuntiatum est Cornutum Tertullum accepisse Æmiliæ viæ curam. Exprimere non possum quanto sim gaudio affectus, & ipsius, & meo nomine.* *Lib. 5. epist. 15.*

Ainsi Papinius Statius met entre les Eloges d'honneur de Victorius Marcellus, personnage de dignité Prétoriale, d'avoir esté choisi par Domitian pour estre Commissaire de la voye Latine. *Lib. 4. Sylvarum ad Marcellum.*

> *Quique tuos alio subtexit munere fasces :*
> *Et spatia antiquæ mandat renovare Latinæ.*

Il en fait pareil estat en la personne de Plotius Grippus, qu'il appelle *Majoris gradus juvenem :* auquel le mesme Empereur avoit baillé deux des plus belles & honnorables charges de l'Empire, l'ayant fait *Præfectum Annonæ, & curatorem viarum :* comme qui diroit Commissaire des vivres, & Grand-voyer de l'Empire : car voicy comme il en parle.

> *Te Germanicus arbitrum sequenti*
> *Annonæ dedit : omniumque latè*
> *Præfecit stationibus Viarum.*

Lib. 4. Sylvarum, In risu saturnalitio ad lotinum

4. Au reste ces charges, auparavant Auguste Cesar, n'estoient pas perpetuelles : ains se donnoient à tems, & par forme de Commission, selon la necessité des affaires : mais enfin, cet Empereur ayant creé & institué plusieurs charges en titres d'offices perpetuels, afin de gratifier d'autant plus de personnes, & leur donner part à l'administration des affaires, mit au rang des Magistrats ordinaires certain nombre de curateurs des Grands Chemins : Ce que Suetone escrit en cette maniere. *Quoque plures partem administrandæ Reip. caperent, Augustus nova officia excogitavit : curam operum publicorum, viarum, & aquarum, alvei Tyberis, & cloacarum, &c.* *In Augusto cap. 37.*

5. Or est-il que tout ce qui a esté dit jusques à present, *de Cen-*

Sforibus, *Ædilibus*, *IIII. Viris*, *& Curatoribus viarum*, se doit entendre des Voyes de la ville de Rome, & de l'Italie seulement. Car quant aux grands chemins des provinces, ils faisoient partie de l'administration de Consuls, Préteurs, & Presidens qui en estoient les Gouverneurs, & de leurs Commis : comme il sera dit en son lieu.

6. Mais avant que mettre fin au present discours *de Curatoribus viarum :* Il faut remarquer en passant, qu'ils sont fort differents de ceux que l'on appelloit *Curatores vicorum :* quoy que l'un des Interpretes de Stace sur le lieu cy-dessus allegué, les confonde l'un avec l'autre. Ces derniers sont ceux que l'on peut appeller Commissaires des Quartiers, prenant ce nom pour un assemblage de maisons environnées de ruës : car la ville de Rome se divisoit en xiiij. regions: & chacune region en plusieurs quartiers : les Commissaires desquels estoient préposez sur iceux pour plusieurs causes : mais specialement pour remedier aux inconveniens du feu : à raison dequoy certain nombre d'hommes leur estoit attribué, qui estoient auparavant sousmis aux Ædiles.

7. Il apparoist donc que les Commissaires des Quartiers avoient leur exercice dans la ville : & ceux des grands chemins aux champs par les regions d'Italie. Et y avoit encore entr'eux ces differences, que ceux-là estoient gens choisis du milieu de la populace : & ceux-cy, comme nous avons justifié, se tiroient des plus nobles maisons, & d'entre les plus notables Citoyens. Que ceux-la n'ont esté créez qu'en l'an 747. de la fondation de Rome, sous le Consulat de Tybere & de Pison, qui est l'an de la division de Rome en xiiij. regions : & ceux-cy ont esté faits ordinaires dés le temps d'Auguste, ayant desja eu vogue long-temps auparavant comme extraordinaires. Dion sera garand de tout ce que nous avons dit des Commissaires des quartiers, par ce seul texte tiré de son livre 55. *Procuratores autem, seu Curatores, aut Magistri vicorum, plebeii sunt constituti: quibus veste, quam magistratus gerunt, ac lictoribus binis, in iis locis quibus præessent, uti certis diebus concessum : ac servitia, quæ antè cum Ædilibus in usum incendiorum extinguendorum fuerant addita : urbsque tota in regiones divisa fuit tunc xiiij. Quibus sorte divisis, hi vicorum curatores Tribuni Plebis & Prætores præessent, idque hodie etiam fit.*

DIVI-

DIVISION GENERALE DES GRANDS chemins de l'Empire.

Chapitre VI.

1. *Division generale des terres de l'Empire du temps d'Auguste.*
2. *L'Italie & les Provinces mises en contre-pointe audit temps & depuis.*
3. *L'Italie divisée en Regions, non pas en Provinces.*
4. *Division generale des chemins en ceux d'Italie, & des Provinces.*
5. *Deux differences entre l'un & l'autre : dont la premiere gist au temps.*
6. *Seconde difference gist aux Magistrats qui les ont faits.*

1. Ous l'Empire d'Auguste & de ses successeurs jusques au grand Constantin, toute la seigneurie, & domination Romaine se divisoit generalement en deux parties : L'une desquelles estoit l'Italie, comprenant en soy tout ce qu'il y a de terre depuis le détroit de Sicile jusques en Istrie, & aux Alpes : & l'autre s'estendoit sur tout ce qui est hors l'Italie, vulgairement compris sous le nom de Provinces.

2. Pendant tout ce temps, ces deux noms d'Italie & de Provinces, estoient comme mis en contrepointe : de sorte que ce qui se disoit de l'une, se nioit des autres : comme en une Loy de Severus & d'Antoninus, qui est la 2. C. *de excusat. tutorum*, l'administration de biens Italiques, est opposée à celle des biens des Provinces.

3. Cette diversité fut cause, qu'en la division generale qu'Auguste fit des terres de son Empire, il ne partagea pas l'Italie en Provinces ; mais en regions : vray est que la Gaule, que les Romains appellent Cisalpine, avec les Liguriens, & Venitiens furent autrefois mises au rang des Provinces : mais c'estoit au temps de la Republique populaire, auquel l'Italie avoit deux sortes de limites : La premiere, par nature : & la seconde, par droit. Car la nature l'a terminée par la mer, qui l'environne du costé du Midy, de l'Orient, & du Septentrion. Et par Alpes de la part de l'Occident. Mais le peuple Romain appelloit Italie seulement ce qui est environné de la mer, à prendre depuis le Rubicon d'une part du costé de la mer Adriatique, jusques à la riviere d'Arne : ou selon les autres du Vare qui tombe dans la mer Thyrrene. En cette derniere signification, toute la Gaule que les Romains appelloient Cisalpine, et- *Car. Sigonius de Antiq. jure Italiæ lib. 1, cap. 1.*

toit hors l'Italie, avec les terres des Liguriens, & Venitiens : tous lesquels Auguste Cesar ayant mis au rang des Italiens, & reduit les limites du droit ancien aux termes de la nature, il divisa leurs terres en Regions, comme les autres parties d'Italie. Et ce fut lors que toutes les terres generalement, qui sont hors les Alpes, furent entenduës sous le nom de Provinces contre la seule Italie.

4. Or quoy que depuis Constantin, & l'Italie, & le reste de l'Empire ayent receu plusieurs autres divisions : si est-ce que nous nous tiendrons à celle-cy : d'autant qu'il suffit au partage general de nos grands chemins : lesquels nous diviserons par ce moyen en deux parties, dont l'une comprend les chemins d'Italie, & l'autre ceux des Provinces.

5. Entre les uns & les autres, il y a une notable difference, qui gist en deux points principaux : sçavoir au temps, auquel ils ont esté faits : & aux Magistrats qui les ont fait faire. Pour le temps, à le prendre en gros, les grands chemins d'Italie, comme plus prochains de la ville capitale, ont esté faits les premiers : & ceux des Provinces les derniers. Ceux d'Italie, pendant que le peuple a tenu la souveraineté dedans Rome, & jusques à l'Empire d'Auguste Cesar : & ceux des Provinces, depuis que la puissance souveraine du peuple fut reduite és mains d'Auguste. J'ay dit à prendre le temps en gros tout à dessein, d'autant qu'il se trouvera quelques chemins par les Provinces avant l'establissement des Empereurs : & qui precedent en temps aucuns chemins d'Italie que les Empereurs mesmes y ont fait, desquels nous parlerons cy-aprés : mais ils sont en si petit nombre en comparaison des autres, que l'on n'en doit pas faire grand estat, au régard de ceux qui constituent nostre division generale.

6. Pour ce qui est des Magistrats, nous avons veu cy-dessus, que les Censeurs, Ediles, & Commissaires des chemins appellez *Quatuor viri, & Curatores viarum* : mesme quelques Consuls, Preteurs, Tribuns, & Empereurs, ont fait faire les chemins, tant de la ville, que des champs en Italie : mais pour les grands chemins des Provinces, il n'en est pas de mesme : d'autant qu'ils ont esté faits à la diligence des Consuls, Preteurs, ou autres Magistrats, qui ont esté premierement envoyez par le peuple, & depuis par les Empereurs, pour regir & administrer les Provinces en qualité de Presidens : dequoy nous verrons les preuves au Chapitre suivant.

PAR QUELS MAGISTRATS LES grands Chemins des Provinces ont esté faits.

CHAPITRE VII.

1. NTRE les administrations que les Magistrats avoient par les Provinces, celle qui touche les ouvrages & reparations des grands chemins en est une non pas des moindres, mais grandement necessaire pour la conduite des armées. C'est pourquoy je trouve que dés-auparavant qu'Auguste & ses successeurs eussent remply les Provinces de tels ouvrages, la necessité avoit appris à plusieurs Magistrats & Lieutenans generaux du peuple d'en inventer les commencemens.

2. Mais avant que d'en venir aux preuves, il est besoin sçavoir quels estoient ces Magistrats, & sous quels noms ils sont reconnus en l'histoire. Nous dirons donc briévement, qu'en chacune Province il y avoit deux principaux Magistrats pour y regir & gouverner les affaires, tant de la guerre, que de la justice, & des finances: sçavoir le President, & le Questeur.

3. Du commencement c'estoit les Préteurs, qui estoient en qualité de Presidens deputez par les Provinces, afin d'y exercer la jurisdiction, rendre droit & justice aux provinciaux: & si la necessité pressoit, y faire la guerre sous les auspices du peuple. D'où est venu que le nombre des Préteurs s'accreut avec le nombre des Provinces. Mais s'il arrivoit quelque tumulte, & guerre de grande importance, on y envoyoit des Consuls, lesquels dés le commencement de leur création

ont esté chefs & Capitaines generaux des armées Romaines. Que si la guerre n'estoit achevée dans l'année de leur Magistrature, ils s'appelloient lors Propréteurs & Proconsuls.

Et c'est en ces deux Magistrats que consistent les Presidens ordinaires des Provinces, dont les uns à raison de cela s'appelloient Consulaires, & les autres Prétoriens.

4. Les Consuls & Préteurs allans en leurs Provinces, estoient accompagnez de plusieurs gens, comme d'officiers, ministres, & coadjuteurs en l'exercice de leurs charges, tels que sont les Legats, Tribuns, Centurions, Secretaires, Truchemens, & autres. Les plus grands & honnorables desquels estoient les Legats, qui vaut autant à dire, que Lieutenans & Conseillers, sans l'advis desquels ils ne faisoient aucune entreprise de consequence: & par lesquels ils executoient plusieurs choses, dont ils leur donnoient les mandemens & commissions. Car quelquefois ils conduisoient leurs armées, ou partie d'icelles, rendoient la justice, avoient soin des tributs, gabelles & péages, & s'il estoit besoin de faire ou reparer quelques Chemins, c'estoit à eux, à qui les Consuls & Préteurs en donnoient les commissions.

5. Je me contenteray pour le present d'en rapporter un exemple tiré de Ciceron, qui raconte que Marcus Fonteius ayant geré & administré la charge de Préteur ou President des Gaules, fut accusé devant le peuple Romain de plusieurs malversations : entre lesquelles celle-cy en estoit l'une, qu'il avoit tiré secrettement grandes sommes de deniers sous pretexte des reparations & emparemens des chemins: prenant de l'argent des uns pour les exempter de travailler à ces ouvrages: & des autres, pour recevoir aucuns d'iceux ouvrages, encore qu'ils ne fussent bien & fidelement faits. *Objectum est etiam, quæstum Marcum Fonteium ex viarum munitione fecisse, ut aut ne cogeret munire, aut id quod munitum esset, ne improbaret.*

Oratione pro M. Fonteio. c. 4

6. Par cette accusation, on voit que le pavement & affermissement des grands chemins estoit de la charge du Préteur. Et ce qui suit aprés, tesmoigne qu'en cas de necessité il y pouvoit commettre ses Legats ou Lieutenans : car pour éluder cette accusation, & la rejetter bien loin de Fonteius, Ciceron dit, que ce n'estoit pas luy, qui en avoit fait les ouvrages, mais telles personnes par luy commises, qui estoient publiquement reconnuës pour gens de bien, & qui avoient de quoy respondre de la sincerité de leurs actions. Que Fonteius estant occupé en meilleures affaires, & reconnoissant que c'estoit une des charges de la Republique, de munir & paver certaine voye, autrefois faite par Domitius en la Gaule : Il en donna la commission à deux des premiers hommes de son armée, qui estoient deux de ses Legats : sçavoir, à C. Annius Bellienus, & à C. Fonteius. Que ce furent ces deux qui firent les commandemens au peuple de la Pro-

vince pour y travailler; & que les ouvrages estans achevez, ils les approuverent & receurent; sans que M. Fonteius s'en fust aucunement entremis.

7. Voicy comme Ciceron en parle: *Quid si hoc crimen optimis hominibus delegare possumus, & ita, ut non culpam in alios transferamus: sed uti doceamus, eos isti munitioni præfuisse, qui facilè officium suum & præstare, & probare possunt. Tamenne vos omnia in M. Fonteium iratis testibus conferetis? cum maioribus Reip. negotiis M. Fonteius impediretur, & cùm ad Remp. pertineret viam Domitiam munire, Legatis suis, Primariis viris C. Annio Bellieno, & C. Fonteio negotium dedit. Itaque præfuerent, imperaverunt pro dignitate sua quod visum est, & probaverunt.*

8. Ce qui s'est fait pendant l'estat populaire, s'est continué sous les Empereurs: & me contenteray d'en rapporter un seul exemple tiré de Tacite, lequel descrivant l'entrée que Drusus Germanicus fit dans les Allemagnes sous l'Empire de Tybere, dit, que par la secheresse du temps les eaux estans basses, il tira aprés soy toute son armée dans le pays des Cattes, peuple de Germanie: mais que craignant les pluyes, & le réhaussement des rivieres, il laissa derriere luy L. Apronius, lors son Lieutenant, & depuis Propréteur en Allemagne, pour luy paver un chemin, qui peust servir à sa retraitte en cas de necessité, à travers les rivieres & marescages du pays: Ce qui se peut colliger de ces mots. *Germanicus expeditum exercitum in Chattos rapit, L. Apronio ad munitiones viarum & fluviorum relicto: nam (rarum illi cælo) siccitate, & amnibus modicis, inoffensum iter properaverat; imbresque; & fluminum auctus regredienti metuebantur.* Ce fut par tels Consuls, ou Legats, qu'Auguste Cesar fit faire des grands chemins de l'un des bouts de son Empire à l'autre, ainsi que nous verrons cy-aprés en détail, & n'en diray rien icy davantage, pour toucher un mot des Questeurs envoyez avec les Presidens par les Provinces. *Tacitus lib. 1. annal.*

9. Les Questeurs donc s'élisoient par chacun an, tout ainsi que les Consuls & les Préteurs: & comme eux recevoient immediatement du peuple ce qu'ils avoient d'authorité. En quoy ils estoient differents des Legats, qui tenoient leur pouvoir des Presidens, encore qu'ils fussent en beaucoup de choses leurs compagnons, & comme Assesseurs & Conseillers: au lieu que le Questeur tenoit rang de fils au President, ayant tel rapport & relation l'un à l'autre, que comme un homme ne se peut dire pere qu'il n'ait un fils: aussi n'y avoit-il aucun Consul ou Préteur és Provinces, qui n'eust avec soy son Questeur, qui estoit ordinairement joint par amitié à son Consul ou Préteur, comme un fils à son pere.

10. La difference de leur charge estoit, que les Presidens avoient la jurisdiction contentieuse des causes, tant publiques, que particu-

lieres & les Questeurs, le maniment des finances. Et quant à ce qui touche les grands chemins, c'estoit les Presidens des Provinces ou leurs Lieutenans qui les faisoient faire : mais c'estoit les Questeurs qui sur les mandemens & ordonnances desdits Presidens, faisoient le payement des materiaux & salaires des ouvriers. Aussi estoient lesdits Questeurs comme Receveurs generaux, qui faisoient recepte & mise des deniers provenans des tributs & péages, desquels ils rendoient les comptes au peuple. Et pour la confection d'iceux avoient des Greffiers, & autres officiers sous eux, entretenus aux despens du public.

EN QUEL TEMPS ON A COMMENCÉ les grands Chemins d'Italie.

CHAPITRE VIII.

1. *Pendant le tems des Rois, l'usage du pavé n'estoit encore en Italie.*
2. *L'usage du pavé és grands chemins d'Italie n'a commencé que 188. ans après l'éjection des Rois.*
3. *Claud. Appius Cœcus premier auteur desdits chemins.*
4. *La voye Appienne est ensemble la premiere & la plus excellente de toutes.*
5. *La seconde voye d'Italie faite par Aurelius Cotta.*
6. *La troisiéme par Flamininus.*
7. *La quatriéme par Æmilius.*
8. *Censeurs qui premiers publierent les ouvrages des grands chemins.*
9. *C. Gracchus a fait plusieurs beaux grands chemins en Italie.*
10. *Au temps de Jules Cesar l'Italie desja remplie de chemins pavez.*

1. ES Romains ont esté à divers temps gouvernez sous diverses formes de Republique. Prémierement en Monarchie sous les Rois : puis en Democratie sous les Consuls : & derechef en Monarchie sous les Empereurs. Durant le premier estat Monarchique, il ne se trouve aucune mention des grands chemins, ny dans la ville de Rome, ny dehors : n'ayans eu les Rois aucune connoissance des Carthaginois premiers inventeurs du Pavé.

2. Mesme depuis le changement des Rois, il s'est coulé l'espace de cent quatre vingts huit ans, avant que personne ait mis la main à ce genre d'ouvrages, qui n'a pris son origine sinon au temps que la seigneurie & domination Romaine a commencé de s'estendre à bon escient sur les peuples qui les environnoient.

3. C'est alors que pour faciliter les passages des armées, le transport des marchandises, & l'abord des vivres requis à un peuple qui s'augmentoit de jour en jour, les Magistrats de la ville de Rome s'adviserent de mettre en œuvre l'invention de ceux de Carthage : & de paver les plus grands chemins & plus frequens d'Italie. Ce fut Claudius Appius, surnommé l'aveugle, qui se mit le premier de tous durant sa Censure à paver un grand chemin, qui s'estendoit depuis Rome jusques à Capouë : lequel de son nom s'appelle encore *via Appia*. Ce qu'il fit en l'an 442. de la fondation de Rome : estans lors Consuls M. Valerius, & P. Decius Mus. C'est ce que dit Julius [a] Frontinus lors qu'il parle de l'Aqueduc d'Appius, & de cette premiere Voye pavée, *Appia aqua inducta est ab Appio Claudio Censore, cui postea cœco fuit cognomen. M. Valerio Maximo, & P. Decio Mure Coss. anno xx. post initium belli Samnitici. Qui & viam Appiam à porta Capena usque ad urbem Capuam muniendam curavit.* [b] Cassiodore mesme a laissé par escrit, que ces deux ouvrages furent faits en cette mesme année. *M. Valerio. P. Decio Consulib. per Appium Claudium Censorem via facta, & aqua inducta est, quæ ipsius nomine nuncupatur.*

a Lib. 1. Aqueduct.

b In Chronico.

4. Cette grande & admirable Voye a cela de remarquable, que comme elle est la premiere en l'ordre des temps, aussi est elle premiere en beauté & magnificence d'ouvrage, à l'excellence de laquelle aucun autre chemin posterieur n'a sçeu parvenir : soit que l'on considere sa grande estenduë, soit la largeur & espaisseur des carreaux dont elle est pavée, soit la forme de leur alliage, artifice de leur jointure, & autres particularitez, que nous remarquerons au traitté qui sera fait à part des merveilles de ce grand & inimitable chemin.

5. La seconde Voye pavée par l'Italie, est celle de Cajus Aurelius Cotta, si la conjecture de Carolus [c] Sigonius est veritable, qui dit qu'elle fut faite l'an 512. de la fondation de Rome, & qu'elle fut nommée *via Aurelia* de son nom : & n'en sçaurois alleguer pour le present autre auteur.

c Lib. 2. de antiquo jure Italiæ, cap. ultimo.

6. Aprés vient celle qui de Flaminius est dite [d] *via Flaminia* : mais les auteurs ne s'accordent pas, ny sur le temps, ny sur la personne de celuy qui l'a fait faire : Car les uns la donnent à ce Flaminius qui fut tué par Hannibal au lac de Trasimene : & disent qu'elle fut faite sous le Consulat de Lucius Veturius & Caius Lutatius, l'an de Rome 533. Et en cela conviennent Festus, [e] Florus, & [f] Cassiodore : le dernier desquels en parle ainsi, *L. Veturio & Caio Lutatio Coss. via Flaminia munita, & circus factus, qui Flaminius dictus est.*

d In verbo Flaminius circus.

e Epitomes lib. 10

f In Chronico.

7. Neantmoins Strabo nous a laissé par escrit, que ce fut Flaminius le fils : lequel fit paver deux grandes voyes en Italie, dont l'une s'estendoit de Rome jusques à Rimini, qui est *via Flaminia* : & l'autre depuis Rimini jusques à Boulogne, & Aquilée, qui fut dite *Æmilia*.

Lib. 5. Geograph.

Mais quant à ce different, nous le terminerons ailleurs plus commodement : & suffit pour le present d'avoir montré, que la voye Flaminienne doit estre mise au troisiéme rang d'antiquité : & que l'Æmilienne vient immediatement ensuite.

8. Le plaisir que le peuple prenoit en ces ouvrages, & les commoditez qui en procedoient, inviterent treize ou quatorze ans aprés Flaccus & Albinus Censeurs, à reprendre les aires des pavemens & emparemens des ruës de la ville, & des chemins des champs. Car ce fut sous le Consulat de SP. Posthumius Albinus, & de Q. Mutius Scævola, l'an 580 de la fondation de Rome, qu'ils en firent premierement publier les ouvrages, pour paver de carreaux dans la ville, & de gravois par les champs : Ainsi que nous montrerons par le tesmoignage de Livius, au livre suivant.

9. Il est à croire que les Magistrats Romains qui succederent à ces deux Censeurs, userent de semblable diligence à faire & continuer les grands chemins d'Italie : quoy que de là à cinquante ans je n'en trouve aucune particuliere remarque en l'Histoire. Celuy qui les suivit de temps, & qui peut-estre les devança en diligence & magnificence d'ouvrage, fut C. Gracchus, frere de Tyberius, duquel Plutarque escrit, qu'estant Tribun du peuple, il mit en avant de repeupler Carthage, & plusieurs autres villes, de paver les grands chemins, & bastir des greniers ou magazins publics, pour y faire des provisions de bled : desquels ouvrages il entreprenoit luy-mesme la charge & surintendance : & les achevoit tous avec telle diligence & dexterité, qu'il sembloit qu'il n'en eust qu'un seul à faire. Mais celuy de tous les ouvrages publics auquel il employa plus de labeur & solicitude, fut à dresser & munir les grands chemins d'Italie, de la forme, beauté & magnificence desquels nous parlerons plus à propos en autre endroit.

10. Ce sont icy les premiers auteurs, & les plus anciennes remarques que l'on puisse trouver en l'Histoire Romaine des grands chemins faits en Italie, ausquels plusieurs Magistrats ont depuis fait tellement travailler, que du temps de Jules Cesar, la ville de Rome estoit jointe par le moyen d'iceux à toutes les regions & principales villes d'Italie : & quoy qu'Auguste & les Empereurs suivans y ayent fait faire de grands ouvrages ; si est-ce que c'estoit plustost pour les amplifier, ou pour les reparer, que pour en faire de nouveaux d'un bout à l'autre : excepté quelques-uns que Domitian, Aurelian, & Trajan ont fait faire.

DES

DES TEMPS AUXQUELS ON A COMMENCÉ À FAIRE DES GRANDS CHEMINS PAR LES PROVINCES.

CHAPITRE IX.

1. *Premier chemin pavé par les Provinces, est en la Gaule Aquitanique & Narbonnoise.*
2. *Second chemin, dit* via Domitia *en Provence & Savoye.*
3. *Troisiéme chemin de mesme nom en Allemagne.*
4. *Quatriéme chemin en Epire & Macedoine.*
5. *Auguste Cesar principal auteur des grands chemins des Provinces.*
6. *Chemins pavez és Provinces sont ceux de l'Itineraire d'Antonin, & Carte de Peutinger.*



1. IL est assez difficile de déterminer le temps, auquel les Romains ont commencé à faire des chemins pavez hors l'Italie : & s'en trouve peu de tesmoignages avant l'Empire d'Auguste. Je ne laisseray toutefois de rapporter icy ce peu que j'en ay rencontré dans les anciens escrits. Et commenceray par les voyes que je trouve avoir esté pavées deçà les Alpes, tant en Gaule, qu'en Allemagne.

La premiere, &, comme je pense, la plus ancienne de toutes, est celle que les Romains ont fait dés le temps de la derniere guerre d'Afrique, pour voyager des Espagnes & monts Pyrenées à travers la Gaule Aquitanique & Narbonnoise, jusques aux Alpes. De laquelle Polybius, Historien fidéle & veritable, fait mention en son livre troisiéme : où il dit, que du fleuve Ebro jusques à Ampurias, il y a mil six cens stades : & d'Ampurias au passage du Rhosne, encore autant. Puis pour montrer qu'il est bien asseuré en ses nombres : il adioûte, que dés ce temps-là les Romains avoient fait mesure exacte des intervalles desdits chemins : & que de huit stades en huit stades ils les avoient marquez & limitez par des colomnes milliaires. Voicy les propres mots de l'auteur, ταῦτα γὰρ νῦν βεβημάτισται, καὶ σεσημείωται κατὰ σταδίους ὀκτὼ διὰ Ῥωμαίων ἐπιμελῶς. C'est la mesme voye dont Andreas Resendius parle, comme l'ayant veu & remarqué qu'elle estoit pavée de cailloux esquarris, *penè insana profusione :* ainsi que nous dirons plus amplement en autre endroit. *Lib. 3. de antiquit. Lusitania cap. de viis militarib.*

2. La seconde est *via Domitia*, que Domitius Ahenobardus fit faire l'an 629. de la fondation de Rome, M. Plautius Hypseus, & M.

Fulvius Flaccus estans Consuls. Ce personnage ayant vaincu les peuples de Savoye, de Dauphiné & d'Auvergne, que l'histoire appelle *Allobroges*, & *Alvernos*, pensa ne pouvoir laisser meilleure marque de sa victoire, que faisant munir ce grand chemin à la mode d'Italie. Et quoy qu'il soit assez difficile de trouver précisément l'endroit d'iceluy : si est-ce qu'il est à croire, que ce fut dans la Province particuliere des anciens Allobroges par luy vaincus, & dans la region laquelle par Antonomasie, ils appelloient *Provinciam*, & nous la Provence. Quoy que ce soit, c'est la mesme voye que Ciceron appelle *viam Domitiam*, & qu'il dit avoir esté reparée par deux Legats ; ou Lieutenans de M. Fonteius, ainsi que nous avons remarqué cy-dessus.

Oratione pro M. Fonteio.

3. Il se trouve qu'il y en avoit une en Allemagne au delà du Rhin, qui portoit le mesme nom de *via Domitia*, mais qui ne pouvoit estre de pareille antiquité, ny faite par un mesme auteur : d'autant que la voye Domitienne de la Gaule, est faite assez long-temps avant les conquestes de Jules Cesar. Et quant à celle d'Allemagne, elle a esté munie long-temps depuis : Au moins il est certain, que ce ne fut pas avant Jules Cesar, puis que c'est le premier qui a mis le pied dans la Germanie : Toutefois ladite Voye fut faite par un du mesme nom de Domitius à travers des lieux humides & croulans de l'Allemagne, & où il n'y avoit moyen, sans ledit chemin, d'avoir le pied ferme en aucuns endroits. Tacite nous dépeint ainsi cette Voye, & nous en enseigne l'auteur, disant : *Augustus is trames vastas inter paludes, quondam à L. Domitio aggeratus. Cætera limosa, tenacia gravi cœno, aut rivis incerta erant.* Ce fut par le moyen de ladite Voye, que Cæcinna ramena deça le Rhin partie de l'armée que Germanicus avoit fait entrer dans les Allemagnes : comme on voit par le tesmoignage du mesme auteur.

Lib. 1. Annal.

4. Voila quant à ce qui est de la Gaule & des Allemagnes. Pour les autres provinces, je n'y trouve qu'une seule Voye, dite *via Egnatia*, qui s'estend depuis la ville d'Apollonie en Epire, jusques à celle de Cypselus, & la riviere Hebro : jusques sur la rive de laquelle ils ont pavé ladite Voye, icelle mesurée par mille, & marquée de Colomnes milliaires, ainsi que de coustume. Et de cela nous avons ce tesmoignage exprès de Strabo. *Ab Apollonia in Macedoniam Egnatia via est, in Orientem versus per milliaria dimensa, & lapidibus distincta usque Cypselum, & Hebrum flumen.*

Strab. lib. 7.

Or faut-il bien conclure que cette Voye estoit pavée avant que Auguste Cesar commençast a faire celles des Provinces : Puis que dès-ja du temps de Ciceron elle estoit faite & parfaite, portant dès-lors le nom de Voye Militaire, qui ne se donnoit sinon aux grands chemins pavez. Car c'est celle-mesme dont cet auteur fait mention, disant, que de son temps elle s'estendoit jusques à l'Hellespont à tra-

De Provinciis Consularibus.

vers la Macedoine : *Via illa nostra*, dit-il, *quæ per Macedoniam est usque ad Hellespontum militaris*.

5. Que s'il y avoit quelques autres grands chemins semblables hors l'Italie avant Auguste, je croy qu'ils estoient bien rares : ayant esté celuy qui prit à bon escient cette matiere à cœur, d'aggrandir & alonger les anciens chemins d'Italie, & d'en faire de nouveaux par les Provinces. Et de cela nous avons de bonnes marques dans l'histoire, qui se rencontreront deçà delà dans l'œuvre present : de toutes lesquelles je me contenteray de celle-cy, tirée de Suetone, qui dit : *Et quo celerius & sub manum annunciari, cognoscique posset, quid in Provincia quaque gereretur, juvenes primò modicis intervallis per militares vias : dehinc vehicula disposuit* : où ces termes, *In quacunque Provincia*, sont bien à remarquer, d'autant que s'il n'eust luy-mesme fait faire des chemins en chacune Province, il n'eust pas sçeu disposer les Couriers & les Coches, dont il est fait mention en cet endroit, pour avoir commodement, & à la main promptes nouvelles de ce qui se faisoit en chacun quartier de son Empire. Or apparoist-il que ces chemins n'estoient autres que nos grands Chemins pavez, d'autant qu'il les appelle *vias militares*, du nom le plus propre qui soit dans les escrits des anciens, pour signifier les chemins faits & construits de main d'homme.

Sueton. in Aug. cap. 41.

6. Ce sont les mesmes chemins, qui sont descrits dans l'Itineraire d'Antonin, & la Carte de Peutinger, qui ne contiennent pas seulement les grands chemins d'Italie : mais aussi des Provinces. Hieronymus Surita, qui a commenté ledit Itineraire, nous le fait assez entendre, quand il dit, Qu'Auguste Cesar ne fut pas content de voir l'Italie seule remplie de l'ornement des chemins pavez, mais qu'il en accommoda toutes les Provinces de son Empire, afin que les Presidens & Proconsuls eussent plus de facilité de visiter les villes, & de se trouver és assemblées ordinaires, qui s'y faisoient pour le reglement de la Justice, & Police d'icelles. *Neque Italiam modò*, dit cet auteur, *sed & universas Romani Imperii Provincias eodem decore atque ornamento idem Princeps affecit : ut Præsides, & qui pro Consulibus eo munere fungerentur, faciliùs Provinciarum urbes atque conventus obirent.*

Præfatione in Commentarium Itinerar. Ant.

PAR QUEL NOMBRE, ET CONDITIONS d'hommes les grands chemins de l'Empire ont esté faits.

CHAPITRE X.

1. *Que pour faire les grands Chemins il a esté besoin de beaucoup de gens & d'argent.*
2. *Nombre d'hommes employez au Temple de Salomon, & à l'une des Pyramides d'Egypte.*
3. *Le nombre d'hommes employé aux grands chemins excede l'un & l'autre.*
4. *Quatre sortes d'hommes ont travaillé aux grands chemins. Premiere sorte de soldats Legionaires.*
5. *Qu'Auguste les employa premierement aux ouvrages des grands chemins.*
6. *Nombre des Legions augmenté depuis Auguste.*
7. *Seconde sorte d'hommes est des peuples Provinciaux.*
8. *Maniere observée pour employer les Legionaires & Provinciaux aux grands chemins.*
9. *Plainte des uns & des autres.*
10. *Troisiéme genre d'hommes employez aux grands chemins.*
11. *Quatriéme genre.*
12. *Que toute l'Europe, l'Asie & l'Afrique, a mis la main à un si grand œuvre.*

1. COMME les Grands Chemins de l'Empire ont surpassé tout œuvre de main en estenduë de pays, aussi a-t'il esté necessaire d'y employer plus de gens & d'argent, qu'en pas un autre ouvrage du monde, qui ait eu quelque reputation dans l'Histoire, soit Greeque ou Romaine : soit Sacrée ou Prophane. Et partant il nous faut dire un mot du nombre des hommes sans nombre, & des sommes d'argent non comprehensibles, employées à cet œuvre incomparable.

3. Reg. cap. 5. & 2 Paral. cap. 2.

2. On lit que Salomon employa un grand nombre des Juifs naturels, & de Proselytes au bastiment du Temple de Hierusalem. Car il fit choix de trente mil Israëlites pour couper les bois en la Montagne du Liban : dix mil desquels y travailloient de trois mois l'un, & se reposoient deux mois en la maison ; & qu'ayant fait faire un dénombrement des Proselytes, qu'il trouva monter à cent-cinquante trois-mil six cens hommes ; Il en destina quatre viugts mil pour la maçonnerie du Temple : soixante dix mil pour le charroy des materiaux : & le reste consistant en trois mil six cens, il les constitua

Directeurs & Intendans des ouvrages, pour avoir l'œil & le commandement sur les autres.

Pline escrit, que pour construire la plus grande des Pyramides d'Egypte, ont esté employez trois cens mil hommes l'espace de vingt ans. Ces grands œuvres néantmoins ont esté limitez dans peu de place, & construits par gens de deux Royaumes seulement, lesquels depuis n'ont fait que deux petites parties de l'Empire Romain. *Lib. 36. hist. Nat. cap. 12.*

3. Mais quant aux ouvrages de nos Grands Chemins, comme ils se sont estendus par tout, aussi tous les habitans de l'Empire y ont mis la main depuis les parties Occidentales de l'Espagne, & de Mauritanie, jusques aux Orientales d'Assyrie & des Medes : & depuis les terres Septentrionales de la Grande Bretagne, des Gaules, de la Hongrie, & de la Scythie, jusques aux Meridionales des Arabes, Egyptiens, & Garamantes : c'est-à-dire, une quantité d'hommes de toute la terre habitable, qui ne peut estre nombrée, d'autant que depuis Auguste Cesar jusques au declin de l'Empire d'Occident, le Romain victorieux s'estoit assujetti toute la terre, au moins ce qu'il y avoit de beau & de bon en icelle, & qui meritoit qu'on en fist compte, ainsi que nous verrons au commencement du Livre III. de cet œuvre.

Et partant toutes les Provinces dudit Empire ayant contribué à cet œuvre, on peut dire avec verité, que tout le monde y a mis la main : c'est-à-dire, un si grand nombre d'hommes de chacune Province, qu'il est impossible d'en faire un certain estat.

4. Toutefois pour en donner en gros quelque connoissance, & faire aucunement toucher le nombre infiny des ouvriers, je les diviseray tous en quatre genres ou conditions d'hommes : sçavoir en Soldats Legionaires, en Peuples provinciaux, en Artisans, & en Esclaves ou criminels.

Je commenceray par les Soldats Legionaires, lesquels devant Auguste & depuis estoient choisis de purs & naturels Citoyens Romains : ainsi que sçavent ceux qui sont versez en l'histoire : qui nous enseigne que les Estrangers, & les peuples confederez, *militabant in auxiliis, non in Legionibus*. Auguste donc considerant que ce n'est pas moindre vertu de conserver que d'acquerir : quoy que par vertu & felicité incomparable il eust sousmis à sa puissance souveraine l'Empire le plus grand, & le plus paisible de tous les Empires precedens, ne laissoit de tenir sur pied jusques au nombre de 25. Legions, par luy disposées en diverses Provinces : mais principalement en celles qui servoient de frontieres audit Empire : afin de les tenir prestes à tous évenemens contre les forces & irruptions estrangeres. Car il en tenoit trois en Espagne, huit en Gaule, deux en Afrique, quatre en Syrie, deux en Mesie, deux en Hongrie, & autant en Dalmatie. Chacune Legion dudit Auguste, estoit composée de six mil deux cens pie- *Onuphrius Panvinius in Imperio Romano, c. de legionibus pop. Rom.*

tons, & de sept cens trente chevaux, ainsi que l'on peut colliger des escrits de Dion, de Corneille Tacite, & autres Historiens Romains: de sorte que les 25. Legions revenoient lors à cent soixante treize mil hommes.

5. Ce grand & heureux Empereur, d'un esprit vif, & remply de fortes conceptions, se voyant en pleine paix avec tant de Legions sur les bras, que l'oisiveté pouvoit gaster & corrompre, pensa qu'il ne pouvoit employer tant d'hommes dispersez par ses Provinces à un travail plus utile & necessaire, qu'à faire & fabriquer de neuf des Grands Chemins par tous les endroits de son Empire. Ce qu'il fit pour plusieurs causes que nous dirons ailleurs: mais specialement pour éviter les inconveniens que l'oisiveté apporte parmy les gens de guerre, estant souvent arrivé qu'és armées *discordia laboratum est, cum assuetus expeditionibus miles otio lasciviret*, comme parle Tacite.

In vita Julii Agricola.

6. Ces Legions se sont depuis grandement accreuës sous les Empereurs suivans: s'estant veuës sous l'Empire de Trajan à mesme temps trente Legions sur pied. Et faut croire que ce bon Empereur ne les a pas laissé inutiles pendant que la paix luy a donné loisir de travailler aux Grands Chemins de son Empire: estant l'un de ceux qui a fait de neuf, ou reparé plus de Chemins aprés Auguste. Adrian son successeur, quoy qu'amoureux de la paix, n'a laissé d'avoir toute sa vie pareil nombre de Legions entretenuës.

Ce que nous apprenons d'une response subtile que Favorinus, l'un des plus sçavans & mieux disans de son siecle, fit à quelques-uns de ses amis, qui luy reprochoient de n'avoir pas contesté comme il devoit contre cet Empereur sur l'usage d'un mot Latin, sur lequel ledit Empereur l'avoit repris, quoy que le mot fut en usage chez les bons auteurs. Auxquels Favorinus fit réponse. Vous n'y entendez rien, puisque vous ne me voulez permettre d'estimer celuy-là le plus sçavant de tous, qui a 30. Legions sous sa puissance. Ce fut à l'aide de ces Legions, qu'il édifia cette muraille tant renommée de la grande Bretagne, de la longueur de quatre vingts mil Italiques, pour separer les terres Romaines, d'avec les Barbares, de laquelle Spartian fait mention en son histoire.

Ælius Spartianus in Adriano

7. L'autre genre d'hommes employez à ces ouvrages, consiste en la populace des Provinces que l'histoire appelle *Provinciales*: le tout à mesme fin que les soldats, de peur qu'elle ne demeurast oiseuse: comme remarque Isidore, quand il dit: *Romani vias per omnem penè orbem disposuerunt propter rectitudinem itinerum, & ne plebs esset otiosa.* C'est l'une des raisons qui inciterent quelques Rois d'Egypte à bastir des Pyramides: *Quippe cum faciendi eas causa à plerisque traditur, ne pecuniam successoribus, aut æmulis insidiantibus præberent: & ne plebs esset otiosa.* Pour oster donc toutes occasions de sedition à la populace de chacune

Lib. 15. Originum cap. 16.
Plin. lib. 36. Nat. hist. cap. 12.

Province, on l'employoit à travailler aux ouvrages des grands chemins, comme par corvées : mais specialement celle des Bourgs, Villages, & autres lieux des Provinces, qui s'estoient laissé vaincre par la force des armes : & qui à raison de ce, avoient perdu leur premiere & naturelle liberté.

8. La maniere de faire travailler les Soldats & les Provinciaux estoit, que les Empereurs envoyoient par les Provinces leurs Capitaines & Lieutenans sous divers noms & qualitez ; comme de Proconsuls, de Presidens, de Préteurs, & de Legats, qui tenoient sous eux bon nombre de soldats Legionaires, auxquels ils donnoient de l'exercice, tant en temps de guerre que de paix. Car mesme en temps de paix, au lieu d'ouvrages necessaires, ils les employoient à d'autres qui estoient de plaisir ; ou bien de profit & utilité publique.

9. En ces ouvrages les soldats travailloient avec la populace de chaque Region : & en estoient les uns & les autres en plusieurs endroits si fatiguez, & si rudement menez, qu'ils en ont fait de grandes plaintes, & quelquefois en sont entrez en des seditions & rebellions ouvertes contre ceux qui leur commandoient : comme il arriva sous l'Empire d'Auguste, que les deux armées qu'il tenoit sur le Rhin, chacune composée de quatre Legions, s'éleverent contre leurs propres Tribuns, leur reprochant *duritiem operum*, *vallum*, *fossas*, *pabuli*, *materiæ*, *lignorum adgestus*, *& si quæ alia ex necessitate, aut adversus otium castrorum quæruntur*. *Cornel. Tacit. lib. 1. Annal.*

Or entr'autres ouvrages d'une peine & travail incroyable, celuy-cy en estoit l'un, de faire de grandes Chaussées à travers les campagnes, les forests, & les lieux marescageux : trancher des montagnes, applanir des collines, & bastir des ponts sur de grandes rivieres pour appointer les bouts desdites Chaussées : & les conduire & continuer par les meilleures villes pour le passage des armées. Les Soldats Legionaires se plaignoient souvent d'estre employez en tels ouvrages, esquels de gens de guerre ils estoient faits manouvriers, ou aides à Maçons. Et demandoient qu'on leur donnast des hommes à combattre, & non pas des fleuves rapides, des profondes forests ; des montagnes pleines de rochers, & des marais inespuisables : & disoient tout haut, qu'ils n'estoient pas des Geants pour combattre la Nature, & la forcer d'obéir contre son gré aux Empereurs & à leurs Lieutenans.

Ceux des Provinces que l'on y employoit par force, se plaignoient de ce que les Romains les contraignoient par injures à force de coups au travail des Grands Chemins. Ce qui se justifie par la harangue que Galgacus Prince des Caledoniens ou Escossois fit à ses Soldats, pour les exhorter à combattre contre l'armée Romaine conduite par Julius Agricola : où entr'autres choses il leur represente le miserable

In vita Julii Agricolæ. estat des autres peuples desjà vaincus en la Grande Bretagne : *Quorum bona, fortunasque in tributum Romani egerant ; corpora ipsa, ac manus, silvis ac paludibus emuniendis, verbera inter ac contumelias conterebant.* Il ne faut douter que les autres Provinces n'ayent eu semblables causes de se plaindre : car les uns y estoient contraints à fendre les rochers, approfondir les carrieres, en tirer les pierres & cailloux : les autres à les charrier de dix, vingt, & trente lieuës loin, sur les endroits esquels il ne s'en pouvoit trouver : les autres à foüir du fond des rivieres le gravois & l'arene, les autres à cuire la chaux : & les autres à renverser les forests pour fournir du bois aux fourneaux. Finalement les autres à dresser en un corps d'ouvrage toutes ces matieres, les asseoir par certain ordre chacune en leur lieu : les battre & massiver, & leur donner par tout leur forme & perfection requise, pour les rendre durables à la Posterité.

10. La troisiéme sorte de gens qui ont travaillé aux Grands Chemins, sont les Architectes, Maçons, & Charpentiers. Car comme ainsi soit que les pieces ou parties d'iceux ne pouvoient estre jointes ensemble que par des ponts, ny terminez que par des ports : & d'ailleurs, que pour la commodité des Postes, & des Gistes, qu'ils appelloient *Mutationes* & *Mansiones*, il a esté necessaire de construire sur les Grands Chemins une infinité de nouveaux édifices, joint la multitude des colomnes milliaires assises sur les Grands Chemins, & autres menus ouvrages, dont il sera parlé cy-aprés : Il s'ensuit de-là par consequence necessaire, que la plus grande partie des Massons, Tailleurs de pierres, Charpentiers, Architectes, Ingenieurs, & Entrepreneurs du monde ont contribué leur peine & industrie à tels ouvrages. Que s'ils estoient récueillis & ramassez en un, ils surpasseroient de bien loin tous les Ouvriers du Temple de Salomon, & des Pyramides d'Egypte. Et ne faut pas penser que ces ponts & ces ports soient ouvrages de peu d'entreprise : veu que le Port d'Ostie fait par Claudius, & le Pont seul que Trajan fit bastir sur le Danube, sont comparables aux plus grands & hardis ouvrages de Massonnerie qui soient au reste du monde.

11. Le quatriéme genre d'hommes mis aux ouvrages des Grands Chemins, est des coupables & criminels : plusieurs desquels on condamnoit en ce temps, non à la mort, (quoy qu'ils l'eussent merité) ains à travailler toute leur vie aux Grands Chemins des champs, comme on en condamnoit aux metaux : & qu'en France on condamne aux Galeres. Anisis Roy d'Egypte, avoit autrefois usé de cette invention pour fortifier les villes de son Royaume. Ce Prince estoit aveugle, & ne laissa de regner en Egypte l'espace de cinquante ans : pendant lesquels il défendit de condamner à mort aucun criminel, mais à faire certaine mesure & longueur de rempart autour des villes

Herodotus lib 2.

les d'où ils estoient natifs, chacun suivant la gravité du délit. Or quoy que ceux contre qui tels jugemens estoient rendus par les Juges de Rome fussent gens de basse estoffe, si est-ce que l'Empereur Caligula ne laissa pas d'y condamner quelques Citoyens Romains, qui estoient des meilleures familles, aprés les avoir premierement fait marquer au front de la marque ignominieuse dont on marquoit les Esclaves criminels : dequoy nous produirons seulement ce tesmoignage de Suetone, parlant de Caligula : *multos honesti ordinis deformatos prius stigmatum notis, ad metalla, & munitiones Viarum, aut ad bestias condemnavit.* *In Caligula cap. 27.*

Neron en fit de mesme, lors qu'il entreprit de conduire un canal depuis le lac d'Averne jusques au port d'Ostie, pour en faire un chemin par eau. *Quorum operum perficiendorum gratiâ, quod ubique esset custodiæ in Italiam deportari : etiam scelere convictos, non nisi ad opus damnari præceperit.* *Sueton. in Nerone, cap. 31.*

12. Bref nous pouvons conclure : que ce n'est pas un Royaume, une Province, ou Region seule, qui a livré des gens pour travailler à un si grand œuvre : mais que toute l'Europe, l'Asie, & l'Afrique y ont mis la main : & que les plus grands & puissans Royaumes qui autrefois ont flory esdites parties du monde, s'y sont employez pendant qu'ils ont esté sousmis à l'Empire. Ce qui ne se peut dire d'aucun autre ouvrage qui soit en l'univers.



DISCOURS GENERAL DES DENIERS employez aux Grands Chemins.

CHAPITRE XI.

1. *Grandes sommes d'argent employées en certains ouvrages.*
2. *Encore plus grandes employées aux Grands Chemins.*
3. *Trois natures de deniers mis aux ouvrages des Grands Chemins.*

1. ON trouve par escrit que la Tour du Phare, que Ptolomée fit construire sur la mer d'Egypte, cousta huit cens talens Egyptiens, qui reviennent à un million cinq cens septante neuf mil huit cens quarante livres : Chacun talent estant estimé à mil neuf cens soixante quatorze livres seize sols de nostre monnoye. Qu'en la nourriture de ceux qui bastirent la plus grande Pyramide dudit pays, fut consommée en raiforts & oignons, la somme de dix-huit cens talens, qui montent à trois millions cinq cens cinquante quatre mil six cens quarante livres. Que l'or mis en œuvre au Temple de Salomon, tant en colomnes, ornemens, que vases propres à l'usage des sacrifices, revenoit à quatre millions six cens mil talens : l'argent à mil deux cens trente deux, & l'airain à dix-huit mil. Ce qui se doit entendre du petit talent des Hebreux, qui estoit mesme chose avec le sicle, & ne valoit que vingt deux sols de la monnoye de France. Ces sommes revenans en tout à cinq millions quatre vingts un mil cent cinquante cinq livres quatre sols. Que Jules Cesar acheta une place dans Rome pour y faire un marché, cent millions de sesterces, qui reviennent à deux millions, trois cens trente trois mil trois cens livres Françoises. Bref on ne peut parler sans estonnement des sommes mises à bastir l'Amphitheatre de Pompée, le Pantheon d'Agrippa, le Temple de Paix de Vespasian, & plusieurs grands ouvrages mentionnez en l'Histoire.

Plin. liv. 36. chap. 12.

Pline au mesme endroit.

Eupolemus de rebus Judaicis apud Eusebium lib. 9. de Preparatione Evange.

2. Mais si après toutes ces sommes, qui sont grandes à la verité, nous venons à examiner celles qui ont esté employées aux grands chemins de l'Empire, nous trouverons qu'elles passent de bien loin les plus grandes sommes, qui furent jamais despensées aux plus somptueux ouvrages faits de main, en quelque partie du monde que ce soit : d'autant qu'à chacun autre œuvre, pour grand qu'il fust, il n'y a eu qu'une Ville, une Province, ou un Royaume, qui y ait

contribué : mais quant aux Grands Chemins dont nous traitons, il n'y a eu Peuple ou Nation, Province, ou Region qui n'y ait mis quelque chose du sien : outre ce que la ville mesme de Rome y a contribué de son propre.

3. Ce que nous ferons toucher au doigt, au discours que nous avons à faire de la diversité des deniers employez par l'espace de cinq cens ans & plus, aux ouvrages d'iceux : lesquels deniers nous diviserons en trois genres ou natures differentes, qui sont deniers publics, des Empereurs, & des particuliers. De chacuns desquels nous dirons quelque chose à part, afin que si nous ne pouvons definir & determiner au juste lesdites sommes, pour estre par trop profuses & immenses ; nous en donnions au moins une connoissance generale : & façions apparoir qu'elles ont esté telles, & si grandes, que le seul Empire Romain a esté capable d'y fournir : le reste des Principautez du Monde n'ayant jamais esté suffisant de mettre à fin une telle entreprise. Ce qui nous engage à faire un recit abregé des principales sources d'où découloient les deniers publics des Romains : & dedans lesquels on puisoit comme à plein fond ce qui estoit necessaire pour faire ces Grands Chemins par le Monde.



DES DENIERS PUBLICS DES ROmains & difference d'iceux.

CHAPITRE XII.

1. *Deniers publics divisez en tributs & Peages. Que c'est que Tribut.*
2. *Deux sortes de Tributs : quand instituez.*
3. *Des peages & especes d'iceux. Premiere espece dite* Portorium.
4. *Seconde & troisiéme espece,* decima, & scriptura.
5. *Quatriéme espece, proprement dite Gabelle.*
6. *Cinquiéme espece, dite* Vigesima. *De la vente des Esclaves.*
7. *Que le peuple Romain s'est peu à peu déchargé des tributs & Peages, pour en charger l'Italie, & les Provinces.*
8. *Nouvelle Institution de Tributs par Auguste.*
9. *Troisiéme genre de finances provenant des mines d'or & d'argent.*
10. *Plusieurs sortes de Tributs sordides & tyranniques.*



1. LEs deniers publics des Romains ont esté differens en nature, & en quantité, selon la difference des temps, & mutations de leur Republique : mais les deux sources generales d'où ils procedoient, sont les Tributs & les Peages, qu'ils appelloient *Tributa*, & *Vectigalia*.

Les Tributs que les Grecs appellent du nom de φόρος se levoient par certains officiers sur les personnes, eu esgard aux moyens & facultez de chacun, comme les Tailles personnelles en France. *Tributum dictum à tribubus*, dit Varro, *quod ex pecunia, quæ à populo imperata erat, tributim à singulis pro portione censûs exigebatur.*

Varro, lib. 4. de lingua Latina.

2. Il y avoit deux sortes de Tributs : car les uns estoient ordinaires, qui se levoient par chacun an, tant sur les personnes, que sur les biens & heritages. Les autres extraordinaires, que l'on imposoit par ordonnance du peuple, ou conclusions du Senat, selon la necessité des affaires, pour le bien & défence de l'Empire, & des Provinces qui en dépendoient : comme lors que l'on ordonnoit aux Peuples tributaires de livrer certain nombre de gens de pied, ou de cheval, avec argent pour les soudoyer.

Les Tributs furent premierement mis sus par les Rois, & continuez par les Consuls, jusques en l'année cinq cens quatre vingts six de la fondation de Rome, en laquelle Paulus Æmilius fit entrer si grande somme d'argent dans le Thresor public, provenant des despoüilles de Perseus Roy de Macedoine, que le peuple Romain fut de

là en avant déchargé de la levée des Tributs pour un bien long temps : Dequoy Ciceron porte ce tesmoignage. *Omni Macedonum Gaza, quæ fuit maxima, potitus Paulus, tantùm in ærarium pecuniæ invexit, ut unius Imperatoris præda, finem attulerit tributorum.* *De Offic. II. 22.*

3. Quant aux Peages que les Grecs appellent τέλος ils estoient de cinq especes differentes. La premiere estoit appellée par les Grecs πόρος, πορισμός, καὶ, πρόσοδος : Et par les Romains, *Vectigal peregrinum, sive portorium.* Ce Peage a beaucoup de rapport avec ce que l'on appelle en France droit de Resue, de haut passage, de Traittes & impositions foraines, entrées de Villes, droit de Chaussée, de pontenage, & autres tels droits qui se levent sur le transport & voiturage des marchandises, *Portorium enim fuit vectigal, quod ex importatione, & exportatione rerum venalium capiebatur.*

4. La seconde espece de Peage s'appelloit *decima* : & la troisiéme *scriptura.* Je les joins ensemble en cet endroit : d'autant qu'Appian Alexandrin parle conjointement de l'une & de l'autre, quand il dit : que les Romains soûmettans à leur domination tantost l'une & tantost l'autre des Regions d'Italie, ostoient aux Peuples vaincus bonne partie de leurs terres, distribuans aux Citoyens Romains celles qui estoient en labeur : mais ce qui se trouvoit en friche, ils le donnoient à ferme, moyennant la dixiéme partie des fruits qui en revenoit au Public : d'où seroit venu à cette sorte de Peage le nom de Decime. Et quand aux bois & pasturages, les Censeurs les publioient & adjugeoient, avec pouvoir aux adjudicataires de lever certain droit sur chacune teste de bestail, tant gros que menu, qui y venoient en pasture : & nommoient cette espece de Peage, *Scripturam, quià Publicanus scribendo conficit rationem cum pastore* : comme parle Festus. *Lib. 1. bellorum civilium.* *In verbo Scripturarius ager.*

5. La quatriéme sorte de Peage estoit celle qu'en France nous appellons Gabelle, & se levoit sur le sel vendu d'authorité publique. Car nous apprenons de Livius, que deux ans après l'éjection des Rois, le Sel estant monté à un prix excessif, la vente en fut ostée aux particuliers, & attribuée au Public : & que durant la seconde guerre contre les Carthaginois, Neron & Salinator, lors Censeurs, instituerent un nouveau subside sur le Sel, tant dedans Rome que par toutes les terres d'Italie. *Cicero Agraria 1. in Rullum.*

6. La cinquiéme sorte de Peage se levoit sur les Esclaves que l'on affranchissoit, lesquels estoient estimez à certaine somme, la vingtiéme partie de laquelle estoit receuë par les Fermiers : à raison dequoy elle en eut le nom de *Vigesima* : comme en France on appelle Vingtiéme, la ferme du sol pour livre. Ce fut en l'an 398. de la fondation de Rome, que Cn. Manlius mit premierement sus tel subside, qui fut receu & confirmé par le Senat, *Quià eâ lege haud parvum vectigal inopi ærario additum est*, comme Livius en parle.

7. A mesure que la Seigneurie des Romains s'est accreuë & amplifiée sur les peuples de l'Europe, de l'Asie, & de l'Afrique, les Citoyens de Rome se sont déchargez des tributs & péages, & en ont réjetté la charge sur les nations subjugées : mais principalement sur celles qui s'estoient laissé vaincre à vive force. Les peuples Latins & Italiens, comme les plus proches de la ville de Rome, en ont ressenty les premieres charges : car on voit par ces mots de Livius que les Latins furent faits tributaires. *Latinos postquam stipendiarii facti sunt, scuta pro clypeis usurpasse.* Et quant aux Italiens, Appian dit qu'ils se plaignoient, *se militando, & tributo conferendo fessos esse.* Les Romains imposerent le mesme joug sur toutes les Provinces, excepté sur les Peuples, & les villes amies & confederées. Ce qu'on peut entendre par ce qu'en escrit Appian, à l'endroit où Scipion, avec dix Commissaires donne des loix telles que bon luy semble aux Carthaginois vaincus. Quant aux Peuples & Rois alliez, & amis du peuple Romain, dit-il, ils leurs baillent des recompenses : Mais quant aux autres, ils establissent un tribut annuel, tant sur leurs terres, que sur leurs personnes, τοῖς δὲ ἄλλοις φόρον ὥρισαν, ἐπὶ τῇ γῇ, καὶ ἐπὶ τοῖς σώμασι.

In Lybico.

8. Mais comme avec le temps les tributs & péages des Provinces fussent tellement accreus, que les charges en estoient devenuës comme insuportables. Auguste pourvoyant au repos des peuples de son Empire, retrancha tout à coup les péages extraordinaires que l'avarice insatiable des Magistrats Romains, envoyez par les Provinces sous qualité de Proconsuls, de Préteurs, ou Presidens, avoient inventé. De sorte que sans avoir esgard aux formes anciennes, il institua de nouveau certains tributs ordinaires, les uns assignez sur les terres; & les autres sur les personnes. *Tributa ordinaria instituit, alia in agros, alia in caput.* Mais pour y proceder plus également, il fit faire cette description generale de tout le Monde, de laquelle il est fait mention au commencement de l'Evangile de S. Luc, où il est dit, que *Exiit edictum à Cæsare Augusto ut describeretur universus orbis.* Par cette description, que l'on appelloit *Census*, il voulut reconnoistre le nombre des hommes, & les moyens & facultez d'un-chacun, pour égaler son departement. *Augustus Censu excogitato Romanum descripsit orbem :* comme parle Isidore : De ce departement general proceda une multiplication admirable du revenu de l'Empire, tant audit Auguste, qu'aux Empereurs suivans, n'y ayant Province au monde qui ne contribuast à telle charge.

Lib. 5. Etymologicon cap. 36.

9. Je passe sous silence un troisiéme genre de finance qui apportoit encore un profit inestimable aux Romains : c'est l'or & l'argent qui se tiroient des mines, qui estoient lors en tant de Provinces sujettes à l'Empire; entr'autres en l'Espagne & en la Gaule, d'où les

Empereurs tiroient de l'or en grande abondance : Ainsi que Strabo, Pline, & autres en rendent de bons & suffisans tesmoignages. Mecenas faisoit estat de cette nature de deniers, és enseignemens qu'il donnoit à Auguste pour bien & heureusement regner, *Deindè horum omnium* (disoit-il) parlant des peages & tributs, *ac eorum quoque, quæ ex metallicis fodinis, aut aliundè certò ad nos redeunt, ineunda est ratio.* *Dio. lib. 52*

10. Je ne veux m'arrester au tribut que Vespasian establit sur les urines, qu'il vendoit aux Teinturiers en escarlatte : & un autre encore plus sale, dont Cedrenus fait mention en la vie de l'Empereur Anastase : au Chrysargyron institué par Constantin, dont parle Zozimus, à celuy que l'Empereur Nicephore mit sur la fumée, d'où il eut le nom de Capnicon : à un autre, que Michel Paphlagon imposa sur l'air qu'on respire. De cela se plaignoit S. Jean Chrysostome : Nous vendons, dit-il, les Elemens, les chemins sont tributaires, & l'air est venal. Pline se plaignoit que l'on imposoit tribut sur l'ombre de certains arbres : voir-mesme dessus les morts. Et Xiphilin dit, que du temps de Neron, il n'estoit pas permis de mourir sans payer tribut. *Macrobius in Saturnal.* *Zozimus lib. 2.* *Zonaras.* *Cedrenus in compendio historiarum.*

DU GRAND FOND DE DENIERS QUE les Romains tiroient des Tributs, & des Gabelles.

CHAPITRE XIII.

1. *Premiere conjecture de la grandeur des Romains.*
2. *Revenu de l'Asie devant & aprés les victoires de Pompée.*
3. *Revenu d'Egypte & des Gaules.*
4. *A quelle somme montoit le revenu total de l'Empire.*

1. OR pour donner en gros quelque connoissance de la grandeur du revenu annuel du peuple Romain: Je commenceray par le temps du Consulat de S. Julius, & de Lucius Aurelius Orestes, qui eschet en l'an 597. de la fondation de Rome, sept ans devant la derniere guerre contre les Carthaginois. En ce temps les Romains avoient encore bien peu de pays hors l'Italie : & neantmoins Pline dit, que le revenu des Tributs & peages estoit si grand, que toutes charges faites, il se trouva au thresor public de Rome, sept cens mil & *Plin. Nat. XXXIII. 3.*

vingts six livres d'or en masse : quatre vingts douze mil d'argent non monnoyé : & sept cens soixante & quinze mil livres d'autre-part, d'argent extraordinaire. Soixante six ans après, sçavoir sous le Consulat de S. Julius, & de L. Martius : qui fut au commencement de la guerre des Marses, il y avoit fond audit Thresor de huit cens quarante six mil livres d'or en masse.

Plutarch. in Pompeio num. 21. idque juxta Lipsii emendationem lib. 2. de magnif. Rom. cap. 8.

2. Mais tout cela n'est rien en comparaison de ce qui s'est recueilly des Tributs & peages aux siecles suivans, esquels l'Empire est venu à s'estendre quasi par tout le monde. Plutarque dit que le revenu ordinaire de la seule Province dite *Asia Provincia*, aujourd'huy connuë sous le nom de Natolie, estoit de six millions d'escus : & que des autres Provinces, que Pompée le grand adjoûta à l'Empire, tant de l'Asie mineure que majeure, faisant la guerre contre Mitridate : la ville de Rome en tiroit par an huit millions cinq cens mil escus. Appian a laissé par escrit, que de son temps la Natolie seule rapportoit à l'Empereur Adrian 20. millions d'escus. Strabo dit avoir trouvé en certaine oraison de Ciceron, que les Tributs que Ptolomée, pere de Cleopatra, levoit sur son Royaume d'Egypte, montoit à douze mil cinq cens talens par chacune année : qui reviennent à sept millions cinq cens mil escus : *Auletæ patri Cleopatræ quotannis duodenum millium & quingenum talentorum tributum afferri solitum.* Cette somme fut augmentée jusques à dix millions au moins, après que l'Egypte fut acquise aux Romains, & reduite en forme de Province. Ce que l'on peut conjecturer par les termes suivans de cet auteur : *Quare cum is qui pessimè ac segnissimè regimen administrabat, tantos reditus haberet : qualia putanda sunt præsentia, quæ cum tanta diligentia à Romanis administrantur, Indicis, Troglodyticisque Emporiis adeò auctis ?*

Strabo lib. 17. Geogr.

3. Auguste Cesar fut celuy qui rendit l'Egypte tributaire, & qui en augmenta le revenu jusques à bien près de la somme qui se levoit sur les Gaules. Velleius Paterculus nous rend tesmoignage de cecy, disant, *Divus Augustus præter Hispanias, aliasque gentes, quarum titulis forum ejus prænitet, penè idem facta Ægypto stipendiaria, quod pater ejus Gallia, in ærarium reditus contulit.* La Gaule donc excedoit en quelque chose le revenu d'Egypte : & ne rapportoit pas moins que de dix ou douze millions d'or par chacun an. Encore ces sommes furent-elles grandement accreuës par le Cens qu'Auguste institua par tout le monde, particulierement en la Gaule : *Nam ille censum per Gallias instituit : opus novum, & inauditum Gallis :* comme l'Empereur Claudius le recite en une Harangue qu'il fait au Senat : & tient-on que de là, le revenu de la Gaule en fut comme redoublé. Il se trouve par le tesmoignage d'Amian Marcellin, que du temps de l'Empereur Julian, nos anciens Gaulois estoient taxez à 25. escus d'or par teste. Laquelle imposition, comme estant au delà des bor-

nes

nes de toute raison, Julian modera, la reduisant à sept escus, pendant l'Hiver qu'il passa en la ville de Paris. Que si la Gaule estoit autant peuplée comme elle est maintenant, où l'on compte quinze millions d'ames, elle pouvoit rapporter aux Empereurs de Rome avant Julian trois cens soixante & quinze millions d'or, & depuis cent cinq millions.

4. Si donc les seules Provinces d'Egypte, & des Gaules fournissoient de si grandes sommes au Thresor des Empereurs, quelles, & combien grandes estoient celles qui leur procedoient du reste du monde? La Syrie (en laquelle commença la description de l'univers par le President Cyrinus) n'en pouvoit-elle pas bien fournir autant? Mais que peut-on dire de la Grece, de l'Illyrie, de l'Espagne, & de tant d'autres grandes provinces de l'Europe, de l'Asie, & de l'Afrique; avec tant d'Isles adjacentes à l'une ou à l'autre de ces trois parties de la terre. Certes il est difficile de comprendre en un les sommes qui s'en pouvoient tirer: Mais Lipsius ne doute point d'affirmer, que tout le revenu annuel des Empereurs montoit à plus de cent cinquante millions d'escus: *Et concipere summas vereor* (dit-il) *sed suprà centum quinquaginta milliones fuisse, animo hoc sentio, & ore etiam promo.*

Lib. 2. de Magnitudine Romanâ cap. 3.

Il ne faut donc trouver estrange, si les Empereurs de Rome soudoyoient ordinairement deux cens mil hommes de pied, & quarante mil chevaux: sans mettre en ligne de compte trois cens Elephans & deux mil chariots de bataille: & s'ils avoient sur mer deux mil vaisseaux ronds, & quinze cens Galeres. Telles estoient les forces Romaines sous Adrian au rapport d'Appian Alexandrin, qui vivoit sous cet Empereur, & qui sçavoit l'estat & les facultez de l'Empire, mieux que personne de son temps.

In proemio libri qui Lybicus dicitur, sub finem.



QUE LES GRANDS CHEMINS FAISOIENT partie des ouvrages ausquels on employoit les deniers Publics.

CHAPITRE XIV.

1. *Livre d'Appian où estoit l'estat du revenu de l'Empereur.*
2. *Estat du compte proposé en public des deniers de l'Empire.*
3. *Ledit Estat intermis par Tybere, remis sus par Caligula.*
4. *En quels affaires les deniers publics estoient employez.*
5. *Que les grands chemins se faisoient aux despens du Public.*
6. *Premiere raison qui induit à le croire ainsi.*
7. *Seconde raison.*
8. *Riches Citoyens, l'un desquels seul a fait travailler aux grands chemins.*
9. *Tesmoignage de Siculus Flaccus.*
10. *Comment on pourra comprendre la despense excessive faite pour les grands chemins.*

1. I nous avions le dernier livre d'Appian Alexandrin, nous ne serions en peine de rechercher par conjecture la somme à laquelle montoit le revenu ordinaire des Romains, ny la partie qui s'employoit aux ouvrages des grands chemins, d'autant qu'il promet au commencement de son Histoire de nous donner sur la fin cette connoissance par le menu, & de Province en Province : ensemble en quoy ledit revenu estoit employé par chacun an : Car voicy comme il en parle: *Ultimus liber habebit copiam militarem, quam & quantam Romani habeant : tum & Proventus pecuniasque, quas per singulas gentes capiunt. Item quid in classe impendant, & si quid est hujusmodi.*

In proemio Lybicæ historiæ.

2. Or Appian pouvoit sçavoir tout cela, tant pour avoir long-temps conversé parmy le Peuple, & les Empereurs de Rome, qu'à raison de la forme qui se tenoit anciennement par les Empereurs, de mettre & exposer en public un abregé de compte de toutes les finances de l'Empire, tant en mises qu'en recepte : Dequoy Auguste Cesar fut le premier auteur, ne dédaignant pas de rendre compte au Peuple : & de montrer que ce n'estoit pas pour sa personne particuliere, que tant de deniers estoient employez : mais pour le bien & conservation de tous.

3. C'est cet estat de compte que l'histoire appelle *Breviarium Imperii :* lequel ayant esté discontinué par Tybere, fut remis sus par Ca-

ligula : ainsi que Suetone nous l'apprend : *Rationes Imperii ab Augusto proponi solitas, sed à Tyberio intermissas publicavit.* Ce que Tybere neantmoins avoit fait autrefois, au rapport de Tacite, qui tesmoigne: *Prolatum a Tyberio libellum, quo opes publicæ continebantur, quantum civium, sociorumque in armis, quot classes, regna, Provinciæ, tributa, aut vectigalia, & largitiones, ac necessitates.* In Caligulà cap. 16. Tacitus lib. 1. annal.

4. Or est-il bien certain, que c'estoit principalement au fait de la guerre, que les finances publiques estoient employées, mais non toutes entieres : Car il en restoit une bonne & notable partie pour fournir aux édifices & ouvrages publics, tels qu'estoient les Temples, & autres grands édifices dans la ville : & dehors, les grands chemins, les ponts, & les ports. Nous avons un exemple de cecy en la personne de Trajan : duquel Dion parle en cette sorte : *Plurimum in gerendis bellis pecuniæ impendebat, non minore tamen liberalitate & impensa segnius ac animo ornamenta pacis amplexus est. Complura, & valdè quidem necessaria ædificari curavit : ut portus & ædes publicas : Vias item munivit.* Dio lib. 68.

5. Aussi est-il à croire, que pendant que le Peuple a tenu la souveraineté, les ouvrages des grands chemins n'estoient pas faits aux despens des Magistrats preposez sur iceux : Car comme ils estoient personnes publiques, c'estoit l'argent du Public qu'ils employoient, & non ce qui estoit de leur propre. Ce que l'on peut induire par plusieurs raisons.

6. Dont la premiere est tirée de la forme que les Censeurs, & autres Magistrats Romains tenoient à faire les marchez de ces ouvrages avec les Paveurs & Architectes : sçavoir par publications & adjudications publiques, comme firent Posthumius Albinus, & Fulvius Flaccus, qui premiers de tous les Censeurs, *vias sternendas marginandasque locaverunt.* Joint que les grands chemins faisoient partie des ouvrages publics, ausquels les Censeurs estoient commis : & lesquels ils ne faisoient pas à leurs despens, veu que c'estoit par loy publique que ces charges leur estoient données. Livius XLI. 27.

7. La seconde raison est, que les moyens & facultez de ceux qui ont fait les grands chemins, specialement des premiers & plus anciens, ne pouvoient pas suffire à telle & si magnifique despense, attendu que par loy publique, leurs biens estoient limitez à certaine valeur & estimation, non suffisante de fournir à telles entreprises : laquelle valeur neantmoins il n'estoit permis d'exceder, car ils ne pouvoient posseder plus de cinq cens arpens de terre, cent bestes à cornes, & cinq cens bestes blanches. Par effet Licinius Stolo, (lequel estant Tribun du Peuple fit recevoir cette loy l'an 377. de la fondation de la ville, fut mis à une grosse amende pour avoir esté trouvé possedant plus de cinq cens arpens de terre. Varro lib. 1. de re rustica cap. 2. Livius lib. 6. annal. Appianus lib. 1 Bell. civil. Columella lib. 1. cap. 3.

Encore se peut-il trouver que pour les terres d'Italie, cette quantité fut reduite par une loy de Gracchus à deux cens arpens : disant que c'estoit contre droit & raison, qu'un homme possedast plus de terres qu'il n'en pouvoit labourer par ses mains : & de cela nous avons ce tesmoignage de Siculus Flaccus. *Gracchus legem tulit, ne quis in Italia ampliùs quam ducenta jugera possidêret, intelligebat enim contra jus esse, majorem modum possidêre quam qui ab ipso possidente coli possit.*

De Conditionib. agrorum.

8. Vray est que depuis le temps de Sylla & Marius, il se trouva quelques Citoyens extremement riches, par les victoires & despouilles conquises sur de grands Peuples & nations ennemies, tels que Lucullus, Crassus, Cesar, & Pompée. On ne voit pas neantmoins autre que Jules Cesar, qui ait employé de ses propres deniers aux ouvrages des grands chemins. Encore Plutarque ne l'eut pas remarqué lors qu'il dit, qu'il fut éleu Curateur de la Voye Appienne, n'eust esté que mettant une grande somme de ses propres deniers à la reparer ou continuer, il faisoit en cela une chose extraordinaire & non accoustumée.

9. Aussi avons-nous de cela un tesmoignage exprès du mesme Flaccus, qui dit, que les grands Chemins appellez Royaux, sont faits & pavez aux despens du public : *Nam sunt viæ publicæ Regales, quæ publicè muniuntur*, Où le mot de *publicè muniri*, vaut autant que *publicis impensis*.

Adjoûtez à cela une inscription antique, qui nous montre que certaine Colline, dite Clivus Martis, fut reduite en une place unie, afin d'en applanir le passage, dont les frais furent payez des deniers publics.

Grut. 152. 7.

SENATVS. POPVLVSQVE. ROMANVS.
CLIVOM. MARTIS. PECVNIA. PVBLICA.
IN. PLANITIAM. REDIGENDVM. CVRAVIT.



DE L'ARGENT EMPLOYÉ AUX OUVRAGES des grands Chemins par les Empereurs.

CHAPITRE XV.

1. *Grands Chemins faits par Jules & Auguste, tant en Italie qu'és Provinces.*
2. *Chemins faits par Auguste en Italie.*
3. *Doute sur les deniers publics & des Empereurs.*
4. *Chemins faits par Auguste par les Provinces.*
5. *Statuës d'argent fonduës pour employer aux Grands Chemins.*
6. *Ouvrages faits en quelques chemins par Caius & Tibere enfans adoptifs d'Auguste.*
7. *Quelques chemins par luy faits en Italie, Gaule, & Espagne.*

1. 

JUSQUES à present nous avons parlé des deniers publics employez aux ouvrages des Grands Chemins, pendant que le peuple a maintenu sa liberté dedans Rome : Il nous faut maintenant venir aux Empereurs, & montrer, qu'ils ont fait tel estat desdits ouvrages, que non seulement en Italie, mais par le reste de l'Empire divisé en Provinces, ils ont fait en iceux employ de leurs propres deniers, avec une liberalité & magnificence admirable.

Je ne diray rien des sommes tres-grandes que Jules Cesar a mises à reparer & allonger la Voye Appienne : ny de quelques chemins par luy ouverts dans les Alpes : & commenceray par Auguste son successeur, qui ne s'est pas contenté d'augmenter ou reparer les Grands Chemins d'Italie, mais en a fait de nouveaux en grand nombre par les Provinces, & donné occasion à ses successeurs d'y travailler à son exemple.

2. Pour ce qui est de l'Italie, Dion nous raconte, que ce grand *Lib.* 53. & magnifique Empereur estant Consul avec M. Junius Syllanus, l'an 729. de la fondation de Rome, s'apperceut que les Grands Chemins hors la ville estoient negligez & rompus en plusieurs endroits & apportoient beaucoup d'incommoditez aux passans. Ce qui le meut de donner charge à quelques Senateurs des plus riches & à leur aise, d'en reparer aucuns qu'il leur assigna particulierement : & que pour leur servir d'exemple, il prit luy-mesme à tasche les reparations de la Voye

Flaminienne : d'autant que c'estoit par icelle qu'il se deliberoit lors de conduire une armee pour aller en la Grande Bretagne. Suetone s'accordant avec Dion en cet endroit, dit, Qu'Auguste Cesar, *desumpta sibi Flaminia via Arimino tenus munienda, reliquas triumphalibus viris ex manubiali pecunia sternendas distribuit.*

In Augusto cap. 30.

3. Quant à la Voye Flaminienne, il en acheva les ouvrages en peu de jours : Mais pour les autres, elles ne furent reparées que longtemps depuis : non pas des deniers des Senateurs, plusieurs desquels se faschoient de mettre là leur argent, mais des deniers publics, ou de ceux de l'Empereur : Car il est bien veritable, qu'Auguste avoit ses finances à part, divisées de celles du tresor public : comme ses successeurs ont eu pareillement : Mais d'autant qu'ils se servoient souvent des deniers publics comme de leurs propres finances, cela met Dion en peine de determiner asseurement, si les deniers employez par Auguste & ses successeurs és ouvrages des Grands Chemins doivent estre estimez publics, ou des Empereurs : *Nam & si suas pecunias ab Ærario separatim habebat : Tamen his quoque suo arbitrio utebatur.* Et en autre endroit : *Reliquæ viæ posteriori tempore refectæ, sive publicis (neque enim Senatores libenter sumptus faciebant) sive ipsius Augusti sumptibus hoc factum quis dicere velit ?*

Dio lib. 53.

4. Que si nous venons aux Provinces, nous trouverons qu'Auguste Cesar a quasi fait travailler par tout, mais specialement en la Gaule, par Agrippa son Gendre : & en Espagne, par soy-mesme. Pour la Gaule elle aura cy-après son traité à part. Quant à l'Espagne, outre ce qui en a esté dit cy-dessus, je vous produiray une Inscription antique, qui se voit encore en la maison de Ferdinand de Carrera en ladite Province, par laquelle on peut apprendre, qu'Auguste Cesar ayant mis la paix par tout le monde, & en signe de cela clos le Temple de Janus, il se mit à parachever une grande Voye en Espagne, des quelque temps auparavant commencée sous les precedens Consuls : la faisant & plus large, & plus longue qu'elle n'estoit, & la continuant de Medine jusques aux Gades, qui tiennent l'extremité de l'Espagne vers l'Ocean Occidental. L'Inscription est telle.

IMP. CAES. DIVI. F. AVG. PON. MAX.
COS. XII. TRIBVNIC. POTEST. X. IMP. VIIJ.
ORBE. MARI. ET. TERRA. PACATO.
TEMPLO. IANI. CLVSO. ET. REP. PO.
ROM. OPTIM. LEGIB. SANTISS.
INSTIT. REFOR. VIAM. SVPERI
ORVM. COSS. TEMPORE. INCHO.
ET MVLTIS. LOCIS. INTERMIS
SAM. PRO DIGNITATE. IMPERII.

Grut. 149. 4.

LATIOREM. LONGIOREMQ.
GADEIS. VSQ. PERDVXIT.
X X X

5. Au reste cet Empereur eut les ouvrages des Grands Chemins tellement à cœur, qu'il n'espargna pas les statuës d'argent, que plusieurs de ses amis, & des peuples de son Empire lui avoient donné pour honnorer ses Triomphes : grand nombre desquelles il fit mettre à la fonte pour en faire de la monnoye qu'il employoit à ces ouvrages : afin de faire croire, que tout ce qui se faisoit en son nom, se faisoit aussi à ses despens. *Quo existimaretur ex suis facultatibus omnia, quæ præ se ferebat, impendere* : comme parle Dion.

6. Entre les enfans de Julia, fille d'Auguste, & femme de M. Agrippa, il y en eut deux tellement aimez de leur pere Grand, qu'il les adopta pour ses propres enfans : sçavoir Caius & Lucius : les avanca jeunes dans les affaires, & les fit designer Consuls. C'est du premier des deux que se trouve cette Inscription, qui tesmoigne qu'il a fait travailler tout jeune qu'il estoit, avec Auguste aux chemins de Rimini.

C. CAESAR. AVGVSTI. F.
COS.
VIAS. OMNES. ARIMINI. *Grut.* 149. 2.
STERNI......

Mais ces deux enfans estans decedez en l'espace de dixhuit mois : Caius en Lycie, & Lucius à Marseille, Tibere fils de Livia femme d'Auguste, fut par luy adopté pour successeur à l'Empire. Mais Tibere fut si peu curieux, qu'il n'a gueres employé d'argent, ny en Grands Chemins, ny ailleurs. En sorte que Tacite remarque, qu'il ne fit que deux ouvrages publics : sçavoir un Temple à Auguste, & une Scene au Theatre de Pompée : *Ne publice quidem nisi duo opera struxit : Templum Augusto, & scenam Pompeiani Theatri.* Encore n'acheva-il ny l'un ny l'autre : ains Caligula son successeur, que fut contraint d'y mettre la derniere main : Si nous adjoûtons foy au dire de Suetone, *Opera sub Tiberio semiperfecta, Templum Augusti, Theatrumque Pompei Caius absolvit.* On trouve neantmoins par les deux Inscriptions qui ensuivent, qu'il a fait faire quelques reparations aux chemins de la Gaule & de l'Espagne : dont la premiere est à Nismes, telle que vous la voyez icy.

TI. CAESAR. DIVI. AVG. AVG. PONTIF.
MAX. TRIB. POT. XXI. REFECIT. *Grut.* 153. 3.
ET. RESTITVIT.
IIII.

La seconde est en Espagne prés de la ville d'Ercea en une colomne Milliaire.

TI. CAESAR. DIVI. AVG. F.
DIVI. IVL. N. AVG. PONT.
MAX. TRIB. POT. XXXV.
IMP. IIX. COS. V.
A. PISORACA.
M. L.

153. 7.

DES OUVRAGES FAITS AUX Grands Chemins par le reste des Empereurs de la race des Cesars.

CHAPITRE XVI.

1. *Successeurs d'Auguste ont fait travailler aux Grands Chemins : Principalement les bons.*
2. *Oeuvres insensez de Caligula, outre le pouvoir des hommes & de nature.*
3. *Ouvrages faits par Claudius au lac de Celano.*
4. *Autres ouvrages admirables dudit Empereur.*
5. *Ouvrages de Neron en petit nombre par les champs.*
6. *Grands ouvrages de Neron dedans la ville de Rome.*

1. 'Est chose bien certaine, que depuis qu'Auguste Cesar se fut mis à continuer les ouvrages des Grands Chemins par l'Italie, & introduit l'usage d'iceux par les Provinces, ils n'ont jamais esté délaissez ny interrompus tout à fait : attendu que partie des deniers publics y estoient destinez : Mais outre cela il appert, tant par les escrits des Historiens, que par plusieurs Inscriptions antiques, que les successeurs d'Auguste & de Tibere, tant de la race des Cesars, qu'autres, y ont fait travailler à leurs propres frais & despens. Et est chose remarquable, que ceux d'entre les Empereurs, qui se sont acquis la reputation de bons & justes Princes, sont ceux-là mesmes, qui ont fait faire plus grande quantité d'ouvrages en chemins pavez par les champs.

2. Mais afin de tenir quelque methode au discours que nous en ferons, il me semble que nous ne sçaurions mieux proceder, que par la

la suite des temps, & ordre des Empereurs qui ont mis la main à cet œuvre. Nous commencerons par les trois qui nous restent de la race des Cesars. Et puis que Caligula est successeur immediat de Tibere, nous ferons marcher au premier rang ce peu d'ouvrage qu'il a fait aux Grands Chemins : peu en estendue de pays, mais beaucoup en grandeur & quasi impossibilité d'entreprise. Suetone porte de luy ce tesmoignage, qu'en matiere de bastimens & d'œuvres publics, il ne gardoit ny rime, ny raison, n'ayant rien tant à cœur que de faire ce que la puissance des hommes & la nature mesme ne pouvoit porter. Suivant cette affection insensée, il fit faire un Pont en pleine mer, comme pour la braver, & marcher sur son dos à pied ferme, ainsi que sur le dos d'un Esclave. Il jetta de grands corps de massonnerie fort massive dans le fond des ondes : coupa des rochers d'un cailloux très-dur, réhaussa des campagnes à l'esgal des monts prochains par des levées de terre, & ravala les sommets des autres, qu'il unissoit à la plaine : le tout à force de pionniers, & avec une celerité incroyable : n'y allant pas moins que de la teste à ceux qui ne luy rendoient leurs tasches faites à certain temps : De sorte qu'il employa en folles, & quasi inutiles despenses, des sommes d'argent inestimables : consommant en moins d'un an les vingt-sept millions de Sesterces que Tybere son predecesseur avoit mis en son espargne. Ce que Suetone raconte avec admiration en ces mots : *Et jactæ itaque moles infesto ac profundo mari: excisæ rupes durissimi silicis, & campi montibus aggere æquati & complanata fossuris montium juga, incredibili quidem celeritate, cum moræ culpa capite lueretur. Ac ne singula enumerem, immensas opes, totumque illud Tyberii Cæsaris vicies ac septies millies H--S. non toto vertente anno absumpsit.* *In Caligula cap. 37.*

3. A Caius Caligula, Claudius vint à succeder, qui ne fit pas des œuvres publics fort necessaires, ny en grand nombre ; mais d'une terrible & prodigieuse entreprise. *Opera magna potius* (dit Suetone) *quam necessaria, quammulta perfecit.* Par exemple, ce qu'Auguste Cesar n'avoit voulu faire, quelque requeste que les Marses luy en eussent presenté, il fut si hardy que de l'entreprendre : C'est le Canal ou déchargeoir creusé dans un mont, pour la vuidange & assechement du Lac de Celano dit Lacus Fucinus, pour faire des chemins, partie terrestres, & partie aquatiques à travers. Ce que Pline met au rang des plus grandes & plus memorables entreprises du monde, & de celles, où ont esté employées des sommes d'argent qui ne se peuvent dire, avec un nombre d'hommes admirable par plusieurs années: *Inter maxima ac memoranda opera duxerim Montem perfossum ad Lacum Fucinum emittendum, inenarrabili profecto impendio, & operarum multitudine per tot annos.* Ce que cet auteur ne dit pas sans cause, d'autant que pour parvenir à son dessein, il fallut percer des montagnes, *In Claudio cap. 30.* *Lib. 36. Nat. Hist. cap. 15.*

espuiser l'eau de dessous terre par des puits creusez és cimes desdites montagnes és endroits terreux, ce que se faisoit par engins & machines hydrauliques : tailler des rocs où ils se rencontroient, le tout sous terre, en tenebres, & à la chandelle : De sorte qu'il n'est possible à l'esprit humain de comprendre la grandeur de cette entreprise, sinon à ceux qui l'auroient veu. Encore ne la sçauroit-on representer par discours telle qu'elle est, à l'opinion de Pline : qui en parle ainsi : *Cum aut corrivatio aquarum, quà terrenus mons erat, egerere-*
Lib. 36. cap. 15. *tur in vertice machinis : aut silex cæderetur : omniaque intus in tenebris fierent, quæ neque concipi animo, nisi ab iis qui videre, neque humano sermone enarrari possunt.*

Or quoy que Pline dise, que Claudius laissa cet œuvre imparfait pour la haine qu'il portoit à son successeur, si est-ce que Suetone a laissé par escrit, qu'il en vint à bout, quoy que difficilement, y ayant employé trente mil hommes par l'espace d'onze ans entiers.

In Claudio cap. 20. 4. Outre ce canal, cet Empereur fit encore d'autres merveilles, en montagnes tranchées pour continuer des chemins à travers : en moles ou masses de massonnerie jettées au fond des eaux, pour separer la mer morte de la mer Tyrrhene, & en une infinité de Ponts, qui ont cousté des sommes immenses. Ce que Pline remarque ensuite, disant : *Item vias inter montes excisas, mare Tyrrhenum à Lucrino molibus seclusum : Pontes tantis impendiis factos.* Entre autres memoires qui se trouvent des ouvrages par luy faits aux Grands Chemins, est l'Inscription suivante qui se voit encore à Montpellier.

Grut. 152, 9.

IMP. DIVVS. CLAVDIVS.
DRVSI. F. CAES. AVG.
GERM. PONT. MAX.
TRIB. POT. X. COS. IIII. IMP.
XI. ITER. REPARAVIT.

5. Quant à Neron son successeur, en la personne de qui la race des Cesars a pris fin, il n'a pas fait grande chose és chemins d'Italie ny des Provinces ; n'ayant trouvé de luy autre monument qui nous enseigne qu'il ait fait travailler par les champs, que deux Inscriptions qui sont en Espagne : dont la premiere est gravée en une colomne milliaire prés d'une ville dite Errea, qui est telle.

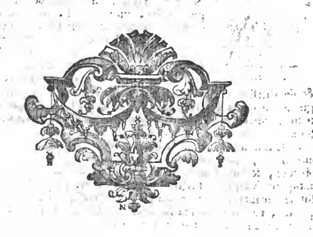
NERO. CLAVDIVS. DIVI. CLAVD.
AVG. GERM. CAES. AVG.
N. TIB. CAES. AVG. PRON.
DIVI. AVG. ABN. CAES. AVG.
GERM. PONT. MAX. TR. POT.

IMP. COS. Grut, 154. 1.
A. PISOR. M. L.

La seconde est à un mil de Cordouë, comme vous la voyez icy,

NERO. CLAVDIVS. DIVI. CLAVDII. F. 154. 2
GERMANICI. CAESARIS. N. DIVI.
AVG. ABN. TIB. CAESARIS. PRON.
TRIB. POT. IMP..........

6. Mais comme cet Empereur a peu fait d'ouvrages par les champs, aussi est-ce celuy qui a fait de plus grandes merveilles dans Rome mesme, car cette Ville, quoy que miraculeuse dès-lors en ses bastimens Sacrez & Prophanes, publics & privez, ne luy plaisant pas en l'estat que ses predecesseurs l'avoient faite, à cause de ses ruës estroites & tortueuses, il y mit le feu tout exprès pour la rebastir de nouveau à sa fantaisie, & rendre les ruës plus larges, plus droites, & mieux ornées que devant : De la beauté & enrichissement desquelles je ne diray rien pour l'heure, d'autant que c'est chose qui appartient au Traité des Ruës militaires de la ville de Rome, que nous avons reservé au cinquiéme Livre de cet œuvre.



SUITE DES EMPEREURS QUI ONT fait travailler aux Grands Chemins à leurs despens.

CHAPITRE XVII.

1\. APRES NERON succeda au regime de l'Empire, Sergius Galba, qui ne tenoit à la race des Cesars par aucun degré de consanguinité, & qui estoit neantmoins de très-noble & très-ancienne famille, comme descendant en quatriéme degré de Q. Catulus Capitolin, assez renommé dans l'Histoire Romaine: Mais comme son regne, avec celuy d'Otho & de Vitellius ont esté de peu de durée, & quasi perpetuellement en guerre ouverte, ils n'ont pas eu loisir de laisser d'eux aucune memoire sur le sujet des Grands Chemins, ny d'aucuns autres ouvrages publics: au moins qui soient venus à ma connoissance.

Suet. in Galba cap 2.

2\. L'Empire donc qui estoit en ce temps-là comme flottant en incertitude, s'affermit enfin en la famille des Flaviens, quoy qu'assez obscure, & sans images de majeurs qui peussent tesmoigner de son antiquité. Vespasian fils de Flavius Sabinus, & de Vespasia Polla, fut le premier de sa race qui parvint à quelque dignité sous les Empereurs, par aucuns desquels il fut fait Colonnel d'une Legion en la Province Thracienne: depuis Receveur general en Candie & Cyrenaïque: & quelque temps après Edile, Preteur, Consul, & finalement Empereur de Rome. Ce Prince sage & bon ménager s'il en fut jamais entre les Empereurs, ayant acquis la paix par les armes,

reprit le train d'Auguste Cesar pour ce qui est des ouvrages publics, tant dans la ville de Rome, que dehors; Car il rébastit dedans Rome le Capitole qui avoit esté brulé en la victoire obtenuë contre Vitellius, repara quelques édifices, & fit de neuf le Temple de la Paix, mis au rang des structures plus admirables qui soient dans Rome. Et quant au dehors, par toutes les terres de la domination Romaine les villes furent rénouvellées en beaux & magnifiques bastimens. Sur tout neantmoins il eut soin que les Grands Chemiens de l'Empire, tant en Italie que par les Provinces, fussent munis & pavez avec ouvrages tres-somptueux & magnifiques. Plin. lib. 36. c. 15.

3. Mais entr'autres est remarquable la Percée qu'il fit faire à coups de ciseaux à travers certaine montagne en Italie pour racourcir le passage de la voye Flaminienne, d'où elle eut le nom de Roche-percée. Ce qu'Aurelius Victor en la vie de Vespasian descrit en cette forme : *Per omnes terras, qua jus Romanum est, renovatæ urbes cultu egregio, Viæ operibus maximis munitæ sunt. Tunc cavati montes per Flaminiam sunt prono transgressu; quæ vulgariter Pertusa Petra vocitatur.* Ceux qui de nostre temps ont veu cette montagne, disent qu'elle fait partie de l'Appennin près d'un lieu nommé *Furlo* : & qu'empeschant par sa roideur le droit cours de la voye Flaminienne, l'Empereur Vespasian la fit creuser en forme d'une voute continuelle, & percer à jour sur l'espace de deux cens pas Geometriques, qui reviennent à mille pieds de longueur. Sur l'une des entrées faite en arcade se voit encore l'Inscription suivante, qui porte tesmoignage de son Auteur.

IMP. CAESAR. AVGVSTVS.
VESPASIANVS. PONT. MAX.
TRIB. POTEST. VII. IMP. XXVIII. COS. VIII.
CENSOR. FACIVND. CVRAVIT.

Smetius fol. 1. Tab. 3. Grut. pag. 149. n. 7.

4. Or comme ainsi soit que les Empereurs qui ont fait travailler aux grands Chemins semblent avoir affectionné sur tous les autres ceux de la Province des Espagnes, aussi voit-on par certaines Inscriptions antiques, que Vespasian y en a fait reparer quelques-uns : entre lesquels est celuy qui s'estend de Capara jusques à Medine, villes distantes l'une de l'autre de cent dix mil Italiques, selon l'Itineraire d'Antonin. Ce qui se justifie par une Inscription gravée en une colomne qui se voit encore en Espagne, soit à Terragone, soit à Medine, les auteurs n'estant pas bien d'accord du lieu. Smet. fol. 145. 6. Grut 154. 3.

IMP. CAESAR. VESPASIANVS. AVG.
PONT. MAX. TRIB. POT. II.
IMP. VII. COS. III. DES. IIII.
P. P. VIAM. A. CAPPARA. VRBE.

Florianus Ocampus apud Suritam. p. 584

hunc lapidem dicit esse in ea Via quæ Argentea dicitur.

AD. EMERITAM. VSQVE. AVG.
IMPENSA. SVA. RESTITV.
LXXIII.

5. Vespasian est le premier des Empereurs qui a laissé pour successeur de son Empire ses enfans naturels & legitimes, dont l'aisné fut Titus, qui pour sa douceur & débonnaireté eut le nom de Delices du genre humain. Je ne trouve autre marque d'ouvrages par luy faits aux Grands Chemins qu'une seule Inscription que l'on dit estre à Medine : de laquelle nous pouvons tirer conjecture qu'il a fait faire quelque partie de l'un des Chemins de ce païs-là. Cette Inscription est telle.

Grut. 155. 3.

IMP. TITVS. CAES. VESP.
AVG. PON. M. TRIB. P. V.
COS. VIII. P. P. GENERIS.
HVMANI. AMOR. ET. DE
SIDERIVM. ETIAM. VI.
IIII.

Et ne sçay si ce ne seroit point de luy une autre Inscription que l'on voit encore en un lieu nommé *Epila*, sur le chemin de Sarragoce à Medine, qui est de l'un des fils de Vespasian : mais le nom propre estant effacé par l'injure du temps, on ne peut sçavoir auquel des deux freres elle peut appartenir. * Elle est telle que vous la voyez icy.

Grut. 155. 2.

.... SAR.
.... SIANI. F.
.... S. AVG. GER.
.... P. VIII. COS. XI.
.... TESTAT. P. P.
.... ECORR.... PT.
.... TES. RESTIT.
X GC. LXXXIX.
C. LXIX.
VII.

Il est à croire que ce bon Prince en eust fait davantage s'il eust eu un Empire de plus longue durée : mais estant decedé au bout de

* Depuis j'ay appris, que l'Inscription suivante est de Domitian, & non de Titus ; d'autant que Titus n'a esté, que huit fois Consul, & Domitian dix-sept fois, desquelles l'onziéme est icy marquée : *Correction écrite de la main de l'Auteur sur un Exemplaire.*

deux ans deux mois & vingt jours, Il eut pour successeur Domitian son frere, lequel à l'imitation de son pere a fait travailler aux grands Chemins, tant en Italie qu'en Espagne : Car ce fut luy qui fit faire le chemin qui s'estend de Sinuesse à Puzzolle, lequel tenant à la Voye Appienne, & en faisant comme une branche, il le voulut paver avec une magnificence toute pareille : d'autant qu'il eust eu honte que l'ouvrage d'un Empereur eust esté moindre en estoffe & en façon que celuy d'un simple Censeur. Aussi est elle couverte de grands & larges carreaux, & en aucuns endroits de marbre taillé à la regle & à l'esquierre, ainsi que nous traiterons plus amplement quand nous parlerons de la diversité des surfaces des Grands Chemins de l'Empire. C'est la Voye de laquelle Dion parle sous le regne de Domitian, quand il dit : *Iisdem temporibus, ea Via quæ inter Sinuessam & Puteolos, lapidibus strata fuit.* C'est celle mesme que Statius a si hautement & naïvement descrite, sous le nom de *via Domitiana*. En Espagne il fit parachever un Grand Chemin, qui avoit esté commencé par son pere, mais délaissé & interrompu par la malice des fermiers publics, lesquels il punit de grosses amendes, & les declara incapables de toute charge publique pour l'advenir : Comme on voit par l'Inscription icy transcrite, qui se trouve à Medine en une colomne milliaire.

Lib. 67.

Lib. 4. Silv.

IMP. DOMITIAN. VESP.
CAES. AVG. GERM. P. M.
OPVS. PATERN. NEQVITIA.
PVBLICANOR. INFECTVM.
EA. GENTE. MALE MVLCTATA.
ET. OMNI. IN. POSTERVM.
MVNERE. PVBLICO. PRIV.
CONFICI. IVSSIT.
LXXXVIII.

6. Mais s'il y eut jamais Empereur après Auguste, qui ait fait de la despense aux ouvrages des Grands Chemins, c'est principalement le bon Prince Trajan, qui a laissé des marques de sa magnificence à paver des chemins, & dans la ville de Rome, & par les Regions d'Italie, & par une grande partie des Provinces de son Empire, lequel il porta plus avant dans les Regions Orientales, que pas un des Empereurs precedens & suivans. Premierement il fit paver dedans Rome une grande ruë qui de son nom fut appellée *Via Trajana*, de laquelle Pub. Victor fait mention *Regione xiiii urbis.*

7. Pour ce qui est de l'Italie, ce bon & sage Prince n'y laissa pas une seule Voye qui eut besoin de reparation, qu'il ne remist en bon & suffisant estat. Ce que Galien qui vivoit en son siecle, nous tes-

moigne au 9. livre *de Methodo medendi*, *cap.* 8. auquel parlant des livres d'Hippocrate, il dit : Que c'est bien la verité, qu'en iceux ce grand Medecin a premierement ouvert la voye de guerir : mais que comme premier Inventeur, & n'ayant personne qui luy en eut defriché le chemin, il n'a pas donné l'ordre deu à tout ce qui dépend de la medecine : & qu'à raison de la maniere antique d'escrire que l'on obseruoit de son temps, il a traitté les sujets qui en dépendent avec obscurité : *Ac ut breviter dicam* (dit cet auteur) *omnem ad medicationem viam aperuisse mihi videtur : sed ita tamen, ut ea curam, diligentiamque ad absolutionem desideret.* Puis par une gentille similitude tirée des Grands Chemins de l'Empire, specialement de ceux d'Italie : pour mieux donner à entendre sa conception, il adjoûte, qu'il est ainsi des œuvres d'Hippocrate, que de certains vieux chemins qui sont par le monde : partie desquels est ou fangeuse, ou remplie de pierres ou d'espines, ou trop aspre à monter, ou dangereuse à descendre, ou assiegée de bestes sauvages, ou sans passage, à cause de la largeur & profondeur des rivieres qui l'entrecoupent, ou trop longue, trop raboteuse & mal applanie. Puis venant à se restreindre dans les grands chemins d'Italie : *Itaque cum sic se haberent omnes in Italia Viæ* (dit-il) *eas Trajanus refecit : quæ quidem earum humidæ, ac lutosæ partes erant, lapidibus sternens, aut editis aggestionibus exaltans : quæ senticosæ, & asperæ erant, eas expurgans, ac flumina quæ transiri non possent, pontibus jungens : ubi longior quam opus erat, via videbatur, aliam breviorem exscindens. Sicubi verò propter arduum collem difficilis erat, per mitiora loca deflectens. Jam si obsessa feris, vel deserta erat, ab illa transferens, ac per habitata ducens : tum asperas complanans* : c'est à dire. Et partant comme tous les Grands Chemins d'Italie estoient en tel estat, Trajan Empereur de si grand renom se mit à les reparer, faisant paver de pierres les endroits fangeux & marescageux : ou bien les haussant par grandes levées de terre : nettoyant ceux qui estoient remplis d'espines & de ronces, & faisant des ponts sur les rivieres que l'on ne pouvoit passer. Que si le chemin prenoit un trop long détour, il le faisoit retrancher par une voye plus courte : s'il se rencontroit quelque colline trop roide & difficile à monter, il faisoit prendre au chemin autre brisée par des lieux mollement rabaissez : si le chemin pouvoit estre infesté par les bestes sauvages, ou passoit par des deserts, il le détournoit & conduisoit par lieux frequentez, applanissant & unissant par tout ce qui se rencontroit d'aspre & raboteux.

8. J'ay bien voulu mettre cette piece en nostre vulgaire en faveur de ceux qui n'entendent la langue Latine, d'autant qu'elle exprime naïvement la façon de faire les Grands Chemins, & les difficultez qu'il falloit vaincre & surmonter pour en rendre l'usage facile : ensemble

ble pour faire apparoir la grandeur du courage de ce Prince, & donner quelque Idée en general des sommes immenses qu'il peut avoir employé à tant de reparations, qui ne sont icy proposées qu'en gros : que s'il falloit venir au détail, ce seroit chose qui surpasseroit toute admiration. Mais je ne puis passer sous silence les ouvrages par luy faits au Lac de Pontia, qui se peuvent comparer au labeur d'Hercule coupant les testes à l'Hydre : Car comme ceux qui ont interpreté les Fables poëtiques, disent que l'Hydre n'estoit autre chose qu'un marais inhabitable, à raison de sept sources d'eaux qui y couloient perpetuellement, lesquelles Hercule estancha, comblant tout le marais de terre. Ainsi Trajan fit combler ce Lac, & à travers iceluy continua la Voye d'Appius à droite ligne de la longueur de seize mil Italiques, & davantage : Mais pour entendre la magnificence de cet ouvrage, il faut sçavoir, que ces marais de Pontia estoient certaines fosses en partie navigables, qui s'estendoient depuis *Forum Ap ii*, jusques au Temple de la Déesse Feronia, près de Terracine, sur l'espace de quinze ou seize mil : lesquelles fosses sont de telle largeur, que dans l'estenduë d'icelles il y avoit autrefois eu vingt trois villes, auparavant que les eaux eussent inondé le païs : ainsi que Mutianus, qui fut en son temps trois fois Consul à Rome, l'a laissé par escrit. Appius donc faisant paver son grand chemin, & rencontrant cet obstacle, fut contraint de prendre un grand détour pour le conduire jusques à Terracine : pour lequel éviter les voyageurs avoient de coustume de s'embarquer le soir sur ce Lac, au lieu, de *Forum Appii*, sur lequel navigeant toute la nuit, comme c'estoit leur coustume, ils se trouvoient près de Terracine pour desembarquer & reprendre la Voye Appienne. Ce que le Poëte Horace tesmoigne avoir fait une fois, au voyage de Rome à Brindes qu'il dépeint si plaisamment en la cinquiéme Satyre de son premier livre, où il n'oublie pas cette navigation nocturne. Ceux qui de Terracine vouloient aller à Rome, pour abreger leur chemin usoient de la mesme commodité : comme Strabo nous le tesmoigne en ces mots : *Penes Terracinam verò Romam iter facienti, fossa ad Appiam viam apponitur, & quidem multis in locis : quam & palustres & fluviatiles implent aquæ. Per eam nocturna maximè fit navigatio : ut qui primis inscendant tenebris, Orientis Sole egressi, viæ Appiæ reliquum evadant.* *Lib. 5. Geographiæ.*

Tout ainsi donc que Pline met pour un miracle remarquable, que le Lac de Pontia maintenant dit *Ausente Palude* par les Italiens, ait inondé en un instant un si grand pays, qui contenoit 23. villes : aussi pouvons nous dire, que c'est un œuvre miraculeux que fit Trajan, en comblant comme un autre Hercule ce marais importun : & le contraignant par grandes & spacieuses levées ; de porter non seulement la charge de la Voye Appienne qu'il continua par ce marais de droit *Plin. lib. 3. cap. 5.*

Dio lib. 68. fil jusques auprés de Terracine : mais aussi plusieurs édifices & ponts magnifiques, restituant une bonne partie de ce Lac en sa premiere nature de terre ferme. Ce que Dion touche comme en passant, quand il dit : *Iisdem temporibus stravit Paludes Pontinas lapidibus : exstruxitque juxta vias Ædificia, Pontesque magnificos.*

9. Outre tout cela, pour rendre tousjours l'Italie d'autant plus facile à voyager, Il tira de la mesme voye Appienne un grand Chemin commencé à Benevent, & conduit jusques à Brindes, sur l'espace de deux cens mil Italiques, qui font cent de nos lieuës Françoises. Ce que l'on apprend par une pierre inscrite, qui est en la ville d'Asculum, qui le porte disertement en ces termes.

V.

Grut. 151. n. 2.

IMP. CAESAR.
DIVI. NERVAE. F.
NERVA. TRAIANVS.
AVG. GERM. DACIC.
PONT. MAX. TR. POT.
XIII. IMP. VI. COS. V.
P. P.
VIAM. A. BENEVENTO.
BRVNDISIVM. PECVN.
SVA FECIT.

10. Au reste tous ces ouvrages que Trajan a fait en Italie, sont grands & admirables : mais si nous adjoûtons foy à ce que Hieronimus Surita dit de ceux qu'il a fait en Espagne, il semble que ce soit encore quelque chose de plus grand & plus magnifique : Car cet auteur, qui estoit homme sçavant, & qui a fait une curieuse recherche de telles choses par toute l'Espagne, où il a prit sa naissance ; dit que Trajan augmenta & embellit toute l'Espagne (qui s'estend au long & au large beaucoup plus que l'Italie) par des levées & substructions continuelles de grands Chemins & de Ponts qu'il y a faits, avec une splendeur & magnificence admirable, & qu'en tels ouvrages, sur tout ce qu'il y a au monde, paroist veritablement la grandeur & la puissance de l'Empire Romain, car voicy comme il en parle : *Magnificentiæ verò splendor Imperii Rom. suprà omnem Imperatorum laudem Imperatore Trajano illuxit : qui totam ferè Hispaniam, longè latèque fusam ac patentem, Pontium & Viarum continuatis munitionibus ac molibus, mirabiliùs atque splendidiùs auxit, atque ornavit.*

Præfatio in Itinerar. Antonini.

On trouve parmy les Espagnes plusieurs Inscriptions antiques, qui font foy de cette verité, l'une desquelles je vous represente icy en la forme que je l'ay prise d'Andreas Resendius : qui asseure l'avoir extrait

lui-mesme de l'une des colomnes anciennes, qui servoient à marquer les milliaires sur le chemin de Lisbone à Medine: Et est ladite Inscription en partie effacée. *Antiq. Lus. lib. 3.*

IMP. CAES.........
....
.... *Grut. p. 155. n. 6.*
TRAIANVS. AVG.
GER. PONT. MAX.
TRIB. POTESTAT.
IT. II. RESTITVIT.
X
I

DES SUCCESSEURS DE TRAJAN qui ont fait travailler aux Grands Chemins.

CHAPITRE XVIII.

1. *Noms divers d'Adrian successeurs de Trajan.*
2. *Chemins par luy faits en Italie.*
3. *Chemins par luy faits en Espagne & Portugal.*
4. *Ponts & chemins faits par Antoninus Pius.*
5. *Chemin en Hollande reparé par Marc Aurele, & L. Verus.*

1. ADRIAN, successeur de Trajan à l'Empire de Rome, est l'un de ceux qui ont fait des chemins nouveaux, ou reparé les anciens, tant en Italie qu'autres endroits de la domination Romaine. Ce qui se voit par plusieurs Inscriptions antiques, où il se dit ordinairement fils de Trajan, & petit fils de Nerva: & quant à sa personne, il se nomme quelquefois de tous les trois ensemble, *Imperator Nerva Trajanus Adrianus*, outre celuy d'Elius propre à la famille d'où il estoit descendu.

2. Cet Empereur, qui a esté l'un des hommes du monde des plus accomplis en toutes sciences humaines, & specialement en peinture, sculpture, & architecture; ne laissa pas en arriere la structure & pavement des grands chemins: Car la Voye Cassienne estant fort en-

H 2

dommagée de son temps; il la fit reparer d'un œuvre continuel depuis les confins de Chiusi jusques à Florence, distantes l'une de l'autre de quatre vingts sept mil, suivant l'Itineraire d'Antonin: ou de quatre-vingts un, suivant l'Inscription gravée en une colomne milliaire encore débout au mont Pulcian, telle que vous la voyez icy.

IMP. CAESAR.
DIVI. TRAIANI.
PARTHICI. FIL.
156. 2. DIVI. NERVAE. NEP.
TRAIANVS. HADRIANVS.
AVG. PONT. MAX.
TRIB. POT. VII. COS. III.
VIAM. CASSIAM.
VETVSTATE. COLLABSAM.
A. CLVSINOR. FINIBVS.
FLORENTIAM. PERDVXIT.
MILLIA. PASSVVM.
XXCI.

3. Pour ce qui est de l'Espagne, on peut donner l'Inscription suivante pour marque des ouvrages qu'il y a fait près de la ville de Braga.

IMP. CAES. TRAIAN.
HADRIAN. AVG.
156. 3. PONT. MAX. TRIB.
POT. XVIII. COS. III.
P. P. A. BRACARA.
AVG.
M. P. XXIII.

En Portugal, que les Romains appellent *Provinciam Lusitaniam*, est encore débout près de Cappara une colomme milliaire avec cette Inscription, qui montre qu'il a reparé certain grand chemin, duquel elle fait mention en ces mots.

Smet. fol. IMP. CAES.
1. n. 2. DIVI. TRAIANI.
Grut. PARTHICI. F.
156. 1. DIVI. NERVAE.
NEPOS. TRAIA
NVS. HADRIANVS.
AVG. PONTIF. MAX.

TRIB. POT. V. COS. IIII.
RESTITVIT.
CII.

En la mesme Province il y a un Grand Chemin pavé, qui conduit de la ville de Chaves, dite par les Anciens *Aquæ Flavæ* jusques à Bragas: & sur iceluy plusieurs colomnes milliaires, deux desquelles ont esté apportées en l'Eglise de l'Ange Gardien en ladite ville: Les Inscriptions desquelles tesmoignent assez, que ce chemin est de la façon de l'Empereur Adrian: & sont semblables par tout, sinon au nombre des milliaires.

IMP. CAES. TRAIAN.
HADRIAN. AVG.
P. M. TR. POT. XX. REFECIT.
AQVIS. FLAVIS.
M. P. II.

156. 4.

4. A l'Empereur Adrian succeda celuy qui par sa bonté naturelle fut appellé Antoninus Pius: duquel je ne trouve autre monument d'antiquité, qui monstre qu'il ait fait travailler aux grands Chemins que quatre Inscriptions: dont l'une est tirée d'une Table de Marbre, enchassée dans la muraille d'une hostellerie de Cyperanum, ville bastie sur les ruïnes de l'ancienne ville de Fregella: qui tesmoigne, qu'il a refait & reparé certain Pont qui s'en alloit tombant d'antiquité.

IMP. CAESAR.
DIVI. ADRIA
NI. FILIVS. DIVI.
TRAIANI.
PARTHICI. NEPOS.
DIVI. NERVAE. PR. N.
T. AELIVS. HADRIANVS.
ANTONINVS.
AVGVSTVS. PIVS.
PONTIFEX. MAX.
TRIBVNIC. POTEST. IIII.
COS. IIII. P. P.
OPVS. PONTIS.
VETVSTATE. CONLAPS.
RESTITVIT.

Smet. fol. 3. n. 7. Grut. 161. 4.

La seconde se trouve en un pont du fleuve Vulturnus en la ville de Capouë, par laquelle on voit qu'il a reparé en ces lieux un grand chemin interrompu par l'inondation des eaux prochaines:

Smet. fol. 1. n. 2. Grut. p. 151. n. 4

IMP. CAESAR. AVG. M. AVRE
LIVS. ANTONINVS. PIVS. FE
LIX. AVG. PARTHICVS. MAX.
BRITANNICVS. MAX. P. M. P. P.
COS. III. DES. IIII.
VIAM. INVNDATIONE. AQVAE.
INTERRVPTAM. RESTITVIT.

La troisiéme nous montre qu'il a pareillement fait quelque reparation en Espagne près de Malaca, de la jurisdiction de Seville: & est tirée d'une colomne milliaire, qui est encore sur pied en ces quartiers.

156. 8.

M. AVRELIVS. AN
TONINVS. PIVS.
MAX. AVG. PARTH.
MAX. BRIT. MAX.
PONT. MAX. TRIB.
POT. XVII. IMP.
IIII. COS. VIII. RES
TITVIT.

La quatriéme est en Allemagne, sur le chemin d'Ausbourg à une ville dite *Monachium*, où ledit Empereur restablit les ruines de plusieurs ponts & grands Chemins: ainsi que le porte cette Inscription, quoy qu'effacée en plusieurs endroits.

156. 6.

....
....
..P. CAESAR M. ....
ANTONINVS. PIVS. AVG. TRIB.
POT. IIII. PROCOS. ....
VIAS. ET. PONTES. REST.
AB. AVG. M. P.
XXXI..

5. A Antonin succeda M. Aurele, surnommé le Philosophe, associant avec soy en l'Empire L. Aurelius Verus, qui regna avec luy peu de temps: pendant lequel ils firent ensemble travailler à certains grands chemins au Païs-bas : comme on voit par une pierre gravée, qui se trouve à la Haye en Hollande, en une colomne milliaire, dont l'Inscription est telle.

156. 7.

IMP. CAESAR.
M. AVREL. ANTO
NINO. AVG. PONT.
MAX. TR. POT. XVII.
CO. XIII. ET.

IMP. CAES.
L. AVREL. VERO. AVG.
TR. POT. II. COS. II.
A. M. A. E. C.
M. P. XII.

DES GRANDS CHEMINS FAITS par Septimius Severus & ses enfans.

Chapitre XIX.

1. *Les ouvrages de Septimius Severus & de ses enfans.*
2. *Deux chemins faits par Severus & Caracalla en Italie.*
3. *Chemins par eux faits en Espagne.*
4. *Chemin fait par Heliogabalus en Espagne.*
5. *Chemins faits par le Pere & les enfans en Allemagne.*

1. 

Es premieres marques que je trouve d'œuvres publiques employées aux grands Chemins aprés Marc Aurele, sont de Septimius Severus & de ses enfans. Encore faut-il en tirer les tesmoignages des Inscriptions gravées en des colomnes milliaires, & autres pierres antiques, l'histoire Romaine nous manquant au besoin en cet endroit. Je trouve donc que cet Empereur & ses enfans tant conjointement, que separément, ont fait faire de nouveau plusieurs grands chemins, tant en Italie qu'en Espagne, & quelques parties d'Allemagne.

2. En Italie, Severus & Bassianus Caracalla son fils, ont fait de neuf à leurs propres frais & despens deux grands chemins, dont l'un s'estend de Rome à un certain lieu nommé Grand-ville : de la situation ou longueur duquel je n'ay sceu trouver aucun tesmoignage : mais il apparoist par l'Inscription cy transcrite, qu'ils la firent paver de cailloux, & non de simple gravois : & que partant on le peut mettre au rang des plus beaux chemins d'Italie.

IMP. CAESAR. DIVI. MARCI.
ANTONINI. PII. GERM. SARMATICI.
FILIVS. DIVI. COMMODI. FRATER. DIVI.
ANTONINI. PII. NEPOS. DIVI. HADRIANI.
PRONEP. DIVI. TRAIANI. PARTHICI.
ABN. DIVI. NERVAE. ADNEP.
L. SEPTIMIVS. SEVERVS. PIVS. PERTI
NAX. AVG. ARABIC. AD AB. PARTHIC. MAX.

PONTIF. MAX. TRIB. POT. XV. IMP. XII. COS. III. P. P. ET.
150. 5. IMP. CAESAR. IMP. CAESARIS. L. SEPTIMI.
SEVERI. PII. PERTINACIS. AVG. ARABICI.
ADIAB. PARTH. MAX. FIL. DIVI. MARCI. AN
TONINI. PII. GERM. SARM. NEPOS. DIVI. ANTO
NINI. PII. PRONEPOS. DIVI. HADRIANI.
ABNEPOS. DIVI. TRAIANI. PARTH. ADNEP.
M. AVRELIVS. ANTONINVS. AVG.
PIVS. FELIX. PONTIF. TRIB. POT. X. IMP. II. COS. III. DES.
FORTISSIMVS. AC. SVPER.
OMNES. FELICISSIMVS.
PRINCEPS.
VIAM. QVAE. DVCIT. IN VILLAM. MAGNAM.
SILICE. SVA. PECVNIA. STRAVERVNT.

L'autre chemin par eux fait en Italie, avoit son commencement à Puzzole : mais il ne se peut reconnoistre de quelle grandeur il pouvoit estre, ny en quelle part d'Italie il tendoit, n'en ayant peu trouver autre tesmoignage que l'inscription suivante.

IMPERATOR. CAES. L. SEPTIMIVS. SEVERVS.
PIVS. PERTINAX. AVGVSTVS. ARABIC.
ADIAB. PARTHICVS. MAXIMVS. TRIB.
POT. IX. IMP. XII. COS. II. P. P.
PROCOS. ET. IMP. CAESAR. MARCVS.
AVRELIVS. ANTONINVS. AVG.
157. 7. TRIB. POT. IIII. PROCOS. E. VIAS.
RESTITVIT. A. PVTEOL.

3. En Espagne le pere & le fils ont fait travailler à part, le pere és environs de Medine, où se trouve cette Inscription qui fait foy des reparations qu'il a fait en l'un des Grands Chemins du pays.

156. 9. IMP. CAESAR. DIVI. M. ANTON.
PII. GERM. SARM. F. DIVI.
COMMODI. FRAT. DIVI. ANTON.
PII. NEP. DIVI. HADRIANI.
PRONEP. DIVI. TRAIANI. PARTH.
ABNEP. DIVI. NERVAE. ADNEP.
L. SEPTIMIVS. SEVERVS. PARTH.
MAX. AVG. ARAB. ADIABEN.
PARTH. MAX. PONT. MAX.
TRIB. POT. VIII. IMP. XI. COS. IIII.
PROC. ITER. RESTITVIT.
LXXII.

Le fils est celuy que l'histoire nomme ordinairement Bassianus Caracalla : mais qui en ces pierres gravées est designé sous le nom de Marcus Aurelius Antoninus Pius, qui luy fut donné par son pere dés

dés ses jeunes ans. C'est par luy seul, que certain Grand Chemin a esté fait en Espagne, mentionné en l'Inscription d'une colomne milliaire qui est encore débout près d'un village dit Calzada, telle que je vous la represente.

IMP. CAESAR. DIVI.
SEPTIMI. SEVERI. PII. ARAB.
ADIAB. PARTHICI. MAX. BRI
TT. MAX. FEL. DIVI. AVR. ANTO.
GERM. SARM. NEP. DIVI. ADRIANI.
ABNEP. DIVI. TRAIANI. PARTHICI. 158. 5.
ADNEP. M. AVREL. ANTONINVS.
PIVS. FELIX. AVG. PART.
MAX. BRIT. MAX. GERM.
MAXIM....... TRI. PO.
XX. IMP. III. COS. IIII. PP.
PROCOS. FECIT.
CXXXVI.

4. De Caracalla, & de certaine sienne concubine, nasquit Heliogabalus, vray monstre de nature. Celui-cy a fait quelques ouvrages en Espagne, sur le grand chemin qui va de Lisbonne à Ebora: sur lequel se voit encore une colomne milliaire avec cette inscription.

IMP. CAES. DIVI. ANTONI
NI. PII. MAGNI. FIL. 158. 5.
DIVI. SEPTIMI. SEVERI.
PII. NEPOTI. M. AVRE
LIO. ANTONINO
P. FEL. AVG. PONT. MAX.
TRIB. POT. II. COS. II.
PROC. P. P.
FORTISSIMO. FELICISSI
MOQVE PRINCIPI
.... ORA. M. P.
XXII.

5. Quant à ce qui est des chemins par eux faits en Allemagne, ils se trouvent, non en celle que l'on dit la grande Germanie, comprise dans le Rhin & le Danube: mais bien en cette partie de la Gaule, qui est deça le Rhin, sous les noms de haute & basse Allemagne, ou bien en la partie située entre le Danube & les Alpes, anciennement reconnuë sous le nom de *Vindelicia & Noricum*.

Le plus grand de tous, eſt celuy qu'ils ont commencé d'une ville dite *Auguſta*, que j'eſtime eſtre *Auguſtam Vindelicorum* dite Ausbourg. Quoy que ce ſoit, il eſt évident par leſdites Inſcriptions qu'ils ont pavé ledit chemin ſur la longueur de cent dix mil au moins; & qu'ils en avoient marqué les diſtances par des colomnes milliaires : car il en reſte quatre ſemblables, excepté au nombre des milliaires. La premiere deſquelles ſervoit à marquer le trente-troiſiéme mille à compter d'Ausbourg. Les trois autres déſignoient le quarante-uniéme, quarante deuxiéme, & cent dixiéme milliaires. Vous voyez icy la premiere des quatre, qui montre quelles eſtoient les autres.

157. 4.

IMP. CAESAR. LVCIVS. SEPTIM
IVS. SEVERVS. PIVS. PERTIN
AX. AVG. ARABICVS. ADIAB
PARTHICVS. MAXIMVS.
PONTIF. MAX. TRIB. POT.
VIIII. IMP. XII. COS. II. P. P.
PROCOS. ET. IMP. CAESAR.
MARCVS. AVREL. ANTON
INVS. PIVS. AVG. TRIB.
POT. IIII. PROCOS. ET. IMP.
P. SEPTIM. GETA. ANTON.
VIAS. ET. PONTES. REST.
AB. AVG. M. P. XXXIII.

Les trois Inſcriptions ſuivantes ſe trouvent encore en d'autres endroits d'Allemagne.

La premiere *in pago Straeſtualtio Saliſburgum verſus.*

157. 1.

IMP. CAES. L. SEPTIMIO.
SEVERO. PIO. PERTINACI. AVG.
ARAB. ADIAB. PARTHICO. MAX.
BRITAN. MAX. PONTIF. MAX. TRIB.
POTES. III. IMP. VII. COS. II. P. P. PROCOS.
ET. IMP. CAES. M. AVREL. ANTONINO.
PIO. INVICTO. AVG. PARTHICO. MAX.
BRITANNICO. MAX. GERMANICO.
MAX. PONTIF. MAX.. TRIB. POTEST. XVI.
IMP. III. COS. IIII. P. P. PROCOS. FORTIS
SIMO. AC. FELICISSIMO. PRINCIPI.
DOMINO. INDVLGENTISSIMO.
M. P. L I.

La ſeconde, *in jugo Radſtati Styriæ.*

IMP. CAES. F.
PIVS. SEVERVS. PER. AVG.
TRIB. POTES. IX. IMP.
XII. COS. II. P. P. GOTH.

IMP. CAES. MAR. AV 157. 6.
RE. ANTONINVS. PIVS.
FELIX. AVG. ARAB. GERM.
MAX. ANT. TRIB. POTE.
P. P. PROCON. AT.
M. LIII.

La troiſiéme, *in Algoia Germaniæ Provincia*, *in Monaſterio ſancti Benedicti.*

IMP. CAESAR. L. SEPTIMIVS.
SEVERVS. PIVS. PERTINAX. AVG.
ARABIC. ADIAB. PARTHICVS. MAX. 157. 8.
PONTIFEX. MAX. TRIB. POT. VIIII.
IMP. XII. COS. II. P. P. PROCOS. ET.
IMP. CAESAR. M. AVRELIVS.
ANTONINVS. PIVS. AVG. TRIB.
POT. IIII. PRO. COS.
VIAS. ET. PONTES. RESTI. A. CAMB.
M. P. XI.

6. Or quoy qu'il ſemble qu'Alexandre Severus, Prince bon & ſage après tant de mechans & prodigieux Empereurs, ait eu peu de reputation d'avoir fait travailler en ce genre d'ouvrage : ſi eſt-ce que comme les Ponts font partie des grands chemins, il a beaucoup fait, en ce qu'il a reparé tous les Ponts que Trajan avoit baſti en ſi grand nombre : outre pluſieurs autres qu'il a fait édifier de nouveau. Et comme c'eſtoit la couſtume d'inſcrire les noms des Empereurs aux ponts, ports, & colomnes milliaires qui ſe rencontroient ſur les grands chemins, il laiſſa le nom de Trajan à tous les ponts qu'il fit reparer, ſans permettre que le ſien y fuſt mis : Ainſi que nous apprenons de ce paſſage de Lampridius : *Pontes quos Trajanus fecerat, inſtauravit penè in omnibus locis. Aliquos etiam novos fecit : Sed inſtauratis nomen Trajani reſervavit.*



DES AUTRES EMPEREURS QUI ont fait travailler aux Grands Chemins, jusques au declin de l'Empire Occidental.

Chapitre XX.

1. *Ouvrages des Grands Chemins jusques à quand continuez.*
2. *Les pierres gravées sont de verité certaine.*
3. *Pourquoy tant d'Inscriptions des parties Occident[illegible] de l'Europe, & si peu de la Grece, de l'Asie, & de l'Afrique.*
4. *Chemins faits par Maximinus & Maximus son fils.*
5. *Autre par Gallienus & Tacitus.*
6. *Autres chemins par Diocletian & Maximian.*
7. *Autres par Constantin, Constans, Maxence & Gratian.*
8. *Pourquoy les Empereurs suivans n'ont travaillé aux grands Chemins.*
9. *[illegible] nations qui ont dissipé l'Empire, n'ont eu les moyens suffisans pour y travailler.*
10. *Conclusion sur le discours des derniers des Empereurs.*



1. LA race des Antonins estant faillie, l'Empire de Rome tomba en diverses familles estrangeres, qui par force, plustost que par droit, se saisissoient l'une aprés l'autre de la souveraineté Romaine: Mais quelque changement qu'il y ait eu, les ouvrages des Grands Chemins n'ont jamais esté du tout abandonnez jusques à l'entiere decadence de l'Empire en Occident: ains y a tousjours eu quelque Empereur qui les a continué, tant en Italie, que par les Provinces.

2. Ce qui se voit, non dans l'histoire (qui nous manque en cet endroit) mais par Pierres inscrites, ausquelles nous sommes contraints d'avoir récours en cette necessité. Recours asseuré neantmoins, & d'une verité tres-certaine: veu qu'il n'y a point de doute, que ces inscriptions extraites des anciennes colomnes milliaires, n'ayent esté faites à la diligence des Empereurs mesmes dont elles portent les noms: ou par Commissaires par eux establis, qui ont fait dresser ces colomnes à l'honneur des Empereurs leurs maistres encore vivans. En sorte que les Inscriptions antiques qui se trouvent esparses par le monde sur ce sujet, nous doivent tenir lieu de preuves autentiques, & comme de vrais & certains originaux.

3. Par ces Inscriptions on voit bien que les Empereurs y mention-

nez ont fait travailler, tant en Italie, qu'en Gaule & en Espagne : mais il ne se trouve rien en icelles des ouvrages de la Grece, de l'Asie, & de l'Afrique. Ce n'est pas toutefois que la construction & pavement des Grands Chemins n'y ait esté aussi commune qu'en ces quartiers d'Occident : & que part tout, les Empereurs n'ayent érigé de semblables marques de leur ouvrage : mais c'est que l'histoire ne fait aucune mention des chemins faits par les successeurs des Antonins en toutes ces regions Orientales & Meridionales, non plus qu'en nos Occidentales : car c'est un defaut commun à toutes les Provinces de l'Empire. Outre lequel la Grece, l'Asie & l'Afrique ont ce manquement, que d'estre destituées de la connoissance de leurs Inscriptions antiques, pour les causes que nous dirons incontinent.

Ce qui fait donc que nous voyons des recueils si beaux & si grands, d'Inscriptions tirées d'Italie, de la Gaule, de l'Espagne, de quelques contrées d'Allemagne, & de Hongrie : & au contraire que nous avons peu de monumens des autres parties du monde, c'est que toutes ces Regions Occidentales se sont maintenuës en l'exercice & connoissance des lettres, qui se sont grandement accruës & comme réveillées d'un profond sommeil en ces derniers temps principalement; car c'est depuis cent ans, & moins encore, que les esprits curieux se sont mis à la recherche des Medailles, Inscriptions, & autres monumens antiques, dont ils nous ont donné la connoissance par livres. C'est un aide, dequoy nous estions destituez auparavant : en sorte qu'il n'y a que cinquante ans qu'il nous eust esté impossible de remplir cet œuvre de la connoissance de ce que nous escrivons maintenant. De tout cela nous devons la grace à Onuphrius Panvinus, Joseph Scaliger, Marcus Vellerus, Andreas Resendius, Hieronymus Surita, & à plusieurs autres personnages sçavans & curieux, qui nous ont fait part de tant d'Inscriptions antiques par eux découvertes en l'Europe Occidentale : de toutes lesquelles Smetius, Lipsius, & le dernier de tous Janus Gruterus, nous ont fait de bons & amples recueils. Mais quant aux antiquitez des Grands chemins de la Grece, de l'Asie, & de l'Afrique, il ne faut s'estonner si nous en avons si peu de tesmoignages par Medailles, Inscriptions antiques, ou autrement : veu que ces Regions ont ce commun manquement avec nous d'estre destituées de l'histoire. Et cela de surplus, qu'estant de long temps remplies de Turcs, Sarrazins & autres peuples Barbares, ennemis conjurez des lettres, ils n'ont point d'hommes qui veuillent, ou qui puissent faire esclorre un recueil des Inscriptions qui y pourroient estre. Au contraire, ces nations sauvages les suppriment, renversent & abolissent à mesure qu'elles les rencontrent.

4. Estant donc reduit à la necessité des Inscriptions, je les rangeray toutes suivant l'ordre desja commencé, qui est celuy des Empe-

reurs : & comme ainsi soit que Maximinus & son fils (que l'histoire appelle C. Julius Verus Maximus) sont les premiers successeurs des Antonins, je produiray icy en premier lieu trois Inscriptions qui se trouvent en Espagne, dont les deux premieres sont du pere & du fils ensemble, telles que vous les voyez.

Près de Bragas en Espagne. *Grut.* p. 151. 5.

IMP. CAES. C. IVLIVS. VERVS. MAXIMINVS. PIVS.
F. AVG. GERM. MAX. DAC. MAX. SARM.
MAX. PONT. MAX. TRIB. POT. V. IMP. VII.
P. P. COS. PROCOS.
ET. C. IVLIVS. VERVS. MAX. NOBILISSIMVS.
CAESAR. GERM. MAX. DAC. MAX. SARM. MAX.
PRINC. IVVENTVTIS. FILIVS. D. N. IMP. C.
IVLII. VERI. MAXIMINI. P. F. AVG.
VIAS. ET. PONTES. TEMPORE. VETVSTATIS.
COLLAPSOS. RESTITVERVNT.
CVRANTE. Q. DECIO LEG. AVGG. PRET.
PRAEF. A. BRAC. AVG.
M. P.

La seconde quasi toute semblable est sur le chemin de Lisbonne.

158. 6.

IMP. CAES. C. IVLIVS.
VERVS. MAXIMINVS. PIVS. FE.
LIX. INVICTVS. AVG. PONT.
MAX. PATER. PATRIAE. TRI
BVNITIAE. POTESTATIS. TER. COS.
GERMANICVS. MAX. DACICVS.
MAX. SARMATICVS. MAX. ET.
C. IVLIVS. VERVS. MAXIMVS.
NOBILISSI. CAESAR. PRINCEPS.
IVVENTVTIS. GERMANICVS. MAX.
DACICVS. MAX. SARMATICVS. MAX.
IMP. CAES. CAI. IVLI. VERI. MAXI
MINI. PII. FEL. AVG. GERMANICI.
MAX. DACICI. MAX. SARMATI.
MAX. FORTISSIMI. CAESA
RIS. FILIVS.
IIII.

La troisiéme, qui est du pere ou du fils seul, se trouve en une autre colomne dressée sur le mesme chemin.

IMP.
CAES. CAIVS.
IVL. VER........
NOB. IMPERA 158. 71
TOR. V. TRIBVNI
CIAE. PO.
TEST. COS. PRO. P.
PATRIAE..........
....

Et d'autant que le fils se qualifie en deux Inscriptions Prince de la jeunesse, je ne sçay si ce ne seroit point de luy celle qui se trouve en France près de Pauliaguet, à moy envoyée par le docte Savaron, President à Clermont en Auvergne, par laquelle on voit que l'un des Cesars, qui se dit Prince de la jeunesse, a reparé un Pont, & quelques Grands Chemins de ce pays-là, qui tomboient en ruïne de vieillesse.

CAESAR. PRINCEPS.
IVVENTVTIS.
PONTEM. ET.
VIAS. VETVS
TATE. COLLAP.
RESTITVIT.

5. Je ne trouve rien des cinq Empereurs suivans : Et quant au sixiéme, qui est Gallienus, cette Inscription se trouve de luy près de Medine, qui tesmoigne qu'il a eu soin des Grands Chemins d'Italie, de la Gaule, & d'Espagne : & qu'il a fait reparer un chemin en Portugal, qui estoit interrompu en plusieurs endroits.

GALIENVS. IMP. CAES.
AVG. CLEMENS. PIVS. 158. 21
VRBE. AEDIF. RESTAVR.
AD. BONVM. ITAL. GAL.
HISP. PVBLICVM. CON
VERSVS. HOC. ITER. VA
RIE. PER. PROVINC.
INTERRVPT. REFICI.
IMPERAVIT.
LXXXVIII.

Vient en après Tacitus successeur d'Aurelian, duquel se trouvent ces deux Inscriptions sur le mesme chemin de Lisbonne à Medine en deux colomnes milliaires, qui contiennent ce qui s'ensuit.

Ex Andrea Resendio.

IMP.	IMP.
CAESARI.	CAESARI.
CLAVDI	M.
O. TACITO.	CLAVDIO.
PIO. F. IN	TACITO.
VICTO.	PIO. F. IN
AVG.	VICTO.
PONT. M.	AVG. PONTIF.
TRIB. PO	M. TRIB.
TESTA	POTESTA
TIS. II.	TIS. II. COS.
COS. PRO	P. P.
....	

6. En après suivent au nombre des Empereurs qui ont fait quelque chose en ce genre d'ouvrage, Diocletian, Maximian, & ceux de la race de Constantin. La premiere marque desquels est un fragment de colomne milliaire fort justement arrondie, qui se voit à Pavie en la ruë sainte Croix : & qui montre que ces trois Empereurs ont fait quelques chemins en ces quartiers.

159. 1.

IMP. CAES. C. VAL.
DIOCLETIANVS. P. P.
AVG. ET. IMP. CAES.
M. AVR. VAL. ET.
MAXIMIANVS. P. P.
AVG. ET. FL. VAL. CON
STANTINVS. ET. GAL.
VAL. MAXIMIANVS.
NOBIL. CAES. M.
....

Celle-cy se trouve de Maximian seul, près de la ville d'Ebora au Royaume d'Espagne, tirée d'une colomne sise en un lieu dit Tabularios.

IMP. CAES.
MAXI
MIANO.

PIO.

PIO. FELI 158. 10.
CI. AVG. EBO
RA. M. P.
XII.

7. De Constantin seul il y en a deux en Italie, dont l'une est à Verone, *ad sanctum Petrum Carianum.*

D. N. CONSTANTINVS. 159. 3.
MAXIMVS.
VIII.
P.
XXXX.

L'autre en une colomne sise près de l'Eglise de nostre Dame en la ville de Parme, gravée en lettres fort grossieres.

D. N. IMP. CAES.
CONSTANTINO. P. P.
VICTORI. AVG. PONT.
MAXIMO. TRIBVN. 159. 6.
POTESTAT. XXIII. IMP.
XXII. COS. VII. P. P.
PRO. COS.
RERVM. VMANARVM.
OPTIMO PRINCIPI.
DIVI. CONSTANTI. FILIO.
B. R. P. NATO.
I.

Voicy une troisiéme du mesme Empereur, qui se voit à Medine.

IMP. CAES. FLAVIVS.
CONSTANTIN. AVG.
PACIS. ET. IVSTITIAE.
CVLT. PVB. QVIETIS.
FVND. RELIGIONIS. 159. 4.
ET. FIDEI. AVCTOR.
REMISSO. VBIQVE.
TRIBVTO. FINITIME.
PROVINC. ITER.
RESTAVR. FECIT.
CXIIII.

On voit encore à Veronne celle-cy de Constance, fils de Constantin, *ad D. Ambrosium Vallis Policellæ.*

IMP. CAES.
159. 5. FL. VAL.
CONSTANTIO.
M. P. VIII.

Cet autre est de Maxentius, qui se porta un temps pour Empereur : & se trouve au terroir de Verone.

159. 6. IMP. CAESARI. M. AVRELIO.
VALERIO. MAXENTIO. P.
FEL. INVICTO. AVG.
M. P. XIIX. C. L. M.

Finalement celle-cy se trouve à Medine, qui nous enseigne que l'Empereur Gratian a fait quelques reparations és Grands Chemins de Portugal.

IMP. CAES. GRATIANVS.
PIVS. FELIX. MAX. VICT.
AC. TRIVMPH. SEMPER. AVG.
159. 7. PONT. MAX. GERM. MAX.
ALAMANVS. MAX. FRANC.
MAX. GOTH. M. TRI. P. III.

IMP. II. COS. IIII. PRIM. P. PP.
RESTITVIT.
C. XI.

8. Que si depuis ces Empereurs il ne se trouve plus aucuns de leurs successeurs qui se soient mis à faire des chemins nouveaux, ou reparer les anciens, il ne s'en faut pas beaucoup estonner pour deux raisons principales : L'une que par la diligence des Empereurs precedens, toutes les Provinces de l'Empire avoient esté munies & accommodées de leurs grands chemins, les ouvrages en ayans esté continuez plus de trois cens ans, tant aux despens du public, que des Empereurs & des particuliers.

La seconde raison est, que bien-tost aprés l'Empire & decez de Theodose, il se fit tel desbordement & inondation de peuples Barbares sur les terres de l'Empire, principalement de l'Occidental, que les Gaules, les Espagnes, la grande Bretagne, & l'Italie mesme en furent infestées, sans excepter la ville de Rome, chef d'un Empire qui avoit esté si grand & si florissant : Car ce fut peu aprés Theodose le Grand, que par les trahisons d'un Gildo, d'un Ruffin, & d'un Stilico, nez à la ruïne de la domination Romaine : & par les dissensions civiles d'entre les Grands, que les Goths, les Vandales, les Huns, les Gepides, les Bourguignons, les François, & au-

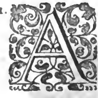
tres peuples Septentrionaux rompirent les anciennes barrieres de l'Empire : & qu'ayant franchy les passages du Rhin, & du Danube mal gardez, ils se rendirent les maistres des Provinces dessusdites : voire-mesme de l'Afrique, que les Vandales conquirent sur les Empereurs. Lesquels estans bien empeschez de se defendre par les armes contre tant d'ennemis en mesme temps, n'eurent pas loisir de s'appliquer aux ouvrages des Grands Chemins, & autres œuvres publics, ausquels la felicité, la paix & le repos de l'Empire avoit donné commencement, accroissement, & perfection.

9. Et quant aux nations estrangeres, qui firent des conquestes dans ledit Empire, elles n'eurent pas le courage, ny les moyens suffisans, pour continuer de telles entreprises : car chacun peuple tenant sa piece à part, desunie & decousuë du total, avoit besoin de la conserver par les armes, comme nouvelles conquestes mal asseurées, & ne pouvoit pas fournir à tels ouvrages qui avoient pris vie & mouvement de la totalité dudit Empire, comme d'un corps, dont tous les membres estoient bien joints & alliez à un chef. Corps qui avoit acquis sa juste grandeur & ses forces par les victoires de plusieurs centaines d'années, & dont les membres estans une fois separez, & comme dispersez & privez de la vie commune du total, se sont trouvez trop foibles, non seulement pour entreprendre, mais pour entretenir tels ouvrages desja faits. De sorte que ce qui nous en reste par maints endroits de la France, & d'autres terres & regions du vieil Empire, est encore de la façon des Empereurs Romains qui les ont rendus fermes & durables pour quinze ou seize siecles suivans.

10. Mais enfin pour conclure ce discours des Empereurs, & de l'argent par eux employé aux ouvrages des Grands Chemins, quelle somme pourroit-on imaginer y avoir esté mise par les vingt cinq ou vingt six cy-dessus dénommez ; sans les autres, dont les œuvres ne sont venus en nostre connoissance. Il est évident que la somme ne se peut estimer : & qu'en comparaison d'icelle, les sommes employées au Temple de Salomon, & aux sept merveilles du monde se trouveroient bien petites. Ce qui sera beaucoup plus facile à croire & à comprendre, quand on verra au livre suivant l'immense quantité des materiaux que l'on employoit en tels ouvrages : qui surpassent en grandeur, en estenduë, & en masse tout ce qui fut jamais fait au monde par les mains des hommes.

DES DENIERS QUE LES PARTI-culiers ont employé aux ouvrages des Grands Chemins.

CHAPITRE XXI.

1. PRES les deniers publics, & ceux des Empereurs, faut considerer les grandes sommes que les particuliers ont employé à faire de neuf, & à reparer les Grands Chemins de l'Empire, tant en Italie, que par les Provinces : qui sont telles, qu'on ne les sçauroit estimer. Mais pour les faire aucunement comprendre, je les reduiray en trois natures differentes : car de ces deniers, les uns ont esté employez par commandement exprés des Empereurs ; les autres par loy publique ; & les autres par pure gratuité & liberalité : qui sont trois sources fecondes, outre les precedentes, desquelles nous traiterons icy par ordre.

2. Nous commencerons par les deniers des despoüilles des ennemis, qu'Auguste Cesar commanda y estre employez par les plus grands, & plus riches Citoyens de son temps. Nous avons dit cy-dessus, que ce Prince heureux ayant resolu de faire les reparations de la voye Flaminienne, distribua les autres aux principaux Senateurs de Rome, pour les reparer à leurs despens. Ces Senateurs n'estoient autres que les grands Seigneurs du corps du Senat, qui avoient autrefois eu l'honneur du Triomphe. Et quant aux deniers qu'ils mettoient en tels ouvrages, ce n'estoit pas de leur patrimoine : mais de ceux qui prove-

noient des despoüilles ennemies, qu'en un mot on appelle *pecunias manubiales*.

Ce que Dion semble vouloir signifier, disant qu'Auguste Cesar commanda à ceux qui auroient l'honneur du Triomphe, de faire quelque œuvre public de l'argent pris sur les ennemis, pour memoire de leurs beaux faits. *Augustus* (dit-il,) *iis qui triumpharent mandavit, ut in rerum à se gestarum memoriam aliquod opus ex manubiis facerent.*

Or que tels œuvres publics soient plustost des Grands Chemins, qu'aucuns autres, Suetone nous le fait entendre, quand il dit, que faisant travailler à la voye Flaminienne, il assigna les autres à ceux qui avoient triomphé, pour les reparer des deniers provenans des despoüilles ennemies. *Sueto. in August. cap. 30.*

3. Pour faire entendre de quelle valeur estoient ces deniers, il faut sçavoir, qu'ils provenoient tant des biens, que des personnes mesmes des peuples vaincus, que l'on vendoit comme esclaves. Car premierement ces deniers consistoient, tant en or & argent en masse, que mis en monnoye, comme aussi en statuës & images d'or & d'argent, en couronnes, en vases & vaisselles, en pierreries, tableaux, & peintures, en estoffes & vestemens precieux, & autres riches meubles, qui se prenoient sur les vaincus : puis on assembloit encore des sommes très-grandes de la vendition des captifs, & prisonniers de guerre, que les parens rachetoient, ou autres, qui en faisoient trafic & marchandise comme d'esclaves.

Livius, parlant du triomphe de *L. Papirius cursor*, nous donne un exemple de tout cecy, quand il dit. *Æris gravis transvecta vicies centum millia & quingenta triginta tria millia. Id æs redactum ex captivis dicebatur. Argenti quod captum ex Urbibus erat, pondo mille trecenta triginta.* *Livius lib. 10. sub finem.*

4. Et quoy que ces sommes tirées d'une bien petite Region, semblent fort grandes, elles ne sont rien en comparaison de ce que Pompée fit apporter à Rome, en trois triomphes, & Jules Cesar en cinq, après avoir comme despoüillé l'Europe, l'Asie, & l'Afrique des antiques thresors des Rois, Princes, Peuples, & communautez, pour en enrichir une seule ville. En sorte que telles despoüilles surpasserent de beaucoup le butin que Paul Æmile fit sur le Roy Perseus de Macedoine : qui fut trouvé monter à cinq millions d'escus : sans y comprendre les statuës, couronnes d'or, pierres, perles, & vestemens d'une valeur inestimable.

5. Car quand nous ne voudrions mettre en ligne de compte que les couronnes d'or que les peuples, Princes, & Rois amis & confederez, envoyoient aux vainqueurs pour gratification de leur victoire, le prix en est du tout admirable, tant le nombre en estoit grand. Car comme ainsi soit, qu'elles fussent de leur premiere origine de simple

liberalité : si est-ce que la coustume les rendit avec le temps de devoir & necessité. Ces couronnes d'or ayant pris force avec le temps, se tournerent en argent monnoyé : & furent taxées à certaine somme sur chacun Prince, Province, ou communauté : à raison de quoy l'or qui se levoit en monnoye au lieu desdites couronnes, fut dit *Aurum coronarium*.

Au reste ces couronnes furent dés le commencement appellées Triomphales, à cause que les vainqueurs les ayant receu de la liberalité des peuples, les faisoient porter devant eux en la montre de leur triomphe. *Triumphales coronæ*, *sunt*, dit Festus, *quæ Imperatori victori Aureæ præferuntur, quæ antiquis temporibus propter paupertatem Laureæ fuerunt*.

6. Ces couronnes estoient d'une grandeur démesurée : & outre cela en fort grand nombre. Pour la grandeur, elles estoient telles, qu'elles excedoient en leur rondeur, la grosseur des testes des Triomphans. Aussi ne servoient elles que pour la pompe & appareil de leurs triomphes : & eut fallu chercher des testes de Colosses pour les approprier, tant elles estoient larges en leur diametre. Ce que Tertulian a remarqué par ce peu de mots, parlant des couronnes Triomphales. *Sunt & Provinciales Aureæ*, *imaginum jam*, *non virorum capita majora quærentes*. Et pour ce qui est de la multitude, Paul Æmile en fit porter quatre cens devant luy, en son triomphe de Macedoine, lesquelles les villes & citez de la Grece, luy avoient envoyé par Ambassadeurs exprès pour honnorer sa victoire. Cn. Manlius triomphant dès Gallogrecs, en fit porter deux cens. Q. Flaminius cent quatorze. Et se trouve par l'histoire, que Jules, & Auguste Cesar en ont eu en don de plusieurs Provinces, villes, & communautez, jusques au nombre de mille huit cens vingt deux, chacune du poids de dix livres pour le moins.

7. C'est donc en telles richesses & dons gratuits, que consistoient les sommes d'argent, comprises sous le nom de *pecunia manubialis* : aucunes d'icelles estans prises & extorquées sur les ennemis à vive force, & les autres données liberalement par les amis. Mais il faut icy remarquer une difference notable sur la seigneurie & possession de ces deniers, entre le temps de la Republique populaire, & celuy qui a suivy sous les Empereurs : d'autant que telle nature de deniers, pendant le Gouvernement populaire faisoit partie des deniers publics : & comme telle, se mettoit au tresor du peuple, qui se gardoit au temple de Saturne. En sorte que c'estoit le Senat & le peuple Romain, qui disposoit de ces deniers à son plaisir. Ainsi voit-on que l'argent apporté à Rome par Paul Æmile, provenu des despoüilles de Perseus, fut mis en ce thresor : & que la somme en fut si grande, que dès-lors le peuple Romain cessa de lever sur soy aucuns tributs : & qu'il

se maintint en cette exemption jusques au Consulat de Hirtius & Pansa : qui fut environ le tems de la premiere guerre civile d'entre Auguste Cesar, & M. Antoine.

Mais depuis que le peuple eut transferé toute sa puissance au seul Auguste, il en est allé bien autrement : Car ce grand Empereur ayant bon nombre de Capitaines & Conducteurs d'armées, esquelles il ne pouvoit pas estre en personne : pour se les rendre fidéles & affectionnez au commencement d'une si nouvelle usurpation, il leur permit de retenir la pluspart des despoüilles ennemies, comme chose à quoy le peuple ne pouvoit plus rien prétendre, & de s'en enrichir à bon escient. Puis quand bon luy sembloit, il leur commandoit de faire employ d'iceux en quelques grands ouvrages, soit de plaisir, soit d'utilité, ou de necessité publique.

8. Et voilà la source de tant d'ouvrages magnifiques, qui du temps d'Auguste ont esté faits, tant dedans Rome que dehors. De là Paulus Æmilius, non le vainqueur de Perseus, mais celuy qui vivoit sous l'Empire d'Auguste, puisa les deniers necessaires pour édifier son Palais, que Stace appelle haut & magnifique.

Illinc Belligeri sublimis Regia Pauli. *Lib. 1. Silvarum, in equo Domitian.*

De là son Gendre Agrippa eut de quoy fournir à la despense qu'il mit à reparer le pavé de la ville de Rome, & plusieurs édifices publics, outre le Pantheon qu'il édifia de neuf, *Anno sequenti Agrippa ultrò Ædilis factus est : omniaque ædificia publica, omnesque Vias privatis impendiis refecit.* Bref cette licence se continuant sous Tybere, Lepidus qui d'ailleurs n'avoit pas grands moyens, eut de là une grande somme d'argent, qu'il employa à reparer & embellir le Palais de Paul Æmile, qui estoit de ses predecesseurs : en imitant Taurus Philippus, & Balbus : lesquels sous l'Empire d'Auguste ayant fait de grands butins sur les ennemis, ne le rapporterent pas au thresor public, ou à celuy de l'Empereur : mais par la permission d'Auguste l'employerent à divers ornemens de la ville. *Dio lib. 49.*

Corneille Tacite nous tesmoigne ce commun usage de deniers manubiaux sous les Empereurs Auguste & Tybere, quand il parle des reparations faites par Lepidus, disant : *Iisdem diebus Lepidus à Senatu petivit, ut Basilicam Pauli, Æmilia monumenta, propria pecunia firmaret, ornaretque. Erat etiam tum in more publicæ munificentiæ : nec Augustus arguerat Taurum Philippum, Balbum, hostiles exuvias, aut exundantes opes, ad urbis & posterorum gloriam conferre. Quo tum exemplo Lepidus, quamquam pecuniæ modicus avitum decus recoluit.* *Lib. 3. Annal. sub finem.*

9 Partant si les deniers des despoüilles ennemies estoient si grands: si sous le seul Auguste il y a eu trente de ses Capitaines honnorez de

la gloire du triomphe, & si c'est à Gens de telle qualité, qu'il a commandé de mettre telle nature de deniers aux ouvrages des grands Chemins, à la verité il seroit bien difficile de supputer en une somme l'argent que ces grands personnages y ont employé, qui avoient par tant de victoires despoüillé de leurs biens la plus grande & la meilleure partie de tous les peuples de l'univers.

Sueto. in Augusto cap. 38.

DE LA SECONDE NATURE DE DEniers des particuliers, employez aux ouvrages des Grands Chemins.

CHAPITRE XXII.

1. *Deniers des particuliers employez aux Grands Chemins, comment se doivent entendre.*
2. *En quelle forme les particuliers contribuoient au pavé des villes.*
3. *Difference entre les chemins militaires & de traverse par les champs.*
4. *Deux manieres de faire les chemins de traverse, par corvées, & par contributions.*
5. *Que les chemins de traverse sont du nombre des chemins publics.*
6. *Difference notable entre les chemins faits de neuf, & la reparation des anciens.*

1. 

UAND je parle icy des deniers particuliers, je n'entends toucher à ceux qui se levoient sur chacun particulier en nom de tributs ou de peages : car ceux-là par le payement qui s'en fait aux fermiers, ou Receveurs publics, sont desja faits deniers publics. Mais j'entends de ceux que les particuliers y employoient par leurs mains: ou qui estoient levez sur eux, non sous autre droit, cause, ou condition, que pour estre mis aux ouvrages des grands Chemins, & ce par l'ordonnance & necessité de la loy, qui estoit si generale qu'elle comprenoit les grands & les petits, les Prestres, les Nobles, les privilegiez & non privilegiez, les gens des villes & des champs, bref la personne mesme de l'Empereur, lequel, quoy que par tout ailleurs *legibus esset solutus*, ne se donnoit non plus de privilege qu'aux autres, quand il estoit question de la reparation des grands Chemins, tant cette sorte d'ouvrage leur sembloit honnorable, utile, & necessaire, pour le bien commun de tout l'Empire.

2. Et d'autant qu'il y avoit des ouvrages à faire, tant en la ville comme aux champs : Je commenceray par les ruës de la ville de

de Rome, en laquelle la forme de la contribution pour le pavé estoit telle, que les proprietaires des maisons & édifices estoient tenus d'entretenir à leurs despens, ou faire de neuf le pavé de chacune ruë, selon la longueur & estenduë de leurs maisons. *Construat autem Vias publicas*, dit la Loy, *unusquisque secundum propriam domum*. Et quoy que cette loy semble avoir esté faite pour la ville de Rome specialement, elle estoit neantmoins pratiquée és grandes villes de l'Empire, s'il y en avoit aucunes qui eussent des ruës fortifiées de chaussées ou de pavé. *L. Ædiles D. de via publ. & itin. publ. reficiendo.*

Les Rois de France ont mesme fait passer cette loy dans leurs ordonnances, touchant la police des villes pavées, non de faire de neuf, mais de reparer & entretenir le pavé desja fait, chacun sur la portée & estenduë de sa maison : mais cette ordonnance n'est pas observée par tout.

3. Quant aux grands Chemins des champs, avant que de determiner à quels despens ils se devoient faire, il faut remarquer deux points necessaires à l'intelligence de ce sujet. Le premier est, que les chemins publics, ainsi que nous dirons ailleurs plus amplement, estoient divisez en chemins Royaux & non Royaux, Militaires & non Militaires : lesquels non Royaux & non Militaires se nommoient par les Latins, *viæ Vicinales*, & par les coustumes Françoises, Chemins voisinaux, ou de traverses : d'autant qu'ils traversent parmy les champs, se détournans vers quelques bourgs ou villages : & souvent d'un chemin Militaire s'estendant à un autre Militaire.

Quant aux Militaires, qui estoient les plus grands, les plus nobles & les plus droits, ils servoient pour aller de Province en autre, ou d'une grande Cité en une autre, & se faisoient de neuf aux despens du public, portoient le nom de leur auteur, se publioient à la diligence des Censeurs, des Curateurs des grands Chemins, ou autres Commissaires à ce deleguez : & s'adjugeoient à certains entrepreneurs, qui se chargeoient des ouvrages d'iceux, promettans les bien & dûement faire & parfaire moyennant le prix de leur adjudication, & de les faire recevoir à leurs despens. Mais les Traverses se faisoient à la diligence des Magistrats des bourgs & villages : comme seroient à present ceux que l'on appelle Maires & Eschevins : ausquels il estoit enjoint les faire munir & paver chacun selon son destroit ou territoire, non pas aux despens du public, mais des particuliers qui avoient leur domicile en ces bourgs ou villages : ou qui y possedoient des maisons, terres, & heritages.

4. Donc ces Magistrats des bourgs & des villages, faisoient travailler en ces chemins de traverses en deux manieres : sçavoir par corvées, & par contributions : Car ils avoient pouvoir de contraindre ceux de la commune populace qui y possedoient quelques terres, d'y

venir travailler en perſonne, les uns pour charier les pierres & cailloux, l'arene & le gravois, & autres materiaux neceſſaires, qu'il falloit ſouvent aller querir en lieux fort éloignez de l'ouvrage : les autres à cuire la chaux : les autres à aſſembler les matieres par ordre, les battre, maſſiver & affermir : les autres à trancher des montagnes, à combler des marais, eſcouler les eaux des fondrieres, & faire maints autres ouvrages faſcheux & difficiles, qui ont ſouvent excité de grandes plaintes & ſeditions par les Provinces.

L'autre maniere eſtoit d'aſſigner aux gens de merite & de qualité, qui poſſedoient maiſons & heritages, certaine quantité de chemin à faire à leurs deſpens : eſtimation premierement faite de leurs maiſons & heritages, ſuivant laquelle le departement en eſtoit fait, comme au marc la livre.

Toutes ces differences de Chemins publics & diverſitez d'ouvrages, & de contributions ſont remarquées par un inſigne teſmoignage de *Siculus Flaccus, lib. de conditionibus agrorum*, qui merite bien d'eſtre icy inſeré au long : *Viarum omnium*, dit cet Auteur, *non eſt una & eadem conditio. Nam ſunt Viæ publicæ Regales, quæ publicè muniuntur, & auctorum nomina obtinent : nam & Curatores accipiunt, & per Redemptores muniuntur. Sunt & Vicinales Viæ, quæ de publicis divertunt in agros : & ſæpè ad alteras publicas perveniunt. Hæ muniuntur per pagos, id eſt, per Magiſtros pagorum, qui operas à poſſeſſoribus ad eas tuendas exigere ſoliti ſunt : aut, ut comperimus, unicuique poſſeſſori per ſingulos agros certa ſpatia aſſignantur, quæ ſuis impenſis tueantur.*

5. Or quoy qu'il ſemble que cet Auteur mette en contrepointe les Chemins publics avec les voiſinaux, par ces mots, *Quæ de publicis divertunt in agros : & ſæpè ad alteras publicas perveniunt :* Si eſt-ce que tous ces Chemins voiſinaux ſont vrais chemins publics, & reputez publics par le Juriſconſulte Paulus, qui dit par exprés, que *Viæ Vicinales publicarum viarum numero ſunt* : Excepté ceux qui ſont faits de pieces des champs contribuées par les particuliers : & de la contribution deſquelles pieces la memoire eſt encore en la connoiſſance des hommes. Auſſi ne faut-il pas penſer que Siculus Flaccus veuille exclure les Chemins voiſinaux de la condition des publics, pour les ranger avec les Chemins privez : Mais d'autant qu'entre les Chemins publics, les Royaux ou Militaires, ſont les plus ſolemnels, il appelle les Chemins Militaires Chemins publics, leur donnant le nom de leur genre par excellence.

L. 3. D. de locis & Itinerib. publ.

Le ſecond point à remarquer ſur les grands Chemins des champs, giſt en la difference qui eſt entre la ſtructure des chemins nouveaux, & la reparation des anciens : ſpecialement pour ce qui eſt des chemins Royaux ou Militaires : car c'eſt bien la verité, que tels chemins ſe faiſoient de neuf aux deſpens du public : ce que Siculus

Flaccus entend par ces termes *publicè muniuntur*. Mais quant à la reparation d'iceux, elle suivoit le mesme train, que les chemins de traverses, & se faisoit par corvées ou par contributions. Ce que l'on voit par une loy que les Empereurs Honorius & Theodose, firent au sujet de la Province de Bithynie : mais qu'ils voulurent estre observée par toutes les Provinces de l'Empire. *Per Bithyniam cæterasque Provincias, possessiones in reparatione publici aggeris, & cæteris hujusmodi muneribus, pro jugerum numero, vel capitum qui possidere noscuntur, dare cogantur.* *L. 1. C. de Immunitate nemini concedenda. lib. 10.*

QUE NUL NE SE POUVOIT dire exempt de la reparation des Grands Chemins.

CHAPITRE XXIII.

1. *Deux sortes de contributions d'œuvres, ou de deniers : sordides, & honnorables.*
2. *Les heritages des Senateurs, & du Prince exempts de contributions sordides.*
3. *Contribution faite pour les grands chemins estimée noble, & honnorable.*
4. *Ecclesiastiques contribuables aux ouvrages des Grands Chemins par une loy qui n'exempte aucun ny l'Empereur mesme.*
5. *Sont en ladite loy cinq points remarquables, sur le fait des Grands Chemins.*
6. *Les heritages des Empereurs & des Nobles autrefois exempts, depuis contribuables aux Grands chemins.*
7. *Les grands Chemins long-temps negligez, remis sus par Charlemagne, qui y astraint les Ecclesiastiques.*
8. *Arrest de la Cour, declarant les Ecclesiastiques contribuables aux ouvrages des grands Chemins.*

1. 

L n'y eut jamais Republique de quelque espece qu'elle ait esté, qui se soit peu maintenir sans finances, ny les finances estre assemblées & tenuës prestes sans contributions de deniers, à faire par les sujets & Citoyens particuliers. Mais comme entre les Citoyens ou sujets y a divers degrez, & que les uns tiennent en une Republique un lieu plus honnorable que les autres : Aussi ont esté les Contributions differentes : Car les unes ont esté estimées comme viles, sordides & mechaniques : d'autant qu'elles se faisoient par gens me-

chaniques & de basse estoffe : Les autres estoient loüables, nobles, & honnorables, d'autant que les nobles personnes, & ceux qui tenoient les premiers degrez d'honneur y estoient astraints, comme à chose d'où dépendoit l'honneur, & le salut de la Republique.

2. Quant aux Prestations & Contributions sordides, les Empereurs en ont exempté les maisons, terres & possessions des Senateurs : ensemble ce qu'ils appelloient *rem privatam*, *vel prædia aut possessiones privatas :* qui sont les maisons & heritages de leur patrimoine, & qu'ils possedoient avant que d'estre Empereurs : ou qu'ils avoient acquis depuis : ou qui leur estoient escheus par succession, legs testamentaire, ou autre voye legitime. Et ne vouloient pas que les Commissaires ou officiers establis sur les ouvrages publics, qui estoient de qualité vile & abjecte, contraignissent leurs Fermiers, Laboureurs, ou autres de leurs domestiques, à prester leurs œuvres, ou contribuer leur argent à tels ouvrages.

L. 1. de Privileg. domus Augustæ C. lib. 11.

Constantin le Grand en fit exprès une constitution qui est telle : *Possessiones nostras ab universis muneribus sordidis placet immunes esse, neque eorum conductores, neque colonos ad extraordinaria munera, vel superindictiones aliquas conveniri.* Les possessions des Senateurs joüissoient des mesmes franchises & exemptions par cette autre loy. *Senatorum substantias & homines eorum, ab omnibus sordidis muneribus extraordinariisque & vilioribus liberos esse præcipimus.*

L. 4. C. de dignitatib. lib. 12.

3. Mais quant aux prestations & contributions faites pour les reparations des Grands Chemins, quoy qu'elles semblent de premier abord estre de condition vile & mechanique, d'autant qu'elles gisent en ouvrage de main, & en matieres qui semblent estre de peu d'excellence & dignité, telles que sont pierres, cailloux, chaux, sable, & ciment : Si est-ce que les ouvrages desdits Grands Chemins n'ont jamais esté tenus & estimez pour abjects & sordides, ains pour nobles & honnorables. En signe de quoy les Empereurs n'ont desdaigné d'y faire travailler eux-mesmes : & par Epigrammes & Inscriptions gravées en marbre, ou autre matiere de durée, s'en dire & publier les auteurs. Et partant ils ont assujetty aux refections & reparations des Grands Chemins, & des Ponts qui en dépendent, toutes sortes de personnes sans exception quelconque, jusques à leurs propres maisons & heritages.

4. Et quoy que les premiers Empereurs Chrestiens, en la ferveur de la foy par eux nouvellement receuë, ayent exempté & déchargé les biens & personnes Ecclesiastiques de tous tributs, gabelles, peages & impositions : si est-ce que la reparation des Grands Chemins a tousjours esté exceptée de leurs privileges : & à cela seul lesdits Empereurs les ont rendus contribuables. Ce qui se peut voir par plusieurs de leurs loix : mais specialement par celle-cy des Empereurs Hono-

rius & Theodosius, *Absit ut nos instructionem Viæ publicæ, & Pontium, stratarumque operam, titulis magnorum Principum dedicatam, inter sordida munera numeremus. Igitur ad instructiones reparationesque itinerum, pontiumque, nullum genus hominum, nulliusque dignitatis ac venerationis meritis cessare oportet. Domos etiam divinas, ac venerandas Ecclesias, tam laudabili titulo libenter ascribimus : Quam legem cunctarum Provinciarum Judicibus intimari conveniet, ut noverint, quæ Viis publicis antiquitas tribuenda decrevit, sine ullius vel reverentiæ vel dignitatis exceptione præstanda.*

L. ad instructionem C. de Sacrosanctis Ecclesiis.
L. 4. de Privilegiis domus Augustæ lib. 11. C.
L. Absit, tit. 3. lib. 15. Cod. Theodos.

5. Or ce qui m'a fait mettre icy cette loy toute entiere, c'est que j'y trouve quatre ou cinq particularitez grandement à noter pour l'honneur & la recommandation des ouvrages des Grands Chemins, que je toucheray en peu de mots. La premiere est, que les Grands Chemins estoient mis au rang des ouvrages Nobles, & non des sordides & mechaniques. La seconde, Que c'estoit un œuvre comme dedié & consacré à la posterité sous les noms, titres & qualitez des plus grands Princes du monde, qui sont les Empereurs. La troisiéme est, que c'est quasi le seul ouvrage duquel nulle condition d'hommes se soit peu dire exempte. La quatriéme est que ce genre d'ouvrage n'estoit pas renclos dans une ville, ou pays seul : mais qu'il s'estendoit par toutes les Provinces de l'Empire : autrement en vain eut-il esté ordonné par cette loy, qu'elle seroit signifiée aux Juges de toutes les Provinces. Et la derniere est, que l'estime que l'on faisoit des ouvrages des Grands Chemins n'estoit pas chose nouvelle, mais tirée des siecles superieurs, & prise de la venerable Antiquité.

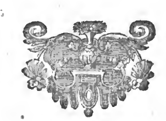
6. Il faut confesser neantmoins qu'il fut un temps, pendant lequel les heritages privez des Empereurs, & les possessions des hommes nobles & illustres de la ville de Rome, furent exempts de contribuer aux reparations des Grands Chemins : mais enfin Arcadius & Honorius, considerant la multitude, & pour user de leurs mots, l'immense longueur & estenduë d'iceux, retrancherent pour ce regard toutes sortes d'exemptions, sousmettans les biens & heritages des personnes plus illustres, & les possessions mesmes qui leur appartenoient, à la restauration desdits Grands Chemins. Voicy l'Ordonnance qu'ils en firent : *Dudum quidem fuerat constitutum, ut Illustrium patrimonia dignitatum ab instauratione itinerum habeantur excepta : Verum propter Immensas Vastitates Viarum, certatim studia cunctorum ad reparationem Publici Aggeris conducibili devotione volumus festinare : nulla ad instructum munitionis hujusce dignitate, aut privatorum privilegiorum in qualibet studiosius adpetita. Etiam istud adjungimus, ut domos etiam clementiæ nostræ, quas vetusta & innumera, ab hujus oneris curatione privilegia vindicabant, par conditio & sollicitudo constringat.*

L. 4. C. Th. de Itin. mun.

7. Il est à croire que l'Empire d'Occident estant tombé en deca-

dence par l'invasion de plusieurs nations estrangeres, les ouvrages des Grands Chemins ont esté longuement negligez : Mais Charlemagne l'ayant aucunement remis sus, & ramené plusieurs pieces du naufrage jointes avec la Grande Allemagne, que les Empereurs precedents n'avoient jamais sceu domter : Il commença dès aussi-tost qu'il eut le nom & la dignité d'Empereur, à tourner son esprit sur ces ouvrages, comme si c'estoit chose necessaire à un Empire que d'avoir des chemins pavez pour le transport soudain des armées : Dequoy une Province ou Royaume particulier se peut passer plus aisément. Quoy que ce soit, par certaine constitution de son capitulaire, on voit qu'il excepte les possessions, biens, & heritages appartenans à Gens d'Eglise, de toutes charges, descriptions, ou contributions : excepté celles qui estoient destinées à la reparation des Grands Chemins, & des Ponts qui servent pour en about ir les pieces. *Possessiones*, dit-il, *ad Religiosa loca pertinentes nullam descriptionem agnoscant, nisi ad institutionem Viarum & Pontium.* *Capitul 6.*

8. Or quoy que la France ne face qu'une petite, mais noble partie de ce grand Empire : & que l'usage des Grands Chemins en la façon que les Romains les faisoient faire, massiver & garnir dedans & dehors, y soit du tout inusité : si est-ce qu'aux Chemins que l'on repare, soit par chaussées à nostre mode, ou par pavé, les Ecclesiastiques sont encore sujets d'y contribuer, suivant les Coustumes des lieux. Et fut ainsi jugé par Arrest du vingt-quatriéme May, mil cinq cens quatre vingts trois, rapporté par Monsieur Robert, & rendu au profit des habitans de la ville d'Orleans contre les Religieux de S. Victor lez Paris. *Lib. 2. Rerum judic. cap. 3.*



DE LA TROISIÉME NATURE DE deniers employez aux ouvrages des Grands Chemins par les particuliers.

Chapitre XXIV.

1. *Trois manieres d'employ de Deniers liberalement donnez par les particuliers.*
2. *Premiere maniere est de ceux qui faisoient travailler eux-mesmes, soit en particulier, ou en communauté.*
3. *Exemple des particuliers, un ou plusieurs, en charge ou sans charge, qui ont reparé des Grands Chemins à leurs despens.*
4. *Exemple d'une ville & communauté.*
5. *Seconde maniere de Deniers particuliers gisoit en dons gratuits faits par les vivans.*
6. *La troisiéme par legs testamentaires.*
7. *Conclusion, qu'aux Grands Chemins ont esté employez plus de gens & d'argent qu'en autre ouvrage du monde.*

1. Lusieurs Citoyens Romains, & autres habitans d'Italie, ou des Provinces, affectionnez au bien public, ne se sont pas contentez de satisfaire pour leur part aux contributions ordinaires, ausquelles ils estoient astraints par la loy : mais d'une surabondance de bonne volonté, ont employé partie de leurs moyens aux ouvrages d'iceux, d'une pure & liberale affection. Ce que je trouve avoir esté fait en trois manieres : Car les uns y ont fait travailler par eux-mesmes, les autres ont donné gratuitement de grandes sommes pendant qu'ils vivoient, pour y estre employées : & aucuns autres y faisoient des legs testamentaires, quand ils venoient à deceder.

2. Ceux qui par eux-mesmes faisoient ce bon office au Public, estoient un, ou plusieurs ensemble, qui pour le bien & utilité commune, ou pour l'honneur & le respect qu'ils portoient aux Empereurs de leur temps, & qu'ils avoient en affection, faisoient faire de neuf, ou reparer certaine longueur ou estenduë de chemin de leurs propres deniers. Aucuns desquels estoient Curateurs & Commissaires de quelques-uns de ces chemins, & les autres purement privez & particuliers, & sans aucune charge publique.

3. Pour exemple de ceux qui estoient en charge de Commissai-

re des Grands Chemins sera *Apuleius Niger*, lequel outre ce qu'il fit faire aux despens du Public, fit en outre paver de neuf à ses despens un espace de dix mil pieds de longueur en un chemin public, auquel pour le deu de sa charge il faisoit travailler en Italie : comme on peut voir par l'Inscription suivante ;

Onuphr. Panvin. in urbe Rom.

L. APVLEIVS.
C. F. ANI. NIGER.
II. VIR.
CVRATOR. VIARVM.
STERNENDARVM.
PEDVM. DECEM.
MILLIA. VIAM.
SVA. PECVNIA.
FECIT.

Pour exemple de plusieurs faisans travailler à frais communs en l'honneur & gratification de quelque Empereur, serviront *C. Egnatius*, *M. L. Glico*, & leurs associez, qui se disent *Magistros Augustales*, lesquels à l'honneur d'Auguste Cesar firent paver un Chemin à prendre depuis la Voye Annienne au territoire des Falisques, jusques à certain lieu que l'on appelloit les Cailloux de Ceres : & donnerent à ce chemin le nom de *Via Augusta*. Il y a de cecy une pierre inscrite *In horto Ecclesiæ Cathedralis urbis Castellanæ, in Faliscis*, qui est telle que je vous represente.

Idem ibid.

HONORI.
IMP. CAESARIS. DIVI. F
AVGVSTI. PONT. MAXIM.
PATR. PATRIAE. ET. MVNICIP.
MAGISTRI. AVGVSTALES.
C. EGNATIVS. M. L. GLYCO.
C. EGNATIVS. C. L. MVSICVS.
C. IVLIVS. CAESAR. ISOCHRYSVS.
Q. FLORONIVS. Q. L. PRINCEPS.
VIAM. AVGVSTAM. AB. VIA.
ANNIA. EXTRA. PORTAM. AD.
CERERIS. SILICES. STERNENDAM.
CVRARVNT. PECVNIA. SVA.
PRO. LVDIS.

Quant aux ouvrages faits de neuf, ou reparez par des particuliers és Provinces à l'honneur de quelques Empereurs, nous produirons pour exemple une pierre inscrite, posée sur le portail d'une petite Eglise nommée S. Julian, en la ville d'Alcantara en Espagne, prés d'un Pont de pierre, qui ressent son antique Majesté, à raison de la grandeur de l'entreprise. Et neantmoins ce fut un homme seul nommé

mé Lacer, lequel estant affectionné vers l'Empereur Trajan, qui a tant fait travailler aux chemins d'Espagne : fit construire & édifier ce Pont magnifique : Comme on voit par cette Epigramme gravée dans la pierre du Pont, avec ce titre.

IMP. NERVAE TRAIANO CAESARI
AVGVSTO GERMANICO DACICO SACRVM.

TEMPLVM IN RVPE TAGI, SVPERIS ET CAESARE PLENVM,
ARS VBI MATERIA VINCITVR IPSA SVA,
QVIS, QVALI DEDERIT VOTO, FORTASSE REQVIRET
CVRA VIATORVM QVOS NOVA FAMA IVVAT.
INGENTEM VASTA PONTEM QVOD MOLE PEREGIT
SACRA LITATVRO FECIT HONORE LACER.
QVI PONTEM FECIT LACER, ET NOVA TEMPLA DICAVIT, 162. 8
ILLIC SE SOLV ::::::: VOTA LITANT.
PONTEM PERPETVI MANSVRVM IN SAECVLA MVNDI,
FECIT DIVINA NOBILIS ARTE LACER.
IDEM ROMVLEIS TEMPLVM CVM CAESARE DIVIS
CONSTITVIT, FOELIX VTRAQVE CAVSA SACRI.

C. IVLIVS. LACER. H. S. F. ET. DEDICAVIT.

AMICO. CVRIO. LACONE. ICAEDITANO.

Au milieu du Pont il y a une grande Arcade, avec cette Inscription.

IMP. CAESARI. DIVI. NERVAE. F.
NERVAE. TRAIANO. AVG. GERM.
DACICO. PONTIF. MAX. TRIB. 162. 2.
POTEST. VIII. IMP. V. COS. V. P. P.

4. Pour exemple des villes & communautez qui ont de pure liberalité fait employ de leurs deniers aux ouvrages des Chemins & des Ponts, serviront les anciens habitans de Chaves en Portugal, appellez *Aqui-Flavienses*, *ab aquis Flavis*, autrefois ville & Cité de remarque, & aujourd'huy reduite en un Bourg, non des moindres. En ce lieu donc est encore un Pont de grande & magnifique structure, fait des deniers de ces habitans en l'honneur de Trajan : & assis sur un fleuve qui baigne le rempart de ce Bourg, & qui se nomme *Tammagus*, sur l'une des Arches duquel cette Inscription se trouve encore entiere.

IMP. CAES. NERVAE.
TRAIANO. AVG. GER.

DACICO. PONTIF. MAX.
TRIB. POT. COS. V. P. P.
AQVIFLAVIENSES
PONTEM. LAPIDEVM.
DE. SVO F. C.

5. La seconde maniere de deniers Gratuits, consistoit en dons & liberalitez de certaines sommes que quelques-uns mettoient és mains des Commissaires ou des Questeurs, qui avoient charge de fournir aux frais des ouvrages des Grands Chemins. Nous en avons un exemple en une Inscription antique: que Rosinus dit estre en la ville de Rome, & Gruterus en la ville d'Assise en Umbrie, par laquelle on voit, qu'un Medecin, nommé *P. Decimius. L. Heros. Merula*, autrefois de servile condition, qui étoit aussi Chirurgien Oculiste, fait de grands dons au public, sçavoir de cinquante mille Sersterces d'une part, qui sont trois mille cinq cens livres de nostre monnoye; & de trois cens mille Sersterces d'autre, qui valent XXI. mille livres, pour faire poser des Statuës au Temple d'Hercule; & donnant encore deux mille Sersterces d'une part, valant soixante & dix livres, en réconnoissance de la dignité de Sevirat, dont il avoit esté honnoré: & trois cens sept mille Sesterces d'autre, revenans à vingt & un mille quarante trois livres, pour estre employez au pavement des Grands Chemins; c'est le vray sens de la presente inscription.

Rosinus initio Cod. Antiquit. Roman.

Grut. 400. 7.

P. DECIMVS. P. L. EROS.
MERVLA. MEDICVS.
CLINICVS. CHIRVRGVS.
OCVLARIVS. VI. VIR.
HIC. PRO. LIBERTATE. DEDIT. H--S Iↄↄↄ.
HIC. PRO. SEVIRATV. IN. REMP.
DEDIT. H--S. ∞ ∞
HIC. IN. STATVAS. PONENDAS. IN.
AEDEM. HERCVLIS. DEDIT. H--S ⋇⋇⋇
HIC. IN. VIAS. STERNENDAS. IN.
PVBLICVM. DEDIT. H--S. ⋇⋇⋇ Iↄↄ. ∞ ∞
HIC. PRIDIE. QVAM. MORTVVS. EST.
RELIQVIT. PATRIMONI.
H--S. ∞ ⋇⋇

6. La troisiéme maniere de liberalité faite par les Particuliers aux Grands Chemins, estoit par legs testamentaires que plusieurs personnes faisoient en faveur de ces grands & longs ouvrages. Nous en

avons une marque en la loy 30. *D. de legatis secundo*, qui porte, qu'un certain Testateur avoit escrit en ces mots en son testament, *Reipublicæ Gallicanorum lego in tutelam viæ reficiendæ, quæ est in colonia eorum, usque ad viam Aureliam.* Esquels mots l'espace du chemin qui estoit à reparer, est aucunement determiné : mais non la somme que le testateur entendoit y employer. Et là-dessus estoit question de sçavoir, si le legs estoit valable. A laquelle le Jurisconsulte Celsus fit response, qu'il sembloit que telle forme de leguer fust imparfaite : neantmoins que la longueur de l'ouvrage estant arrestée par le legs, il falloit entendre que la somme leguée est telle & si grande, suivant l'intention du Testateur, qu'elle puisse suffire à faire & parfaire le chemin ainsi limité : pourveu qu'il n'apparoisse la volonté du Testateur avoir esté autre, soit par la grandeur de la somme, soit par la mediocrité des biens par luy délaissez : Car en cé cas, le legs peut estre arresté & déterminé de l'office du Juge, eu esgard à la valeur de la succession du défunt.

7. Jusques icy donc nous avons dit ce que nous avons peu rencontrer dans l'histoire, & des Gens qui ont travaillé ou fait travailler aux Grands Chemins, & des sommes de deniers qui y ont esté employées. Que si je n'ay déterminé le nombre precis des Hommes, ny la quantité des sommes : c'est que l'un & l'autre excede tout ce que l'Arithmetique plus subtile en pourroit nombrer ou calculer : ou l'esprit de l'homme concevoir & entendre, sinon confusément & en gros. On a sceu le nombre des Hommes qui ont fait le Temple de Salomon, & les Pyramides d'Egypte, & les sommes de deniers qu'il a cousté à les construire : Mais il est impossible d'en faire autant des ouvrages des Grands Chemins, attendu que la plus grande partie des habitans de la terre y ont actuellement travaillé de la main, par l'espace de plus de quatre cens ans par les Provinces, & plus de six cens ans par l'Italie. Et quant à ceux qui n'y ont contribué de leur travail en personne, ils y ont contribué de leur argent, sans exception de grands, de mediocres ny de petits. Les ouvrages desdits Grands Chemins pouvans bien se vanter estre seuls de ceux qui se font de main, auxquels tout le monde a contribué, en travail, ou en argent.

DE L'AFFECTION DU SENAT ET DU Peuple Romain vers les Auteurs des Grands Chemins, & les honneurs qui leur ont esté publiquement decernez.

CHAPITRE XXV.

1. *Histoire de C. Gracchus, sur le sujet des Grands Chemins.*
2. *Trois sortes d'honneur fait à ceux qui ont travaillé aux Grands Chemins. Premiere sorte.*
3. *Seconde sorte aux Arcs de Triomphe. Deux Arcs dressez à Auguste.*
4. *Arc dressé à l'honneur de Vespasian en la ville de Rome.*
5. *Trois Arcs dressez à Trajan.*
6. *Troisiéme genre d'honneur, consistant en Medailles.*
7. *Medailles à l'honneur d'Auguste.*
8. *Medaille excellente frappée à l'honneur de Trajan.*

1. 
Es profits & commoditez que les Grands Chemins pavez apportoient au public, & les dommages que par iceux on évitoit par chacun jour, ont esté si sensibles, & tant estimez par le Senat, & le peuple Romain : qu'il n'y a espece d'ouvrage, aux Auteurs desquels ils ayent porté plus d'affection, & decerné des recompenses plus honnorables, & de plus longue durée.

C. Gracchus s'acquit par là, tant de credit & de faveur, qu'il obtenoit de ses Concitoyens, tout ce qu'il desiroit. Et comme un jour le peuple le magnifioit à merveilles, à raison de plusieurs Grands Chemins qu'il avoit fait par les champs, & des inventions nouvelles dont il s'estoit servy pour les embellir, & les rendre commodes à tous; il osa dire un jour en l'une de ses harangues, qu'il avoit une seule grace à demander, laquelle s'il plaisoit au peuple luy octroyer, il se sentiroit entierement satisfait : & si elle luy estoit refusée, qu'il n'en feroit pour cela aucune plainte. On pensoit qu'il dût demander le Consulat pour luy-mesme : mais le jour de l'Election estant escheu, il le demanda pour Fannius, lequel à sa recommandation fut promptement éleu Consul. Et quant à luy il fut fait Tribun du peuple, encore qu'il ne l'eust aucunement brigué ny demandé.

2. Pour les honneurs decernez, tant aux Magistrats, pendant la

Republique populaire, comme aux Empereurs, ils consistoient en trois choses, qui peuvent rendre immortel le nom d'un homme, autant qu'il se peut par industrie humaine. La premiere estoit de donner aux Grands Chemins le nom de leur Auteur. Et par effet les noms leur en sont demeurez pour la pluspart, tant en Italie, qu'és Provinces, comme *Via Appia*, *Flaminia*, *Æmilia*, n'estant pas sans cause, que Siculus Flaccus a dit, que *Viæ publicæ regales Auctorum nomina obtinent.*

3. La seconde sorte de réconnoissance consiste aux Arcs de Triomphe, que le Senat & le peuple Romain par decrets publics, & conclusions du Senat, faisoient dresser à l'honneur des Empereurs qui avoient fait, ou reparé des Grands Chemins : ou basty des Ponts & des Ports, qui sont pieces necessaires & inseparables d'iceux. Ainsi Dion nous apprend, qu'en réconnoissance des reparations qu'Auguste Cesar fit sur la voye Flaminienne depuis Rome jusques à Rimini, luy furent dressez deux Arcs de Triomphe és deux extremitez de son ouvrage : l'un dans Rome, sur le pont du Tybre : & l'autre à Rimini : sur lesquels furent posées des statuës representans l'Empereur au naturel. *Ac ob id statuæ tam in ponte Tyberino, quam Arimini sunt positæ.* Dio Caſſ. lib. 53.

4. Es siecles suivans, le Senat & le peuple Romain continuerent ces honneurs aux successeurs d'Auguste, qui firent des Chemins nouveaux, ou repareront les anciens, leur érigeant des Arcs de Triomphe, ou dedans Rome, ou dehors és principaux lieux des ouvrages par eux faits. Dans la ville de Rome, ainsi qu'à Vespasian, auquel le Senat fit dresser un Arc de Triomphe avec cette Inscription qui se trouve à Rome.

IMP. CAESARI.
VESPASIANO. AVG.
PONT. MAX. TR. POT. III.
IMP. IIX. P. P. COS. III. DES. IIII.
S. C.
QVOD. VIAS. VRBIS. NEGLIGENTIA. Grut.
SVPERIORVM. TEMPORVM. 243. 2.
CORRVPTAS. IMPENSA. SVA.
RESTITVIT.

Je passe à dessein celuy de Domitian pour en parler ailleurs plus à propos.

5. Quant à Trajan, comme il a fait plus d'ouvrage que pas un autre Empereur aprés Auguste, aussi a-il esté honnoré par ce genre de réconnoissance, & dedans Rome, & dehors. Car nous apprenons de

Sextus Ruffus, qu'il avoit un Arc de Triomphe, *in prima Regione urbis*. Et sçavons d'ailleurs qu'il en avoit deux aux principaux endroits d'Italie, esquels il avoit fait travailler. Le premier luy fut erigé à Benevent, duquel lieu (ainsi que nous avons remarqué cy-dessus) il avoit fait paver un Grand Chemin jusques a Brindes. L'Inscription qui se trouve encore audit Arc, tesmoigne que c'est un œuvre de reconnoissance du Senat & du peuple Romain. Dont voicy les mots.

Suet. fol. 11. n. 4. Grut. 247. 5.

IMP. CAESARI. DIVI. NERVAE. FILIO.
NERVAE. TRAIANO. OPTIMO. AVG.
GERMANICO. DACICO. PONT. MAX. TRIBVNIC.
POTEST. XVIIII. IMP. VII. COS. VII. P. P.
FORTISSIMO. PRINCIPI. S. P. Q. R.

Le second, est en la Marche d'Ancone, qui se voit quasi entier prés l'une des portes de la ville. Et luy fut erigé par Ordonnance du peuple & du Senat, pour avoir fait faire ou reparer le Port de cette ville, & par ce moyen rendu la navigation de toute la coste Adriatique plus asseurée contre les dangers ordinaires de la mer.

Cet Arc est l'un des plus admirables en sa structure que l'on ait jamais veu : Car encore qu'il soit à present despoüillé de ses principaux ornemens, tels qu'estoient les Chariots de Triomphe, les Images de marbre & de fonte, & les Trophées qui y furent autrefois appendus : Toutefois il ne laisse de ravir les yeux & les esprits de ceux qui le contemplent, comme feroit une Venus devestuë de ses principaux habits. La matiere & la forme en est exquise, & paroissante à l'œil, avec une beauté & Symmetrie exacte de toutes ses parties.

Le corps principal est de Marbre blanc parfaitement poly : dont les pierres sont si bien liées ensemble, que la pointe d'un couteau ne pourroit pas entrer dans les jointures, & diroit-on que l'œuvre entier seroit fait d'une seule pierre de marbre Parien. Les carreaux dont il est composé sont si gros & si espais, qu'en peu de rangs ordonnez l'un sur l'autre, l'ouvrage ne laisse de s'élever fort haut : & representer tant de front, que de costé une élevation bien-seante, & une Scenographie ou assemblage tres-parfait. Et ce qui montre l'industrie & hardiesse de l'entrepreneur, c'est que les parties, & comme membres exterieurs de l'Arc, tels que sont les Piedestaux, Bases, Colomnes, Chapiteaux, Architraves, Frises & Corniches, avec les moulures, saillies, ou projectures propres à l'enrichissement de chacun, n'y sont pas adjoints n'y apposez de dehors : mais sont partie des grandes & vastes pierres de marbre, dont le corps de la Massonnerie est composé, ayans esté taillez & gravez dans la sub-

stance mesme des pierres. En sorte qu'estans inseparables de la massonnerie, ils se sont pour la plusspart conservez jusques à present en leur entier : comme pareillement l'Inscription que le Senat & le peuple Romain y fit graver dans une Table de marbre qui s'y voit encore, telle que je vous la represente.

	IMP. CAESAR. DIVI. NERVAE. F. NERVAE.		
	TRAIANO. OPTIMO. AVG. GERMANIC.	DIVAE.	
PLOTINAE.	DACICO. PONT. MAX. TRIB. POT. XVIIII.	MARCIANAE.	
AVG.	IMP. VIII.	AVG.	Idem
CONIVGI. AVG.	COS. VI. P. P. PROVIDENTISSIMO. PRINCIPI.	SORORI. AVG.	fol. 11.
	SENATVS. P. Q. R. QVOD. ACCESSVM. ITALIAE.		num. 3.
	HOC. ETIAM. ADDITO. EX. PECVNIA. SVA.		
	PORTV. TVTIOREM. NAVIGANTIBVS.		
	REDDIDERIT.		

6. Le troisiéme genre d'honneur que les Romains ont fait aux Empereurs, qui sur tous autres ont eu les ouvrages des Grands Chemins en recommandation, gist en Medailles, qu'ils ont fait fabriquer en réconnoissance d'un si grand bien. Que si les Medailles estoient faites de l'Ordonnance du Senat seul, on y marquoit ordinairement ces deux lettres S. C. qui signifient *Senatusconsulto :* par Ordonnance ou conclusion du Senat. Que si avec le Senat, le peuple contribuoit quelque chose, tant à la matiere qu'à la façon des Medailles, lors se mettoient ces quatre lettres sur le revers, S. P. Q. R. pour signifier que la Medaille procedoit du Senat & du Peuple tout ensemble.

Au reste en ces Medailles antiques sur tous autres sont remarquables Auguste & Trajan, comme en cette espece de structure ils ont surmonté tous les autres Empereurs en affection & diligence : ainsi qu'il est apparu par les precedens discours. Aussi n'ay-je sceu trouver Medailles que de ces deux, qui ayent esté faites sur le sujet des Grands Chemins.

7. Auguste est le premier que je sçache, à qui fut fait cet honneur, n'en ayant trouvé aucunes parmy les Medailles Consulaires. Et croy que c'est l'un des nouveaux honneurs que chaque inventoit à qui mieux mieux pour gratifier ce Prince, aprés qu'il se fut fait seul Seigneur de l'Empire. Tout ainsi donc qu'en réconnoissance des ouvrages par luy faits à ses despens, on luy dressa deux Arcs de Triomphe : aussi furent fabriquées deux sortes de Medailles, sur le revers desquelles les Arcs estoient representez au naturel. L'une porte un Arc de Triomphe composé de deux arcades, & posé sur un pont, qui n'est autre que le Pont du Tybre, sur lequel Dion tesmoigne l'un des deux Arcs avoir esté assis. Au dessus desdites arcades paroist un chariot attelé de

quatre chevaux de front. Aucuns disent en avoir veu, où le chariot estoit attelé de deux Elephans. L'autre revers represente un Arc comme divisé en deux parties, chacune composée d'une simple Arcade, & separée par la Voye Flaminienne qui passe entre les deux. Sur chacune arcade paroist une figure d'homme à cheval avec des trophées de part & d'autre. Et pour faire connoistre à chacun que le Senat les a fait fabriquer exprès pour le gratifier à cause des chemins pavez, tant par luy, que par autres à son mandement, ce mot a esté mis en l'un & l'autre revers. *Quod viæ munitæ sunt*. Sebastiano Erizzo Italien, fort entendu en telles curiositez, dit que ces deux Medailles furent battuës en ce temps, & pour la mesme fin que nous avons remarqué: parlant ainsi de l'une & de l'autre. *Questa Medaglia fu battuta in Roma, al medesimo tempo della sopra detta ad honore di Augusto, per memoria delle Vie publiche in tal tempo lastricate & munite.*

En son traité des Medailles, aux revers 25. & 28. des Medailles d'Auguste. *Vide Dionem lib. 53.*

Et Antonius Augustinus Archevesque de Tarragone, qui a escrit sur le mesme sujet: *Ob id statuæ Augusti super arcus in Ponte Tyberis, & Arimini positæ: ut hi nummi testantur.* *

In Dialogis Antiquitatum Romanarum & Hispanicarum ex nummis veterum ab Andrea Schotto Latinè redditis.

Andræas Schottus, qui a adjoûté ces Medailles aux Dialogues de ce mesme Auteur, nous represente trois autres Medailles, qui portent la face d'Auguste, & au dessous *Augustus*. Mais les revers sont en quelque chose semblables, & en quelques choses differens: car ils ont cela de commun, qu'ils representent tous une colomne milliaire, inscrite de mesmes lettres en la maniere que vous la voyez icy. §

Lesquelles lettres signifient, *Senatus populusque Romanus, Imperatori Cæsari, Quod Viæ munitæ sunt ex ea pecunia, quæ jussu Senatûs ad Ærarium delata est.* Qui veulent dire en nostre vulgaire. Le Senat & le peuple Romain a fait dresser cette colomne, ou frapper cette Medaille à l'honneur de l'Empereur Auguste Cesar: d'autant que les Grands Chemins ont esté pavez de l'argent qui a esté mis au Tresor public par l'Ordonnance du Senat. Ce que j'ay interpreté en François: afin de faire connoistre par là à tous, que Cesar Auguste estoit le principal auteur des grands Chemins pavez de son temps: puis que c'estoit à son honneur que ces Arcs de Triomphe, ces colomnes, & ces Medailles se faisoient. Qu'aux ouvrages des Grands Chemins on employoit de l'argent tiré du tresor public: & que dès ce temps, & l'Italie, & les Provinces estoient desja munies & accommodées de chemins pavez: comme l'on peut conjecturer par ces mots indefinis, *Quod Viæ munitæ sunt.*

Et quant à la difference des revers, c'est que l'un porte ces mots

* Voici les medailles mêmes representées dans la figure marquée A de l'Estampe ci-jointe.

§ Representée dans la figure marquée B.

mots en sa circonference, L. VINICIVS. L. F. III. VIR. C'est à dire, Lucius Vinicius fils de Lucius, & l'un des trois Maistres des Monnoyes. Le second ne porte rien autour, mais le troisiéme est marqué de ces mots, CN. CINNA. MAGNVS. III. VIR. qui est le nom d'un autre Maistre des Monnoyes, à la diligence duquel les Medailles avoient esté fabriquées.

8. Il nous reste à dire un mot de la Medaille qui se trouve faite à l'honneur de Trajan, laquelle j'ay veu seule moulée sous son nom pour le regard des Grands Chemins : & ne sçay s'il s'en trouveroit quelqu'autre : mais celle-cy est des mieux faites, & des plus subtilement gravées. En son revers est empreinte la figure d'une femme à demi-nuë, assise & comme renversée sur le bout d'une arcade qui semble representer un Pont. Elle tient un Roseau à la main gauche, & une rouë en la droite, avec ce mot au dessous, *Via Trajana.* Cette figure, suivant la commune opinion, represente l'une ou l'autre des principales Voyes que Trajan a fait paver. Les uns disent que c'est celle qu'il a fait en Espagne, depuis Asturie jusques en Sarragoce, de laquelle l'Itineraire d'Antonin fait mention sous ce titre, *Ab Asturicâ per Cantabriam Cæsaraugustam :* laquelle Voye quelques pierres antiques appellent *Viam Trajanam.* Quelques-uns pensent que c'estoit celle qu'il fit paver de Benevent à Brindes : mais les autres sont d'advis que cette femme ainsi inclinée represente la voye qu'il fit à travers le marais de Pontia, duquel nous avons parlé cy-dessus comme d'un ouvrage de tres-admirable entreprise : En signe dequoy elle tient un roseau, que l'on sçait croistre naturellement sur les rives des marais. Que s'il est permis de deviner en chose si douteuse, je croirois que cette figure de femme represente ce mesme marais de Pontia, dit par les Latins *Pomptina Palus.* Qu'elle est inclinée sur le bord du Pont, pour montrer, qu'elle se confesse vaincuë par la grandeur du courage de Trajan, lequel outre toute esperance & apparence naturelle, l'a peu combler de terre, & bastir des Ponts és endroits plus fascheux, pour luy faire endurer & souffrir le passage du charroy. Ce qui est designé par la rouë qu'elle tient de sa main droite. Et quant au Roseau qu'elle porte de l'autre, c'est plustost la marque d'un Lac ou d'un marais que d'un chemin : lequel estant asseché & pavé, ne peut rien produire de semblable. † Toutefois je laisse à chacun la liberté de croire ce qu'il en voudra.

J'ajdoûteray seulement cecy, que Trajan ayant fait bastir un Pont sur le Danube, pour fin de l'un des Chemins militaires qu'il conduisit en la Pannonie (duquel Pont nous parlerons cy-aprés, comme de l'un des plus grands œuvres du monde) il luy fut fabriqué une

† Cette Medaille est ici representée dans la figure marquée C.

Medaille, ſur le revers de laquelle ce Pont eſtoit figuré §. Ce que j'ay bien voulu toucher en paſſant, puis que les Ponts ſont partie des chemins.

DE L'HISTOIRE FABULEUSE DES Chauſſées de Brunehault en la Gaule Belgique.

CHAPITRE XXVI.

1. *Deux opinions fabuleuſes ſur les Grands Chemins de la Gaule Belgique, appellez Chemins de Brunehault.*
2. *D'où vient auſdits Grands Chemins le nom de chemins ferrez.*
3. *Certains Poëtes flatteurs des Princes.*
4. *Poëme Heroïque de Nicolas Reucleri.*
5. *Autres Auteurs fabuleux, & leurs fictions ſur l'hiſtoire de Hainault.*
6. *Opinion de Jaques de Guiſe ſur les Auteurs des Chauſſées de Brunehault.*
7. *Opinion du peuple de Hainault ſur le fait deſdites Chauſſées.*
8. *Colomne & Table de Marbre au marché de Bavais, où l'on dit que les ſept Chauſſées de Brunehault ſe rapportent.*
9. *Noms de la ville de Bavais, & ſiege ſuppoſé de ladite ville.*
10. *Refutation de ces fables & aſſertion de la verité.*

1. S'IL y a Province de l'ancien Empire des Romains, où les Grands Chemins par eux faits paroiſſent encore entiers, c'eſt principalement noſtre Gaule Belgique, en laquelle leſdits chemins ſont réconnus de tous, ſous le nom de Chauſſées de Brunehault, ou de Chemins ferrez : ſur le ſujet deſquels ont eſté faits pluſieurs contes à plaiſir, tant par eſcrit que par paroles, qui ne s'accordent pas bien enſemble : & moins encore avec la verité de l'hiſtoire. Or ceux qui en ont eſcrit, alleguent pour Auteur deſdits Chemins un ancien Roy des Belges, nommé Brunehaldus : & ceux qui en parlent ordinairement, tiennent comme par certaine traditive, que c'eſt la Reine Brunehault, femme de Sigebert Roy d'Auſtraſie, qui les a fait faire.

2. La populace des champs, les appelle autrement Chemins ferrez, ſoit pour la dureté & fermeté de l'ouvrage, qui depuis quinze ou ſeize cens ans reſiſte au froiſſement du charroy : ou pour la couleur des

§ Voyez cette Medaille dans la figure marquée D.

petits cailloux, entiers ou par fragmens, desquels la surface desdits Chemins est composée : qui sont pour la pluspart de couleur noirastre, tirant à celle du fer : tout ainsi que l'on appelle en Espagne la Voye de Salamanque, *Viam argenteam*, pour estre couverte & massivée de petits cailloux de couleur blanche.

Je ne doute pas qu'il ne reste encore de tels vestiges en plusieurs Provinces de l'Empire, tant en Europe, Asie, qu'en Afrique : & que les peuples de chacun lieu ne puissent par ignorance forger des Auteurs, & donner des noms à tels ouvrages à leur fantaisie : mais pour laisser ce qui est des autres Regions, je me contenteray de parler de ceux de la Gaule Belgique : puis de ceux de la Grande Bretagne, qui n'en est separée que par un petit trajet de mer : d'autant que les Anglois ne se sont pas oubliez, non plus que les Belges, à forger de belles fables sur les auteurs de leurs Grands Chemins.

3. Nous commencerons donc par les fables inventées sur les Grands Chemins de la Gaule Belgique : mais avant que d'en entamer le discours, il est à entendre, qu'à divers temps, il s'est trouvé certains Poëtes, lesquels desirans se rendre agreables aux Rois & Princes de leur siecle, & de leur païs : & pour les gratifier de ce qui dépendoit de leur Art, ont fait plusieurs fictions à leur avantage, leur ont dressé des Genealogies extraites des Dieux, ou des Heros du temps des Payens, & sur tout de Troye la grande : & pour les faire valoir, en ont tiré les conjectures de quelques allusions de mots, pris dans la vieille Poësie Grecque : ou des noms propres des Villes & de Rivieres qui sont au païs, esquels les Princes, en faveur de qui ils ont escrit, avoient le gouvernement & autorité.

4. Tel a esté au païs de Henault depuis quatre cens ans, un certain Poëte nommé *Nicolaus Reucleri*, lequel pour gratifier aux Comtes de Hainault de son temps, donner credit à leur Noblesse, & les faire croire d'une extraction trés-ancienne, les a voulu faire descendre d'un certain Prince Troyen, nommé Bavo, Oncle de Priam. Et pour ce faire a dressé un Poëme en vers Heroïques, quasi tous Leonins : & qui partant (pour accommoder sa rime) sont forcez & remplis de mots, tirez comme par les cheveux.

Ce Poëte donc feint que Bavo estoit un grand Devin, qui previt la ruïne de Troye, dont il donna advis à Priam son neveu, qui ne le voulut pas croire. Qu'aprés les feux de Troye, il se mit sur mer comme beaucoup d'autres Princes Troyens, avec quelques troupes qui s'estoient sauvées du sac de la ville : & qu'ayant voyagé toute la Mer Mediterranée, il passa le détroit de Gibraltar, tournoya les Espagnes & la France, & parvint aux rivages de Flandres. Et qu'estant entré avant en terre ferme, en certain lieu qui luy fut divinement enseigné, il bastit une ville, laquelle de son nom il appella Bavais, qui

est Bavais en Hainault. Qu'au milieu de sa ville il fit edifier un Temple à sept pans, en l'honneur des sept Planetes. Qu'au milieu du Temple il planta une colomne de figure Heptagone, & que d'icelle, (comme d'un point commun) il fit commencer & partir à lignes droites sept grandes Voyes, lesquelles à l'issuë du Temple passoient par les sept grandes ruës & les sept portes de la ville : & de là se continuoient jusques aux extremitez du monde : Dequoy j'ay bien voulu mettre icy quelques-uns de ses vers, pour en faire voir la façon.

Rex fuit immensus quondam, qui nomine dictus
Bavo : de genere insignis Priami fuit ille.
Trojæ post miseros luctus, ignesque secundos,
Per Maria à sociis Asiæ transvectus ab oris,
Venit in extremis ubi sol se condit in undis.

Et en un autre endroit parlant des Grands Chemins faits par luy en nombre de sept.

Rex septem Calles immensos, regna petentes
Jussit, & in gyrum per totum pergere mundum.

5. Peu après Reucleri, sont venus quelques vieux Escrivains soy disans Historiens, qui ont fomenté cette croyance : tels que sont Clarembault, Hugues de Thoul, & Lucius de Tongres : le dernier desquels forgeant une Genealogie à Bavo, dit qu'il eut pour successeur en cinquiéme degré un Roi des Belges nommé Brunchaldus, ou Brunehault qui estoit vivant du tems de Salomon : & que ce fut celuicy, non pas Bavo son trisayeul, qui fit faire les sept Chemins de Bavais : & que de-là vient qu'ils ont eu le nom de Chaussées de Brunehault : adjoûtant qu'il en pava quatre de tuiles & briques carrées : Sçavoir les Voyes de Jupiter, de Mars, du Soleil, & de Venus : & les trois autres de pierre de marbre, ou d'écailles de pierre noire, qui sont celles de Saturne, de Mercure, & de la Lune.

Liv. 1. des Chroniques de Hainault & antiquitez de la Gaule Belgique.

6. Jacques de Guise Cordelier de Valenciennes, qui vivoit sous Philippes le Bon, Duc de Bourgogne, & Seigneur des Païs-bas : tenant les œuvres de Reucleri, & de Lucius de Tongres pour Histoires veritables, prend peine d'accorder ces deux auteurs : & dit que c'est bien la verité, que ce fut Bavo fondateur de Bavais, qui commença ces grandes Chaussées : mais que Brunehault, cinquiéme Roi des Belges : les paracheva : & que de lui elles ont esté dénommées Chaussées de Brunehault par toute la Gaule Belgique.

7. Et de fait au Païs de Hainault & Provinces circonvoisines, le bruit commun est, que ce Brunehault estoit Magicien, & familier

avec les Demons : & que se voyant souvent empesché en la conduite de ses armées, à cause des lieux fangeux, qui en ce tems tenoient grande partie de la Gaule Belgique inondée, il impetra ces grandes & larges Chaussées que l'on dit avoir esté faites par son Demon en trois jours. Guichiardin escrit la mesme chose sur certain grand Chemin pavé, qu'il dit s'estendre de Tongres à Paris. *En la description des Pais-bas.*

8. Or afin de donner lustre à cette fable, Charles Bovel natif d'Amiens, qui a veu la ville de Bavais, & s'est enquis de la verité autant comme il a peu sur les lieux, dit qu'au milieu du marché de Bavais, il y a encore une colomne de Pierre plantée comme seroit le *milliarium aureum* que l'Empereur Auguste fit dresser au marché de Rome : & sur cette colomne, une table de marbre, sous laquelle les habitans du lieu disent se rapporter les commencemens, & comme les bouts & premieres racines de ces grandes Chaussées ; duquel endroit elles s'estendent en forme de remparts ou levées tirées à droite ligne par toutes les parties de la Gaule. Voicy ce que cet Auteur en a peu apprendre sur les lieux. *Fert ejus Regionis vulgus in eo loco quondam post Bavonem regnasse quemdam nomine Brunehaldum*, *vulgò* Brunehault, *arte quidem instar Juliani Apostatæ magum & Demonum amicum. Qui cum sæpè paluſtrium viarum difficultatibus offenderetur impetrasse à familiari Demone, ut quod humana opera vix perfici posse animadvertebat, id concita, & repentina Demonis opera impleretur : Scilicet ut per omnem Galliam ab ejus regni sede, ingens & publicæ Viæ lapidibus sternerentur. Et ne fabulis (si fabula est) autoritas desit, in eo loco, quem incolæ* Bavais *vocant, in medio ejus foro, exstat hodie Columna lapidea : & super columnam marmorea Tabula, sub quâ ab incolis inchoare omnium hujusmodi Viarum capita proferuntur, quæ ab eo loco in omnes Galliæ partes, & sublimi, & recto tramite exporriguntur.* *Lib. de Hallucinatione Gallicorum nominum, cap. 23.*

9. C'est tout ce que j'ay peu apprendre de l'origine de ces anciennes fables. A quoy j'adjousteray, que la ville de Bavais en Hainault est celle que l'Itineraire d'Antonin appellé *Bagacum*, & Ptolomée Βάγακον, suivant l'opinion de *Petrus Divæus*, de Surita, & d'autres. Vray est que *Petrus Appianus* escrit, que c'est la ville de Tournay : mais il n'y a point d'apparence, veu que dans le mesme Itineraire se trouve le nom de *Turnacum*, qui est sans doute la ville de Tournay : & que entre ces deux villes, ledit Itineraire met xxiv. mil de distance posant entre l'une & l'autre une place appellée le Pont de l'Escault. *Itinerar. pag. 25.* Au reste ceux qui de nostre temps ont escrit de cette place, disent tous, qu'il y a jusques à present de grands restes d'antiquité, & des vestiges de bastimens très-somptueux. Ce qui peut bien avoir donné occasion aux Auteurs dont nous avons parlé, d'inventer les fables de Bavo, & de ses successeurs imaginaires : ensemble les contes par eux faits d'un siege supposé, que Jules Cesar mit devant cette ville, qu'il

prit par force & ruïna jusques aux fondemens après six mois de siege. Où ils luy font perdre plus de gens, qu'il n'en perdit jamais en la conqueste de toutes les Gaules : à raison dequoy ils ont inventé, que Jules Cesar, pour ne donner par soy-mesme à connoistre les pertes & la honte qu'il y receut, n'en a voulu faire aucune mention dans ses Commentaires.

10. Mais pour sortir de ces fables, & venir à la verité de l'histoire, Jules Cesar n'avoit garde parler de Bavais, qui n'estoit point de son temps : non plus que les belles & grandes villes qui sont maintenant au Païs-bas, & qui y ont esté basties long-temps depuis avec les Grands Chemins. Et de fait Jules Cesar en huit ans de guerres qu'il a eu en la Gaule Belgique, ne remarque pas une seule ville au Païs-bas. Aussi n'y avoit-il lors que des villages composez de maisons separées l'une de l'autre, qu'il appelle ordinairement *Vicos*, & ne voit-on qu'il ait assiegé aucune place en tout le Païs, que celle des Advatiques qui s'estoient fortifiez, non dans une ville, mais dans une forest, favorisée d'une montagne fort haute & de tres-difficile accez.

Lipsius parlant des ouvrages tant de la ville, que des Chaussées de Bavais, & se mocquant de tous les contes qui se font au Païs des Rois Bavo & Brunehault, attribuë tous ces ouvrages aux Romains, qui les ont fait par les mains des soldats Legionaires, & des peuples de chacune Province: Et s'exclame en ces paroles. *Ah! ignaros & incredulos Romanorum operum : qui hæc talia militari manu, & Provincialium item subsidio suprà omnem fidem patrabant.*

Lib 3. de Magnitu. Romana cap. 10.



D'UNE AUTRE OPINION SUR LES Chauſſées de Brunehault.

Chapitre XXVII.

1. *Premiere cauſe pourquoy on attribuë les Grands Chemins de la Gaule Belgique à Brunehault Reine d'Auſtraſie.*
2. *Teſmoignage de Sigebert & de Guaguin ſur la ſeconde cauſe.*
3. *Teſmoignage de la Chronique de S. Bertin au Païs-bas.*
4. *Refutation & interpretation de ce teſmoignage.*



1. La renommée plus commune ſur les Grands Chemins de la Gaule Belgique eſt, que Brunehault fille d'Atanagilde Roy d'Eſpagne, & femme de Sigebert Roy d'Auſtraſie, eſt celle qui les a faits. Et peut cette opinion vulgaire avoir pris naiſſance de deux raiſons.

La premiere eſt, que Nicolas Reucleri, Lucius de Tongres, & Jacques de Guiſe ſont Auteurs peu connus, de ſtile groſſier, remplis de fables. Et partant la Genealogie de Bavo, compoſée de grand nombre de Rois imaginaires, eſt parvenuë à la connoiſſance de bien peu de gens. Au contraire par l'Hiſtoire de France eſcrite par ſaint Gregoire de Tours, Aimon le Moine, & autres Auteurs vulgaires, la Reine Brunehault eſt tres-ſignalée, non tant pour ſes vertus, que pour ſes inſignes perfidies, méchancetez & cruautez contre le ſang Royal de France. D'où ſeroit procedé, que ceux qui ont ouy nommer ces Grands Chemins du nom de Brunehault, ont plus facilement tourné leur eſprit & leur croyance ſur cette femme, de laquelle ils avoient la connoiſſance par l'Hiſtoire Françoiſe, que vers un Roy fabuleux, duquel ils n'avoient jamais ouy parler, abuſez ſur l'équivocation du mot.

2. L'autre raiſon eſt, que l'Hiſtoire remarque expreſſement, que cette Princeſſe ſe plaiſoit fort à baſtir, & qu'elle a conſtruit & fondé pluſieurs Egliſes & Monaſteres de haute & magnifique entrepriſe : Entr'autres, trois Monaſteres, ſous le nom de ſaint Vincent : l'un à Lion, l'autre à Authun, & le troiſiéme près la ville de Laon : ſans mettre en compte pluſieurs autres par elle inſtituez ſous le nom de ſaint Martin, auquel elle avoit une ſinguliere devotion.

Sigebert nous rend teſmoignage de cecy, quand il dit parlant de Brunehault. *Quæ quamvis ita eſſet inſolens, tamen Dei Eccleſias honorabat. Plura etiam Sanctorum cœnobia fundavit, & ædificia admirandi operis conſtruxit.*

Guaguin ayant ſpecifié quelques Baſtimens & Monaſteres par elle faits en divers endroits de ſes terres, admirant comme une femme, qui n'eſtoit Reine que d'une quatriéme partie de la France, ait peu venir à chef de tant de beaux & magnifiques ouvrages, adjoûte ces paroles. *Ita ut ſi impenſam cum Brunechildis fortuna conferas, mireris ſanè, tot uno ſæculo Templa, aſſignatis proventibus mulierem exædificare potuiſſe.* La renommée de ces baſtimens courut de ſon temps juſques en Italie: & incita S. Gregoire le Grand, de luy addreſſer quelques lettres, qui ſe trouvent encore parmy ſes Epiſtres: où il dit tout plein de bien de la devotion de cette Princeſſe.

3. Du bruit tout commun des baſtimens de Brunehault peut bien eſtre venu, que quelques eſprits des ſiecles ſuivans ſe ſoient laiſſez perſuader, que ces Chauſſées eſtans de ſon nom, ſoient auſſi de ſa façon. Je n'en ay toutefois jamais rien veu par eſcrit, ſinon dans la Chronique de la grande & riche Abbaye de S. Bertin au Païs-bas. Chronique non encore imprimée, & de laquelle j'ay une copie, de la liberalité de feu Richard de Witte, vivant Anglois de nation, homme noble de race, & plus encore de pieté & de doctrine, Docteur & Lecteur Public en droit à Doüay, qui a fait en Latin l'Hiſtoire generale d'Angleterre. L'Auteur de cette Chronique ayant raconté la mort tragique de Brunehault, & emprunté quelques mots de Sigebert, y adjoûte enſuite, qu'entre autres ouvrages admirables elle a fait le Grand Chemin qui va de Cambray à Arras, & de là à Teroüenne, & plus outre juſques à la Mer, & que de ſon nom ce chemin s'appelle encore juſques à preſent, la Chauſſée de Brunehault. Voicy les mots de la Chronique. *Hic finis Brunechildis fuit, quæ licet inſolens eſſet, & periculoſa; Eccleſias tamen honorabat. Eccleſiam ſancti Vincentii Laudunenſis fundavit: multa etiam opera miranda conſtruxit: inter quæ Stratam publicam de Cameraco ad Atrebatum, hinc ad Morinum, & uſque in mare, uſque ad Withandum fecit, quæ Calceia Brunechildis nominatur uſque in hodiernum diem.*

4. Je ne ſçay pas ſur quel Auteur celuy qui a baſty cette Chronique ſe peut eſtre fondé, veu que S. Gregoire de Tours, qui vivoit du temps de Brunehault, Aimon le Moine, Sigebert, ny aucuns des Hiſtoriens François ne luy attribuent l'invention de tels ouvrages, quoy qu'ils n'ayent pas oublié à remarquer qu'elle aimoit à baſtir. En tout cas la Chronique de S. Bertin ne luy donne qu'une bien petite partie de ces Grands Chemins: & faudroit que l'appellation de Chauſſée de Brunehault donnée à cette partie, ſe fuſt par erreur eſtenduë ſur le tout: Joint l'opinion commune de ſes hautes & admirables entrepriſes.

DES

DES VRAIS AUTEURS DES GRANDS Chemins des Gaules.

Chapitre XXVIII.

1. *Auguste Cesar Auteur des Grands Chemins ouverts à travers les Alpes.*
2. *Briéve description des Alpes, & des peuples y demeurans du temps d'Auguste.*
3. *Les peuples des Alpes des derniers domptez.*
4. *Moyens dont Auguste se servit pour les dompter.*
5. *Deux Voyes faites par Auguste des Alpes à Lyon.*
6. *Paix universelle acquise par Auguste : Trophées dressez sur le sommet des Alpes à son honneur.*

1. PRE'S les discours fabuleux des Grands Chemins de la Gaule Belgique, il faut venir aux veritables : & faire connoistre par le moyen de l'histoire ceux qui sont Auteurs des grandes Voyes militaires, non seulement de la Gaule Belgique : mais aussi du reste de la France, qui fait la plus noble, & la plus grande partie de toutes les Gaules : Car ces chemins ne s'estendent pas seulement par les Provinces de la Gaule qui sont sujettes à la Couronne de France : mais aussi à travers celles des Princes voisins, tant de la Gaule Belgique, que de la Narbonnoise.

Je ne repeteray point ce que j'ay dit cy-dessus de la Voye Domitienne, qui est des premieres faites deça les Alpes, dont l'Auteur fut *Domitius Abænobardus*, en l'an 629. de la fondation de Rome : & viendray à celles que Cesar Auguste a fait partie tailler dans les roches vives desdites Alpes, partie paver & massiver en autres endroits, avec de la peine & des frais indicibles : voire avec l'assistance necessaire de plusieurs de ses Legions qui y travailloient elles-mesmes, ou donnoient commodité d'y travailler aux Ouvriers à ce destinez, pendant qu'elles soustenoient le choc des peuples montagnards, qui par la force des armes les en vouloient empescher : sçachant que l'establissement & direction de ces Grands Chemins estoit le commencement de leur ruïne & destruction. Au 9. chap. de ce livre.

2. Car il faut entendre : Que les Alpes qui separent l'Italie de la France, occupent un grand Païs fait en Croissant, dont la partie convexe est du costé de la France, & la concave du costé d'Italie.

Dans ces Monts estoient du temps d'Auguste plusieurs peuples non encore domptez : lesquels vivans de brigandages, donnoient beaucoup de peine aux passans : & estoient bien si osez, que d'attaquer les armées Romaines, qui passoient ou repassoient d'Italie en Gaule : De sorte qu'ils forcerent Decimus Brutus fuyant de Modene, de leur payer une drachme pour teste, afin de luy laisser le passage libre. Et Messala Capitaine Romain, ayant son Camp prés de là durant un Hyver, fut contraint de leur donner de l'argent, pour avoir permission & liberté d'aller couper du bois servant à brusler, ou à faire des entes à leurs javelots. Qui plus est, ils détrousserent un jour le bagage d'Auguste avec son argent : se servans de l'incommodité des lieux, pour incommoder les gens de guerre, & autres : jusques-là que de reduire ceux qui travailloient aux Minieres pour les Romains, d'acheter à beaux deniers comptants l'eau necessaire à laver les Mines.

3. C'est merveille que les Romains eussent desja dompté les nations les plus réculées de l'Europe, de l'Asie, & de l'Afrique : & que quarante ou cinquante petites nations, qui habitoient ces Montagnes, & qui estoient aux portes de Rome (s'il faut dire ainsi) osassent molester, & se prendre par escarmouches à un peuple si puissant. Et semble que ces Gens, qui n'avoient confiance qu'en leurs roches inaccessibles, fussent reservez pour derniere conqueste des Romains : & ne deussent estre subjuguées & mises à la raison que par Auguste, lors qu'il seroit en la fleur de sa bonne fortune : & qu'ayant la Paix avec tout le monde, il n'auroit plus à combattre que contre ces Rochers, comme contre certains nids, pour en dénicher ces oiseaux de rapine.

4. Et d'autant que c'estoit principalement la difficulté des chemins qui retranchoit l'esperance d'en venir à bout (car il y en avoit de si estroits, joints à des precipices si profonds, qu'ils engendroient le vertige aux hommes & aux chevaux qui n'y estoient accoustumez) cela donna occasion à Cesar Auguste de mettre ses gens aprés ces Rochers pour les ouvrir, ainsi qu'autrefois Hannibal avoit fait : & se faire de beaux & larges passages à travers, pour y prendre ces gens comme bestes rousses en leurs forts. Ce qui n'estoit pas une petite entreprise, ny d'un Prince mediocre en puissance : mais plustost ouvrages de Geants : où il falloit faire violence à la nature, rompant ces grands Rochers qui s'opposoient à leur droite route : ou biaisant quelquefois, lors que quelque pierre trop vaste, ou quelque precipice trop profond se presentoit à la rencontre.

Strabon en la description de la Gaule, nous fait foy de tout ce que dessus, disant entr'autres choses. *Augustus enim Cæsar ad latronum delendas insidias, magnum, quantum licuit, Viarum apparatum apposuit. Non enim propter vastissima petrarum ingentium præcipitia, ubique naturam violare fas fuerat, cum hinc quidem suprà vias imminerent, hinc*

Lib. 4. Geograph.

autem irruerent. Ainsi fallut-il faire la guerre aux pierres avant que la faire aux hommes : ne s'estant trouvé moyen plus seur de dompter ces Nations rebelles, que par l'ouverture de ces Grands Chemins. D'où proceda ce bien, entr'autres choses (outre la victoire obtenuë contre toutes ces Nations auparavant indomptables) que comme aux temps precedens les montées & descentes à travers ces Rochers estoient fort rares, & de difficile accez : Il s'en trouva dés le temps d'Auguste plusieurs faites à sa diligence d'un appareil si magnifique, que chacun y pouvoit passer facilement, & avec toute asseurance. *Hac autem ætate*, (dit le mesme Auteur, parlant de ces montagnes (*aut deleti sunt, aut mansuetiores facti penitus, ut cùm anteà transcensus per eorum montes pauci & difficiles essent : nunc multis ex locis per eos, mortales & tuti, & transitu faciles propter eorum apparatum habeantur.*

Ce fut donc à l'aide de ces grandes Voyes qu'Auguste Cesar debusqua ces peuples innombrables de leurs cachots. Entr'autres estoient les Salassiens, qui sont aujourd'huy ceux de la valée d'Aoste : dont la Region grande & spacieuse sur toutes les autres, consistoit en une profonde vallée propre au labourage, environnée de grands Rochers, qui la défendoient de tous costez. Ces Rochers furent ouverts, & de là, sur la descente des monts qui tendent vers la France, fut fait par le mesme Auguste un Grand Chemin divisé en deux parties, qui se viennent réjoindre à la ville de Lyon, dont l'une est large à suffisance pour y aller à charois : mais c'est la plus longue des deux. Quant à l'autre, elle est plus droite, & partant plus racourcie : mais elle est si estroite, qu'une beste de somme à peine y pourroit passer. La plus large tire à travers la Tarantaise, les Peuples de laquelle on appelloit *Centrones :* & la plus estroite, par les Monts Apennins, qui sont partie des Alpes : Ce que l'on apprend par ces mots dudit Auteur : *Ubi verò ex Italia suprà conscenderis, via in exteriorem Galliam, & ad Septentriones est per Salassos : ducit Lugdunum : ea verò bifariam est : altera quidem prolixior plaustro permeabilis, per Centrones : altera verò secta, & angusta, compendiariaque, per Apenninum.*

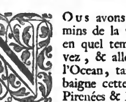
La victoire obtenuë à l'encontre de tant de Nations diverses à l'aide des Grands Chemins, fut comme le dernier labeur de l'Empereur Auguste, où il fut luy-mesme en personne : & par lequel il acquit au monde une paix universelle, ayant en signe de cela bien-tost aprés fermé le Temple de Janus. En réconnoissance d'un si grand bien, & si general, le Senat & le Peuple Romain luy fit ériger au plus éminent lieu des Alpes, entre le grand & le petit Mont, maintenant dit de S. Bernard, un Arc de Triomphe fort magnifique: dont j'ay bien voulu rapporter icy l'Inscription, en la mesme forme que Pline nous la represente, afin de faire apparoir de la grandeur d'une telle entreprise. *Lib. 3. Nat. Hist. cap. 20.*

IMPERATORI. CAESARI. DIVI. FIL. AVG. PONTIFICI. MAXIMO. IMP. XIIII. TRIBVNICIAE. POTESTATIS. XVIIII. S. P. Q. R. QVOD. EIVS. DVCTV. AVSPICIISQVE. GENTES. ALPINAE. OMNES. QVAE. A. MARI. SVPERO. AD. INFERVM. PERTINEBANT. SVB. IMPERIVM. POPVLI. ROMANI. SVNT. REDACTAE. GENTES. ALPINAE. DEVICTAE. TRIVMPILINI. CAMVNI. VENNONETES. ISARCI. BREVNI. NAVNES. FOCVNATES. VINDELICORVM. GENTES. QVATVOR. CONSVANETES. VIRVCINATES. LICATES. CATTENATES. ABISONTES. RVGVSCI. SVANETES. CALVCONES. BRIXENTES. LEPONTII. VIBERI. NANTVATES. SEDVNI. VERAGRI. SALASSI. CENTRONES. ACITAVONES. MEDVLLI. VCENI. CATVRIGES. BRIGIANI. SOGIVNTII. EBRODVNTII. NEMALONI. EDENATES. ESVBIANI. VEAMINI. GALLITAE. TRIVLATTI. ECTINI. VERGVNNI. EGVITVRI. NEMENTVRI. ORATELLI. NERVSI. VELAVNI. SVETRI. NON. SVNT. ADIECTAE. COTTIANAE. CIVITATES. XII. QVAE. NON. FVERVNT. HOSTILES. SED. ITEM. ATTRIBVTAE. MVNICIPIIS. LEGE. POMPEIA.



DE L'AUTEUR DES AUTRES GRANDS Chemins de la Gaule.

Chapitre. XXIX.

1. Ous avons donc desja conduit les Grands Chemins de la Gaule jusques à Lyon : reste à voir en quel temps, & par qui ils ont esté parachevez, & allongez jusques aux derniers confins de l'Ocean, tant Occidental que Septentrional, qui baigne cette Province d'une part : & jusques aux Pirenées & Mer Mediterranée de l'autre.

Pour le sçavoir il ne faut que lire le quatriéme livre de la Geographie de Strabo sur la fin : où il se trouve, que comme l'ouvrage estoit d'une terrible entreprise : Aussi fut-il necessaire de le mettre en main du plus grand Prince de l'Empire aprés Auguste, qui estoit Agrippa son Gendre : lequel Auguste avoit aucunement fait Empereur, luy départant quasi les mesmes degrez d'honneur & prérogatives qu'il retenoit pour soy-mesme, jusques à la puissance Tribunicienne qu'il luy confera plusieurs fois : & chacune fois pour cinq ans. C'estoit au reste un homme le plus sage, sans vanité, & le plus puissant sans ambition de son temps : & outre cela fort entendu en ce qui estoit de la situation des Provinces, & de la nature des parties d'icelles : grandement donné à l'Architecture : mais sur toutes choses extremement affectionné aux ouvrages des Grands Chemins, ausquels il travailloit si continuellement, qu'il ne se passoit une année sans en entreprendre quelqu'un.

Dio Cass. lib. 54. Cæterum Agrippam ad Imperium quodammodo Augustus provexit, &c.

Dion Cassius à ce propos dit, qu'Auguste Cesar estant Consul pour la huitiéme fois avec Statilius Taurus, Agrippa eut loisir d'or- *Dio lib. 53.*

ner & embellir certain enclos fait *in Campo Martio*, & le dedier sous le nom de *Septa Julia*, à cause que pour cette année il n'avoit entrepris aucun Grand Chemin à paver. *Anno sequenti* (dit-il) *Augusto VIII. & Statilio Tauro Consulibus, Agrippa, quia nullam viam sternendam susceperat, Septa dedicavit.*

2. Comme donc en la distribution que son beau-pere fit des ouvrages des Grands Chemins, ceux de la Gaule luy fussent escheus, il mit à bon escient la main à l'œuvre, & ne cessa qu'il n'eust remply les Gaules d'un bout à l'autre de Chemins si bien faits, & si fermement estoffez, que nous les voyons encore entiers en maints endroits de la France, & des Païs-bas, malgré le froissement continuel du charoy de quinze à seize siecles : & d'autant que les principaux passages d'Italie en France à travers les Alpes, au moyen des Chemins desja faits par Auguste, venoient à se joindre & croiser en la ville de Lyon : & d'ailleurs que la situation de cette ville, (à raison des fleuves qui s'y viennent joindre) la rendoient propre pour en faire par le trafic une belle & opulente Cité : cela fut cause qu'Agrippa y commença les Grands Chemins de sa façon, & les fit partir de là pour les conduire à l'environ jusques aux extremitez des Provinces Gauloises.

3. Quant au nombre d'iceux, il s'en peut diversement parler : car les uns sont d'une longueur démesurée, traversans toutes les Gaules, & se joignans à d'autres qui passent en Italie, en Espagne & en Hongrie : ou qui se terminent en des ports. Les autres sont Chemins traversans, qui dépendent des plus grands, comme branches de leur tronc principal, & faits exprès pour faciliter les passages des armées de lieu en autre en tout sens : & pour rendre les grandes villes d'autant plus communicables, comme elles seroient jointes & accouplées par l'entre-las de ces grandes Chaussées de traverses, dont le nombre est tel, qu'il ne se peut pas bonnement specifier.

4. Mais pour ce qui regarde les principales, & les plus grandes, Agrippa en fit faire quatre, qui sont remarquables pour la longueur de leur estenduë, & difficulté de leurs passages : Car il en tira l'une tout à travers les montagnes, que les Latins appellent *Cemmenos Montes*, & nous à present les Montagnes d'Auvergne : laquelle il fit continuer jusques au fond de l'Aquitaine. Il estendit la seconde tout le long du Rhin, jusques à l'Ocean Septentrional. La troisiéme tout à travers la Bourgogne, la Champagne, & la Picardie, jusques à l'Ocean Occidental. La quatriéme par le territoire de Narbonne jusques au rivage de Marseille. Ce que nous apprenons de Strabo qui vivoit de ce temps-là mesme : à raison dequoy j'ay pensé estre à propos d'en coucher icy le tesmoignage en ses propres termes qui sont tels. *Ceterùm Lugdunum in medio instar arcis situm est, cum ibi amnes confluant, & partibus omnibus propinquum sit. Eapropter Agrippa hoc*

Geograph. lib. 3.

ex loco partitus est vias : unam quæ per Cemmenos Montes usque ad Antones, & Aquitaniam : aliam ad Rhenum : tertiam ad Oceanum, & Belloacos, & Ambianos : Quarta ducit in agrum Narbonensem, littusque Massiliense.

5. Mais il faut voir de quelle estenduë estoient ces ouvrages, & commencer par le Chemin conduit à travers les Montagnes d'Auvergne. Ces Monts prennent leurs commencemens près de Lyon, & autres places assises sur le cours de la Riviere du Rhosne, specialement du lieu, où le Rhosne & l'Isaire viennent à se joindre ensemble: & de là s'estendent de droit fil jusques bien près des Pyrenées, sur la longueur de CCL. mil Italiques, & davantage : qui reviennent à CXXV. de nos lieües Françoises. Car autant valent deux mil stades: avec lesquelles Strabo (qui estoit Grec de nation) mesure leur estenduë, *Cemmenus verò mons* (dit-il) *in Pyrenen medios per campos rectà perducitur : & in medio desinit propè Lugdunum, ad stadia millia duo prolixius.* *Lib. 2. Geograph.*

6. Le second avoit encore beaucoup plus d'estenduë que le premier, d'autant qu'il avoit sa portée jusques au lieu où le Rhin & la Meuse joints ensemble, puis derechef desunis & separez en divers canaux, se vont precipiter en l'Ocean Germanique. C'est sans doute ce Chemin sur lequel Tybere Cesar, du vivant d'Auguste, fit en si peu de temps une course si longue, allant visiter Drusus Germanicus son frere, detenu lors de la maladie, dont il deceda és quartiers de l'ancienne Hollande du costé de la Germanie. Car ce fut à l'aide de ce Chemin lors nouvellement fait, & de trois chariots de relais, establis sur ce Chemin à la mode du temps, qu'il fit deux cens mille Italiques en vingt quatre heures, qui sont cent de nos lieües Françoises. Ce que Pline nous raconte pour une grande merveille, & pour exemple d'un vistesse incroyable. *Lib. 7. nat. Hist. cap. 20.*

7. Pour le troisiéme, c'estoit le plus long de tous, & qui estoit accompagné de plus grand nombre de Chemins traversans, dont la Gaule Belgique est encore remplie. On le voit en son entier dans l'Itineraire d'Antonin conduit de place en place, & de ville en ville, depuis Lyon jusques au port dit par les Latins, *Gessoriacus portus*, sur l'estenduë de cinq cens quatre mil Italiques, supputez par l'Itineraire à trois cens trente huit lieües Gauloises, qui reviennent à deux cens cinquante deux lieües Françoises, de nostre temps : Ainsi que nous déduirons ailleurs. Au reste ce Chemin vient de Lyon à la ville de Troye en Champagne ; à travers la Bourgogne : d'où il passe par Chaalons, Rheims, Soissons, Noyon, & Amiens. Et de là enfin il vient à se terminer à Boulogne, qui est le port tant renommé, dit *Icius vel Gessoriacus portus*, assis au rivage des peuples nommez *Morini*, qui sont ceux de Teroüenne & de Flandre, que Virgile appelle les derniers des hommes, *Extremique hominum Morini.*

8. Pour le quatriéme & dernier il s'estendoit le long du Rhosne pour aller atteindre la Mer Mediterranée : & se terminoit au port de Marseille, qui est composé d'un grand Rocher fait en forme de Theatre, exposé au vent de Midy. *Phocæensium verò ædificium est Massilia,* dit Strabo, *petroso in loco sita, cui quidem portus subjacet : Saxum videlicet in theatri forma ad Austrum spectans.*

Geograph. lib. 4.

9. Après Auguste & son Gendre, il est certain que plusieurs des Empereurs de Rome ont adjoûté leurs pieces aux Grands Chemins de la France. Ce que nous sçaurions plus particulierement, si les colomnes milliaires par eux assises sur leur ouvrage estoient parvenuës jusques à nous : mais le temps, qui consomme tout, les ayant ruïnées & abolies avec les Inscriptions qui y estoient gravées, nous en a osté la connoissance quasi toute entiere : ne nous restant que bien peu de telles colomnes sur pied : de quatre desquelles ce docte President d'Auvergne Monsieur Savaron m'a envoyé les Inscriptions. Les deux sont cy-dessus employées, qui montrent que Tibere, & l'un des Cesars, qui se qualifie Prince de la Jeunesse, y ont fait travailler. Et quant aux deux autres, dont l'une se trouve à Perignac près la Riviere d'Ailler, & l'autre en Gevaudan, elles nous enseignent, que les Empereurs Adrian & Postumus en ont fait faire quelque partie és lieux où elles sont assises : Ce qui se peut juger par les Inscriptions, qui sont telles.

1

I. CAES. DIVI. TRA
IANI. PARTHICI. FIL.
DIVI. NERVAE. NE. Ↄ
TRAIANVS. HADRI.

2

IMP. CAES.
M. CAS. LAT.
POSTVMO.
P. F. AVG. COS.
M. P. GABAL. V.

HISTOI-

HISTOIRE TANT FABULEUSE COMME veritable des grands Chemins d'Angleterre.

Chapitre XXX.

1. *Tesmoignage de Camdenus sur les grands Chemins d'Angleterre.*
2. *Fables des Anglois sur ces chemins.*
3. *Resolution dudit Camdenus.*
4. *Conjecture sur les commencemens des Grands Chemins d'Angleterre.*
5. *Conjecture qu'Adrian a fait travailler aux Grands Chemins d'Angleterre aussi-bien qu'en sa grande muraille.*
6. *Septimius Severus a fait des chemins & des Ponts en Angleterre.*
7. *Muraille par luy faite d'une Mer à l'autre de trente-deux mil de longueur.*
8. *Conjectures tirées de Spartian & Bede le Venerable sur les Grands Chemins d'Angleterre.*
9. *Noms de quatre Grands Chemins d'Angleterre faits du temps d'Honorius & Arcadius.*
10. *Tesmoignage de Camdenus sur l'excellence des Grands Chemins d'Angleterre.*

1. CAMDENUS, qui a si doctement & élegamment descrit son Isle de la Grande Bretagne, nous tesmoigne, que les Grands Chemins autrefois pavez par les Empereurs de long & de travers par cette Isle, paroissent encore à present en plusieurs endroits : principalement és lieux détournez & propres aux pasturages, où ils se montrent hautement relevez sur terrasses expressément faites pour les porter : mais que par les lieux plus frequentez, ils sont interrompus en maints endroits, à cause des Villageois qui en tirent le gravois & l'arene pour s'en servir ailleurs, *Viæ militares nostræ*, dit-il, *nunc alicubi interscissæ rusticis inde glaream effodientibus vix apparent. Alibi per avia & pascua ducentes, alto aggere sunt conspicuæ.*

2. La masse, la hauteur & longue estenduë de ces Chemins, qui semblent surpasser les forces communes des hommes, ont esté cause que les habitans de la Grande Bretagne, ceux principalement qui de long-tems sont reconnus sous le nom d'Anglois, ont controuvé plusieurs fables sur les Auteurs de ces Chemins, aussi-bien que les Belges. Le mesme Auteur a laissé par escrit, que les uns tiennent comme par tradition de pere en fils, que les Chemins qui s'y trouvent faits de main d'hommes, sont ouvrages de Geants, qu'ils appellent en leur langue *Eatons*, comme qui diroit des Payens : ne pouvans croire qu'ils

ayent esté faits par des hommes communs & ordinaires, tant la structure en est longue & magnifique, *Vulgus nostrum*, dit-il, *opera Romanorum Gigantum esse dicunt : quos sua lingua Septentrionali Eatons, pro Heatens, quasi Ethnicos, ni fallor, vocitant.*

Toutefois Guillelmus Monumetensis escrit que l'Auteur de ces Grands Chemins estoit l'un des Rois descendans dudit Brutus, qui avoit nom Mulmutius : & qui vivoit long-temps auparavant la naissance du Fils de Dieu : & dit que ce Mulmutius estant grand Magicien, fit à l'aide des Diables & de son Art, ce qu'il estoit impossible aux hommes de faire : c'est qu'en peu de jours l'Angleterre se trouva munie d'un bout à l'autre de Grands Chemins d'une belle & admirable structure, qui estoient encore entiers jusques à son siecle en plusieurs endroits, avec l'estonnement de tous ceux qui les contemploient.

Guillel. Monumetensis, in historia Bruti.

3. Mais Camdenus tranchant le mot sur ce sujet, dit fort bien, que tant s'en faut qu'il adjoûte foy à tels discours : au contraire, il peut dire avec toute asseurance, que ce sont les Romains qui peu à peu les ont fait ainsi soulever & paver. *Sed tantùm abest, ut fidem adhibeam : ut confidenter dixerim Romanos paulatim substruxisse.*

4. Et a raison de dire ce mot *paulatim*, d'autant que ces chemins n'ont pas esté faits à mesme temps, ny par un mesme Empereur. Suetone tesmoigne que Claudius successeur de Caligula, fut celuy qui le premier aprés Jules Cesar mit le pied dans la Grande Bretagne : & qu'ayant reduit une partie de l'Isle sous sa puissance, *sine ullo prælio aut sanguine*, il s'en retourna à Rome, y entrant en triomphe, comme s'il eust gagné quelque grande victoire sur les Insulaires. Il est à conjecturer que dés ce temps les Magistrats Romains envoyez pour le gouvernement des Peuples subjuguez y commencerent les ouvrages des Grands Chemins : au moins avons nous cy-devant appris, que sous l'Empire de Domitian il y avoit desja beaucoup de tels ouvrages parfaits à l'aide des gens du païs, qui se plaignoient dés-lors d'y avoir esté employez par force.

Tacitus in vita Julii Agricol.

Les premiers Empereurs que je trouve avoir mis le pied dans cet Isle aprés Claudius, sont Hadrian & Septimius Severus : desquels ce premier, comme il est à croire, fit travailler aux Chemins du païs, aussi-bien qu'à cette muraille d'octante mil pas qu'il y fit faire, & pense que Spartian touche cecy, quoy qu'obscurement, quand il dit, qu'Adrian estant en la Grande Bretagne, *Multa correxit : murumque per octoginta millia passuum primus duxit, qui Barbaros Romanosque divideret.*

6. Quant à Septimius Severus, il s'y en alla sur la fin de son âge pour dompter certains peuples Barbares qui occupoient les parties de l'Isle aujourd'huy reconnuës sous le nom d'Escosse, que les anciens appelloient Caledonie. Où estant, la premiere chose qu'il fit, ce fut de

bastir plusieurs ponts & levées à travers les lieux paludeux & marescageux du païs, afin de preparer un sol, sur lequel les soldats peussent combatre de pied ferme, à quoy il fut induit, d'autant que par le reflus de l'Ocean, le païs estoit occupé & remply de plusieurs eaux baignantes : à travers lesquelles les peuples originaires du lieu avoient accoustumé d'aller & venir : & mesme d'y combatre, enfoncez jusqu'au ventre : Car ils n'avoient lors aucun usage de vestemens, n'estans couverts que de deux cercles de fer, dont ils s'environnoient le corps & le ventre. Et quant au reste, ils se faisoient peindre & colorer la peau de diverses figures d'animaux, ne portans ny casque ny cuirasse, ains seulement un bouclier estroit, avec un javelot, & une espée pendante à leur costé droit. Pour oster à ces gens qui estoient nuds l'avantage d'assaillir, ou de faire leur retraite dans ces marais, Severus en fit combler bonne partie par grandes levées de terre, qu'il fit jetter à travers, pour y passer, ou combatre par les siens avec avantage, en la façon que Herodian nous le dépeint au 3. de son Histoire : où il dit entre autres choses. *Sed in primis curæ habuit Pontibus occupare paludes, ut stare in tuto milites possent, atque in solido præliari. Siquidem Britanniæ pleraque loca frequentibus Oceani adluvionibus paludescunt. Per eas igitur paludes Barbari ipsi natant excursantque ad Ilia usque demersi.* Et peu aprés, *Transgresso igitur Romano exercitu amnes, Aggeresque eos, qui objecti Barbaris, Romanorum fines disterminant, pugnæ quædam tumultuariæ fiebant, & excursiones, victore ubique Romano.*

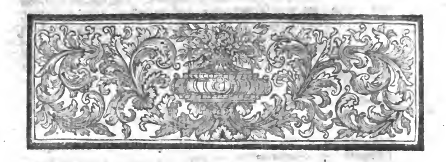
7. Mais sur toutes ces levées est admirable celle que Severus fit faire d'une longueur & hauteur démesurée, & sur icelle une forte & espaisse muraille, pour separer les provinces Romaines de celles non encore conquises : & servir d'un fort rempart contre les Pictes & Escossois. Ce qui fut cause que l'ouvrage entier fut appellé *murus Picticus* : & s'estendoit d'une mer à l'autre à travers l'Isle sur l'espace de cent trente deux mil Italiques, & non de xxxii. mil seulement, comme il est dans Aurelius Victor, & Baptista Egnatius, où il y a faute aux nombres. C'est le plus bel œuvre que cet Empereur ait fait en son regne : & pour raison duquel il s'acquit le nom de *Britannicus. Britanniam*, dit Spartianus, *quod maximum ejus Imperii decus est, muro per transversam insulam ducto, utrimque ad finem Oceani muniuit. Unde etiam Britannici nomen accepit.* *In Severo.*

8. Et faut bien dire, que dés auparavant cet Empereur, il y avoit desja des chemins pavez, & accommodez de toutes les pieces qui avoient de coustume d'accompagner les Grands Chemins, voire jusques aux Gistes qu'ils appelloient *mansiones*, esquels les Empereurs marchans sur les Chemins militaires avec leurs armées, avoient coustume de demeurer au giste. Ce qui se peut colliger des paroles de deux

bons Auteurs : dont le premier est Spartian, qui dit, *Post murum apud Vallum missum in Britannia, cum ad proximam mansionem rediret, &c.* Le second est de Bede le Venerable, natif du lieu mesme, & qui plus est Historien de son païs : qui parle ainsi des ouvrages qui y ont esté faits par les Romains : Entre lesquels les Grands Chemins ne sont pas oubliez. *Habitabant intra Vallum quod Severum trans insulam fecisse commemoravimus ad plagam meridianam : Quod civitates, fana, Pontes, & Stratæ ibidem factæ hodie testantur.*

9. Camdenus escrit qu'il se trouve de vieilles Pancartes en Angleterre, par lesquelles il appert que quelques-uns des Grands Chemins du païs y ont esté faits du temps des Empereurs Honorius & Arcadius, tirant d'une Mer à l'autre, & dit que quelques Historiens du païs se trompent asseurément, disans qu'en toute l'Isle de la grande Bretagne il n'y en a que quatre, d'autant qu'il s'en trouve beaucoup d'autres deçà, delà par les Provinces Britanniques. Ceux qui s'arrestent à ce nombre, ont escrit que le premier fut fait par un Romain nommé Vitellian, sans autrement declarer ses qualitez : & que de son nom ce Chemin fut appellé *Watlingstreat*, au langage du païs : & d'une ville où il passe, *Verlamstreat.* Le second fut *Ikenildstreat*, de la ville d'Icene, d'où il prenoit son origine. Le troisiéme estant fossoyé de part & d'autre, en eut le nom de *Fosse.* Le quatriéme fut dit *Erminstreat*, c'est à dire, la Voye de Mercure, lequel les anciens Allemans, comme dit Joannes Obsopæus, ont autrefois adoré sous le nom de *Irminsul*, c'est à dire, colomne de Mercure.

10. Mais Camdenus qui est du païs, & que a curieusement recherché & consideré la forme de ces Grands Chemins, dit, qu'outre ces quatre il y en a plusieurs autres par les Regions de la grande Bretagne : en divers endroits de laquelle il a fallu dessecher les marescages : & en autres élever de longues digues ou chaussées de terre, comme remparts : puis les paver de cailloux, de telle largeur, que deux chariots venans l'un contre l'autre y peuvent facilement passer. *Summæ certè sunt admirationis & munificentiæ*, dit-il, *In primis verò murus Picticus, & Viæ illæ admirando opere per omnem regionem, alicubi desiccatis Paludibus, alibi aggeratis Vallibus munitæ & constructæ, ea latitudine, ut occurrentia sibi invicem vehicula liberè exciperent.*



A MONSEIGNEUR
MESSIRE NICOLAS BRULART,
SEIGNEUR DE SILLERY,
Chancelier de France.



ONSEIGNEUR,

Les Empereurs ont fait tant d'estat des Grands Chemins pavez, que pour les conduire de leur Ville Capitale jusques aux extremitez de leur Empire, ils y ont obligé les personnes & les biens de leurs Sujets de toutes sortes de qualitez; ils n'en ont pas mesme exempté les biens de l'Eglise, privilegiez en toutes autres choses:

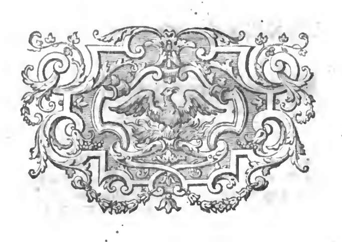
non plus que les Terres & Seigneuries de leur domaine particulier : comme on voit par leurs Loix & Ordonnances, & particulierement par une Constitution de Constantin le Grand, où parlant de certaines gens qui se défendoient de la faveur qui estoit en leurs personnes, & de leurs privileges, il ordonne qu'ils contribuëroient comme tous les autres aux ouvrages de ces Grands Chemins, sur l'utilité evidente que tout le monde en recevoit, qui equipole à une espece de necessité. Le Livre que je vous presente, Monseigneur, *traite de la matiere & de la forme de ces Grands Chemins. Il ne vous entretiendra du commencement que de Chaux & de Sable, de Pierres, de Gravois & de Cailloux : Mais sur le milieu, vous y verrez, le plaisant artifice, & la symmetrie ingenieuse, dont les anciens se servoient à disposer ces matieres par diverses couches les unes sur les autres, pour les affermir contre tous efforts. Puis sur la fin, vous verrez les Temples, les Palais, Jardins de plaisir, Sepulchres, & autres Edifices magnifiques, qui bordoient ces Chemins de part & d'autre : en telle sorte, que ce qui de premiere veüe se trouvera indigne de paroistre à vos yeux, estant rangé par ordre, & ayant receu sa derniere forme, pourra donner quelque contentement à vostre esprit. Je vous offre donc,* Monseigneur, *ce petit ouvrage avec confiance d'autant plus grande, que je sçay, que vous en avez meilleure connoissance que nul autre, tant par la Jurisprudence & l'Histoire, que pour les avoir souvent veu, & dedans, & dehors ce Royaume, où vous avez esté employé aux plus importantes Ambassades pour le service de nos Rois. Ce qui m'a*

donné d'ailleurs la hardiesse de vous faire ce petit present, c'est la douceur & l'humanité qui vous est naturelle, & que j'ay plusieurs fois experimentée, lorsque chargé des affaires publiques de la ville de Reims, lieu de ma naissance, vous avez tousjours eu pour agréables les récommandations que j'ay eu l'honneur de vous en faire : & tesmoigné par une infinité de bons effets une particuliere inclination au bien & repos de cette ville. C'est ce qui me rend d'autant plus obligé de prier Dieu qu'il luy plaise pour le bien de cet Estat, augmenter vos jours en toute prosperité & santé ; Estant,

MONSEIGNEUR,

Vostre très-humble & très-obéissant serviteur,

NICOLAS BERGIER.



HISTOIRE



HISTOIRE
DES
GRANDS CHEMINS
DE
L'EMPIRE ROMAIN.

LIVRE SECOND.

QUE LE SUJET DE CE SECOND LIVRE, est de la Matiere & de la Forme des Grands Chemins de l'Empire.

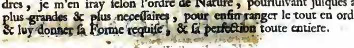
CHAPITRE I.

1. *Suite des sujets du premier & second Livre.*
2. *Matiere & forme des Grands Chemins de difficile recherche.*
3. *Similitude tirée de ceux qui bâtissent, qui assemblent ordinairement les Materiaux.*

1. PRE'S avoir discouru des Auteurs des grands Chemins de l'Empire, comme causes motives & efficientes d'iceux, Il nous faut venir aux Matieres desquelles ils se sont servy pour les faire : & à la Forme, suivant laquelle ils ont disposé & rangé lesdites Matieres, pour en faire ce corps d'ouvrage un en soy, & different de tous autres que nous appellons un Chemin : non pas naturel, mais artificiel : non pas commun, mais pavé.

2. C'eſt donc de la cauſe Materielle & Formelle, qu'il nous faut parler en ce Livre ſecond : & montrer qu'il n'y euſt jamais ouvrage au Monde, auquel on ait employé tant de Materiaux : & pour les ranger, tant de patience, de force, & d'induſtrie. Sujet d'autant plus difficile à traitter, comme il eſt moins eſclairey par l'Hiſtoire : ſe rencontrant peu d'Auteurs qui ayent exactement & diſtinctement parlé de la diverſité des Matieres, dont leſdits Chemins ſont compoſez. Et moins encore, qui ayent pleinement traitté de la Forme que l'on a tenu à les ranger, & aſſembler les unes avec les autres.

3. Nous eſperons neantmoins d'en diſcourir par un ſi bon ordre, que les Eſprits curieux auront occaſion de s'en contenter. En quoy nous imiterons ceux qui auront quelque édifice à conſtruire, leſquels, avant que les Ouvriers mettent la main à l'œuvre, font amas de pierres, de bois, & autres Materiaux propres à leur deſſein. Auſſi feray-je un Magaſin de toutes les Matieres neceſſaires à nos grands Chemins, avant que venir à les aſſembler : & commençant par les moindres, je m'en iray ſelon l'ordre de Nature, pourſuivant juſques aux plus grandes & plus neceſſaires, pour enfin ranger le tout en ordre. & luy donner ſa Forme requiſe, & ſa perfection toute entiere.





DIVISION GENERALE DES MATIERES employées aux Grands Chemins en deux parties : Traité de la premiere partie.

Chapitre II.

1. *Division generale des Matieres des Grands Chemins en grosses & menuës.*
2. *Quatre natures differentes des endroits de la terre.*
3. *En toutes terres il y a trois substances, Limon, Argille, & Arene, maniere de les separer.*
4. *Le Limon la plus legere & la plus feconde partie.*
5. *L'Argille infeconde, rend la terre feconde.*
6. *L'Arene la plus seche, & plus pesante partie de la terre.*
7. *Difference entre l'Arene & le Sable : nature du Sable.*
8. *De la nature & solidité de l'Arene.*
9. *Trois genres d'Arene : & quatre espece de l'Arene qui se tire de la terre.*
10. *Tesmoignage d'Aristote sur la fermeté de l'Arene.*
11. *De la nature de la Chaux, & invention de la cuite.*
12. *Du mélange & temperance de la Chaux avec l'Arene & Tuile battuë.*

1. 

Our tenir un ordre de facile intelligence en traitant des matieres diverses, desquelles les Grands Chemins sont composez, nous les diviserons generalement en deux parties. La premiere comprendra les parties plus menuës, & qui ne servent qu'à joindre, allier, & comme cimenter les autres. La seconde, contiendra les plus grosses, qui sont jointes, alliées & cimentées par les plus menuës. Je range entre les menuës la Terre commune, la Chaux, l'Arene, & la Tuile battuë : entre les plus grosses, les Pierres, tant grosses que petites : telles que sont les Cailloux, & le Gravois.

2. Pour commencer donc par les plus menuës, il faut entendre, qu'en tous endroits de l'Element terrestre ne se trouve pas mesme genre de terre, ou de pierre : Car il y a des lieux terreux, aucuns sablonneux, les autres pleins d'Arenes, & les autres de Gravois, ou de pierrailles. Ce sont quatre differences remarquées par Vitruve en ces mots : *omnibus in locis non eadem genera terræ, nec lapides nascuntur : sed nonnulla sunt terrosa, alia sabulosa, item glareosa : aliis locis arenosa.* Lib. 2. c. 6.

3. Il appelle les endroits terreux, ceux qui approchent de plus prés à la terre commune, & pure élementaire. Or quoy que ces endroits paroissent plus purs & plus simples que les autres : si est-ce qu'il ne se trouve aucune terre si simple, en laquelle il n'y ait trois substances distinctes, qui se peuvent desunir & separer l'une de l'autre. A raison dequoy, les Hebreux qui les ont mieux distingué que nous, donnent à la Terre trois appellations differentes : [a] Erehs, Adamak, Jabassak. Erehs ou selon les autres [b] Arehs, est proprement le Limon ; Adamak, l'Argille, & Jabassak, l'Arene ; qui est la plus seche partie de trois. : C'est pourquoy la sainte Escriture appelle la Terre, *aridam*. Et de fait, lavez de la Terre commune avec de l'eau, & la versez soudain en un autre vaisseau avec le Limon qu'elle aura tiré : réïterez ce lavement, il ne vous restera enfin que l'Arene, qui par sa gravité sera tousjours au fond.

a Vigenaire en son traitté du Feu & du Sel, Partie premiere.

b *Ponthus Thyard, lib. de recta nominum impositione.*

4. Quant au Limon, c'est la plus legere, mais la plus feconde partie de toutes : & laquelle estant desséchée, plus facilement se réduit en poudre. L'Homme, selon son corps, en a esté formé. Et c'est d'où vient, que souvent il est appellé Poudre : & qu'il est dit qu'il retournera en poudre. Sa fecondité se manifeste en une infinité de petits animaux, qui se forment du Limon de la Terre.

5. L'Argille est la partie la plus gluante, & qui se résout plus difficilement en poudre. Et quoy qu'elle ne soit guere propre à produire, toutefois elle fait comme la cendre, qui de soy ne produit rien ; mais est cause de production, & de fécondité : pour ce qu'elle eschause & engraisse la Terre. A raison dequoy Virgile advertit les laboureurs,

Georg. lib. 1.

——— *Cinerem immundum jactare per agros.*

Plusieurs en ont fait de mesme de l'Argille : Les Megariens entre autres, engraissoient leur territoire d'Argille blanche, qu'ils appelloient Leucargillion. Et les Gaulois amendoient leurs champs de cette terre argilleuse, qu'eux & les habitans de la Grande Bretagne appelloient de la Marne. *Quod genus Galli & Britanni vocant Margam* : dit Pline. La nature gluante de l'Argille, est cause qu'elle est mise en œuvre en briques, tuiles, & poterie.

Plin. lib. 17. natural. hist. cap 7. Lib. eod. cap. 6.

6. Pour l'Arene, c'est la plus seche, & neantmoins la plus pesante partie de la terre. *Grave est Saxum* (dit le Sage) *& onerosa Arena.* C'est d'où vient qu'elle demeure au fond, au lavement qui se fait de la terre. Les Grues mesmes, & les Cailles en temps orageux & impetueux, *sese Arena sabburrant*, se chargent d'Arene, pour n'estre emportées au gré du vent ; affermissant leur vol par sa pesanteur : en la mesme maniere que l'on en remplit aucunefois le fond des Navires, de

Proverb. cap. 27. 3.

peur de verser. L'Arene par cette qualité sert de subsistance, retenement, & fondement à la terre : comme elle fait, quand on la méle avec de la Chaux ou Mortier, de peur qu'il ne s'escoule & se destrempe à l'humidité : Et semble que David a proprement parlé, quand il a dit : *Et aridam fundaverunt manus ejus* : d'autant qu'en la secheresse & au poids de l'Arene, gist le principal affermissement & solidité de la Terre.

7. Pour ce qui touche le Sable, encore que plusieurs le prennent souvent pour mesme chose avec l'Arene : si est-ce que nous voyons icy un maistre Masson & Architecte, mettre une difference specifique entre les lieux Sablonneux & Areneux. Il y a donc de la difference à proprement parler, *inter Sabulum & Arenam*. Quelques-uns disent, que le Sable, dit des Latins *Sabulum*, est une espece d'Arene plus grosse que l'ordinaire, qu'ils appellent *Arenam grossiorem*. Mais si nous considerons la nature de l'un & de l'autre, nous trouverons, que le Sable n'est point Arene, & que l'un approche plus près de la terre, & l'autre de la pierre : d'autant que le Sable est ce menu grain blanc, ou jaune, dont l'on se sert à dessecher l'escriture : qui n'est autre chose qu'une terre cuite & dessechée peu à peu par la chaleur du Soleil. D'où vient qu'il s'en trouve beaucoup plus és Regions chaudes, qu'aux froides ou temperées. Comme en Afrique, où il y a de grandes contrées toutes desertes ; à cause des Sables qui en occupent la surface : & que le vent porte çà & là, comme une Mer agitée. Le sable donc à raison de sa secheresse est la plus sterile partie de la terre, d'autant que cette qualité est diametralement contraire à l'humidité, que les Philosophes disent estre la source & le principe de toute production & generation. De là Thales & Pithagore disoient que l'Eau estoit la premiere matiere préexistante, de laquelle toutes choses avoient esté faites, estant aidée & secouruë par la chaleur. Et c'est la mesme chose (quoy que déguisée à la façon des Poëtes) qu'Homere & Virgile veulent signifier, quand ils appellent l'Ocean Pere de toutes choses. C'est donc la sterilité du Sable qui rend desert les lieux qu'il occupe, d'où vient que le Sable tenant ordinairement les rivages de la Mer, on a fait ce Proverbe, *Arare littus*, pour perdre sa peine : d'autant que par aucun labourage on ne peut rendre le Sable propre à porter ny produire aucune chose. Au surplus cette secheresse, & rotondité orbiculaire des petits corps du Sable, est cause qu'il est réjetté des bastimens, d'autant qu'il ne se peut allier par aucune humidité à cause de son extréme secheresse, & n'a point de retenement, à cause de sa rotondité. Tant s'en faut aussi que l'on s'en soit servy aux ouvrages des Grands Chemins, qu'il a convenu l'oster des endroits où il s'est rencontré : le détourner, & en curer la place, pour y mettre autres matieres plus fermes & plus solides : ainsi que nous verrons au discours de la Voye de Domitian.

Franciscus Grapald. lib. 1. de partibus adium. cap. 1.

Diogenes Laert. in Talete. Arist. lib. 1. Physicorum cap. 2 Cicero lib. 2. Academic. Quastio. Ovid. lib. 15. Metamor.

8. Ce qui montre donc une notable difference entre le Sable & l'Arene : C'est que le Sable par sa secheresse & rotondité, rend le pas instable, & s'éboule facilement sous les pieds : l'Arene au contraire, ayant de l'humide radical en soy ; & d'ailleurs estant faite à plusieurs angles, affermit par son alliage les corps où elle est mélée ainsi que nous avons dit. Et est de soy-mesme si ferme, & si subsistante, qu'au commencement que les Romains se sont mis à munir des grands Chemins, ils en ont fait quelques-uns de pure Arene, à laquelle bien-tost après ils ont adjoûté le Gravois. Aussi l'Arene n'est pas de nature de Terre ainsi que le Sable : mais tient veritablement de la Pierre, de laquelle elle emprunte ce qu'elle a de solidité : Car à proprement parler, l'Arene n'est autre chose que Pierre concassée en petits corps, & menuës Parcelles. Ce qu'Aristote nous confirme disertement en ses Problemes, où il fait cette question : Pourquoy un Lac ne fait point d'Arene, ou qu'il en fait beaucoup moins que la Mer ou les Rivieres. A quoy il fait responce : qu'il y a force Rochers dans la Mer, & force pierres, que l'impetuosité des flots remue & verse les unes contre les autres, par l'attrition & rencontre desquelles se fait l'Arene : *Arena autem* (dit-il) *Saxum in parva minutaque fractum est : quod ictu fluctuum perfrangitur :* En un Lac il n'y a tant de pierres à découvert : mais sont enduites de Boüe & de Limon, & ne viennent à s'entreheurter l'une l'autre ; d'autant que les flots ne les remuent point comme en la Mer : ains sont en repos dans une eau dormante. Et quant aux Rivieres, il s'y fait aussi plus d'Arene que dedans les Lacs : d'autant que l'eau par son cours, emporte ce qu'il y a de terre plus tendre, laissant à nud les pierrailles, & les concassant les unes par les autres. Partant Leon Albert après avoir disputé, & discuté plusieurs choses sur la nature de l'Arene, a eu raison de conclurre, que l'Arene est faite de petits corps, & de menuës pierrettes, rompuës & concassées par la rencontre & froissement des plus grandes pierres. *Si quis me roget* (dit-il) *quidnam esse Arenam statuam, fortassis dixero, eam esse, quæ majoribus confractis lapidibus, minutulis constet lapillusculis.*

Sectione 23. art. 33.

Lib. 2. de re ædificatoria. cap. 12.

9. Au reste, ce n'est pas seulement en la Mer, & aux Rivieres, que l'on trouve de l'Arene : mais aussi dedans terre, és endroits que Vitruve appelle *Loca arenosa* : aussi cet Auteur fait-il trois sortes d'Arenes : *Fossitiam*, *fluviatilem*, *marinam*, c'est à dire, qui se foüit dans terre, qui se tire des Rivieres, ou de la Mer. Quant à celle qui se foüit de Terre, c'est la meilleure, & la plus propre à faire bastimens ; & s'en trouve de quatre sortes : Sçavoir de la noire, de la blanche, de la rouge, & de couleur de feu, qu'il appelle *nigram*, *canam*, *rubram*, *carbunculum* : dont la derniere est un genre de Terre enclos dans les Montagnes, qui par longue succession de temps a esté

cuite & desséchée par la chaleur du Soleil, & du feu élementaire : & est plus tendre que n'est le Tuf, mais plus ferme & solide que la Terre commune ; *mollior quam Tophus, solidior quam terra.* Cette espece d'Arene est fort frequente és Montagnes & Vallées de la Toscane. *Vitruvius lib. 2. c. 6.*

10. Or que l'Arene soit propre à affermir & consolider les corps, parmy lesquels elle est mélangée, specialement les ouvrages des Chemins & pavemens : Il en appert tant par l'experience ordinaire, que par un tesmoignage remarquable d'Aristote au mesme livre de ses Problemes : où il demande pourquoy la lisiere des rivages qui est plus proche des flots de la Mer, est plus ferme & plus solide que les parties dudit rivage plus reculées, & où le flot ne peut atteindre. C'est d'autant (dit-il) que le flot & agitation de la Mer jette loin de soy l'Arene la plus grosse, & non la plus menuë : ny plus ny moins que la main ne peut pas jetter bien loin les corps plus menus, pour estre trop minces, legers & sans poids. Donc comme plusieurs pierres viennent à s'entreheurter & arrester sur le bordage de la Mer, la partie la plus déliée de l'Arene agitée par les flots, tombant entre lesdites pierres, & remplissant les places vuides qui se trouvent entre les joints d'icelles, les consolide, & affermit : & comme l'Eau ne peut porter ces menus corps plus loin, en venant à les mouvoir, elle les entasse, & les presse entre les ouvertures desdites pierres en les remplissant : & par ce moyen s'attachent & se collent à l'aide de l'humeur gluante de l'eau marine, qui les arrose : En sorte que le tout par la frequente agitation des flots estant comme battu & reserré, il se fait audit bordage une sorte de pavé aussi ferme & solide, que s'il estoit battu par l'artifice des hommes. Mais la partie du rivage où l'eau ne peut atteindre, se trouve couverte des plus grosses pierrailles que les flots y renversent ; jusques ausquelles ils ne peuvent jetter l'Arene plus menuë pour les unir & joindre ensemble. En sorte que ladite partie ainsi éloignée, en demeure instable, raboteuse, & tremblante. Ces mots d'Aristote entre autres, sont à remarquer sur ce sujet : *Tum etiam cum permulta & varia promiscuè conquatiantur versenturque, pars minimorum interlapsa, spissat, atque condensat : mox fluctus residentis motio nihil propterea protrudit : sed opprimit, pavimentatque.* *Sectione 23. art. 29*

11. Reste à dire un mot de la Chaux, qui est la plus mince, mais la plus propre matiere, pour allier, consolider, & affermir un ouvrage : & qui estoit par le passé assez commune en la structure des Grands Chemins de l'Empire. Or on sçait assez, que cette matiere n'est pas œuvre de simple nature, comme l'Arene & le Sable : mais qu'elle dépend en partie de l'industrie & artifice des hommes, qui la font de Cailloux blancs, ou de pierre dure passée par le feu. *Vide Vitruvium lib. 2. cap. 5.*

L'invention de la Chaux, vient des espreuves que l'on a fait, que la Terre pure & simple, ny l'Arene, n'estoit pas suffisante à faire

Mortier ou Ciment d'aſſez ferme alliage ; & qui peuſt prendre corps avec pierres dures, & aucunement polies. On s'adviſa donc de reduire des pierres meſme en poudre, pour ſçavoir, ſi eſtant mélée avec Terre ou Arene, elle feroit un ciment qui euſt de la retenuë, & fermeté ſuffiſante : Mais eſtant cette poudre miſe en œuvre, on trouva qu'elle ne pouvoit lier un baſtiment. Ce fut lors, que l'on prit advis de faire premierement paſſer les Pierres & Cailloux par le feu, pour diſſiper la trop grande humidité, & autres qualitez nuiſibles, qu'ils pouvoient avoir encloſes dans leur propre ſubſtance, tirées des principes de leur nature. Ce qui ſucceda fort heureuſement: Car aprés avoir eſté jettées dans une fournaiſe, on les fit cuire & deſſecher, tant que la tierce partie de leur poids fuſt reduite à neant, l'apparence de leur maſſe demeurant telle, qu'elle eſtoit auparavant la cuiſſon. Alors leſdites pierres eſtant bien brulées ; leur humidité naturelle deſſechée & leurs pores ouverts & adoucis, elles retinrent une certaine chaleur latente, qui ſe fait paroiſtre par des qualitez contraires : Sçavoir, par l'humidité & la froidure : car l'eau que l'on y jette venant à penetrer dans leurs pores, elles commencent à boüillir & fumer : puis à tomber, & ſe reſoudre d'elles-meſmes en poudre, propre à recevoir la mixtion de l'Arene. Tellement que le ciment qui en eſt fait, ſeche incontinent : & s'attache tellement à la matiere de l'œuvre, qu'il s'en fait une ſtructure ſolide, & grandement durable. Et c'eſt en cela que l'on connoit la bonté de la Chaux: car ſi la tirant & l'apportant du fourneau elle demeure en mottes blanches & ſonnantes, comme pierre : & que jettant de l'eau deſſus elle craquette & fait bruit, & jette hors une vapeur acre, c'eſt ſigne d'une chaux bien cuite, & de bon alliage. Au contraire, on reprouve celle qui tombe en poudre en la tirant du fourneau, comme non ſubſiſtante en baſtimens, *calcem quidem quæ ex fornace apportata glebis fuerit non integris, ſed reſolutis, reprobant : eam probant, quæ ignibus perpurata ; candicans & levis & ſonora ſit : quæve, cum aſpergas, multo crepitu acrem vaporis vim in altum evomat.*

Albert lib. 3. de re ædificat. cap. 4.

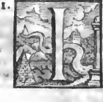
12. Quand donc la Chaux eſtoit eſteinte, & reduite en poudre, on la mettoit diverſement avec l'Arene : Car ſi c'eſtoit Arene foſſoyée & tirée de la Terre, on y mettoit trois parties d'Arene, contre une de Chaux : mais ſi c'eſtoit de Mer ou de Riviere, ils augmentoient la quantité de la Chaux à cauſe de l'humidité ſurabondante de ladite Arene : & n'en mettoient que deux parties avec une de Chaux : meſme pour rendre la temperature du Mortier ou Ciment encore meilleure, ils y méloient une tierce partie de Brique, ou Tuile miſe en poudre : mais cette poudre eſtoit peu uſitée és ouvrages des Grands Chemins ; ſi ce n'eſtoit en la maſſonnerie des Ponts & des Ports : & de quelques autres édifices, qui ſervoient à l'uſage des poſtes aſſiſes ſur iceux. DE

Vitruvius ibid.

DE LA NATURE DU GRAVOIS ET de la difference qui est entre le Gravois & autres matieres des Grands Chemins.

Chapitre. III.

1. *Le Gravois est plus gros que le Sable & l'Arene.*
2. *Que la Greve en Champagne contient l'Arene & le Gravois : difference entre les lieux gras & pleins de Gravois.*
3. *Que le Gravois est distingué de l'Arene, & du Caillou, par le tesmoignage de Pline.*
4. *Que le Gravois tient le milieu entre l'Arene & le Caillou: Equivocation de* Arena, Glarea, *& autres mots.*
5. Glarea, *&* Silex, *tantost pris pour mesme chose, & tantost opposez l'un à l'autre.*
6. *Tesmoignage de Tibulle, où* Glarea, *&* Silex, *sont opposez. Que c'est que* Glarea, *&* Silex, *és ouvrages des Grands Chemins.*

1. 

Usques icy nous avons parlé *de locis terrosis, sabulosis, & arenosis*, ainsi appellez par Vitruve. Il nous reste à parler de ceux qu'il nomme *Glareosa*, lesquels nous avons gardé pour les derniers : d'autant que le Gravier ou Gravois, que les Latins appellent *Glaream*, est d'un corps plus gros & plus massif que la Terre commune, que le Sable & que l'Arene : Ce que l'on peut colliger de ces mots de Vitruve : *Si autem non erunt Arenaria undè fodiantur, tum de fluminibus, aut è Glarea erit excernenda :* C'est-à-dire, que s'il ne se trouve lieu, où on puisse prendre Arene dedans terre, qu'il en faut, en ce cas, tirer des Rivieres, ou en cribler & espurer du Gravois. *Vitruv. lib. 2. cap. 4.*

2. Nos Massons de Champagne appellent du mot de Grève, une matiere qui se foüit en certains endroits de la terre, laquelle Greve venant de la fosse, contient en soy l'Arene, & le Gravois ensemble : mais ils separent l'un de l'autre, à l'aide du crible : En sorte que l'Arene, comme la partie plus déliée, & la plus terreuse, passe à travers, pour en faire le ciment. Et ce qui ne peut passer pour sa grosseur, approche plus près de la nature de pierre que de terre : & pense que c'est proprement ce que l'on appelle *Glaream*, que l'Interprete de Vitruve tourne par ces mots de Terre-Glaire : & celuy de Pline,

de Gravier, ou Gravois. Quoy que ce soit, Pline met en contrepointe les lieux purs & gras de la terre, contre ceux qui sont couverts de Pierrailles & de Gravois. Comme lors qu'il parle de la nature des Oliviers d'Italie, & d'Espagne, il dit, Qu'à Venafre, qui est au Royaume de Naples, les Oliviers se portent le mieux du monde parmy les Gravois: & qu'au contraire, ils aiment les lieux gras au au Royaume de Grenade : *Glareosum oleis solum aptissimum in Venafro: pinguissimum in Bætica.*

Lib. 17. nat. hist. cap. 4.

3. Au reste, comme les matieres propres à bastir, ou faire des chemins, vont du petit au gros: Il apparoist que ce que les Latins appellent *Glaream*, est quelque chose de plus gros que l'Arene, puisque l'Arene se separe du Gravois par le crible: & toutesfois, à proprement parler, le gravois n'est pas pierre: ains est distingué de la pierre, & du Caillou: encore qu'il tienne plus de la pierre, que ne fait le Sable ny l'Arene. Ce qui se manifeste à l'œil au lavement que chacun peut faire de quelque quantité de terre commune: Car après que l'eau plusieurs fois espurée, a emporté le limon & l'argille de la terre: Il vous reste deux substances differentes, residentes au fond de vostre vaisseau: dont l'une est l'arene composée de petits corps fort minces & déliez, & qui font que l'arene toute lavée & espurée qu'elle est, ressemble encore à la terre. L'autre consiste en petits cailloux & menuës pierrailles qui tiennent visiblement de la Pierre: mais en matiere d'ouvrages de pavemens & de massonnerie sont veritablement distinguez des pierres, & proprement appellez du nom de Gravois, à cause de leur petitesse, & non à cause de leur substance. Or que la nature du Gravois soit Pierre naturelle, & neantmoins privée du nom de pierre, on le peut juger par deux passages de Pline, tirez de son Histoire naturelle. Au premier desquels (parlant de la maniere de planter les arbres) il dit, que quelques-uns sont d'opinion qu'il faut mettre des pierres rondes au fond de la fosse que l'on fait pour les planter, pour retenir autant d'humidité qu'il en est de besoin: & faire place pour escouler l'eau superfluë. Ce que les pierres plattes ne peuvent faire: d'autant qu'elles empeschent les racines de se pousser dans terre. Puis il adjoûte, qu'il est bon de prendre la voye du milieu, qui est, de mettre du Gravier au fond desdites fosses. *Aliqui*, (dit-il) *lapides rotundos subjici malunt: qui & contineant humorem & transmittant: non item planos facere, & à terreno arcère radicem existimantes. Glarea substrata inter utramque sententiam fuerit.* Au second passage, le mesme Auteur parlant de la nature des sources & des eaux qui en proviennent, dit, que l'eau qui procede d'une terre Argilleuse est douce: Que celle qui vient du Tuf est plus fraiche: Que le Sable rend les sources petites & limoneuses: Que le Gravier ne promet pas que les sources soient de longue durée, mais que l'eau en est de bonne

Lib. 17. nat. hist. cap. 12.

saveur : Que le Sable mâle, & l'Arene de couleur noire, donne des eaux certaines, durables & salubres : Que les Cailloux rouges sont signes de très-bonne eau, & de certaine durée : & que celle qui vient au pied des Montagnes pleines de rochers & cailloux, a cela de plus, d'estre fraiche & froide comme glace. Voicy ses mots, *Aqua semper dulcis in Argillosa terra : frigidior in Topho. Sabulum exiles, limosasque promittit. Glarea incertas venas, sed boni saporis. Sabulum masculum, & Arena carbunculosa, certas stabilesque, & salubres. Rubra saxa optimas, speique certissimæ : Radices montium saxosæ, & silex, hoc amplius rigentes.* En ces passages on voit une notable difference entre le Sable, l'Arene, le Gravier, la Pierre, les Rochers, & les Cailloux ; veu que chacune de toutes ces matieres, ont leur naturelle proprieté differente des autres, en ce qui est de la production des eaux. *Lib. 31. nat. hist. cap. 3.*

4. Que dirons-nous donc de plus précis, & de plus intelligible de la nature du Gravois ? sinon que c'est une certaine matiere, qui tient le milieu entre l'Arene & le Caillou : qui tient moins de la nature de la terre, que l'Arene, & moins de la nature de la pierre que le Caillou. En sorte que nous pouvons dire, que le Gravois est comme une grosse Arene : & comme de petits Cailloux. Accurse sur la loy 1. *ff. de Via publ. & Itin. publ. refic.* méle le Sable ou Arene avec la Pierre en la definition du Gravois : *Glarea* (dit-il) *est Sabulum cum parvis Lapillis*. Aussi le voisinage qui se trouve en la nature de toutes ces matieres, est cause, que les Auteurs qui en parlent, donnent souvent le nom de l'une à l'autre. Car bien souvent on trouve le Sable & l'Arene : l'Arene & le Gravier : le Gravier & le Caillou pris l'un pour l'autre, à cause de la ressemblance de la nature. Mesme le mot de Caillou est encore équivoque, signifiant tantost ces petits Cailloux lissez & polis : & quelquefois des gros Carreaux, ou grosses Pierres taillées ou non taillées, que l'on met en œuvre aux ouvrages de Massonnerie ou de Pavé : lesquelles grosses Pierres on appelle autrement *Saxa*, d'un nom aussi équivoque que les autres. Car *Saxum*, se prend tantost pour un Carreau de Pierre, rude ou poly : tantost pour ces grands Rochers qui paroissent hors la face de la terre : ou bien ceux qui sont au fond de ses entrailles, tels que sont les grands & larges Bancs, soit de Marbre, ou d'autre nature de pierre, qui sont aux Carrieres : ainsi que nous verrons cy-après. Bref si nous procedons du plus petit au plus grand, nous trouverons que dans les meilleurs Auteurs le mot d'*Arena*, se prend tantost pour Sable & tantost pour Gravois : Celuy de *Glarea*, tantost pour Arene, & tantost pour de petits Cailloux & autres Pierrailles : Celuy de *Silex*, tantost pour Gravois, & tantost pour Rocher : chacun en particulier, empruntant les noms de ses voisins. Tantost au contraire ces

noms tiennent chacun leur rang à part : & se mettent en opposition contre ceux qui leur tiennent de plus près.

5. Nous verrons des exemples manifestes de tout cecy és mots tant Latins que François, de toutes les Matieres dessusdites : specialement au sujet, qui touche les Grands Chemins de l'Empire. Et c'est ce qui nous a engagé à l'explication de tous ces mots, & aux differences précises qui se trouvent entre-eux, avant que d'aller plus avant au discours de la Matiere & de la Forme des Chemins, que nous avons à déduire en ce livre, où nous verrons les mots de *Silex*, & de *Glarea*, tantost pris pour une mesme chose, & tantost estre contraires l'un à l'autre. Car encore que ces petites Pierres polies & lissées, qui se trouvent entieres ou par fragmens parsemez sur la terre, soient vrais Cailloux en ce qui est de leur nature : Si est-ce qu'en matiere de nos Grands Chemins, ils sont bien souvent opposez aux Cailloux : leur petitesse leur faisant perdre le nom de Cailloux, pour les mettre au rang du Gravois.

6. Je me contenteray pour cette heure d'en produire un seul exemple tiré de Tibulle, lequel escrivant *ad Messalam*, Commissaire des Grands Chemins, dit qu'en certains endroits, il employoit pour les paver du Gravois dur & ferme : & en autres endroits des Cailloux.

Nec taceant monumenta Viæ, quæ Tusculа tellus,
Candidaque antiquo detinet Alba lare.
Lib. 1. eleg. 8. *Namque opibus congesta tuis hic Glarea dura*
Sternitur, hic apta jungitur arte Silex.

Où il ne faut pas penser, que par le mot de *Glarea*, il entende le Gravier commun seulement : Mais il signifie sous ce nom, un ramas de ces petits Cailloux, tant entiers que rompus, & autres Pierrailles qui se voyent encore jusques aujourd'huy en la surface & plus haute couche des Grands Chemins de la Gaule, & autres Provinces : lesquels menus Cailloux il oppose aux carreaux taillez ou non taillez, dont on pavoit & dedans Rome & dehors en quelques Voyes plus signalées. Ce sont ces grands Carreaux, que Procopius, parlant de la Voye Appienne, appelle *Siliceos lapides* : lesquels mots le docte Lipsius interpretant, dit, que Procopius entend parler de ces grands Carreaux de pierre dure & aspre, que l'on taille dans le Roc : & non pas de ces menuës pierres, que vulgairement on appelle des Cailloux : qui pour leur petitesse reviennent plûtost à la nature du Gravois. *Silicem intelligit, durum asperumque lapidem, & è rupibus : non illum minutum & tenuem, quem vulgo vocamus : & qui in Glaream potiùs venit.*

Lib. 3. de Magn. Roma. cap. 10.

DE LA SECONDE PARTIE DES MAtieres employées aux ouvrages des Chemins.

Chapitre. IV.

1. *Division des grosses Matieres des grands Chemins, en pierres taillées, & non taillées.*
2. *Trois especes de pierres taillées.*
3. *Premiere espece, sont pierres tendres.*
4. *Seconde espece est des temperées.*
5. *Troisiéme espece est des pierres dures.*
6. *On se servoit de la derniere de ces trois especes ès grands Chemins, sous le nom de* Saxum *&* Silex.
7. Saxum, *pour pierre de taille tirée de sa roche.*
8. *Que c'est que* Scopulus, Ara, Rupes, Murex, Stobilus, Crepido, *Escueil.*
9. *Signification de* Silex. *Maniere de tailler le Caillou & le mettre en œuvre ès bastimens.*
10. *Cailloux principale matiere des Grands Chemins. Difference entre Cailloux taillez & brisez.*
11. *Deux sortes de Cailloux brisez & leurs noms : où & comment mis en œuvre aux Grands Chemins.*
12. *Des petits Cailloux non taillez ny brisez.*
13. *Grosseur, figure, & polissure desdits Cailloux.*
14. *Petits Cailloux nuisibles à la Massonnerie : duisibles à la surface des Grands Chemins.*
15. *Comment lesdits Cailloux sont dits & gros, & petits, par diverses raisons.*
16. *Premiere raison de les mettre au rang des grosses Matieres sous le nom de* Glarea.
17. *Seconde raison.*

1. 

Ous avons divisé generalement toutes les matieres des Grands Chemins de l'Empire en deux parties, sçavoir en grosses & menuës : & avons dit que les menuës sont celles, qui servent à allier, joindre & cimenter les plus grosses : telles que sont la Chaux, l'Arene, & la Tuile battuë. Il nous faut maintenant parler des plus grosses, lesquelles nous comprendrons toutes sous le nom commun de Pierres, soit grandes, moyennes, ou petites : aucunes desquelles se trouvent separées & esparses sur la superficie de la terre. Les autres se tirent des entrailles d'icelle, & se taillent à coups de ciseaux dans les roches vives des Carrieres : en sorte que nous pouvons diviser les pierres qui servent à nos Grands Chemins, en Pierres taillées, & non taillées.

2. Quant aux Pierres taillées, il y en a de trois especes, au dire de Vitruve, selon les trois sortes de Carrieres desquelles elles sont tirées : dont les unes sont tendres de nature, les autres dures, & les autres moyennes entre les tendres & les dures. *Lapidicinæ* (dit-il) *sunt disparibus & dissimilibus virtutibus. Sunt enim aliæ molles, aliæ temperatæ, aliæ duræ, uti Silicea.*

Vitruvius lib. 2. cap. 7.

3. Les tendres ont cette commodité, qu'estant tirées de leurs roches, elles sont aisées à tailler pour mettre en œuvre : telles que sont nos Crayes en Champagne. Que si on les met en lieu couvert : ou bien un pied au dessus du raiz de chaussée, elles sont pour porter de la peine, & durer long-temps : principalement si elles ont eu le loisir de sécher quelque espace de temps après qu'elles ont esté tirées des Carrieres, avant que d'estre mises en œuvre. Mais si on les expose à l'air & à découvert, on les voit bien-tost éclater en feuilles, ou en poudre, quand elles sont atteintes des gelées, ausquelles elles sont fort sujettes. Telles sont les Pierres qui se tirent des Carrieres des villes de *Rubra*, de *Pallian*, de *Fidene*, & d'*Alba*, autour de la ville de Rome. *Quæ si sunt in locis tectis, sustinent laborem : sin autem in apertis & patentibus, gelicidiis & pruinis congesta, friantur & dissolvuntur.*

Ibidem.

4. Les temperées endurent le fardeau & la gelée sans se gaster : mais sont aisément corrompuës par le feu, qui les dissout en poudre, & en fait comme de la Chaux. Ce qui leur arrive, d'autant qu'en leur temperament naturel, elles ont peu d'humide & de terrestre, & beaucoup d'air & de feu. D'où vient qu'aussi-tost que le feu vient à les toucher, sa force entre dedans leurs pores & leurs veines, & en chasse l'air qui y estoit enclos, qui servoit d'alliage & de solidité à leur structure, laquelle vient aussi-tost à se dissiper & se reduire en poudre. Telles sont les Pierres de Tivoly, & de quelques autres endroits : *Quæ sufferunt, & ab oneribus, & à tempestatibus, injurias : sed ab igne non possunt esse tuta, simulque ut sunt ab eo tacta, dissiliunt & dissipantur.*

5. Les Pierres dures sont celles qui ne se corrompent ny par la rigueur de la gelée, ny par l'ardeur des flammes : & par ce moyen sont de longue durée. Elles resistent au feu, d'autant qu'elles ont peu d'air & de feu en l'interieur de leur substance : mais au contraire, contiennent beaucoup d'humide & de terrestre : qualitez propres à les rendre tellement solides, que la gelée, ny le feu, ne les peut endommager. Telles sont les Pierres tirées des Carrieres qui sont és finages des Tarquiniens en la Campagne de Naples, que l'on appelle Pierres Anitiennes : celles du Lac de Volsene, & de la Prevosté de Statona en la Toscane : *Neque enim his gelicidiorum tempestas, neque tactus ignis potest nocere : Sed sunt firmæ, & ad vetustatem*

Vitru. ibid.

permanentes : quod parum habent è naturæ mixtione acris & ignis : humoris autem temperatæ plurimum terreni. Ita spissis compactionibus solidatæ, neque à tempestatibus, neque ab ignis vehementia nocentur. Voila ce que Vitruve a escrit de la diversité des Pierres : à quoy Pline se conforme en beaucoup de choses au chap. XXII. du livre XXXVI. de son Histoire naturelle, où il parle amplement de toutes sortes de Pierres.

6. On se servoit de Pierres dures & temperées aux ouvrages des bastimens : mais en ceux des Grands Chemins on ne mettoit en œuvre que les plus dures : principalement celles qui tenoient de la nature de Caillou. Ce que Baptiste Albert nous fait entendre, lors qu'il parle des anciens pavez : *Qualicunque dabitur lapide pro rerum copia utemur, modo prædurissimi seligantur, quibus ea saltem viæ pars insternatur, quam potissimum jumenta reptando petant. Cæterum veteres huic operi siliceum lapidem egregiè probaverunt.* Ces Pierres dures és ouvrages des Grands Chemins sont reconnuës sous le nom de *Saxum*, ou *Silex*, quasi indifferemment : comme si ces deux noms signifioient une mesme chose. Ainsi Papinius Statius appelle *Silicem*, en ce vers : *Quis duri Silicis, gravisque ferri :* Ce qu'il nomme *Saxum* en cet autre : *Illi Saxa ligant, opusque texunt.* Il y a neantmoins cette difference entre l'un & l'autre à proprement parler, que le mot *Saxum* est plus general, & *Silex*, plus special. Car *Saxum*, signifie proprement le Roc de quelque sorte de pierre dure que ce soit, qui se trouve par grands & longs bancs dans les entrailles de la terre, & qui servent à l'affermissement du corps élementaire, comme les os aux corps des Animaux, suivant le dire d'Ovide,

Lib. 4. de re ædific. cap. 6.

Lib. 4. Silvarum in via Domitia.

Lib. 1 Metamorph.

Lapides in viscere terræ,
Ossa reor dici.

Et c'est en la dureté seule, que le mot de *Saxum*, est different de *Lapis*, si nous en croyons Isidore, qui dit, *inter Saxa & Lapides differentia est. Saxa tantum durissima : nam lapis, & dura, & mollis est petra.*

Lib. de differentiis.

7. Et neantmoins les Pierres qui sont tirées par pieces des roches vives pour les employer en bastimens, que nous appellons vulgairement Pierres de taille ; retiennent aussi le nom de *Saxum* : encore que la roche d'où elles sont tirées, soit de pierre tendre. Ce qui se justifie par ce passage de Vitruve. *Sed hæc omnia, quæ mollia sunt, hanc habent utilitatem : quod ex his Saxa cum sint exempta, in opere facillimè tractantur.* Et peu après, *Cum ædificandum fuerit, antè biennium ea Saxa non hieme, sed æstate eximantur, & jacentia permaneant in locis patentibus.*

8. Que si de ces grands Bancs ou Rochers enclos dans la terre, quelque partie sort hors la surface d'icelle, & se fait paroistre à nud : si elle s'éleve tellement en l'air que l'on puisse y avoir accés, on l'appelle *Scopulus* : à cause que cela est fait en forme de Sentinelle ou d'Eschauguette, *Scopulus* (dit Isidore) *à Saxo eminenti, quasi à speculando dictus*. C'est la mesme raison en Mer, si un Rocher paroist hors des eaux : Mais s'il ne paroist point, ains tient son dos caché comme à fleur d'eau, les Latins appellent tel Rocher *Aram* : & les François, un Escueil : chose de très-dangereuse rencontre aux navigateurs. Ce que Virgile signifie par ces vers.

Lib. 6. Orig. cap. 3.

Tres Notbus abreptas in Saxa latentia torquet.
Saxa vocant Itali mediis quæ in fluctibus Aras,
Dorsum immane mari summo.

Virgil. 1. Æneid.

Mais si tels Rochers sont tellement coupez du pied en amont, que l'on ne puisse y monter de part ny d'autre, ains soient inaccessibles : en ce cas on les nomme *Rupes*, & leurs pointes *Murices*, & *Strobilos*. Et quant aux bords ainsi coupez à plomb, ils s'appellent *Crepidines*. *Crepido*, dit Isidore, *extremitas est Saxi abrupti*.

Isidor. Ibid.

9. Voila l'estenduë de *Saxum*, & les noms differens de ses parties : mais celuy de *Silex*, que nous disons un Caillou, ne s'estend pas si loin. Car il est proprement restreint à la Pierre qui jette feu, lorsqu'elle est frappée par le fer, ainsi que nous verrons cy-après par le tesmoignage d'Isidore.

Quant aux Cailloux, les uns se taillent dans les Carrieres, & les autres non. Pline escrit que l'on tiroit des Cailloux naturels de certaines Roches extremement dures, & qu'on ne laissoit de leur donner par la taille telle forme que l'on vouloit. Les Grecs s'en servoient en leurs bastimens, comme on feroit ailleurs de Brique. Que si le bastiment estoit composé de Cailloux de mesme taille, & pareille grosseur : ils appelloient ce genre de structure *Isidomon*. Si d'espaisseur inégale, *Pseudisodomon*. Davantage quelque dureté qui fust esdits Cailloux, si est-ce qu'ils pouvoient endurer la polissure, & y avoit certain autre genre de structure, qu'ils appelloient *Emplecton*, d'autant que ce qui paroissoit en front, estoit poly & aplany.

Lib. 36. nat. hist. cap. 22.

10. La principale matiere des grands Chemins consistoit en Cailloux gros ou petits, taillez ou non taillez. Les gros se tiroient du ventre des Rochers, & se mettoient en œuvre en deux façons : Car les uns estoient taillez & les autres brisez. J'appelle taillez ceux qui recevoient figure & polissure par le ciseau, la regle, & le compas : ainsi que les grands Carreaux de nos Eglises. Quelques Citoyens Romains durant l'Estat populaire, & depuis, quelques Empereurs, ont

ont pavé des grands Chemins par les champs de tels Carreaux, d'une admirable longueur. Pour les Cailloux brisez, ils sont fendus & mis en pieces à simples coups de marteau : & ne sont d'aucune figure reguliere : ains de celle, que le marteau fortuitement leur a donné.

11. Ces derniers ont pareillement servy aux ouvrages des grands Chemins, esquels ils se trouvent de trois sortes, qui sont differents en figure & en situation : Car les uns sont de figure platte ; & partant propres pour faire un lit ferme & stable à soustenir les autres Materiaux, que l'on couchoit dessus. D'où vient que cette partie (comme premiere & fondamentale) a eu le nom de *Statumen* : que nous pouvons dire en nostre vulgaire la Fondation : les autres sont approchans de la figure ronde : & ne sont guere plus gros que pour emplir la main ; & sont employez aux ouvrages desdits grands Chemins sous le nom de *Rudus*, que nous dirons Ruderation. La troisiéme sorte retire plus à la figure cubique : & se met principalement en œuvre en la surface du Pavé des villes, & de quelques Chaussées des champs. Tels sont les grez que l'on met en œuvre au pavé de Paris, & autres villes de France.

12. J'appelle petits Cailloux, ceux qui ne sont tirez des roches vives des Carrieres, & qui ne sont taillez ny brisez par l'artifice des hommes : mais sont petites Pierres, qui se trouvent entieres ou par fragmens, esparpillées par les Monts & les Vallées, par les Vignes ou Terres labourables : d'où elles ont esté autrefois récueillies & ramassées avec grande peine, travail, & diligence, pour en faire & massiver la derniere surface des Grands Chemins des champs. Telle est certaine espece de petit Caillou verd, que Pline dit résister merveilleusement au feu : & auquel il donne bien le nom de Pierre, mais non pas de Rocher : d'autant qu'il ne se tire des Carrieres: *ubi enim* (dit-il) *invenitur*, *lapis*, *non saxum est*.

13. Mais il y a bien plus, c'est que combien que ces petites Pierres soient vrais Cailloux, & que nulle autre ne les surpasse en la vertu naturelle de jetter feu, si est-ce que leur petitesse (ainsi que desja nous avons dit) leur fait perdre le nom de *Silex*, en ce qui touche les grands Chemins, pour prendre celuy de *Glarea*. La verité est qu'ils n'excedent guere la grosseur d'un œuf de poule : & s'en trouve une infinité és ouvrages des Grands Chemins qui ne sont pas plus gros que petites féves, ou noyaux de cerise. Au reste, ils sont plus de figure ronde ou ovale, qu'autrement. Et outre cela, polis & lissez comme par artifice. Et quoy qu'ils soient de trés-longue durée, & qu'ils résistent à tous efforts, si est-ce qu'ils ne valent guere en Massonnerie, à cause de leur figure ronde, & de leur polissure : deux qualitez ennemies de consistance & de retenement ; si ce n'est qu'ils soient bien liez & cimentez, avec Chaux & Arene. *Globosus contra*

Lib. 36. hist. nat. cap. 22. *fortis* (dit Pline) *sed ad structuram infidelis : nisi multa suffrenatione devinctus.*

14. Mais il n'en est pas ainsi pour ce qui touche les ouvrages des Grands Chemins : Car ces petits Cailloux s'y sont trouvez si propres par experience, que la surface d'iceux en a esté faite par toute l'Italie & les Provinces, horsmis que quelques-uns par une singuliere magnificence ont esté pavez de grands Carreaux taillez à la regle & à l'esquierre, ou brisez au marteau. Et quant aux autres, ils sont couverts de ces petits Cailloux, avec une quantité & solidité admirable. Car c'est merveille d'en avoir tant peu récueillir : & encore plus grande merveille, qu'estant une fois mis en œuvre, ils ayent peu résister tant d'années : veu que les Chemins qui en sont faits il y a quinze & seize cens ans, paroissent encore entiers en infinis endroits jusques à nos jours, malgré les continuels efforts du charroy.

15. Or comme ainsi soit, que le Gravois duquel la surface des Grands Chemins est faite, consiste principalement en ces Cailloux : c'est ce qui m'a persuadé de mettre ledit Gravois entre les matieres plus grosses des Grands Chemins : Car encore qu'en comparaison des plus grands Cailloux, Pierres & Carreaux, ils soient bien petits : si est-ce qu'ils sont gros en comparaison de la Chaux, du Sable, & de l'Arene qui servent à les allier, *Nihil enim per se magnum aut parvum dicitur : sed quod cum alio comparatur.* Arist. lib. Categoriar. cap. 3

16. Or ay-je encore esté poussé à mettre le Gravois entre les plus grosses Matieres des Grands Chemins, pour deux autres raisons. La premiere est, que le Gravois, tel qu'il est employé esdits Chemins, est de vraye nature de Pierre : Et qui plus est, vray Caillou, à prendre le mot de *Silex*, en sa propre signification, d'autant que le Caillou (suivant le tesmoignage d'Isidore) est une espece de Pierre la plus dure de toutes, que les Latins ont appellé *Silex*, *à saliendo, seu exiliendo* : à cause qu'estant frappée par le fer, elle fait faillir le feu hors de soy. *Silex est lapis durus* (dit cet Auteur) *eo quod exiliat ignis ab ipso, dictus.* Or est-il que ces petits Cailloux, quoy que dénuez du nom de *Silex*, & révestus de celuy de *Glarea*, ne laissent d'estre de vraye nature de pierre à feu. Et partant, quoy que rangez parmy le Gravois, ils doivent retenir au moins l'appellation commune des Pierres, puis qu'ils en retiennent la nature.

17. La seconde raison qui me fait mettre le *Glarea* des Latins au rang des Pierres, & partant des Matieres principales, & plus grosses : est, que tout ainsi que les grands Carreaux, qui ont en tels ouvrages le nom de *Silices*, sont les parties principales des Chemins où ils se trouvent : & que comme tels ils sont joints & alliez par le moyen des moindres Matieres : ainsi és endroits où les petits Cailloux sont employez sous le nom de *Glarea*, ils y tiennent pareillement lieu de

matiere principale : & ne servent pas pour joindre ou allier autre matiere plus grosse : ains ils y sont eux-mesmes alliez & cimentez par les moindres, tels que sont la Chaux & l'Arene.

QUE LE CAILLOU ET LE GRAVOIS ont esté les principales Matieres des Grands Chemins de l'Empire.

Chapitre V.

1. *Difference de paver selon la difference des lieux & des temps.*
2. *L'usage des Cailloux par les champs mesmes a precedé celuy du Gravois.*
3. *Coustume de paver de Cailloux dans la ville de Rome, & de Gravois dehors.*
4. *L'usage depuis, de paver de Cailloux & de Gravois par les champs.*
5. *L'usage du simple Gravois par les champs délaissé, & le Caillou mis en pratique par tout.*
6. *Tesmoignage des ouvrages de simple Gravois par les champs.*
7. *Comme il faut entendre l'usage des Cailloux avoir esté introduit par tout és Chemins des champs.*

1. LE trouve par l'Histoire Romaine, que les Grands Chemins ont esté differens de Forme & de Matiere, selon la difference des lieux & des temps : Mais la principale difference en ce qui touche la Matiere, consistoit en ce que les uns estoient faits de grands Carreaux, compris sous le nom de *Silices* : & les autres de Gravois, désigné par celuy de *Glarea* ; J'ay dit selon la difference des lieux, & des temps : d'autant que les chemins estoient autrement pavez dedans la ville de Rome, & autrement par les champs. Car dedans Rome on y pavoit ordinairement de Cailloux : Mais dehors par les Regions d'Italie, on pavoit & de Cailloux, & de Gravois : de Cailloux en certains endroits, & de Gravois en d'autres.

2. Or quoy que par les champs, le Caillou ait esté bien rare, & le Gravois fort frequent, specialement és premiers Chemins qui ont esté faits en Italie : si est-ce que par les champs mesmes, le Caillou a precedé le Gravois en priorité de temps : ce qui est assez apparent par la seule Voye tant rénommée d'Appius, qui est la plus ancienne, & la premiere de toutes les autres : & qui estoit faite de grands & larges Cailloux, non brisez simplement : mais taillez à la regle & à

l'esquierre, polis & joints ensemble par tel artifice, qu'à peine en voit-on les jointures. Et si les Carreaux n'estoient pas de ces petits pavez communs : mais avoient quatre à cinq pieds de face : le tout de telle longueur, largeur, & magnificence, que nulle autre Voye depuis ne s'est peu comparer à celle-cy : qui fut faite sous le Consulat de M. Valerius Maximus, & de P. Decius Mus, l'an de la fondation de Rome 442.

3. Depuis la maniere commune de travailler aux Grands Chemins, fut de les faire de Caillou dedans Rome, & de Gravois dehors : que les Auteurs appellent tantost *Glaream*, & tantost *Arenam*. Les premiers vestiges de cecy se trouvent sous le Consulat de Sp. Posthumius Albinus, & Q. Mutius Scevola, qui eschet en l'an 579. de la fondation de Rome : Car ce fut en cette année, que Q. Fulvius Flaccus, avec A. Posthumius Albinus Censeurs, firent premiers de tous publier les ouvrages des Ruës de la ville de Rome, & des Grands Chemins des champs : & les adjugerent, pour paver dedans Rome de Cailloux, & dehors de Gravois. C'est Tite Live qui nous rend ce tesmoignage au 41. de ses Annales : *Q. Fulvium Flaccum & A. Posthumium Albinum Censores, Vias sternendas silice in Urbe, & extra Urbem Glarea substruendas marginandasque primos omnium locavisse.*

4. Peu de temps après, sçavoir sous le Consulat de C. Cassius Longinus & de S. Domitius Calvinus 630. *anno ab urbe condita*, C. Gracchus, frere de Tiberius, remit sus l'une & l'autre façon de paver par les champs : Plutarque nous asseurant, que de plusieurs Grands Chemins qu'il fit faire en Italie, il en fit paver une partie de Pierres ou Carreaux : & une partie de Gravois. *C. Graccus rectis quidem regionibus vias deduxit : & eas partim lapide incusso stravit, partim arenæ munivit aggeribus.* Ce sont les mots de son interprete Latin : desquels l'intelligence n'est pas, que la Pierre ait esté mise & posée sur l'Arene en un mesme chemin : comme on fait en nos Pavez ordinaires : Mais ce mot *partim*, divise les chemins entiers les uns des autres : aucuns d'iceux estans entierement faits de Cailloux, & aucuns de simple Gravois : car en cet endroit, les mots de *Lapis* & *Arena*, sont & signifient la mesme chose que *Silex* & *Glarea*, pour les causes que nous avons deduit cy-devant : le voisinage & ressemblance des Matieres faisant confondre les noms qui les signifient.

In C. Graccho.

5. Mais comme on commença depuis ce temps à s'appercevoir que les Grands Chemins faits de simple Gravois, ne pouvoient longuement subsister, ny soustenir les efforts du tems & du charroy, ensorte que pour les tenir en estat, il y falloit incessamment reparer : cela donna occasion aux Censeurs & autres Magistrats suivans, de laisser cette forme d'ouvrage comme par trop foible, & de réchercher les moyens de faire autres chemins plus fermes, plus solides, & plus

durables. Non que d'iceux ils ayent totalement réjetté le Gravois : Car ils l'ont tousjours reservé pour en faire la surface de leurs Grands Chemins : Mais pour rendre leur ouvrage de durée contre tous efforts, ils se sont advisez de fonder, soustenir, & fortifier ledit Gravois par dessous, en y supposant force Pierres, Cailloux, Moilons, & Ciment, qu'ils ont disposé par certain ordre, & rangé en divers lits & couches distinguées l'une de l'autre : faisant par cette invention, que ce qui ne pouvoit durer en son entier que bien peu de temps, a esté rendu capable par telle fondation & affermissement, de résister à plusieurs centaines d'années : ce qui a esté principalement pratiqué depuis que la Souveraineté de la Republique Romaine est tombée és mains d'Auguste, & de ses successeurs en l'Empire.

6. Or qu'il soit ainsi, qu'autrefois on ait fait par les champs des Grands Chemins de simple Arene ou Gravois, il en appert par le tesmoignage d'Onuphrius Panvinus, qui dit, qu'au commencement on faisoit ainsi les chemins par les champs : Mais que depuis on s'est servy de Cailloux indifferemment par tout, tant dehors que dedans la Ville : & que les vestiges qui restent desdits Grands Chemins par les regions d'Italie, font pleine foy de cela : *Postea autem* (dit-il) *tam extra quam intra urbem vias Silice stratas fuisse, earum, quæ adhuc tota Italia superſunt, vestigia indicant.* Et encore plus clairement en autre endroit : *Primùm, ut dixi, in urbe tantum Silice sternebantur, extra vero Glarea : ut ex Tibullo & Plinio constat. Posterioribus vero temporibus, omnes Silicibus stratæ sunt.* *In urbe Roma. cap. de viis Romæ. extra urbem.*

7. Ce qui est bien veritable, si on prend lesdits chemins en leurs corps entiers, & en toutes leurs parties, tant interieures comme exterieures : car encore que quasi tous les Grands Chemins, tant d'Italie que des Provinces, ayent leur surface & plus haute couche composée de simple Gravois, ainsi qu'il en apparoit à l'œil és grands Chemins de la France, & chaussées de Brunehault : si est-ce qu'il ne s'en trouve aucun, qui ne soit garny, fortifié, & comme farcy par le dedans de force Pierres & Cailloux de diverses figures & grosseur : Lesquels, quoy que non paroissans à l'œil, ne laissent d'estre parties essentielles desdits Grands Chemins, & de leur servir de principal appuy & affermissement : ainsi que chacun pourra voir à l'œil, & toucher de la main, en les faisant ouvrir & renverser.

DE QUELQUES AUTRES MATIERES employées aux ouvrages des Grands Chemins.

CHAPITRE VI.

1. N voit par les discours precedents, que les principales Matieres des Grands Chemins consistent en plusieurs genres de Terres & de Pierres alliées ensemble en un corps d'ouvrage. Et à la verité ce que l'on y a mis d'ailleurs est si peu de chose, qu'à peine est-il besoin de s'y arrester. Je trouve neantmoins qu'en quelques endroits on s'est servy de Bois & de Fer.

2. Quant au Bois, il y a de l'apparence, que c'estoit pour faire Pilotis és lieux tremblants & marescageux : comme près des Rivieres, & ès endroits où il falloit faire des Ponts : afin de preparer un lit ferme & stable, pour coucher & asseoir les grosses Pierres de taille, dont estoient basties les culées & les piles de ces Ponts magnifiques, qui font parties des Grands Chemins : & que les Empereurs, & autres ont fait édifier sur les Rivieres pour continuer lesdits Chemins, & en allier les bouts ensemble.

3. Pour le Fer, je ne doute pas qu'és ouvrages desdits Chemins il ne s'en soit mis en œuvre : Mais sur tout, pour retenir & accrocher ensemble quelques grandes Pierres és Ponts, Ports, & lisieres des Chemins, pavez de grands Carreaux, tels que les Chemins d'Appius & de Domitian.

4. Nous avons quelque tesmoignage de cecy dans la description que Papinius Statius a fait de laditeVoye de Domitian, que cet Empereur continua de Sinuesse jusques à Bayes par un Pont tres-magnifique basty sur le Fleuve Vulturnus, qui arrose la Campagne Italienne, Region fertile & abondante en tous biens : Soit donc pour fonder les piles dudit Pont, soit pour fortifier quelques autres endroits fangeux & instables : Il est certain qu'il y fut employé grande quantité de Bois : attendu que Statius dit que quelques Montagnes en furent

déveſtues, quelques Foreſts dégradées, & qu'à couper les Arbres, furent employez des hommes en grand nombre : Car voicy ce qu'il en dit. *Lib. 4. Silvarum in via Domitiana.*

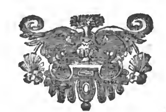
O quantæ pariter manus laborant !
Hi cædunt nemus, exuuntque montes.
Hi ferro ſcopulos, trabeſque cædunt.

Et quant au Pont où tels arbres peuvent avoir eſté employez, le fleuve meſme introduit par le Poëte (comme appuyé & incliné ſur l'une des arcades dudit Pont) en parle en cette maniere,

Et nunc ille ego turbidus minaxque,
Vix paſſus dubias prius carinas,
Jam Pontem fero, perviuſque calcor,
Qui terras rapere & rotare ſylvas
Aſſueram (pudet) amnis eſſe cœpi.

5. Quant à ce qui eſt du Fer, non ſeulement les lices & accoudoirs dudit Pont en eſtoient garnis de part & d'autre : mais auſſi les grandes Pierres qui ſervoient de liſiere audit Chemin : Leſquelles liſieres ce Poëte appelle *Umbones*, & dit qu'elles eſtoient faites des plus grandes Pierres, bien ſerrées & alliées enſemble : Et d'ailleurs jointes & attachées l'une à l'autre, avec agraffes de Fer. Ce que ſignifient ces deux vers.

Tunc umbonibus hinc & hinc coactis,
Et crebris iter alligare Gomphis.



DISCOURS GENERAL DE LA FORME des Grands Chemins de l'Empire.

CHAPITRE VII.

1. *Deux sortes de Forme, naturelle, & artificielle. Que la Forme des grands Chemins est artificielle.*
2. *Qu'és ouvrages des grands Chemins l'art imite & paracheve la Nature.*
3. *Division generale des Chemins en terrestres & aquatiques. Subdivision des Terrestres.*
4. *Subdivision des Aquatiques.*
5. *Que les Romains ont fait des merveilles en toutes ces especes de Chemins.*

1. 

APRES avoir preparé, & comme mis en réserve les Matieres dont on se sert à faire & composer les Grands Chemins, il est temps maintenant de les mettre en œuvre: & introduire en icelles la Forme qui doit donner l'estre au sujet entier. Or comme ainsi soit, qu'il y a deux sortes de Formes, l'une qui dépend de la simple operation de Nature, d'où elle est appellée naturelle: & l'autre qui dépend de l'Art & industrie de l'homme: d'où elle est dite artificielle. La Forme des Grands Chemins est artificielle, consistant en l'assemblage & disposition des Matieres cy-dessus en certain ordre, que l'industrie humaine a inventé par raison: non seulement pour donner l'estre à l'ouvrage: mais aussi pour le conserver le plus long-temps que l'art des Ouvriers, & la Nature des materiaux le peuvent porter.

2. Ce n'est pas toutefois qu'il n'y ait en la Forme & façon des Grands Chemins quelque chose de naturel; d'autant que l'Art suit, voire paracheve la Nature: selon laquelle on trouve que les Materiaux les plus gros, & les plus consistans, ont esté mis au dessous des autres qui sont plus petits, plus coulans, & plus legers, pour leur servir de fondement: & rendre par une bonne ordonnance l'œuvre entier, ferme, solide, & bien allié en toutes ses parties.

3. Mais avant que de proceder plus loin au discours de la Forme desdits Grands Chemins, il faut entendre, qu'il y en avoit de plusieurs façons, selon lesquelles la forme estoit differente. Car à parler generalement, les Romains ont fait travailler à deux genres de Chemins: sçavoir par Terre & par Eau: *Itinerum enim* (comme parle Leon Baptiste Albert) *duo sunt genera: Terrestre, & Aquaticum:* Encore chacun de ces deux genres reçoit-il de la difference en plusieurs

Lib. 10. cap. 8. de re ædificatoria.

sieurs especes ; car des Grands Chemins qui sont par la Terre, le uns sont pavez & faits de main d'homme, les autres non pavez, ains simplement faits & marquez par le froissement du charroy & des chevaux. Il y en a mesme qui divisent encore les Chemins pavez, en deux especes subalternes : sçavoir en ceux qui sont faits le long des rivages de la Mer : & ceux qui sont en plain païs, que l'on peut dire mediterranez ; Comme on voit par certains fragmens de l'Itineraire d'Antonin, duquel nous parlerons au livre suivant, & auquel il est porté que pour aller de Rome en la Gaule dite par les Romains Cisalpine, il y avoit sixChemins differens : *Ab urbe in Gallias itur itineribus sex : Maritimo, littoreo, Aureliano, Cassiano, Tyberino, Flaminio*, où vous voyez un Chemin par Mer, un par le rivage de la Mer, & les quatre autres dénommez ensuite en plaine Terre, éloignez des rivages.

4. Il y a pareillement plusieurs sortes de Chemins par Eau : Car les uns sont terminez, restreints & limitez dans certains bordages, tels que sont ceux des Fleuves navigables, & des canaux ou fosses d'eaux dormantes, que l'on tire & derive des fleuves, & que l'on entretient par Escluses. Les autres n'ont ny fond ny rive (comme l'on dit) tels que sont les Chemins par la Mer : de tous lesquels nous parlerons sur la fin du livre quatriéme de cet œuvre.

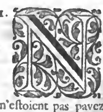
5. Or est-il, que tous ces genres & especes de Chemins ont leur forme à part : Car autres sont les ouvrages necessaires aux Chemins terrestres tant pavez, que non pavez : autres ceux des Mers, des Rivieres, & des Rivages, à tous lesquels le Peuple & les Empereurs de Rome ont fait travailler, & employer diversement les Pierres, Cailloux, Gravois, Arene, Chaux, & autres matieres, desquelles nous avons parlé cy-dessus. C'est pourquoy nous traiterons de toutes ces sortes de Chemins par ordre : & montrerons qu'en chacune espece d'iceux les Romains ont fait des merveilles, que les autres nations du monde n'ont sceu concevoir ny penser : & encore moins parfaire & executer.



DES CHEMINS FAITS SUR LA terre, & des moyens de diſcourir de la forme d'iceux.

CHAPITRE VIII.

1. *Trois ſortes de Chemins ſelon Ulpian.*
2. *Chemins non pavez.*
3. *Grands Chemins d'Eſpagne en Italie par Niſmes, non pavez.*
4. *Moyen pour affermir & deſſecher un Chemin non pavé.*
5. *Les grands Chemins faits par Terre, ſont les principaux en comparaiſon des Chemins faits par eau.*
6. *Trois conſiderations ſur les grands Chemins des champs. Sçavoir ſur leur longueur, largeur, & profondeur.*
7. *Deſſein de diſcourir ſur leſdites conſiderations.*



1. NOUS avons dit au Chapitre precedent, que les Grands Chemins terreſtres ſe diviſent en pavez, & non pavez. Et quoy que ceux qui ne ſont pavez ſoient hors du ſujet par nous entrepris ; Je ne laiſſeray toutefois d'en toucher un mot en paſſant : veu que tous les Grands Chemins de l'Empire, ſoit en Italie, ſoit par les Provinces, n'eſtoient pas pavez : & qu'il en reſtoit beaucoup plus à paver, auſquels on ne laiſſoit de travailler, & d'y mettre la main aux occaſions qui ſe preſentoient. Joint que les Loix faites pour la réparation des Chemins, concernent également les pavez & non pavez. Ulpian appelle telles Voyes non pavées *Vias Terrenas*, à la difference de celles qui ſont faites de Gravois & de Pierre : & dit qu'il n'eſt pas permis, *In viam terrenam Glaream mittere : aut ſternere viam lapide, quæ Terrena ſit : vel è contrario de ſtrata terrenam facere.* Ce qui monſtre que l'on avoit ſoin de regler par Loix & Ordonnances les Chemins non pavez, auſſi-bien que ceux qui eſtoient faits de Gravois ou de Pierre. De ſorte que ce n'eſt pas ſans cauſe que Marcus Velſerus en la Preface du Commentaire qu'il a fait ſur les Tables de Peutinger, a dit, que les Grands Chemins de l'Empire eſtoient munis & fortifiez en trois manieres : de Pierres, de Gravois, & de Terre. *Vias militares tribus modis munitas reperio : ſive ſtratis lapidibus, ſive injecta Glarea, ſive congeſtis terrenis aggeribus.*

Lib. 1. de Via publ. & Itinere publ. reficiendo.

2. J'appelle les chemins non pavez, ceux qui ſont comme déſignez & marquez par le paſſage ordinaire des chars & charettes, laiſſant le

long d'iceux des ornieres imprimées dans la surface de la terre, par le froissement des roües. Tels chemins sont fort sujets à estre rompus specialement en temps de pluye, & en terres grasses & argilleuses. A la reparation desquels, sont establis divers Officiers, Magistrats, Loix, & Ordonnances, selon la diversité des Royaumes & Republiques, Coustumes des lieux, & des Provinces.

3. Tel estoit l'un des Chemins, qui conduit d'Espagne en Italie par la ville de Nismes : par lequel il estoit facile de passer en Esté : mais difficile en Hyver & au Printemps : à cause qu'en ces deux saisons il estoit remply de boües, & comme submergé des eaux procedant des Montagnes voisines : ensorte qu'en aucuns endroits il falloit passer à bateaux, & en autres sur Ponts de bois ou de Pierre : Ainsi que Strabon nous enseigne en ce passage, parlant de la ville de Nismes. *Situm autem hoc oppidum est in via, qua ex Hispania itur in Italiam ; per æstatem autem quidem ad permeandum facili : cæterum hiberno tempore ac verno cœnosâ, fluminibusque demersa. Quædam igitur fluenta navigiis trajiciunt & nonnulla pontibus partim ligneis, partim lapideis.* *Lib. 4. Geograph.*

4. Le remede principal que l'on peut apporter contre la rupture & corruption de tels chemins, c'est de faire qu'ils soient fort exposez au Soleil & aux Vents : & d'en oster tout ce qui leur peut servir d'ombrage : car on voit par experience, que les chemins non pavez qui sont ombragez d'arbres ou de hayes, ne se peuvent asseicher qu'avec un long-temps : d'où vient qu'estans ordinairement humides & fangeux, il s'y fait par le marcher des bestes, une infinité de petites fosses qui retiennent les eaux de pluye, comme dans des vases. Ce qui rend lesdits Chemin fort incommodes, voire dangereux aux hommes & aux chevaux. Et n'y a rien de si prompt pour remedier à ces inconveniens, que de faire ce que ceux de Ravenne en Italie firent il y a six ou sept vingts ans, en un chemin passant à travers une forest prochaine de leur ville. Ce fut de couper les arbres à certaine largeur, pour donner jour audit chemin, & le dilater en sorte que les rayons du Soleil y peussent atteindre : ayant fait par ce moyen en peu de temps un beau Chemin, d'un qui estoit fort méchant & incommode : Ce que Leon Albert (qui vivoit de ce temps-là) nous tesmoigne disant : *Apud Lucum Ravennæ per hos dies quod viam abscissis arboribus dilatarint, solesque immiserint, ex corruptissima percommoda reddita est.* Puis il adjoûte : *Vidère istuc licet sub arboribus, quæ propter viam sunt, quod solum illic tardiùs siccetur, fovente umbra fieri ex quadrupedum attritu lacusculos, qui collecto imbre semper commadescant atque dilatentur.* *Lib. 10. de re ædificat. cap. 8.*

5. Mais laissons ces Chemins communs, & venons à ceux qui servent de principale matiere à cet œuvre : entre lesquels, les Chemins faits en terre, soit près des rivages, soit en plain païs, sont les plus

frequents & les principaux. Car encore que les Romains ayent fait plusieurs ouvrages admirables sur les Rivieres & rivages de la Mer : & que l'Itineraire d'Antonin montre aussi-bien les Chemins qu'il faut tenir par Mer de port en port, comme par terre de ville en ville : si est-ce que ce qu'ils ont fait & édifié en Ponts, & en Ports ne peut entrer en comparaison avec les Grands Chemins qu'ils ont conduit à travers les campagnes, les monts, les vallées de l'Europe, de l'Asie, & de l'Afrique. Joint que les Ponts mesmes, & les Ports sont partie desdits Grands Chemins de la Terre, servans à les continuer, ou les finir.

6. Tout ainsi donc que l'Itineraire d'Antonin commence par la partie des Grands Chemins de la Terre, qu'il appelle *Itinerarium Provinciarum*, & finit par celle de la Mer, qu'il nomme *Itinerarium Maritimum :* Ainsi commencerons-nous le discours de la forme des Grands Chemins par ceux qui sont faits & dressez sur Terre, & disposez par les Provinces de ce grand Empire. Et dirons que l'Ordonnance & la disposition des Matieres, qui donne l'estre ausdits grands Chemins, reçoit trois considerations differentes suivant les trois dimensions ordinaires de chacun corps : qui sont longueur, largeur, & profondeur, Car autre est l'ordre & la situation desdites matieres, à les prendre du plus bas estage au plus haut, & comme de fond en comble : autre à les prendre sur la largeur, & autre encore sur la longueur. Encore donc que lesdites Matieres fassent partie de l'œuvre en quelque sens qu'on les veuille prendre, si est-ce que les noms d'icelles parties, sont differens selon la difference de ces trois situations. D'autant qu'en discourant des parties qui sont disposées, agencées, & couchées les unes sur les autres, & qui constituent la profondeur de l'ouvrage, on se sert de ces mots, *Statumen*, *Rudus*, *Nucleus*, *summa crusta*, *vel summum dorsum.* Les parties considerées en la largeur, ne gisent qu'aux deux lisiéres, & à l'élevation du milieu qui s'estend de l'un à l'autre bord. Les Latins appellent ces parties *Margines*, *& medium Aggerem* : Mais celles qui regardent la longueur, consistent en l'estenduë continuelle desdits Chemins, aux Ponts qui en allient les parties, & aux Ports de Mer, ou Portes des villes qui les terminent.

7. Et partant comme les Ouvriers qui faisoient les Grands Chemins, prenoient tantost des Pierres, tantost de l'Arene, & autres Matieres dont nous avons cy-dessus fait mention, alliant & disposant le tout par couches & estages divers, pour conduire l'œuvre jusques à son entiere perfection : Ainsi pour imiter la nature par l'escriture, & montrer en détail comme toutes ces matieres se joignoient ensemble en un corps : Nous commencerons par les couches differentes, desquelles lesdits chemins estoient composez du haut en bas. Puis nous parlerons des Marges ou Lisiéres, & de la Terrasse du milieu : en-

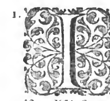
ſemble des divers Ornemens & enrichiſſemens qui bordoient leſdits chemins de part & d'autre : & donnoient du plaiſir & de la délectation aux paſſans. En ces deux points nous acheverons le diſcours de la Matiere & de la Forme des Grands Chemins, dont nous avons à traiter en ce Livre ſecond.

Quant aux Ponts & aux Ports, & Colomnes milliaires, d'autant que ce ſont pieces qui ſervent à l'uſage des Grands Chemins, nous en reſerverons le diſcours au quatriéme Livre. Enſemble le traité des chemins ſur fleuves, ou ſur Mer, auſquels leſdits Ports ſont particulierement, & les Ponts aucunement affectez.

DES MOYENS TENUS POUR DÉCOUVRIR les matieres interieures, & noms propres d'icelles, cachées ſous la ſurface des Grands Chemins.

CHAPITRE IX.

1. *Quantité des Matieres employées aux grands Chemins ſur tout admirable.*
2. *Matieres des grands Chemins diviſées en interieures & exterieures. Interieures rares dans les livres.*
3. *Le Poëte Statius donne une aprehenſion generale de l'une & l'autre.*
4. *Pavez des Maiſons deſcrits par Pline & Vitruve.*
5. *Recours à ces Pavez domeſtiques pour avoir connoiſſance des Matieres interieures des grands Chemins des champs.*
6. *Advis & reſolution de faire foüir dans les grands Chemins, pour en découvrir les Matieres interieures.*
7. *Heureuſe rencontre en l'effet de cet advis.*

1. L y a beaucoup de choſes dignes d'admiration en la ſtructure des Grands Chemins de l'Empire : mais la plus admirable giſt en la quantité quaſi incroyable & incomprehenſible des Matieres, qui ſont cachées & recelées ſous la ſurface d'iceux : & neantmoins il y a peu d'Auteurs, qui nous les ayent donné à connoiſtre diſtinctement, & ſelon l'ordre qu'elles y tiennent.

2. Car comme ainſi ſoit que leſdits chemins ſont compoſez de pluſieurs Matieres, dont les unes ſont interieures, & les autres exte-

rieures : la plus grande partie de ceux qui ont escrit desdits Grands Chemins, se sont contentez de nous en dépeindre la surface, qu'ils nous ont appris consister en Gravois ou en Cailloux : Mais quant aux Matieres interieures, il faut que je confesse, que jusques à present je n'ay sceu rencontrer aucun Auteur qui m'en ait donné autre connoissance, sinon en gros, & en termes generaux : sans ranger les Matieres qui s'y trouvent par plusieurs couches differentes, suivant leur ordre, & sans assigner à chacune couche un nom, qui la puisse faire réconnoistre contre les autres. Que s'il me tombe en main à l'advenir quelque Auteur qui en parle (comme je ne doute point qu'il n'y en ait quelqu'un) je ne faudray pas de luy donner en temps & lieu la loüange qu'il merite dans cet ouvrage.

3. Papinius Statius est l'un de ceux que j'ay veu mettre quelque distinction entre les Matieres interieures & exterieures desdits chemins : mais briévement, poëtiquement, & sous mots metaphoriques : qui donnent neantmoins à penser au Lecteur qu'il y avoit quelques Materiaux sous cette peau ou superficie exterieure, sur laquelle nous marchons, qu'il nomme *summum dorsum*, à la difference des matieres interieures, qu'il comprend sous ce mot general de *Gremium* : ce que vous verrez en ces vers, où il dit que pour faire le Chemin de Domitian, il fallut foüiller bien avant dans la terre pour en oster les matieres instables & croulantes : puis remplir le creux d'autre plus solides & plus fermes, pour servir de fondement aux Matieres plus hautes de la derniere couche. Ce qu'il appelle

——— *alto*
Egestu penitus cavare terras.
Mox haustas aliter replêre fossas,
Et summo Gremium parare dorso;
Ne nutent sola, ne maligna sedes,
Et pressis dubium cubile saxis.

4. Sur cette difficulté il me résouvient d'avoir autrefois leu quelque chose dans l'Histoire Naturelle de Pline, & dans les œuvres de Vitruve sur le sujet des Pavez des Sales, Chambres, Cabinets, & Galeries des Maisons que les Grecs & les Romains faisoient bastir : & que lors je m'estois estonné de la quantité des Matieres qu'ils entassoient les unes sur les autres pour faire tels pavez, non seulement sur Terre ferme, & à raiz de chaussée : mais encore sur les estages hauts, voire mesme sur les couvertures de leurs maisons : & ne sçay comme il y avoit charpenterie assez forte, qui en peut porter la charge : estant vray que nous ne voyons rien aujourd'huy de semblable en nos Bastimens.

5. Je repris donc Pline & Vitruve en main : & de nouveau me rafraiſchis la memoire des diverſes matieres que les Architectes avoient accouſtumé d'y employer : & pris garde, qu'ils les diſtribuoient par couches, rangées par certain ordre, à chacune deſquelles ils donnoient leur nom propre ſuivant l'Architecture du temps. De là, je vins à conjecturer, que ſi pour porter quelques meubles, & endurer le froiſſement des pieds de ceux qui marchent ou ſe promenent ſur tels Pavez, les anciens Architectes les fourniſſoient de tant de matieres, ſans apprehender que leur charpenterie vinſt à ſuccomber ſous le faix. A plus forte raiſon, qu'il falloit que la ſurface des Grands Chemins fut garnie & fortifiée au-dedans de quelques materiaux plus ſolides & en plus grande quantité. Veu qu'elle eſt faite pour eſtre perpetuellement battuë du charroy : & pour porter des fardeaux de toutes ſortes : comme Poutres, Pierres, Colomnes, Obeliſques, Beliers, & autres machines d'un poids exceſſif, & d'une grandeur démeſurée.

6. Cela fait, je pris auſſi-toſt reſolution de faire foüir en ma preſence dans les Grands Chemins de la façon d'Agrippa, Gendre d'Auguſte, qui de divers endroits de la Gaule, tant Françoiſe que des Païs-Bas, ſe viennent rendre en la ville de Rheims, & tirent droit aux anciennes Portes de la Cité : afin de voir s'il y avoit quelque choſe en ces chemins, qui reſſemblaſt aux Pavez domeſtiques, tant en la diverſité des Matieres qu'en l'Ordonnance & ſituation d'icelles.

7. En quoy je ne fus deceu de mon attente. Car ayant fait foüir juſques à la terre ferme dans trois deſdits Grands Chemins, & iceux découvrir & renverſer de fond en comble, j'y trouvay pluſieurs matieres bien diſtinguées, & miſes par certains lits les unes ſur les autres. De ſorte qu'au premier deſdits trois chemins, les couches eſtoient rangées par le meſme ordre qu'és Pavez domeſtiques; & en nombre tout pareil : Au ſecond, je trouvay l'ordre un peu changé : Et au troiſiéme le nombre des couches multiplié : mais au fond, il y a tel rapport des Pavez des Maiſons antiques, avec les Matieres des Grands Chemins des champs, que l'ordre de celuy des Maiſons eſtant réconnu piece à piece, & nom pour nom, peut ſuppléer à celuy des champs, & reſtablir les noms propres de chacune couche qui m'eſtoient inconnus d'ailleurs : attendant que par bonne rencontre je puiſſe trouver des Livres, qui m'en donnent une plus ſpeciale & particuliere inſtruction.

RAISONS POUR LESQUELLES IL EST icy traité des Pavez en general, avant que de traiter de la Forme particuliere des Grands Chemins.

Chapitre. X.

1. *Les Grands Chemins sont une espece de Pavé, genre commun à tous Pavez.*
2. *Definition en quelque maniere interpretative de la nature des choses.*
3. *Premiere cause du traité general des Pavez, est la nouveauté du sujet.*
4. *Objection & response à icelle, sur le traité general des Pavez.*
5. *Seconde raison dudit Traité.*
6. *Troisiéme raison.*

1\. L'Ouvrage des Grands Chemins de l'Empire consiste en plusieurs sortes de Terres & de Pierres assemblées en un corps, qui font & constituent l'une des especes de ce que les Grecs appellent ἔδαφος, & les Latins *Pavimentum.* Car ce mot est le genre commun, tant au Pavé des Maisons, que des Ruës des villes, & Grands Chemins des champs : & partant qui veut bien connoistre l'une des especes du Pavé, il faut qu'il ait bonne connoissance des autres : & qu'il sçache en quoy elles conviennent ensemble, & en quoy elles sont differentes.

2\. Les Philosophes disent, que la definition interprete la nature de chacune chose : d'autant qu'elle est composée de genre & de difference, dont le genre se rapporte à la Matiere, & la difference à la Forme : qui sont les deux principes positifs de toutes choses, soit naturelles, soit artificielles. puis donc que les Grands Chemins de l'Empire sont une espece de Pavé : Il faut sçavoir que c'est que l'on appelle Pavé, de combien de sortes il y en a : & quel rang les grands Chemins tiendront entre ces especes differentes.

Partant aprés avoir discouru de la Matiere desdits Grands Chemins, consistant en plusieurs sortes de Terres & de Pierres, communes à tous Pavez, comme le genre est commun à toutes les especes : avant que d'allier ces Matieres ensemble, pour y introduire la Forme que nous récherchons, Il nous faut traiter du Pavé en general : puis descendre aux differences specifiques qui constituent les especes de Pavé, & qui

qui tenant lieu de Forme, donnent l'estre à la chose, la rendent une en soy, & la font differente de toutes les autres.

3. Ce qui m'a fait entreprendre ce Discours d'autant plus volontiers, c'est la nouveauté du sujet : nouveauté, non pas en la chose: Car ces Pavez sont ouvrages tres-anciens: Mais en connoissance: D'autant qu'és Siecles où nous sommes (si reculés de ceux esquels tels Ouvrages estoient en vogue) la connoissance d'iceux estant de nouveau remise au jour par cet Escrit, pourra bien tenir lieu de nouveauté. Or est-il que les choses nouvelles sont plaisantes à l'esprit, à cause de l'admiration qu'elles excitent en l'entendement qui les conçoit tout fraichement, & s'en repaist avec volupté : comme fait le corps, de quelque viande exquise & non accoustumée.

4. Mais on me pourra dire, que puis que Pline & Vitruve ont traité de ces Matieres, que chacun les ayant en main, peut apprendre d'eux tout ce qui en est : & partant que la digression que je pretends faire icy, traitant de toutes les especes de Pavé, n'est pas à propos à cet œuvre, qui n'est que du Pavé des Grands Chemins. A cela je responds, que chacun n'a pas la curiosité d'aller voir ces Auteurs : Et quoy que cela fust, chacun ne prendroit pas la peine de se les rendre intelligibles : à raison que traitant de ces Matieres, qui sont assez extraordinaires; Ils se servent de plusieurs mots de Massonnerie, de Charpenterie, & d'Architecture, assez peu connus & de difficile intelligence, principalement dans leurs escrits, qui sont d'un stile court & concis. Ce que l'un & l'autre a discouru des Pavez, & des especes de Pavez, n'est pas tousjours disposé par ordre de Nature & par Art : ains est espars çà & là dans leurs Livres, dont le raport est bien difficile à faire, sinon avec peine & meditation assiduë. Or est-il qu'en cet Escrit, se trouvera non seulement l'interpretation des mots de cet Art de paver : Mais toutes les especes de Pavé s'y verront chacunes en leur lieu, selon l'ordre de Nature réduit en Art. En sorte que ce qui est obscur dedans ces Auteurs, sera esclaircy par cet ordre : & ce qui estoit de difficile & fascheux à comprendre, sera tellement ordonné par artifice, qu'il se pourra trouver agreable & facile.

5. La raison principale, qui m'engage à traiter des Pavez à plain fond, est que les Grands Chemins de l'Empire sont vrais Pavez. En sorte, que qui les voudroit définir, il faudroit qu'il commençast par ce mot de Pavé, comme par leur genre, qui marche tousjours pour premiere piece en une définition. Et de fait, lesdits Grands Chemins ne sont autre chose, que Pavez faits par le Peuple & les Empereurs, pour joindre la ville de Rome avec le reste du Monde.

6. Ce qui rend cette digression non seulement de plaisir & utilité, ains encore comme de necessité, c'est ce que nous avons desja

touché cy-devant : sçavoir que je n'ay encore trouvé aucun Auteur, qui ait parlé distinctement des parties interieures des Grands Chemins, & qui leur ait assigné leur nom & leur situation en l'ouvrage. Tellement que les plus grands, les plus excellents, & les plus durables Pavez estoient à mon régard, les plus negligez en ce qui est de leur Forme ; & les moins connus de tous. Il m'a donc esté necessaire d'appeller les petits Pavez, renclos dans une chambre, dans une sale, ou une galerie, au secours de ceux qui s'estendent de l'Orient jusques en l'Occident, d'autant que les Architectes ont laissé par escrit la maniere de les construire, & trânsmis jusques à nous les noms & l'ordre des parties dont ils sont faits : Mais quant à nos Grands Chemins, les anciens & les nouveaux Auteurs que j'ay peu rencontrer, en ont escrit sans mettre distinction entre lesdites parties : & quasi comme si ces chemins ne consistoient qu'en la seule face exterieure qui se touche des pieds. Ce qui m'a mis en cette necessité de remplir l'ordre & les noms des Matieres interieures des plus grands, à l'aide de ce que nous trouvons par escrit sur le sujet des plus petits.

DU PAVÉ EN GENERAL : DE L'ETYMOLOGIE du mot : & des premiers inventeurs du Pavé.

CHAPITRE. XI.

1. *Deux significations en France du nom de Pavé. Premiere signification.*
2. *Seconde signification.*
3. *Le mot* Pavimentum, *est de plus large estenduë chez les Latins.*
4. *Etymologie de* Pavimentum.
5. *Tesmoignage de Ciceron, Festus Pompeius, & de Pline sur ladite Etymologie.*
6. *Les Carthaginois premiers inventeurs du Pavé dans les Villes, & les Romains dans les champs.*

1. 
N nostre commun usage de parler, ce mot de Pavé a deux principales significations : Car nous appellons en France un Carreau de Grez, de Cailloux, ou autre nature de Pierres ou terre cuite, du nom de Pavé. Et ainsi en usent les Eschevins des Villes, qui ont le gouvernement & administration du Pavé, lors qu'en leur estat de compte, ils se servent de ces termes : un millier ou un cent de Pavez, pour un millier ou un cent de Carreaux à paver.

2. L'autre signification emporte avec soy l'ouvrage entier, composé de Pavez ou Carreaux particuliers, alliez ou battus avec Arene sur la superficie de la Terre. Que si quelque chose est jettée ou tombée par les Ruës, ou autres places qui en sont couvertes, on dit qu'elle est jettée sur le Pavé ou tombée sur les Carreaux.

3. Mais les Latins (desquels est venu aux François le nom de Pavé) l'estendent bien plus au large : Car ce qu'ils appellent *Pavimentum*, & les Grecs δάπεδον, ἐδάπεδον, ἔδαφος : signifie le sol ou le parterre d'une place de quelque matiere que ce soit : Plastre, Terre, Arene, Gravois, Cailloux, Briques, ou Carreaux de terre cuite, Marbre, & autre nature de Pierres, pourveu que ledit sol ou parterre, ait esté affermi, battu, frappé, & consolidé sur la superficie de la terre ou d'un plancher, pour en faire une crouste, & un plan ferme pour porter ce qui doit reposer ou passer par dessus : *Pavimentum enim est solidamentum, sive incrustatio, quam gradiendo calcamus.*

4. Aussi le mot *Pavimentum* est originaire d'un ancien verbe à present de peu d'usage, qui est *Pavire* : qui vaut autant que *tundere, ferire* : battre, & frapper : à cause que pour faire un Pavé qui soit durable ; Il est besoin de le battre & massiver à force de coups, de quelque matiere qu'il puisse estre : *Pavimenta enim sunt à Pavire quod ferire significat, quia fiebant, ut fiunt è lapidibus, & testulis benè percussis, addita calce.* *Frantis. Marius Grapaldus de partibus ædium lib. 2 cap. 1. in verbo Pavimentum.*

5. Ciceron prend ainsi ce mot, où faisant mention de certains auspices, ou divinations, que les augures de Rome faisoient au moyen de certains Poulets qu'ils nourrissoient exprès pour ce genre de superstition Payenne, il dit : *sed quia dum pascunt, necesse est aliquid ex ore decidere, & terram pavire, terripudium dictum est.* *Lib. de divinit.* Festus Pompeius interpretant ce mot *Tripudium*, nous en donne encore un tesmoignage plus clair : *Puls potissimum dabatur pullis in auspiciis : quia ex ea necesse erat aliquid decidere, quod tripudium faceret : id est Terripudium. Pavire enim ferire est.* Pline se sert de ce mot sur le sujet des pavez qui se faisoient en Italie, sur le modéle de ceux de Barbarie en Afrique, quand il dit : *Pavimenta credo primum facta, quæ nunc revocamus Barbarica, atque subtegulanea : in Italia fistucis pavita, hoc certè ex nomine ipso intelligi potest*, où ces deux mots, *fistucis Pavita*, signifient battus & frappez à coups de hie : c'est-à-dire, de cet instrument à deux anses, duquel les Paveurs se servent à battre le Pavé : d'où est venu le mot de hier, pour battre un Pavé : duquel s'est servy l'interprete François de Pline, tournant ce passage en la maniere qui ensuit : *Quant au Pavé de Barbarie dont nous usons maintenant, je pense que c'est encore la premiere façon : comme aussi sont les Pavez que nous faisons és maisons : Car tant les uns que les autres sont hiez & pavis : & de là est venu le nom de Pavé.* Et ne faut douter qu'il ne faille lire, *Lib. 36. nat. hist. cap. 25.*

biez au lieu de *fiez*, qui par erreur ou inadvertance s'est glissé dans la version Françoise.

6. Quant à ce que Pline dit, que les Pavez de Barbarie sont *primùm facta*. Il ne veut pas dire que ceux de la Barbarie Tingitane ou Cesarée soient les premiers Auteurs du Pavé, à prendre ce mot de Pavé en general : d'autant que comme nous avons dit dès le commencement de cet œuvre, suivant le tesmoignage d'Isidore. Les Carthaginois voisins de Barbarie, ont esté les premiers, qui ont pavé les chemins avec des pierres : *Primum Pœni dicuntur lapidibus vias straviſſe :* ou par ce mot *vias*, il faut entendre les Ruës des Villes, & non les chemins des champs : ne se trouvant point en l'histoire, qu'autres que les Romains ayent fait cette entreprise que de paver des Grands Chemins hors de leur Ville. Mais ceux de Barbarie (comme voisins des Carthaginois) peuvent bien s'estre servis de l'invention du Pavé dans leurs Villes : le faisant de la mesme façon que les Pavez de Carthage, *quæ sunt verè primum facta*, à l'imitation desquels les Romains les ont mis en œuvre quasi par tout le Monde, *Per omnem penè orbem disposuerunt*, comme parle le mesme Isidore.

DE LA DIVISION DU PAVÉ en ses especes.

CHAPITRE XII.

1. *Division generale des Pavez.*
2. *Division des Pavez des édifices.*
3. *Division des Pavez faits sur estages de charpenterie.*
4. *Difference de tous les Pavez susdits, consistant en la surface d'iceux.*
5. *Division des Carreaux en grands & petits.*
6. *Division des Pavez faits hors édifices, & difference entre les uns & les autres.*



1. IL y avoit en general deux Genres ou manieres de Pavez, les uns se faisoient dans les bastimens ou édifices : & les autres dehors. Dans les bastimens, comme és Temples, Palais, Sales, Galeries, & autres parties des maisons : hors les édifices, comme és courts des Maisons, ruës des Villes, & Grands Chemins des champs.

2. Les Pavez des édifices se subdivisent en deux especes : car les uns estoient faits sur estages de Charpenterie, les autres sur le sol de

la Terre, ou raiz de chaussée. Ceux qui se faisoient sur estages ou planchers, se nommoient *Pavimenta contignata*, *à Tigno*, qui signifie tout bois à bastir : & quelquefois une poutre ou sommier, qui sert à soustenir un plancher. Les autres qui se faisoient par terre s'appelloient, *Pavimenta plano pede*, d'autant que sans y monter on y pouvoit aller de plain pied.

4. Quant aux Pavez faits sur planchers ou estages, encore s'en trouvoit-il de deux façons : dont les uns estoient à couvert, les autres à découvert. Les Grecs appelloient les Pavez couverts ὑπωρόφια, les Latins *Subtegulanea*, comme qui diroit Pavez faits sous toit. Les découverts estoient exposez au Ciel, à raison dequoy ils estoient dits par les Grecs ὑπαίθρια, par les Latins *Subdialia Pavimenta*, *quasi sub Dio seu Cœlo posita*. Ces derniers estoient fort usitez tant en Grece, qu'en Italie, pour servir de couverture aux Maisons, & comme de terrasse ou platte-forme, pour s'y promener & prendre l'air.

5. Les differences de tous ces Pavez consistoient principalement en la surface d'iceux, selon laquelle on leur donnoit à tous des noms divers. Cette surface s'appelloit *Summa Crusta*, & y en avoit generalement de trois façons : Sçavoir de Terre, de Brique, & de Pierre : que les Architectes appelloient *Terrenam crustam*, *Testaceam*, *Lapideam* : car aucuns desdits Pavez, tant hauts que bas, tant couverts que découverts, estoient encroustez par-dessus de simple Terris, dont la matiere s'appelloit *Terra materina*, laquelle ils rendoient par certaine industrie, dure comme Pierre. Les autres estoient couverts de Briques ou Carreaux de terre cuite, de diverses couleurs & figures, qui sont encore frequentes aux bastimens d'aujourd'huy : & les autres de Pierre naturelle, comme de Marbre, ou autre nature de Pierre, partagées par carrez, lozanges, ou autres figures.

6. Quant aux Carreaux soit de Terre cuite ou de Pierre, ils se divisoient generalement en grands & petits. Les grands estoient comme de quatre pouces de face & au-dessus, jusques à quatre & cinq pieds. Les petits estoient moindres de quatre pouces, & s'en trouvoit de non plus gros qu'une féve. Les grands s'appelloient *Tessara* ou *Tessella*. Et les Pavez qui en estoient faits, *Pavimenta Tessellata*. Les petits se nommoient *Sectilia*, & y en avoit de deux façons : car les uns estoient sans peinture ny couleur, sinon celle qui leur estoit naturelle. Les autres estoient colorez & comme esmaillez par le feu en la surface qui devoit paroistre estans mis en œuvre. Les Pavez faits de petites pieces non peintes, s'appelloient *Pavimenta segmentata*, que nous appellons Pavez de Marqueterie : à la difference de ceux qui estoient faits de pieces peintes & esmaillées que l'on nommoit *Pavimenta Musiva*, en François Pavez à la Mosaïque. Que si outre la peinture ces petits Carreaux estoient gravez de diverses figures, les Pavez qui en estoient faits avoient encore de surplus le nom de *Emblemata vermiculata*.

7. Voilà tout ce qui dépend des Pavez faits dans édifices. Quant à ceux de dehors, ils consistent principalement és Ruës des Villes, que le Jurisconsulte Ulpian appelle *Vias urbicas* : & aux Grands Chemins des champs, qu'il nomme *Vias rusticas*. La difference desquels, gist principalement en la surface & plus haute partie d'iceux : car à Rome on pavoit par-dessus de grands Carreaux, signifiez sous le nom de *Silices* : Mais aux champs, soit par l'Italie, ou par les Provinces, il s'en trouve de l'un & de l'autre façon : car il y en a, dont la surface est faite de grands Carreaux, comme les Voyes d'Appius & de Domitian. Quant aux autres, quoy qu'ils fussent tous garnis au-dedans de gros Cailloux : si est-ce qu'ils n'ont pour matiere de leur surface que ces menus Cailloux, que nous avons dit estre censez & reputez pour Gravois, à cause de la petitesse de leur corps.

DE LA DIVISION DES PAVEZ EN leurs parties, & premier de ceux qui se faisoient sur estages de Charpenterie.

CHAPITRE XIII.

1. *En la division de Pavez en leurs parties gist principalement la forme des Grands Chemins.*
2. *Division generale des matieres des Pavez, en interieures & exterieures.*
3. *En quelle façon se posoient les Pavez sur Charpenterie.*
4. *Fougere ou Paille jettée sur les planchers pour les défendre de la Chaux.*
5. *Premiere couche de Massonnerie dite* Statumen.
6. *Seconde couche appellée* Rudus.
7. *Troisiéme nommée* Nucleus, *& quatriéme* Summa Crusta.
8. *Espaisseur des quatre couches.*

1. 'EST principalement en ces discours de la division des Pavez en leurs parties, que la forme des Pavez, & par consequent, des Grands Chemins de l'Empire paroistra en son naturel : d'autant que nous y verrons mettre & agencer les Matieres desquelles ils sont composez par certain ordre, tant en longueur, largeur, que profondeur : auquel ordre & agencement consiste la forme & la façon desdits Pavez.

2. Nous commencerons ce qui est des parties des Pavez par la

profondeur d'iceux ; & dirons, qu'en gros lesdites parties se divisent en interieures & exterieures. Nous ferons premierement l'Anatomie des interieures : & montrerons par la diversité d'icelles, avec quelle curiosité les anciens Grecs & Romains faisoient construire & fortifier les Pavez de leurs édifices : le tout à force d'argent, & sans y rien espargner.

3. Pour ce faire, nous entamerons ce discours par les Pavez faits sur estages de Charpenterie, qu'ils appelloient *Contignata Pavimenta*; & les estages, *Contignationes*. Le premier artifice des Ouvriers estoit de faire en sorte, que nulle partie de leur Pavé ne s'advançast sur les murailles : ains que l'ouvrage entier demeurast assis & suspendu sur la Charpenterie : de peur que le bois de la Charpenterie venant à se retirer par sécheresse, ou à s'affaisser par le poids, la Massonnerie demeurant en estat ; ne se fissent necessairement des fentes & ouvertures au Pavé tout le long de ladite Massonnerie, Ce que Vitruve nous donne à entendre, quand il dit : *In contignationibus diligenter est animadvertendum, ne quis partes qui non exeat ad summum, sit extructus sub Pavimentum, sed potius relaxatus supra se pendentem habeat coaxationem. Cum enim solidus exit, contignationibus arescentibus, aut pandatione sidentibus, permanente structuræ soliditate, dextra aut sinistra secundum se facit in pavimentis necessario rimas.* Lib. 7. c. 1

4. Quant aux planchers qu'ils appelloient *Coaxationes* ou *Coassationes*, ils les faisoient de planches de certaine espece de Chesne, que les Latins appellent *Esculus*, à cause qu'elles sont moins sujettes à se retirer & cambrer. Et mesme pour les defendre contre la force & la vapeur de la Chaux qui se méle parmy les matieres que l'on jette dessus, ils les couvroient d'un lit de fougere, s'ils en pouvoient récouvrer : sinon ils se servoient de paille comme les Laboureurs sous leurs tas de bled, de peur que le Grain n'attire l'humidité & le rélant de la terre. Ce qu'ils appellent du Souftré, comme qui diroit *Substratum*. Voicy comme Vitruve parle de ce premier lit : *Coaxationibus factis, si erit filix ; si non, palea substernatur, uti materies ab calcis vitiis defendatur.* Ibidem.

5. C'estoit sur ce premier lit de Fougere ou de Paille que les Ouvriers venoient à poser & asseoir leur Massonnerie par quatre diverses couches : dont la premiere estoit composée de Pierres ou Cailloux tenans de la forme ronde, alliez ensemble avec Chaux & Ciment dont le moindre pouvoit emplir la paume de la main. Cette couche premiere de Massonnerie se nommoit *Statumen*, que nous pouvons dire en nostre vulgaire, le Pied, ou la fondation de l'ouvrage. Car encore que ce mot ait plusieurs significations : comme d'un pieu ou eschalas, un Travail à ferrer chevaux, & autres, que je passe sous silence : Si est-ce que dedans Vitruve, *Statumen id di-*

citur omne, quod ad sustinendum aliud corpus aut materiam substernitur, aut pro strato subjicitur : c'est à dire, que l'on nomme *Statumen*, tout ce qui sert à soustenir un autre corps, ou qui est couché sous une autre matiere pour la porter. Ce que j'appelle Pied ou fondation, d'autant que Varro dit, que tout ce qui se fait pour servir d'appuy & de fondement à quelque chose, se peut appeller du nom de Pied, *Standi fundamentum Pes : & qui fundamentum instituit, Pedem ponit.* Et de fait pour montrer que ce *Statumen* peut estre dit du nom de fondement, ou fondation, je produiray une Inscription antique, portant qu'un Gouverneur de Province nommé Fabius Maximus à refait & réparé les Voyes d'Hercule, qui sont au Royaume de Naples, à commencer dés le fondement. Or que seroient ces fondemens en un Chemin, sinon cette Couche premiere dite *Statumen*, qui soustient toutes les autres ? Voicy l'Inscription qui vous en fera foy.

Grut. 150. 9.

FABIVS. MAXIMVS. V. C. RECT. PROV.
P. † S. PR. VIAS. HERCVLIS. OB. TERR
AEMOTVS. EVERSAS. RESTITVIT. A. FVN
DAMENTIS.

Pline appelle les Pierres dont on composoit le Pied de la Massonnerie de ces Pavez, *Globosum lapidem* : & Vitruve la façon de les mettre en œuvre en cette couche premiere de Massonnerie, *Statuminare. Tunc insuper Statuminetur*, dit-il, *ne minore saxo, quam qui possit manum implere* : comme s'il disoit, lors sur la fougere soit mis le Pied ou la fondation de l'œuvre, qui soit composée de Pierres, dont les moindres puissent emplir la main.

6. Suivoit en aprés la seconde couche de Massonnerie, qui se faisoit de plusieurs Moilons ou Pierrailles cassées & mélées avec de la Chaux, lesquelles Isidore appelle *Rudus Rudi*, aussi-bien que *Rudus Ruderis* : car il en parle ainsi : *Rudos, Artifices appellant lapides contusos, & calci admixtos, quos in Pavimentis faciendis superfundunt. Unde & rudera dicuntur.* Que si telle Matiere estoit faite de Pierres fraichement concassées & brisées, & qui n'eussent encore esté mises en œuvre, ils appelloient cette matiere *Rudus novum* : & méloient à trois parties d'icelle, une quatriéme partie de Chaux vive : Mais si telle Matiere provenoit des démolitions des maisons, que nous appellons en Campagne des Décombres, & que desja elle eust esté mise en œuvre, elle s'appelloit *Rudus Redivivum.* On méloit deux parties de Chaux contre cinq de telle matiere, & appelloit-on l'application d'icelle *Ruderationem* : qui se faisoit à coups de Hie ou de battoir, pour l'affermir, esgaler & applanir. Et falloit que tout ce terrassement ou composition tant de Cailloux que Décombres, eust au moins neuf pouces

pouces d'espaisseur, après avoir esté suffisamment battu & massivé. Ce que l'on peut apprendre de Vitruve, qui en parle ainsi. *Statuminationibus inductis ruderetur. Rudus si novum erit, ad tres partes una calcis misceatur. Si redivivum fuerit, quinque ad duûm mixtiones habeant responsum. Deinde Rudus inducatur, & vectibus ligneis decuriis inductis crebiter pulsatione solidetur: & id non minus pinsum absolutum crassitudine sit dodrantis.*

7. Sur ce Terrassement ou Ruderation, on faisoit un Ciment pour troisiéme couche, lequel on composoit de Briques, Tests de pots, ou Tuiles battuës, mélées avec de la Chaux. Ce Ciment ou composition se faisoit d'une partie de Chaux contre trois de Tuile battuë. On l'estendoit sur la Ruderation comme une couche molle & delicate, pour recevoir sur elle la quatriéme couche du Pavé qui servoit de derniere couverture à l'œuvre entier : à cause dequoy on la nommoit *Summam crustam*, comme qui diroit la crouste ou la surface de dessus. C'est donc à bon droit, que par certaine comparaison tirée de la Nature, les Architectes donnoient à la troisiéme couche de leur Massonnerie le nom de *Nucleus*, qui signifie proprement, ce qui est de plus tendre & de bon à manger dans les noix, les amandes, & les os des autres fruits à noyaux.

Cette comparaison n'est pas hors de propos : car tout ainsi que ce qui est tendre, & bon à manger és noix, amandes, & autres especes de noyaux, est enclos entre deux escailles dures, qu'il faut rompre à force, si on en veut tirer ce qui est dedans, conformement à ce vers de Plaute, *In Curcul.*

Qui è nuce nucleum esse vult, frangat nucem.

Ainsi cette couche de ciment que les Architectes appellent *Nucleum*, est la plus tendre & la plus molle partie du Pavé : qui s'enclost & s'enferme entre deux plus fermes & plus dures, qui sont la Ruderation par dessous, & les Carreaux de la derniere couche par dessus.

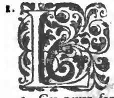
8. Au reste, il falloit que le lit de Ciment, avec les Pavez ou carreaux que l'on couchoit dessus, eussent ensemble six pouces d'espaisseur, pour avoir une fermeté & solidité parfaite. Ce que Vitruve nous apprend en ces mots, qui servent de preuve à tout ce que nous avons dit cy-dessus de cette quatriéme couche. *Insuper ex testa nucleus inducatur, mixtionem habens ad tres partes unam calcis : uti ne minore sit crassitudine pavimentum digitorum senum.* Par ce moyen la structure entiere de tels Pavez, tant en parties interieures, qu'exterieures estoit de quinze pouces d'espaisseur, qui estoit une grande charge sur un simple plancher. *Vitru. lib. 7. cap. 1.*

X

DES PAVEZ FAITS EN TERRASSES, qu'en Architecture on appelle *Subdialia Pavimenta.*

CHAPITRE XIV.

1. *Les Grecs inventeurs des Terrasses ou Pavez découverts.*
2. *En quelles Regions ces Pavez sont commodes ou incommodes.*
3. *Que les Pavez en Terrasses se posoient sur doubles planchers.*
4. *De diverses couches dont lesdites Terrasses estoient composées.*
5. *D'une couche extraordinaire faite de larges Tuiles.*
6. *Des deux dernieres Couches desdites Terrasses, & de la Pente qu'on leur donnoit pour l'escoulement des pluyes.*
7. *Moyen pour empescher que les Bruines fonduës ne penetrassent les Pierres ou Carreaux des Terrasses.*

1. Es Grecs ont esté les premiers inventeurs des Pavez qui se faisoient dans les Maisons, & de ceux que l'on faisoit és plus hauts estages d'icelles pour servir de couverture, que les Architectes appellent *Subdialia pavimenta*, & que les Interpretes de Vitruve & de Pline appellent des Terrasses ou Plateformes.

2. Ces pavez sont de bonne invention és Regions chaudes, mais dangereux où l'eau de pluye géle en Hyver : pour ce que les entablemens de Charpenterie sur lesquels ils sont assis, venans à s'enfler par trop d'humeur, ou se retirer par trop de hasle, ou bien à s'affaiser par trop de poids; les Pavez en sont bien-tost empirez & endommagez. C'est pourquoy on y travailloit avec plus d'estoffe & de façon qu'aux autres : comme Vitruve nous le dit en ces mots. *Sub Dio maximè idonea facienda sunt Pavimenta : quod contignationes humore crescentes, aut siccitate decrescentes, seu pandationibus sidentes, movendo se, faciunt vitia Pavimentis.* Pline en dit presque de mesme. *Subdialia Græci invenêre, talibus domos contegentes, facili tractu & tepente : sed fallaci, ubicunque imbres gelant.* (Lib. 7. cap. 1. — Lib. 36. cap. 25.)

3. Pour remedier à ces inconveniens, ils faisoient sur l'entablement de la Massonnerie un double pancher, que Pline appelle *binas Coassationes*, pour servir de double défensif contre l'incommodité de l'air, & le fardeau des Matieres que l'on jettoit dessus. Car après avoir

estendu un lit de Planches sur les solives, ils en posoient encore un autre par dessus en travers, qu'ils faisoient tenir avec des gros & longs cloux : afin que l'entablement fust comme doublement armé & défendu, & que les planches bien cloüées ne vinssent à se déjetter & gauchir. C'est ainsi que Vitruve enseigne à le faire, quand il dit. *Cum coaxatum fuerit, super altera coaxatio transversa sternatur, clavisque fixa, duplicem præbeat contignationi loricationem.*

4. Quant au reste, ils se gouvernoient quasi de la mesme maniere qu'ès Pavez faits à couvert : Car ayant fait sur le plancher un lit de Fougere ou de Paille, ils posoient par dessus leur premiere couche de Massonnerie, telle que nous l'avons descrit cy-dessus. Pline parle ainsi de ces deux premieres parties, traitant *De Pavimentis Subdialibus, Imo & Filice aut Palea substerni melius est, quo minor vis calcis perveniat. Necesse est & globosum lapidem subjici.* Ils faisoient pour seconde Couche un terrassement ou Ruderation nouvelle : à deux parties de laquelle ils méloient une partie de Chaux vive, pour rendre les ouvrages plus durables contre les pluyes & humiditez : & falloit que ce *Rudus novum*, avec le *Statumen*, eussent au moins un pied d'espaisseur, après avoir esté bien battu & massivé, selon le precepte de Vitruve. *Ruderi novo tertia pars testæ tunsæ admisceatur.* Et peu après, *Statuminatione facta rudus inducatur : idque pinsum, absolutum ne minus pede sit crassum.* Lib. 36. nat. Hist. cap. 25.

5. Ceux qui vouloient plus seurement défendre la Charpenterie des humiditez du Ciel, faisoient mettre de surcroist par dessus ces deux terrassemens, un lit de Tuiles plattes de deux pieds de face, enclavées les unes dans les autres par petites feuillures d'un doigt de large, entaillez dans l'espaisseur d'icelles, qu'ils appelloient, *Excisos canaliculos digitales.* Puis enduisoient les jointures de Chaux détrempée avec huile, laquelle venant à s'endurcir entre les jointures, l'eau, ny autre liqueur ne pouvoit penetrer à travers.

6. Sur ces Tuiles ainsi unies & agencées, ils estendoient leur couche de Ciment qu'ils appelloient *Nucleum*, ou *Mortarium*, fait de deux parties de Chaux, contre cinq de Tuile battuë : & l'affermissoient à coups de Pilons ou Battoirs. Finalement ils posoient là-dessus, tel Pavé que bon leur sembloit, soit de grandes Lozanges de Pierres, ou Carreaux de terre cuite, qu'ils appelloient *Tesseras* : soit de certaines petites Briques appointées par les bouts en forme d'espy, & couchées sur leur costé qu'ils nommoient *Spica*, ou *Spicata Testacea* : Le tout assis de telle sorte sur ladite couche de Ciment, qu'ils donnoient tousjours deux pouces de Pente au Pavé sur dix pieds de longueur, pour faire escouler les pluyes par les goutieres. Ce que le mesme Vitruve comprend en ce peu de mots. *Cum fuerit ita perstructum, supra Nucleus inducatur : & Virgis cedendo subigatur. Supra autem sive* Lib. 7. cap. 1.

è tessera grandi, sive ex spica testacea struatur. Et peu devant parlant de la Pente. *Fastigium habens in pedes denos digitos duos.*

7. Pour plus grande conservation de l'œuvre entier à l'encontre des bruïnes & gelées, qui se pouvoient mettre entre les joints des Carreaux, ils mettoient tous les ans par dessus, avant que l'Hyver commençast, de la lie d'huile, ou du marc d'Olives, qu'ils appellent *Fraces :* duquel la terrasse estant ointe & abbreuvée, elle se trouvoit suffisante pour empescher que les bruïnes n'y peussent penetrer ny mal faire.

DES PAVEZ DES MAISONS QUI SE faisoient à raiz de Chaussée.

CHAPITRE XV.

1. *De deux sortes de Sol,* Perpetuo solidum, & congestitium.
2. *De la maniere de les preparer chacun selon sa nature & des Instrumens qui servoient à ce faire.*
3. *Des Pilotis appellez* Fistuca, *& des diverses significations de ce mot.*
4. *Des Couches diverses que l'on jettoit sur le Sol affermy.*

1. 'EST ainsi que les anciens Architectes de Grece & d'Italie se gouvernoient à faire les Pavez sur les estages des Maisons. Quant à ceux qu'ils faisoient à raiz de chaussée, la premiere chose qu'ils consideroient, c'estoit le plan, ou le Sol, sur lequel il se devoit asseoir : d'autant que si le Sol estoit par tout ferme & solide, qu'ils appelloient *Perpetuo solidum*, il n'y avoit autre chose à faire, sinon à l'unir, applanir & égaler : & appelloient cela, *Exæquare, coæquare, vel librare.* Si le Sol n'estoit tel : ains qu'il fust pour le tout, ou en partie en place humide, ou lieu croulant, & comblé de terrasses tremblantes & décombres ramassées, ils l'appelloient *Solum congestitium*, lequel avant toutes choses ils faisoient solider & affermir par le Cylindre ou le Battoir, & quelquefois par Pilotis enfoncez au dedans.

2. Le Cylindre estoit une pierre assez grosse, lourde, & pesante, arondie comme au tour, à la façon de celles dont on se sert à faire les huiles : ou bien comme ces Rouleaux avec quoy les Laboureurs roulent leurs champs en avoine, afin de les rendre à faux courante. Quant au Battoir, c'est ce qu'ils appelloient *Paviculam*, à cause que cela servoit à pavir ou frapper. Et c'est ce qu'en Champagne on appelle

une Batte composée d'un morceau de bois d'un pied de longueur, & demy pied ou environ de largeur & d'espaisseur, allié à un long manche à demy penchant : à raison duquel Pline donne quelquefois à tout l'instrument, le nom de *Virga*, & Vitruve de *Vectis ligneus*. C'est avec ces instrumens mesmes que les Laboureurs affermissoient les aires de leurs granges : ainsi que l'on peut juger par ces mots de Caton. *Aream Cylindro aut Pavicula coæquato* : Et en autre endroit, *deinde coæquato, & paviculis verberato*. *Lib. de re Rust. cap. 129.*

3. Quant aux Pilotis que l'on enfonçoit és lieux croulans & mal asseurez, les Architectes Romains les appelloient *Fistucas*, ce que l'Interprete de Vitruve nomme des Palis, avec lesquels on a de coustume de bastir sur, & és environs des eaux. On tient que ce mot de *Fistuca* est venu aux Pilotis, de l'engin ou instrument avec lequel on les enfonçoit dans terre, que l'on appelle proprement en Architecture *Fistucam*, d'où vient le verbe *Fistucare*. Les François appellent cet instrument une Hie : d'où pareillement les Interpretes de Pline & de Vitruve on fait le verbe Hier, pour frapper & enfoncer un Pilotis. C'est ce qu'on voit faire à Paris és ouvrages des Ponts soit de bois ou de pierre. Car on leve par engin & à force de bras, un morceau de bois le long d'un fust dressé à plomb : qui venant à tomber & retomber sur les testes des Pilotis, les enfoncent peu à peu jusques à une juste profondeur. On donne encore le nom de *Fistuca*, à cet instrument à deux anses, dont les Paveurs se servent pour battre, unir, & affermir leur ouvrage. Au reste les pavez assis & posez sur pilotis, sont ceux que les Latins appellent *Cannea Pavimenta* : suivant le tesmoignage de Marius Parmensis, qui dit, *Latini fistucas subjiciendo, cannea pavimenta nuncuparunt*. *In Lexico de partibus ædium lib. 2. cap. 1. In verbo Pavimentum.*

4. Le Sol estant affermy & battu à suffisance, on jettoit par dessus les mesmes materiaux que sur les estages ou planchers, & les couchoit-on les uns sur les autres en mesme ordre que nous avons déduit cy-dessus : sçavoir des Cailloux au premier rang, des Décombres au second, & du Ciment au troisiéme : trois Couches que les Latins appellent *Statumen*, *Rudus*, *Nucleum* : & si on temperoit ces deux dernieres avec de la Chaux, par mesme raison & proportion que sur les Planchers. *Si plano pede erit ruderandum* (dit Vitruve) *quæratur solum si sit perpetuo solidum, & ita exæquetur. & inducatur cum statumine rudus. Si autem omnis, aut ex parte congestitius locus fuerit, fistucationibus cum magna cura solidetur*. Cela fait, il ne restoit plus qu'à poser & asseoir par dessus la derniere Couche, que proprement on appelle le Pavé : des diverses especes duquel, nous traiterons en temps & lieu.

DU PLAN, OU SIEGE QUE L'ON PREparoit pour asseoir les Materiaux des Grands Chemins, & de la diversité d'iceux.

Chapitre XVI.

1. *Par la comparaison des Pavez des édifices, faut faire recherche du Pavé des Grands Chemins des champs.*
2. *Divers plans & assiettes des parties d'un mesme Chemin.*
3. *Deux plans les plus rares.*
4. *Des Chemins conduits à travers des Montagnes fenduës.*
5. *Deux sortes de Chemins fendus. Premiere sorte.*
6. *Seconde sorte : Alpes ouvertes par Hannibal.*
7. *Roche ouverte par Appius Cæcus, & autres par Cl. Posthum. Dardanus.*
8. *Roches des Alpes ouvertes par Auguste : Chemins percez en forme de caverne.*
9. *Deux Chemins sousterrains, l'un en Egypte, l'autre en Babylone.*
10. *Voyes sousterraines en Italie.*
11. *Deux Voyes sousterraines au terroir de Naples. Premiere Voye.*
12. *Autre Voye percée entre Puzole & Naples.*
13. *Un Roy & un Viceroy de Naples, qui ont fait travailler audit Chemin percé.*
14. *Conjecture sur l'Auteur dudit Chemin.*
15. *Deux autres chemins percez faits par Agrippa.*
16. *Aux chemins percez il n'estoit besoin d'autres matieres que du Roc.*

1. TEL est donc le soin & l'artifice, duquel les Architectes se servent, tant pour preparer un plan, que disposer sur iceluy les Matieres interieures des Pavez domestiques, soit sur estages, soit à raiz de chaussée. Il faut maintenant voir, si ceux qui se méloient de faire les Grands Chemins, ne se servoient pas de la mesme diligence & artifice, tant en pavant les Ruës de la Ville de Rome, que les Grands Chemins des champs. Quant au Pavé de la Ville, nous en parlerons ailleurs plus commodément ; & traiterons pour le present des preparations qui se faisoient pour les Chemins champestres.

2. Or est-il ainsi qu'ils se trouvent assis sur divers plans, selon la diversité des lieux par lesquels ils sont conduits : Car on voit en un mesme Chemin, aucuns endroits enfoncez entre deux terres, com-

me entre deux hautes murailles, ou creusez à travers les entrailles des Rochers & des Montagnes, ainsi que profondes & obscures cavernes. Autres endroits sont plains & unis : & font avec les terres voisines qui les bordent de part & d'autre, une superficie toute esgale. Les autres sont haut montez sur les champs voisins, à guise de levées, terrasses, ou remparts de Ville : & les autres sont posez sur le pendant des Montagnes : de maniere que d'un costé ils sont plus bas, & d'autre costé plus hauts, que les terres qui les costoyent. Voila les quatre sortes de plans, sur lesquels les grands Chemins sont assis : dont les uns sont plus rares, les autres plus frequents.

3. Les plus rares sont ceux qui sont enfoncez au dessous de la surface des Terres. D'autant que pour en venir à bout, il falloit fendre ou percer les Montagnes pour leur ouvrir le passage. Ce qui estoit de grande dépense, pour la quantité des terres qu'il falloit remuer : ou la dureté des Roches qu'il falloit tailler.

4. J'appelle Montagnes fenduës, celles que l'on ouvroit & découvroit du haut au bas, pour bailler passage au Chemin : & qui de part & d'autre tiennent la largeur dudit Chemin comme enclose entre deux remparts ou hautes murailles. C'est de ces Voyes fenduës, que Strabo parle par admiration, quand il dit : *Cernere licet stratas in agro Vias excisis ad hæc collibus.* Telles estoient certaines Voyes creuses & profondes au territoire des Privernats en Italie : lesquelles ont dit estre d'autant plus asseurées pour ceux du pays, comme elles sont dangereuses & incertaines aux Estrangers qui voudroient y entrer à main armée : D'autant qu'elles sont coupées entre deux hautes rives, du dessus desquelles, les habitans dudit territoire peuvent accabler leurs ennemis à coups de pierres : n'y ayant autre accez dans le pays qu'entre ces precipices, à la misericorde desquels, il faut passer en y entrant. Baptiste Albert nous dépeint ces Voyes profondes en cette façon : *Sunt qui putent agrum Privernatem esse tutissimum: quod eum profundæ viæ quasi demersæ fossæ persecent, ingressu ambiguæ, progressu incertæ, & minimè tutæ, ripis extantibus, unde hostis facilè possit obteri.*

Lib. 5. Geograph.

Lib. 4. de re ædificatoria. c. 5.

5. Or y avoit-il deux sortes de tels Chemins fendus : Car aucuns estoient entamez dans Terre ou Arene, facile à chever & remuer : en tels endroits, l'ouverture estant faite de profondeur competante, il falloit affermir le Sol, & preparer le plan, pour recevoir les mesmes Matieres, qui s'employoient en lieu plain & uny.

6. Que si ouvrant une Montagne, il se rencontroit un Rocher; c'estoit lors que le courage & la puissance Romaine se faisoit paroistre : Car sans quitter l'ouvrage commencé, ils entamoient le Roc à coups de ciseaux, & se faisoient passage quasi malgré la Nature à force de gens & d'argent. Telles sont plusieurs Voyes taillées dans

les Alpes, l'une desquelles on dit avoir esté faite par Hannibal, pour passer de la Gaule en Italie : ayant ouvert une Roche inaccessible, non tant par le Fer, que par le Feu & le Vinaigre qu'il jetta dessus, comme Livius le raconte en ces mots : *Cum cedendum esset saxum, arboribus circa immanibus dejectis detruncatisque, struem ingentem lignorum faciunt, eamque, cum & vis venti apta faciendo igni coarta esset, succendunt : ardentiaque saxa infuso aceto putrefaciunt, ita torridam incendio rupem ferro pandunt, &c.*

Liv. lib. 21.

7. Mais pour retourner à nos Romains, Appius eut un Rocher quasi tout pareil à combatre près de la ville de Terracine, qui bouchoit le passage à son entreprise. Pour la continuation de laquelle il fit faire une ouverture dans ledit Rocher à coups de ciseaux & de marteaux : continuant son chemin de plain pied jusques au rivage de la Mer à travers le Roc, sur la longueur de cent pieds, & large de quinze. De sorte que le passant estonné, contemple une seule pierre sous ses pieds de la longueur & largeur dessusdite, paroissant comme un grand pavé d'une piece, muny de part & d'autre de certains bords espargnez de la mesme roche, large de deux pieds, & relevez sur le sol du chemin de pareille hauteur, pour y aller à pied sec en temps de pluye. Ausquels bords, sont jointes & rangées autres pierres de dix pieds en dix pieds, en forme de piedestal, de hauteur suffisante pour monter en carosse ou à cheval, ou pour en descendre sans peine : le tout enclos entre deux murailles très-hautes, faites de la matiere mesme du Roc, lissées & polies comme tables de marbre : & divisées de dix pieds en dix pieds par plusieurs estages ou moulures, chacune desquelles est chargée d'inscriptions, gravées avec telle proportion & symmetrie que les lettres des estages plus hauts (quoy que beaucoup plus grandes que celles des plus bas) paroissent neantmoins de pareille grandeur, racourcies par la distance du lieu, & par l'estenduë du rayon Visuel. Cyprianus Eicovius docte Allemand, qui a veu & consideré la fente de ce Rocher, est celuy qui nous la dépeint en cette forme, quand il dit : *Appia Via, silice strata, viatorem detinet structura sua eximia, & consideratione reliquiarum antiquarum : atque in primis ubi in planum & rectum Scalptris ferreis ad littus in Terracinensi promontorio excisa est ex durissima caute. Stupet spectator admirabundus rectæ viæ planum unius saxi pavimentum, sub pedibus porrectum per passus plus minùs viginti in longitudinem, ac trinis ferè passibus in latitudinem : munitum quidem, ut Appia tota fuit, ab utroque latere Lymbis bipedali latitudine eminentioribus, qui viatori pediti semitam siccam præstabunt. Quibus adjecti lapides eminentiores, veluti bases quædam, per decimum quemque pedem, è queis in vehicula vel equos scansio fieret commodior. Quis non miretur solidum ex eadem candenti rupe parietem explanatum in summam altitudinem, quam per pedum decades multas, characteribus numerorum magnis, singularum decem*

In deliciis Italiæ.

decempedarum distantia sculptis, curiosa Vetustas posteris demonstrare voluit? Quem non delectatione afficeret graphicotera characterum illa Symmetria proportioque? qui æquè magni à longè in altissimi parietis summitate, ac in imo intuentium oculis occurrunt.

Telle est une Roche fenduë de main d'homme, en un lieu dit Theopolis près de Cisteron, que Claudius Posthumus Dardanus homme illustre, qui a esté honnoré des plus belles charges de l'Empire, fit ouvrir coupant la roche de part & d'autre en plusieurs endroits : qui fut dite du nom de *Petra Scripta*, à cause de l'Inscription suivante qui y est engravée : & qui nous rend tesmoignage de ce que dessus,

CL. POSTHVMVS. DARDANVS. VI. NP. ET. PA
TRICIAE. DIGNITATIS. EX. CONSVLARI. PRO
VINCIAE. VIENNENSIS. EX. MAGISTRO. SCRI
NI. LIB. EX. QVAEST. EX. PRAEF. PRAET. GALL. ET.
NEMA..... GALLACIAE. ET. INL. FEM. MATERFAM.
EIVS. LOCO. CVI. NOMEN. THEOPOLI. EST.
VIARVM. VSVM. CAESIS. VTRINQVE. MON
TIVM. LATERIBVS. PRAESTITERVNT. MVROS.
ET. PORTAS. DEDERVNT. QVOD. IN. AGRO.
PROPRIO. CONSTITVTVM. TVENTIONI. OM *Grut. 151. 6.*
NIVM. VOLVERVNT. ESSE. COMMVNE. ADNI
TENTE. ET. IANV. INL. CON. AC. FRATRE. ME
MORATI. VIRI. TI. LEPIDO. EX. CONSVLARI.
GERMANIAE. PRIMAE. EXMAG. MEMORI.
EXCON. RERVM. PRIVAT. VT. ERGA. OMNI
VM. SALVTEM. EORVM. DEVOTIONIS.
PVB. STENED... T. VEN. SARO... SS.

8. Telles sont dans les Alpes plusieurs Voyes ouvertes par Auguste, desquelles nous avons fait mention au Livre precedent, & maints autres chemins que je passe sous silence, pour venir à ceux, lesquels par une merveille encore plus grande, passoient à travers des Montagnes percées, ouvertes par les deux extremitez seulement, & quant au reste couvertes & voutées en forme d'une longue & estroite caverne.

9. L'Antiquité a fait grand estat de certaines Voyes sousterraines ; L'une desquelles estoit en la ville de Thebes à cent portes, de telle longueur & largeur, que les Rois d'Egypte pouvoient faire sortir leur armée de ladite Ville, sans que les Citoyens en sentissent le vent. L'autre estoit en la ville de Babylone, inventée & parfaite par une Princesse Medoise : & par elle conduite par une voute de pierre & de bitume par dessous le canal de l'Euphrate, l'un des plus grands Fleuves du Monde : afin d'avoir commodité d'aller par cette Voye racourcie de l'un des Palais royaux à l'autre, sans estre veüe ny apperceüe des habitans de ladite Ville. *Philostra. in vita Apollonii.*

10. Mais qui confiderera ce que l'Italie peut montrer en ce genre d'ouvrage, il y trouvera bien autres merveilles : d'autant qu'il n'y a pas une feule Voye, mais plufieurs, qui font taillées dans des Roches vives d'une longueur & eftenduë admirable. Je paffe fous filence celle que Vefpafian fit percer à travers l'un des bras de l'Apennin, pour continuer la Voye Flaminienne interrompuë en cet endroit, d'autant que nous en avons parlé fuffifamment au Livre precedent.

11. Mais fur toutes les autres font à confiderer deux Voyes fousterraines au territoire de Naples, dont l'une tendoit de Bayes en la ville de Cumes, qui avoit fon entrée affez eftroite. Ceux qui fe vantent d'y avoir efté en ces derniers fiecles, difent qu'ayant fait quatre vingts pas de chemin, fe trouve un lieu quadrangulaire, creufé dans le Roc en forme d'une chambre de quatorze pieds de long, & huit de large : & que vis-à-vis de l'entrée, il y a un Roc relevé en forme d'un lit. Que le pavé & les coftez font encore marquetez d'Azur & nacre de perle : & tiennent que c'eft la Caverne tant rénommée de la Sibylle, dont Virgile fait mention au fixiéme de fon Æneide. Cette Grotte du commencement n'avoit point d'iffuë, & fe terminoit par plufieurs autres lieux creufez & cifelez dans le Roc, efquels on a fait quelque forme de Chapelle. Mais Agrippa genre d'Augufte, qui a excellé fur tous és entreprifes qui touchent les Grands Chemins, fit encore en cet endroit paroiftre la grandeur de fes richeffes & de fon courage : Car ayant fait couper la Foreft tant rénommée d'Averne, ainfi dite, à caufe du Fleuve de mefme nom, que l'on difoit eftre l'un des Fleuves d'Enfer : & ayant orné ces quartiers de très-beaux édifices, il fit pareillement tailler le Roc de ladite Caverne, & icelle continuer jufques en la ville de Cumes : faifant par ce moyen évanoüir l'opinion de plufieurs fables que l'Antiquité avoit forgé fur les lieux fousterrains, & les profondes forefts de cette Region : en laquelle on difoit eftre l'habitation des Cymmeriens, qui ne voyoient jamais le Soleil : d'autant que que n'ayant pour domicile que des foffes fousterraines, il leur eftoit défendu d'en fortir, finon de nuit : ce qui a tourné en Proverbe, *les tenebres Cymmeriennes*, & occafionné le Poëte Homere de dire, que le Soleil ne fe levoit jamais fur eux.

Une partie de ce difcours eft en ces mots de Strabo : *Atqui hifce annis cum Averni lucum fucciderit Agrippa, locis per pulchra adornatis ædificia, confciffaque deinde ufque Cumas fubterranea foffa, omnia illa fabulæ apparuerunt.*

12. L'autre Voye fousterraine eft au chemin de Puzzole à Naples : & faut paffer par là, fi on ne veut aller par Mer, ou allonger fon chemin par terre : d'autant que le mont dit par les Anciens Paufilipus, rénommé par les efcrits de Sannazar, s'eftend en forme de promontoire, jufques au rivage de la Mer de Sicile : & ferme le pas à ceux

qui veülent aller de Puzzole à Naples. Ce qui donna occasion à l'auteur de ce chemin, quiconque soit-il, de l'ouvrir par le pied, & de le percer d'outre en outre, en ciselant le Roc dont il est composé à grands frais & long travail : attendu que la percée par laquelle on y passe maintenant en droite ligne, est de demie lieüe Françoise, peu plus ou peu moins de longueur : de douze à quinze pieds de largeur, & autant de hauteur. Quoy que ce soit, elle estoit de telle largeur du temps mesme de Strabo, qu'elle recevoit deux chariots passans l'un contre l'autre : & si elle estoit dés-lors ouverte par plusieurs fenestres faites ainsi que soupiraux, & percées à plomb de la sommité du Mont jusques au creux dudit chemin, pour donner jour aux passans. Voicy comme Strabo parle de l'une & de l'autre de ces Voyes percées : *Extat & his in locis intra montem effossa spelunca in Dicearchiæ Neapolisque medio (sicut altera Cumas tendens facta) in qua Via obviis curribus pervia multis panditur stadiis. E superna autem montis parte, excisis multifariam fenestris lumen in profonditatem infunditur.*

13. Alfonse Roy d'Arragon ayant reduit le Royaume de Naples sous sa puissance, fit élargir ladite Voye en plusieurs endroits : Mais specialement les deux entrées opposites. Mesmes il la fit unir & applanir de nouveau par le bas : & au lieu des anciens soupiraux bouchez par la longueur du temps, il en fit percer deux nouveaux à travers le dos de la Montagne, par lesquels la lumiere estant infuse, paroist aux yeux de ceux qui la voyent de loin, comme neige esparse sur le sol, jusques à ce que l'on soit tout près desdits soupiraux. Finalement Pierre de Tolede, Viceroy de Naples pour l'Empereur Charles V. a mis la derniere main à cet œuvre, ayant fait corriger ce qu'il y restoit d'oblique & tortueux : & tellement réformer à droite ligne, que l'une des ouvertures paroist à ceux qui entrent par l'autre, tout ainsi que quelque Astre, à la veüe duquel ils peuvent marcher tout droit à travers ces tenebres. Ce qui apporte encore un autre plaisir aux Voyageants, c'est qu'ils voyent de loin ceux qui entrent, ou qui sortent dudit Chemin, ne paroissans non plus que Pygmées, soit qu'ils aillent à pied ou à cheval : & comme agrandissans à mesure qu'ils en approchent.

14. Au reste, il y a plusieurs opinions sur l'auteur de ce Chemin percé. Strabo dit qu'il a esté fait avec la caverne cy-dessus par un Coccejus, sans autrement donner à entendre qui il estoit, ny en quel temps il a vescu. Voicy comme il en parle, *Coccejum eam quidem condidisse fossam memoriæ proditum est : & eam, quæ ex Dicæarchia, id est Puteolis extat Neapolim ad Bajas.* *Lib. 5.*

Leander Albert en la description de la Campagne heureuse, à l'endroit où il parle des anciens habitans de la ville de Cumes, dit, qu'un autre Italien nommé Zenobio Acciaivolo de l'Ordre des Freres Pre-

ſcheurs, a laiſſé par eſcrit au Panegyrique de Naples & des Neapolitains, que quelques-uns diſent que L. Lucullus eſt celuy qui l'a fait faire : & que les autres le donnent à un nommé Baſſus, ſans en produire autre plus aſſeuré teſmoignage. La verité eſt que Lucullus fit bien creuſer dans un Roc, & approfondir une foſſe en ces quartiers-là, qui luy couſta davantage à tailler, qu'à baſtir ſon beau & ſuperbe Palais de Bayes. Ce n'eſtoit pas toutesfois pour en faire un chemin : mais un Canal pour attirer l'eau de la Mer toutes & quantesfois que bon luy ſembleroit, dans certaines piſcines qu'il avoit fait faire dans un Mont prochain en forme de cavernes, où il nourriſſoit force poiſſons, & l'eſté, & l'hyver. Et n'y a guere d'apparence, que Strabo, qui vivoit ſi près du temps de Lucullus, ait ignoré ſes ouvrages : qui eſtoient de telle reputation, que Pompée le Grand, Ciceron, & Tuberon l'appelloient *Xerſem Togatum*, c'eſt-à-dire le Xerſes des Romains, qui faiſoit en paix des œuvres auſſi admirables, que Xerſes Roy de Perſes en avoit autrefois fait pour la neceſſité de la Guerre.

Il en faut donc revenir au teſmoignage de Strabo, & croire que l'Auteur de cette Voye eſt ce Coccejus, que Leander Albert appelle *Cumanum* : ou quelqu'un de ſa race & de ſon nom : Race, qui au rapport de Franciſcus Scottus, a flori en la Campagne heureuſe, long-temps avant le ſiecle de Lucullus. *Ex Strabonis verbis elicimus*, dit-il, *diù antè illius tempora Coccejam gentem in Campania floruiſſe : Cryptamque dictam ibi fuiſſe : nec de ejus authore quid aliud certi conſtitiſſe.* Or quoy que Strabo ne nous aſſigne ny la qualité, ny le ſiecle de ce Coccejus, ſi eſt-il à croire qu'il eſtoit Romain, attendu que de long-temps ceux de la famille & du nom de Coccejus s'eſtoient tranſportez en la ville de Rome, & y avoient tenu des premieres Magiſtratures. De cette race eſtoit iſſu un Coccejus grand Juriſconſulte, qui vivoit du temps de Tibere, lequel prenant à déplaiſir les cruautez de cet Empereur, qui faiſoit mourir beaucoup de bons Citoyens : ſans attendre autre mandement ou condamnation, joüiſſant d'une ſanté entiere, prit reſolution de ſe faire mourir, ainſi que Tacite le rapporte parlant de ce perſonnage : *Qui omnis divini humanique juris ſciens, integro ſtatu, corpore illæſo, moriendi conſilium cepit.* Quelques-uns tiennent que c'eſt de ſa race, que Coccejus Nerva, qui vint à l'Empire après Domitian, eſtoit deſcendu. Mais outre la conjecture du nom, la grandeur de l'entrepriſe reſſent bien ſon courage & ſon entrepriſe Romaine, & non de quelque petit Prince de ces quartiers de Naples : eu eſgard à la multitude des hommes & de la deſpenſe neceſſaire à tels ouvrages, qui a eſté telle & ſi grande, que Leon Baptiſte Albert, dit que cette deſpenſe euſt eſté beaucoup plus utilement employée en autre endroit : *Tum & eum*, dit-il, *qui tam multis hominum millibus montem apud Puteolos foderit, quis non malit utiliori aliqua in re tantum*

Lib. 3. cap. de itinere Puteolos verſus.

Lib. 5. Annal.

Lib. 2. de re ædificat. cap. 2.

operæ atque impensæ consumpsisse? Adjoûtez à cela les œuvres admirables de mesme nature, que plusieurs Romains ont fait faire en ces contrées voisines de Naples : esquelles ils se retiroient volontiers pour se donner repos & contentement d'esprit, à cause de la bonté de l'air, & fécondité de la terre : mesme de la douceur & lympidité des eaux du Pays. De sorte que tout le Mont Misenus, vanté par les Vers de Virgile, est quasi entierement creusé & porté sur colomnes, par la multitude de tels Ouvrages Romains.

15. Au moins est-ce chose asseurée, qu'outre la percée faite par Agrippa en la Grotte de Cumes, il fit de surcroit deux autres percées à travers deux Rochers de ces mesmes quartiers, pour continuer les chemins de plain pied jusques aux rivages de Bayes, & de la Mer morte, dite *Lucrinum littus.* Ce que je trouve estre mis entre les œuvres dudit Agrippa en ces termes de Cyprianus Eichovius: *Excisus Averni saltus propter sylvarum densitatem, & aëris salubritatem: perfossi Montes, atque duræ cautes, quo Viæ paterent planæ per compendia ad Bajas, Lucrinique littora.* Quant au reste, c'est le plus seur de laisser à chacun la liberté de son jugement. *In Deliciis Italiæ.*

16. Mais quiconque ait esté l'Auteur de ces deux Grands Chemins de Puzzole & de Cumes, & d'autres taillez ou percez à travers des Roches vives ; il ne luy fut besoin d'assembler autres matieres par dessus le Sol d'iceux : d'autant que faisant partie de la Roche mesme, ils estoient assez fermes pour soustenir le froissement du charroy. Ainsi l'ouverture estant faite, & le bas applany, il n'y restoit plus rien à faire davantage. C'est pourquoy nous passerons aux autres Chemins ou partie d'iceux, faits en plaine campagne, qui sont les plus communs & ordinaires de tous, & qui enferment dans leurs entrailles autres merveilles, non moins à considerer que celles des chemins, dont nous venons de parler.



DE LA MANIERE DE FAIRE LES Grands Chemins en la Campagne ouverte : & des levées ou terrasses sur lesquelles ils estoient assis.

CHAPITRE XVII.

1. *Trois sortes d'assietes des Grands Chemins.*
2. *Maniere que l'on tenoit à commencer les Grands Chemins.*
3. *Tesmoignage de Statius.*
4. *Maniere de faire les chemins en lieux plains & unis.*
5. *Comme és lieux déprimez on élevoit des Terrasses.*
6. *Ces Terrasses appellées* Aggeres Itinerarii, *ou* Aggeres viæ.
7. *Hauteurs desdites Terrasses.*
8. *Que du nom de* Agger *les Grands Chemins ont esté quelquefois appellez, à cause de leur masse & hauteur.*
9. *Commoditez de ces hauts chemins en paix & en guerre.*
10. *Où estoit prise la terre dont on faisoit lesdites levées.*
11. *Ouvrages de Massonnerie faits sur le pendant des Montagnes, pour soustenir les Grands Chemins.*

1. 
Es Chemins faits & conduits à travers les Champs, Marais, Bois, & autres natures de lieux, aucuns sont rélevez sur hautes Terrasses, les autres paroissent comme à fleur de terre, & autres par certains endroits disparoissent tout à fait : Soit que les charrois continuels les ayent rompus avec longue portée de temps : ou que les champs voisins estans surhaussez par les divers accidens que les siecles apportent, ils soient comme absorbez & cachez dessous terre. Ce qui arrive ordinairement près des entrées des grandes villes. Au moins en ay-je trouvé trois ou quatre près des anciennes Portes de Rheims qui ne paroissent plus, quoy que bien entiers : ains sont récouverts de cinq ou six pieds de terre. Ce que je croy estre arrivé à cause des réhaussemens des aires, & des vuidanges continuelles des Décombres & immondices que l'on décharge dessus, ou és environs d'iceux, qui viennent peu à peu à les couvrir & abysmer.

2. Au reste la forme & maniere de les commencer estoit, de marquer les endroits par lesquels on vouloit conduire l'ouvrage par deux

Seillons également distans l'un de l'autre, tirez au cordeau à travers les champs, soit en lieu plain & uny, soit en lieu marescageux, ou sur le pendant des Montagnes. Entre ces deux Seillons, comme entre deux lignes paralelles, estoit terminée & limitée la largeur du chemin entrepris. Cela fait & désigné, on jettoit les Ouvriers à la besogne, qui venoient à entamer les champs, & iceux creuser & approfondir entre lesdits Seillons en forme de longues fosses ou canaux, vuidant les terres molles & instables jusques au ferme, puis remplissoient le vuide d'autre matiere plus solide : comme d'Arene tirée de la Mer, des Rivieres prochaines, ou de quelque fosse en terre ferme, selon la commodité des lieux : laquelle Arene ils massivoient & affermissoient, en roulant par dessus quelque gros Cylindre, ainsi qu'on traine un rouleau par dessus un champ d'avoine : ou bien ils durcissoient & solidoient le tout à coups de Battes ou Pilons, afin de preparer un plan de fermeté & solidité suffisante pour porter les Pierres, Cailloux, & autres matieres que l'on frapperoit & entasseroit dessus.

3. Le Poëte Statius appelle cela preparer un giron au dos relevé des chemins, de peur que les posant sur la terre commune & non remuée, le siege n'en fust malin & trompeur, le lit mal asseuré, & le Sol sujet à crouler, & se crevasser sous le fardeau. C'est de luy que j'ay appris ce commencement & premier plan d'ouvrage, qu'il nous dépeint naïvement en ces vers.

Hic primus labor inchoare sulcos,
Et rescindere limites : & alto
Egestu penitus cavare terras.
Mox haustas aliter replere fossas,
Et summo gremium parare dorso :
Ne nutent sola, ne maligna sedes,
Et pressis dubium cubile Saxis.

Lib. 4. Silvar. in Via Domit.

4. Que si c'estoit en lieu plain & uny, & que le fond en fust ferme & solide, l'ordinaire estoit de faire le rempliage des fosses ainsi creusées, jusques à raiz de chaussée, ou à peu près. Puis on posoit là-dessus les diverses Couches des Materiaux dont lesdits Chemins estoient composez. De sorte que l'ouvrage entier estoit presque à fleur des champs voisins : autant relevé neantmoins, qu'il en estoit de besoin pour l'escoulement des eaux. Les mieux entendus tenoient tels chemins encore plus commodes & plus seurs, que les chemins creux dont nous avons parlé cy-dessus. *Peritiores viam tutissimam putant* (dit le mesme Baptiste Albert) *quæ coæquatum per colliculorum dorsum agitur.*

Lib. 4. cap. 5. de re ædificat.

5. Que si le chemin prenoit sa route par des lieux bas, déprimez & ravalez entre deux Collines, la coustume est non seulement de remplir le vuide des fosses à fleur de terre : mais de lever au par-dessus un amas ou un comble d'Arene conduit & continué de l'une des Collines à l'autre de mesme niveau que lesdites collines. Ce que Strabo appelle *exaggerare Valles* : cela se faisoit pour continuer le chemin de mesme train, & d'un dos également relevé. Les Latins appelloient ces levées *Aggeres*, qui estoient comme Terrasses amoncelées entre deux Seillons, & continuées d'un long dos à travers les champs en maniere d'un rempart ou platte-forme estroite, mais de très-longue estenduë : sur laquelle finalement ils faisoient leurs Pavez de Cailloux & de Gravois. On se servoit encore de semblables levées de terre és lieux fangeux & humides : *Locis autem uliginosis addebant terræ aggerem, super quem lapideam crustam insternerent*, dit le mesme Albert.

Lib. 5. Georg. — *Albert. Ibid.*

6. Ammian Marcellin appelle ces levées, d'un nom propre & significatif, *Aggerem Itinerarium* : lors que representant la cheute de certaine Terrasse & platte-forme, qui vint à fondre sous les pieds des soldats Romains, en une ville de Perse nommée *Amida*, il s'en fit comme une levée Itineraire à travers le fossé : ou comme un Pont bien uny, pour faciliter l'accez aux Perses, assiegeans ladite ville contre les Romains assiegez : entre lesquels estoit ledit Marcellin, qui en parle ainsi, pour l'avoir veu. *Diù laborata moles illa nostrorum, velut terræ quodam tremore quassata procubuit : & tanquam Itinerario aggere, vel superposito ponte complanatum spatium, patefecit hostibus transitum.*

Lib. 19.

Virgile l'appelle d'un façon encore plus claire & manifeste *Aggerem Viæ*, en ce Vers du 5. de son Æneide.

Qualis sæpè Viæ deprensus in aggere serpens.

C'est cela mesme que les anciens Auteurs appellent *Aggerum structuras*, *substructiones*, *continuatas munitiones sive moles*, & *editas aggestiones* : ainsi que l'on peut remarquer en plusieurs textes alleguez en cet ouvrage.

7. Et à la verité, c'est en ces levées ou Terrasses seules, que consiste tout ce que j'ay trouvé dans les anciens & nouveaux Auteurs de toutes les matieres interieures des Grands Chemins. Et ne faut pas s'estonner, s'ils ont bien sceu nommer & marquer telles levées en leurs escrits, estant hautes comme petites Montagnes longues & estroites. Et si ce n'est pas en lieux humides & déprimez seulement qu'on les voit paroistre : mais à travers les terres mesme les plus fermes & les plus solides, principalement en la Gaule Belgique. Car j'en ay veu plu-

plusieurs, qui sont rélevées sur les terres voisines de dix, quinze, & vint pieds de hauteur : & de cinq à six lieües de longueur, quasi sans interruption. Et de tels chemins la Gaule Belgique est des mieux fournie de long & de travers, & d'un bout à l'autre : où ils sont réconnus sous le faux nom de Chaussées de Brunehault. Et diroit-on à les voir de loin, que ce sont des Cordons verdoyans, estendus à perte de veüe à travers les champs : à cause que la pente desdites levées est quasi par tout chargée d'herbe ou de mousse, qui y verdoye de part & d'autre.

8. La hauteur & la masse continuelle de telles Levées, faisant bonne partie de ce qui est d'admirable en telle espece d'ouvrage, a esté cause que plusieurs ont appellé les Grands Chemins simplement *Aggeres* : les autres *Aggeres publicos vel militares*, ou bien, *Tellures inaggeratas*. *Eoque factum*, ainsi que parle Andreas Resendius, *ut aliquandò ipsa publica Via ac militaris, Agger publicus diceretur*. Ce qui est assez familier à nos anciens Auteurs Gaulois : comme à Sidonius Apollinaris, en ces Vers, qui s'adressent à son livre.

Antiquus tibi nec teratur Agger :
Cujus per spatium satis vetustis
Nomen Cæsareum nitet columnis.

Propemt. ad libellum.

Et le mesme Auteur,

Verum post patruos patremque, carmen
Haud indignus avo Nepos dicavi.
Ne forte tempore posthumo, Viator,
Ignorans reverentiam sepulchri,
Tellurum tereres inaggeratam.

In Epitaph. Apollinaris Avi sui.

Et c'est ainsi qu'il faut entendre ces termes d'*Agger publicus* dans Floart, Historien de l'Eglise de Rheims qui vivoit il y a 690. ans, lors que parlant de la Sepulture de S. Gibrian, il dit qu'elle fut faite *juxta publicum Aggerem :* C'est à dire, près du chemin public ou Voye militaire : ainsi que les Tombeaux se faisoient avant l'institution des Cimetieres : Ce que Chesneau son Interprete n'ayant entendu, a tourné ces mots *Près du Tertre, ou de la Motte publique*.

9. Les Grands Chemins faits sur telles Levées ou Terrasses à travers les champs, avoient plusieurs commoditez, & pour la Paix, & pour la Guerre : Car en temps de Paix les Voyageurs qui marchoient quasi en toute saison à pied sec sur ces Chemins rélevez, estoient fort soulagez de l'ennuy & du travail ordinaire du chemin, en considerant l'assiette & varieté du pays de part & d'autre, comme de dessus

quelque haut rempart : Et en temps de guerre, il est de tres-grande importance d'appercevoir de bien loin s'il y a des ennemis en Campagne, pour se preparer à l'une des deux choses : ou de les soustenir, & attaquer, si on a forces bastantes pour ce faire : ou bien faire une retraite seure & à temps, sans perte de gens, sans terreur, & sans espouvante, que les attaques soudaines ont accoustumé de produire és cœurs de ceux qui sont surpris. Ce que Baptiste Albert remarque en suite des autres genres de chemins cy-dessus specifiez, disant. *Proximè ad hunc accedit, quæ ex vetere more extructo aggere medios per campos dirigitur. Quin & illam veteres ea de re, Aggerem nuncuparunt, & protecta sic perducta, multas de se præbebit commoditates. Nam cum ex prospectus amænitate per celsam exaggerationem, ambulantes viatores ab itineris labore & molestiis plurimum leventur: Tum & multo interest, hostem longè prævidisse : & habere qui possis infestum urgentem, aut modica manu distinere, aut nulla tuorum jactura, si superet, cedere.*

Lib. 4. cap. 5. de re ædificat.

10. Une partie de ces Levées ou Terrasses estoient faites des terres prises és champs labourables, ou autre nature d'heritage prochains. Ainsi que l'on peut juger par les costez approfondis en forme de longs fossez, qui bordent une partie des Grands Chemins de costé & d'autre. Mais en autres endroits les terres viennent joindre les lisieres desdites Levées, d'une face toute plaine & unie : n'y ayant aucune apparence que l'on ait rélevé ces hauts combles aux despens des terres voisines : ains est à croire, que tout ainsi que les Pierres & Cailloux dont les Grands Chemins estoient pavez, se portoient & charioient de bien loin sur les lieux : qu'ainsi l'Arene dont ces Terres ou remparts estoient réhaussez, procedoit de certains lieux fort éloignez : & se conduisoit és endroits necessaires à force de charroy. Et cependant la quantité des terres à ce requises : & la longueur & estenduë de l'ouvrage est telle, que c'est une des plus grandes merveilles à considerer esdits chemins.

11. Mais ce qui surpasse toute admiration, ce sont ouvrages de Massonnerie, que les Romains ont esté comme contraints de faire és endroits des chemins conduits le long des pendants des Montagnes. Car si la pente estoit par trop roide aprés y avoir tranché & applany un siege propre pour y asseoir le Pavé, ils tiroient du bas de la colline jusques à la hauteur dudit siege une forte Muraille de pierres esquarries, pour s'opposer au fardeau des matieres desdits chemins & empescher que par leur propre faix, ou par le froissement continuel du charroy le costé bas de la Colline ne vinst à se dissoudre & ébouler : & par ce moyen interrompre la continuation du chemin. Tels estoient certains gros Murs de pierre de taille, qui s'estendent depuis l'Eglise de sainte Marie du Pont, jusques à Cailly, assez près

de la ville d'Urbin. Ces Murs souftiennent sur leurs espaules une partie de la Voye Flaminienne qui passe en cet endroit, & qui est posée sur la pente de l'un des deux Monts, entre lesquels passe le fleuve Metaurus : desquelles Murailles & Masse d'ouvrage admirable en hauteur, les Masures paroissent encore és lieux dessusdits à trois ou quatre milles de Fossumbruno: ainsi que tesmoigne le curieux Smetius, és petites annotations par luy adjoûtées au recueil de ses Inscriptions antiques, où vous trouverez ces mots. *In Via Flaminia, tertio aut quarto lapide à foro Sempronii, Urbinum versùs, Metaurus fluvius inter duos excelsos montes labitur. Juxtaque Via jacet, quam necesse fuit muniri : & pro loci natura nonnunquam fulciri. Et in eam rem exstant antiquissima murorum ex quadrato lapide vestigia, à Templo sanctæ Mariæ del Ponte, usque ad locum quem Cailly vocant, &c.* Bref tout ce qui se faisoit pour preparer un plan aux Matieres, tant interieures qu'exterieures des Grands Chemins, se peut rapporter à quatre points d'une despense incroyable; & d'un travail continuel & extremement obstiné : sçavoir aux roches fenduës & creusées : aux costes ou pendants des Montagnes applanies, aux Collines percées à jour, & aux Vallées remplies. Ce qui se voit encore tant en Italie comme ailleurs, avec ravissement d'esprit, & estonnement de ceux qui contemplent tels miracles. Baptiste Albert qui a consideré de près ces ouvrages terribles, les rassemble tous quatre en ce peu de mots. *Visuntur passim totis Viis militaribus proscissæ Rupes, delumbati Montes, perfossi Colles, æquatæ Valles impensa incredibili, & operum miraculo.*

Fol. 1. antiq. Inscript.

Lib. 8. de re ædific. cap. 1.



DE LA NATURE, QUANTITÉ, ET Ordonnance des autres Matieres interieures, employées aux ouvrages des Grands Chemins.

CHAPITRE XVIII.

1. 

LA Levée ou Terrasse estant preparée, massivée, & affermie en la maniere dessusdite, il falloit venir au principal ouvrage, qui consistoit ès couches diverses des Pierres, & autres Materiaux, desquels les Grands Chemins estoient composez. J'ay dit cy-dessus, que pour en faire la découverte, & voir si les parties interieures du Pavé desdits Grands Chemins auroient quelque chose de semblable avec les Pavez des Maisons, j'avois fait foüir & renverser aucuns endroits de plusieurs Grands Chemins, qui aboutissent de diverses contrées, tant de la France, que du Païs-bas, en la ville de Rheims. Quoy faisant, j'ay trouvé, que tant en la matiere qu'en la forme il y a beaucoup de choses semblables, & bien peu de dissemblables. Premierement les Matieres se rapportent par tout : excepté que celles des Grands Chemins sont plus fortes, & mieux fournies. Aussi ont-elles à porter plus de poids. Et quant à la façon, elle a cela de semblable à celle des Pavez des Edifices, que les Matieres y sont disposées par couches distinguées les unes des autres, & rangées l'une sur l'autre par certain ordre chacune en son lieu. Il y a neantmoins cette difference, que le nombre des couches, & l'ordre suivant lequel elles sont mises en œuvre, n'est pas de mesme par tout. Car il y a plus de couches en l'un des chemins qu'en l'autre,

& ficelle couche est la seconde en l'un, qui est la troisiéme en l'autre. Quant au reste, tout y est semblable. Comme il sera veu en discourant de chacun chemin en particulier.

2. Le premier donc que je fis ouvrir, c'est celuy que les Peres Capucins trouverent il y a deux ans dans l'enclos du Monastere qu'ils ont fait bastir en la ville de Rheims, és années 1617. 1618. & 1619. & qui est assis dans une partie des Marais de la Riviere de Vesle, qui sert de fossez à ladite Ville du costé d'Occident. Et ont lesdits Marais esté enclos dans icelle Ville depuis 480. ans : auquel temps les Rois de France commencerent à dilater de nouveau son enceinte.

Ayant fait foüir dans le Jardin dudit Monastere jusques à neuf pieds de profondeur, parut la terre ferme sur laquelle ledit chemin est assis. Et fut trouvé sur icelle un ciment de Chaux & d'Arene, de l'espaisseur d'un pouce seulement, qui est aussi blanc que s'il venoit d'estre fait. Il enfarine les mains en le maniant, comme si c'estoit de la Chaux nouvelle : & semble en ces ouvrages, tenir le lieu de la Fougere, ou de la Paille que l'on jettoit sur les Planchers sous les quatre couches de Massonnerie. Sur ce ciment estoient assises pour premiere couche dudit chemin, des Pierres larges & plattes, couchées les unes sur les autres de l'espaisseur de dix pouces, & jointes ensemble avec un ciment, qui rend cette couche de tel alliage & fermeté, qu'il est bien difficile d'en avoir des pieces.

3. Or quoy qu'és Pavez des Maisons la premiere couche soit de pierres plus rondes que plattes, qui y sont mises en œuvre *pro Statumine*, & qu'és Grands Chemins le premier lit se trouve par tout de pierres plus plattes que rondes : Si est-ce que nous pouvons avec raison donner à cette premiere couche le nom de *Statumen*, veu qu'elle tient le premier rang és ouvrages desdits Grands Chemins, comme le *Statumen* és Pavez des édifices. A quoy ne peut nuire ce peu de difference qui se trouve en la figure desdites Pierres. D'autant que dans Vitruve, ainsi que nous avons justifié cy-dessus, ce mot *Statumen*, est pris pour tout Corps ou Matiere qui en doit soustenir une autre : ou que l'on met sous un autre pour luy servir de pied & de fondement. De là vient le Verbe *Statuminare*, que Pline met en œuvre, pour porter & soustenir quelque chose avec des pierres, aussi-bien qu'avec des Pieux ou Eschalats. Comme en ce lieu du 18. de son Histoire, chap. 6. *In solutiore terra sepibus firmari. Ora utrinque lapidibus Statuminari.* Où il parle d'appuyer les terres croulantes de l'embouchëure d'un fossé avec des Pierres.

4. Vient après la seconde couche, faite & composée de pierres, qui tiennent plus de la figure Cubique, ronde ou ovale, que de la platte & dilatée. Les moindres sont comme pour emplir la paume de

la main, & n'y a rien qui ressemble mieux au *Statumen* des Pavez domestiques. Nous ne dirons pas neantmoins qu'en ces pierres gisé le *Statumen*, ou fondement des Grands Chemins : mais plustost, la Ruderation. D'autant qu'elles ne tiennent pas le premier lieu en l'ouvrage, ce qui est le propre du *Statumen*. Nous appellerons donc hardiment cette couche du nom de *Ruderation*, que l'on donne à la seconde couche des Pavez des Edifices : eu mesme esgard aux tests de Pots, Tuiles & Briques cassées, qui se trouvent mélez parmy les Pierres de ladite couche, restées d'anciens bastimens ruinez, & qui sont proprement compris sous ce terme *Rudus*, qui signifie toutes vieilles Matieres d'Edifices rompus : comme vieux Moilons, Plastras, & Décombres.

5. Ces Pierrailles de la Ruderation des Grands Chemins : tant de ce premier qu'autres depuis découvertes, sont de nature beaucoup plus tendre que le Cailloux naturel, & non propres à jetter feu : mais elles sont d'un alliage si fort & si tenant, que les Manœuvres sont bien empeschez d'en tirer & déjoindre autant en une heure, qu'ils en pourroient porter sur leurs espaules. Ce n'estoit pas à la main toutesfois que l'on mettoit ces Pierres en œuvre : mais on les espandoit sur l'ouvrage à la pelle. Puis y estant arrangées, on les frappoit à coups de Batte dans le conroy qui servoit à les allier. Ce que les anciens Architectes appelloient, *Virgis cædere*, *vel solidare*, *decuriis inductis* : C'est-à-dire, affermir & massiver à coups de Battes par gens que l'on y mettoit par dixaines. Quant au reste, cette couche seconde ne s'éleve sur la premiere que de huit pouces d'espaisseur.

6. Après la Ruderation se trouve au chemin dessusdit pour troisiéme couche, un ciment ou conroy d'un pied d'espais : non pas de Tuile battuë, comme és Pavez des Edifices : mais de certaine matiere gluante, attachante, & mollasse, que l'on appelle en Champagne du Croüin. Ce n'est autre chose qu'une Arene de nature de Craye, que je pense estre cela mesme que Virgile appelle *Cretam tenacem*, & dequoy il dit, qu'il faut faire les aires des granges.

1. Georg. *Area cum primis ingenti æquando cylindro,*
Et vertanda manu Creta est solidanda tenaci.

Où, *per Cretam*, il n'entend pas de la craye en Pierre, laquelle on ne peut pas affermir ny solider plus qu'elle n'est de nature : mais plustost une Arene grasse & attachante de nature de craye : que l'on peut massiver à coups de Batte, comme on la massivoit aux ouvrages des Grands Chemins, la mélant avec de la Chaux.

Il n'y a point de difficulté qui nous empesche de donner à cette couche troisiéme, le nom de *Nucleus* : puis qu'elle est de mesme nature,

& tient le mesme rang és Grands Chemins, que le *Nucleus*, és Pavez des Edifices. Car encore qu'és Grands Chemins elle ne soit faite de Tuile battuë : c'est neantmoins un ciment, auquel convient fort bien deux autres appellations, que quelques Architectes donnent à cette couche troisiéme. Sçavoir, *Puls & Offa* : comme qui diroit une farce. D'autant que le Croüin duquel ladite couche est composée, est gras & propre à demeurer en masse. De sorte que le Pic entrant dedans, & ayant fait son trou, ne peut emporter que sa largeur de telle matiere, qui ne se veut rompre ny separer par gazons.

7. Que si nous colligeons en un, l'espaisseur des Matieres interieures dudit chemin, nous trouverons qu'elles avoient ensemble deux pieds six pouces. A laquelle quantité adjoûtant l'espaisseur de la derniere couche, qui n'est que de six pouches, l'œuvre entier se trouvera de trois pieds d'espaisseur, & non plus.

8. Tel estoit ce chemin premier ouvert : mais non content d'y avoir veu l'ordre & la diversité de ces Matieres, respondantes si naïvement aux Pavez des Edifices : Je me transportay peu aprés à demie lieuë de la ville, sur l'un des Grands Chemins qui y abordent du costé de Chaalons : & m'arrestay en un endroit, où ledit chemin est rélevé de quatre ou cinq pieds au-dessus des terres voisines. Là je trouvay quelque peu de difference, tant en la forme qu'en la Matiere. En la forme, d'autant que le *Nucleus*, y tenoit lieu de seconde couche, qui est mis pour la troisiéme au chemin precedent, & aux Pavez des Edifices : & le *Rudus* y tenoit lieu de troisiéme.

Quant à la Matiere, elle estoit semblable par tout : sinon que parmy les Pierrailles de la ruderation, il ne se trouve en ce chemin des champs aucuns fragmens de Tuiles ny de Briques, comme en l'autre.

9. Le troisiéme Grand Chemin que je fis ouvrir, est celuy qui conduit de Rheims à Mouzon, assis sur une levée de terre de vingt pieds de hauteur à l'endroit où je le fis entamer, qui est à trois lieuës de Rheims, ou peu plus. En ce lieu je trouvay que la fondation ou *Statumen*, estoit double, estant faite de deux couches de Pierres plattes, dont la premiere est massivée dans du ciment, ainsi qu'és autres Grands Chemins dessusdits : & est de dix pouces d'espaisseur. La seconde est espaisse d'onze pouces ; & composée de Pierres séches, c'est-à-dire, couchées l'une sur l'autre, sans aucun alliage de terre ny de ciment : ce que je n'avois encore veu ailleurs. J'estime que l'on peut prendre ces deux couches pour une seule sous le nom de double Pied ou fondation : *duplicis Statuminis*. Le noyau est immediatement pardessus composé de certaine espece de terre rousse de l'espaisseur de quatre à cinq pouces seulement bien estenduë & massivée sur les Pierres séches. Sur le noyau est posée la Ruderation, espaisse de dix pouces, composée de Cailloux ronds & lissez, de pareille nature à ceux dont

la surface est faite : mais beaucoup plus minces & plus petits. A peine s'en trouve-il aucun qui surpasse en grosseur une noix commune : & y en a une quantité infinie, qui ne sont guere plus gros que noyaux de cerises. Tous ces petits Cailloux sont alliez d'un ciment ou conroy, de si ferme consistance, qu'il est bien difficile à rompre & entamer. Cette couche soustient sur soy la derniere & plus haute, faite contre l'ordinaire de plus gros Cailloux que ceux de la Ruderation : & n'a que six pouces d'espaisseur : en sorte que tout le chemin pris ensemble, n'a en ses quatre couches que trois pieds & demy du haut en bas.

DE LA SUPERFICIE EXTERIEURE DES Pavez : Division d'icelle en ses especes és Pavez des Edifices : Et de la premiere espece qui consiste en Terris.

Chapitre XIX.

1. *Derniere surface des Pavez comparée à la peau des animaux, ou à la crouste d'un pain.*
2. *Division de la surface des Pavéz des Edifices en ses especes.*
3. *L'Interprete de Pline, corrigé sur ce mot de* Materia.
4. *Que* Materia *en ce passage de Pline, se prend pour terre, & non pour pierre.*
5. *Signification* de Terra materina.
6. *Nature de l'Arene ou Poudre de Puzzole.*
7. *Que l'on se servoit de cette Poudre à faire des Pavez en Terris.*
8. *Vernis avec lequel on durcissoit les croustes des Pavez faits en Terris.*

1. Ous avons discouru jusques à present des parties interieures, & comme des entrailles, dont les Anciens composoient & farcissoient (s'il faut dire ainsi) les corps des Pavez qu'ils faisoient tant és Maisons & Edifices, qu'és Grands Chemins de l'Empire. Il est temps à cette heure de parler de la derniere superficie d'iceux, qui servoit de couverture à l'ouvrage entier : & comme d'une peau bien polie, qui comprenoit dans soy les os, les muscles, les nerfs, les veines, & les arteres du Pavé, & ressembloit à la crouste de dessus d'un pain, qui sous sa voute arondie récelle la mie dudit pain : qui qui est la plus tendre, mais non pas la moindre partie de son tout.

C'est

C'est pourquoy les anciens Auteurs appellent cette partie *Summam Crustam* : & la façon de la coucher & appliquer, *Incrustare* : duquel mot ils se servent en tous ouvrages de polissure, qu'ils appellent *Expolitiones*, *Tectoria*, *incrustationes*, comme qui diroit des Enduits qui servent à remplir, couvrir, & polir les vuides des murailles en ouvrages de Massonnerie. De ce nombre sont les applications des pieces esmaillées à la Mosaïque, & les incrustations des tables de marbre, qui s'appliquent pour ornement dans les parois & pavez des Temples, Palais, & Maisons des Grands.

2. Or ny plus ny moins que nous avons commencé le discours des Matieres interieures des Pavez par ceux des Edifices; aussi commencerons-nous tout de mesme le traité de leur derniere surface : & dirons qu'és Pavez des Maisons, faits à raiz de chaussée ou sur Charpenterie, Il y avoit de trois sortes des ces Croustes ou couvertures; Sçavoir de Terre, de Brique, & de Pierre : d'où vient qu'il y avoit trois genres de Pavé, *Forma terrena*, *Testacea*, *Lapidea*. Pline met celuy qui estoit fait en forme de Terris, au rang de ceux dont les Grecs ont esté les inventeurs : & le dépeint en ce peu de mots : *Non negligendum etiam unum genus Græcanicum : solo festucato injicitur rudus aut testaceum Pavimentum. Dein spissè calcatis carbonibus, inducitur sabulo, calce, ac favilla mixtis : materia crassitudine semipedali ad regulam & libellam exigitur : & est forma terrena.* Ce que l'interprete de Pline tourne en cette maniere, *Cependant toutefois je ne veux oublier une sorte de Pavé fait à la Grecque, qui est si gentil : Car après avoir bien bié & foulé la place qu'ils vouloient paver, ils la cimentoient de plastrats ou de tests de pots cassez : Et sur cela mettoient une couche fort espaisse de charbons pilez, puis luy bailloient son derniere ciment, qui estoit de mortier fait de chaux, de sable, & de cendres menuës : & en après mettoient par-dessus au niveau, à l'esquiere, & à la régle des pierres de demy pied d'espais; & tenoient cela estre le vray Pavé fait à la mode de Pise.*

3. J'ay transcrit icy cette piece de l'interprete de Pline, pour advertir le Lecteur qu'il se mécompte de beaucoup, quand il rend le nom de *Materia*, par celuy de pierres, qu'il feint de demy pied d'espais : car outre ce qu'il ne s'est veu pierres de telle espaisseur mises en œuvre és Pavez des bastiments : ce mot de *Materia*, en cet endroit se prend pour la terrasse que Pline dit estre faite, *ex sabulo, calce, ac favillis mixtis* : qui doit estre de demy pied d'espaisseur, & servir de derniere crouste & superficie au Pavé : Il falloit donc ainsi tourner la fin de ce passage. *Cette Matiere qui estoit de demy pied d'espais, estoit mise à l'uny, à la régle & à l'esquiere, & representoit la forme d'un Terris.*

4. Pour preuve de l'Interpretation du mot de *Materia* en la maniere susdite, servira l'autorité de Leon Baptiste Albert de Florence, docte,

éloquent, & excellent en Architecture : lequel au troisiéme Livre des dix qu'il a fait de cet Art, au Chapitre vingt-sixiéme, parle ainsi de cette espece de Terris : *Præterea spectantur vestutæ ex sola materia, quæ fiat juncta calce, arena, & tunsa testa minutiore, quantum conjector ex tertia.* Où il se voit évidemment, que le mot de *Materia* de Pline, se doit entendre de celle qui est composée de Sable, de Chaux & de Cendres : quoy qu'au lieu de Cendres, cet Auteur mette de Thuile battuë en poudre, qu'il appelle *Testam minutiorem* : à la difference des tests de pots, ou Brique cassée en gros fragments, qui servoient à la Ruderation. Ce qui sera encore plus facilement entendu par la suite du mesme Auteur, qui adjoûte peu aprés, *Crustas item quæ ex sola fint materia obductæ, experiri licet, verberatu crebriore, & in dies iterato, acquirere spissitudinem & duritiem, propè ut superent lapidem.* Ce que nous pouvons ainsi rendre en François, *On peut voir par experience, que les Croustes qui sont faites & composées de cette Matiere seule, deviennent à force de les battre & rébattre de jour en jour, si solides & si dures, qu'elles surmontent la Pierre en fermeté*, que si le mot *Materia*, de Pline, se devoit interpreter par celuy de Pierres, cet Auteur ne diroit pas qu'elles se durcissent à force de les battre : & moins encore qu'ainsi battuës, elles supasseroient la Pierre en dureté, puis que ce seroit de Pierre mesme.

Lib. 3. Architect. c. 26.

5. Cette Matiere n'est donc pas de Pierre, mais de Terre faite & composée des ingrediens specifiez par l'Auteur : c'est une Terre, ou Matiere semblable à celle, que Caton appelle *Terram materinam*, quand il dit : *Terram cave cariosam tractes : ager rubricosus & terra pulla Materina, rudeta, & arenosa.* Sur lequel mot le docte Turnebe donne cet advis : *Ego Materinam putaverim à materia deduci : eoque verbo intelligi duram, solidam, & prope ligneam : qua in notione nomen materiæ poni non est infrequens.*

Cap. 34. de re rustica.

6. Que si le mot de *Materia*, se prend en plusieurs endroits pour une Terre dure comme Pierre & comme Bois, ainsi que cet Auteur nous en asseure ; c'est principalement au lieu de Pline sus-allegué. Car il se trouve, que cette Matiere ou composition estoit souvent faite d'une certaine espece d'Arene ou de Poudre, qui faisoit naturellement des choses admirables : on la trouvoit és environs de Bayes, & aux territoires des Villes qui sont autour de la Montagne de Vesuve, assez prés de Puzzole. A raison dequoy Vitruve l'appelle *Pulverem Puteolanum*, & en fait un Traité à part. Cette Poudre estant mélée avec de la Chaux ou ciment, ne donne pas seulement fermeté aux Edifices que l'on en fait : mais si on s'en sert à bastir ces grosses, espaisses, & massives murailles, que les Latins appellent *Moles*, & qui se fondent dans le rivage de la Mer pour soustenir l'impetuosité des flots, elle s'endurcit dedans l'eau, & se tourne en pierre ferme & solide au possible : ny plus ny moins

que nous voyons le Piastre estant mis en œuvre, recevoir en un moment une dureté & fermeté, qui le fait ressembler à la Pierre naturelle. A raison dequoy, on en fait les terrasses des Maisons à Paris & ailleurs, tant à raiz de chaussée, que sur estages, qui nous representent naïvement la derniere superficie des Pavez faits en Terris.

Quant à la poudre de Puzzole, voicy comme Vitruve en parle: *Est etiam genus pulveris, quod efficit naturaliter res admirandas, nascitur in regionibus Bajanis, & in agris municipiorum, quæ sunt circa Vesuvium montem, quod commixtum calce & cemento, non modo cæteris Ædificiis præstat firmitate, sed etiam moles quæ construuntur in mari, sub aqua solidescunt.*

7. Or que ce soit de cette Poudre que souvent l'on se servoit en telle nature de Pavé, nous le pouvons apprendre par ledit Albert: qui dit au lieu sus-allegué, parlant des pavez en Terris; *Sunt qui puteolanum pulverem, quem Rapillum nuncupant, huic operi probent mirum in modum.*

8. Pour rendre encore cette espece de Pavé fait en Terris plus fort, & plus resistant, ils luy donnoient par-dessus une certaine couche de Vernis, qui par sa trempe & dureté, estoit capable de resister à toutes les injures du temps. Ce Vernis estoit composé *ex calce, oleo linaceo subacta:* comme parle ledit Albert: c'est à dire, avec Chaux détrempée & fonduë avec huile de lin. *Et crustis istiusmodi constat* (dit cet Auteur) *si lotura calcis aspergantur, si oleo linaceo oblinantur, importari duritiem quamdam vitream, & contra tempestates illæsam.*



DE LA SECONDE SURFACE DES PAvez des Maisons, qui estoit de Terre cuite.

CHAPITRE XX.

1. 'ART de cuire la terre, est appellé par les Grecs d'un mot general *Plastica*, & par les Latins *Figlina*, ou *Figulina*, & se divise en deux sortes d'ouvrages: Car les uns se jettent en moule, & les autres se forment à la roüe: les uns & les autres compris sous le terme *Fictilia*: comme on peut voir au 12. Chapitre du quinziéme livre de l'Histoire naturelle. Les ouvrages de Terre cuite qui se jettent en moule, s'appellent d'un nom commun *Lateres*, & servent pour la pluspart à bastir les Maisons: comme ceux qui se tournent à la roüe, servent à les meubler de toutes sortes de vaisselles de Terre. Et c'est proprement en quoy gist l'art de Poterie, dont le sujet principal est désigné par le nom *Testa*, duquel tous les vaisseaux de Terre cuite, & ouvrages de Poterie s'appellent *Vasa testacea*, *& opera testacea.*

2. Pour le regard de ce que les Latins appellent *Lateres*, j'en trouve de trois genres, qui tous servent à la construction des Edifices: Sçavoir la Tuile pour couvrir, la Brique pour massonner, & les Car-

reaux pour paver. Ces trois genres de Materiaux ont eu ce nom de *Later*, *à latitudine*, d'autant qu'on les jette en des moules, dans lesquels on les estend en largeur entre quatre petites planches : comme nous apprenons d'Isidore, *Quod lati formentur circumactis undique quatuor tabulis.* *Isidor. lib. 15. orig. cap. 8.*

3. Or quoy que ce soit és Carreaux de Terre, & non és Tuiles ny Briques que consiste le Pavé, si est-ce que ces Matieres ayant en nature, & en art une grande conformité par ensemble, il est besoin de dire un mot des deux premieres, pour mieux entendre les troisiémes: Joint que les noms ont encore telle connexité entre eux, qu'ils se prennent assez souvent les uns pour les autres. Nous commencerons donc par la Tuile, qui est ou platte ou courbe : la Tuile platte se nomme *Tegula*, *quod ædes tegat*, selon Isidore, & la courbe, *imbrex*, *quod accipiat imbres.* Entre les Tuiles courbes sont les Festieres, que Pline appelle, *Laterculos frontatos*, d'autant qu'elles se font paroistre en l'un & l'autre front des couvertures. *Lib. 15. orig. cap. 8. Lib. 35. nat. hist. cap. 14.*

4. Quant aux Briques, les Grecs les nomment d'un nom specifique πλίνθος, d'où nous vient celuy de Plinte en nostre architecture Françoise, pour signifier la haute moulure d'un chapiteau, faite en forme de Brique platte & Carrée : ou pour un rang de Pierres, ou de Briques, sortant de la surface de l'ortographie ou élevation d'un bastiment, & l'environnant en forme de cordon pour en distinguer les estages : Mais chez les Latins, les Briques sont demeurées au nom de leur genre, & ne s'appellent autrement que *Lateres* ; ou par diminution, *Laterculi*.

5. Vitruve traite des Briques sous ce terme, au Chapitre qu'il a fait, *de Lateribus*, qui est le troisiéme de son livre second : où il rapporte trois especes de Briques sous ce nom, qui ne servent qu'à la Massonnerie : & non à la couverture ny au Pavé. Pline en fait tout de mesme au Chapitre quatorziéme de son livre trente-cinquiéme, où il dit, que la premiere espece de Brique, est celle dont on se sert en Italie : & s'appelle *Didoron*, qu'il dit estre d'un pied & demy de longueur, & demy pied de largeur : la seconde s'appelle *Tetradoron*, & la troisiéme, *Pentadoron*.

6. Tous les trois ont ce nom de *Doron* à la fin, à cause que les Grecs en leur ancienne langue, appelloient la paume de la main δῶρον : d'où seroit venu qu'ils nomment encore un don ou present δῶρον, à cause qu'il se fait de la main : si nous en croyons Pline & Vitruve ensemble. *Genera eorum tria*, dit Pline ; *Didorum, quo utimur, longum sesquipede, latum pede : alterum tetradoron : tertium pentadoron. Græci enim antiqui Dorôn palmam vocabant : & ideo Dora, munera, quæ manu darentur.* Vitruve en dit tout autant ; sinon qu'à juste cause il fait le *Didoron* d'un pied de long seulement, & de de-

my pied de large, qui vaut autant que deux paumes, d'où sans doute le nom de *Didoron* luy seroit venu : qui ne peut convenir à la mesure de Pline, puis que la paume sert de mesme commune à tous les trois : Car le *Pentadoron*, a eu ce nom des cinq paumes qu'il a de toute face : & le *Tetradoron*, de quatre ; l'un & l'autre servants aux bastimens des Grecs : Sçavoir le *Pentadoron* aux publics, & le *Tetradoron* aux privez : *Cæteris duobus* (comme parle Vitruve) *Græcorum ædificia struuntur. Ex his unum Pentadoron, alterum Tetradoron dicitur. Quæ sunt publica opera, Pentadoro : quæ privata, Tetradoro struuntur.*

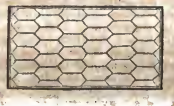
Lib. 2. Architect. c. 3.

7. Mais venons maintenant aux Pavez de terre, compris sous le nom commun, *Lateres*. Il s'en trouvoit anciennement de deux sortes, des grands & des petits. Les grands s'appelloient *Tesseræ*, ou *Tesseræ magnæ* : & les petits, *Spicata testacea*. Le nom de *Tessera* est tiré par mesme déduction de la langue Grecque, que nostre Carreau François de la Latine : d'autant que l'un & l'autre sont originaires du nombre de Quatre, à cause des quatre costez, & quatre coins qui leur servent de commune figure. *Tesseram* (dit Turnebe) *à verbo Græco* τέσσαρα *dictam esse puto*. Ce qui est confirmé par Isidore, *Tessellæ sunt è quibus domicilia sternuntur : à Tesseris nominatæ, id est à quadratis lapillis per diminutionem*. Ainsi voyons-nous que le *Tessera* des Latins vient du τέσσαρα des Grecs, qui signifie Quatre : & le Carreau des François du *Quadratum* des Latins, qui signifie Carré. Non que l'un & l'aute mot, ne se donne à chose d'autre figure, ainsi que Turnebe montre au dix-neuviéme livre de ses Adversaires, Chapitre 26. où il traite des diverses significations de *Tessera* : Mais c'est que de premiere institution, tels pavez ont esté moulez dans des formes quadrangulaires.

8. Or quoy que de *Tessera* soient sortis deux diminutifs, *Tessella* & *Tesserula* : si est-ce que ces mots conviennent mieux aux petits Carreaux de Pierre & de Marbre dont on se sert aux ouvrages de Mosaïque & de Marqueterie, qu'aux petits Pavez de terre cuite : Car à ceux-cy on a donné le nom de *Laterculus*, en Architecture, d'autant qu'ils sont de nature de Brique. On les nomme autrement *Spicata Testacea*, de quelque forme ou figure qu'ils puissent estre ; Triangulaires, Longs, Carrez, en Lozange, ou à six costez : de tous lesquels l'invention vient de Tivoly. C'est de ces Pavez qu'il faut entendre ces mots de Vitruve. *Item Testacea Spicata Tiburtina sunt diligenter exigenda : non habeant lacunas, nec extantes tumulos : sed sint extenta, & ad regulam perfricata* : Comme s'il disoit, il faut pareillement polir avec diligence les Pavez faits de Brique de Tivoly : de sorte qu'il n'y ait rien de cavé, ny de bossu ou raboteux : mais que le tout soit uniment estendu, & mis à niveau à force de les polir &

frotter. Pline entend la mesme espece de Pavé, sous ces mots: *Similiter fiunt & spicata testacea*: que son Interprete tourne Pavez faits à Pennes ou Arrestes de Poissons, dont les figures se peuvent voir dans les Annotations de Vitruve, & dans l'abregé dudit Auteur fait par Jean Antoine Rusconi, page 99.

9. Le nom toutefois de *Spicata Testacea*, est venu à toutes ces especes de Carreaux de Terre, de certaine sorte de petite Brique, laquelle estant mise en œuvre, representoit une couche d'espis de bled. Ces Briques estoient de quatre pouces de longueur seulement, deux de largeur, & un d'espaisseur. On ne les couchoit pas de plat en l'ouvrage, comme on fait maintenant les Carreaux de terre cuite: mais on les posoit sur leur costé, tout ainsi que l'on agence les Ardoises & les Tuiles, quand on en fait des âtres ou foyers de cheminées. Elles estoient appointées par les bouts environ de demy pouce de part & d'autre, representant par ce moyen la figure d'un espy: En sorte qu'estans mises en œuvre, les pointes de l'un des rangs estoient inserées & enclavées dans les pointes de l'autre rang, en la maniere que vous le voyez icy. *



C'est ce que les Architectes appellerent du commencement *Spicatim Pavimenta insternere*, à cause de la figure des espis joints ensemble que cette espece de Pavé representoit. Toutefois ils estendirent enfin ces mots à tous les autres Pavez de Terre cuite, de quelque figure que les Carreaux en peussent estre.

10. Or que ces Briques ayent eu le nom de *Spicata Testacea*, à cause de leur figure. Le docte Albert nous en rend ce tesmoignage en son Architecture: *Et visuntur laterculi crassi unum, lati binum digitum, longi duplo quam lati, stantes in latus ad Spicarum imitationem.* Le mesme Auteur dit en avoir veu aucunes de six pouces de long, de trois de large sur la mesme espaisseur mis en œuvre en forme d'espy, comme les precedents. *Lateres vidi longos di-* *Lib. 3. de re ædificat. cap. 16.*

* On a joint ici une Estampe qui represente d'après d'anciens Monumens plusieurs sortes de Pavez, dont l'Auteur fait mention dans les Articles précedens & suivans.

gitos non plus sex, crassos unum, latos tres : sed his potissimum Spicatim pavimenta insternebantur.

11. C'est ainsi que la forme de ces petites Briques nous est exprimée par le mot *Spicata*, qui ne vient d'ailleurs que de *Spicare*, qui se dit proprement des bleds, lors qu'ils commencent à jetter & pousser leur espy hors du tuyau, lequel estant tout formé n'a pas une seule pointe, mais plusieurs que les Latins appellent *Aristas*, d'où vient le mot d'Arestes, dont se sert l'Interprete de Pline sur la matiere de ces Pavez. Virgile use ainsi du mot d'*inspicare*, quand il dit,

Lib. 1. Georg.

Ferroque faces inspicat acuto.

Ce que Servius son Interprete expose, *incidere ad spici & aristarum imaginem*, que nous pourrions dire fendre & barbeier le bout d'un flambeau à mode d'espy de bled. C'est ainsi qu'il faut lire ces mots, & non pas *ad speciem*, comme on trouve en aucuns Exemplaires corrompus. Ce qu'il ne faut trouver estrange, d'autant que l'on dit aussi bien *Spicus* & *Spicum*, pour un Espy de bled, que *Spica*. Festus nous asseure du premier, & Ciceron du deuxième en ce Vers.

En sa version des Phenomenes d'Aratus, & au livre 2. *de natu. Deorum.*

Spicum illustre tenens splendenti corpore Virgo.

Ce qu'il dit de cette Etoile de la premiere grosseur, qui est par les Astrologues appellée *Spica Virginis*.

12. Ce mesme mot neantmoins ne laisse pas de signifier, appointer ou aiguiser quelque chose en une seule pointe : comme nos petits Pavez. Et de fait, la barbe des espis composée de tant de petits filets ne laisse de paroistre à l'œil, la voyant un peu de loin comme formée & terminée en une pointe generale, composée de plusieurs petites pointes particulieres. Le Poëte Gratius met le verbe *Spicare* à cet usage, lors que parlant des Piques dont se servoient les Macedoniens, il admire comme ils appliquoient de si petits fers, qu'il appelle des petites dents, à de si longs Bois.

Quid Macedûm immensos libeat si dicere Contos,
Quam longa exigui spicant hastilia dentes !

Telle est la Pique de laquelle on se sert maintenant quasi par tout : qui a donné le nom aux Piquiers : & que Turnebe appelle *Hastam Macedonicam*, comme estant empruntée des Macedoniens : laquelle il dit avoir eu en nostre vulgaire le nom de Pique, comme qui diroit Spique, de *Spica* : & que de *Spicare*, par semblable déduction est venu le verbe Piquer, qui signifie toucher d'une pointe. *Inde putaverim*,

verim, dit-il, *Hastam Macedonicam Picam, quasi Spicam vocari, quod ferro spicata sit exiguo. Inde Picare quasi Spicare dicimus.* Lib. 21 adversar. cap. 25.

Quoy donc que nos petits Pavez n'ayent qu'une pointe de part & & d'autre, & non plusieurs; il ne faut pas s'estonner, si à raison de la similitude qu'ils ont en leur figure avec un espy de bled; Ils en ont eû le nom de *Spicata*: qui regarde leur forme, comme *Testacea*, leur matiere. Car encore que le nom de *Testa*, signifie proprement toutes sortes de Pots, Vaisseaux, ou Vaisselle de terre cuite: si est-ce que bien souvent il est mis en œuvre pour *Later* ou *Laterculus*, à cause que les Vaisselles de terre, & les Briques ou Tuiles sont faites de mesme nature de terre qui est l'Argile. Il signifie quelquefois un test de pot.

Mensæ sed erat pes tertius impar, Ovid. 8. Met. fab. 2.
Testa parem fecit.



DE LA TROISIÉME ESPECE DE SURface des Pavez des Edifices qui estoit de Pierre naturelle.

CHAPITRE XXI.

1. *Deux sortes de Pavez faits de Pierre naturelle, grands & petits.*
2. *Plusieurs sortes de grands Pavez.*
3. *Des petits Pavez : noms & differences d'iceux, en ce qui est de leur figure.*
4. *Difference en ce qui touche leurs couleurs.*
5. *Des sortes de marbre exquis, employez en marqueterie.*
6. *Des petits Pavez mis en couleur, & des ouvrages de Mosaïque.*
7. *Que les Pavez de Marqueterie & de Mosaïque s'appelloient* Lithostrata.
8. *D'une autre espece de Pavé de Marqueterie dit* Cerostroton.
9. *Deux points esquels consistoit l'excellence & artifice des Pavez de Marqueterie & de Mosaïque.*
10. *Les Grecs inventeurs des Pavez de Marqueterie & de Mosaïque. Premier Auteur d'iceux.*
11. *Pourquoy les Pavez de Marqueterie & de Mosaïque ont esté appellez* Asarota.
12. *Des Pavez taillez & gravez.*
13. *Du magnifique Pavé de Marqueterie & Mosaïque de l'Eglise de saint Remy de Rheims.*

1 

APRE'S avoir discouru des Pavez faits en simple Terris, & de ceux que l'on faisoit de Briques & de carreaux de Terre cuite ; il nous faut parler de ceux qui estoient composez de Pierre naturelle, lesquels surpassoient les autres en beauté, fermeté, & excellence. Je trouve qu'il y en avoit de deux façons : car les uns estoient couverts de grands carreaux, & les autres de petits. Je mets au rang des grands carreaux ceux qui avoient quatre pouces de face & au-dessus : & au nombre des petits, ceux qui estoient moindres de quatre pouces, & jusques à la petitesse d'une féve. On appelle les grands *Tesseras*, & les petits *Sectilia*.

Cette difference est précisément touchée dans Vitruve en ces mots: *Lib 7. c. 1.* *Supra Nucleum ad regulam & libellam exacta Pavimenta struantur, sive sectilibus, sive tesseris.* Ce que l'on peut interpreter ainsi : Sur cette Escaille, appliquez à la regle & au niveau vostre Pavé fait de petites plaques de Pierre de diverses couleurs, en maniere de Marqueterie & de Mosaïque ; ou bien de grandes Pierres diversement taillées & es-

quarriés. Suetone appelle les Pavez faits de grands carreaux *Tessellata*, *quasi Tessarata à Tesseris* : & les petits *Sectilia*. C'est ainsi qu'il faut entendre un passage de la vie de Jules Cesar : où il dit, qu'entre autres magnificences de ce grand Capitaine, celle-cy en estoit l'une, de faire porter avec son bagage par les Provinces, des Pavez de grands carreaux, & de Marqueterie : *In expeditionibus tessellata & sectilia pavimenta circumtulisse*. Auquel endroit cet Auteur ne s'est pas servy de ces mots pour une mesme chose : mais pour les deux, que Vitruve a compris, *sub Tesseris & sectilibus*. *In C. Cæs. cap. 46.*

2. Pour les grands Carreaux, les uns estoient Triangulaires, les autres Quadrangulaires, en forme d'une Table plus longue que large : Il y en avoit plusieurs parfaitement carrez, ou en lozange, & de plusieurs autres figures à la fantaisie des Ouvriers.

Tous esquels, Vitruve comprend sous le nom commun de *Tessera*, quand il dit, *Si Tesseris stratum erit, ut ea omnes angulos habeant æquales, nullique à fricatura extantes*, C'est à dire, si le pavé est de grands Carreaux, Il faut prendre garde à ce que les encoignures soient également jointes : & qu'après avoir esté polies, l'un des coins ne vienne à se pousser plus haut que les autres. Ces grands Carreaux sont communs parmy nous dans les Eglises, esquelles on les voit ordinairement d'une couleur, & quelquefois de deux, assortis par certain ordre les uns avec les autres.

3. Quant aux petits Carreaux, ils eurent en general le nom de *Sectilia*, ou *segmenta*, à cause qu'ils estoient taillez en menuës parcelles, & pieces de rapport : d'où vient qu'on appelle les ouvrages qui en estoient faits, *Opera segmentata* : que nous appellons proprement en François ouvrage de Marqueterie.

La difference de ces petits Pavez consistoit en deux choses, sçavoir en la Figure, & en la Couleur.

La figure se consideroit ou en la surface desdits Pavez, ou bien aux costez d'iceux. La surface estoit plaine, ou gravée. Les Pavez qui estoient d'une superficie plaine & unie, se nommoient *Pura Pavimenta* : mais ceux qui estoient comme imprimez & gravez de diverses figures, s'appellent *Scalpturata*, ou *Cælata*.

Pour ce qui regarde les costez de ces petits Carreaux, les uns estoient de figure Circulaire, & s'appelloient *Scutula*, comme qui diroit de petits Boucliers, d'autant qu'ils en representoient la forme ronde. S'ils estoient à trois coins, ils se nommoient *Trigona* : si à quatre *Quadrata* ; si à six, *Favi*, du nom des Rayons de miel que les Abeilles font tousjours à six coins & six costez. Il y en pouvoit avoir d'autre figure, comme Pentagones, Heptagones, & Octogones. Mais Vitruve ne remarque que ces quatre, pour estre les plus communs en ouvrage de Marqueterie : Car voicy comme il en parle:

Lib. 7. cap. 1. *Cum ea extructa fuerint, & fastigia extructiones habuerint, ita fricentur, ut si sectilia sint, nullibi gradus in scutulis, aut trigonis, aut quadratis, aut favis extent : sed coagmentorum compositio plenam habeant inter se directionem :* C'est à dire, Et quand toutes ces Matieres seront bien rangées les unes sur les autres, & que tout l'assemblage aura receu sa derniere surface : si elle est de Marqueterie, faites-la si bien polir, qu'il ne paroisse aucuns degrez ou eschelettes és petits Carreaux, soit ronds, triangulaires, Carrez, ou à six pants : mais que la composition de tout l'assemblage soit plaine, esgale, & bien mise à niveau.

4. Quant à ce qui dépend des couleurs, les unes estoient naturelles, les autres peintes par artifice : Pour les premieres, il y en avoit d'autant de couleurs qu'il y avoit de diversité de Marbre, Jaspe, Porphire, ou autres Pierres exquises, rares, & singulieres, que l'on mettoit en œuvre esdits Pavez : dont les uns estoient d'une couleur simple : comme le marbre noir & blanc : Les autres estoient madrez & marquetez, tavelez & diversifiez par taches, veines, ondes, mouchetures, nuages, & autres façons que je ne sçaurois exprimer : & que la Nature se plaist (comme en se joüant) d'introduire dans la diversité de ces Matieres : ainsi que l'on peut voir au liv. 36. de l'Histoire naturelle de Pline, & au cinquiéme de Dioscoride. (Capitib. 5. 6. 7. Cap 61. & 63.)

5. Stace, descrivant l'excellence du Pavé des Bains d'Etruscus, touche en passant les Marbres plus exquis, que l'on employoit en tels ouvrages : & dit que ce Pavé particulier estoit si excellent, que le Marbre madré de l'Isle de Tasso prés de Thrace, & de la ville de Caristo de l'Isle d'Eubée, & l'Albastre Onix, & le Marbre Serpentin, dit *Ophites*, à cause qu'il est marqueté d'ondes qui vont en serpentant, quoy que tous rares, excellens, & employez en autres tels ouvrages, n'avoient pas eu le credit d'entrer en si precieux Pavé. Mais seulement le Marbre taillé dans les Carrieres de Numidie, réluisant en couleur purpurine : & celuy qui vient de la ville de Sinada en la haute [a] Phrygie, marqueté de taches rouges & luisantes, lesquelles les Poëtes feignent provenir du sang de l'adolescent Atys, chastré par Berecynthe : avec le Jaspe de Tyre & de Sydon, blanc comme neige : & qu'à peine le marbre de Lacedemone (qui se taille sur le fleuve Eurotas, & que [b] Pline dit estre le plus excellent & le plus gay de tous, à cause de sa verdure) y avoit peu trouver place. Que ces pierres réluisoient de nuit, & que le feu allumé sur un foyer de si grand prix, s'estonnoit, & s'estimoit heureux de comprendre telles richesses : & reprimoit la violence de sa chaleur, pour ne nuire à de si beaux ouvrages. C'est ce que veut dire ce Poëte admirable par ces vers.

[a] De quo Plin. lib. 5. cap. 29.

[b] Libro 36. cap. 6.

Non hic admissa Thasos, aut undosa Caristos.
Mœret Onix longè, queriturque exclusus Ophites.
Sola nitet flavis Nomadum decisa metallis
Purpura : sola cavo Phrygia quam Synados antro
Ipse cruentavit maculis lucentibus Atys, Silvarum lib. 1.
Quasque Tyrus niveas secat, & Sydonia rupes :
Vix locus Eurotæ viridis, cum regula longo
Synnada distinctu variat. Non lumina cessant :
Effulgent cameræ. vario fastigia vitro
In species animosquè nitent. Stupet ipse beatus
Circumplexus opes, & parcius imperat ignis.

C'est ce que nous pouvons dire des petits Carreaux qui n'avoient autre Couleur que la naturelle : & qui commençoient dés le temps de Caton d'estre mis en œuvres és ouvrages des Pavez de Marqueterie : specialement ceux du Marbre Numidien, qui estoit des plus precieux : & qui donnoit à l'œuvre entier desdits Pavez le nom de *Pavimenta Pœnica :* comme tesmoigne Festus Pompejus, qui dit, *Pavimenta Pœnica marmore Numidico constrata significat Cato.*

6. Quant aux Carreaux colorez par artifice, les uns estoient peints de certaines couleurs, sur lesquelles on couloit un Vernis, qui les rendoit fermes & durables contre le temps & les efforts exterieurs. Les autres, estoient mis en couleur par le Feu, & comme enduit de certaines croustes de Verre semblables à nos esmaux, qui representoient plusieurs figures. Pline dit que cela fut inventé du temps de Claudius Empereur : auquel les esprits des hommes avoient comme à desdain les Esmaux faits en cuivre, & les pieces de Marbre de leur chambre, quoy que vastes & amples, si elles n'estoient peintes : & par ce moyen, comme changées de nature : *Non placent jam abaci, nec spatia montis in cubilo delitentia. Cœpimus & lapidem pingere. Hoc Claudii principatu inventum.* C'est de ces Marbres peints qu'estoit fait ce genre d'ouvrage, que l'on appelle *opus Musivum, vel musaceum :* à la difference de la simple Marqueterie, qui estoit de pieces non peintes : Ce que nous pouvons apprendre de Franciscus Marius Grapaldus de la ville de Parme, qui parle en cette maniere de l'un & de l'autre : *Pavimenta, quibus lacunarium nitor respondere debet, ex humo ad cameras primum Agrippam in thermis quas Romæ fecerat, transtulisse legimus. Hæ fuere ex lapidibus, figlinisque crustis vitro tectis, atque encausto pictis : quod opus è musaceo, ut nunc appellant. Tessellatum dicitur, quod Tessellis, id est parvis quadratis lapillis intextum sit.* On se servoit des ouvrages de Mosaïque, principalement aux incrustations des murailles, & parois des Temples, Palais, & Cabinets des Grands. On en voit encore la façon à quelques anciennes Eglises :

In Lexico de partibus ædium lib. 2. c. 1. in Verbo Pavimentum

mesme en la sainte Chapelle à Paris, il y a certains petits endroits de la nef de part & d'autre, peu au dessous des verrieres, qui en sont enduites & encroustez. C'est l'un des genres de peinture que les Grecs appelloient *Encaustum*, à cause du feu qu'on employoit à le faire : & les Latins *Vitrum*, du nom de la Matiere que l'on y appliquoit par le feu.

7. Au reste, les Pavez de pierre, tant de Marqueterie simple, que de Mosaïque, ont esté nommez par les Grecs, *Lithostrata* : c'est à dire Pavez de pierre, les petits pavez ayans emporté ce nom par excellence au dessus des plus grands : Ainsi que ledit Grapaldus le tesmoigne, disant : *Præterea lithostrata è parvulis crustis marmoreis, quasi pavimenta lapidibus strata.* De là est venu que les Interpretes de Vitruve & de Pline ont confondu la Marqueterie & la Mosaïque ensemble, les prenant l'un pour l'autre, comme si ce n'estoit qu'une mesme sorte d'ouvrage. C'est de ces Pavez que parle Varron, lors qu'escrivant à l'un de ses amis, il use de ces mots : *Cum enim villam haberes opere tectorio & intestino, ac pavimentis nobilibus lithostratis spectandam : parum putasses esse, ni tuis quoque literis ornati parietes essent.* Tel pouvoit estre le Pavé du tribunal de Pilate : c'est à dire, du lieu où il tenoit son siege de Judicature, que saint Jean dit avoir eu nom de *Lithostratos*, & en Hebreu *Gabbatha*.

Ibid.

Lib. 3. de re rustic. 1.

Joan. 6.19. v. 13.

8. Il y avoit encore un troisiéme genre de Pavé, qui se faisoit, non de Marbre, ou autre Pierre, ou Terre cuite : ains de petites pieces & esquilles de Bois, mélées avec Cornes peintes & façonnées: le tout joint & rapporté par figures, suivant la fantaisie des Ouvriers sçavans en cet art de Marqueterie : C'est ce genre d'ouvrage usité en Pavez que Pline appelle *Cerostrota*, qu'il dit estre un genre de peinture, auquel le nom est venu des Cornes qui y sont employées & mélées avec le Bois : & lesquelles Cornes, le feu & l'artifice des hommes ont peu mettre en feuilles transparentes, comme celles des Lanternes : ou bien les teindre de diverses couleurs, ou les enduire de quelques peintures, & mettre en œuvre és ouvrages de Marqueterie. Ce qui se faisoit du temps de cet Auteur, & se fait encore à present. *Apud nos* (dit-il) *cornua in Laminas secta translucent, atque lumen inclusum latius fundunt : multasque alias ad delicias conferuntur, nunc tincta, nunc sublita : nunc quæ Cerostrota picturæ genere dicuntur.*

Plin. libro 11. c. 37.

Voilà donc trois genres d'ouvrages employez pour parer & encrouster les Pavez, Parois & Planchers : desquels Philander, qui a commenté Vitruve, parle en cette maniere. *Vitreæ cameræ dictæ quod tessellis Vitreis versicoloribus inducerentur, quod vulgò Musaicum opus vocamus. Illud si lapide, Litostroton dicitur : Si ramentis & tessellis variis coloribus & vermiculatim ligno insertis componeretur, Cerostroton fuit.*

Philander ad Vitru. lib. 4. c. 6.

9. La beauté, & l'artifice des Pavez faits de petites Pierres, gisoit en deux choses : dont la premiere est à joindre & assembler tant de menuës pieces avec un certain ciment, ou plustost avec un Mastic si delicat, qu'à peine en voit-on les jointures : & neantmoins de telle retenuë & alliage, qu'il s'en faisoit comme un corps ferme, uny, & de telle consistence, qu'on n'en peut avoir la fin qu'avec la ruïne des Edifices. Ces petits carreaux sont ceux que les Grecs appellent proprement κύβος, & les Latins *Tessera*. Car ce mot de *Tessera*, est extremement equivoque, signifiant tantost le Mot du guet, tantost un Maireau, une taille de bois divisée en deux, à marquer des nombres par petits crans : & autres choses dont parle Turnebe en ses memoires : où il remarque, que ce mot de *Tessera*, signifie (entr'autres choses cette sorte de petit Pavé cubique, & tous autres menus Pavez employez en Marqueterie, que les Grecs appellent generalement ψῆφος, c'est-à-dire, *Calculum*, *Tesseram* : d'où vient le mot de ψηφοθέτημα, *Tessellatum Pavimentum*, en autre signification que cy-devant, où il signifioit un Pavé de grands carreaux. *Turneb. lib. 19. adv. c. 26.*

Le second point auquel gist l'artifice des Pavez de Marqueterie & de Mosaïque, est en la diversité des figures que les Maistres entendus en tels ouvrages, sçavoient representer par la diversité des couleurs de ces petits carreaux : lesquels ils compartissoient tantost en forme d'hommes, tantost en figure d'Animaux, d'Oyseaux, de Poissons, de Plantes, & de toutes autres choses visibles produites par la Nature.

10. Les Grecs ont esté les premiers inventeurs des Pavez de Marqueterie & de Mosaïque. Au commencement ils se contentoient de peindre ces Pavez comme on fait maintenant les parois des maisons : mais la Marqueterie & Mosaïque estant venuë au Monde, a fait perdre l'usage de ces premieres peintures. Ce que Pline nous enseigne en ce peu de mot : *Pavimenta originem apud Græcos habent, elaborata arte, picturæ ratione, donec Lithostrata expulere eam.* *Lib. 36. cap. 25.*

Le mesme Auteur adjoûte, que Sosus fut un des plus celebres en tels ouvrages : & que ce fut luy, qui fit le riche Pavé de la Sale de Pergame, que les Grecs appellerent *Asaratos œcos* : comme qui diroit, Maison non balayée : pour ce qu'il avoit representé audit Pavé des ordures & balayures, comme restes d'un banquet, que l'on secouë des nappes aprés le repas. A quoy faire il avoit employé parmy les autres Pierres, des petites Briques peintes. *Celeberimus fuit in hoc genere Sosus* (dit-il) *qui Pergami stravit quam vocant Asaroton œcon, quoniam purgamenta cœnæ in pavimento, quæque everri solent, velati relicta, fecerat parvis è testulis, tinctisque in varios colores.* Les autres disent, que ce fut Zenodore, & non pas Sosus, qui fut auteur de ce Pavé de Pergame tant rénommé : *In quo cum aliis quibusdam imaginibus reliquias* *Ibid.* *Franc. Mari. Grapald lib. 2. de partibus ædium c. 1.*

cœnæ pinxit : & οἶκον ἀσάρωτον appellavit, non quod esset impurgatum, sed quod tale videretur.

Grapald. Ibid. 11. Quoy que ce soit, le mot de ἀσάρωτον vient de la particule privative, & du verbe Grec σαίρω, qui signifie, balayer. Et de ce mot ont esté appellez tous les Pavez de Marqueterie & de Mosaïque, de quelque forme ou figure qu'ils fussent enrichis. C'est d'où vient que Stace s'est servy de ce nom, pour signifier l'excellent Pavé des Bains, que Manlius Vopiscus avoit fait faire en son Palais de Tivoli, dont la voute ou plancher estoit couvert & enduit de verre, ainsi que de miroirs, representans à la veüe de ceux qui y entroient, les figures empreintes au Pavé qui estoit au-dessous.

Li. 1. Silv. ——— *nam splendor ab alto*
Desluus, & nitidum referentes aëra testæ
Monstravere solum : varias ubi picta per artes
Gaudet humus, superantque novis Asarota figuris.

Ces Pavez excellens (au dire de Pline) commencerent du temps de Sylla à entrer en credit en Italie : car ce fut Sylla qui fit faire un Pavé de petites pieces de rapport au Temple de Fortune en la ville de Philastro : *Lithostrata cœptavere jam sub Sylla parvulis certe crustis : extatque hodie quod in Fortunæ delubro Preneste fecit.* Lib. 36. cap. 25.

12. Jusques à present nous avons parlé des petits Pavez unis & applanis, que l'on dit *Pavimenta pura* : reste à dire un mot de ceux qui estoient gravez & taillez au ciseau sur leur superficie exterieure, nommez *Scalpturata* : l'invention desquels fut premierement pratiquée au Temple de Jupiter basty au Capitole, au commencement de la tierce guerre contre les Carthaginois. Ce que le mesme Auteur nous tesmoigne, disant, *Romæ scalpturatum in Jovis Capitolini æde primum factum est, post tertium bellum Punicum initum.* Si tels petits Pavez estoient gravez, & avec cela peints de diverses couleurs, on les appelloit *Emblemata*, du verbe ἐμβάλλω, *interfero* : comme qui diroit des graveures entremélées : Ce que nous apprenons de Grapaldus, quand il dit, *Tessrulas autem quibus instrata pavimenta variantur, dum versicoloria fiunt, Emblemata quidam dixere, veluti sculptiones insertas, cum ἐμβάλλω, fit interfero.* Le Poëte ancien Lucilius, parle de cette espece de Pavé en un vers que Pline rapporte, pour montrer qu'il y avoit desja à Rome des commencemens de tels Pavez devant la guerre que Marius fit à l'encontre des Cymbres. Plin. Ibid. Grap. Ibid. Plin. Ibid.

Ante pavimenta, atque Emblemata vermiculata.

13. Mais je ne sçaurois icy passer sous silence un excellent Pavé de Marque-

Marqueterie & de Mosaïque, qui se voit encore bien entier en l'Eglise du Monastere de saint Remy en la ville de Rheims : en aquelle Eglise se garde la sainte Ampoule dans le Sepulchre dudit saint Remy. Ce Pavé remplit le Chœur d'un bout à l'autre, qui n'est pas moins long ny large que celuy de Nostre Dame de Paris. Il est assemblé de petites pieces de Marbré, les unes en leur couleur naturelle, & les autres teintes & esmaillées à la Mosaïque : si bien rangées & mastiquées ensemble, qu'elles representent une infinité de figures comme faites au Pinceau. Dés l'entrée du Chœur paroist la figure de David joüant de la Harpe, avec ces mots prés de son chef, *Rex David*. Entre ladite figure & l'Aigle, se voit un grand Cadre, au milieu duquel est l'image & le nom de saint Hierosme : & autour de luy, les figures & les noms de tous les Prophetes, Apostres, & Evangelistes, qui sont Auteurs des livres de l'Ancien & nouveau Testament : chacun ayant son livre figuré prés de soy, & dénommé par son nom : les uns representez en forme de livres clos, & les autres en Volumes roulez à l'antique, & tellement parsemez par ledit Cadre, que les Auteurs du Nouveau Testament avec leurs livres, en tiennent le milieu : & ceux de l'ancien, les extremitez.

Au costé droit dudit Chœur, sont quatre Carrez separez l'un de l'autre par petits intervales : au premier desquels sont les Figures des quatre Fleuves du Paradis Terrestre, representez par des Hommes versans de l'eau de certaines Cruches, qu'ils tiennent sous leur bras : & désignez de ces quatre noms, *Tigris*, *Euphrates*, *Geon*, *Fison*. Ces quatre Figures occupent les quatre coins dudit Carré : au milieu duquel paroist une Femme nuë qui tient une rame : & est assise sur un Dauphin, avec ces mots, *Terra*, *mare*.

Le second Carré est remply d'un simple rameau, avec ses feuillages.

Le troisiéme represente en ses encoignures les quatre Saisons de l'année, avec leurs noms, *Ver*, *Æstas*, *Autumnus*, *Hyems* : Et au milieu un Homme assis sur un Fleuve, avec ce nom, *Orbis terræ*. Dans le quatriéme, sont representez les sept Arts liberaux, dont les figures sont pour la pluspart cachées & couvertes des chaires des Religieux. On y voit neantmoins encore à découvert ces deux mots, *Septem Artes*.

Au costé senestre, est un grand quadrangle, dont la longueur est double à la largeur : & contient deux bandes larges arrondies en cercle, égales l'une à l'autre : & se touchent l'une l'autre par leur convexité. Dans la premiere bande sont figurez les douze Mois de l'année : & dans la seconde les douze signes du Zodiaque.

Au milieu, & comme au centre de la premiere bande, on voit la figure de Moyse, assis en une chaire, & soustenant un Ange sur l'un de ses genoux avec ces mots à l'entour.

——— *Lex Moÿsique figuras,*
Monstrant hi proceres.

Le reste ne se peut lire, estant caché sous les chaires des Religieux, comme aussi sont couvertes sous lesdites chaires les figures de la Justice, de la Force, & de la Temperance : & celles de l'Orient, Occident, & Septentrion. Ce que l'on juge par la figure encore apparente de la Prudence, faite en femme tenant un serpent, & désignée par ce mot *Prudentia* : & par celle d'un Homme répresentant le Midy, avec ce mot *Meridies*.

Au milieu de la bande ronde des douze Signes, sont répresentées les deux Ourses, marquées de leurs estoiles : l'une ayant la queüe du costé que l'autre à la teste, en la mesme façon qu'on les voit dépeintes sur les Globes Celestes. Toutes ces Figures, & plusieurs autres, qui seroient longues à raconter, sont faites de pieces peintes à la Mosaïque dans un champ jaune de mesme ouvrage, dont les plus gros Pavez n'excedent point la largeur de l'ongle : excepté quelques tombes noires & blanches, & quelques pieces rondes de Jaspe, les unes purpurines & les autres ondées de diverses couleurs, qui y sont appliquées dans certains compartiments faits de pieces de Marbre, comme pierres precieuses enchassées en un anneau. De là montant deux pas, & tirant au grand Autel, se voit une autre sorte de Pavé de petites pieces de Marbre, divisées en beaux compartiments de Marqueterie : Et sur les degrez de l'Autel, le Sacrifice d'Abraham, l'Echelle de Jacob, & autres histoires de l'ancien Testament, faites de mesme genre d'ouvrage : & figuratives du saint Sacrement de l'Autel : L'Eglise où est ce Pavé, fut dediée par le Pape Leon IX. y tenant un Concile au commencement d'Octobre 1049. Que si ledit Pavé estoit fait dés-lors, il a esté necessaire d'y changer quelque chose, pour y accommoder les Tombeaux qui s'y voyent, & qui y ont esté mis depuis ce temps-là.

Anselmus Monachus in Itinerario Leonis. IX.

DISCOURS GENERAL DE LA SURface des Grands Chemins de l'Empire, & division d'icelle en deux especes.

Chapitre XXII.

1. Via Terrena, *dans Ulpian.*
2. *Division en Cailloux & Gravois retenuë en la surface des Grands Chemins.*
3. *Ce qu'il faut entendre sous le mot de Cailloux.*
4. *Trois choses à considerer aux Cailloux, Substance, Quantité, Qualité.*
5. *Consideration de la substance des Cailloux en la diversité de leurs proprietez essentielles.*
6. *Trois sortes de Pierres en ce qui touche leur quantité.*
7. *Deux sortes de Cailloux en ce qui regarde leur figure, Reguliers ou taillez, irreguliers ou brisez.*
8. *Les Romains ont fait des grands Chemins de Cailloux taillez.*
9. *Cailloux brisez appellez* Incerti lapides.
10. *Cailloux irreguliers, les plus communs en Pavé.*
11. *Que ceux du Pavé de Paris sont de ce genre irregulier.*
12. *Difference entre nos Pavez de Cailloux communs, & ceux des anciens Romains.*
13. *Cailloux reguliers & irreguliers employez aux Grands Chemins de l'Empire par les champs.*



1. Aprés avoir discouru de la surface des Pavez des Edifices ; Il faut venir à celle des Grands Chemins : & montrer avec quelle diligence on preparoit les Materiaux, & avec quelle artifice on les agençoit sur l'ouvrage. Je passe icy sous silence les Voyes qu'Ulpian appelle *Vias Terrenas*, lesquelles n'estoient faites ny composées que de Terre, sans artifice ny diversité de matieres : & me restrains dans celles, qu'il dit estre faites *Silice aut Glareâ*, qui sont les vrais Chemins Militaires, servans de sujet à cet œuvre. *L. 1. D. de Via publ. & Itin. pub.*

2. Nous disons donc qu'il y avoit deux sortes de Surface és Grands Chemins de l'Empire : l'une de Cailloux, & l'autre de Gravois, suivant la division primitive desdits Chemins lesquels on faisoit dès le commencement, *Silice in urbe, & extra urbem Glareâ* : ainsi que nous avons appris de Livius : car encore que la fondation & la Rudération des Grands Chemins se soit depuis faite & composée de Cail- *Lib 41. sub finem.*

loux, en la maniere par nous déduite, lors que nous avons traité des matieres interieures : Si est-ce que cette difference en deux especes est demeurée en la superficie d'iceux : aucunes estant faites de Cailloux, & de Gravois, tant en Italie, que par les Provinces.

3. Or quoy que les surfaces de Cailloux soient les plus rares, & celles de Gravois les plus frequentes ; toutefois puisque les Cailloux ont precedé en ordre de temps, ayans esté mis en œuvre en la surface de la Voye Appienne, qui est la premiere en date : Aussi commencerons-nous à traiter des surfaces des Grands Chemins par celles qui sont faites de Cailloux, c'est-à-dire, de Pierres ou de Carreaux. J'entends de ceux qui sont de telle grosseur, qu'ils ne peuvent tomber en la nature du Gravois, qui n'est composé que de menuës Pierrailles. Or le mot de Cailloux és matieres de pavemens, n'est pas restreint dans la seule espece de Pierre qui jette feu, à laquelle le nom de *Silex* convient proprement : Mais s'estend à toutes sortes de Pierres dures, & propres à paver, que nous appellons vulgairement des carreaux, à cause que les Pierres qui sont de figure carrée ou quadrangulaire, ont donné leur nom à toutes les autres, pour estre les plus frequentes & les plus usitées.

4. Donc pour commencer par les Cailloux, à prendre ce mot pour toute sorte de carreaux à paver, on peut considerer en eux trois choses qui touchent les ouvrages des Pavez : sçavoir la force & dureté naturelle, la Grosseur, & la Figure. La premiere regarde la substance des Pierres : La seconde, la quantité : & la troisiéme, l'une des especes de qualité qu'Aristote appelle *formam & figuram.*

5. Nous avons desja dit quelque chose de la substance au chap. 4. de ce Livre, où nous avons divisé les Pierres en dures, tendres, & mediocres : Mais il faut considerer en outre, que de toutes ces Pierres les unes sont dures, lourdes, claires, resonnantes, seches, pleines, solides, moileuses, & impenetrables. De ces conditions sont le Marbre, la Pierre de Liests, le Cliquart, le Cailloux, & le franc Grez. Au contraire les autres sont tendres, legeres, sourdes, humides, friables, spongieuses, fistuleuses & penetrables. Et telles sont les pierres nommées de S. Leu, de Vergelé, de Vernon, de Tonnerre & les Grez tendres. C'est donc de la prudence des Ouvriers, de faire choix de celles qui sont les plus propres à paver suivant la commodité des lieux, & de réjetter les autres.

Les meilleures sont celles qui ont de la force interieure pour résister aux gelées, neiges, pluyes, & humiditez : & pour soustenir le heurt & rencontre des corps qui les peuvent choquer ou frayer.

6. Voila ce qui touche la substance des Pierres : il faut en aprés examiner ce qui est de la quantité, comme du premier accident, né avec la matiere, & inseparable d'icelle, *Quantitas enim est coëva ma-*

teria. Ce qui eſt à remarquer aux Cailloux & Carreaux en cet endroit, c'eſt que les uns ſont de telle maſſe, & de ſi grand poids, que l'homme ne les ſçauroit remuer ny tranſporter à l'aide ſeul de ſes mains, & de ſes forces propres & naturelles; ains a beſoin pour ce faire, de quelque inſtrument : comme de Levier, de Rouleaux, de Traineaux & autres engins à porter & charier quelque choſe. Les autres, ſont petits & maniables à fantaiſie par la main de celuy qui les met en œuvre. Et les troiſièmes, tiennent le milieu entre ces deux. Ces trois ſortes de Pierres entrent diverſement és ouvrages de la ſurface des Grands Chemins, ſelon la diverſité de ſes parties, ainſi que nous verrons enſuite : dont les premieres ſont nommées par les Architectes, *Lapides prægrandes :* les ſecondes, *Minuti* : & les troiſiémes, *Juſti*. Comme on peut voir en ce paſſage de Leon Baptiſte Albert. *Lapides alii prægrandes, hoc eſt, quos ſingulos nudæ hominum manus abſque traba, vecte, rotulo, & gerulis, & iſtiuſmodi, agere ad arbitrium nequeant : alii minuti, quos vel una manu tollere, collocareque poſſis ex ſententia : tertii lapides inter iſtos, qui pondere & magnitudine medii ſint, juſtos appellabimus.* *Lib. 3. c. 4*

7. Voila ce qui touche la quantité des Cailloux. Quant à leur qualité, elle giſt en ce qu'Ariſtote appelle Forme & figure. Cette Forme (qui n'eſt pas naturelle, mais accidentelle) & cette Figure ſe partage generalement en deux eſpeces : ſçavoir, en reguliere, & irreguliere. Selon la premiere, les Cailloux ou Carreaux à paver ſont dits taillez : & ſelon la ſeconde, briſez. Les reguliers ſont ceux qui ſont reglez ſuivant l'art de Geometrie, conſiſtans en coins & coſtez limitez par meſure & par nombre : tels que ſont les Triangulaires, Quadrangulaires, Pentagones, Hexagones, & autres ſemblables, qui ne ſont formez à l'advanture : mais à la regle & au compas. Tels ſont les Carreaux taillez à plaine face, à lignes droites, & à coins eſgaux, qui ſont frequens és Pavez des Egliſes, des Palais & baſtimens publics. *Lapidum enim alii planis ſuperficiebus, rectis lineis, æqualibus angulis conſtant, quos quadratos nuncupant.* Où le mot de *Quadratus lapis*, ne ſe prend pas à la rigueur de Geometrie, pour une pierre qui ait les quatre coins & les quatre coſtez eſgaux : mais en general pour toute pierre taillée & polie à la regle & au compas, de quelque forme ou figure qu'elle puiſſe eſtre. Ainſi que nous apprenons par ces mots d'Adrian Cardinal au titre de ſaint Chryſogon. *Eſt enim Quadrato lapide ædificare, non verè quadratis lapidibus, ſed ſectis & expolitis, etiamſi non ſint verè quadrati.* Et adjouſte que cette façon de parler, *Ædificare quadrato lapide*, vient du verbe *Quadrare*, qui ſignifie Cadrer & convenir. *Quadratum ſic dici, non quod ſit Quadrum, ſed quod Quadret : hoc eſt, conveniat operi.* Comme en ce Vers de Virgile,

Lib. de Sermone Lat. & modis Latinè loquendi pag. 233. impreſſi Colon. 1542.

1. Georg. *Arboribus positis secto Via limite quadret.*

Et c'est en ces mots que gist la difference d'entre les Structures & Bastimens faits de Moillons ou blocages, & ceux qui sont faits de pierres taillées & polies : Car ces Blocages sont les Pierres informes & irregulieres que les anciens Auteurs appellent *Cementa* : & les structures ou édifices qui en sont faits, *Cementitias Structuras*, contraires à ceux qui sont bastis, *Lapidibus Quadratis* : comme tesmoigne le mesme Auteur, disant : *Lapide structili, aut Cementitio, vel Structura aut Ruderatione ædificare, paulo remotius est ab aperta intelligentia. Est enim Lapidibus ædificare, non quadris, vel sectis, aut ad lineam vel perpendiculum collocatis : sed minutis concisisque frustulis, quæ cementa dicuntur.* Dequoy il rapporte en ce lieu plusieurs tesmoignages que les curieux pourront aller voir.

Les Empereurs Arcadius & Honorius appellent les pierres taillées, polies & reglées, *Materiam ordinatam*. *l. 77. Tit. de operibus public. C. Theod.* par laquelle ils donnent permission d'employer à la reparation des chemins & des Ponts, *per quos itinera celebrantur, cunctam materiam quæ Ordinata dicitur, ex demolitione templorum provenientem.*

8. C'est une des plus grandes merveilles de toutes celles qui se rencontrent au sujet des Grands Chemins, que le Peuple & les Empereurs de Rome, grands & magnifiques en toutes choses, se sont comme surmontez eux-mesmes en magnificence, pavant des chemins, tant en la ville, comme aux champs de ce genre de grands Carreaux taillez, si bien joints & alliez ensemble, qu'à peine en voyoit-on les jointures : & si justement polis & nivelez, que les encognures ne surpassoient en hauteur la surface generale de l'œuvre entier. Et cependant les Chemins des Champs sont d'une estenduë presque incroyable, pavez de tels Cailloux d'une substance tres-dure, & d'une grandeur démesurée.

9. Les Cailloux Brisez ou Irreguliers, sont ceux qui ne sont pas taillez au ciseau, mais fendus & cassez au marteau : D'où vient que les Ouvriers qui façonnent les Grez à paver, sont communement appellez Fendeurs ou Briseurs de Grez. Ces Cailloux ne sont ny polis en leur surface, ny droits en leur allignement, ny égaux en leur encognures, à raison dequoy les Ouvriers anciens les appelloient Carreaux incertains, ou Pierres incertaines, à la difference de ceux qu'ils appelloient *Quadratos*. *Alii superficiebus, lineis, angulis multiplicibus & variis : Nos incertos appellabimus.* (Albert. ibid.)

10. Ces carreaux irreguliers sont les plus communs és ouvrages des Surfaces des Pavez : & croy que la plus grande partie des Rues de la ville de Rome en estoit pavée, comme plusieurs Grands Chemins des champs, que nous trouvons avoir esté pavez de Cailloux, & non de

Gravois. Andrea Palladio, Italien de nation, nous asseure, pour l'avoir ainsi observé en plusieurs Grands Chemins de son païs, qu'il s'en trouve plusieurs qui sont pavez avec des pierres larges, faites à Angles inégaux, fort bien liées & entrelacées les unes avec les autres : & que pour les mettre en œuvre, les paveurs se servoient d'un certain instrument de Plomb, qu'ils ouvroient & resseroient à leur plaisir, pour le plier & accommoder à la figure irreguliere de ces carreaux, & avec lequel ils les joignoient fort bien & fort promptement en la surface de ces vieux chemins : Voicy ses propres mots : *Et era salicata di Pietre incerte, cioe, di lati, & d'angoli diseguali : nel qual modo di salicare, come strato detto altrove, usavano una squadra di piumbo, laquel aprivano & serravano come andevano i lati, & gl' angoli delle pietre. Onde la commettavano benissimo insieme, & cio facevano con prestezza.* *Liv. 3. de son Architecture. chap. 3.*

Telle, ou à peu près, est la façon du Pavé de Paris & autres bonnes Villes de France : comme pareillement de plusieurs chaussées & Grands Chemins des champs, ainsi que celuy de Paris à Orleans : soit que les carreaux soient de Grez ou de Caillou. Car encore qu'en ceux qui sont faits de Grez il y ait grand nombre de carreaux faits à quatre costez & quatre coins : & qu'en plusieurs endroits ils soient disposez avec telle suite, qu'ils se jettent à l'œil comme s'ils estoient tirez à droite ligne : si est-ce qu'à prendre l'ouvrage à la rigueur, & suivant les regles de Mathematique, ces carreaux, qui ne sont que brisez, ne tombent en aucune figure reguliere, encore qu'ils semblent en approcher de bien près. Et ainsi ils ne peuvent pas tenir rang en l'ouvrage avec une suite parfaitement égale, comme font les carreaux taillez à la Régle, à l'Esquierre, & au Compas.

11. Il y a neantmoins cette difference notable entre les Pavez de France que l'on fait maintenant, & dans les villes, & aux champs : & ceux que les Romains faisoient anciennement, que les nostres consistent en une seule couche de carreaux, frappez & affermis sur simple Arene, sans autre appuy ny fondement que le sol de la terre de telle nature qu'il se rencontre, ferme ou croulant, sec ou humide : d'où vient qu'ils ne peuvent long-temps résister au charroy ; & qu'il y a souvent des reparations à faire. Mais les carreaux qui servoient de surface aux Grands Chemins de l'Empire, estoient bien munis & fondez d'autre façon, ayant pour appuy les estages ou couches diverses que nous avons cy-dessus désignez, *Per Aggerem*, *Statumen*, *Rudum*, & *Nucleum* : Ce qui rendoit un Pavé d'une force & fermeté perpetuelle.

12. Or que les Cailloux taillez & non taillez, reguliers & irreguliers ayent esté employez aux ouvrages des Surfaces des Grands Chemins de l'Empire, Andreas Resendius nous en rend ce tesmoignage,

Lib. 1. de Antiquit. Lusitania. cap. de Viis Militarib. parlant de certains Grands Chemins qu'il a luy-mesme veu & consideré par les champs, & aux advenuës de certaines grandes Villes de la Gaule Narbonnoise : *Sternebant*, dit-il, *alibi impolito rudive lapide : alibi pro urbium claritate, quadratis saxis penè insana profusione : ut memini in Narbonensi Gallia me vidisse.*

DU CHOIX DES CAILLOUX MIS EN œuvre en la surface des Grands Chemins : & des diverses manieres de les joindre & assembler.

CHAPITRE XXIII.

1 

NOUS avons remarqué cy-dessus, que les Maistres & Conducteurs des ouvrages des grands Chemins faisoient choix des Pierres & Cailloux les plus durs qu'ils pouvoient trouver, pour en construire & paver la surface de leur ouvrage, soit qu'ils la façonnassent de Carreaux Reguliers soit Irreguliers : sur tous ils approuvoient les Pavez de vraye nature de Caillou : Mais specialement ceux qui avoient certaines veines & cavitez raboteuses, non propres à recevoir une parfaite polissure. Ce n'est pas que ce genre de Caillou fust plus dur que les autres : Mais pour ce qu'il estoit moins glissant sous les pieds des hommes & des chevaux : & appelloient tels Cailloux *Fistulosos*. C'est ce que veut dire le docte Albert en ce passage. *Veteres huic operi siliceum lapidem egregiè probarunt. Inter Silices fistulosus commodior : non quia durior, sed quia vestigiis minus lubricus.*

Lib. 4. de re ædificat. cap. 6.

2. Ce

2. Ce sont donc les deux qualitez requises en un bon Carreau à paver, qu'il soit dur & raboteux : Car il importe de faire choix de Pierres qui soient fermes & resistantes contre les efforts des charrois ordinaires, & des pieds des animaux ou bestes de voiture : d'autant que quelque dures qu'elles soient, elles s'usent avec le temps sous le faix des roües, qui peuvent bien graver des ornieres sur icelles, veu que Pline dit avoir remarqué des Cailloux, dans lesquels les Fourmis avoient imprimé des petites fentes par le froissement de leurs pieds. *Hist. Nat. lib. 21. cap. 30.*

3. En second lieu, il faut pourvoir à la commodité des bestes de charge : & leur preparer un sol, sur lequel ils ne viennent à donner du nez en terre en glissant, avant que leur ongle trouve un joint où s'arrester. C'estoit à ces fins que l'on employoit volontiers en tels ouvrages, specialement en lieux rampans, des Carreaux qui ne fussent trop petits ny trop grands : d'autant que les petits ne sont assez fixes & arrestez : ains volubiles, & facilement poussez hors de leur siege. Et quant aux grands, ils sont lubriques & glissans. Donc pour le plus seur il faut que les chemins, *Superinsternantur lapide nec pusillo, nec volubili : qui levi appulsu divellatur. Nec item amplissimo : adeò ut illic veluti in lubrico prolabi jumentum si cœperit, ruat, priusquam fixuram inveniat, ubi ungula restitet.* *Ibid.*

4 Le choix des Cailloux estant fait en la maniere dessus-dite, il ne restoit plus qu'à les construire & assembler en un corps d'Ouvrage. Quoy faisant, il falloit observer deux choses : dont l'une regarde la nature de la Pierre, & l'autre l'artifice des Ouvriers. L'une estant bien observée rendoit les Matieres durables en elles-mesmes. Et l'autre les conservoit en leur structure & alliage.

5. La premiere consistoit à coucher les Pierres sur leur ventre, & non sur leurs costez. Ce qui n'est pas de peu de consequence, d'autant que tout ainsi qu'il y a certaines veines & fibres au bois, & qu'en une posture il est plus ferme & plus puissant qu'en une autre: Il en est tout ainsi des Pierres, lesquelles la Nature produit dans les entrailles de la Terre couchées de plat : non tout à coup, mais par longue succession de temps qui joint à la Roche une fois commencée la terre plus prochaine, & la convertit en nature de pierre: Car les Pierres croissent en effet, non comme la Paste par le Levain, mais aux despens d'une matiere prochaine propre à se resoudre en pierre: à la façon des substances metalliques, qui sont produites & engendrées de matieres qui changent leurs qualitez, & prennent la forme des metaux par diverses preparations naturelles : dont la principale est la condensation des corps prochains & attenans. De mesme les Pierres ne croissent point en elles-mesmes à la façon des Plantes & des Animaux, par transformation d'aliment en leur substance : mais leur croissance se fait par condensation & transmutation des corps

voisins, selon que la nature de chacune pierre le requiert : comme une compagnie de soldats qui s'accroist, non que les corps des Soldats viennent à se grossir : mais par la creüe & augmentation d'hommes que l'on adjoûte au nombre premier. Davantage la croissance des Pierres ne se fait pas par une conversion uniforme & continuelle des matieres prochaines : mais comme par veines, dont l'une croissant sur l'autre, & la couvrant, s'allie & s'attache à sa voisine, *Prout materia materiæ superinfusa & obducta cohæret* : comme parle Baptiste Albert : en la mesme sorte que les feuilles de papier que l'on cole l'une sur l'autre pour en faire quelque carte bien espaisse. C'est donc de l'art & de la prudence des Ouvriers, de ne pas asseoir ou poser les Pierres sur leurs costez : de peur que les pluyes, & autres injures exterieures, ne viennent à pourrir le Carreau, & le dissoudre en feuilles : mais il le faut coucher en la mesme posture qu'il est tiré de sa Roche, veine sur veine, & feuille sur feuille. Par ce moyen il sera comme couvert par soy-mesme, & resistera à tous efforts qui luy passeront sur le dos : *Ergo non in latus vena stans collocabitur, nequid decrustetur tempestatibus : sed jacebit prostrata : ut pressa mole superincumbentium, nusquam pandat.* C'est donc cette forme d'assiette & de contexture, qui regarde la naturelle force ou imbecillité des Cailloux.

Albert. lib. 3. de re adificat. c. 7.

6. Quant à la Structure & disposition qui dépend de l'art & de l'industrie des Paveurs, il y en a de trois façons, dont les deux appartiennent aux Pierres taillées : & la troisiéme aux brisées. La premiere est celle en laquelle les Pierres esquarries, soit grandes, justes, ou petites, sont jointes ou alliées par un seul ordre dressé par la regle & le niveau à ligne droite. Que si les Pierres qui y sont employées sont esgales en grandeur, les Ouvriers pour donner grace à la besogne font tomber la ligne qui joint deux Pierres ensemble d'un certain rang, sur le milieu d'une pierre de l'autre rang. Cette premiere façon de paver s'appelle Structure ou assemblage ordinaire. *Ordinaria enim ea structura est, in qua lapides quadrati, seu justi, seu potius prægrandes, coagmentantur : ita ut sint suis lineis ordine ad regulam, libellam, & perpendiculum positi.*

Idem lib. 3. cap. 6.

7. La seconde sorte de liaison & assemblage des Pavez, est semblable aux trous carrez des filets ou raiseaux : d'où luy est venu le nom de *Structura reticulata*, en laquelle les grands, moyens, ou petits carreaux, ne paroissent pas mis ny rangez les uns prés des autres sur leurs costez, mais sur leurs coins : c'est-à-dire, que ce ne sont pas les costez, mais les coins de tels carreaux, qui regardent la longueur & largeur des bastimens à droite ligne. Tel estoit le Pavé de la grande Salle du Palais à Paris, avant l'incendie de l'an 1618. où les Pavez noirs & blancs estoient tellement disposez, que c'estoient les

Idem. ibid.

coins, & non les costez, qui tendoient directement aux Parois dont elle estoit circonscrite & limitée. *Reticulata structura est, in qua lapides quadrati, seu justi, seu minuti ponuntur, non jacentes in latus, sed in angulum stantes; fronte ad regulam & perpendiculum exposita.*

8. La troisiéme sorte de Structure, s'appelloit Incertaine, d'autant qu'elle estoit composée de carreaux irreguliers & incertains, que l'on joignoit les uns aux autres, selon que les lignes & les faces desdits carreaux le pouvoient permettre, sans forme ny figure asseurée: *Ut quodque latus, quoad per ejus lineas licuerit, contigui lapidis lateribus hæreat.* *Lib. 3. de re ædificat. cap. 6.*

9. Or quoy que ces trois genres de structure soient ordinairement usitez en ouvrage de Massonnerie, construction & élevation de Murailles des Edifices, tant publics que particuliers: si ne laissent-ils de paroistre és ouvrages de Pavé: comme le mesme Auteur nous le tesmoigne en ces mots: où parlant de ces trois sortes de structures, il dit: *Hujusmodi lapidum adjunctionibus in Silicea viarum structura utimur.* Ce que nous verrons cy-aprés par les exemples.



DES GRANDS CHEMINS PAVEZ EN leur surface de Carreaux irreguliers : Des deux especes de Carreaux, & de la nature d'iceux.

CHAPITRE XXIV.

1. *Les Romains ont pavé de Carreaux Reguliers & Irreguliers.*
2. *Remarque sur les Histoires & Inscriptions touchant la surface des Grands Chemins.*
3. *Exemple d'un Grand Chemin pavé de Cailloux.*
4. *Difference en l'histoire entre les Cailloux brisez & taillez.*
5. *Comme il faut entendre Livius & Plutarque sur les Pavez faits de Cailloux.*
6. *Es Pavez de Carreaux, il entre de deux sortes de Pierres : des Cailloux proprement dits, & des Grez.*
7. *Que les Romains se sont servis de Cailloux & de Grez, selon la commodité des lieux.*



1. PAR les Discours précedens on a peu voir, que l'on mettoit en œuvre deux sortes de Cailloux pour faire la surface des Pavez : dont les uns sont taillez, & les autres brisez : & que de-là procedent deux genres de structure, Reguliere ou Irreguliere : certaine, ou incertaine. Il faut és discours suivans faire paroistre par exemples & tesmoignages des Anciens, que les Romains ont employé l'une & l'autre sorte de Cailloux & de structure, en la surface de leurs grandes Voyes, tant des champs, que de la Ville.

2. Nous commencerons par les Cailloux brisez, comme par les plus communs & usitez en tels ouvrages : & remarquerons, que les anciens Marbres & Pierres inscrites (conformément à l'histoire) parlent diversement des Grands Chemins de l'Empire quant à ce qui touche la surface d'iceux : car si l'Histoire, ou les Inscriptions antiques portent tout simplement, que quelque personne publique ou particuliere, a fait faire quelque Grand Chemin, cela se doit entendre ensorte, que quant à la surface d'iceux, ils sont faits de Gravois, & non de cailloux : d'autant que le Gravois en estoit la matiere commune & ordinaire. Et ainsi faut-il entendre les Inscriptions mises au Livre precedent, esquelles il n'est point parlé de cailloux. Que si au-

cuns ont pavé de Cailloux, l'Histoire ou les Inscriptions antiques n'ont pas failly de le remarquer, comme ouvrage magnifique & extraordinaire.

3. Nous produirons une ancienne Inscription pour exemple, qui porte, que plusieurs Affranchis en réconnoissance de la liberté à eux donnée par leurs Seigneurs, & de l'honneur qu'ils avoient receu en leur Colonie, où ils avoient esté honnorez de certain Magistrat nommé *Sexviratus*, qui estoient comme six Juges ou Eschevins de Ville: Ils firent paver de cailloux un Grand Chemin aux champs sur la longueur de mil cent soixante & quinze pas Geometriques: qui est plus de demie lieüe Françoise. Le tout à leurs propres cousts & despens, ainsi que l'on voit par ladite Inscription, qui porte ces mots,

AVGVSTALES. VI. VIR.
C. PESCENNIVS. CLEMENS.
L. VETTIENVS. C. F. TIRO.
L. MAENVS. L. L. PHARNACES.
C. VERNASIVS. C. L. TVMOLPHVS.
C. VEIACVS. C. L. EPAPHRA.
L. LVCILIVS. 7. L. CHRESTVS. *Grut.* 150. 4.
CN. VETTIDIVS. CN. L. OPTATVS.
C. VTTIEDIVS. C. L. QVARTIO.
C. CVPIENNVS. C. L. SVCCESSOR.
L. MAENVS. L. L. ATHOBVTIVS.
L. CATELLIVS. L. L. BARBARVS.
SEX. FIRMIVS. SEX. L. PRIMIO.
CN. RVSTIVS. CN. L. CLARVS.
VIAM. LONG. P. ∞. CLXV. EX. D. D.
OB. HONOREM. SEXVIRATVS.
SVA. PECVNIA. SILICE. STERNEND.
CVRARVNT.

4. Que si le mot de *Silex*, est mis purement & simplement, comme en l'Inscription precedente: Il faut entendre, que la surface du chemin dont est question, n'est faite que de Cailloux brisez, & de structure Irreguliere: comme estant la commune façon de paver de Cailloux. Qui si aucunes surfaces ont esté faites de carreaux taillez, & joints d'une structure Reguliere, l'Histoire en a donné des marques particulieres, comme d'un ouvrage admirable entre les chemins pavez, & surpassant tous les autres en magnificence: ainsi que nous verrons en temps & lieu par bons exemples.

5. Quand donc il est dit au 41. de Tite Live, que les Censeurs Flaccus & Albinus, publierent les ouvrages des chemins pour pa-

ver de Cailloux dans la Ville, & de Gravois dehors, cela se doit entendre de Cailloux ordinaires, non taillez ny esquarris, mais brisez. Il en faut dire de mesme des chemins des champs, que Plutarque dit avoir esté pavez de cailloux par Cajus Graccus : Et croy qu'il n'y a rien qui represente si bien la haute surface du Pavé commun de l'ancienne Rome, que le Pavé de Paris, ou d'autres Villes de France : ensemble de quelques Chaussées & Grands Chemins, és endroits où ils sont pavez de main d'homme.

6. En ces Pavez des villes ou des champs on voit des Carreaux de deux natures, qui peuvent bien avoir esté mis en œuvre és grands Chemins de l'Empire. Sçavoir le Caillou proprement dit, & le Grez. C'est ainsi que les Ouvriers d'aujourd'huy les plus experts en l'art des Pavemens, nomment les deux sortes de Pierre qu'ils employent aux pavez : mettant ordinairement le Cailloux & le Grez en contre-pointe. Et estime qu'ils ont raison de ce faire : car encore que les Latins confondent bien souvent ces deux noms ensemble, *Silex* & *Saxum*, pour signifier toutes sortes de carreaux à paver : si est-ce qu'à nostre commune façon de parler en France, celuy-là parleroit improprement, qui donneroit au Grez le nom de caillou : d'autant que le Grez n'approche point à la dureté naturelle du caillou : n'est propre à jetter feu, comme le caillou : & si de soy-mesme il est friable, & propre à réduire en poudre, laquelle on applique mesme en ouvrage de Poterie. A quoy le caillou est du tout contraire : qui est si rebelle sous le marteau, que si ce n'est avec grande force & violence, on ne le peut mettre en poudre.

7. Donc pour parler à la mode Françoise, on pave de Grez, ou de cailloux selon la diversité & commodité des lieux : & selon que l'on peut de plus près récouvrer de l'une ou l'autre sorte de ces Pierres. C'est d'où vient qu'il se voit des villes entieres pavées de cailloux, les autres de Grez, & que les autres sont entremélées de l'un & de l'autre ensemble. Ce qui me fait croire, que comme l'Empire Romain est le plus grand, & le plus spacieux de tous, que selon la diversité des lieux esquels ils pavoient avec des carreaux, ils pouvoient bien mettre en œuvre & l'une & l'autre nature de Pierre, que l'on pourroit dire *Silicem* & *Saxum* : desquels le *Silex* est proprement le caillou : & quant aux Grez, je n'ay encore trouvé un nom qui luy soit propre : mais c'est une espece de Roche comprise sous le nom general de *Saxum*.

EN QUEL TEMPS ET DE QUELLE nature de Carreaux la Ville de Paris a esté pavée.

Chapitre. XXV.

1. *Pourquoy il est icy parlé du Pavé de Paris.*
2. *Depuis quel temps la ville de Paris est pavée.*
3. *Philippe Auguste premier Auteur du Pavé de Paris.*
4. *Pour quelle cause il fit paver Paris.*
5. *Commandement par luy fait de paver ladite ville au Prévost des Marchands & autres.*
6. *Pour quelle cause on a dit que* Lutetia *venoit de* Lutum.
7. *Le peu d'apparence en telle étymologie.*
8. *Opinion d'aucuns sur le mot Grec* λευκοτεία, & Parisii.
9. *Noms propres de plusieurs grandes villes de France, perdus : & le peu de raison d'en tirer l'étymologie des langues estrangeres.*
10. *En quel temps les noms propres des Villes se sont changez en ceux des peuples desquels elles estoient capitales ou Metropolitaines.*
11. *Deux sortes de Carreaux au pavé de Paris : sçavoir de Cailloux naturels & de Grez.*
12. *Cailloux plus forts que les Grez.*
13. *Grand avantage à une ville que d'avoir des Carrieres prochaines.*
14. *Difficulté de charier des Cailloux & des Grez sur les lieux pour les Grands Chemins de l'Empire.*
15. *Grands Chemins sortans des portes de Rome pavez de Carreaux sur cinquante lieües de longueur.*

1. L n'y a point de doute que le Pavé de Paris ne nous represente naïvement la Surface des Grands Chemins de l'Empire, qui estoient faits de Carreaux brisez & Irreguliers. Et c'est pourquoy il ne sera hors de propos de dire un mot en passant, du temps auquel il a esté fait, & de quelle nature de Carreaux il a esté muny & fortifié selon la diversité des temps : afin que par la grandeur de l'entreprise du pavement d'une seule ville, nous puissions mieux juger de la grandeur du courage des Romains, en ce qui regarde les ouvrages des grandes Voyes qu'ils ont fait par les champs.

2. C'est merveille, que la ville de Paris n'a esté pavée que depuis 437. ans à compter jusques à l'année presente 1621. Ce que plusieurs à l'advanture trouveront fort estrange, veu que l'invention

& l'usage des chemins pavez est beaucoup plus ancien. Mais nous avons des tesmoignages si certains de cette verité, qu'il n'y a moyen aucun de la revoquer en doute.

3. Rigordus Historien, François d'origine & de demeure qui vivoit de ce temps-là, nous apprend que ce fut Philippe Auguste, qui s'advisa tout premierement de la faire paver. Que si ce Prince merita ce titre d'Auguste par ses faits & gestes Militaires : aussi luy est-il deu d'ailleurs à raison d'une si magnanime entreprise : en laquelle il imitoit Auguste Cesar, qui premier fut qualifié de ce nom approchant de la divinité : & qui fut le plus courageux, & le plus curieux des Chemins pavez qu'autre qui ait esté, ny devant, ny depuis.

4. Telle fut la cause de cette magnanime, mais très-utile & très-necessaire entreprise : principalement en un lieu si sujet aux boües & aux fanges, que le Pavé mesme ne l'en peut pas totalement exempter : & qu'à travers les intervales des Carreaux, les boües sortent quasi perpetuellement comme une sueur humide : *Perpetuò exudat inutilis humor*. Ce Prince donc n'estant encore qu'au vingtiéme de son âge, & cinquiéme de son regne : qui tombe en l'an de grace 1184. se promenant un jour seul en une salle de son Palais à Paris, assis sur le bord de la Riviere de Seine, s'aprocha d'une fenestre, de laquelle pour rélascher son esprit, il contemploit le cours de la dite Riviere. A l'instant quelques Charrettes qui passoient près, & au dessous de ladite fenestre, vinrent à remuer les boües prochaines : & en firent exhaler une odeur si puante, que le Roy ne la pouvant supporter, fut contraint de se retirer en arriere. Ce qui l'occasionna dés-lors d'entreprendre en telle jeunesse un ouvrage, que les Rois ses predecesseurs (à cause de la grandeur de la despense) n'avoient osé entreprendre au plus florissant de leur âge : qui fut de faire paver toutes les ruës de Paris : *Arduum opus* (comme Rigordus escrit) *sed valdè necessarium : quod omnes Prædecessores sui ex nimia gravitate & operis impensa aggredi non præsumpserant.*

In vita Philippi Augusti.

5. Pour mettre à chef sa resolution, il appella par-devant soy le Prévost des Marchands, & plusieurs des notables Bourgeois de Paris : & leur commanda d'authorité Royale de faire paver la ville d'un bout à l'autre, tant les Ruës, que Marchez, & Places publiques. C'estoit le vray moyen de remedier aux incommoditez du charroy : & d'exterminer la puanteur intolerable, qui procedoit des fanges remuées : lesquelles estant entremélées de plastre, qui abonde au sol de Paris, & qui tient de la nature du fèu, envoyent cette odeur piquante & insupportable, à ceux principalement qui n'y sont de long-temps accoustumez.

6. La quantité & mauvaise odeur de ces fanges, a fait croire à plusieurs,

ſieurs, que la ville de Paris en avoit eu le nom de *Lutetia*, *à Luto*, à cauſe de la nature boüeuſe du ſol ſur lequel elle eſt aſſiſe. Guillaume le Breton qui a eſcrit en douze livres la Vie de Philippe Auguſte, eſt du nombre de ces gens-là, diſant,

Cui quamvis verè toto præluceat orbi — Lib. 1. Philippidos.
Nullus in orbe locus, quoniam tunc temporis illam
Reddebat Palus, & terræ pinguedo Lutoſam,
Aptum Pariſii poſuêre Lutetia nomen. — Rigordus ibid.

Rigordus a creu la meſme choſe, & dit que Philippe Auguſte faiſant paver la ville de Paris, taſchoit à luy oſter ſon ancien nom de *Lutetia* : adjoûtant que cela arriva par effet : & que ceux du Pays, qui avoient ce nom à contre-cœur à cauſe de la puanteur des boües, luy donnerent le nom de l'un des enfans de Priam. ***Ad hoc enim*** (dit-il) *Chriſtianiſſimus Rex conabatur, quod nomen antiquum auferret Civitati: Lutea enim à Luti fœtore prius dicta fuerat : ſed Gentiles quidam hujuſmodi nomen propter fœtorem abhorrentes, à Paride Alexandro filio Priami regis Troiæ, Pariſius vocaverunt.*

7. Je ne me veux pas arreſter ſur ces belles étymologies : & diray ſeulement, qu'il n'y a nulle apparence, que les Gaulois qui ont baſty la ville de Paris, ayent emprunté des Latins ou des Grecs le nom qu'ils avoient à luy donner. Cette ville donc eut un nom Gaulois long-temps auparavant que les Gens du païs euſſent connoiſſance des Latins, ny de leur langue. Or quoy que ce nom nous ſoit à preſent inconnu, ſi eſt ce qu'il approchoit à peu près de celuy de Lutece, ou Leucotece, puis que les Romains en ont fait leur mot *Lutetia*, ſuivant les terminaiſons & inflexions de leur langue, comme les Grecs Λευκοτεσία, ou Λευκοθέκτη. — Strabo lib. 4. Geog. Ptolomeus lib. 2. Geog. 8.

8. Pour moy, je ne voy guere de raiſon de tirer l'étymologie du Grec, pluſtoſt que du Latin : quoy que quelques-uns ſe perſuadent que les Gaulois ſe ſoient ſervis non ſeulement de lettres Grecques (ce que Jules Ceſar a eſcrit) mais auſſi de leur langue, de laquelle pluſieurs mots nous ſont reſtez juſques à preſent. Je ne ſçay donc ſi ceux-là ont mieux rencontré, qui ont derivé l'ancien nom Gaulois de *Leucoteſia*, qu'ils diſent eſtre l'un des Noms Grecs de la Déeſſe Iſis : comme qui diroit Blanche Déeſſe. Ny pareillement ſi les habitans de l'Iſle & du Païs furent appellez *Pariſii*, *quaſi* παρὰ τὸ Ἰσεῖον, *id eſt*, *Circa Iſidis Templum habitantes.* A cauſe qu'ils habitoient és environs du Temple d'Iſis, autrefois ſitué au lieu meſme où eſt l'Egliſe de ſaint Germain des Prez ; en laquelle on dit que l'Idole de la Déeſſe s'eſt veüe juſques à noſtre temps.

9. Mon advis eſt que le vray nom Gaulois de la ville de Paris,

est aussi peu connu que celuy des villes de Bourges & Nantes, que les Latins appellent *Avaricum*, *Condivicinum*, & d'autres Villes qui ont perdu avec le temps, & par faute d'Histoire Gauloise, leurs anciens noms, pour prendre ceux des Païs, desquels elles estoient les Capitales ou Metropolitaines : que si les Noms propres & primitifs Gaulois sont perdus avec la langue Gauloise, (de laquelle il nous reste peu de vestiges) en vain nous mettons-nous en peine de tirer les Etymologies des Noms des anciennes Villes de France, du fond des langues estrangeres, desquelles les Gaulois (qui avoient leur langue à part) ne se servoient pas.

Il seroit bien plus à propos de la tirer de la vieille langue Gauloise, si quelque vestige nous en restoit encore : comme Milœus a fait celle de Lyon, qu'il dit avoir esté nommée *Lugdunum*, de *Lug*, qui signifie *Long*, & *Dune*, qui vaut autant à dire que *Rive* : *à longioribus ripis*, pour les causes par luy déduites en son livre *De Primordiis Clarissimæ urbis Lugduni* : où il dit entre autres choses, *Ad eam rem quidem facere illi non malè mihi videntur, qui ejusmodi Urbium nomina, non tam ad Græcæ, Latinæque linguæ rationem, quam ad patriam gentis linguam referunt.*

10. Au reste c'est une erreur bien lourde à Rigordus, de croire que la Ville de Paris n'ait changé de nom que depuis qu'elle fut pavée par Philippe Auguste. Ce changement est beaucoup plus ancien. Guillaume le Breton le porte jusques au temps que Clovis mettant son siege Royal à Paris, fit des Parisiens & des François ensemble un mesme Peuple : & donna au pays des Parisiens le nom de France qu'il retient encore aujourd'huy.

Lib. 1. Philipp.

Unus fit populus Franci cum Parrisianis,
Urbs quoque Parisius meruit tunc primo vocari
Cui prius indiderit situs ipse Lutetia nomen.

C'est chose asseurée neantmoins, qu'Ammian Marcellin, qui vivoit deux cens ans auparavant, avoit desja commencé de donner le nom des Peuples, aux Villes qui en estoient les Capitales : comme *Civitatem Remos* : au lieu de *Durocortum*, ou *Durocortorum*. Ce que les Auteurs Ecclesiastiques, qui ont escrit de ce temps-là, & depuis, ont pratiqué avec les Peuples de chacune Province de France, ayant fait par ce moyen esvanoüir les propres noms Gaulois des plus grandes Villes, qui ne nous sont restez qu'en Grec & en Latin.

11. Mais c'est trop extravaguer hors le sujet de nos Pavez : retournons donc à celuy de Paris, qui nous a jetté en cette longue digression. Et disons qu'il se remarque jusques à present deux sortes de Carreaux en sa Surface : sçavoir de Cailloux, & de Grez.

Et ſemble que ſuivant le teſmoignage de Rigordus, le Caillou ait eſté le premier mis en œuvre: & que la ville de Paris en ait eſté pavée entierement de ſon temps: D'autant qu'il donne aux Carreaux, dont Philippe Auguſte la fit paver, les meſmes Epithetes qu'Iſidore donne aux Cailloux naturels, les appellant *Duros & fortes lapides*.

12. Quoy que ce ſoit, les veſtiges y apparoiſſent encore en pluſieurs endroits: ſpecialement où le charroy eſt plus frequent, les Cailloux eſtans beaucoup plus forts que les Grez. Tels ſont encore quelques iſſuës de la Gréve, l'abord du Pont noſtre-Dame, une partie de la ruë ſuivante près de l'Egliſe de la Magdelaine, de cent cinquante pas ou environ & une autre partie de quelque deux cens pas tirant du petit Pont à ſaint Severin. Quant au reſte de la ville, elle eſt quaſi pavée de Grez entierement, qui viennent en abondance par la Riviere de Seine des quartiers de Fontaine-bleau. Ces Grez ont pris la place des anciens Cailloux, d'autant qu'à meſure qu'il faut reparer, l'on ſubſtituë le Grez que l'on a maintenant en abondance, au lieu des Cailloux qui ſe trouvent bien plus difficilement. Ce qui me fait conjecturer, que dans peu de temps les reſtes qui paroiſſent encore pavez de Cailloux, ſeront entierement abolis.

13. Ce que je conjecture auſſi par cette ſentence de Strabo: *Non parva profecto utilitas eſt, cum ad cætera ædificia, tum ad Templorum & aliorum publicorum operum fabricas, lapidariam copiam habere.* Voulant dire, Que ce n'eſt pas peu d'avantage & de commodité en une Ville pour baſtir Maiſons, Temples, & autres Ouvrages publics, que d'avoir prés de ſoy forces Carrieres à commandement. Tant que l'on aura donc la commodité des Grez, dont il ſemble que les Carrieres ſoient ineſpuiſables, on ne s'amuſera pas à rechercher des Cailloux avec peine: ains on ſe ſervira du benefice des Carrieres de Grez: & de la Riviere qui ſert à les rendre dans Paris avec bien peu de frais. *Lib. 14. Geograph.*

14. Mais il n'eſtoit pas ſi facile de fournir de Grez ou de cailloux aux Grands Chemins de l'Empire: d'autant qu'ils eſtoient continuez ſans interruption à travers des grandes Provinces, qui n'avoient pas des carrieres prochaines par tout: ains ſe trouvoient tels endroits, où il falloit charier les carreaux de vingt & trente lieües de diſtance. Ce qui apportoit de la peine & de la deſpenſe infinie, que Rome ſeule s'eſt trouvée capable de ſupporter par l'abondance de ſes hommes & de ſes richeſſes, pendant ſon eſtat triomphant.

15. Sa puiſſance s'eſt fait paroiſtre (entr'autres choſes) en ce point, que les Grands Chemins ſortans de ſes Portes, & ſe diviſans en pluſieurs branches par les Regions d'Italie, eſtoient pavez de Pierres très-dures, & de très-grands carreaux juſques à cinquante lieües de diſtance. Ce que Baptiſte Albert (qui eſt Italien de nation) a remar-

Lib. 1. de re ædific. cap. 1. qué de ses propres yeux : & laissé par escrit en ces mots : *Non illud refero, in centesimum usque milliare stratas Vias lapide præduro, & maximorum lapidum strue coaggeratas.*

Mais aussi-tost que son Empire est tombé en decadence : & que ses Provinces ont esté décousuës, & separées en plusieurs Royaumes & Republiques particulieres, ces Ouvrages sont demeurez court, chacune Province se trouvant par trop foible pour fournir à de si grands Ouvrages. Et de là est procedé qu'en France (quoy que puissante sur beaucoup d'autres Regions) les Ouvrages des Grands Chemins ont esté negligez, comme par tout ailleurs, au grand interest du public : & que les Villes mesmes, avant le regne de Philippe Auguste, n'estoient fortifiées & munies que de simples chaussées faites de Gravois.

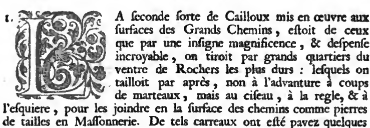
On en trouve plusieurs de telles en la ville de Rheims, que les Massons du Païs appellent chaussées de Brunehault quand ils viennent à les rencontrer. Elles sont couvertes de sept à huit pieds de terre, & quelquefois davantage par le réhaussement des aires de ladite Ville, & du Pavé que l'on y a fait depuis.



DES GRANDS CHEMINS PAVEZ DE Carreaux taillez ou Reguliers : & de la grande Voye d'Appius.

Chapitre XXVI.

1. *Seconde ſorte de Cailloux, mis en la ſurface des Grands Chemins.*
2. *Teſmoignage de Procopius & de Livius ſur les chemins pavez de Pierres eſquarries.*
3. *Voye Appienne, premiere en temps & en excellence, Reine des grandes Voyes.*
4. *Qu'Appius Claudius eſt Auteur de ladite Voye.*
5. *Deſcription d'icelle tirée de Procopius.*
6. *Doutes à reſoudre ſur ladite deſcription.*
7. *Longueur de ladite Voye de Rome à Capoüe.*
8. *Longueur d'icelle de Rome à Brindes.*
9. *Appius n'eſtendit ſa grande Voye que juſques à Capoüe : & pourquoy.*
10. *Par qui ladite Voye peut avoir eſté achevée juſques à Brindes.*
11. *Les Carreaux de ladite Voye de 3. 4. & 5. pieds de façon.*
12. *De quel lieu on conjecture leſdits Carreaux avoir eſté tirez. Premier lieu.*
13. *Second lieu.*
14. *Diſtance differente des lieux où ſe charioient leſdits Carreaux.*
15. *La Voye Appienne reparée par Theodoric Roy des Goths.*



1. A ſeconde ſorte de Cailloux mis en œuvre aux ſurfaces des Grands Chemins, eſtoit de ceux que par une inſigne magnificence, & deſpenſe incroyable, on tiroit par grands quartiers du ventre de Rochers les plus durs : leſquels on tailloit par aprés, non à l'advanture à coups de marteaux, mais au ciſeau, à la regle, & à l'eſquiere, pour les joindre en la ſurface des chemins comme pierres de tailles en Maſſonnerie. De tels carreaux ont eſté pavez quelques Grands Chemins, tant en Italie que par les Provinces.

2. Et d'autant que c'eſt en tels ouvrages, que la richeſſe & magnificence Romaine, s'eſt fait paroiſtre ſur toutes autres ſtructures de meſme genre ; Les Auteurs qui en ont parlé, ont fait ordinairement expreſſe mention de la taille des Pierres, les appellant *Lapides vel Silices quadratos :* ſinon par certaine circonlocution, ils ne faillent p.s les déſigner eſtre telles. Procopius parlant de la Voye Ap-

pienne, qui estoit pavée de Pierres esquarries : *Et est sanè hæc Via præter cæteras spectabilis* (dit-il) *siquidem Appius ex alia & longinqua tunc, ut reor, regione excisos lapides, & hos quidem siliceos, ac suoptè ingenio durissimos, in banc viam vehendos curavit : quos planos deindè ac leves redditos, & quadratos incisione factos junxit, & in ordine locavit.* Il y a un autre petit chemin, qui tire d'une Porte, dite *Porta Capena*, au Temple de Mars : de laquelle Livius fait mention en ces termes, parlant des Censeurs de Rome. *Semitamque saxo quadrato ad Martis ædem Capena porta straverunt.* Ce que cet Auteur a bien voulu remarquer par excellence, ainsi que plusieurs autres que je passe pour cause de briéveté.

Lib. 1 de bello Gothico.

3. Mais d'autant que les Grands Chemins des champs ou de la Ville, qui ont esté couverts de carreaux taillez, sont les plus excellens de tous : & que c'est en eux que la grandeur de courage des Romains s'est fait paroistre : nous avons raison (ce me semble) d'en produire quelques exemples, & d'en dépeindre icy deux ou trois comme au naturel : afin que par iceux on puisse juger des autres : & concevoir quelles estoient les richesses, & la magnificence Romaine. Or ne sçaurions-nous mieux commencer que par la Voye Appienne, puis qu'elle a ensemble ces deux prérogatives, d'estre la premiere en temps, & la plus excellente en structure de toutes les autres. De sorte que ce n'est pas sans cause, que Papinius Statius la qualifie du titre de Reine des Grands Chemins en ces vers :

Flectere jam cupidum gressus, quà limite noto
Appia longarum teritur Regina viarum :

Lib. 2. Silva. in Surrentino Pollii.

Et que Onuphrius Panvinus l'appelle *Omnium maximam & laudatissimam.*

4. Quant à l'Auteur, il n'y a point de doute que ce ne soit cet aveugle tant rénommé dit Appius Claudius, qui fut en sa vie honnoré des plus belles charges de la Republique : ayant esté Censeur, deux fois Consul, Préteur, Edile Curule, Colonnel & Lieutenant general des Romains en leurs armées pendant la vacance des autres Magistrats, qu'ils appelloient *Interregnum*, & enfin Dictateur : esquelles charges il prit beaucoup de places sur les Sabins, & obtint d'eux, & des Toscans aussi plusieurs Victoires, après lesquelles il fit bastir le Temple de Bellone. Pendant sa Censure, il pava la grande Voye dont est question, & y fit venir de l'eau de bien loin dedans Rome par un Aqueduc. Estant desja aveugle, il empescha formellement la Paix, que plusieurs notables Citoiens estoient d'avis de faire avec Pyrrhus. Tout ce que dessus se peut apprendre tant par l'Histoire Romaine, que par l'Inscription suivante, que quelques-uns disent estre à Florence : & les autres à Arrezzo, qui est telle.

APPIVS. CLAVDIVS.
C. F. CAECVS.
CENSOR. COS. BIS. DICT. INTERREX. †. II.
PR. II. AED. CVR. II. Q. TR. MIL. III.
COMPLVRA. OPPIDA. DE. SAMNITIBVS. *Grut.*
CEPIT. SABINORVM. ET. TVSCORVM. EXER *389. 4.*
CITVM. FVDIT. PACEM. FIERI. CVM. PYRRHO.
REGE. PROHIBVIT. IN. CENSVRA. VIAM.
APPIAM. STRAVIT. ET. AQVAM. IN. VRBEM.
ADDVXIT. AEDEM. BELLONAE. FECIT.

5. Il y a plusieurs anciens Auteurs qui font mention de cette Voye comme par admiration : mais il n'y en a point qui l'ait descrit si naïvément de toutes ses pieces que Procopius. C'est au premier livre *de Bello Gothico*, où cet Auteur dit qu'Appius estant Censeur l'avoit fait faire, & l'avoit nommé de son nom, il y avoit desja neuf cens ans à compter jusques à son siecle : qu'elle estoit de telle estenduë, qu'un homme prompt & habile ne la pouvoit parcourir en moins de cinq journées : qu'elle avoit sa longueur de Rome à Capoüe, & qu'elle estoit de telle largeur, que deux chariots se venans à la rencontre, pouvoient facilement passer sur icelle sans se frayer : qu'en cela elle estoit admirable, que les grands Carreaux dont elle estoit pavée (qui sont de nature de Caillou le plus dur qu'Appius avoit peu trouver) ont esté chariez & amenez sur les lieux : de quelque Carriere fort éloignée de là : & qu'il les fit esquarrir, polir & applanir à coups de ciseaux, puis joindre ensemble si justement, sans y entremêler ny metail, ny autre matiere, qu'à peine en voit-on les jointures : & qu'à les contempler, on jugeroit qu'ils n'ont pas esté là couchez & agencez de main d'homme : mais que c'est de Nature qu'ils sont ainsi rangez & venus au Monde. Et quoy que depuis tant de siecles ces Carreaux ayent esté continuellement frayez par le charroy, ils n'avoient toutefois jusques à son temps en rien esté desjoints ny esbranlez de leur premiere assiette : n'estoient aucunement rompus, & n'avoient rien perdu de leur polissure. Voila à peu près ce qu'en dit Procopius qui en est tesmoin oculaire, & qui ravy en admiration d'un tel ouvrage, s'est jetté exprés hors du sujet de son Histoire, pour se contenter l'esprit en une description si exacte.

6. Sur laquelle neantmoins se presentent quelques difficultez à resoudre pour la faire mieux entendre : La premiere est sur le temps de neuf cens ans que Procopius dit s'estre escoulé depuis qu'Appius eut fait ce Grand Chemin, jusques à son temps. Que si de l'an

442. de la fondation de Rome, auquel nous avons dit la Voye Appienne avoir esté faite, on suppute justement le temps jusques au siecle de Procopius, il faudra déduire cinquante ans & plus du nombre des neuf cens ans par luy assignez. Ce qui soit dit en passant. La seconde difficulté gist en la longueur ou estendue de ladite Voye: d'autant que quelques-uns disent, qu'Appius Cæcus la fit paver jusques à Capoüe seulement : & les autres escrivent que ce fut jusques en la ville de Brindes, dite, *Brundusium* par les Latins. L'Auteur de la vie des hommes Illustres, qui court sous le nom de Pline, dit en termes exprès, *Appium viam Brundusium usque lapidibus straviſſe*. Les autres asseurent qu'elle estoit pavée de Rome jusques à Brindes : mais ils ne disent pas que ce soit Appius qui l'ait conduit jusques-là.

Strabo lib. 5. Geog. Strabo parlant de la ville de Terracine, sise près du rivage de la Mer Tyrrhene, nous tesmoigne que *hoc in loco mari adjungitur Appia Via, strata à Roma usque Brundusium*. Et Corneille Tacite raconte, *Lib. 2. Annal.* que Libo Drusus consulta autrefois en soy-mesme, *an habiturus foret opes, queis Viam Appiam Brundusium usque pecunia operiret*, c'est-à-dire, si jamais il auroit tant de richesses, qu'il peut couvrir de pieces de monnoye la Voye Appienne de Rome jusques à Brindes. Et si on voit par le tesmoignage d'Horace, en la description de son voyage à Brindes par la Voye d'Appius, que c'estoit jusques-là, qu'elle s'estendoit : puis qu'il dit, que

Lib. 1. Satyr. 5. *Brundusium longæ finis chartæque, Viæque.*

7. Or est-il, que le chemin de Capoüe à Brindes est beaucoup plus long que de Rome à Capoüe : Et partant, il semble y avoir une insigne contradiction entre Procopius & tous ces Auteurs. Voicy la distance de Rome à Capoüe suivant l'Itineraire d'Antonin, tirée de la description du chemin de Rome à Colomne près de Rhege, sur la Mer de Sicile.

Item ab urbe, Appia via, recto Itinere ad Columnam.

Pag. 23.

Ariciam	M. P. XVI.
Tres Tabernas	M. P. XVII.
Appi forum	M. P. XVIII.
Tarracinam	M. P. XVIII.
Fundos	M. P. XVI.
Formias	M. P. XIII.
Minturnas	M. P. IX.
Sinuessam	M. P. IX.
Capuam	M. P. XXVI.

Tous

Tous ces Nombres rapportez en un, reviennent à 142. milles Italiques, qui font 71. lieües Françoises : lesquelles divisées par 5. rendent 14. lieües ⅕. Et c'est ce qu'il faudroit faire de chemin par jour, à qui voudroit aller de Rome à Capoüe en cinq journées : suivant ce que Procopius dit pouvoir estre fait *per hominem expeditum*.

Suit après le chemin de Capoüe à Brindes, en cette façon.

A CAPVA.

Iter à Capua Equotuticum	M. P. LIII. sic.	Pag. 24.
Ubi Campania limitem habet.		
Caudium	M. P. XXI.	
Beneventum	M. P. XI.	
Equotuticum	M. P. XXI.	
Ab Equotutico Hydruntum ad Trajectum	M. P. CCXXXV. sic.	
Ecas	M. P. XVIII.	
Erdonias	M. P. XIX.	
Canusium	M. P. XXVI.	
* *	*	
Rubos	M. P. XXIII.	
Brudruntum	M. P. XI.	
Barium	M. P. XII.	
Turres	M. P. XXI.	
Egnatiam	M. P. XVI.	
Speluncas	M. P. XX.	
* *	*	
Brundusium	M. P. XIX.	
Lupias	M. P. XXV.	
Hydruntum	M. P. XXV.	

Que si vous récueillez en une somme les Nombres des Milliaires de Capoüe à Brindes, vous en trouverez CCXXXVIII. qui rendent CXIX. lieües.

8. En sorte que suivant ledit Itineraire, l'espace entiere de Rome à Brindes sera de CCCLXXX. milles Italiques, qui rendent cent quatre-vingts dix lieües Françoises. Ou bien de CCCLX. milles, suivant le tesmoignage de Strabo, qui dit, *Tota verò ex Roma Brundusium* CCC. *&* LX. *milliaria continet*. Ce qui revient à 180. lieües Françoises, qui sont cent neuf lieües de chemin par de-là Capoüe. Aussi la ville de Brindes est-elle assise en l'extremité de l'Italie, sur le rivage de la Mer Adriatique à 42. degrez 30. minutes de longitude, & 39. degrez 40. minutes de latitude, selon Ptolomée.

Lib. 6.

Ptolom. Lib. 6. Geograph. Tab. 6. Europ.

9. Il n'y a point de doute, que la Voye Appienne ne s'estendist jusques-là : Mais Appius n'avoit pas esté seul Auteur de cette Voye entiere. Julius Frontinus qui vivoit assez long-temps devant Procopius, nous tesmoigne, que ce ne fut que jusques à Capouë qu'Appius conduisit son ouvrage : *Appia aqua* (dit-il) *inducta est ab Appio Claudio Censore : qui & viam Appiam à porta Capena, ad urbem Capuam muniendam curavit.* Or quant à Appius, il ne pouvoit pas conduire ce chemin plus avant : pour ce que de son temps les Provinces plus éloignées n'appartenoient pas encore aux Romains : Mais à d'autres Peuples, contre lesquels les Romains estoient continuellement en guerre.

Lib. 1. de Aquaduct.

10. Que si on me demande en quel temps, & par qui elle a esté achevée : c'est chose bien certaine qu'elle estoit des-ja faite jusques à Brindes du temps d'Auguste, puis qu'Horace le tesmoigne si clairement au lieu cy-dessus allegué : Mais la Personne qui en a fait les Ouvrages n'est pas si facile à découvrir. Plutarque nous asseure d'une chose, C'est que Jules Cesar fut en son temps estably par le Peuple commissaire de la Voye Appienne : mais il ne dit & ne détermine pas l'ouvrage qu'il y a fait. C'est neantmoins l'opinion de plusieurs Hommes sçavans que ce Prince né a toutes choses grandes & magnifiques, n'aura pas laissé cet œuvre imparfait, & qui pour sa grandeur & pour la magnificence de sa Surface, ne pouvoit tomber en meilleures mains. Ce qui est fort vray-semblable : attendu que Plutarque nous asseure qu'il y employa une merveilleuse somme d'argent : *Viæ Appiæ curatorem factum, plurimum pecuniæ in eam impendisse.*

11. Pour ce qui est de la grandeur des Carreaux dont cette Voye estoit couverte, Procopius, ny autres des anciens (que je sçache) ne la déterminent pas. Mais le docte Lipsius nous apprend, qu'ils estoient de trois, quatre, & cinq pieds de face en Carré : & quant à la liaison & contexture de l'ouvrage, elle est telle, qu'il semble que tous ensemble ils ne fassent qu'un corps. Chose plus à admirer en nos temps, qu'à imiter. Voicy ce qu'il en dit : *Conspiciuntur hodie tales, id est, plani, quadratique diversa magnitudine : trium, quatuor, quinque etiam pedum quaquaversus. Cætera de junctura & firmitate, atque unum corpus appareant, sunt miranda magis hodie, quam imitanda.*

Lib. 3. de Magnit. Rom. cap. 10.

12. Quant au lieu d'où les Carreaux de nature de Cailloux ont esté pris & amenez sur l'ouvrage, Procopius dit qu'il estoit bien loin de ladite Voye, mais il n'en détermine pas la distance, & n'en ay rien trouvé dans les vieux Auteurs. Onuphrius Panvinus qui escrivoit au siecle de nos Peres, homme curieux de telles raretez, a laissé par escrit, qu'il a entendu de quelques-uns, qu'ils avoient veu deux montagnes en la Campagne Romaine, des entrailles desquelles

les pierres semblables au fer en dureté & en couleur, desquelles ladite Voye est pavée, pouvoient bien avoir esté tirées : dont l'une est prés de la ville de Sinuesse, & l'autre prés de la Mer, entre Puzzole & Naples : *Quidam referunt duos se montes in Campania vidisse, ex quibus Saxa illa coloris duritieique ferreæ excindi essent solita. Alterum prope Suessam ; alterum ad mare, inter Puteolos, & Neopolim.* Le premier donc, & le plus près de Rome estoit és environs de l'ancienne ville de Sinuesse, que Ptolomée appelle [illegible], Premierement bastie par les Grecs sur le rivage de la Mer, sous le nom de Synope : & depuis Colonie des Romains, qui luy donnerent le nom de Sinuesse, à present ruïnée, & reduite en un petit village, dit *Rocha de monte Dragone*, distant de la ville de Rome de 116. milles, suivant l'Itineraire d'Antonin : qui valent 58. lieües Françoises.

Lib. 1. Comment. Reip. Romana in urbe Roma. Tab. 6. Europ. Livius lib. 10.

13. Le second est proche du Golfe nommé *Lucrinus*, à l'adresse de Capoüe, à quelque soixante & dix lieües de Rome : & ne sçay si ce second ne seroit point le Mont Misenus, qui est proche dudit Golfe : duquel Cyprianus Eychovius (qui a esté sur les lieux) fait mention en ces termes : *Hinc est quod videmus magna ex parte Miseni Montis exhausta viscera : imo totum fere concavum, & cacumine pensilem esse. In quo nunc etiam apparent Lavationum solia, balnea, lacus, & ad cœnas faciendas Triclinia : Nam cryptis, viis, ædificiisque fornicatis intus plenus est, quæ crebris hinc inde columnis incumbunt, partim lateritiis, partim ex ipso Montis Saxo cæsis.*

C'est merveille de ce que cet Auteur tesmoigne avoir veu en Edifices creusez dans cette Montagne : comme de la Grotte appellée *Traconaria Crypta* : & d'une Piscine longue de cinq cens pieds, & large de deux cens vingt.

14. Je ne veux icy redire ce que j'ay escrit de la Roche fenduë par Appius près de Terracine au chap. 16. de ce livre : où il peut bien avoir pris une partie de ces grands Carreaux. Car il est à croire, qu'en taillant ladite Roche & autres semblables, les Ouvriers faisoient ces grands Carreaux, que l'on charioit de-là sur les endroits où l'on travailloit à la surface de ladite Voye : Les uns desquels endroits estoient beaucoup plus éloignez que les autres. Ce que Strabo semble nous indiquer, quand il dit : *Straverunt & vias excisis montibus.* Et est certain qu'il y avoit tel endroit de ladite Voye, sur lequel il a fallu charier ces grands Carreaux de plus de quarante lieües de distance. Ce qui montoit à une terrible despense, & à un merveilleux travail, & d'hommes & de chevaux.

15. Or quoy que l'ouvrage de la Voye Appienne fust d'un assemblage bien fort pour resister au temps : si est-ce qu'il se trouve qu'en quelques endroits vers Terracine elle avoit esté rompuë par l'affluence des eaux de certains Marais voisins, qui l'abordoient de part & d'au-

tre : qui peuvent bien estre les Marais de Pontia, où Trajan fit plusieurs grands ouvrages & réparations dont nous avons fait mention au premier livre, Chapitre 17. Theodoric Roy des Goths, qui regna quelque temps assez heureusement dedans Rome, fut celuy qui en répara derechef plusieurs endroits démolis par le temps, comme l'on voit dans l'Inscription presente qui rend tesmoignage de tout ce que dessus.

Grut. 152. 8.

DN. GLORIOSISS. ADQ. IN
CLVTVS. REX. THEODORICVS. VICT.
AC. TRIF. SEMPER. AVG. BONO. REIP.
NATVS. CVSTOS. LIBERTATIS. ET.
PROPAGATOR. ROMANI. NOMINIS.
DOMITOR. GENTIVM.
DECENNOVII. VIAE. APPIAE. ID. EST. A. TRIP.
VSQ. TERRACENA. ITER. ET. LOCA. QVAE.
CONFLVENTIBVS. AB. VTRAQ. PARTE. PALVDVM.
PER. OMNES. RETRETRO. PRINCIPVM. INVN-
DAVERANT.
VSVI. PVBLICO. ET. SECVRITATE. VIANTIVM.
ADMIRANDA. PROPITIO. DEO. FELICITATE.
RESTITVIT. OPERI. INIVNCTO. NAVITER. IN-
SVDANTE.
ADQ. CLEMENTISSIMI. PRINCIPIS. FELICITER.
DESERVIENTE. PRAECONIIS. EX. PROSAPIA.
DECIORVM.
CAEC. MAV. BASILIO. DECIO. V. C. ET. INL.
EXPF. VRB. EXPRO. EXCONS. ORD. PAT. QVI. AD.
PERPETVANDAM. TANTI. DOMINI. GLORIAM. PER.
PLVRIMOS. QVI. ANTE. NON. ERANT ALBEOS.
.... DEDVCTA. IN. MA-
RE. AQV. IGNOTAE. ATAVIS. ET. NIMIS. AN-
TIQVAE. REDDI. ....



DE LA VOYE DE DOMITIAN.

Chapitre XXVII.

1. *Belle description faite par Statius de la Voye de Domitian.*
2. *Erreur de Domitius son Interprete.*
3. *Voye de Domitian en partie pavée de Marbre.*
4. *Ouvrages faits par Domitian pour restablir la Navigation du fleuve Vulturnus.*
5. *Seconde erreur de Domitius sur le commencement de ladite Voye.*
6. *Estenduë de la Voye de Domitian de Sinuesse à Puzzole, & plusieurs autoritez justificatives de ladite estenduë.*
7. *Comme la ville de Rome est jointe à celle de Bayes par le moyen de la Voye de Domitian.*
8. *Deux incommoditez ostées par le moyen de la Voye de Domitian.*
9. *Moyen de remedier à la seconde incommodité.*
10. *Arc de Triomphe dressé à Domitian par le Senat & le Peuple, en actions de graces de son Grand Chemin.*
11. *Raisons de croire que les Chemins d'Appius & de Domitian sont fournis de Matieres interieures, communes aux autres chemins.*

1. APINIUS Statius est celuy d'entre tous les Poëtes qui approche de plus près de la gravité & Majesté de Virgile : Entr'autres preuves qu'il en a rendu, c'est la description qu'il a faite de la Voye de Domitian : où il a pris peine d'en rendre l'Escriture aussi admirable que la Structure. Car en lisant ce Poëme, on pense encore voir les Ouvriers embesognez, démener les mains sur l'ouvrage, ouïr le son des marteaux & des cizeaux employez à tailler les Rochers, & iceux transformer en grands Carreaux : puis les joindre & allier ensemble avec Chaux & Sable : couper les Arbres, & dévestir les Montagnes des Forests qui leur servoient d'ombrage par leurs chevelures verdes, pour en faire des Pilotis : tant il a mis d'artifice à nous répresenter cet ouvrage à force de beaux traits Poëtiques.

2. Je ne sçai où Domitius son Interprete, a pris ce qu'il dit, que Domitian a pavé ce Grand Chemin avec de la Brique : veu que le texte porte si clairement, que la surface a esté faite de Cailloux. Ce que le commencement dudit Poëme exprime en ces mots.

Quis duri silicis, gravisque ferri
Immanis sonus æquori propinquum
Saxosæ latus Appiæ replevit.

On voit mesme par autres endroits, que ce n'est pas de Carreaux brisez, ains taillez, que cette Voye fut couverte : attendu que la liaison en est faite avec un Ciment fort delicat, composé de Tuf battu avec de la Chaux.

Illi saxa ligant opusque texunt
Cocto pulvere, sordidoque Topho.

Où le mot de *Coctus pulvis*, ne signifie pas de la Brique, comme Domitius a pensé : mais de la Chaux, de laquelle jointe avec Sable & Tuf pulverisé, on faisoit un Ciment ou Mastic propre à allier les grands Carreaux regulierement taillez. Tel estoit le Ciment dont parle Baptiste Albert : *Tessellatis assigendis utilior est calx, cui Tiburtini lapidis farina tritissima immixta est.*

3. Tant s'en faut donc qu'elle fust pavée de Brique, qu'en plusieurs endroits elle estoit couverte de grands carreaux de Marbre : ce que Domitius mesme a confessé sans y penser, interpretant ces mots de Statius : *Ingenti Plaga marmorata dorso. Id est*, dit Domitius, *Longa Via strata marmoribus.*

Comme de fait Domitian avoit par une insigne magnificence pavé de Marbre une grande partie du chemin és environs du Fleuve Vulturnus : qui procedant des Monts Apennins, divise la Campagne Italienne en deux parties : & se décharge dans la Mer Tyrrhenne près d'une ville de mesme nom.

4. Ce Fleuve n'avoit auparavant ny fond, ny rive : ains par ses débordemens ordinaires inondoit les terres voisines, les rendoit steriles & inutiles : & par la rupture de ses bords & marchepieds, interrompoit le cours de la Navigation que l'on pouvoit faire le long de son canal : dans lequel Domitian le restraignit & resserra, le rendant derechef navigable par le réhaussement & affermissement de ses bordages : & joignit l'une & l'autre rive par un Pont très-magnifique basty sur Pilotis, & pava tant le dessus dudit Pont, que les rampans & avenuës d'iceluy de part & d'autre, avec grands Carreaux de Marbre sur une bien longue estenduë. Bref d'un Fleuve auparavant vaste, vague, & chariant après soy une infinité d'immondices qui le rendoient trouble & fangeux, il en fit une Riviere, qui en clarté & netteté d'eaux, ne craignoit d'entrer en comparaison avec pas un de ses voisins. Tout cela se voit en cette excellente Prosopopée, en laquelle le Poëte introduit le Fleuve Vulturnus parlant ainsi à l'Empereur Domitian.

Camporum bone Conditor meorum,
Qui me vallibus aviis refusum,
Et ripas habitare nescientem

Recti Legibus alvei ligasti.
Et nunc ille ego turbidus, minaxque,
Vix passus dubias prius carinas,
Jam pontem fero, perviusque calcor.
Qui terras rapere, & rotare silvas
Assueram, pudet, Amnis esse cœpi.
Sed grates ago, servitusque tanti est,
Quod sub te duce, te jubente cessi.
Quod tu maximus arbiter, meæque
Victor perpetuus legere ripæ.
Et nunc limite me colis beato.
Nec sordere sinis : malumque latè
Deterges sterilis soli putorem.
Ne me pulvereum, gravemque cœno,
Tyrrheni sinus obruat profundi.
Qualis Cinyphius tacente ripa
Pœnos Bragada serpit inter agros.
Sed talis ferar, ut nitente cursu,
Tranquillum mare, proximumque possim
Puro gurgite provocare Lyrim.
Hæc Amnis, pariterque se levarat
Ingenti plaga marmorata dorso.

5. Le second erreur que fait l'Interprete Domitius, c'est quand il dit, que Domitian commença son Grand Chemin à Terracine : & c'est la verité que ce ne fut qu'à Sineusse, distante de Terracine de quarante sept milles, qui reviennent à vingt-trois lieües & demie de nos lieües Françoises. La raison de cecy est, que la Voye Appienne se continuë encore depuis Terracine jusques à Sinuesse tout le long du rivage de la mer Tyrrhene, par les villes maritimes de Fundy, de Formies, & de Minturne : ne laissant jusques à Sinuesse aucun lieu ou espace vuide entr'elle & le rivage, auquel la Voye de Domitian peust avoir place.

Horace en son Itineraire de Rome à Brindes sur la Voye Appienne, la conduit jusques à Sinuesse : disant,

Postera lux oritur multo gratissima : namque
Plotius & Varius Sinuessæ, Virgiliusque
Occurrunt.

Strabo nomme les Villes Maritimes de la Voye Appienne, en ce peu de mots : *Ex Maritimis urbibus eæ solùm attingunt (viam Appiam) Terracina, atque deinceps Formii, Minturnæ, Sinuessa.* Ce-

la mesme se voit par la piece de l'Itineraire d'Antonin mise au Chapitre precedent : où la Voye Appienne est continuée jusques à Sinuesse. Ce qui paroist à l'œil dans la Carte de Peutinger, où ladite Voye ayant gagné Sinuesse, commence à se retirer du rivage en plaine terre, & se conduire à travers la campagne jusques à Capoüe.

6. Par la retraite susdite, la Voye Appienne quitte la place à celle de Domitian : laquelle prenant son origine en cet endroit, s'avance le long du rivage, passe à travers la Riviere de Savo, & du Vulturne, voisine les Monts Gaurus & Massicus si fertiles en bons vins, continuë son cours par le Marais de Linterne, se coule entre les Lacs d'Averne & d'Acherusie, touche la ville de Cumes, d'où enfin elle se va terminant à Puzzole. Statius commence ainsi la Voye de Domitian : & ne parle nullement des lieux qui sont entre Sinuesse & Terracine. Ce qu'il n'eut pas obmis, si à Terracine elle eust eu son commencement.

It longas medius fragor per urbes.
Atque Echo simul hinc & inde fractam
Gauro Massicus uvifer remittit.
Miratur sonitum quieta Cyme,
Et Lynterna palus, pigerque Savo, &c.

Bref nous en avons ce tesmoignage exprès de Strabo : lequel parlant des trois plus excellentes Voyes d'Italie, met celle d'Appius la
Lib. 5. Geog. premiere, & l'a conduit jusques à Sinuesse. *Præclarissimæ sunt Viæ, Appia, Latina, Valeria : una quidem ad mare Latinæ partes separans, usque Sinuessam protenditur. Altera in Sabinam usque ad Marsos. Inter has media Latina est.* Dion parlant de la Voye de Domitian, la termine
Dio lib. 67. entre Sinuesse & Puzzole, en ces mots. *Iisdem temporibus ea via quæ inter Sinuessam & Puteolos, lapidibus strata fuit.* Nostre Poëte semble la conduire jusques à Bayes, quand il dit, que par le moyen d'icelle Domitian joignit Bayes avec les sept Montagnes de Rome.

Gaudens Euboïcæ domum Sybillæ,
Gauranosque sinus, & æstuantes
Septem montibus adhibere Baias.

7. Ce n'est pas toutefois que la seule Voye de Domitian s'estende de Bayes à Rome : mais c'est qu'estant jointe à la Voye Appienne d'une part, & à l'ancienne Voye de Puzzole à Bayes d'autre part, elle allioit Rome à Bayes par son entremise, & donnoit moyen d'aller de l'une de ces Villes à l'autre, faisant soixante & douze lieuës de chemin sans interruption ny discontinuation quelconque : Car il

y

y avoit de Rome à Sinuesse sur la Voye Appienne cinquante-huit lieües : de Sinuesse à Puzzole, sur celle de Domitian treize lieües : & de Puzzole à Bayes une lieüe.

8. Or quoy que la Voye de Domitian ne fust pas de fort longue estenduë, si est-ce qu'elle ne laissoit d'estre récommandable pour avoir retranché deux grandes incommoditez, que les lieux par où elle passe apportoient aux Voyageans, soit à pied, à cheval, ou par charroy. La premiere est des Marais & Terres paludeuses : à laquelle il remedia par des Levées & des Ponts és endroits necessaires. La seconde est des Sables mouvans, dont la quantité estoit si grande, que les passans ne se pouvoient haster, specialement à charroy : d'autant que les roues enfonçoient, & demeuroient comme absorbées dans ce Chemin sourd, pesant, & paresseux, qui mettoit les hommes & les bestes hors d'haleine : & falloit un jour entier à faire autant de chemin que l'on en faisoit par après en deux heures. Ce que le Poëte mesme represente élegamment en ces Vers.

Hic quondam piger axe vectus uno
Nutabat cruce pendula Viator,
Sorbebatque rotas maligna Tellus,
Et plebs in mediis Latina campis
Horrebat mala navigationis.
Nec Cursus agiles, sed impeditum
Tardabant iter orbitæ tacentes,
Dum pondus nimium querens, sub alta
Repit languida quadrupes statera.
At nunc, quæ solidum diem terebat,
Horarum via facta vix duarum.
Non tonsæ volucrum per astra pennæ,
Nec velocius ibitis, carinæ.

9. Le remede donc à cette incommodité seconde, fut de faire curer jusques au ferme ces Sables mouvans : & faire remplir les lieux vuides, y substituant autre Arene plus pesante & plus solide, afin de preparer un siege assez fort pour porter les Matieres, tant interieures qu'exterieures dudit chemin. Ce que Statius en l'Epistre *ad Marcellinum*, mise au devant du 4. livre de ses Bocages, remarque, disant : *Tertiò Viam Domitianam miratus sum, qua gravissimam Arenarum moram exemit : cujus beneficio tu quoque maturius epistolam meam accipies, quam tibi in hoc libro à Neapoli scribo.* Et dans son Poëme.

Hic scenis populi vias gravatas,
Et campis iter omne detinentes

Longos eximit ambitus : novoque
Injectu solidat graves Arenas.

Comme s'il vouloit dire, que Domitian retrancha les longs détours qu'il falloit prendre à cause des Sables qui occupoient la campagne : & que par un nouveau réjet d'Arene plus solide, il affermit le chemin aux Passans.

10. Ce chemin faisoit comme un bras ou une branche de la Voye Appienne, à laquelle il estoit joint près de Sinuesse : & où le Senat & le Peuple de Rome, en réconnoissance du bien & de la commodité que les Passans en recevoient, fit ériger à Domitian un Arc de Triomphe des plus magnifiques qui se soit jamais veu, lequel Statius dépeint en ces Vers.

Hujus Janua, prosperúmque limen,
Arcus Belligeri ducis trophæis,
Et totis Ligurum nitens metallis,
Quantus nubila qui coronat imbri.
Illic flectitur excitus viator,
Illic Appia se dolet relinqui.

11. Je renvoye le Lecteur plus curieux, à l'ouvrage mesme de Statius, qu'il trouvera au 4. livre de ses Bocages : & concluray, que si pour porter un Pavé de simple Gravois, les Ouvriers ont garny le dedans des sortes de Matieres interieures, dont nous avons fait mention cy-dessus; Il y a raison de croire, que ces grands Carreaux taillez à la regle & au compas, n'estoient pas assis sur simple Arene : ains qu'il y avoit plus de Materiaux enclos, que découverts. Que si par espreuve on venoit à fouïr & renverser quelque partie de la Voye Appienne ou Domitienne, il n'y a point de doute, que l'on ne trouvast sous leur Surface, toutes les Matieres que servent de Fondation, Ruderation, & Noyau aux chemins communs de Gravois : & est à croire qu'elles sont encore mieux fournies & estoffées que les autres. Ce qui emportoit avec soy une despense admirable.



DE PLUSIEURS AUTRES VOYES pavées de grands Cailloux, ou de Marbre.

Chapitre XXVIII.

1. J'Ay trouvé deux chemins dans quelques Auteurs nouveaux, lesquels meritent bien d'estre mis au rang des plus excellens, s'ils sont tels qu'ils nous les ont dépeints. Le premier est un Grand Chemin qui s'estend de la ville de Gayette à Capoüe, que Thevet dit avoir veu sur les lieux, & entendu de ceux du Païs, que Virgile le fit faire en une seule nuit par art Magique. Ce chemin (à ce qu'il dit) est pavé d'un bout à l'autre de grands Carreaux de marbre noir, qui sont si longs & si lourds, que tel se trouve que vingt hommes ne sçauroient lever de terre. Puis il adjoûte : *Soit ce que l'on voudra en dire : Mais je sçay que c'est une des choses nompareilles de tout le Païs Neapolitain.* On voit par ces mots qu'il n'adjoûte pas foy à la Fable que ceux du Païs font de Virgile, que quelques-uns ont escrit avoir esté Magicien : Mais je n'adjoûterois moy-mesme guere de foy au tesmoignage d'un tel homme que Thevet, n'estoit qu'il se dit estre tesmoin oculaire de ce qu'il en escrit : & ne vous le donne que pour le prix que je l'ay eu d'un si foible Auteur, n'en ayant d'ailleurs autre tesmoignage plus certain.

Liv. 17. de sa Cosmograp. c. 8.

2. L'autre est un Grand Chemin en la Gaule Belgique, duquel je n'ay jamais rien veu, ny entendu que de Guichardin, qui raconte au Traité qu'il a fait du Païs-Bas, parlant des anciens Tongres & Eburons, que l'on voit encore de grands restes d'une certaine Voye, qui

qui s'estendoit autrefois de la ville de Tongres jusques à Paris : & appelle cette Voye *Merveilleuse & Miraculeuse* : tant à raison de son estenduë, qui est de quatre-vingts lieües : que pour avoir esté jadis toute pavée de très-grandes Pierres qui se voyent encore entieres en plusieurs endroits.

3. Cette Voye avoit cecy de particulier, qui est bien digne d'admiration : c'est qu'elle estoit faite & continuée entre deux murailles (dont les restes paroissent encore par la Gaule Belgique) qui luy servoient comme de courtines de part & d'autre : entre lesquelles elle estoit mollement réhaussée vers le milieu pour faire escouler les eaux ; qui avoient leurs esgouts & déchargeoirs à travers lesdites Murailles : & par ce moyen ne pouvoient empescher que le chemin ne fust ferme & sec en tout temps : De sorte que le peuple esbahy d'un ouvrage si excellent, & de si haute entreprise, a inventé cette fable, que c'est le Diable qui l'a pavé, & basty lesdites Murailles : & qu'il a le tout fait & parfait en trois jours. Voilà où sont contraints d'avoir recours ceux qui sont ignorans de la puissance du Peuple & des Empereurs Romains, qui seuls ont peu faire ces merveilles, qui surpassent le commun pouvoir des hommes de nos siecles : ce qui fait réjetter tels ouvrages sur les Demons & la Magie.

4. A ces deux Voyes se peut adjoûter celle dont nous avons cy-dessus fait mention : laquelle Andreas Resendius dit avoir veu en la Gaule Narbonnoise, pavée de grandes Pierres esquarries avec une despense exorbitante : *Quadratis saxis penè insanâ profusione.*

Au chap. 12 nombre 12

5. Mais quoy que cette Voye, & autres cy-dessus specifiées soient admirables tant pour la despense, que pour la façon des grands Cailloux si bien tissus & alliez ensemble : si est-ce qu'elles ne peuvent entrer en comparaison avec deux certaines Voyes non Romaines, mais Americaines, qui se sont trouvées au Perou. Et croy que le sujet se presentant fort à propos, j'aurois tort de passer deux si grands & si beaux chemins sous silence : à la pompe & magnificence desquels, il n'y a chemin de l'Empire (à le prendre à part) qui se puisse esgaler : soit que l'on considere la longueur de leur estenduë, soit la structure & l'assemblage des carreaux, qui excedent en grosseur & en poids, tout ce que nous avons veu des Pavez Romains.

Ces deux Voyes ont esté faites de long-temps par les Rois du Païs qui les ont conduit depuis la ville de Cusco, capitale du Royaume de mesme nom, jusques en celle de Quito : l'une desquelles Voyes se coule par le plat Païs : & l'autre à travers les Montagnes : & sont à present quasi entierement ruïnées, par les guerres des Espagnols contre ceux du Païs.

La premiere estoit droite, unie, large de 25. pas, pavée & révestuë de costé & d'autre de belles & hautes Murailles : le long des-

quelles par le dedans, couloient sans fin deux ruisseaux bordez de beaux arbres nommez Moly. La seconde est de mesme largeur, entaillée en une infinité d'endroits dans les Rochers : & remplie de Pierres massonnées avec de la Chaux és endroits où se sont trouvées des Fondrieres, afin de rendre l'ouvrage plain, juste & esgal.

6. Michel de Montagne, qui ne parle que du premier de ces deux chemins, ne luy donne que 300. lieües de longueur : Mais Jean de la Haye qui descrit l'un & l'autre, leur donne cinq cens lieües d'estendue : qui est la distance d'entre les villes de Cusco & de Quito. Ce que je croy falloir entendre des lieües d'Espagne : Car je trouve un Auteur qui leur donne beaucoup davantage de longueur. C'est Josephus Morletius, qui a fait imprimer les Cartes de Ptolomée à Venise, l'an 1552. Celuy-cy a laissé par escrit, que ces deux Voyes estoient de deux mille quatre cens milliaires Italiques de longueur, qui reviendroient à 1200. lieües Françoises : & de 25. pas de largeur.

Liv. 3. des Essais chap. 6. sur la fin.

En son Tresor des Cartes de tous les païs du Monde.

7. Et dit conformement avec les autres, que ce qui estoit de brave & de magnifique en l'une & l'autre Voye, c'est qu'au chef de chacune journée il y avoit de beaux Palais, disposez de giste en giste, ou de journée en journée, que les Indiens appellent *Tambos* : où le Roy du Païs se logeoit avec toute sa Cour, quand il alloit en voyage : lesquels Palais estoient fournis de vivres & vestemens à leur mode, & d'armes, tant pour les Voyageans, que pour les armées qui avoient à y passer. Voicy comme ce troisiéme Auteur en parle. *Ante Christianorum adventum Regio Peru subdita erat proprio Ungi, qui Regem sonat. Hic duas construere fecit Vias, quarum unaquæque continet milliaria 2400. longitudinis ferè, & latitudinis 25. passuum, cum parietibus ab extremis erectis, & per singulum spatium unius diei Itineris, singulam erigere fecit Regiam domum, in quibus servabantur arma, & alia bello necessaria, & in quibus etiam Rex cum familia in Itinere recipiebatur.*

Tabula 34. additarum.

8. Qui plus est, ils ne bastissoient point tels Ouvrages, de Pierres qui fussent moindres de dix pieds en carré. En quoy la difficulté de les remuer fait une autre grande merveille : Car ils n'avoient autre moyen de charier ces lourds fardeaux, que trainant leurs charges à force de bras : & pour les joindre en leur place, ils estoient sans aucun art d'eschaffauder, n'y sçachant autre finesse, que de hausser la terre à mesure que le bastiment se haussoit, pour l'en tirer & transporter arriere aprés l'ouvrage fait. Bref c'estoient chemins (au dire de ceux qui les ont veu) qui surpassoient tout ce que les Egyptiens, Grecs, & Romains ont fait en utilité, difficulté & noblesse de bastimens, en leurs structures antiques.

9. Le Roy Guaynacape, qui vivoit il y a environ six vingts ans,

fit bien reparer ces chemins : Mais il n'en a pas esté le premier fondateur, la Massonnerie paroissant beaucoup plus antique. Sa vie aussi eust esté trop courte, pour donner fin & commencement à cet œuvre qui n'a peu estre fait qu'à plusieurs siecles : joint les Palais qui sont bastis le long desdits chemins.

Mais maintenant, & les Palais, & les chemins sont presque entierement ruinez : d'autant que les Espagnols d'une part s'en sont servis pour empescher ceux du Païs, contre lesquels ils faisoient la guerre. Et les Indiens d'autre-part ne les ont pas espargnez, quand il leur a esté besoin de s'en servir pour s'en défendre contre les Espagnols.

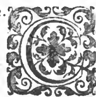
Au reste c'est une chose bien estrange, que d'avoir trouvé de tels Ouvrages en une Terre si barbare. Que s'ils nous semblent admirables en nos contrées, où ils ont esté faits par les meilleurs esprits que le monde ait jamais porté, ils meritent double admiration parmy ces gens, que nous tenons pour Barbares.



DES MATIERES TANT INTERIEURES qu'exterieures des Ruës de la ville de Rome.

Chapitre XXIX.

1. *Que les grandes Ruës de la ville de Rome faisoient partie des grands Chemins Militaires.*
2. *Les grandes Ruës de la ville de Rome surpassoient en excellence les Grands Chemins des champs.*
3. *Que les cloaques faisoient partie des grandes Ruës. Caution demandée à Scaurus pour y charier ses Colomnes.*
4. *Tesmoignage de Baptiste Albert sur les cloaques & grandes Ruës de Rome.*
5. *Que ledit Auteur entend* per Instraturam & Substraturam, *les Matieres interieures & exterieures du pavé des grandes Ruës.*
6. *Raisons de fournir de Matieres interieures les grandes Rues de la Ville aussi-bien que les Grands Chemins des champs.*
7. *Que la Surface des Ruës de Rome estoit de cailloux.*
8. *Difference entre lesdites Ruës pour la dignité.*
9. *Nombre des Ruës Militaires dedans Rome, & quelles estoient les plus excellentes.*
10. *Aucuns des Grands chemins commençoient dedans, autres dehors.*
11. *Que les Ruës estoient communement pavez de cailloux irreguliers : mais aucunes des grandes Pierres esquarries.*
12. *Exemple d'une Voye faite de Pierres esquarries.*
13. *Quelques Voyes tant à Rome que ailleurs, excellentes en leur surface.*
14. *Places & Ruës dedans Rome pavées de marbre & de Porphyre.*
15. *Comme les Cloaques servoient à tenir les Ruës nettes.*
16. *Trois commoditez provenant des Cloaques. Smirne & Sienne incommodées, faute de Cloaques.*
17. *La maniere de purger les Ruës & les cloaques.*
18. *Histoire admirable sur la Structure des cloaques.*
19. *Que tout ce qui est d'admirable aux cloaques, retourne à l'avantage des grandes Ruës.*

1. 
E ne sont pas seulement les Grands Chemins des champs, mais aussi les grandes Ruës des Villes, qui sont comprises sous les termes de *Via Militaris*. Ce que Leon Baptiste Albert nous tesmoigne en plusieurs endroits de son Livre d'Architecture & Massonnerie : specialement par ces mots : *Viarum militarium ductus non eosdem ipsum per agrum esse, atque intra urbem oportet.* Puis donc que ce sont les chemins militaires, qui donnent le sujet à cet œuvre, & que les Philosophes ap- *Lib. 4. cap. 5. & li. 8. c. 1.*

pellent *Subjectum adæquatum*, c'eſt bien la raiſon qu'après avoir parlé des Matieres tant interieures qu'exterieures des Grands Chemins des champs, nous venions maintenant à dire ce que nous avons trouvé des Matieres & de la Forme des grandes Ruës de la ville de Rome, qui donnoient commencement & origine aux Grands Chemins des champs : & à l'une ou l'autre deſquelles tous ſe venoient rendre, ou immediatement, ou par l'entremiſe des autres : ceux des champs n'ayans eſté faits que pour faciliter l'accez à la Ville.

2. Or eſt-il que je n'entends parler que des principales Ruës dignes du nom de Militaire : au nombre deſquelles ſont compriſes les Places publiques. Car ce ſont celles pour leſquelles rendre faites & parfaites de tout point, les Romains ont fait des merveilles, qui ſurpaſſent autant les ouvrages des champs en excellence & dignité, que le ſol de la ville de Rome excedoit le reſte des terres, en grandeur d'Ouvrages publics, & en majeſté.

3. Car que penſez-vous que fuſſent autre choſe ces Cloaques, que Caſſiodore appelle *Splendidas*, & que Pline dit eſtre la plus haute entrepriſe qui fut jamais faite à Rome, ſinon une partie deſdites Ruës, qui tient le meſme rang entre les Matieres interieures d'icelle, comme les hautes Levées, que l'on appelle *Aggeres*, entre celles qui ſouſtiennent les chemins des champs ; Et qu'eſt-ce autre choſe que ces grandes Foſſes ſouſterraines, ſinon des Ponts, Arches ou Voutes d'une extreme longueur ou largeur, conduites par deſſous les grandes Ruës de la ville, pour ſouſtenir le fardeau des Materiaux, tant du dedans que dehors, dont elles eſtoient pavées : enſemble des Colomnes, Obeliſques & autres pieces de très-grand poids, que l'on charioit tous les jours par deſſus. Pline nous apprend que M. Scaurus voulant faire charier trois cens ſoixante Colomnes de Marbre, chacune de trentehuit pieds de longueur : & les tranſporter du lieu où elles avoient ſervy à ſon Theatre, juſques au mont Palatin, où il les vouloit employer au baſtiment de ſa maiſon : Les Commiſſaires ou Intendans des Cloaques conſiderans le nombre & le poids de telles maſſes de marbre, & craignant qu'en les chariant par deſſus, les Voutes d'icelles ne vinſſent à s'esbranler, demanderent caution à Scaurus de faire reparer à ſes deſpens tout le dommage que leſdites Colomnes y pourroient faire en les chariant, ce qu'il leur accorda. Mais le charroy deſdites Colomnes eſtant fait, la maſſonnerie d'icelles Voutes ſe trouva ſi bonne & ſi ferme, que lors, ny long-temps depuis, on ne s'apperçeut qu'il y euſt aucune decadence : ny un ſeul coin de ladite maſſonnerie endommagé.

De Cloacis vide Bapt. Albert. lib. 4. de re ædificat. cap. 7.

Plin. lib. 36. cap. 2. & 15.

4. Or que les Cloaques faſſent partie des Ruës ſous leſquelles elles ſont ; je m'en rapporte à Leon Baptiſte Albert, qui en rend ce teſmoignage tout clair & manifeſte : *Cloacas ad opus viarum ſpectare arbitrantur*,

bitrantur, quæ subtermedias per Vias ducendæ sunt : quod ad insternendas, coæquandas, purgatioresque reddendas vias conferant. Enimvero Cloacam quid esse ego aliud dixerim, quam Pontem, vel potius arcum aliquem longè latissimum ? Où l'on voit deux principaux usages que les Cloaques donnent aux grandes Ruës. Le premier est pour les paver & unir : puis pour les rendre seches & nettes ; usages qui apportent de grandes commoditez à une Ville.

5. Premierement ces longues Voutes servoient à poser & asseoir les Matieres du Pavé, qui se divisoient (ainsi qu'aux chemins des champs) en interieures & exterieures, & qui sont remarquées par ledit Albert sous ces deux termes, *Substratura*, & *Instratura* : lors que parlant du pavé qu'il faut faire sur les Ponts de pierre, il dit qu'il faut garnir le dessus des Voutes d'une massonnerie de blocages, *Opere cementitio*, de pareille espaisseur que les grandes Pierres taillées, dont lesdites Voutes sont basties & composées. Puis il faut asseoir sur Chaux les Carreaux qui doivent servir de surface & de derniere couche au Pavé : *Pontibus autem substratura & solum cementitio opere ad sui arcus parem crassitudinem erit coæquandum. Post id, quæ instraveris, calce fulcienda sunt.*

6. Or après ce qu'il a dit de la forme de paver les Ponts, il adjoûte qu'il faut se servir de la mesme forme aux pavemens des Cloaques : *Nimirum idcirco in his cloacis constituendis quæ hactenus de ponte ipso astruendo recensuimus, omnia admodum observabuntur.* Encore donc que ledit Albert n'ait en ce lieu, ny ailleurs, montré en détail quelles estoient les Matieres interieures des chemins ny des Ruës: & qu'il comprenne le tout sous ce nom general de *Substratura :* si est-ce qu'il ne faut douter que sur les longues Voutes des Cloaques, comme sur les levées des Champs, n'ayent esté rangées & disposées les mesmes Matieres, que celles des Grands Chemins des Champs, par nous signifiées *Per statumen*, *Rudum*, *Nucleum* On peut appeller tout cela du mot commun d'Albert, *Substraturam cementitio opere factam* ; Attendu que le *Statumen* & le *Rudus* des Grands Chemins, ne sont composez d'autre chose que de pierres informes & incertaines, que les bons Auteurs appellent *Cementa*. Et quoy que nous n'en ayons autre tesmoignage exprés : si est-ce que la raison nous contraint de le croire. D'autant que si chacun chemin des Champs estoit garny au dedans de telles Matieres, pour les rendre fermes & durables contre le charroy des fardeaux qui estoient amenez à Rome : desquels lesdits chemins ne portoient chacun que leur part : Que pensons-nous avoir esté fait, pour munir & fortifier les grandes Ruës de la Ville Capitale, en laquelle venoient aboutir (comme en un centre) tout ce qui estoit charié sur les chemins des Champs de toutes les parties du Monde ; Il faut donc penser

que les grandes Ruës de la ville de Rome, ne manquoient pas de toutes ces Matieres interieures.

7. Quant aux exterieures, nous avons veu en plusieurs endroits de cet Oeuvre, que les Censeurs publians au rabais les ouvrages des Grands Chemins, c'estoit à condition de faire ceux de la Ville de Cailloux & non de Gravois : qui estoit matiere reservée pour les Champs au raport de Livius, qui dit, *Q. Fulvium Flaccum & A. Postumium Albinum Censores, vias sternendas Silice in urbe, & extra urbem Glarea substruendas, marginandasque primos omnium locavisse.*

Lib. 41.

8. Il faut neantmoins mettre difference entre les Ruës communes, & celles qui sont les plus dignes & remarquables dedans les Villes, ou dehors és avenuës d'icelles : comme sont les Ruës qui conduisent en quelque Temple, Palais, Theatre, ou autres places publiques, *Sunt enim viæ quædam multo digniores, quæ quidem esse natura sui & intra urbem, & extra urbem possunt : uti sunt quæ in templum, Basilicam, spectaculumve ducunt.*

Bapt. Alb. lib. 8. de re ædificat. cap. 6.

9. Guido Pancirolus dit, que dans l'ancienne Rome, il y avoit trente-une Ruës principales, qu'il appelle, *Vias regias publicas*, & quatre cens vingt-deux Ruës communes. Andrea Palladio ne met que vingt-neuf Ruës Royales ou militaires dedans Rome : Trois desquelles, il dit estre les plus excellentes, & les plus celebres de toutes, qui sont les Voyes Appienne, Flaminienne, & Emilienne.

Antiquitatum deperditarum lib. 1. cap. de viis militarib.

10. Davantage, il faut remarquer que quelques-unes de ces Voyes plus excellentes, prenoient leur origine & commencement dedans Rome : d'où se continuant à travers l'une des Portes, estendoient leur nom & leur structure bien loin dans les Regions, & aucunes jusques aux extremitez d'Italie : Entre lesquelles Onuphrius Panvinus range *Viam Flaminiam*, *Prænestinam*, *Lavicanam*, *Campanam*, *Appiam*, *& Ardeatinam.* Quant aux autres qui ont de la reputation dans l'Histoire, elles commençoient aux Portes, ou bien au beau milieu des Champs : & estoient jointes à celles qui partoient de la Ville, comme branches à leur tronc principal.

11. Cela supposé, il faut entendre que les Ruës communes estoient pavées en leur surface de Cailloux communs, non taillez, mais brisez : ainsi que nous voyons estre pavées les Ruës des bonnes Villes de France, Et quant aux Ruës militaires comme elles surpassoient les communes en dignité, aussi faisoient elles en la beauté & magnificence de leur surface, d'autant qu'il y en avoit plusieurs qui estoient pavées de grands Cailloux esquarris à la regle & au compas. Et ne doute pas que la Voye Appienne ne fust de ce nombre : Car s'il est ainsi qu'Appius la fit paver de larges Carreaux, que Procopius appelle *Leves*, *& quadratos incisione factos*, depuis Rome jusques à Capoüe, sur la longueur de soixante & dix lieües : Il est à

croire qu'il aura fait paver ce qui en estoit dedans Rome, de Carreaux taillés avec pareille magnificence : veu que les ouvrages de la Ville sont ordinairement en telles choses, plus privilegiez que ceux des Champs.

12. Ce qui confirme mon opinion est, que comme le Chemin de Rome au temple de Mars tant rénommé, que Sylla rébastit sur cent Colomnes, estant fort fascheux, à cause des eaux qui croupissoient ordinairement és environs (*Nam Romæ, & maximè Appia ad Martis, mira proluvies*, dit Ciceron) les Censeurs désignerent une sente tirant de la Voye Appienne au Temple dessusdit, & commençant à l'issuë de *Porta Capena :* laquelle sente ils paverent de grands Carreaux taillez à la regle & au compas, qu'ils appellent *Quadrata Saxa*, pour esgaler leur ouvrage à celuy d'Appius, avec la bienseance requise à une Voye qui conduisoit en un Temple de telle reputation: *Viam Censores sternendam*, (dit Livius) *à Porta Capena ad Martis templum locavere*. Et en autre endroit, *Semitamque Saxo quadrato ad Martis ædem capena porta straverunt*. *Ad Quintum fratrem.*

13. Telle estoit l'une des Ruës de la ville de Bubastis en Egypte, qui passoit du marché de ladite ville au Temple : *Erat enim directa per forum : & instrata lapidibus egregiis*. Telle encore la Voye sacrée qui conduisoit de Milase ville de Carie, au Temple de Jupiter le Guerrier, adoré par ceux du païs : ledit Temple assis au bourg de Labranda, à une lieüe & un quart de Milase : de laquelle Strabo parle en cette façon : *Via est per sexaginta fere stadia usque ad urbem instrata, nomine sacra : Per quam sacrorum Pompa mittitur:* & telles dedans la ville mesme de Rome deux grandes Ruës, desquelles Leon Baptiste Albert fait mention en ces mots, *Comperio inter cæteras apud Romam duas fuisse hujus generis vias longè dignissimas admiratione : unam à porta ad Basilicam usque Pauli, stadia circiter quinque : alteram à ponte ad Basilicam usque Petri, pedes* M. M. D. *opertam porticu ex marmoreis columnis, & plumbea tectura.* *Vide Strab. lib. 17. Geograph.* *Lib. 14. Geogr.* *Lib. 8. c. 6. de re ædific.*

14. Mais sur toutes les Surfaces excellentes des Pavez de Rome, ont esté remarquables celles que ce monstre de nature Heliogabalus, fit faire en quelques places fort grandes de son Palais à Rome, qu'il appella *Plateas Antoninianas*, à cause du nom d'Antoninus, qu'il avoit pris dés le commencement de son Empire : Car non content des Pierres ou Marbre commun d'Italie, il en fit venir de Lacedemone, qui estoit (au rapport de Pline) le plus beau & le plus plaisant à voir quasi de tous les Marbres, à cause de la gayeté de sa verdure : & le méla avec du Porphire, pour en faire la Surface du Pavé des places susdites. *Stravit & saxis Lacedemoniis, ac Porphireticis plateas in Palatio, quas Antoninianas vocavit : quæ saxa usque ad nostram memoriam manserunt.* Comme dit Lampride. Spartian dit d'avantage, *Lib. 36. nat hist, cap. 7.*

Lamprid. in Heliog. que ce mesme Empereur fit paver l'une des grandes Ruës de la ville de Rome, qui passoit prés des Estuves Antoniniennes, la faisant tellement orner & embellir en sa Surface, qu'il n'estoit pas facile d'en trouver encore une semblable en beauté. *Idem Viam novam munivit,* (dit-il) *quæ est sub ejus Thermis, Antoninianis scilicet, qua pulchrius inter Romanas Plateas non facile quicquam invenias.*

15. Voila les Matieres tant exterieures qu'interieures, que les Cloaques avoient à supporter : en quoy gisoit leur premier usage. Le second estoit de rendre les Ruës de ladite ville de Rome plus nettes: Car comme ainsi soit, que les Cloaques tenoient comme suspenduës les principales Ruës de ladite Ville sur Voutes, Il y avoit certaines ouvertures à travers d'espace en espace, comme esgouts & receptacles d'eaux, qui entrainoient au dedans avec soy toutes les boües & immondices qui pouvoient estre sur le Pavé. De sorte, qu'en moins d'un rien les Ruës estoient seches & nettes tout ensemble : ainsi chacune Ruë ayant ses déchargeoirs, l'une n'estoit point obligée ny assujettie à recevoir les eaux, ny les immondices des autres.

16. De là ressortissoient ces trois commoditez, que la Ville en paroissoit plus belle & plus agreable : les maisons tant publiques que particulieres plus nettes, & aussi l'air en estoit beaucoup plus salubre, & moins sujet aux infections & corruptions. *Magnas enim afferunt Cloacæ commoditates : & ad urbis lautitiam, & ad publicarum privatarumque ædium munditiem, & ad aëris salubritatem sinceritatemque non inficiendam.* On raconte que la ville de Smirne en Asie, & celle de Sienne en Italie, sont fort bien comparties en Ruës, belles, droites, & accompagnées de tres-beaux Edifices : mais qui offençoient grandement les Estrangers, non accoustumez aux mauvaises odeurs des immondices que l'on jettoit par chacune nuit sur le Pavé, d'autant qu'il n'y avoit aucunes cloaques pour en faire la décharge.

17. Mais par le moyen de ces grandes Fosses sousterraines, la ville de Rome estoit exempte de telles incommoditez : d'autant que tout ce qui se pouvoit jetter d'immondices sur les Ruës, estoit facilement emporté des eaux, ou promptement jetté par le travail des hommes, dans les Cloaques par les égouts frequens qui se rencontroient le long du Pavé, desquelles immondices lesdites Fosses ne pouvoient jamais estre remplies : d'autant qu'à toute heure on les pouvoit purger & nettoyer au moyen de sept canaux d'une eau forte & roide que l'on jettoit dedans en levant les escluses qui la retenoient. Ainsi cette eau débondant impetueusement de sept endroits, venoit à emporter & charier avec soy à mode d'un torrent, tout ce qu'elle rencontroit : & déchargeoit le tout dans le Tybre par les bouches desdites Fosses, lesquelles (pour cet effet) y avoient esté

tournées & conduites par Tarquinius Priscus, qui en fut le premier Auteur.

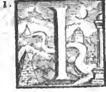
18. Je ne veux pas icy repeter ce que j'ay dit de la grandeur de tels Ouvrages dans la preface de cet œuvre : & comme en l'espace de huit cens ans, ny l'écoulement rapide des eaux qui servoient à les curer, ny les débordemens du Tybre, ny les cheutes frequentes des maisons, ny les tremblemens de terre, n'avoient sceu tant soit peu entamer la Massonnerie des Cloaques. Mais je ne sçaurois icy passer sous silence un acte bien remarquable, qui advint à Rome au temps mesme qu'on les bastissoit : qui sert à montrer la grandeur desesperée d'une si Gigantine entreprise. Car comme Tarquinius Priscus, (ainsi que Pline le raconte) faisoit faire ces Esuiers & conduits publiques aux despens du commun : & que mesme il contraignoit tant les hommes que les femmes d'y travailler en personne : Il arriva que plusieurs se faschans de cette besogne, qui sembloit trop longue & trop dangereuse à leur opinion, aimerent mieux se tuer eux-mesmes, que plus y travailler : De sorte qu'on trouvoit ordinairement des gens qui s'estoient défaits par desespoir. Pour remedier à un si grand mal, le Roy Tarquinius trouva le mesme moyen, duquel les Habitans de Milete s'estoient servis en pareil cas à l'encontre des jeunes filles qui se tuoient elles-mesmes, quelques remonstrances qu'on leur fist au contraire. Car il ordonna de pendre en un gibet à la veüe d'un-chacun, les corps tous nuds de ceux qui avoient pris ce sujet d'estre meurtriers d'eux-mesmes : exposant ainsi ces corps aux Corbeaux & autres bestes. Ce que voyant les Romains, & se remettant devant les yeux l'honneur qui les avoit si souvent rendus vainqueurs en grandes affaires, se laisserent conduire par leur Roy : & conceurent dés-lors une honte pareille à celle des Filles Milesiennes qui furent arrestées court en la fureur de se tuër, sur la crainte de paroistre nuës devant tout un Peuple : comme si elles devoient se ressentir des ignominies que l'on pouvoit faire à leurs corps aprés leur decez.

19. Par là peut-on voir combien estoit grande l'entreprise des Cloaques, qui poussoit ainsi les hommes au desespoir : Mais quelque grande & admirable qu'elle fust, tout ce qu'il y a de grandeur & d'admiration, tourne enfin aux Ouvrages des Grands Chemins : d'autant que c'estoit à la fermeté, solidité, beauté & netteté des Ruës de la ville de Rome, que ces grandes Voutes & Fosses sousterraines estoient relatives.

DE LA SECONDE ESPECE DE SURFACE des Grands Chemins de l'Empire.

CHAPITRE XXX.

1. *Surfaces de Gravois les plus communes de toutes.*
2. *Deux manieres d'employer le gravois aux chemins d'Italie.*
3. *Tesmoignages de la premiere façon.*
4. *Tesmoignage de la seconde.*
5. *Description des chemins de la France, & du Païs-bas.*
6. *Conjecture sur les lieux d'où on pouvoit tirer tant de petits cailloux.*
7. *De la diversité des figures, couleurs & grosseur de ces Cailloux.*
8. *Preuves que les grands Chemins d'Espagne sont pavez de Gravois.*
9. *Mesmes preuves sur les chemins d'Angleterre.*
10. *Maniere de mettre en œuvre ces petits cailloux, en la surface des Grands Chemins.*

1. 

USQUES icy nous avons traité des Grands Chemins, dont la surface estoit faite de Cailloux, soit taillez, soit brisez; Il nous reste à parler de ceux qui n'estoient couverts & fortifiez que de simple Gravois, qui sont les plus frequents de tous, tant en Italie, que par les Provinces. C'est principalement de ces Surfaces de Gravois, que les Empereurs ont fait fortifier des chemins par leurs Soldats legionaires, & par les peuples Provinciaux, depuis les rives Occidentales d'Espagne & de Mauritanie, jusques aux terres les plus Orientales de la domination Romaine. Que si vous exceptez les Voyes d'Appius, de Domitian, & peu d'autres dont nous avons parlé cy-dessus, tout le reste n'avoit pour surface que ces menus Cailloux, compris sous le nom de Gravois, & alliez avec Chaux en cette couche derniere, que les Latins appellent *Summam Crustam.*

2. Donc, pour commencer par les Grands Chemins d'Italie, on sçait que les Censeurs ne publioient du commencement les ouvrages des chemins qui estoient hors la Ville, sinon pour les paver de Gravois: qui estoient employés és surfaces des chemins d'Italie en deux manieres: car quelquefois les Ouvriers en couvroient la surface des chemins sur la largeur entiere: mais aux autres ils n'en fortifioient que les deux lisieres, le milieu estant occupé de carreaux: Et c'est, peut-estre, le sens de ces Vers de Tibulle, où parlant des Voyes Tus-

culanes & Albanes faites par Messala à ses propres frais & despens : il dit,

> *Nec taceant monumenta Viæ, quæ Tuscula Tellus,*
> *Candidaque antiquo detinet Alba lare :*
> *Namque opibus congesta tuis hic Glarea dura*
> *Sternitur, hic apta jungitur arte Silex.* Lib. 1. eleg. 7.

Comme s'il vouloit dire qu'en un mesme chemin il se servoit de Cailloux à paver en un endroit, & de Gravois en l'autre.

Pour entendre cecy, il faut sçavoir qu'il y avoit plusieurs Grands Chemins sortans de Rome pour tirer aux champs, lesquels estoient au partir de la ville divisez en trois espaces. Celuy du milieu estoit pavé de Carreaux ou Cailloux irreguliers, & servoit aux gens de pied, qui pouvoient y marcher à sec en tout temps, à cause de la pente qu'on luy donnoit pour faire escouler les pluyes de part & d'autre : Mais les deux autres espaces qui tenoient les costez, n'estoient pavez que de Gravois, & servoient pour la conduite des chevaux & du charroy : Par ce moyen on voyoit les deux especes de surfaces estre employées en un mesme chemin Militaire.

3. Or quoy que cela semble bien estrange, que la partie du milieu fust destinée pour les gens de pied, & les extremitez pour les chevaux : veu que les pavez de Cailloux semblent devoir estre faits pour le charroy, comme estans les plus forts & résistans : si est-ce que j'ay deux Auteurs originaires d'Italie mesme, pour garans de ce que j'en ay mis en avant : tous deux habiles hommes, & très-bien entendus en tout ce qui dépend de l'art de paver, & de bastir. Le premier est Andrea Palladio, qui dit en son Architecture Italienne : *Fecero gli antichi queste lor Vie militari in due modi : cioè ò lastrigandole di Pietre, overo coprendole tutte di Ghiara & di Sabbia. Le Vie della prima maniera (per quanto da alcuni vestigi s'è potuto conjetturare) erano divise in tre spacii : per quel di mezo, il quale era più alto de gli altri due, & il quale era alquanto colmo nel mezo, acciò l'acque potessero scorrere, & non vi si affermassero, andavano i pedoni : & era salicato di Pietre incerte. Gli altri due spacij, ch'erano dalle bonde, si facevano alquanto più bassi, & si coprivano di Sabbia, & di Ghiara minuta, e per qualli andavano i cavalli. Era ciascuno di questi margini largho per la meta della larghezza del spatio di meso, dalquale erano divisi con laste di Pietra poste in coltello.* Liv. 3. chap. 3. de son Architecture.

Les Anciens, dit cet Auteur, *firent leurs Chemins militaires en deux façons : sçavoir en les pavant de Pierre, ou bien en les couvrant de Gravois ou Arene. Les Chemins de la premiere façon (ainsi que l'on peut conjecturer par quelques vestiges qui en restent encore) estoient divisez en trois espaces. Celuy du milieu estoit un peu plus relevé que les autres, se rébaussant à dos-d'asne, afin que les eaux s'escoulassent plus fa-*

cilement, & par-là marchoient les gens de pied, & estoit cette espace munie & pavée de Pierres irregulieres. Les deux autres qui servoient de lisieres au Chemin, estoient un peu plus bas : on les couvroit d'Arene & menu Gravois : & par-là passoient les chevaux. Chacune de ses marges ou lisieres avoit en sa largeur la moitié de l'espace du milieu : & estoit divisée d'iceluy par certaines Pierres larges, & posées en estalvant.

Le Second Auteur qui nous confirme le mesme usage, est Baptiste Albert, qui dit avoir pris garde, que les anciens ont pavé le milieu de plusieurs Grands Chemins, specialement de la Voye Tiburtine, de Carreaux ou Cailloux : & qu'ils couvroient les deux costez opposites de menu Gravois, ou Glaire déliée, afin que là les rouës ne fissent tant de dommage, & que les chevaux ne se gâtassent les cornes de leurs pieds. C'est ainsi que son Interprete François a tourné les mots qui ensuivent. *Sed veteres animadverti cum alibi, tum ad Tiburtinam, Viæ medium Siliceo lapide instravisse : latera verò hinc atque hinc operuisse Glarea minuta. Id quidem, quo istic rotæ instrata corrumperent minus, & ne recuteret jumentorum ungulas.*

Lib. 4. de re ædific. cap. 6.

4. Quant à la seconde maniere d'employer le Gravois és surfaces des Grands Chemins d'Italie, elle est commune avec celle des Provinces qui comprend la largeur entiere des Chemins Militaires.

Voicy comme Andrea Palladio nous la dépeint, *Les Chemins Militaires de la seconde façon, estoient munis de Gravois. Les Anciens les faisoient aucunement rélevez sur le milieu, à l'occasion dequoy, les eaux ne s'y pouvoient arrester : & estoient de matiere propre à se dessecher promptement, & ainsi estoient beaux en tout temps, c'est-à-dire, sans boües & sans poudre.* Puis pour exemple de telles surfaces, tant deçà que delà les Alpes, il adjoûte : *De cette façon, l'on en voit un en l'Estat de Frioul* (*dit* Forum Julii) *lequel est appellé des habitans du lieu la Posthume, qui conduit droit en Hongrie. On en voit encore un autre au territoire de Padoüe, lequel commence en la mesme ville, au lieu appellé* Argere *: & passe au milieu de Cigogne, ville du Comte Odoüart, & du Comte Theodore freres. Ce chemin est encore entier ; & va jusques aux Alpes, qui divisent l'Italie des Allemagnes.*

Liv. 3. chap. 3.

5. Or à bien peser & examiner l'une & l'autre de ces deux façons de surface, il ne faut pas beaucoup s'estonner, si ces deux Auteurs attribuent les Cailloux aux gens de pied, & le Gravois au charroy : d'autant que les surfaces de Gravois ont esté les plus durables : ce que l'on juge par les vestiges entiers qui en restent de tous costez par le Monde. Pour ceux de la France & du Païs-Bas, ils ne sont couverts en leur largeur entiere, que d'une simple surface de Gravois. Et sont en cela remarquables, qu'estant rélevez sur hautes terrasses, ils sont conduits à perte de veüe par les champs, droit aux plus anciennes Villes

Villes & Citez du Païs : & que pour les y faire aller à droite ligne, il a esté necessaire en plusieurs endroits de dessecher des marais, trancher des Montagnes, réhausser des Vallées, & bastir des Ponts de très-grande despense : Mais ce qui passe toute admiration, c'est que les menus Cailloux dont la surface desdits chemins est composée, ne se trouvent point és champs voisins, à travers lesquels ils sont conduits : & est bien difficile de juger d'où telles pierrailles ont peu estre apportées sur les lieux en quantité si grande. De sorte que Charles Bovel natif d'Amiens, homme sçavant & eloquent tout ensemble, après les avoir veu & consideré, comme ravy en admiration, dit par une hyperbole poëtique, qu'il semble que ces caillotages soient sortis de terre à gros boüillons, ou tombez du Ciel comme gresle très-abondante : & que par autres moyens, que par œuvre ou main d'homme, telle quantité de Gravois ait esté apportée de tous les costez du Monde, pour estre mise en œuvre en la composition de ces Grands Chemins. Mais, voyez je vous prie, avec quelle admiration il en parle : *Hæ Viæ*, dit-il, *id præsertim miraculi habent, quod sublimiores sint vicinis undique agris : quod inter insignia Galliæ oppida rectissimum iter conficiant : quod Silicinis lapillis qui etiam vicinis agris desint, sternantur. Adeò ut vel ab humo ebullivisse Silices, vel ab æthere sublimi eos pluisse, vel alia quam humana manu & opera undecumque toto orbe lectos in ejusmodi viarum ruderationem quis demiretur.* Puis, comme s'il ne sçavoit à quoy se resoudre, il dit, qu'il a declaré la chose ainsi qu'elle est en la bouche du vulgaire, qui tient ces chemins estre ouvrage de Demons : mais qu'il laisse à juger au Lecteur, si ce qui s'en dit, est Fable ou Histoire, & qu'il n'en peut autrement asseurer.

Lib. de Hallucinatione Gallicorum nominum cap. 23.

6. Et à la verité, il est difficile de dire avec certitude, d'où l'on a peu tirer si grande quantité de ces petits Cailloux. J'estime toutesfois qu'ils viennent en partie de la surface de la terre, & qu'en partie ils ont esté foüis du fond d'icelle. Quant aux uns, ils peuvent avoir esté cueillis & assemblez de certains endroits de la terre, employez en champs labourables ou en vignes, qui sont naturellement couverts, & comme parsemez de tels Cailloux. Et voit-on encore des Vignes sur quelques pendans de Montagnes, qu'on ne sçauroit labourer qu'avec certain instrument à deux cornes pointuës, que quelques-uns appellent une Pioche : & que l'on fait exprés, à cause de l'abondance de ces pierrailles, qui empeschent qu'on ne les laboure avec des hoües ou besches ordinaires. Pour ceux qui peuvent avoir esté foüis de terre ; J'ay remarqué en passant chemin par la Champagne, certains endroits de trois ou quatre arpens d'estenduë, enflez & boursoufflez d'une infinité de petits monceaux, comme feroient les ondes d'une Mer agitée : lesquels endroits sont du tout steriles, & entierement couverts de fragmens de Cailloux, de la nature &

couleur de ceux, dont la surface de nos Grands Chemins est composée. Ces vagues de caillotages montrent que la terre en ces endroits a esté foüie & remuée, non pour autre cause, que pour estre feconde en ce genre de pierrailles : d'où, comme d'une Carriere propre au dessein des ouvriers, on les pouvoit tirer, & transporter sur les lieux pour estre mis en œuvre en cette espece de Surface.

7. En ces petits Cailloux, se rencontre une grande diversité de figures & de couleurs, de sorte qu'il y en a peu qui se ressemblent en tout & par tout, parmy une si miraculeuse quantité : quoy que pour leurs corps ils soient terminez pour la pluspart entre la grosseur d'un œuf de poule & d'une féve. Pour ce qui est de la figure, il semble que la nature se soit joüée & esbatuë en la diversité qui s'y rencontre : Car elle a donné à quelques-uns une rondeur parfaitement Spherique & orbiculaire, tout ainsi que s'ils avoient esté arrondis au tour. Les autres sont faits en Pommes, Poires, Figues, Courges, Concombres, & autres figures de fruits. Aucuns sont si bien façonnez en ovale, que s'ils estoient blanchis, on les prendroit pour ces œufs de marbre, que l'on trouve quelquefois exposez en vente au Palais à Paris. Bref aucuns sont cornus, bossus, inégaux, & irreguliers, qui ont neantmoins cela de commun avec les autres, d'estre lissez en leur surface, comme un marbre qui a receu sa derniere polissure. Que si les figures en sont differentes, les couleurs ne le sont pas moins : Car encore qu'à les prendre en gros, ils tirent à la couleur de fer, d'où les Chemins qui en sont couverts ont eu le nom de Chemins ferrez ; si est-ce qu'il s'en trouve des verds, des bleus, des rouges, & des gris : & sont quelques-uns entremélez de teints divers, tavelez, pommelez, mouchetez, & tellement variez, qu'il est impossible d'en exprimer toutes les couleurs.

8. Que si nous examinons les Auteurs Espagnols & Anglois, qui ont laissé quelque chose par escrit des chemins militaires de leurs Païs, nous trouverons que c'estoit de pareille matiere, que la surface de leurs chemins estoit massivée. Et pour commencer par les Grands Chemins d'Espagne, F. Alfonse Ciacono, au livre qu'il a
Pag. 35. fait des Figures de relief de la Colomne tant rénommée de Trajan, nous asseure que ce fut de Gravois allié avec de la Chaux, que cet Empereur composa la surface des grands & longs chemins qu'il y fit paver, qu'il dit paroistre encore entieres jusques à nostre temps. Voicy comme il en parle. *Hispaniæ Pontem de suo nomine Trajani appellatum super Tagum ædificavit. Vias inibi constravit, & Glarea & calce munivit, ut usque ad nostram ætatem integræ maxima ex parte perseverent.* Le docte & judicieux Camdenus fait mention d'une Voye Militaire, passant à Salamanque ville d'Espagne, qu'il appelle *Viam Argenteam*, qui n'a eu ce nom, pour autre cause, sinon que sa surface

estoit faite de petits Cailloux autant approchans de la blancheur de l'argent, que ceux de la Gaule de la couleur du fer. Aussi joint-il cette Voye d'Espagne avec celles de la Gaule, l'une & l'autre ayant esté faites par mesmes maistres, & pareilles matieres, excepté la couleur. *Videnturque*, dit-il, *in Hispania Via Salamantica, sive Argentea : & in Gallia Viæ quædam militares à Romanis constratæ, &c.* Florianus Ocampius parle de la mesme Voye Argentée, & dit que c'est sur icelle que se trouve l'Inscription par nous employée au chap. 17. du Livre 1. qui nous monstre que c'est l'Empereur Vespasian qui en est l'Auteur.

In tractatu qui inscribitur, Romani in Britannia. pag. 45.

Apud Suritam in annot. ad Itinerar. Antonini. pag. 584.

9. Il nous reste à dire un mot des Grands Chemins d'Angleterre, que nous pouvons juger avoir eu leurs surfaces composées de Gravois, puis que c'estoit la coustume de les faire ainsi par tout. Mais en outre nous avons un passage de Camdenus, duquel nous pouvons tirer cela par certaine conjecture : d'autant que parlant des Voyes militaires que les Romains ont fait en son Païs ; Il tire à part la grande Voye de Glocestre qu'il excepte du nombre des autres, & qu'il dit paroistre encore rélevée sur une haute terrasse : & que si on y prend garde de près, on la trouvera estre pavée de Cailloux : confirmant par cette exception particuliere, la regle generale des surfaces de Gravois en la Grande Bretagne. *Et Viæ illæ Romanorum consulares*, dit-il, *quæ sic transversæ se intersecarunt : quarum illa quæ ad Glanum, sive Glocester duxit, conspicuo Aggere adhuc extat usque ad Birdlip Hill. & diligenter intuenti Saxis constrata videtur.*

In Tractatu Dobuni Glocester-Schire. pag. 258.

10. C'est donc de petits Cailloux qui tombent en la nature de Gravois, , que l'on faisoit les surfaces des grands Chemins par toutes les Provinces. Or soit qu'on vinst à les asseoir sur le Noyau, soit sur la Ruderation, cela se faisoit avec certaine sorte de conroy, ou Ciment mélé de Chaux, qui estoit de très-bon alliage. C'est ce que Ciaconus au lieu sus-allegué appelle *Glarea* & *Calce munire*. Au reste les Chemins Militaires estans continuez de telle longueur que chacun peut entendre, il falloit pour y fournir si grande quantité de Chaux, qu'il ne faut pas s'estonner, si pour la faire cuire il estoit quelquefois necessaire de mettre de grandes Forests à blanc estoc : & si Stace dit, que pour les Ouvrages de la Voye de Domitian, il fallut renverser des Forests, & devestir des Montagnes entieres des arbres qui les ombrageoient.

Hi cædunt Nemus, exuuntque Montes.

Dans ce Ciment on ne rangeoit pas ces petits Cailloux à la main, mais on les espandoit à la pelle : puis on les enfonçoit & affermissoit à coups de Batte, en mélant les petits avec les gros &

les moyens. Et de cela se faisoit une crouste de telle fermeté & retenement, que nous les voyons avoir resisté à la pluye, aux neiges, aux bruïnes, aux gelées & autres humiditez du temps : & qui plus est, au froissement continuel des pieds des chevaux & du charroy, par l'espace de quinze & seize cens ans continuels.

DE LA MATIERE ET DE LA FORME des Grands Chemins, quant à ce qui est de la largeur d'iceux.

CHAPITRE XXXI.

1. *Forme des Grands Chemins en ce qui touche la Largeur.*
2. *Division des Grands Chemin selon la Largeur. Partie du milieu dite* Agger.
3. *Les deux Lisieres dites* Margines, *& la façon de les faire* Marginare.
4. *Les Pierres des Lisieres dressées à la ligne és fondations desdits Grands Chemins.*
5. *Bordages de pierres en la Voye Appienne, & leur usage.*
6. *Chemins divisez & marquez par Colomnes Milliaires.*
7. *Les Pierres rélevées sur les bordages ne se voyent plus és Grands Chemins de France.*

1. L a esté dit au chapitre 8. de ce Livre, que l'ordonnance & la disposition des Matieres employées aux Ouvrages des Grands Chemins, recevoit trois considerations differentes, selon les trois dimensions ordinaires de chacun corps, qui sont Longueur, Largeur, & Profondeur. Après donc que nous avons discouru de la Profondeur, il faut venir à l'interpretation de la Largeur, qui est la seconde dimension des Grands Chemins, & voir par quels noms on en désignoit la Matiere & la Forme.

Le discours ne sera pas moins plaisant & agréable, que celuy que nous avons fait sur la Profondeur, quoy que plus court & resserré : d'autant qu'au sujet de la Profondeur nous avons traité de plusieurs choses, qui ne regardent sinon l'art de Massonnerie : Mais icy se presentent plusieurs autres choses à dire, dépendantes de l'Architecture, qui surpasse autant la Massonnerie simple en excellence & dignité, comme la Forme est plus excellente que la Matiere, & l'Esprit que le Corps.

C'est principalement en la Largeur des Grands Chemins, que la Forme d'iceux paroist à l'œil avec plaisir & admiration : soit que l'on considere les grandes Ruës des Villes, soit les Grands Chemins des Champs. D'autant que c'est en la Largeur d'iceux que consistent les ornemens divers qui leur apportent de la bien-seance & de la beauté : comme c'est en la profondeur que consiste la disposition des Matieres, qui leur donnent de la solidité.

2. Or tout ainsi qu'au Traité que nous avons fait de la Profondeur, nous avons commencé par les Grands Chemins des champs, nous tiendrons encore cet ordre mesme au discours de la Largeur. Et dirons qu'elle se divise generalement en deux parties : Sçavoir en celle du milieu, & aux deux Lisieres & extremitez d'iceux : celle du milieu, est mollement relevée & arondie entre les deux bords : afin que les eaux ne s'y puissent arrester ny croupir, ains qu'elles viennent à s'escouler promptement de part & d'autre, pour tenir le chemin à sec. Cette partie est nommée *Agger, ab aggerando* : d'autant qu'elle estoit amassée & assemblée des principales matieres, dont les Grands Chemins sont composez : & estoit cet assemblage ordinairement désigné par ce terme *Struere*. Cet assemblage & cette composition du milieu, est naïvement dépeinte par Isidore tant en sa Forme qu'en sa Matiere par ces mots : *Agger est media stratæ eminentia, coaggeratis lapidibus, vel Glarea aut Silicibus strata : ab Aggere, id est coacervatione dicta, quam Historici Viam militarem dicunt.* *Orig. lib. 15. c. ult.*

Et cet Auteur a raison de dire, que les Historiens appellent cette Levée du milieu, *Viam militarem* : d'autant que comme la principale partie des Grands Chemins, elle donnoit son nom à la totalité. C'est ainsi qu'Ammian Marcellin a mis ce mot en œuvre, lors que parlant de Julian l'Apostat, se preparant à la guerre contre Constantius, & se saisissant en diligence des passages de Thrace & d'Illirie, Il dit : *Ubi lux excanduit tertia, morarum impatiens, percursis Aggeribus publicis, Succos, nemine auso resistere, præsidiis occupavit.* C'est cela mesme qu'il appelle ailleurs, *Itinerarium Aggerem* : Et Sidonius, *Tellurem inaggeratam.* *Lib. 21.* *Lib. 19.* *In Epitaphio Apollinaris Avi sui.*

3. L'autre partie desdits Grands Chemins, consistoit és deux Lisieres, qui bordoient la Levée du milieu de part & d'autre. Ce que les Latins nomment *Margines* : & la façon de les composer, *Marginare*. C'est d'où viennent les mots de Livius, desja cy-dessus plusieurs fois raportez : *Vias silice in urbe, & extra urbem Glarea substruendas marginandasque* : Car ce terme de *Substruere* appartient à la levée du milieu : comme celuy de *Marginare* aux deux Lisieres, qui la tenoient unie & serrée des deux costez.

Pour faire ces Lisieres, les ouvriers mettoient en reserve les plus grosses Pierres, Cailloux, ou Blocailles, lesquelles ils allioient d'un

fort assemblage, afin de tenir la Chaussée du milieu en estat : & empescher qu'elle vinst à s'esbouler, & se dissoudre ou crevasser de part & d'autre.

4. Et neantmoins, és grands Chemins de nostre Gaule Belgique, ces grosses Pierres ne paroissent point à l'œil : d'autant que ce n'est point en la surface exterieure qu'elles sont mises en œuvre : mais au plus bas estage de tous, que nous avons dit avoir le nom de *Statumen* : ayant observé par tous les Chemins que j'ay fait ouvrir, que les fondations sont munies de part & d'autre de grosses Pierres, dont les moindres pesent vingt ou trente livres, & aucunes plus de cent. Ces gros Cailloux sont arrangez au cordeau, sans que l'un passe ou desborde l'autre : & sont tellement alliez ensemble, qu'ils tiennent en estat non seulement lesdites fondations, ausquelles ils sont plus particulierement affectez : mais aussi la Ruderation, & autres couches des matieres, tant interieures qu'exterieures des Grands Chemins.

5. Je ne sçay pas quels sont les bordages des grands Chemins d'Italie, qui sont couverts de Gravois : ny si les plus grosses Pierres, desquelles on faisoit les deux Lisieres paroissent à l'œil : mais je trouve une chose remarquable touchant les Voyes faites par le Censeur Appius, & par C. Graccus : dont le premier fit faire certains bordages de pierre de taille, de la largeur de deux pieds, & de pareille hauteur, sur lesquels les gens de pied pouvoient en tout temps marcher à pied sec. Et aussi de dix pieds en dix pieds il avoit fait asseoir certaines Pierres faites par degrez joignant lesdits bordages, pour servir à monter à cheval & en chariot, ou en descendre sans aucune peine ny incommodité. Ce qui est d'une admirable despense & magnifique appareil à considerer la longueur de ladite Voye. Et neantmoins nous en avons ce tesmoignage exprès de Cyprianus Eichovius, qui dit l'avoir veu & consideré, non sans stupeur & admiration : où parlant de la Roche de Terracine, de laquelle mention a esté faite au chapitre 16. de ce Livre, il dit : *Stupet spectator admirabundus rectæ viæ planum unius Saxi pavimentum, &c. Munitum quidem (ut Appia tota fuit) ab utroque latere lymbis bipedali latitudine eminentioribus, qui viatori pediti semitam siccam præstabunt : quibus adjecti lapides eminentiores, veluti bases quædam per decimum quemque pedem : è queis in vehicula vel equos scansio fieret commodior.* Ce que Franciscus Schottus raconte en mesmes termes au Livre 3. de son Itineraire d'Italie, parlant de Terracine.

In deliciis Italiæ.

6. Quant à C. Graccus, ce fut le premier qui s'avisa de compartir les chemins par pierres, qu'il planta & assit au bout de chacun Mille pour en remarquer les distances. Et aussi fit encore asseoir aux deux bords d'autres Pierres peu distantes l'une de l'autre, pour aider les Voyageans à monter à cheval, sans avoir besoin de l'aide de personne :

ainsi que Plutarque nous apprend en sa vie, sans autrement specifier la distance qu'il observoit en l'assiette de telles Pierres.

7. Il est à croire que les autres Grands Chemins, tant d'Italie, que des Provinces, n'ont pas esté dénuez de tels ornemens, quoy que pour les Pierres à monter à cheval, je n'en aye trouvé autres tesmoignages que les dessusdits : & aussi je n'en trouve en France aucun vestige de reste : mais quant aux Pierres qui servoient à marquer les Milliaires, il y a plusieurs bons Auteurs, tant anciens que modernes, qui tesmoignent qu'Auguste & les Empereurs suivans ne pensoient pas avoir achevé, ny mis la main derniere à un Grand Chemin, s'il n'estoit marqué de mille en mille, ou de lieüe en lieüe par des Pierres ou Colomnes, qui portoient ordinairement quelque Inscription gravée du nom de l'Empereur qui les avoit fait faire ou restablir. Mais nous reservons le discours des Colomnes milliaires au quatriéme livre : d'autant qu'elles appartiennent à l'usage des Grands Chemins dont nous traiterons en ce lieu.



DISCOURS GENERAL DE LA DIVERSITÉ des ornemens qui bordoient les Grands Chemins de part & d'autre.

CHAPITRE XXXII.

1. *En quoy consiste la beauté & le plaisir des Grands Chemins.*
2. *Divers Edifices bastis sur les Grands Chemins, jusqu'à huit & dix lieües de Rome.*
3. *Villes jointes à Rome par la grandeur de ses fauxbourgs.*
4. *La Voye du Port d'Ostie toute chargée de bastimens. Entreprise de Neron d'aggrandir Rome jusques audit Port.*
5. *Pourquoy on disoit qu'il y avoit trois sortes de Rome.*
6. *Comparaison d'Aristides, de la ville de Rome, aux neiges des monts & vallées pour signifier sa grandeur.*
7. *Rome enceinte de plusieurs villes & nations : & le Peuple Romain, le Peuple du monde.*
8. *Rome alloit accueillir les Voyageurs bien loin par la continuation de ses Edifices.*

1. 
E qui rend un Grand Chemin plaisant & agreable aux voyageans, c'est quand il est bordé & accompagné de part & d'autre de choses qui rejoüissent la veüe, soit qu'elles dépendent de la nature, soit qu'elles procedent de l'artifice des hommes, ou de tous les deux ensemble. *Militarem Viam quæ per agrum fit* (dit le docte Albert) *vehementer ornabit ager ipse per quem dirigatur : si erit ille quidem cultus, refertus villis, diversoriis, rerum amœnitate & copia : si modò mare, modò montes, modò lacum fluentem, fontesve, modò aridam & rupem, aut planitiem : modò nemus, vallemque exhibebit.* Comme s'il vouloit dire, qu'un chemin militaire conduit par les Champs, a pour marques de beauté la verdure des terres voisines, si elles sont bien cultivées : la multitude des métairies & belles hostelleries abondantes en toutes choses : si tantost de dessus le haut dos de sa levée on voit la Mer, tantost quelques montagnes, tantost quelque lac ou fontaine coulante, tantost une terre seche, ou une roche, une forest cheveluë, une vallée feconde & abondante : qui sont choses qui dépendent quasi toutes de la Nature, & qui se rencontrent diversement, suivant la diversité des lieux : n'y ayant rien qui puisse tant ennuyer que

Lib. 8. de re ædificat. cap. 1.

que de voir tousjours une mesme chose : d'autant que la Nature se plaist en la diversité.

2. Or est-il que sans mettre en ligne de compte ce que la Nature pouvoit faire & produire pour la recreation des voyageurs, l'artifice des hommes y avoit mis une infinité de belles choses & attrayantes, qui détenoient les yeux des passans, & les arrestoient, comme par une douce force & violence, pour admirer la nouveauté de tant d'ornemens divers qui se presentoient à leurs yeux. Car en Italie, specialement à huit & dix lieües de la ville de Rome, les Grands Chemins estoient bordez de part & d'autre de Temples grands, mediocres, ou petits : qu'ils appelloient *Templa*, *Ædes*, *Fana & Sacella*, d'Arcs de Triomphe, de Sepulchres, de Maisons de plaisance, de jardins, non simples, mais accompagnez de grands & spacieux bastimens, accommodez de salles & galeries excellentes, & de toutes les commoditez que l'on sçauroit desirer és maisons plus accomplies des grandes villes : jusques à des bains & des fontaines tres-magnifiques : De sorte que les Legats & Ambassadeurs des terres & païs estrangers, venans premierement en la ville de Rome, & voyans tant d'Edifices, & privez & publics, & sacrez & profanes ; pensoient estre desja dans ladite ville, long-temps auparavant qu'ils fussent approchez des fauxbourgs. Onuphrius Panvinus, qui a veu ces Reliques d'antiquité, nous donne de cecy ce tesmoignage expres : *Ad vias autem exædificatæ sunt Ædes, Domus, Arcus, Hippodromi, Prædia, Horti, Tabernæ, & Sepulchra, tanta frequentia, ut exterarum gentium legati per suburbana venientes, longè ante urbis portas, jam in ipsa urbe se esse existimarent.* *In Urbe Roma. Pag. 112.*

3. Et ne faut pas s'estonner de cela : veu que Pline dit, que les maisons & edifices qui se jettoient hors, & avançoient aux champs le long des Grands Chemins, adjoûtoient plusieurs autres Villes à la Ville de Rome, par un ordre & suite continuelle de bastimens : *Exspatiantia tecta multas addidisse urbes.* Et à la verité, autant qu'il y avoit de Fauxbourgs, autant y avoit-il de Villes, qui par une longue continuation de maisons alloient regagner d'autres Villes voisines : entre lesquelles sont *Tibur*, *Ocriculum*, & *Aricia*. *Nat. Hist. lib. 3. c. 5.*

4. Mais sur tout, la Voye dite *Ostiensis* (cause qu'elle conduisoit en la ville & port d'Ostie) estoit bordée de part & d'autre de maisons & bastimens par une entre-suite quasi perpetuelle, & peu interrompuë : & ce, sur l'estenduë de seize milles Italiques que Pline & l'Itineraire d'Antonin donnent à ladite Voye en longueur. Ce qui fit naistre autrefois à Neron la volonté d'estendre l'enceinte des murailles de la ville de Rome jusques au port d'Ostie : & par une fosse ou canal artificiel, tirer l'eau de la Mer Tyrrhene jusques à l'ancienne Rome. Ce que toutefois il n'executa point : & ne sçay

si la grandeur de l'entreprise ne luy en fit point quitter la volonté.
In Nerone cap 16. Mais voicy ce que Suetone en dit, *Destinarat etiam visum est Ostiam tenus mœnia promovere : atque inde fossa, mare veteri Urbi inducere.*

5. Au reste, la multitude des Maisons & Edifices des champs, qui estoient joints à la ville de Rome par une enfileure perpetuelle, a esté cause, que l'on a dit y avoir trois sortes de Rome en une seule Rome. Sçavoir, celle qui estoit comprise dans sa premiere & ancienne enceinte. Celle que les Empereurs ont dilaté dans de nouvelles murailles : & celle qui n'estoit point enclose, ains s'estendoit de toutes parts dans la campagne d'autour. De cette derniere sorte de ville parle naïvement Denys d'Halicarnasse, disant : *Omnia loca circa urbem sine mœnibus esse : In quæ si quis intuens magnitudinem Romæ exquirere velit,*
Lib. 4. *frustrà eum fore : & hæsurum ubi desinat urbs, ubi incipiat : adeò suburbana ipsi urbi adhærent, & innexa sunt : & speciem immensæ longitudinis exhibent spectanti.* Nous signifiant cet Auteur, qu'il y a une infinité de demeures & d'Edifices hors l'enceinte des murailles de la ville de Rome, sur la grandeur & estenduë desquels jettant les yeux, & considerant la contexture & assemblage d'iceux avec les faux-bourgs, & des faux-bourgs avec la ville : Il est bien difficile de juger & déterminer, en quel lieu Rome commence precisément, & en quel lieu elle finit.

6. Cette quantité de Maisons & Bastimens, hors & près de la ville estoit telle, que le Rhetoricien Aristides voyant qu'elle occupoit tant de place d'un seul continent & mesme teneur, comparoit la ville de Rome (ainsi qu'elle estoit sous l'Empereur Adrian, & M. Antonin, sous lequel il vivoit) aux neiges dont parle Homere, qui couvre les hauts sommets des montagnes, & les campagnes cultivées par le travail des hommes : descendant du lieu où elle prit ses premiers commencemens tout le long du Tybre, jusques au port d'Ostie, & Mer Tyrrhene : où estoit le commun abord, & la distribution ou département ordinaire de tout ce que la terre universelle engendroit de beau & de bon. Et aussi les maisons ainsi estenduës rendoient si bonne apparence de ville, qu'en quelque endroit que l'on s'y voulut arrester, il sembloit que l'on fust au beau milieu de Rome, comme au milieu d'un cercle, dont le centre se rencontroit par tout. Bref, c'est la ville unique, *Quæ tamquam nix Homerica tegit*

Excelsas rupes, summique cacumina montis :
Florentes & agros, ac pinguia culta virorum,
Funditur & cani per inertia littora ponti.

Similiter & urbs, tum juga summa, tum mediam tegit terram : & ad mare usque descendit, ubi publicum est emporium, & communis rerum à

terra nascentium administratio, nec impedit quicquam, quominus quamcumque urbis partem occupes, in media tamen consistas.

Æll. Aristides. tom. 1. oratione 14.

7. Finalement, cette admirable estenduë de Ville a fait dire ces paroles au sçavant Athenée, que Rome estoit une Ville enceinte de plusieurs autres villes; A raison de la multitude des citoyens de toutes les villes du monde, qui estoient venus habiter dedans Rome : & qu'en ce sens, elle comprenoit au milieu de soy la ville dorée d'Alexandrie, Antioche la belle, Nicomedie la gentile, & la plus illustre de toutes celles que Jupiter esclaire de son Soleil, qui est la ville d'Athenes : Que s'il falloit qu'il racontast toutes les villes que Rome environnoit dans son enceinte, qu'à raison de la multitude d'icelles, non seulement un jour ne luy suffiroit pas, mais autant de jours qu'il y en a en l'an tout entier : veu mesme, (ce qui est bien plus difficile à croire) que dedans Rome estoient venus habiter des nations toutes entieres : telles que celles de Capadoce, des Scythes, du Pont, & plusieurs autres divisées de-çà de-là, par cantons & regions diverses : par le concours & l'assemblage desquelles dans une seule place, on pouvoit nommer la ville de Rome, l'abregé de l'Univers : & le peuple Romain, le peuple du Monde : mais afin que je ne semble estre inventeur de telles hyperboles; j'ay bien voulu transcrire icy le mesme texte duquel j'ay fait un sommaire en mon rude stile François. Voicy donc comme Timocrates en parle au premier Livre des Diphnosophistes. *Gentem Romanam mundi esse populum vere dixit Athenæus, ut à scopo non procul sit jaculaturus & aberraturus, qui urbem Romam esse totius orbis compendium asseruerit, civitates nimirum in universum omnes extructas intra se complexam : & particulatim multas, quas licet cuivis agnoscere, ut auream Alexandriam, Antiochiam pulchram, Nicomediam speciosissimam, & splendidissimas omnium, quibus illucet Jupiter, Athenas inquam. Recensere me conantem quot oppida urbis cœlestis ambitus contineat, ob eorum multitudinem non unica dies tantum defecerit, sed quotquot annum conficiunt. Quandoquidem in ea urbe gentes etiam totæ habitant : ut Cappadoces, Scythæ, Ponti nationes, & aliæ complures : quarum concursus, habitabilis totius terræ populus est.*

8. Puis donc, que la ville de Rome enveloppoit dedans soy tant de villes, voire de nations entieres : il ne faut pas s'estonner, si elle sortoit comme on dit, si loin par ses propres portes : & si elle jettoit des longues ruës, ainsi que des bras estendus par les champs le long des Grands Chemins, pour aller accueillir les estrangers à sept ou huit lieües de l'enceinte de ses murailles. Et de là je vous laisse à penser combien de Temples, de Tombeaux, de Métairies, de Maisons de plaisance, & autres Edifices se faisoient paroistre, servans d'ornemens aux Grands Chemins qui en estoient bordez : suffisans à retarder mille fois les esprits curieux au milieu de leurs courses : voire

(comme dit un bon Auteur) de les y arrester & endormir d'aise & de plaisir, en la contemplation de tant de raretez, lesquelles nous allons donner en détail au discours ensuivant.

DES TEMPLES BASTIS SUR LES Grands Chemins.

CHAPITRE. XXXIII.

1. *Division des Bastimens qui bordent les Grands Chemins d'Italie.*
2. *Des Temples & Dieux des Romains.*
3. *Du Temple de Mars & de la porte Capene.*
4. *Recueil de plusieurs Temples qui estoient sur les Grands Chemins, & ornemens d'iceux.*

1. LES Bastimens ou Edifices qui bordoient les Grands Chemins d'Italie se divisoient en deux especes: car les uns estoient sacrez, & les autres prophanes. Je mets au rang des sacrez les Temples & les Sepulchres, que l'on appelloit autrement Lieux saints & religieux, desquels nous parlerons en premier lieu : puis nous viendrons aux Bastimens prophanes, tant publics que privez, qui avec les sacrez servoient d'ornement aux Chemins Militaires, principalement és environs de la ville de Rome.

2. Nous commencerons ce discours par les Temples tant grands, que petits : dont les grands sont ceux qui du nom commun & general sont appellez par les Latins *Templa*, & les petits *Fana*, & *Sacella* : tels que sont les Chapelles des Chrestiens : & quelquefois *Ædes*, qui convient aux Temples, & grands, & petits : Mais avant que de proceder plus outre, il est besoin de remarquer : Que les Romains (les plus grands Idolâtres qui furent jamais) avoient cette croyance fausse & superstitieuse, qu'il y avoit deux sortes de Dieux : Sçavoir des bons & des mauvais. Ils appelloient bons, ceux de qui ils esperoient du bien, de l'heure & de la felicité en leurs affaires : & leur dressoient des Temples, & dedans la ville & dehors. Ils croyoient ceux-là mauvais, de qui ils craignoient recevoir du mal & de l'incommodité : ausquels ils ne laissoient de bastir des Temples, & instituer des sacrifices & des prieres, qui ne tendoient pas à obtenir d'eux aucun bien : mais à ne recevoir de leur part aucun mal. Or quoy qu'ils ayent autrefois dressé un Autel à la Fievre au Mont Palatin, un Tem-

ple à la mauvaise Fortune, & un autre à la Paresse en autres endroits de la ville de Rome : si est-ce que l'ordinaire estoit de bannir ces mauvais Dieux de l'enceinte de la ville : & leur dresser des Temples aux faux-bourgs, ou au milieu des champs : ainsi que nous apprenons de ce passage de Panvinus : *Deorum enim quos obesse arbitrabantur Templa secundum stationis decorem extra urbem ponebantur.* *In urbe Roma pag. 86.*

3. Or entre les Temples qui bordoient les Grands Chemins hors la ville paroissoit celuy de Mars, non beaucoup loin de la porte qu'ils appelloient *Portam Capenam*, soit à cause d'une ancienne ville de ce nom bastie par Italus, assez près de celle d'Alba, du temps que Janus habitoit és lieux où la ville de Rome a depuis esté fondée : & en laquelle on alloit de Rome par cette porte, ainsi que veut Solinus, soit à cause du Temple des Muses que l'on appelle *Camœnas* basty aussi-bien que celuy de Mars, sur la Voye Appienne : d'où vient que quelques-uns l'ont nommée *Portam Camœnam* : ou bien à *Lucis Capenis*, c'est-à-dire de certains bocages consacrez, qui estoient voisins dudit Temple des Muses, comme l'escrit Servius sur ces mots de Virgile,

——— *Lucosque Capenos.*

Quoy que ce soit, c'est par cette porte que la Voye Appienne se continuë du dedans de la ville (où elle prend son origine) par les campagnes d'Italie : & non loin de laquelle est assis le Temple de Mars, duquel nous avons à parler. Ovide nous asseure du voisinage de ces lieux, quand il dit,

Lux eadem Marti festa est, quem prospicit extra
Appositum dextræ Porta Capena viæ. *Fastor. libr. 6.*

Et Livius nous en donne ce tesmoignage exprès : *Cum omnes extra Portam Capenam ad Martis Ædem convenire juniores armatos jussisset.*

Ce Temple estant venu en décadence par son antiquité, fut rébasti & amplifié de nouveau par Sylla, qui employa cent Colomnes de marbre au restablissement d'iceluy. Par lesquelles on peut conjecturer quelle pouvoit estre la beauté de sa structure.

4. Ce ne seroit jamais fait à qui voudroit faire un récueil entier des autres Temples & lieux Sacrez qui se trouvoient sur les autres Grands Chemins au sortir de la ville de Rome. Tel qu'estoit celuy de la Déesse Bona, près duquel Clodius fut tué par Milo : le Temple des Muses de la façon de M. Fulvius Nobilior : celuy de l'Honneur & de la Vertu sur la Voye Nomentane : la Chapelle de la Déesse Nænia,

invoquée par certaines Femmes que l'on prenoit à gage pour pleurer, & pour luy faire prieres, à ce qu'elle assistast aux funerailles des morts. Tel le Temple de Bacchus, à deux milles de Rome, fait en forme de boule arrondie au tour, qui a servy depuis assez long-tems de tombeau à la race des Constantins. Finalement, tel estoit sur la Voye Flaminienne, *Fanum fortunæ*, & plusieurs autres que je passe sous silence, tous bastis selon quelques-uns des cinq Ordres de l'ancienne Architecture, & enrichis des ornemens que l'art a ordonné à chacun d'iceux à l'imitation des œuvres de Nature, ainsi que Vitruve en traite en ses Livres : qui nous enseignent que tous ces Temples anciens estoient formez à la Dorique, Ionique, Corinthienne, Toscane, ou Composite : chacun desquels avoient ses Piedestaux, Bases, Colomnes, Architraves, Frises, Corniches, Tympans, Moulures & ornemens à part, capables de donner aux yeux & à l'esprit, beaucoup de plaisir & de contentement.

Itinerarium Antonini.

DES SEPULCHRES BASTIS SUR LES Grands Chemins de l'Empire.

CHAPITRE XXXIV.

1. 
A seconde espece de Bastimens ou Edifices sacrez, consiste és Sepulchres des morts, qu'ils mettoient au rang *Locorum sacrorum sive religiosorum*, aprés les Temples. *Ubi corpus demortui hominis condas* (dit une ancienne Loy) *sacer esto*. C'est pourquoy il vient à propos d'en parler en cet endroit : & faire apparoir, que c'estoit és Sepulchres, que consistoit le principal ornement des Grands Che-

mins des Champs, és environs de la ville de Rome principalement, où il y en avoit sans nombre.

2. Entre autres Loix des douze Tables, celle-cy en estoit une remarquée par Ciceron, *Hominem in urbe ne sepelito, neve urito*, Par laquelle il estoit défendu par exprés, de mettre les corps en Sepulture, ny de les bruier dedans la ville de Rome : où il faut remarquer deux choses differentes, desquelles chacune avoit sa raison à part : la premiere est d'ensevelir, c'est à dire mettre en Sepulture un crops mort dans la Ville : ce qui estoit défendu suivant une Loy de Solon, fondée sur la croyance des Grecs, & depuis des Romains: Sçavoir, qu'une ville où gisoient des corps morts, estoit censée & reputée comme contaminée & polluë. Ce qui donna occasion à l'Empereur Adrian de défendre d'inhumer les Morts non seulement dedans Rome : mais dans pas une ville de son Empire, donnant pour raison de cecy : *ne sanctum municipiorum jus polluatur* : ou comme dit Paulus, *Ne funestarentur sacra Civitatis.* Et quant à l'autre point, qui gist au brulement des corps, la défense en fut faite par avanture pour éviter les dangers du feu : *Credo* (dit Ciceron) *vel propter ignis periculum*, à cause du grand amas de bois & des feux excessifs, dont ils se servoient à réduire les corps en cendre : ausquels feux ne gisoit pas la Sepulture, mais en l'inhumation, *Quod enim lex addit, Neve urito : hoc indicat : non eum qui uritur sepeliri, sed qui humatur* : Mais la cause principale estoit, que selon le droit Pontifical, *Locus publicus non poterat, obligari privata religione Sepulchrorum*, comme Ciceron mesme a remarqué.

Lib. 2. de legib.

Lib. 11. C. de Religios. & sumpt. funerum. Paulus lib. 1. Sentent. Tit. 21.

3. Cette défense neantmoins d'ensepulturer dedans Rome se doit entendre à l'exception de quelques familles Romaines : comme aussi des Empereurs, & des Vierges Vestales : qui par privilege special, pouvoient estre inhumez dans la Ville. Tels estoient ceux de la race de Valerius Publicola, & de Tubertus, avant que cette Loy fust faite. Comme depuis, ceux des Fabriciens, ausquels il fut permis par honneur de se faire ensepulturer au marché Romain. Neantmoins leurs successeurs se contenterent depuis de faire porter leurs corps audit Marché : sous lesquels ayant esté mise la torche ardente, comme pour les bruler, ils se faisoient porter hors la ville ainsi que les autres : contens de montrer au peuple, que ce leur estoit chose permise : mais dont ils ne se vouloient servir ni prévaloir sur les autres.

Cic. lib. 2. de legib.

Et comme il y eut quelques Citoyens Romains d'autre famille, qui commencerent à se vouloir faire inhumer dans la Ville peu auparavant le Consulat de Duillius, il en fit son rapport au Senat : lequel par conclusion generale (en confirmant & renouvellant la Loy des douze Tables) ordonna que nul à l'avenir ne prétendist d'y choisir

Servius in 11. Æneid. sa Sepulture. *Senatus censuit* (dit Servius) *ne quis in urbe sepeliretur*.

4. A quoy se rapporte la Loy faite long-temps depuis par l'Empereur Adrian qui condamnoit à quarante escus d'or, tous ceux qui feroient ensepulturer un corps mort dedans Rome, d'amende applicable au fisque. *Pœnam statuit quadraginta aureorum in eos, qui in Civitate Sepulchrum faciunt, quam fisco inferri jussit.* La mesme chose fut défenduë par le mesme Empereur aussi-bien pour les autres villes de son Empire, pour la mesme cause, *Ne sanctum municipiorum jus polluatur.* Et se trouve par une Epistre, que Sulpitius escrit à Ciceron, que les Atheniens gardoient cette Loy qu'ils avoient euë de Solon, avec telle religion, qu'ils ne voulurent jamais accorder audit Sulpitius, pour quelque priere qu'il leur en fist, que le corps d'un Citoyen Romain, des plus nobles & anciennes familles de Rome, qui estoit M. Marcellus, fust inhumé dedans la ville. A faute dequoy Sulpitius luy fit sa Sepulture dans cette Academie tant rénommée, où Platon avoit appris de Socrate, & enseigné aux autres la Philosophie : ayant dressé sur icelle un tombeau digne du personnage.

L. Prætor ait § divus ff. de Sepulchro violato. Lib. 12. C. de Religiosis & sumpt. fun.

Lib. 4. epist. famil. epist. 53.

5. C'est donc la cause pour laquelle les Tombeaux, Sepulchres, & Monumens des Anciens, se trouvoient hors des Villes : specialement ceux des Romains. Et quoy que plusieurs se fissent inhumer en quelques lieux de leurs terres & métairies éloignées des Grands Chemins : si est-ce que la coustume de faire les Sepultures le long d'iceux, emporta facilement le dessus, pour plusieurs bonnes causes & justes raisons.

6. Premierement c'estoit pour donner instruction & plaisir aux passans : instruction, par la cogitation de l'infirmité & instabilité de la vie des hommes, leur réduisant en memoire, que ceux dont les cendres sont là reposans, ont esté vivans & sont morts : & que tous ceux qui contemploient leurs tombeaux mourroient dans peu de temps : *Monumenta enim in sepulchris ideò secundum viam sunt*, dit Varro, *quo prætereuntes admoneant & se fuisse, & illos esse mortales.* Et que (comme dit Seneque) *æquat omnes cinis, impares nascimur, pares morimur.* Ce qui sert beaucoup à retenir les hommes dans les termes & barrieres de la raison, quand ils contemplent que tant de grands personnages qui ont esté Chefs d'armées, qui ont eu de grandes victoires, & acquis de larges Provinces à l'Empire : à qui presque la terre ne pouvoit suffire, ny rassasier leur ambition, se voyoient là reclus & renfermez dans cinq ou six pieds de place : & que là ils n'ont plus de force ny puissance de bien ou mal faire à personne, sinon par les exemples de leur vie : dont les actes principaux estoient répresentez en aucunes Sepultures. Quant à ce qui est du plaisir, c'est chose bien certaine qu'il estoit grand, principalement pour les hommes sçavans & curieux qui pouvoient contempler un grand nombre de Sepulchres admirables en

Lib. 5. de lingua Latinâ.

en ornemens & architecture, dont l'un ne ressembloit point à l'autre : & qui portoient en eux dequoy s'entretenir le long du chemin, d'une infinité de beaux discours.

7. C'estoit aussi pour affermir le courage, & donner fondement à la Fortune des Citoyens de Rome en particulier, & de toute la Republique en general. Combien pensez-vous que ces Tombeaux des Hommes Illustres & des meilleures familles de Rome, donnoient de courage de bien vivre à ceux de leur race & posterité, quand ils y contemploient, non plus les corps morts, mais la Vertu vivante de leurs Majeurs ; Ce qui les engageoit à conserver, non seulement la bonne rénommée, mais aussi les biens & les heritages qui procedoient de leurs Majeurs : lesquels (sans cette espece d'advertissement muet) plusieurs eussent peu perdre & prodiguer en desbauches ou folles despenses : desquelles la pieté & la veneration deüe à la memoire de leurs Majeurs, les détournoit facilement. Et quant au gros de la Republique, si par cas d'avanture l'ennemy se fust approché près de la Ville, environnée des tombeaux de leurs majeurs, qui eust esté le Citoyen si lasche & si peu courageux, qui n'eust pris valeureusement les armes en main, pour défendre le païs, où les os de ceux qui l'avoient tant de fois conservé & amplifié estoient gisans en paix & en repos ?

8. C'estoit encore pour montrer que l'ame des hommes est de nature immortelle, & non perissable avec le corps, comme l'ame des bestes brutes. Et que l'advis de cette immortalité fist prendre resolution aux hommes de vivre vertueusement, pour estre bien-heureux après le decez : & éviter les maux eternels, dont les nations les plus Barbares ont eu quelque apprehension & connoissance : croyant que les crimes & les pechez des mortels restoient à punir en l'autre monde. Platon a notamment touché ce point au 12. de ses Loix, quand il dit : *Ac re vera unumquemque nostrum animam ipsam immortalem esse, eamque ad deos proficisci rationem operum suorum reddituram, ut lex patriæ continet. In quo certè bonis viris confidendum esse, malis autem formidandum, quippè cum post mortem omni auxilio careant.* C'est à dire, il n'y a personne de nous qui ne ressente bien que son Ame est immortelle : & qu'il faut qu'elle s'en aille devant Dieu, pour y rendre compte de ses actions : ainsi que la Loy de nostre païs le contient. Et en cela il faut que les gens de bien prennent de l'asseurance, & que les meschans fremissent d'horreur, consideré qu'après la mort ils sont destituez de tout secours. Et Ciceron nous tesmoigne, que c'estoit chose engravée en l'esprit des premiers Peuples d'Italie, qu'il y avoit quelque sentiment après la mort : & que par le départ de ce monde, l'homme n'estoit pas tellement aneanty, qu'il défaillist & s'évanoüist tout à fait. Et dit

que les Loix des Pontifes, & les Ceremonies qui s'obseruoient és obseques & funerailles, suggere cela clairement à l'esprit : desquelles Ceremonies les hommes n'eussent jamais fait estat avec tant de soin & solicitude, & n'eussent ordonné de si severes loix contre ceux qui en estoient violateurs, s'ils n'eussent eu cette croyance enracinée naturellement en leur ame, que la mort n'estoit pas chose qui ostast & aneantist l'homme totalement : mais que c'estoit comme un passage & changement de vie, qui avoit coustume de conduire au ciel les hommes & les femmes qui avoient bien & vertueusement vescu. Et quant aux autres, que leur mauvaise vie les detenoit en quelque lieu en terre : mais que pour cela ils ne laissoient pas de demeurer en leur estre. Ce passage d'un auteur Payen, pour ressentir son Christianisme, merite bien d'estre icy transcrit en ses propres termes, qui sont tels. *Itaque unum illud erat insitum priscis illis, quos Cascos appellat Ennius, esse in morte sensum : neque, excessu vitæ sic deleri hominem, ut funditus interiret. Idque cum multis aliis rebus, tum è Pontificio jure, & ceremoniis sepulchrorum intelligi licet : quas maximis ingeniis præditi, nec tanta cura coluissent, nec violatas tam inexpiabili religione sanxissent, nisi hæsisset in eorum mentibus, mortem non interitum esse omnia tollentem atque delentem : sed quandam quasi migrationem commutationemque vitæ, quæ in claris viris & fœminis dux in cœlum soleret esse : in cæteris, humi retineretur, & permaneret tamen.* A quoy se peut joindre tout ce qu'Homere & Virgile ont laissé par escrit de la joye & du repos dont les Ames des vertueux joüissent és champs Elisées : & des peines dont celles des méchans & scelerats sont tourmentez dans les Enfers,

Tuscul. quæst. lib. 1.

9. Bref les Sepulchres estoient rangez le long des Grands Chemins, pour conserver les morts en la memoire des vivans : estans mis és lieux frequentez par le peuple. Ce desir estant naturel aux hommes, de vivre au moins après leur decez en la memoire de ceux qui viendront après eux. En quoy gist une vraye marque de l'Immortalité de l'Ame, qui jette ses pensées & ses desirs à ce qui luy doit arriver, après que par la mort elle sera desunie de ce corps. Cette derniere cause paroist nettement en un tombeau ancien de Lollius, dont l'Epitaphe ou Inscription porte expressément, qu'il s'estoit fait ensepulturer près d'un Grand Chemin, afin que les voyageans luy peussent dire Adieu en passant : l'Inscription en est telle,

Grut. 431. 5.

T. LOLLIVS. T. LOLLII. MASCVLVS.
IIII. VIR. BONDICOMENSIS.
HIC. PROPTER. VIAM. POSITVS.
VT. DICANT. PRAETEREVNTES.
LOLLI. VALE.

10. C'est d'où vient que les Sepulchres ont eu le nom de *Monumenta*, à cause de l'advertissement qu'ils donnent, que ceux qui sont là inhumez ont autrefois esté au Monde. Il y a neantmoins de la difference entre ces mots de *Sepultura*, *Sepulchrum*, & *Monumentum*, à les prendre en leur signification propre & naturelle. Premierement, entre le mot de Sepulture, & de Sepulchre : car encore que le mot de Sepulchre, à le prendre au large & en general, comprenne en soy tout lieu de Sepulture, selon le Jurisconsulte en la Loy 3. D. *de sepulchro violato*, où il est dit, *Sepulchri appellatione omnem sepulturæ locum contineri*. Toutefois, à prendre les mots à la rigueur, tel a Sepulture, qui n'a point de Sepulchre : Car le mot de Sepulture se prend pour tout lieu où les corps sont ensevelis & ensepulturez: & pour les ceremonies dont on se sert à les mettre en terre : & c'est de la Sepulture que les Payens avoient un grand soin, croyans que l'ame de celuy dont le corps est privé de Sepulture, est errante & vagabonde, sans siege certain, & sans repos : & qu'elle ne peut estre receüe ny admise au rang des autres dans leurs Champs Elisées.

Nec ripas datur horrendas, nec rauca fluenta Lib. 6.
Transportare prius, quam sedibus ossa quierunt. Æneid.

C'est d'où vient l'instante priere, que le pauvre Palinurus fait à Enée le rencontrant aux Enfers, de vouloir mettre son corps en terre à son retour, qui estoit encore porté sur les flots près le port de Velie, depuis l'heure de son naufrage & de sa mort.

Nunc me fluctus habet, versantque in littore venti :
Quod te per cœli jucundum lumen, & auras, Ibid.
Per Genitorem oro, per spem surgentis Juli,
Eripe me his, invicte, malis : aut tu mihi terram
Injice, namque potes : portusque require Velinos.

& donne pour raison de sa requeste.

Sedibus ut saltem placidis in morte quiescam.

Mais quant au Sepulchre, il n'estoit pas de necessité, ains d'honneur & de bien-seance : d'autant qu'à proprement parler, un Sepulchre consiste en quelque masse de massonnerie & d'architecture, fait au dessus, ou au devant du lieu de sa Sepulture. Et de ce genre d'ouvrage, les anciens Germains avoient cette opinion, que cela ne servoit que de poids & de fardeau inutile aux corps des defunts. Mais

Lib. de Morib. Germano. que l'honneur de la Sepulture estoit chose loüable en soy, agreable aux défunts, & pleine de consolation aux vivans. Ce que nous avons appris de Tacite, qui dit, que *Sepulchrum cespes erigit : monumentorum arduum, & operosum honorem, ut gravem defunctis aspernantur.*

11. Encore y a-t'il cette difference entre Sepulchre & Monument, à prendre ces mots en leur propre signification ; que le Monument est pris pour toute sorte d'ouvrage ou Edifice, fait pour transmettre à la posterité la memoire de quelque chose, *Monumentum est quod memoriæ servandæ gratia existit.* Que si dans ce Monument on met & enferme le corps d'un homme mort, de simple Monument qu'il estoit, il devient vray Sepulchre, & se revest de la nature des lieux saints & religieux. Que si l'Edifice & l'architecture est faite à la memoire d'un defunt, & que son corps ne soit mis en Sepulture en icelle : cela a le nom d'un Sepulchre vuide, que les Grecs appellent κενοτάφιον : ainsi que l'on peut voir par ces mots de la Loy 42. *de Religiosis & sumptibus funerum. Monumentum generaliter res est memoriæ causa in posterum prodita : in quam si corpus, vel reliquiæ inferantur, fiet sepulchrum. Si vero nihil eorum inferatur, erit monumentum memoriæ causa factum, quod Græci κενοτάφιον appellant.* De là procede que les hommes illustres du passé se trouvent avoir plusieurs monumens, de tous lesquels un seul a le nom de Sepulchre. Ce que Dionysius tesmoigne du grand capitaine Æneas, duquel se trouvoient en divers lieux plusieurs Monumens, selon la devotion & bonne volonté de ceux qui les avoient fait dresser à son honneur.

L. locum. D. de relig. & sumt. fun.

Dyonis. lib. 1.

12. Au reste, les Sepulchres estoient en telle veneration parmy les Payens (particulierement les Romains) que personne ne s'en pouvoit dire maistre ou seigneur, *Sepulchrum jure dominii nullus vindicare potest.* Et s'il arrivoit que quelqu'un fust si osé & si temeraire, que d'emporter quelques pieces ou materiaux des Sepulchres, pour employer en Edifices profanes, ou pour vendre : comme des tables de marbre, ou colomnes : la Loy le condamnoit à dix livres pesant d'or, applicables au fisque, ou au thresor public. *Si quis de sepulchro abstulerit saxa, vel marmora, sive columnas, aliamve quamcumque materiam, fabricandi gratia : sive id fecerit venditurus, decem pondo auri cogatur fisco inferre.*

L. si sepulchrum C. de religios. sumpt. fun.

L. Qui sepulchra §. si quis C. de sepulchro violato.

Que s'il se trouvoit & réconnoissoit aucunes de telles matieres employées en un bastiment, maison, ou métairie, la maison ou autre édifice estoit confisquée de droit, par ces mots de la Loy, *si servus*, au Code *de sepulchro violato. Et si forte detractum aliquid de sepulchro ad domum ejus villamque profectum, reperitur : villa, sive domus, aut ædificium quodcunque, fisci juribus vindicetur.* Toutefois les Sepulchres des ennemis estoient exceptez, lesquels les Romains ne tenoient pour

lieux saints ny religieux. *Ideòque lapides indè sublatos in quemlibet usum convertere possumus :* comme il est dit en la Loy 4. du mesme titre au Digeste.

DE LA DIVERSITÉ DES SEPULCHRES bastis le long des Grands Chemins de l'Empire, & en quoy gisoit leur excellence.

CHAPITRE XXXV.

1. *Deux choses à considerer és Tombeaux : l'Architecture, & les Inscriptions.*
2. *Trois façons de Tombeaux, pour l'Architecture, grands, moyens & petits.*
3. *Les Grands, appellez Mausolées, propres aux Empereurs, Rois & Princes. Du Mausolée de Carie.*
4. *Du Mausolée de Porsena en la Toscane.*
5. *Des Pyramides d'Egypte & pretente de la despense que les Rois d'Egypte y ont fait.*
6. *Description du Mausolée d'Auguste & des lieux attenans.*
7. *Description du Mausolée, vulgairement dit* Moles-Hadriani, *hors la ville.*
8. *Du Mausolée dit* Septizonium Severi, *dans la ville de Rome. Pourquoy basty en la voye d'Appius. Raison du nom* Septizonium.
9. *Figures au naturel des Mausolées d'Auguste, d'Adrian, & de Severus, tant en leur ancien estat que present.*

1. OUT ce qui pouvoit arrester les yeux des passans en ce qui est des Sepulchres anciens bastis sur les Grands Chemins, consistoit generalement en deux choses : sçavoir en la forme de l'Architecture, & en la beauté & subtilité des Inscriptions. Ce que les Latins comprennent sous ces deux termes, *Forma operis*, & *Titulus.* C'est donc de ces deux choses qu'il faut maintenant parler, pour faire paroistre la grandeur du plaisir & de la volupté d'esprit que les passans pouvoient concevoir en la contemplation des choses, de la beauté & magnificence desquelles nous ne laissons encore de tirer quelque delectation par la lecture des livres.

2. Donc pour entrer en matiere sur les sepulchres, je diray qu'il s'en est trouvé sur les grands Chemins, de trois façons : non pas differens au droit de Sainteté & de Religion, qui estoit unique & commun à tous : mais en somptuosité d'edifice, & en gravité & majesté

d'Inscriptions. Les uns donc estoient grands & magnifiques, les autres mediocres en leur structure, & les autres bas & humbles en comparaison des deux premiers. Les grands estoient pour les Rois, Princes, & hommes Illustres : les mediocres, pour gens riches & d'honneste famille : & les plus petits pour le commun du peuple.

3. Quant aux grands & superbes Tombeaux ou Sepulchres, c'estoit bien la raison, qu'ils fussent reservez aux grands Rois, Princes, & Seigneurs : *Datum hoc Principum & Illustrium virorum posteritati, ut exequiis à promiscua sepultura separentur : & in traditione supremorum accipiant, habeantque propriam memoriam* : comme dit Tacite. Ces grands & superbes Sepulchres se nommoient ordinairement *Mausolea*, du nom de ce Mausolus Roy de Carie, duquel Ciceron, Valere le Grand, & Gellius font mention en leurs escrits : où l'on peut voir, qu'Arthemise sa femme fit paroistre en deux choses la grandeur de l'amour qu'elle portoit à son mary : l'une en ce qu'elle beut ses os mis en poudre en son breuvage ordinaire ; croyant ne luy pouvoir dresser un plus honnorable tombeau, que son corps mesme. L'autre qu'elle luy fit bastir un Sepulchre de marbre exquis, de telle grandeur & magnificence, qu'il a tenu lieu entre les sept Merveilles du monde : & a donné nom à tous les autres Tombeaux des Rois & Princes suivans, qui ont esté ensepulturez en quelques grands Edifices extraordinaires.

Annal. 16. 16.

Les Romains (entr'autres) appelloient ainsi les Sepulchres magnifiques de leurs Empereurs, à ce meus & incitez par la grandeur admirable de tel ouvrage : comme Pausanias le tesmoigne en ces mots de son Arcadique : Ῥωμαῖοι μεγάλως δή τι αὐτὸν θαυμάζοντες τὰ παρὰ σφίσιν ἐπιφανῆ μνήματα, Μαυσωλεῖα ὀνομάζειν.

4. Tel estoit le Sepulchre admirable du Roy des Toscans Porsena ; assis sur un chemin près la ville de Clusium en l'ancienne Hetrurie. Ce Mausolée consistoit en un bastiment carré long de trois cens pieds de chacune face, & haut de cinq cens : dans lequel il avoit fait faire un Labyrinthe, divisé en tant de petites places ayant issuë les unes dans les autres, qu'il estoit presque impossible d'en trouver la sortie. Sur ce grand corps d'Architecture, approchant de la figure Cubique, il fit élever cinq Pyramides disposées en quinconce : c'est-à-dire, dont l'une, qui estoit la plus haute de toutes, tenoit la place du milieu entre les quatre autres : lesquelles occupoient les quatre coins. Par la folle despense de tel ouvrage Porsena surpassa la somptuosité de plusieurs nations estrangeres : mais il affoiblit grandement les richesses & les forces de son Royaume : suivant le tesmoignage que Pline rapporte de Varron, qui dépeint ainsi ce superbe Edifice. *Sepultus est sub urbe Clusio, in quo loco Monumentum reliquit lapide quadrato : singula latera pedum lata tricenum, alta quinquagenum ; Inque basi quadrata*

intus Labyrinthum inextricabilem : quo si quis improperet sine glomere lini, exitum invenire nequeat. Supra id pyramides stant quinque : quatuor in angulis, & in medio una, in imo latæ pedum septuagenum quinum, altæ centum quinquagenum.

Lib. 36. nat. Hist. c. 13. lib. eod. c. 12. De Aquæductib. lib. 1.

5. Telle estoit la folie des anciens Rois d'Egypte és Bastimens de leurs Pyramides, que Pline appelle *Regum pecuniæ otiosam ac stultam ostentationem* : & Jules Frontin, *Pyramides otiosas, inertia opera.* Il y en a neantmoins qui estiment, que ces grandes masses de massonnerie construites avec tant d'hommes, d'argent & de temps, n'ont pas esté faites sans quelque cause qui valust la peine : principalement chez les Egyptiens, parmy lesquels, en ces premiers siecles les estudes & la connoissance des choses estoient en grande vogue. Ils disent donc qu'il faut que sous ces vastes bastimens il y ait quelque mystere caché de ceux qui appartiennent à la religion, ou au reglement & direction des Temps, & qui n'estoient anciennement connus, sinon aux Prestres en Egypte, aux Hierophantes en Grece, & aux Pontifes à Rome. Ceux qui se vantent d'en avoir descouvert quelque chose, disent que les Egyptiens sont ceux qui premiers ont trouvé le cours ou durée précise de l'an Solaire, dequoy plusieurs nations se débattoient ensemble, comme d'une chose qui estoit de grande importance pour regler beaucoup d'affaires, & divines & politiques. Ils voulurent donc laisser de cela par ces Pyramides comme un Hierogliphe à la posterité. Et d'autant qu'ils avoient réconnu par frequentes observations, que l'an Solaire estoit de 365. jours & un quart : & partant que chacun an estoit défectueux en soy de six heures selon le cours du Soleil, & que par l'addition d'un jour ces quatre ans estoient remplis & parfaits à mesme temps : pour signifier cela par un certain symbole qui fust de durée, ils bastirent des grands corps de Pyramides dont les quatre costez peu à peu s'élevans, venoient à se terminer & aboutir en un seul point : tout ainsi que les quatre années en soy imparfaites, recevoient leur perfection par un seul jour adjoûté, qui les restituoit en leur entier. Ludovicus Demontiosius au livre qu'il a intitulé *Gallus, Romæ hospes*, est celuy qui en a fait ce jugement : où il dit, *Hoc igitur cum vellent Ægyptii significare Pyramides illas extruxerunt quatuor laterum quæ in unum coëuntia eodem puncto terminarentur : quemadmodum & anni singuli tetraeteridis finiebantur uno die, qui post confectum quadriennium intercalabatur, ut omnium idem esset finis, idem exitus.* Les autres couvrent ces grands Edifices d'un autre pretexte, disans que la plus-part du genre humain faisoit une grande faute : en ce qu'ils bastissoient des maisons très-excellentes pour leur servir de domicile perpetuel. *Namque errare quidem genus hominum prædicabant, qui domos, brevissimi temporis diversorium, lautissimas ædificarent : sepulchra vero, ubi diutissimè essent requieturi, præ illis*

1. parte pag. 7.

L. Qui sepulchra C. de sepulchro violato. *negligerent*. Et à la verité, les Sepulchres dans les Loix Romaines, sont appellez maisons des morts : En sorte que ces Egyptiens sembloient estre fondez en quelque raison : veu que quelques-uns se mocquoient de ces grands Palais que plusieurs font construire de matieres aussi fermes, que s'ils devoient toûjours vivre : mais à considerer leurs banquets si somptueux, il sembloit qu'ils deussent mourir dès le lendemain. Et à ce propos S. Hierosme disoit, *Vivimus quasi altera die morituri : & ædificamus quasi semper in hoc seculo victuri.* C'est à dire, Nous nous traitons comme si nous devions mourir dès demain : & édifions comme si nous devions vivre à jamais en ce monde.

Epistola ad Gaudentium.

6. Les Romains qui ont surpassé le reste des hommes en excellence d'Edifices, n'ont pas negligé ce genre d'ouvrage pour ensepulturer leurs Princes : Mais entre autres grands Sepulchres, paroissoit celuy d'Auguste Cesar, que Strabo dit avoir esté appellé *Mausoleum Cæsaris :* qui estoit assis non loin de la Voye Flaminienne, & construit de marbre tres-blanc & reluisant à plusieurs estages, sur la retraite desquels croissoient certains arbres de hauteur admirable, qui par la verdure perpetuelle de leurs feuilles, venoient à couvrir, & comme faire ombrage au comble de ce superbe Edifice : en la sommité duquel estoit posée la statuë d'Auguste faite de bronze, beaucoup plus grande que le naturel. Au pied de la motte ou terrasse estoient les monumens, où son corps & ceux de sa famille estoient inhumez : le tout accompagné de certain bocage, divisé en plusieurs parties par de grandes allées & promenoirs : tirez à la ligne, où plusieurs hommes pouvoient aller de front : *Commemoratione dignissimum est* (dit cet auteur) *quod Mausoleum appellant, in excelsis fundatum collibus, lapide niveo, & perpetuæ viriditatis arboribus coopertum, in summum usque verticem, ad Fluminis ripam exaggeratum: in summo autem positum est Cæsaris Augusti simulachrum ex ære factum, &c.* Ce fut Auguste mesme qui se prepara ce magnifique Sepulchre l'an de son 6. Consulat, ayant fait choix d'un lieu qui estoit entre la voye Flaminienne & la rive du Tybre : & le fit environner des allées & promenoirs cy-dessus mentionnez, pour en donner le plaisir & le contentement au peuple, ainsi que Suetone a laissé par escrit sur la fin de sa vie : où vous trouverez ces mots : *Id opus inter Flaminiam Viam, ripamque Tyberis sexto suo Consulatu extruxerat : circumjectasque silvas & ambulationes in usum populi tunc jam publicarat.*

Strab. lib. 5. Geograph.

Cap. 100.

7. Les Empereurs suivans jusques à Adrian, furent quasi tous inhumez dans ce Mausolée d'Auguste, qui comprenoit en soy plusieurs petits lieux propres à recevoir les reliques des corps des Empereurs & de leurs enfans : & c'est en cela que le Mausolée est distingué des Sepulchres communs : Car le Mausolée est un lieu capable de plusieurs Sepul-

Sepulchres. Comme donc du temps d'Adrian tous ces lieux fousterrains furent remplis, cela luy donna occasion d'en bastir un autre de semblable magnificence hors la ville, près la porte dite de son nom *Porta Elia*. La matiere estoit de marbre Parien, ainsi dit de Paros, l'une des Isles Cyclades, dont on amenoit des grandes pieces de ce marbre exquis en blancheur en la ville de Rome. La forme de l'Edifice est carrée, de telle longueur, qu'à peine de l'un des coins à l'autre eust-on peu atteindre d'un jet de pierre : & quant à sa hauteur elle surpassoit les murailles mesmes de la ville. Sa Statuë de mesme marbre blanc comme neige, estoit posée sur le haut de l'ouvrage faite d'un rare artifice, & accompagnée d'autres Statuës d'hommes & de chevaux de pareil estoffe. Ce que vous verrez en ces mots de Procopius, qui a veu & consideré ce Mausolée. *Hadrianus extra portam Eliam sepulchrum construxit spectatu dignissimum, & quaternis partitum pari dimensione lateribus, eam porrectis in latitudinem, ut jactus ex angulo lapis alterum ferè pertingat : altitudine autem hæc urbis mœnia superant. Statuæ quoque illius pario marmore, & virorum equorumque, miro artificio factæ desuper insident.* *Lib. 5.*

8. Le troisiéme Mausolée est celuy qui a servy de Sepulture aux Antonins : & qui est réconnu dans l'histoire sous ce mot de *Septizonium Severi*. Pour ce troisiéme, il fut édifié par Septimius Severus Empereur de Rome dedans la ville mesme : dans laquelle (ainsi que nous avons dit cy-dessus) les Empereurs & les Vierges Vestales avoient droit de Sepulture. Ce Mausolée, suivant Aurelius Victor estoit en la dixiéme region de la ville de Rome, où il est nommé *Septizonium vetus*, à la difference d'un autre de mesme nom qui se trouvoit en la douziéme. Spartian met cet Edifice en la Voye Appienne, dedans Rome sous le Mont Palatin. Ce que l'on peut entendre par ces mots : *Occisus Geta illatus est majorum sepulchro, hoc est Severi, quod est in Appia Via euntibus ad partem dextram, specie Septizonii extructum : quod sibi ille vivus ornaverat.* *In Geta.*

La cause pourquoy Severus choisit ce lieu pour son Sepulchre est remarquable dans le mesme auteur, sçavoir afin que ceux qui venoient souvent d'Afrique à Rome, eussent ce monument à la rencontre. *Quum Septimius Pertinax Severus Septizonium faceret, nihil aliud cogitavit, quam ut ex Africa venientibus suum opus occurreret.* Quant au reste il y en a qui tiennent que le nom de *Septizonium*, fut donné à ce genre de Sepulchre, à raison qu'il estoit composé de sept estages differens, mis les uns sur les autres : chacun desquels estoit environné d'un rang de Colomnes, comme d'une ceinture.

C'est l'opinion de Jacobus Laurus, qui nous le represente ainsi, & en figure, & en paroles, en son livre intitulé *Antiquæ urbis splendor* : où il dit. *Septizonium à septem columnarum ordinibus dictum est*

sibi mutuo in altitudinem superpositis. Mais Demontiosius croit que c'est chose ridicule de penser, que le Septizone ait esté composé de sept estages : & que jamais l'Empereur Septimius Severus ait eu dessein de l'élever, sinon jusques à quatre : & dit que les anciens n'avoient pas tant de loisir de mettre ainsi pierre sur pierre, & colomne sur colomne, sans quelque raison digne de l'entreprise, quoy que secrete & peu connuë. Au contraire, il estime que plus un œuvre est de haute & magnifique structure, & de peu d'usage public ou privé, plus il y a de suspicion, qu'il tient quelque mystere occulte & recelé sous la grandeur de sa masse. Et partant après nous l'avoir répresenté par figure tant en son plan, qu'en son élevation, où il ne met que quatre estages : Il dit que chacun estage estoit de 19. colomnes & que le plus bas pris à part represente le Cycle inventé par Meton, pour accorder le mouvement de la Lune avec celuy du Soleil. C'est ce Cycle qui est dit par les Grecs *Enneadecaeteris*, à cause qu'il contient une revolution de dix-neuf ans, dans laquelle il y a sept années embolismiques, c'est à dire, surabondantes, d'autant qu'elles ont chacune treize Lunaisons. C'est le Cycle vulgairement dit du nombre d'Or, qui servoit avant l'usage des Epactes, à connoistre les nouvelles Lunes, & à esgaler les années Lunaires aux Solaires : Ce qui se faisoit à peu près en 19. ans. Que si on prend les quatre ordres ensemble, il en procedera une autre révolution inventée par Calippus, qui égale encore plus justement le cours de la Lune à celuy du Soleil : Laquelle revolution est de quatre fois dix-neuf, qui font soixante & seize ans, correspondans aux soixante & seize colomnes des quatre estages du Septizone : qui a eu son nom des sept années embolismiques, que contient chacune zone ou revolution de dix-neuf ans : & non pas de sept ordres de colomnes, comme s'imaginent ceux qui ne sçavent à quel dessein ces grands ouvrages ont esté faits. C'est le sens des paroles de cet auteur, disant : *In singulis autem planis sunt novemdenæ columnæ : quarum quæ in imo sunt, Metonis Enneadecaeteriden ostendunt, quæ eodem annorum numero terminabatur. Tota verò operis constitutio ex quaternis ordinibus constans, periodum Calippicam significabat, annorum numerum pari numero columnarum referens, quum ex quaternovendenis annis constaret.*

In Gallo Romano Hospite parte 1. pag. 23.

9. Or sans nous arrester davantage en ces subtilitez vray-semblables, nous dirons que les trois premiers estages de ce Septizone restent encore sur pied jusques à present, tels qu'Estienne du Perrac Parisien nous les a representez dans son livre Italien, des Vestiges des Antiquitez Romaines : par l'Inspection desquels on voit que l'Architecture de ce Mausolée estoit Corinthienne. Et quant à ceux d'Auguste & d'Adrian, ledit du Perrac les dépeint en l'estat qu'ils

font à present : mais Bartholomeo Rosso Florentin nous en a laissé les figures au naturel, en l'estat qu'ils furent premierement faits par leurs auteurs. C'est au livre qui porte titre : *Ornamenti di fabriche antichi di Roma ;* où les curieux en pourront voir les portraits.

DES SEPULCHRES MEDIOCRES PROpres aux gens de nobles familles & non populaires.

CHAPITRE XXXVI.

1. *Ordonnance de Platon sur le fait des Sepulchres.*
2. *Grands & magnifiques Tombeaux de quelques Seigneurs Romains.*
3. *La diversité recherchée en la structure des Sepulchres.*
4. *Desir de plusieurs d'envoyer à la posterité la memoire de leur vie par la magnificence de leurs Tombeaux.*
5. *Sepulchres de plusieurs illustres Citoyens en la Voye Appienne.*
6. *Deux choses à considerer és Tombeaux.*
7. *Que c'est que Temple, en matiere de Sepulchres.*
8. *Moles, quel genre de Sepulchre. Description de sa partie basse.*
9. *Description de ses trois plus hautes parties : de la plate-forme, niches & hauteur d'iceluy.*
10. *Pyramides élevées sur Tombeaux.*
11. *Especes diverses de Corps appointez. Que c'est que Conus.*
12. *Deux especes de Corps appointez faits à angles. Que c'est qu'Obelisque, & de quelques-uns qui estoient à Rome.*
13. *Des Pyramides d'Egypte, & mesures d'icelles.*
14. *Pyramides à Rome, de quelle forme. De celle qui a servy de Tombeau à Cestius.*
15. *Assiette & ornemens des Obelisques.*
16. *De deux genres de Colomnes.*
17. *Trois especes de Colomnes du second genre.*

1. 

LATON au 12. livre de ses Loix, ne veut point que l'on fasse de Sepulchres plus grands ny plus superbes en ouvrages, que cinq hommes ne les puissent construire en cinq jours : & défend d'y employer des pierres qui soient plus grandes que dans icelles on puisse graver plus de quatre vers heroïques, pour servir de titre au défunt. *Agger non altior sit eo cumulo, quem viri quinque, diebus quinque construere*

possunt. Lapides quoque superstruantur non majores, quam ut possint defuncti laudes quatuor solùm heroïcis versibus editas comprehendere. C'est ainsi que Marsilius Ficinus a tourné ce mot de Platon Χῶμα *per Aggerem*, comme si Platon entendoit par iceluy un amas, ou une levée de terre, qui se faisoit sur la Sepulture des morts : dequoy Virgile parle en ce vers du 7. de l'Eneide.

Aggere composito tumuli.

Mais Ciceron a rendu le mesme mot de Χῶμα par celuy de *Sepulchrum*, d'autant que Platon ne regarde pas en cet endroit à tels amas de terre, qui ne requierent, ny tant de personnes, ny tant de jours : mais aux ouvrages de massonnerie & d'Architecture, qui constituent le corps d'un Sepulchre, & qu'il ne veut point outrepasser ce que cinq hommes peuvent faire en cinq jours.

2. Tels Sepulchres peuvent estre mis au rang des mediocres, & honnestement servir aux personnes de nobles familles : mais ceux des races Patriciennes de la ville de Rome, excedoient de beaucoup cette forme de mediocrité : d'autant qu'il se trouvoit des Sepulchres le long des Grands Chemins d'Italie, lesquels en forme d'Architecture, & en excellence des matieres, approchoient à la splendeur & dignité des Mausolées. Et s'en rencontroient aucuns non-seulement faits de marbre precieux, ornez par Architecture de Colomnes, d'Obélisques, de Pyramides : mais accompagnez de Temples, comme petites Chapelles, & de maisons fort belles & commodes, pour servir de logement à certaines gens establies pour la conservation des richesses & ornemens qui dépendoient de ces grands & superbes Tombeaux.

3. La premiere chose que ceux qui faisoient faire quelque Sepulchre avoient en récommandation, c'estoit que l'ouvrage fust different en lineamens de tous les autres : non pas qu'ils eussent en mespris les ouvrages desja faits : mais pour attirer la veüe des passans, par quelque nouveauté d'invention. En quoy ils sont enfin parvenus à ce point, par la multitude profuse de nouvelles inventions, qu'à peine estoit-il possible à ceux qui faisoient les desseins de tels ouvrages, d'y rien mettre ny adjoûter de nouveau.

4. Et à la verité, il y en avoit plusieurs qui terminoient leurs desseins à mettre honnestement leurs corps en Sepulture : & se contentoient de quelque tombeau de marbre, ou d'autres pierres de peu de montre, & de peu d'estenduë. Mais les autres portoient leur ambition plus loin, & récherchoient de l'honneur & de la gloire en leur Sepulchre après leur décez : faisant dresser des grandes masses d'ouvrages en forme carrée, ou des Chapelles, ou bien des Colomnes, & autres

pieces d'Architecture, esquelles ils peussent laisser à la posterité la rénommée & souvenance de leurs beaux faits & vertus heroïques.

5. Tels pouvoient estre les Sepulchres des Calatins, des Scipions, des Serviliens, & des Metelles : lesquelles estoient disposez le long de la grande Voye Appienne hors la porte Capena, & desquels Ciceron dit ce qui ensuit : *An tu egressus porta Capena, cum Calatini, Scipionum, Serviliorum, Metellorum sepulchra vides, miseros eos putas?* Quant aux Scipions, je trouve que l'un d'iceux (qui est P. Scipio Africanus) avoit deux monumens, l'un pour memoire en la ville de Linterne, sur lequel estoit posée sa statuë : l'autre pour Sepulchre près la porte susdite : où se voyoient trois statuës dignes de remarque : deux desquelles estoient de P. & L. Scipions : & la troisiéme d'Ennius Poëte, que P. Scipion a tant aimé, qu'il le conduisoit avec luy en ses expeditions de guerre.

Lib. 1. Tuscul. quæst.

Liv. lib. 38.

6. En ces grands & superbes Tombeaux, il y avoit deux choses à considerer, le corps de l'ouvrage, & les ornemens. Quant aux corps ils consistoient ou en quelque petit Temple, ou en une masse de massonnerie & d'architecture, ou en Pyramide, ou en Obélisque, ou en Colomne, qui sont les principaux genres d'ouvrages usitez és Sepulchres anciens : de chacun desquels nous dirons un mot en passant, avant que de discourir des ornemens divers qui servoient à les embellir.

7. Pour commencer par les Temples, nous dirons que c'estoient Bastimens qu'ils appelloient *Sacella*, semblables aux Chapelles des Chrétiens, faites en maniere de petites Temples. *Sacella enim in sepulchrorum ædificiis, sunt veluti pusilla templorum exemplaria* : comme Albert les définit. Ces petits Temples ou Chapelles estoient désignées par ouvriers sçavans en architecture, suivant l'un ou l'autre des ordres qui dépendoient de cet art. La matiere estoit de pierres communes ou de marbres enrichis de diverses façons, afin de rendre les pierres & materiaux ainsi façonnez inutiles à d'autres ouvrages : & par ce moyen les sauver des mains des larrons, & violateurs de Sepulchres : *Sed ornatus nimirum delectat*, dit le mesme Auteur, *quo nihil ad conservandas res, & posteritati commendandas commodius est.*

De re ædif. lib. 8. c. 3.

8. Quant aux Sepulchres qu'ils appelloient *Moles*, c'estoient Edifices pleins & massifs, dressez en forme de quelques Temples & Sepultures, sans portes ny fenestres, d'autant qu'il n'y avoit rien de vuide au dedans : non plus qu'en ces tombeaux élevez de solide & pleine massonnerie quadrangulaire, qui se voyent au milieu des Chœurs ou des Chapelles de plusieurs Eglises des Chrestiens.

Il faut toutefois tirer du rang des *Moles* communs le Sepulchre d'Adrian, qui fut appellé *Moles Adriani*, encore qu'il ressentist mieux son Mausolée, que son Mole simple. Ce qui nous l'a fait mettre en l'ordre des Mausolées avec celuy d'Auguste & de Severus.

Quant aux Moles communs, ils estoient haut élevez en forme de Temple de figure carrée : dont les quatre parois avoient en hauteur au moins la sixiéme, & au plus, la quatriéme partie de leur aire : c'est-à-dire de la longueur de la place ou du sol, que tels Edifices occupoient sur la terre. Et y en avoit aucuns qui n'estoient enrichis que de simples moulures par les bords & de quatre pilastres és encoignures. Mais les autres estoient garnis de certain nombre de colomnes disposées par ordre sur la longueur de chacun costé : lesquelles estoient jointes aux parois par égale distance : & neantmoins saillantes de leur diametre entier hors la surface de l'Edifice. Que s'il n'y avoit que quatre colomnes és quatre coins, lors toute la hauteur de la massonnerie estoit divisée en quatre parties égales, trois desquelles estoient assignées à chacune colomne, garnie de sa Base, & de son Chapiteau : & la plus haute estoit pour l'Architrave, la Frise, & la Corniche : mais si chacun des quatre parois estoit orné d'un rang de plusieurs Colomnes, en ce cas, les quatre Colomnes des encoignures estoient carrées à la mode Attique, & avoient six fois leur propre diametre en hauteur. Et quant aux Colomnes du milieu elles estoient de figure ronde, & suivoient l'un ou l'autre des ordres d'architecture.

9. De la surface superieure de tel Edifice carré, s'élevoit une autre massonnerie toute ronde, qui en occupoit le milieu sur moitié de ladite surface : ayant au moins la seconde partie de son Diametre en hauteur, & quelquefois les deux tiers. Puis derechef sur cet Edifice rond, un autre carré : & sur ce carré second, un second de figure ronde, qui faisoit le quatriéme & derniere estage : sur lequel (comme sur son siege propre) on posoit la figure ou simulachre du personnage, en l'honneur duquel le Sepulchre estoit fait. Ce qui estoit d'un aspect fort plaisant : pour estre chacun de ces trois estages superieurs enrichis des mesmes ornemens que le grand Mole inferieur. Adjoûtez à tous cela cinq ou six dégrez de pierre de taille en forme carrée : qu'il falloit monter pour approcher de ces Moles, & qui servoient comme d'une platte-forme à l'Edifice entier. Joignez encore de surcroit les niches d'entre les Colomnes garnies de leurs statuës, Inscriptions, & autres enrichissemens que je passe sous silence : & vous trouverez qu'en tels Edifices artificiels, il y avoit dequoy répaistre la curiosité des plus curieux. Quant au reste, imaginez-vous que ces Moles, ou Edifices solides, estoient de telle hauteur, que non sans cause Virgile a donné l'Epithete de *Ingens*, à celuy qu'Æneas fit dresser sur la Sepulture de son trompette excellent, Misenus : l'ayant en outre enrichy des marques d'un bon Soldat, & d'un bon Marinier : d'autant qu'il y fit suspendre ses armes, sa rame, & sa trompette : comme vous pouvez voir par ces vers,

At pius Æneas ingenti mole Sepulchrum
Impofuit, fuaque arma viro, remumque, tubamque Æneid. lib. 6.
Monte fub aërio : qui nunc Mifenus ab illo
Dicitur, æternumque tenet per fecula nomen.

10. Ce qui fuivoit le Mole en grandeur d'ouvrage & de ftructure, eftoient les Pyramides, que quelques Seigneurs Romains faifoient élever fur leurs Tombeaux. Et furent ainfi dites du nom Grec, πῦρ, à raifon que du bas en haut elles alloient en pointe, tout ainfi qu'une flamme de feu.

11. Or de ces corps ainfi appointez, les uns eftoient arrondis, & les autres faits à angles. Les arrondis font en forme d'une colomne, ayant le pied large par bas, & par haut finiffant en pointe. C'eft ce que les Grecs appellent κῶνος, les Latins *Conus*, & nous une quille, ce nom eftant venu à telle forme de corps par fimilitude qu'elles ont avec la pomme de Pin, ou celle de Cyprés, & autres arbres, qui s'élevent du bas en haut en pointe : lefquels originairement les Grecs appellent κῶνος.

12. Quant aux corps appointez faits à angles, ou ils font d'une piece, ou de plufieurs. Si d'une piece, on les nomme Obélifque : fi de plufieurs, c'eft proprement ce que l'on appelle du nom de Pyramide. Les Egyptiens ont efté les premiers inventeurs de tels ouvrages, pour leur fervir de memoire, ou de Sepulture. Et dit-on que Mitres Roy d'Egypte fut le premier qui inventa les Obélifques. Aprés luy Semnefertes en fit tailler un de fix vingt-cinq pieds de longueur, outre fa bafe & fon piedeftal, le tout d'une piece : qui eft le plus grand de tous. Celuy d'aprés fut taillé par le commandement de Sefoftris, de cent feize pieds. Augufte Cefar fit amener l'un & l'autre à Rome : & fit planter le plus grand au milieu du grand Cirque, & l'autre au champ de Mars. Le troifiéme eft celuy que Ramiffes autre Roy d'Egypte fit tailler, & Claudius Empereur amener de la ville de Heliopolis à Rome, qui eft demeuré en fon entier jufques à prefent, & dit-on que Ramiffes mit vingt mille hommes à le tailler. Le Pape Xifte V. fit remettre ce dernier, & quelques autres fur leurs pieds, en l'an 1586. aprés avoir efté long-temps gifans par terre entre les ruïnes de l'ancienne Rome.

13. Quant aux Pyramides, il y en a trois remarquables fur les autres en Egypte, la plus grande defquelles occupe fous fa maffe huit arpens de terre : ayant huit cens quatre vingt-trois pieds de chacune face par le bas : revenant par haut à une fuperficie carrée de vingt-cinq pieds feulement. La moyenne eft carrée comme l'autre, & a par le bas fept cens trente-fept pieds de face. La moindre des trois a de

chacun costé trois cens soixante-trois pieds. Au reste l'Obélisque fut ainsi dit d'un nom Egyptiaque, qui vaut autant à dire qu'un rayon de Soleil. Aussi est-ce au Soleil que les Egyptiens dédioient leurs Obélisques. Les autres tirent ce mot d'une broche carrée à rostir viandes que les Grecs appellent ὄβελος : Et disent que quoy que ces Obélisques Egyptiens soient extremément grands, suivant les mesures cy-dessus désignées, si est-ce qu'ils eurent le nom d'ὀβελίσκοι, par diminution, à cause des Pyramides qui estoient plus grandes sans comparaison, aussi estoient elles faites d'un million de pierres, & élevées par degrez, par lesquels on pouvoit monter à la sommité d'icelles : mais l'Obélisque n'estoit que d'une piece, coulant du bas en haut par une surface toute égale.

14. A l'imitation des Egyptiens, les Romains ont fait dresser des Pyramides sur leurs Sepultures, beaucoup moindres en masse, mais pareilles en figure & en façon : & y observoient cette raison, qu'elles fussent de hauteur toute pareille à la largeur. Davantage ils traçoient les lignes de ces Pyramides de tel artifice, que quand le Soleil en plein midy venoit à luire dessus és grands jours d'Esté, elles ne rendoient aucun ombre, les raïons du Soleil glissans le long de toutes les surfaces & les illuminant de tous costez : & estoient aucunes d'icelles de pierres esquarries, les autres de briques. On voit encore à Rome les vestiges d'une pyramide de marbre, qui servit de tombeau à Cestius, l'un des sept Prestres de Jupiter, qu'ils appelloient *VII. Viros Epulonum* : la figure & situation de laquelle Demontiosius & du Perrac nous representent : & disent qu'elle est assise sur la Voye dite *Hostiensis*, assez près de la porte de S. Paul.

15. Pour ce qui est des Obelisques, ils avoient pour premiere assiette un plan ou soubassement tout carré, fait à plusieurs degrez : sur l'aire duquel s'élevoit un piedestal carré enrichy de ses moulures, sur lequel l'Obelisque estoit assis, comme en son propre siege : & au plus haut, sur la pointe de l'Obelisque estoit ordinairement attachée une boule de cuivre doré, & sur icelle la Statuë du defunt, en l'honneur de qui l'Obelisque estoit fait, ou bien la figure d'un des Dieux ou Déesses que le Paganisme adoroit anciennement.

16. Reste à dire un mot des Colomnes : aucunes desquelles servoient aux Bastimens publics ou particuliers : les autres estoient separées de tout Bastiment, & n'estoient faites que pour servir de memoire à la posterité : & y en avoit de si grandes, qu'elles n'estoient aucunement commodes en Edifices. Telles estoient celles que l'on employoit pour Sepulchres aux défunts, & les composoit-on des pieces qui ensuivent.

Premierement on préparoit un plan carré, comme un perron rélevé de

de plusieurs dégrez en nombre impair, sur le milieu duquel estoit assis un piedestal carré, qui soustenoit un autre un peu moindre : l'un & l'autre orné de moulures propres, selon l'ordre que la colomne tenoit en l'architecture. Quelques-uns (pour donner plus de grace & de rélief à l'ouvrage) interposoient entre les deux piedestaux un gros plinthe carré & uny : au front duquel par ses quatre costez se gravoient plusieurs figures, soit de la vie du défunt, ou de quelque fable ou histoire antique. En après vient la base, assise sur le second piedestal : puis le corps ou verge de la Colomne que les Grecs appellent στύλον, portant son chapiteau. Et sur iceluy l'architrave, la frise, & la corniche. Finalement le siege de l'image : laquelle en memoire du défunt estoit assise au plus haut de l'ouvrage, répresentant le naturel en tant que faire se pouvoit.

17. De ces Colomnes, il y avoit trois sortes differentes en grandeur. Sçavoir grandes, moyennes, & petites : entre les grandes il s'en est trouvé de telles, qu'elles alloient quasi du pair avec les Mausolées : aussi n'appartenoient-elles qu'aux Princes. Il s'est trouvé des ouvriers qui ont fait des tiges de Colomnes de cent pieds de hauteur, & les ont revestu tout autour de figures de quelque histoire. Et ce qui est encore plus admirable, c'est qu'ils les ont ouvert & percé d'un bout à l'autre par dégrez faits en forme d'escalier à vis, pour donner moyen de monter jusques à la sommité. *Fuêre qui columnæ altitudinem ad pedes centenos duxerint*, dit le sçavant Albert, *totamque circum asperam signis & rerum historia convestitam reddiderint, introrsusque gradus ad cocleam scalpserint, quibus ad summum usque conscendas.* Telle estoit la Colomne tant rénommée : qui contenoit en ouvrage de rélief les principaux sujets de la vie de Trajan, si bien répresentez par figures, & si doctement interpretez par Alfonsus Ciaconus. Sur ces Colomnes de telle hauteur, on se contentoit d'asseoir un chapiteau Toscan ou Dorique qui sont les plus simples de tous : sans poser ny asseoir audessus aucun ornement : mais en matiere de petites Colomnes ou mediocres, on faisoit tousjours regner par-dessus une architrave, une frise, & une corniche, avec les autres ornemens requis. Toutefois tant aux grandes, qu'aux mediocres, ou aux petites, on élevoit quelque chose au-dessus, pour servir de base ou assiette à la Statuë que l'on y vouloit asseoir.

Lib. 8. de re ædif. c. 3.

In historia utriusque belli Dacici.



DE DEUX AUTRES SORTES DE Sepulchres du rang des mediocres.

CHAPITRE XXXVII.



1. ENTRE les Sepulchres mediocres nous rangerons les Piles ou Pilastres, & les Coffres, qui ont servy non seulement pour gens de mediocre condition, mais aussi quelquefois pour des grands Princes & Princesses : voire pour quelques Imperatrices Romaines. Les Pilastres sont Colomnes irregulieres, ainsi nommez à cause qu'ils ne tombent en aucun des cinq ordres d'architecture, pour estre par trop courts, gros & massifs. Ces Pilastres sont, ou ronds, ou carrez. Les ronds se nomment par les Grecs *κίονες* : ou *ϛύλοι*. & les carrez *ϛῆλαι* d'où vient que Pline appelle les Pilastres carrez, qui sont de pierre *Stelas lapideas*. De la premiere espece est le gros Pilier rond du tombeau de Pacuvius, Poëte fort ancien, qui se trouve encore à Rome, tel qu'il nous est répresenté dans le livre des Tombeaux de Tobias Fendt, Peintre & Graveur de Pologne. Ce Pilastre n'a que trois diametres de sa partie basse, & est récouvert d'un chapiteau Dorique.

Philander ad Vitruv. l. 2. c. 11. Lib. 6. cap. 28. nat. hist.

2. Pour ce qui est des Coffres, c'est ce que le Jurisconsulte Cajus & autres Auteurs appellent *Arcas*. Ce sont pieces carrées ouvertes par haut, & approfondies en forme d'un Coffre : Et s'en trouve de deux façons : de terre cuite, & de marbre. Les plus communs sont ceux de terre cuite, ou tuile batuë. On en trouve en plusieurs endroits, specialement en Champagne. J'en ay veu neuf entre autres, qui estoient longs de six pieds, & large de deux : qui furent trouvez il y a quinze ou seize ans dans un petit mont prés le village & Chasteau de Neufulise, à six lieües de Reims sur la riviere de Retourne : dans chacun desquels estoient estendus les os d'un homme mort, avec une espée : & prés de leur espaule senestre, un petit vase de terre, plein de certaine liqueur huileuse, que les bonnes gens du païs pensoint estre de l'eau beniste.

Lib. 7. de relig. & sumpt. fun.

3. Pour les Coffres de marbre, ils sont faits de grands quartiers de pierre d'une seule piece, que l'on approfondissoit à coups de ciseaux, par une ouverture capable de contenir un ou plusieurs corps, avec des habits precieux, des bagues & joyaux que ceux qui y estoient ensepulturez avoient aimé pendant qu'ils estoient en vie. Tel estoit celuy que Marlianus a veu & descrit, trouvé en l'Eglise de saint Pierre, que l'on appelle maintenant la Chapelle du Roy de France en la ville de Rome : Ce Coffre a huit pieds & demy de longueur, cinq de largeur, & six de profondeur : dans lequel Marie femme de l'Empereur Honorius a esté mise en Sepulture. Il ne restoit dans iceluy du corps de cette Princesse que les os des jambes, quelques-unes de ses dents, & quelque peu de ses cheveux : Mais on y trouva des vestemens imperiaux, dont on tira trente-six livres d'or en les mettant au feu. Et avec cela plusieurs vaisseaux de Cristal & d'Agate, grand nombre d'anneaux accompagnez de pierres precieuses, une Esmeraude où estoit engravée la teste d'Honorius, & plusieurs autres richesses que vous verrez plus particulierement dans les Inscriptions de Gruterus, *pag. 287. 4.* qui remarque, qu'il y avoit une Bulle en forme de nos Agnus Dei, autour de laquelle estoient escrits ces mots : *Maria nostra Florentissima :* & une lame d'or qui portoit engravez des mots d'Anges, *Michael*, *Gabriel*, *Raphael*, *Uriel*. Et qu'en l'un des costez estoit gravé dans le marbre, *Domino nostro Honorio*. Et en l'autre, *Domina nostra Maria*.

4. De ce genre de Tombeaux est un Coffre de marbre blanc fait d'une seule piece, qui se voit en l'Eglise & Monastere de S. Nicaise en la ville de Reims, qui a servy de Tombeau à Jovin, autrefois maistre de la Cavalerie & Infanterie Romaine, vivant sous le regne des enfans de Constantin : duquel Ammian Marcellin, fait assez frequente mention. Ce Seigneur aimant le séjour de la ville de Reims, y fit bastir un Palais pour sa demeure, & une Eglise à l'honneur des saints Martyrs, Vital & Agricole : depuis dediée sous le nom de S. Nicaise, en laquelle il choisit sa Sepulture. Ce Coffre est une des plus belles pieces de France pour Sepulture antique : Elle a sept pieds en longueur, quatre en largeur, & autant en profondeur : elle est taillée à plain rélief en sa face anterieure : & represente une Chasse signalée, autrefois faite par quelque Empereur ou grand Seigneur Romain, que l'on voit à cheval, élançant un javelot contre un grand Lion desja transpercé d'un autre javelot depuis la gorge jusques au costé senestre, où le fer luy sort d'entre deux costes. Autour de ce personnage, sont plusieurs figures à cheval, deux desquelles qui tiennent le costé droit de la pierre, semblent répresenter Meleager & Athalante : d'autant qu'és Tombeaux anciens la chasse du Sanglier Caledonien estoit souvent figurée, comme Claude Guichart le remarque dans *Pag. 119.*

son livre des funerailles. Il y a plusieurs bestes sauvages qui gisent comme mortes sur le champ qui servent d'enrichissement à l'œuvre.

Monsieur Colin, Chanoine & Tresorier de l'Eglise Metropolitaine de Reims, qui nous a donné en François quasi tous les œuvres Latins & Espagnols de Grenade, homme fort entendu au fait des medailles & pieces antiques : m'a dit maintesfois qu'il estimoit que la chasse répresentée en ce marbre exquis, estoit celle tant rénommée que l'Empereur Adrian fit en la Lybie voisine d'Egypte, en laquelle il tua de sa propre main un Lion terrible & espouvantable, qui donnoit le dégast à tout le païs. Dequoy il me donna de très-bonnes conjectures tirées de l'histoire Romaine : L'une est de Spartian, qui dit, parlant
In Adriano. de cet Empereur, *Armis & pilo se semper exercuit. Venatu frequentissimè Leonem manu sua occidit*. L'autre est d'Athenée, qui fait une remarque particuliere du Lion Maurusien : & dit qu'un Poëte de ce temps-là nommé Pancrates, fit voir à Adrian une herbe que ceux du païs appellent *Lotos*, laquelle ainsi que par un nouveau miracle estoit changée en couleur de rose, luy voulant faire croire par flatterie que ce changement de couleur s'estoit fait pour avoir esté arrosée du sang de ce grand Lion ; & qu'il falloit la nommer Antinoïde, du nom d'un jeune garçon qu'Adrian aimoit fort, afin qu'elle fust d'autant mieux réconnuë, quand elle auroit changé de nom, aussi-bien que de couleur. Vous trouverez tout cela au 15. des Diphnosophistes. Ce qui sert à confirmer encore ces conjectures, c'est que l'on voit près
Pag. 577. du Lion au marbre dessusdit deux figures d'hommes nuds, maigres & descharnez, avec des grosses levres & des cheveux crespez & gresillez à la façon des Mores Africains, & près de la figure de celuy qui tuë le Lion, un jeune enfant nud, portant le casque du Prince en ses mains, que l'on jugeroit estre cet Antinoüs qui fut tant aimé par Adrian, qu'il prit bien la peine de le répresenter luy-mesme en marbre blanc, cet Empereur estant un des meilleurs Sculpteurs, Statuaires, Peintres, Musiciens, Geometriens & Medecins de son temps. *Nam non sermone tantùm*, dit Aurelius Victor, *sed cæteris disciplinis canendi, psallendi, medendique scientia, Musicus, Geometra, Pictor, Fictor ex*
In vita Adriani. *ære, ex marmore proximè ad Policletos, & Euphranoras*. Et à la verité ces conjectures de si bonne rencontre m'avoient fait croire la chose estre telle : veu mesme que je trouvois de surcroit dans Dion, que cet Empereur estoit d'un si grand travail, qu'il avoit autrefois tué un Sanglier grand & puissant d'un seul coup de sa main. *Tanti laboris fuit*
Lib. 68. *ut Suem eximiæ magnitudinis manu sua occiderit*. Or est-il qu'en la mesme pierre de marbre, il y a près de luy une hure de Sanglier fort grosse, qui semble confirmer toute cette Histoire. Adjoûtez à cela l'habit, & de luy, & de ceux qui l'accompagnent qui est à l'antique Romai-

ne. Mais comme depuis deux ans il me prit envie de conferer plusieurs Medailles d'Adrian, avec la figure que nous prenions pour luy, nous trouvaſmes qu'en toutes ſes Medailles il porte barbe, & que ladite figure n'en porte point. Cela nous arreſta court pour l'heure : & plus encore, ce que j'ay rencontré depuis dans le meſme Dion, conforme aux Medailles d'Adrian : ſçavoir qu'il eſt le premier de tous les Empereurs, qui a laiſſé croiſtre ſa barbe. Ce que vous trouverez au 68. livre de ſon Hiſtoire en ces mots : Ἀδριανὸς γὰρ πρῶτος γένειον κατίθυκε. Voilà la ſeule circonſtance entre tant d'autres, qui ſemble faire vaciller l'opinion dudit ſieur Colin ſur les figures relevées dans ce marbre, qui eſt d'ailleurs fort bien appuyée : mais ſoit que cette chaſſe ſoit celle d'Adrian, ou de quelque autre Prince que je ne ſçaurois dire, la piece en eſt ſi exquiſe, & ſi bien élabourée, que tous les Peintres, Sculpteurs & autres gens curieux qui paſſent à Reims, la voyant n'en peuvent tirer les yeux, & confeſſent n'avoir rien veu de tel en toute la France.

5. Le troiſiéme eſt auſſi d'une piece de marbre, blanc comme albaſtre, trouvé depuis deux ou trois ans en l'Egliſe de l'Abbaye de ſainte Geneviéve à Paris, près des fondations du chœur du coſté du convent. Celuy-cy a ſix pieds & demy de longueur, trois pieds de largeur, & deux pieds huit pouces de hauteur. Dans ſa face anterieure ſe voyent onze perſonnage à pied, quaſi tous de plain rélief, les uns nuds, les autres veſtus à la Grecque : ſans qu'il y ait aucune figure équeſtre. Les curieux eſtiment que ce ſoit la chaſſe du Sanglier Caledonien. Et de fait, le perſonnage qui en occupe le milieu, ſemble repreſenter Meleager. Il a le bras dextre rompu, duquel, ainſi qu'il eſt vray-ſemblable, il élançoit un javelot contre la beſte, qui toute heriſſée ſe preſente à luy de grande fureur. Non loin de luy eſt la figure d'une femme coiffée à l'antique, & reveſtuë d'une robe legere, ceinte & rétrouſſée en chaſſereſſe, à la façon de la Diane d'Epheſe. En bas on voit la figure d'un homme renverſé, & de quelques beſtes mortes eſtenduës ſur la place. Au coſté droit de la pierre ſont deux perſonnages à demie boſſe, & des filets ſuſpendus d'une perche, qu'ils portent à deux ſur leurs eſpaules. Au ſeneſtre ſe voit un Chaſſeur de pareil ouvrage, qui laſche un Levrier pour courir. La ſymmetrie entiere des perſonnages, & leur chevelure, reſſentent un peu le Gothique : ce qui me fait ſoupçonner que ce ſoit une piece faite depuis les Conſtantins, au temps que la ſculpture s'en alloit au declin.

6. C'eſt donc en ces Coffres où on mettoit anciennement les os : ou les corps des grands Seigneurs : & deſquels parle Caſſiodore, quand il dit : *Artis tuæ peritia delectati, quam in excavandis atque ornandis marmoribus exerces, præſenti auctoritate concedimus : ut te rationabiliter* *Lib. 3. Variarum, epiſt. 19.*

ordinante, dispensentur Arcæ, quæ in Ravennati urbe ad recondenda funera distrahantur: quarum beneficio cadavera in supernis humata sunt lugentium non parva consolatio. Ces pierres ainsi creusées se nommoient autrement Sarcophages, comme qui diroit Mange-chair : d'autant que la chair des corps morts y estoit consommée. Et telle estoit une pierre en la grande Voye Appienne, d'où cette Inscription a esté prise.

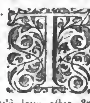
D. M. S.

Grut. C. CAERELLIO. C. F. FAB. PVLCHERIANO. SABINO.
1041. 14. VIX. AN. LXXI. M. IIII. D. VIII. H. VII. C.
CAERELLIVS. RAVCVS. SABINVS. SARCOPHAGVM. FECIT.
MARMOREVM. VI. NONAS. MAI.
M. IVNIO. SVLLANO. ET. L. NORBANO. BALBO.
COS. H. M. D. M. A.

DES SEPULCHRES DES GENS POPULAIRES, & de basse condition.

CHAPITRE. XXXVIII.

1. *Risée ou indignation sur les Tombeaux és Inscriptions trop superbes de gens de basse condition.*
2. *Tombeaux ordinaires de la populace, & les noms d'iceux.*
3. *Loy de Solon pour limiter la despense des sepulchres.*
4. *Des colomnes que l'on appelloit* Cyppos.
5. *De la Table ou Tombe. Et que veut dire* ponere mensam.
6. *Quel estoit le genre de sepulchre dit* Labellum, (id est) *Bassin, ou Bassinage.*
7. *De plusieurs sortes de sepulchres, ou parties d'iceux, qui ont eu leurs noms des choses à quoy ils estoient semblables.*
8. *De combien de sortes il y avoit de Bassinages & description d'iceux.*

1. 
TOUT ainsi que c'estoit chose honnorable aux Princes & grands Seigneurs d'avoir de grands Sepulchres : & aux medioceres des moyens, aussi se mocquoit-on des petits compagnons, & gens de basse condition, si aprés leurs decez on voyoit leur Sepulture couverte & enrichie de quelques Sepulchres magnifiques, & plus somptueux, qu'à leur estat & condition n'appartenoit. C'est d'où sont venus les traits piquants qui se trouvent dans les Satiriques à l'encontre

de Licinus, Barbier d'Auguste, de qui le tombeau assis à deux milles de Rome, *In via Salaria*, égaloit ceux des plus nobles Citoyens Romains de son temps. Dont Varro fit ce Distique plein d'indignation.

Marmoreo Licinus tumulo jacet, at Cato parvo,
Pompejus nullo, quis putet esse Deos?

Tel estoit encore celuy de Pallas serf affranchy de Tibere Auguste, basty sur la voye Tyburtine à un mille de Rome, portant cette Inscription pleine de superbe & d'arrogance.

TI. CLAVDIVS. AVG. L.
PALLAS.
HVIC. SENATVS. OB. FIDEM.
PIETATEM. QVE. ERGA.
PATRONOS. ORNAMENTA.
PRAETORIA. DECREVIT.
ET. H. S. CENTIES. QVIN
QVAGIES. CVIVS. HONORE.
CONTENTVS. FVIT.

Panvinius in sua Roma.

2. Partant les Citoyens Romains de l'ordre de la populace, se contentoient de Sepulchres de peu de montre & de despense convenable à leur condition. Et y avoit plusieurs façons de tels Sepulchres sur les Grands Chemins, signifiez sous les noms qui ensuivent. *Columellæ*, *Mensæ*, *Saxa*, *Cippi*, *Labella*, *Cupæ*, *Massa*, *Ollæ*, *Ossuaria*, *Urnæ*, *Ampullæ*, *Phialæ*, *Thecæ*, *Culignæ*, *Laminæ*.

Gutherius lib. 2. de Jure Manium.

3. Or comme en la ville d'Athenes, & autres endroits de la Grece, le luxe & profusion se couloit sur le fait des Sepulchres, Solon fut celuy qui en borna la despense. Car il défendit de mettre autre chose sur la Sepulture des morts, sinon une petite Colomne, non plus haute que de trois coudées; une Tombe ou Table de pierre: ou une pierre creuse en forme de Bassin. Et croy que c'est de Solon & non de Pittacus, comme aucuns ont voulu dire, que Ciceron parle sur la fin du 3. *De legibus*, quand il dit, *Sepulchris autem novis finivit modum: nam super terræ tumulum noluit quid statui, nisi columellam tribus cubitis non altiorem: aut mensam, aut labellum: & huic procurationi certum magistratum præfecerat.* Puis il adjoûte immediatement ces mots, parlant à Atticus: *Hæc igitur Athenienses tui.* Ce qui montre assez que c'est de Solon qu'il entend parler, Legislateur des Atheniens, & non de Pittacus, qui estoit de Mitylene en l'Isle de Lesbos: quoy qu'en cet endroit il soit parlé

de Pittacus, mais en un point seulement, qui est en la défense de faire de grandes assemblées aux funerailles : *Quia habet luctum concursus hominum.* Aussi cela se doit joindre à la suite d'autres loix de Solon, dont il est parlé peu auparavant & depuis : entr'autres, de la défense faite par le mesme Solon, de dresser Sepulchre à aucun, de plus grande despense, que dix hommes en trois jours ne le peussent faire & parfaire : de les enduire de marbre, ny de poser dessus des demy statuës de Mercure, de prendre aucune partie de terre labourable, & propre à porter fruits, pour y faire des Tombeaux ou Sepulchres ; ains que les corps soient mis en lieu sterile, de peur que les morts ne fissent quelque préjudice aux vivans, occupant les lieux qui peuvent servir à leur nourriture : *Nec enim à vivis, nec à mortuis terræ matris fœcunditas impedienda est.*

4. Mais pour retourner aux Tombeaux des gens de basse condition, les noms desquels nous avons specifié cy-dessus, il est besoin de dire un mot de chacun d'iceux pour en montrer les differences : nous commencerons donc *per Columellas*, qui estoient petites Colomnes, presque semblables à ces bouquets ou troncs de pierre, que les Latins appellent *Cippos* : sinon que les Colomnes estoient arondies, & leurs troncs carrez, ou de quelque figure irreguliere. Propcrce parle ainsi des colomnes.

I puer, & citus hac aliqua propone columna,
Et dominum exquiliis dic habitare tuum.

Où il faut noter, que les Exquilies estoient certains lieux hors la porte dite *Exquilina Porta*, où l'on executoit à mort les criminels : & où les pauvres estoient mis en Sepulture.

Hoc miseræ plebi stabat commune sepulchrum.

Horat. Lib. 1. Sat. 8. Ce que Porphyre nous apprend sur ce texte d'Horace,

Od. v. Epod. *Post insepulta membra different lupi,*
Et Exquilinæ alites.

5. Quant aux Tables que les Grecs appelloient τραπέζας, & les Latins *Mensas* : c'estoient pierres Quadrangulaires plus longues que larges, assises sur les Sepultures des morts : soit à fleur de terre, soit sur quatre bouquets de pierre, rélevez de deux à trois pieds ou environ. C'est cela mesme que les François appellent des Tombes, d'un mot derivé de τύμβος, qui signifie *sepultura*, ou *sepulchrum*, à proprement parler : que Ciceron neantmoins tourne par le mot de *Bustum*,

ſtum, d'autant que ſouvent il arrivoit de mettre les corps en Sepulture au lieu meſme où ils eſtoient brulez : lequel lieu avec les cendres des défunts on appelloit *Buſtum*, & comme le verbe *Ponere* eſt de commun uſage en toute ſorte de Sepulchres, pour mettre & édifier : les Latins ſignifioient la ſtructure, poſition, ou aſſiette des Tombes des morts, par ces mots, *Ponere menſam*. Cette Inſcription qui ſe trouve à Milan ſervira pour exemple.

M. M.
MINICIAE. RVFINAE.
INNOCENTISSIMAE. FEMINAE, Grut. 850. 6.
QVAE. VIXIT. ANNIS. XXII.
MENSE. VNO. DIEB. XXIIII.
MINICIA. DOMITIA. SORORI.
POSVIT. MENSAM. CONTRA.
VOTVM.

6. *Labellum* eſtoit une pierre creuſée en forme de Baſſin de fontaine, que les Latins appelloient autrement *Arcam* ou *Arculam*. Les Grecs meſme l'appelloient πύελον en matiere de Sepulture : comme il eſt arrivé, que pluſieurs choſes faites pour conſerver les reliques des morts, ont eu leur nom de certaines choſes, auſquelles elles eſtoient ſemblables.

7. De-là ſont venus les noms de *Cupa*, *Dolia*, *Maſſa*, *Olla*, *Urna*, *Urnula*, *Phiala* : & quelques autres qui ſignifient non des Sepulchres entiers : mais parties de Sepulchres : comme vaiſſeaux, dans leſquels on reſſerroit les os ou les cendres des corps brulez, à la maniere des anciens Grecs & Romains. Et neantmoins qui ſervoient ſouvent à part de Sepulchres ou Sepultures, aux perſonnes qui n'avoient pas grands moyens.

8. Mais pour rétourner à nos Baſſins, que l'on appelloit *labra vel labella*, les uns eſtoient de forme ronde, les autres faits en ovale, & les autres en carré. C'eſt à ces derniers, que l'on donnoit le nom de *Arca* ou *Arcula*, pour la ſimilitude qu'ils avoient avec les Coffres uſitez és Tombeaux, dont nous avons parlé cy-deſſus : d'autant qu'ils eſtoient tout ſemblables, excepté que les quatre coſtez deſdits Baſſins ne tomboient pas à droit plomb : mais venoient premierement à ſe reſſerrer par le haut, faiſant à l'entour comme une gorge ou goule, que l'on appelle *gula* ou *gulula* en Architecture. Puis il ſe renfloient par le milieu de leur pente, pour ſe terminer par bas en ventre arrondy : le tout ordinairement porté ſur quatre pieds de Lion, ou de quelque autre beſte feroce.

DES INSCRIPTIONS DES Sepulchres anciens.

CHAPITRE XXXIX.

1. *Des Inscriptions des Sepulchres, dites* Epitaphia.
2. *Que les plus courtes Inscriptions ou Epitaphes estoient estimez les plus beaux. Exemples d'iceux.*
3. *Cinq genres d'Inscriptions, soit en vers ou en prose. Exemple du premier genre.*
4. *Exemple du second, plein de commiseration.*
5. *Le troisiéme genre de ceux qui sont à la loüange, est le plus commun.*
6. *Des Tombeaux ridicules, quatriéme genre, & exemples d'iceux. Tombeaux Enigmatiques.*
7. *Cinquiéme genre d'Inscriptions qui est des infames. Exemples d'iceux.*
8. *Interpretation de ces lettres* D. M. S.
9. *Inscriptions morales, où le nom des défunts n'estoit point.*
10. *Tesmoignage de Lipsius sur la diversité des Inscriptions des anciens Tombeaux.*

1. Y-devant nous avons dit, que les Sepulchres anciens avoient deux choses en eux, qui pouvoient donner plaisir & delectation aux passans : Sçavoir le corps de l'ouvrage, qu'ils appelloient *Formam operis :* & l'Inscription designée sous le nom de *Titulus*. Jusques icy nous avons representé au mieux qu'il nous a esté possible la forme & la figure desdits Sepulchres : reste à dire un mot des Titres & Inscriptions d'iceux : lesquelles d'un nom propre aux Sepulchres, que les Gres appellent τάφοι, sont ordinairement nommées *Epitaphia :* comme qui diroit Escriture appliquée aux Sepulchres, qui fait une espece de ce que les Grecs mesmes ont dit Επιγραμμα, qui signifie toutes sortes d'Inscriptions.

2. Quant aux Epitaphes, on les faisoit ou en prose, ou en vers, ou en l'un & l'autre : Mais de quelque façon qu'ils fussent, les plus courts estoient estimez les meilleurs : afin que les voyageurs les peussent lire d'un bout à l'autre en passant. Ce qui a fait dire à la Cinthie de Properce.

Propert. lib. 4 eleg. 7.

Hoc carmen media dignum me scribe columna,
Sed breve, quod currens vector ab urbe legat.

Platon pour cette consideration entre autres, limitoit les Tombeaux ou Epitaphes faits en poësie à quatre vers Hexametres: Et tel estoit l'Epitaphe de l'ancien Poëte Ennius, assis sur la voye Appienne : dont la pierre est répresentée dans les Tombeaux de Tobias Fendt, chargée de ces mots, *Lib. 11. de legib.*

Aspicite ô cives, Senis Ennii imaginis formam, *Gellius.*
Heic vestrum panxit maxuma facta patrum.
Nemo me lacrumis decoret, nec funera fletu
Faxit, cur? volito vivus per ora virum.

Tel est encore celuy de Nevius autre Poëte quasi de mesme temps, raporté par le mesme Auteur, quoy qu'en autre genre de vers,

Mortales Immortales flere si foret fas, *Gellius.*
Flerent divæ Camœnæ Nevium Poëtam.
Itaque postquam est Orcino traditus thesauro,
Obliti sunt Romæ Latina loquier lingua.

En prose on en trouve une infinité, & de longs & de courts : dont il n'est besoin de raporter icy les exemples, & me contenteray de celuy de Tite-Live qui se voit encore à Padoüe, sur la porte de la galerie du Palais, au dessous de la figure dudit Auteur en cette forme,

OSSA.
TI. LIVII. PATAVINI. VNIVS
OMNIVM. MORTALIVM. IVDICIO.
DIGNI. CVIVS. PROPE. INVICTO.
CALAMO. INVICTI. P. R. RES.
GESTAE. CONSCRIBERENTVR.

3. De ces Inscriptions soit en vers ou en prose, il y avoit cinq genres principaux ausquels elles se pouvoient toutes raporter; Car les unes estoient par simple discours, & contenoient seulement les noms de ceux qui estoient mis en Sepulture avec quelque bref récit de leur âge, & de l'année, mois, & jour ausquels il estoient morts: Les autres estoient tout pleins de douleur & de commiseration : aucuns estoient faits par honneur; les autres par gausserie : & les autres par ignominie. De tous lesquels, nous apporterons icy quelques exemples. Vous aurez ces deux Inscriptions, pour exemple de la premiere espece.

Roma ex Tobia Fendt.

INFER. D. DEAB. Q.
C. VIBIVS. ADVLESCENS.
INTEMPERATO. AMORE.
PERCITVS. PVTILLIAE.
SEX. PVELLAE. GRATISS.
QVOD. ALTERI. VLTRO.
TRADIT. NON. SVSTINENS.
CRVENTO. GLADIO. SIBIMET.
MORTEM. CONSCIVIT. VIX. ANN.
XIX. M. II. D. IX. HORAS.
SCIT. NEMO.

Autre,

C. IVLIVS. HERMIA. EPHEBO. DVLCISSIMO.
FILIO. SVO. VIXIT. ANNIS. III. ORCVS.
ERIPVIT. MIHI. IN. QVO. SPES.

4. De la seconde espece, est le suivant Epitaphe.

Grut. 607. 4. Tob. Fendt.

D. M.
ATIMETVS. PAMPHILI. TIB. CAESARIS. AVGVSTI. L. L.
ANTEROTIANVS. SIBI. ET. CLAVDIAE. HOMONOEAE.
COLLIBERTAE. ET CONTVBERNALI.
PERMISSV. PATRONI.
IN. FRONTE. LONGVM. P. V. LATVM. P. IV.

Tu qui secura procedis mente, parumper
Siste gradum quæso, paucaque verba lege.

HOMONOEA.

Illa ego quæ claris fueram prælata puellis,
Hoc Homonœa brevi condita sum tumulo.
Cui formam Paphia & Charites tribuere decorem,
Quam Pallas cunctis artibus erudiit.
Nondum bis Denos ætas compleverat annos,
Injecere manus invida fata mihi.
Nec pro me queror hoc, morte est mihi tristior ipsa,
Mœror Athimeti conjugis ille mei.

ATHIMETVS.

Si pensare animas finerent crudelia fata ,
Et posset redimi morte aliena salus.
Quantulacumque meæ debenter tempora vitæ ,
Pensarem pro te, chara Homonœa, libens.
At nunc , quod possum , fugiam , lucemque , deosque ,
Ut te matura per Stiga morte sequar.

HOMONOEA.

Parce tuam , conjux , fletu quassare juventam,
Fataque mœrendo sollicitare mea.
Nil prosunt lacrymæ , nec possunt fata moveri :
Viximus , hic omnes exitus unus habet.
Parce : ita non unquam similem experiere dolorem :
Et faveant votis numina cuncta tuis.
Quodque mihi eripuit mors immatura juventæ ,
Id tibi victuro proroget ulterius.

ATHIMETVS.

Sit tibi terra levis , Mulier dignissima vita ,
Quæque tuis olim perfruerere bonis !

5. La plus grande partie estoit faite à l'honneur de ceux au nom desquels estoient dressez les Sepulchres. Ce ne seroit jamais fait à celuy qui en voudroit rapporter les exemples : les livres qui sont faits sur le sujet des anciens Tombeaux , en fourniront à suffisance.

6. Quant aux ridicules & faits par gausserie ou par ignominie , ils n'estoient pas si frequens. C'est pourquoy j'en mettray quelques exemples en cet endroit : & premierement de ceux qu'ils appelloient *Epitaphia ridicula*. Tel est le Tombeau d'un homme & d'une femme qui toute leur vie avoient esté en querelle ensemble , où l'on voit la femme quereller encore le mary après sa mort.

HEVS. VIATOR. MIRACVLVM.
HIC. VIR. ET. VXOR. NON. LITIGANT. *Tob. Fendt. & Leo Baptista. Albert. lib. 8. cap. 4.*
QVI. SIMVS. NON. DICO.
AT. IPSA. DICAM. HIC. BAEBRIVS.
EBRIVS. ME. EBRIAM. NVNCVPAT.
NON. DICO. AMPLIVS. HEI.
VXOR. ETIAM. MORTVA.
LITIGAS.

Et cet autre d'un Heliodore, qui par testament se fit enterrer près des Gades, en l'extremité du monde Occidental.

Tob. Fendt.

D. M. S.

SI. LVBET. LEGITO.

HELIODORVS. INSANVS. CARTHAGINEN
SIS. AD. EXTREMVM. ORBIS. SARCOPHAGO.
TESTAMENTO. ME. HIC. IVSSI. CONDIER. VT.
VIDEREM. SI. QVISPIAM. ME. VNQVAM. INSANIOR.
AD. ME. VISENDVM. AD. HAEC. VSQVE. LOCA. PENETRARET.

Il y en avoit de ce genre qui estoient faits en forme d'Enigme tel que le suivant, qui est le dernier de ceux de Tobias Fendt, & qu'il dit estre en la ville de Bologne.

AM. PP. D.

AELIA. LAELIA. CRISPIS. NEC. VIR. NEC. MVLIER. NEC. ANDROGYNA. NEC. PVELLA. NEC. IVVENIS. NEC. ANVS. NEC. MERETRIX. NEC. PVDICA.

SED. OMNIA.

SVBLATA. NEQVE. FAME. NEQVE. FERRO. NEQVE. VENENO.

SED. OMNIBVS.

NEC. COELO. NEC. AQVIS. NEC. TERRIS.

SED. VBIQVE. IACET.

LVCIVS. AGATO. PRISCVS. NEC. MARITVS. NEC. AMATOR. NEC. NECESSARIVS. NEQVE. MOERENS. NEQVE. GAVDENS. NEQVE. FLENS. HANC. NEC. MOLEM. NEC. PYRAMIDEM. NEC. SEPVLCHRVM.

SED. OMNIA.

SCIT. ET. NESCIT. CVI. POSVERIT.
HOC. EST. SEPVLCRVM. INTVS. CADAVER. NON. HABENS.
HOC. EST. CADAVER. SEPVLCHRVM. NON. HABENS.
SED. CADAVER. IDEM. EST. ET. SEPVLCHRVM. SIBI.

Au rang des Inscriptions faites pour rire, se peuvent mettre celles qui ont esté faites pour Epitaphes de quelques bestes : comme celle de la mule de Crassus, composée de mots imitans & contrefaisans les termes des Epitaphes vulgaires, subtilement destournez au sujet de ladite mule : comme vous verrez en l'Inscription suivante.

DIS. PEDIBVS. SAXVM.
CINCIAE. DORSIFERAE. ET. CLVNIFERAE. VT. INSVLTARE.
ET. DESVLTARE. COMMODETVR. PVB. CRASSVS MVLAE.
SVAE. CRASSAE. BENEFERENTI. SVPPEDAMENTVM. HOC.
CVM. RISV. POSVIT. VIXIT. ANNOS. XI.

Thomas Porcacius L. 3. de funer. antiq.

7. Pour les Inscriptions infames, vous en aurez les deux exemples suivans, dont le premier, tiré dudit Tobias, est en la ville de Ravenne, & porte ces mots :

F. I. DICAT.
CINERES. ET. OSSA. LAODICEAE. PHILOCAPTAE.
HIC. SITA. SVNT. PERPETVAE. MEMORIAE. FACTI.
ET INFAMIAE. CAVSA. QVAE. INSATIABILI. VENERE.
EXHAVSTA. SVBTER. VIVO. VIRO. MORTVA. EST.
VIXIT. ANN. XXIII. MENS. VIII. D. III.
INFELICISSIMI. PARENTES. TACITO. NOMINE.
EXTRA. SORTEM. AD RVDERA. POSVERE.
O. VORAGINEM. ESVRIENTEM.
S. S. S.
E S T. F. F. F. F. F.
R. R.

L'autre est en la ville de Benevent, d'une Pontia, qui se pendit par avarice, après avoir fait mourir deux de ses propres enfans par poison : comme on voit en cette Inscription rapportée parmy les Tombeaux de Tobias Fendt.

PONTIA. T. PONTII. FILIA. HIC. SVM.
QVAE. DVOBVS. NATIS. A. ME. VENENO. CONSVMPTIS.
AVARITIAE. OPVS. MISERAE. MIHI. MORTEM. CONSCIVI.
TV. QVISQVIS. ES. QVI. HAC. TRANSIS. SI. PIVS. ES.
QVAESO. A. ME. OCVLOS. AVERTE.

8. La plus grande partie de ses inscriptions antiques, portoient ordinairement au front ces trois lettres, ou deux d'icelles : sçavoir, D. M. S. c'est-à-dire, *Dis Manibus Sacrum*.

Pour signifier que le Sepulchre avec le lieu sur lequel il estoit basty, estoit consacré aux Dieux Infernaux, & Ames des Trepassez. La consecration des Sepulchres estoit ordinairement désignée par lesdites lettres seules : mais quelquefois on trouve les mots entiers, & autrefois à demy escrits. Comme en celui-cy, où il y a de la prose & des vers ensemble.

DIS. MAN.
CLAVDIAE. LEPIDILLAE.
EX PROVINCIA.
BELGICA. AMBIANAE.

Roma in Hortis Medicaeis. Grut. 726.

FECERVNT. LIBERI.
EIVS. LEPIDVS. ET.
TREBELLIVS. MATRI.
OPTIMAE.
HIC. MATRIS. CINERES.
SOLA. SACRAVIMVS. ARA.
QVAE. GENVIT. TELLVS. OSSA.
TEGET. TVMVLO.

9. Il se trouvoit en autres Tombeaux certaines inscriptions, qui ne faisoient mention aucune des noms de ceux pour lesquels ils estoient édifiez : mais contenoient seulement quelque belle sentence, pour servir d'exortation ou admonition aux suivans : telle que la suivante Inscription.

Tob. Fendt.

NVLLI. PRAECLVSA. EST. VIR
TVS. OMNIBVS. PATET. NON. QVAERIT. DONVM.
NON. CENSVM. SED. NVDO. HOMINE.
CONTENTA. EST.

10. Il seroit bien difficile de rapporter les autres à certains genres : autrement il faudroit faire un volume entier. Ceux qui auront la curiosité d'en voir davantage pourront avoir récours aux Récueils que Smetius, Justus Lipsius, Onuphrius Panvinus, Tobias Fendt, & Janus Gruterus en ont fait. Et finiray ce discours des Tombeaux & Inscriptions qui se voyoient de part & d'autre sur les grands Chemins, par ces mots dudit Lipsius, qui dit que le principal ornement d'iceux, *si non in usu, at splendore & voluptate id fuit, quod monumenta & sepulchra passim ad viam assita, & latus utrumque prætexebant.* Puis il adjoute, *Quam pulcher ille aspectus viantibus! quanta & seriorum & jocorum materies? illic illustrium ingeniorum aut clarorum virorum memoria & inscriptio : alibi libertorum, servorum, scortorum superba monumenta : mirari, dolere, illudere, etiam detestari occasio erat. Et quid in tot titulis & inscriptionibus pasci? quædam enim à meliore ingenio, & scitæ : quædam aliqua nota aut inventiuncula spectabiles.*



DES

DES EDIFICES PROFANES QUI SERvoient d'ornement aux Grands Chemins de l'Empire, hors la ville de Rome.

Chapitre XL.

1. *Edifices profanes divisez en publics, & privez : noms des publics.*
2. *Origine des Arcs de Triomphe, & ornemens d'iceux.*
3. *Arcs de Triomphe dressez sur les Voyes plus celebres.*
4. *Deux façons d'Arcs de Triomphe : de bois, ou de pierre faits à l'honneur des victorieux.*
5. *Arcs dressez à quelques Empereurs.*
6. *Exemple d'Arcs de Triomphe érigez prés des portes des villes en Italie.*
7. *Exemple pour les Provinces de deux Arcs de Triomphe prés de deux anciennes portes de Reims.*
8. *Description du premier Arc.*
9. *Description du second.*
10. *Grands Chemins prenans leur commencement à ces deux Arcs de Triomphe. Ornemens d'iceux ruïnez.*
11. *Assiette des Arcs de Triomphe sur les Grands Chemins, differente des autres Edifices.*

1. IUsques à present nous avons traité des Edifices sacrez & religieux, qui bordoient les Grands Chemins des champs de part & d'autre : Il nous faut maintenant venir aux profanes, lesquels nous diviserons en deux especes, sçavoir en Edifices publics & privez : Quant aux Edifices publics il y en avoit de plusieurs façons qui servoient d'embelissement tant aux grandes ruës de la ville, que chemins des champs. A la ville estoient propres les Marchez, les Basiliques, les Curies ou Senacles, les Theatres & Amphitheatres, & les Cirques, & autres dont il sera parlé en la description des ruës militaires de la ville de Rome. Quant aux Arcs de Triomphe, ils se dressoient tant aux champs comme en la ville. C'est pourquoy délaissant tous les autres, nous parlerons seulement des Arcs de Triomphe, qui semblent estre plus particulierement affectez à l'ornement des Grands Chemins des champs : encore que l'invention premiere soit venuë & procedée de la ville.

2. Cela se peut conjecturer par la forme desdits Arcs de Triomphe, d'autant qu'ils sont faits en maniere de grandes portes de ville

Lib. 8. de re ædific. cap. 6. tousjours ouvertes & sans vantelles : *Est enim arcus triumphalis* (dit Leon Albert) *veluti perpetuo patens porta*. Et y a de l'apparence que l'invention de tels Edifices procede de ceux d'entre les Rois, ou Empereurs, qui ont agrandy & amplifié l'enceinte de la ville de Rome. Ce que les Magistrats ou Empereurs Romains n'ont pas fait indifferemment : Mais ceux-là seulement, qui avoient acquis quelque Province de nouveau à l'Empire : Car de l'agrandissement ou amplification du territoire de l'Empire, procedoit le droit d'agrandir & de dilater le contour des murailles de la ville : Ce qu'ils appelloient *Pomœrium urbis dilatare*. Or en agrandissant la ville, les vieilles portes n'estoient point abbatuës, ains réservées pour plus grande seureté : afin qu'en un besoin elles peussent servir de rétranchement pour arrester une furie d'ennemis : Et d'autant que ces Portes estoient assises en lieu celebre, à raison que les ruës que servent d'entrée dans les villes, sont ordinairement les plus larges & les plus belles : on commença à suspendre en icelles les despoüilles prises en guerre, & les marques & enseignes de victoire, que l'on appelle en un mot des Trophées. Puis peu à peu on inventa la façon de graver en pierre & en marbre lesdites despoüilles. Et d'y adjoûter des Statuës d'hommes, des chariots tirez à deux ou quatre chevaux de front : des victoires ailées : & d'interpreter le tout par certaines Inscriptions composées à l'honneur & à la memoire de ceux, pour qui lesdits Arcs estoient faits & dédiez. Car à l'imitation de ces vieilles portes, qui ne servoient plus que de marque d'antiquité, on s'advisa d'en faire des nouvelles, qu'ils appelloient Arcs de Triomphe : Arcs, à cause qu'elles estoient voûtées en demy cercle : de Triomphe, à cause que tels Arcs estoient principalement dressez à l'honneur de ceux, à qui le Triomphe estoit décerné. On les bastissoit ordinairement sur les Grands Chemins des champs, & grandes ruës de la ville, par lesquelles passoient les ceremonies du Triomphe.

3. Je ne parleray point icy des Arcs de triomphe qui estoient dedans Rome, qui viendront à leur tour avec les autres Edifices qui servoient d'ornement aux grandes ruës de la ville. Et me tiendray à ceux de dehors, bastis au beau milieu des champs, ou près des portes & entrées de certaines villes, tant d'Italie, que des Provinces. Mais pour commencer par ceux des champs : C'est chose asseurée que c'estoient sur les voyes plus grandes & plus celebres, qu'ils estoient dressez & édifiez de l'ordonnance du Senat & du peuple Romain. Telle estoit la voye Triomphale, dont parle Aurelius Victor. Telle encore la voye Appienne, qui se trouve avoir esté enrichie de plusieurs Arcs de Triomphe très-magnifiques. Aussi estoit-ce par cette voye, que la plus grande partie des Triomphans

estoient conduits dedans Rome, à travers la porte Capene : d'autant qu'elle estoit ample & spatieuse : bordée de part & d'autre de très-excellents Edifices sur la longueur de huit milles Italiques : Et qu'entrant dans la ville de Rome, elle conduisoit les Triomphans par une ruë large de mesme nom, droit au Capitole. C'est là, qu'estoit le Temple de Jupiter, où les Triomphans alloient avant que de se divertir à autre affaire, pour sacrifier aux Dieux en action de grace de la victoire par eux obtenuë.

4. Sur la Voye Appienne & autres, on faisoit des Arcs de Triomphe de deux façons : les uns pour servir à un Triomphe particulier, & pour estre ostez après que la pompe & les ceremonies du Triomphe estoient parachevées. Ceux-cy n'estoient composez que de bois : & servoient en partie à loger & recevoir ceux qui estoient spectateurs du Triomphe : tels sont ceux que l'on fait à Paris és entrées des Rois & des Reines : Et tels estoient les quatre qui furent faits en la ville de Reims, lors que le Roy LOUIS à present regnant y fit son entrée au temps de son Sacre & Couronnement. On nomme ces ouvrages, *Arcus subitaneos* : d'autant que l'action pour laquelle ils sont faits, estant achevée, ils sont subitement ostez de leur lieu : mais les autres sont faits à demeurer, pour servir à la posterité de memoire perpetuelle des vertus & actions genereuses de ceux, en l'honneur desquels ils sont dressez. Ces derniers estoient faits & composez de marbre, ou autres pierres, enrichis de Colomnes, & de tout ce que l'Architecture pouvoit répresenter de plus beau, & de plus parfait. Tout ce que nous pouvons apprendre d'un seul passage de Pomponius Lætus, où il dit, *Inferebantur fere omnes Triumphi via Appia; porta Capena, ea enim via ampla octo millibus passuum ab urbe frequens, ex utroque latere habitata, & inde in Capitolium rectum & amplum iter : in qua lignei primum, continuique arcus, post marmorei, columnis suffulti, unde multitudo satis commodè triumphum spectare posset.* *In Diocletiano.*

Que si les Capitaines victorieux estoient décedez avant le Triomphe, on ne laissoit de leur decerner publiquement, & faire dresser un Arc en réconnoissance de leur vertu; comme il fut fait à l'ancien Drusus, qui mourut en Allemagne : car entre autres honneurs que le Senat luy decerna, ce fut un Arc de Triomphe fait de marbre sur la Voye Appienne, avec le nom de *Germanicus* pour luy & sa posterité, pour avoir vaincu les Allemans en plusieurs batailles, où il se porta très-valeureusement : Suetone nous en laisse ce tesmoignage exprès en la vie de Claudius; *Præterea Senatus inter alia complura, marmoreum arcum cum trophæis via Appia decrevit : & Germanici cognomen ipsi posterisque ejus.* Dion nous en dit tout autant : *Drusi funus ab iis qui ordinem equestrem cum dignitate servabant : & à patriciis in campum Martium est allatum. Ibi cremati reliquiæ in Augusti sepulchrum conditæ* *Cap. 1. In Claudio.* *Lib. 55.*

sunt, Germanicique cognomen & filiis datum : honoresque statuarum, fornicum, & honorarii ad ipsum Rhenum tumuli dati.

5. Ce fut aussi à l'endroit où la voye Appienne se joint au chemin de Domitian, que le Senat & le peuple fit dresser ce grand Arc à l'honneur dudit Domitian, que Statius compare à l'Arc en Ciel, en ces vers,

Hujus janua, prosperumque limen
Arcus, Belligeri ducis Trophæis,
Et totis Ligurum nitens metallis,
Quantus nubila qui coronat imbri :
Illic flectitur excitus viator,
Illic Appia se dolet relinqui.

Lib. 8. Epig. 65. C'est ce mesme Arc que Martial appelle *Arcum ovantem.*

Stat sacer edomitis gentibus arcus ovans.

Tel estoit encore celuy que les habitans de Puzzole firent dresser à l'honneur d'Antonin le Débonnaire, pour réconnoissance de ce que par un don pur & gratuit, il leur donna dequoy réparer le grand, & plus que gigantin ouvrage du port & mole de la ville de Puzzole: *In itinere Romæ Cumas, Bajas, Puteolos. p. 152.* près, & à l'entrée duquel cet Arc tout de marbre est érigé, ainsi que Cyprianus Eichovius nous le fait entendre en ces termes : *In cujus ingressu stetit sublimis arcus marmoreus Antonino Pio Augusto quondam à Puteolanis erectus, gratitudinis ergò : quod ad Molem portus instaurandam liberaliter Reip. subvenisset.*

6. Quant aux Arcs de Triomphe érigez près des portes & entrées des villes d'Italie en l'honneur des Empereurs, seront pour exemple les Arcs d'Auguste en la ville de Rimini : & de Trajan en la Marche d'Ancone, & à Benevent : desquels nous avons fait ample mention au livre premier de cet Oeuvre. Et adjoûteray seulement celuy que les habitans de Verone firent ériger en l'honneur de Galienus, qui leur avoit fait ce benefice que de faire réparer les murailles de leur ville : l'Inscription duquel Arc reste encore en son entier, telle que vous la voyez icy.

Smet. fol. 145. n. 9.

COLONIA. AVGVSTA. VERONA. NOVA. GALLIENIANA.
VALERIANO. II. ET. LVCILLIO. CONS.
MVRI. VERONENSIVM. FABRICATI. EX. DIE. III. NON.
APRILIVM. DEDICATI. PRIDIE. NON. DECEMBRIS. IVBENTE.
SANCTISSIMO. GALLIENO. AVG. N.

INSISTENTE. AVRE. MARCELLINO. V. P. DVC. DVC.
CVRANTE. IVL. MARCELLINO.

Où Smetius qui nous donne cette Inscription, rémarque que cet Arc estoit tout auprès de la porte de Verone, que l'on appelle aujourd'huy *porta Barsarea*.

7. Cecy suffira pour exemple des Arcs de Triomphe qui se trouvent és villes d'Italie. Pour ce qui est des Provinces, je ne doute point que plusieurs n'ayent esté semblablement érigez és anciennes villes libres & confederées ou és colonies que les Empereurs y ont autrefois estably : desquels je ne diray rien pour le present : mais je ne sçaurois passer sous silence deux Arcs de Triomphe très-anciens, que le Senat & le peuple de Reims ont autrefois fait dresser és entrées des deux portes les plus celebres de leur ville, de toute antiquité réconnuës sous ces noms de Porte-Mars & Porte-Bazée : ce qu'ils firent en l'honneur (& comme il est à croire) au temps mesme de ce grand & invincible Prince Jules Cesar, pour réconnoissance de ce que par sa faveur ils avoient succedé à ceux du Duché de Bourgogne (que Jules Cesar appelloit *Sequanos*) à la Principauté d'une grande partie des Gaules : & qu'ils estoient aussi avant en ses bonnes graces, que ceux d'Autun qui s'appelloient freres des Romains : ainsi que l'on peut voir en plusieurs endroits des Commentaires de la guerre des Gaules : où il est dit (entr'autres choses) *Sequani principatum dimiserant : in eorum locum Remi successerant*. En ce temps le peuple de Reims & du païs Remois, estoit gouverné en estat Democratique, élisant par chacun an vers le Printemps les Magistrats, par lesquels, & la ville, & le païs estoit gouverné, comme on peut colliger desdits Commentaires : Quoy que ce soit, ces Arcs ou Portes sont très-anciennes, puisque l'on trouve par escrit, que S. Sixte & S. Sinice nos premiers Archevesques venans de Rome à Reims pour y prescher l'Evangile, s'y arresterent d'autant plus volontiers, comme ils apperceurent en y entrant, des Auspices & marques de leur nation figurez de rélief en ses portes : qui ne sont autres, que les figures entaillées és Arcs de Triomphes dessusdits.

Lib. 2. &c. 6.

Es anciens Manuscrits de leur vie.

8. De ces deux Portes, l'une estoit à la partie Septentrionale de la ville, à present entierement ruïnée. Mais l'Arc de Triomphe fait près d'icelle, est encore en son entier. Et semble que du temps de Floart, Historien de l'Eglise de Reims, ledit Arc servist comme de porte à ladite ville. Car voicy comme il en parle : *Probabilius ergò videtur quod à militibus Remi patria profugis urbs nostra condita, vel Remorum gens instituta : & editior porta Martis, Romanæ stirpis, veterum opinione, propagatoris ex nomine vocitata, priscum ad hæc quoque nostra cognomen reservaverit tempora. Cujus etiam fornicem prodeuntibus dexterum, lupæ Remo Romuloque parvis ubera præbentis fabula cernimus innotatum : Me-*

Lib. 1. hist. Ecclesiast. Remen. cap. 1.

dius autem duodecim mensium juxta Romanorum Institutionem panditur ordinatione desculptus, Tertius : qui & finister, cycnorum vel anserum figuratus auspicio. Nautæ siquidem cycnum bonam prognosin prodere ferunt, ut Æmilius,

Cycnus in auspiciis semper lætissimus ales;
Hunc optant nautæ, quia se non mergit in undas.

Nous sommes contraints d'avoir récours à ce texte, qui dépeint si naïvement les trois arcades de cette ancienne porte, d'autant qu'elle fut comblée de terre dés l'an 1544. comme j'ay trouvé par certains memoires, & l'est encore jusques à present au grand régret des curieux. Vray est qu'en l'année 1595. l'arcade dextre fut à demy découverte : où vit la figure de la Louve Romaine, & des deux petits enfans Remus & Romulus, dans le plafond de la voute : & de part & d'autre dans deux quadrangles qui occupent les pendans d'icelle voute, les figures de Faustulus & d'Acca Laurentia, que l'on dit avoir soustrait ces deux enfans à la Louve, & les avoir nourry jusques à l'âge de dix-huit ans. Quant aux douze mois de l'année, figurez dans la voute du milieu, & aux Cignes ou Oyes sacrées de la troisiéme voûte, je ne les ay point veu : mais on peut dire que les figures répresentées en toutes ces trois voutes, rapportent quelque chose de la race & des actions ou avantures de Jules Cesar. Car les images de Remus & Romulus nous répresentent deux personnes, tirées de mesme origine que Jules Cesar : attendu que ces deux personnages sont nez par une longue suite de Rois, du Prince Troyen Æneas, duquel est issu Procas pere de Numitor & d'Amulius : & de Numitor, Rhea Silvia, mere de ces deux Gemeaux. Aucuns disent qu'elle conceut ces deux enfans du Dieu Mars, dont cette ancienne porte a le nom. Ce qui estoit communément receu par les Romains, encore que quelques-uns ayent escrit que ces deux enfans estoient procréez d'Amulius mesme, que l'on tenoit pour oncle de leur mere : & qui les fit exposer nouveaux nez à la mercy des ondes. Or est-il que la race des Jules (laquelle Tullus Hostilius transporta dedans Rome, ayant ruïné la ville d'Alba) estoit originaire de Julus, fils dudit Énée, & fondateur de ladite ville d'Alba : ainsi que nous apprenons de Cornelius Tacitus, qui dit que *Origo Juliæ gentis Æneas, omnesque Albanorum Reges, & conditor urbis Romulus.* Ce que L. Vivés confirme parlant ainsi : *Juliam gentem pro indubitato creditur ab Julo Æneæ filio manasse : qui Lavinio relicto Albam Longam condidit, in qua & regnavit. Eo mortuo cum ad Ascanium, Laviniæ atque Æneæ filium, Latinum rediisset regnum, cura sacrorum ceremoniarumque Latinæ ac Troianæ gentis, penes sobolem Juli mansit : ex qua sunt Julii.* Ce que Virgile confirme au 6.

Lib. 4. Annal.
In additis ad Sueton. Sueto in Jul. Cæs. cap. 81.

de son Eneïde parlant de Jules Cesar mesme, & tirant particulierement son nom dudit Julus en ces mots,

Julius à magno deductum nomen Julo.

Quant aux douze Rois, on sçait assez par le tesmoignage de Suetone, de Dio Cassius, & de plusieurs autres, que ce fut ce Prince, grand d'esprit aussi-bien que de corps, qui réforma l'année à l'aide des plus grands Philosophes & Mathematiciens de son temps : & qui réduisit les douze Mois au nombre des jours qu'ils ont maintenant. Pour ce qui est des Cignes qui ne plongent jamais sous les eaux, ils y furent mis en memoire du danger que Jules Cesar courut prés du Phare d'Egypte, raconté par les mesmes auteurs, lors qu'estant contraint de se jetter en mer réveftu de sa robe de pourpre, il s'en défit si dextrement, & navigea de telle force & adresse jusques à une barque qui le receut, que meime certains papiers qu'il tenoit en l'une de ses mains, ne furent pas seulement moüillez de l'eau marine : *Atque ita præsens periculum effugit*, (ainsi que parle Dion) *ne madefactis quidem inter natandum, quos sinistra manu tenuerat, libellis.* *Sueto. in Jul. Cæs. cap. 40. Dio. lib. 43.* *Lib. 42.*

9. Tout ainsi donc qu'en ce premier Arc de Triomphe Septentrional, les Remois graverent les marques de la race paternelle de Jules Cesar, qui se vantoit d'estre descendu d'Enée par Anchise, Julus, & le Dieu Mars : Aussi ne faillirent-ils pas de figurer dans l'Arc opposite, les réconnoissances de sa race maternelle : car il se disoit luy-mesme proceder de la Déesse Venus mere dudit Anchise. Cet Arc second est encore en veüe de tout le monde : non pas en son entier, mais plus qu'à demy ruiné : d'autant que des trois voutes dont il estoit composé, il ne reste plus que celle du milieu, & quelques vestiges des deux autres sur les deux ailes. Cet Arc second estoit pareillement basty près d'une ancienne porte de long-temps ruinée, que nos peres appellerent premierement *Portam Collatitiam*, en Latin (comme S. Remy la nomme en son Testament) & en leur langue Porte Collectice : *Fortè à conferendis mercimoniis.* Elle fut depuis le Christianisme appellée *Porta Basilicaris :* d'où luy vient le nom de porte-Bazée & Bazeil : comme portent les anciens papiers & registres de la ville : à cause que c'estoit par cette porte que l'on alloit *Ad primas Christianorum Basilicas :* c'est-à-dire, aux premieres Eglises des Chrétiens, qui estoient basties hors la ville, à un demy quart de lieüe ou environ : & qui sont à present encloses dans l'enceinte d'icelle : le pourpris des murailles ayant esté agrandi & dilaté jusques-là, depuis 400. ans. En sorte que ledit Arc (quoy qu'il n'y ait jamais eu vantelles, pont-levis, ny marque aucune de portes de villes) en a neantmoins retenu, & retient encore le nom de porte-Bazée : separant ce qui est de l'an-

cienne Cité de Reims, d'avec les parties qui y ont esté adjoûtées *per Pomerii dilatationem.*

Cette arcade restante, peut avoir vingt-cinq pieds de hauteur du raiz de chaussée : dont la voute est portée sur les deux grosses piles qui tenoient le milieu des quatre qui sont ordinaires aux Arcs de Triomphe, ayant quelque huit pieds d'espaisseur. Chacune de ces piles estoit accompagnée de part & d'autre de colomnes striées ou canelées, qui n'avoient de saillie que moitié de leur corps : ainsi que l'on voit par les restes de leurs stiles. L'arcade est ornée par le dehors de sa rondeur, de grandes feuilles d'Achante gravées dans les bords exterieurs de ladite arcade. Mais au-dessous de la voute, y a un plafond carré, & environné de bordures chargées de roses gravées à l'antique : dans le carré ou plafond de ladite voute, se voit un Triton dont la partie d'en-bas finissant en poisson fait plusieurs tours & circonvolutions en forme de rouleaux, sur l'un desquels est assise une Venus toute nuë, qui tient le Triton embrassé : tout en la mesme sorte que Nonnus Poëte Grec, nous l'a dépeint au premier livre de ses Dionysiaques. C'est où il descrit l'enlevement de la belle Europe portée sur le dos d'un Taureau à travers les ondes sans estre moüillée. En sorte que la voyant on eut dit que c'estoit Thetis, ou Galathée, ou la femme de Neptune : ou bien la Déesse Venus assise sur le dos d'un Triton.

> Η Θέτιν, ἢ Γαλάτειαν ἢ εὐνέτιν Ἐννοσιγαίου.
> Η λοφίῃ Τρίτωνος ἐφεζομένην Ἀφροδίτην.

Sur le bout de la queüe du Triton, rélevée en haut, & fourchée en deux parties, est pareillement assis Cupidon fils de Venus, avec ses ailes estenduës. Ce qui confirme d'autant plus, que c'est l'image de Venus, & non d'autre, qui se trouve assise sur le dos de ce Triton. Or que Jules Cesar se vantast d'estre descendu de Venus, il en appert par la qualité de mere, qu'il donnoit à la Déesse, l'appellant *Venerem genitricem.* Et à ce propos, le Poëte Properce fait une priere à Venus, de conserver Auguste Cesar, fils adoptif de Jules, comme dernier de la race d'Enée son fils : & appelle ledit Auguste sa progeniture en ces mots :

> *Ipsa tuam prolem serva Venus, hoc sit in ævum,*
> *Cernis ab Ænea quod superesse caput.*

Lib. 3. eleg. 4.

Voilà donc Mars & Venus, assez réconnus pour chefs de la famille des Cesars. Et partant ces vers de Rutilius Gallicanus conviennent mieux à cette race qu'à tout le reste du peuple Romain.

Auctorem

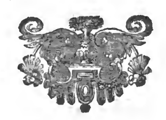
Auctorem generis Venerem Martemque fatemur, *Itinerarii lib. 1.*
Æneadum matrem, Romulidumque patrem.

Quant à Jules Cesar, il réconnoissoit en sorte la Déesse Venus pour sa mere, que ce fut en son honneur qu'il fit vœu de construire un Temple; estant prest à combatre à l'encontre de Pompée en la plaine de Pharsale, si par son moyen il en emportoit la victoire. Et de fait, pour s'acquiter de son vœu après la bataille, il dressa ce Temple au marché qui de son nom est dit, *forum Cæsaris*, assez près de la Voye Sacrée : comme nous apprenons d'Appian Alexandrin. Il embellit ce *De Bell. Civ. lib. 2.* Temple de Tableaux de grand prix, & de statuës singulieres. Entre lesquelles paroissoit sur toutes au lieu le plus celebre l'image de marbre blanc de *Venus Genitrix*, qu'il fit faire toute armée comme une Pallas : de laquelle Archesilaus, excellent ouvrier de son temps, fut le sculpteur, à qui Cesar ne donna pas loisir de l'achever, tant il eut haste de la dédier : ainsi que nous apprenons de ce passage de Pline. *Ab Archesilao factam Venerem Genitricem in foro Cæsaris: & priusquam absolveretur festinatione dedicandi positam.* Voilà donc ce qui *Lib. 35. nat Hist. cap. 13.* est gravé dans ladite porte-Basée : Et ne sçay comment André Thevet, escrivant des portes de la ville de Reims, a pris ledit Triton, ou la figure assise dessus son dos, pour un Bacchus : principalement après s'estre vanté de l'avoir veu.

9. J'adjoûteray pour fin de ce discours, qu'il y a deux des Grands Chemins faits par Agrippa, qui prennent leur commencement de ces deux Arcs de Triomphe, dont l'un dans le testament de saint Remy se nomme *Via Cæsarea*, dés le temps qu'il fut fait : partie duquel est enclose dans la ville, aujourd'huy réconnuë sous le nom de ruë du Barbatre. C'est à l'endroit où saint Remy fait un legs testamentaire à l'Eglise de saint Maurice, assise sur ledit Grand Chemin, en ces mots, *Titulo sancti Mauricii in via Cæsarea solidos duos.* Les ornemens qui embellissoient ces deux Arcs comme Piedestaux, Bases, Chapiteaux, Architraves, Frises, Corniches, & Inscriptions, ont esté pour la plusspart ruïnez par le temps : ne restant plus que quelques bouts d'Architrave, & de colomnes qui se soient conservez, pour estre faits de la mesme pierre dont les piles sont basties.

10. Au reste il y avoit cette difference entre les Arcs de Triomphe, & tous les autres Edifices bastis sur les Grands Chemins, que ceux-cy estoient rangez de part & d'autre le long d'iceux, & en bordoient les deux costez : Mais les Arcs de Triomphe estoient construits tout à travers, & en occupoient plus que la largeur entiere, à cause des deux moindres ouvertures qu'ils jettoient de part & d'autre ainsi que deux ailes.

11. Car il faut entendre, qu'és endroits où l'on désignoit un Arc de triomphe, on élargissoit le Grand Chemin de part & d'autre, & luy donnoit-on cinquante coudées ou environ, sur quelque longueur competante. Des cinquante coudées, le corps de l'Architecture dudit Arc en comprenoit les vingt-cinq du milieu : Et quant aux vingt-cinq autres, il en restoit douze & demy de chacun costé pour les passans, afin de n'interrompre par la frequence du Peuple, l'ordre des Triomphes. Les vingt-cinq coudées du milieu se distribuoient en après en huit parties égales, dequoy les deux se donnoient à la grande ouverture du milieu ; qui estoit tousjours faite en arcade : puis aux quatre piles à chacun un huitiéme, & autant à chacune des deux ouvertures collaterales : Par ce moyen l'Arc de Triomphe estoit semblable à un pont composé de quatre grosses piles, & de trois ouvertures faites en arcades : dont celles du milieu récevoit dans soy le milieu du Chemin : & servoit pour la passée des Triomphes, & de tout l'ordre des Soldats & Seigneurs qui suivoient ou precedoient le victorieux : & qui l'avoient accompagné en la bataille. Les deux autres collaterales estoient pour les Seigneurs & Dames, qui venoient pour voir les ceremonies du Triomphe. Specialement pour les parens & alliez des victorieux, qui les suivoient jusques au Temple, ausquels ils alloient rendre graces à leurs Dieux. Je ne diray rien icy de la beauté & des ornemens des Arcs de Triomphe : ny des Colomnes & autres pieces d'Architecture, dont ils estoient enrichis, qui donnoient un singulier contentement à l'œil, réservant cela pour le discours general des ornemens, desquels tous les Edifices dont nous avons parlé cy-dessus, & autres dont nous avons encore à parler, estoient accompagnez.



DES EDIFICES PRIVEZ QUI BORdoient les Grands Chemins de part & d'autre.

Chapitre XLI.

1. *Bastimens des Empereurs & Citoyens de Rome : pourquoy situez sur les Grands Chemins.*
2. *Tels Bastimens comparez aux Palais des Rois de Perse.*
3. *Maisons magnifiques de Lucullus, & par qui il eut le nom de* Xerxes Togatus.
4. *Palais admirable des Gordians sur la Voye Prénestine.*
5. Villa Cæsarum, *maison de plaisance d'Auguste : pourquoy dite la maison aux Poules.*
6. *Maison excellente de l'Empereur Adrian près de Tivoli.*
7. *Trois maisons des champs de citoyens particuliers, dépeintes par Statius avec admirable artifice.*
8. *Tesmoignages sur la grandeur de telles maisons.*
9. *Que la multitude de tels Palais a reduit de grandes villes en petites Bourgades.*



1. Près les Edifices publics, qui se trouvoient sur les Grands Chemins de l'Empire, suivent les maisons & Bastimens des Empereurs, des Seigneurs, & Citoyens de la ville de Rome : voire des serfs affranchis, dont la magnificence ne donnoit pas peu d'estonnement & d'admiration aux passans. Et les faisoit-on construire, ériger & bastir près des Grands Chemins pour deux causes principales : l'une pour y aller à l'aise par dessus ces chemins plains & unis, où il faisoit bon de voyager en tout temps : l'autre afin que les ouvrages fussent d'autant plus connus & admirez, comme la multitude des passans estoit plus grande & plus frequente par lesdits chemins pavez, que par d'autres.

2. Ces maisons meritoient bien d'estre mises en lieux pour estre veuës, estans plusieurs d'icelles basties avec telle magnificence que Strabo les compare avec les Palais admirables des Rois de Perse, tant vantez par l'antiquité. C'est au livre 5. de sa Geographie, où parlant des Carrieres voisines de la ville de Pise, & de la Ligurie, il dit que l'on en tiroit une quantité fort grande de pierres à bastir : mais que les Romains les espuisoient és Bastimens de leurs mai-

sons de la ville, & de leurs metairies des champs : metairies esquelles (à la mode des Perses) ils bastissent des Palais Royaux. *Villas* (dit cet auteur) *in quibus more Persarum Regias quasdam struunt.*

Plutar. in Lucullo. sub finem.

3. Tels estoient les Palais de Lucullus : principalement celuy qu'il fit bastir à Bayes près de Naples. Et pourtant Tubero le Philosophe Stoïque, ayant veu les superbes ouvrages qu'il faisoit faire audit lieu le long de la marine, où il y avoit des Montagnes percées à jour, & suspenduës en voutes : & de grands fossez cavez à force, pour faire passer & courir la mer à l'entour de ses maisons, & y nourrir du poisson : ayant aussi consideré les grands Palais que ledit Lucullus faisoit fonder & bastir dedans la mer mesme : ce Philosophe l'appelloit *Xerxem Togatum* : comme s'il eust voulu dire, que Lucullus estoit le Xerxés des Romains, qui faisoit pour son plaisir au beau milieu de la paix, ce que Xerxés Roy des Perses fit pour la necessité de la guerre, lors qu'il perça la montagne d'Athos pour faire passer son armée navale à travers.

4. Tel estoit encore celuy des Gordians sur la Voye Préneſtine, où il y avoit un lieu fait à mode des preaux carrez de nos Eglises, que les Grecs appellent *Peristilia*, pour estre environnez de colomnes tout à l'environ. En ce preau ou peristile il y avoit deux cens colomnes de marbre très-exquis, apportées sur les lieux des extremitez de l'Empire à travers la mer mediterranée : dont les cinquante estoient de marbre de Caristo en l'isle d'Eubée : cinquante de Siene au fond de l'Egypte : & cinquante de la Numidie en Afrique, sans que l'on sçache d'où venoient les cinquante autres. Davantage il y avoit trois Bastimens Royaux, chacun accompagné de cent autres colomnes très-rares, avec toute la suite necessaire à telles colomnes, suivant les ordres de l'architecture : sçavoir les piedestaux, bases, chapiteaux, architraves, Frises, & corniches, le tout enrichy de ses moulures, avec des bains si beaux & si magnifiques, que (la seule Rome exceptée) il ne se voyoit rien de tel au reste du monde. Jules Capitolin nous dépeint cette maison des champs en ces mots : *Exstat Gordianorum villa via Prænestina, ducentas columnas uno peristilio habens : quarum quinquaginta Carystiæ Claudianæ, quinquaginta Sienitides, quinquaginta Numidicæ pari mensura sunt. In qua Basilicæ centenariæ tres : cætera huic operi convenientia : & thermæ, quales præter urbem, nusquam in orbe terrarum.*

5. Tel estoit encore la maison de plaisance, dite *villa Cæsarum*, à neuf milles Italiques de la ville de Rome sur la voye Flaminienne, que l'on appelloit autrement la maison aux Poules : d'autant qu'un jour Livia nouvellement mariée avec Auguste, estant assise en ce lieu, il y eut un Aigle qui laissa tomber une Poule sur son giron,

qui estoit entierement blanche : & tenoit en son bec un rameau de laurier avec ses petits grains.

Les Devins de ce temps-là, qu'ils appelloient *Aruspices*, lui conseillerent de nourrir la poule, & planter le rameau de laurier. D'où avec le temps proceda telle abondance de poules de la race de cette poule blanche, que le lieu fut appellée *ad Gallinas*. Et aussi la branche de laurier vint à multiplier en telle sorte, que depuis ce temps, ceux qui estoient honnorez du triomphe, y venoient cueillir le rameau de laurier duquel ils estoient couronnez en la pompe : & fut observé pour présage de la mort prochaine de Neron, (qui est le dernier de la race des Cesars,) que la derniere année de sa vie & de son Empire, tous ces lauriers vinrent à flestrir : & toutes ces poules à mourir, ainsi que Pline & Suetone le racontent: desquels le premier dit (entr'autres choses) que cela s'est fait, *In villa Cæsarum, fluvio Tyberi imposita, juxta nonum lapidem Flaminia via, quæ ob id vocatur ad Gallinas.* Or n'y a-il point de doute que cette maison des Cesars ne fut l'une des plus belles & des mieux basties de toutes les autres : d'autant que tout ainsi que Cassiodore dit que l'on juge de la dignité des hommes par la grandeur de leurs domiciles, aussi peut-on juger de la splendeur des maisons, par la splendeur & dignité de leurs maistres.

Lib. 15. cap. ult. *Sueton. in Galba. c. 1* *Variar. 7. 5.*

6. Mais sur toutes les autres semble exceller une maison que l'Empereur Adrian avoit près de Tivoly, nommée de son nom *Ælia*, & surnommée du lieu *Tiburtina*. Spartian tesmoigne que cette maison, & les parties dont elle estoit composée, portoient les noms avec les images & ressemblances des Provinces, des plus nobles villes, & des lieux plus rénommez de l'Univers. Car premierement elle s'appelloit du mesme nom que Hierusalem, par luy rébastie de nouveau, & nommée Ælia : & aussi on y voyoit un Lycée, une Academie, & un Prytanée, comme à Athenes : un Canopus, comme en Egypte : & des jardins de plaisance, qu'il appelloit Tempe, comme ce lieu delectable de Thessalie : mesme il y avoit fait dépeindre & figurer les Enfers. Voyez, je vous prie, comme cet auteur en parle. *Tiburtinam villam mirè exædificavit. Ita ut in ea & Provinciarum, & locorum celeberrima nomina inscriberet : velut Lycæum, Academiam, Prytaneum, Canopum, Pœcilem, Tempe vocaret : & ut nihil prætermitteret, etiam Inferos finxit.*

7. Que si quelqu'un desire de voir par le menu les beautez & raretez admirables, de telles maisons des champs, qu'ils appelloient *Prætoria & villas*, il ne faut que prendre en main les boccages de Statius, & lire les Poëmes qu'il a intitulé *Tiburtinum Manlii Vopisci, & Balneum Hetrusii*, au 1. livre, avec le *Surrentinum Pollii* du 2. Il verra là des Palais de Citoyens particuliers, surpassans en estenduë de

In Hadriano.

lieu, en magnificences d'Edifices, & en richesses & subtilité d'ouvrages, tout ce que les Rois & Princes d'aujourd'huy pourroient édifier de plus beau. Davantage, il aura d'autant plus de plaisir en lisant telles singularitez dans ce Poëte, comme il est propre & naïf sur tous autres, en telles descriptions topographiques : car à l'aide de son art & de son eloquence, il semble faire apparoir aux yeux, aussi-bien qu'à l'entendement du Lecteur, les lieux qu'il entreprend de descrire. Domitius son ancien Interprete, a fort bien réconnu en luy cette grace particuliere, & faculté naturelle de bien dépeindre & figurer ce qu'il veut, quand il dit : *Papinius ita hanc descriptionis locorum partem excoluit, & variavit : ut quæ solet esse poëmatis pars, apud hunc perfectum & elucubratum opus videatis. Nec enim tantum energiam & repræsentationem loci sectatus est, qua sola solet esse contenta descriptio : sed multa addit variis figuris, quæ suprà descriptionis legem in opus consummatum conveniunt. Quod cum alibi tum in villa Pollii describenda spectare licet.*

8. Sous l'Empire de Tibere, le luxe des habits, la superfluité des banquets, & la magnificence des Palais & maisons des champs estoit parvenuë à tel excés, que les Ediles furent comme contraints pour le devoir de leur charge d'en faire une plainte publique au Senat, qui renvoya le tout à l'Empereur lors absent, pour en ordonner à son plaisir. Tibere donc rescrivant là-dessus aux Senateurs ce qui luy sembloit de tant de desordres, adresse ses plaintes tout premierement contre les metairies des plus nobles & puissans Citoyens de la ville de Rome, qui occupoient des espaces infinis au milieu des champs au préjudice du labourage. Pour le gouvernement desquelles, & pour le le service ordinaire des maistres, il falloit un nombre admirable de serviteurs de toutes nations : pour la despense, des grandes sommes d'or & d'argent : & pour l'embellissement, tant de statuës & de riches tableaux, que c'estoit chose merveilleuse à voir. En sorte que se trouvant bien empesché par quel bout il commenceroit à remedier à ces maux qui menaçoient l'Empire d'une prochaine ruïne, il dit : *Quid enim, primùm prohibere, & priscum ad morem recidere adgrediar? Villarumne infinita spatia? Familiarum numerum & nationes? Argenti & auri pondus? Æris tabularumque miracula?* Et ne faut pas s'estonner si ces maisons estoient si spacieuses en plaine campagne, veu qu'Ammian Marcellin dit qu'il y avoit mesme dedans Rome des estuves si grandes qu'il sembloit que ce fussent des Provinces : *Lavacra in Provinciarum modum extructa* : & Valere le Grand escrit, qu'on estimoit les Seigneurs Romains estre logez trop à l'estroit, si leurs maisons n'occupoient plus de place que toutes les terres labourables de Cincinnatus, autrefois éleu Dictateur par le peuple Romain. *Angustè se habitare nunc putat, cujus domus tantum patet, quantum Cincinnati rura patuerunt.*

Cornel. Tacit. lib. 3. annal.

Lib. 16.

Lib. 4. c. 4.

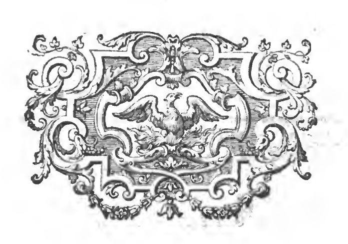
9. La multitude de ces Palais & metairies estoit telle par les Provinces d'Italie, que plusieurs villes, de grandes qu'elles estoient, en sont décheües en petites bourgades à demy desertes : à raison que telles maisons de plaisance, & les heritages en dépendans, en ont peu à peu remply & occupé tout le territoire. Tesmoin la ville de Cumes, autrefois grande & populeuse, comme on peut conjecturer par les ruïnes des temples, tours, aqueducs, & autres grandes masses d'édifices à present deserts & horribles à voir : cette miserable ville s'est ressentie de la fortune de beaucoup d'autres citez d'Italie, *Quæ Romæ potentia & amplitudine oppressæ, in obscuros decrevere vicos : maximè cum Campania universa capacissimis Romanorum Principum villis oppleta luxuriaret nimium. Tum Cumæ quasi vacuæ ad secessum tenuiorum ac plebejorum civium patebant, in introitu videlicet Bajarum, & Puteolani sinus ac littoris : quandoquidem horti, prætoria, & villæ locupletissimorum occupassent circumquaque vicinitatem omnem, ut agri nihil Cumanis relinqueretur.* Et ne faut pas s'estonner si chacun vouloit bastir és environs : car la ville de Cumes estoit en ce temps-là pleine de toutes commoditez, assise sur un Grand Chemin propre à faire voyage, & en un des plus beaux païs du monde : qui sont trois points remarquez par Baptiste Albert, propres à rendre une maison des champs celebre & remarquable. *Villæ celebritatem*, dit-il, *dabit urbis vicinitas, viæ claritas, regionis amœnitas.* Et partant les plus riches citoyens de Rome bastissans à l'envie sur un territoire si bon & si plaisant, cette ville en a esté quasi entierement dénuée : & n'a rien eu de si contraire à soy-mesme, que les propres biens dont elle estoit doüée de nature.

Cyprian. Eichovius in deliciis Italiæ.

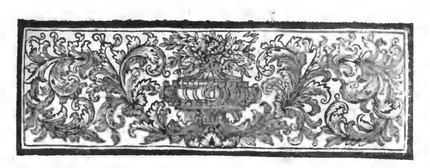
Lib. 9. de re ædificat. cap. 2.

FIN DU SECOND LIVRE.





A MON-



A MONSEIGNEUR DE VIC,
GARDE DES SCEAUX
DE FRANCE.

MONSEIGNEUR,

Ce Philoſophe, qui par ſes eſcrits admirables s'eſt acquis le nom de divin, parlant de Dieu dans ſon Timée, dit qu'il ſe resjoüit grandement après qu'il eut achevé le monde, quand il vit le Ciel tourner & s'esbranler à ſon premier mouvement : la terre produire, & toutes les autres parties de cet Univers tendre à la fin que ſa Sapience éternelle leur avoit preſcrite & limitée. J'eſtime qu'une preille joye tomba dans le cœur d'Auguſte Ceſar, après que par une entrepriſe digne de la ſeule gran-

deur de son esprit, il eut muny et fortifié toutes les Provinces de son Empire de Grands Chemins militaires, & qu'il y vit le fait des Postes bien estably; les passages faciles & aisez à ses armées, & autres usages très-necessaires, qui ne se pouvoient mettre sus, que par une suite continuelle de tels chemins, depuis le milieu de sa Ville capitale jusques aux extremitez de sa domination. Suite inconnuë à nos jours: & que je confesserois incroyable, si elle n'estoit appuyée des tesmoignages d'anciens auteurs, & confirmée par les restes qui paroissent encore de ces ouvrages admirables. Or comme autrefois ces Grands Chemins apporterent de la joye & du contentement à leur auteur, j'estime que vostre esprit, capable de toutes choses grandes, peut avoir part à ce plaisir, en contemplant la forme & la matiere de ces ouvrages, leur nombre & leur estenduë quasi incomprehensible, & principalement les grands usages & utilitez qui en revenoient à l'Empire: & qui pourroient en revenir à la France, si cette invention se pouvoit remettre sus, sinon par tout, au moins és passages plus communs, & endroits plus necessaires de chacune Province. A quoy le zele que vous portez au bien de l'Estat François, pourroit plus que toute autre chose. C'est donc le nombre, la suite, & la longueur immense de ces grands Chemins, MONSEIGNEUR, *que je viens representer à vos yeux dans ce Livre, comme dans un tableau raccourcy: où vous les pourrez voir d'un trait d'œil partir de Rome: & de là se continuer par l'Italie & par les Provinces de ce grand Empire, avec telle esten-*

duë de pays, qu'en comparaison des choses que l'antiquité a tenuë pour admirables, ces chemins, & les pieces qui en dépendent, se peuvent dire l'unique merveille du Monde. Or je vous présente, MONSEIGNEUR, *cette parcelle de mon ouvrage, pour avec plus de liberté vous tesmoigner la joye que j'ay receu en mon ame, du bien qui est arrivé à toute la France, quand par l'inspiration de Dieu, le Roy par son seul jugement, guidé de vos longs & utiles services, vous a élevé en ce haut dégré d'honneur, où l'on vous voit maintenant: & où par vos bons & prudens conseils, vous n'acquerrez pas moins d'honneur au maniement des affaires de la France, que feu* MONSEIGNEUR *de Vic vostre Frere s'en est acquis en celuy des armes. Outre ce devoir general, à quoy tous les François sont obligez, j'y suis particulierement tenu, pour l'honneur que depuis trois ou quatre ans j'ay receu de vous, lors que passant à Reims il vous résouvint, & de mon nom, & du peu de service que j'avois fait au Roy & à mon pays, en l'ordre & enrichissement des Arcs de Triomphe, qui furent dressez pour honnorer l'entrée de sa Majesté venant à son Sacre: & qu'il vous pleut me faire appeller, & m'interroger sur quelques antiquitez de la ville de Reims. Dés-lors*, MONSEIGNEUR, *il vous pleut m'asseurer de vostre bienveillance: & m'en donnastes de tels tesmoignages, que je penserois beaucoup faillir, si publiant cet ouvrage, je ne vous en présentois une partie: qui vous sera sans doute agreable, pour la parfaite connois-*

ſance que vous avez de l'antiquité, & de tout ce qu'elle a produit de beau & d'excellent. Ce qui me reſte, MONSEIGNEUR, *eſt de prier Dieu pour voſtre proſperité, & qu'il luy plaiſe, pour le bien de cet Eſtat, vous continuer en cette grande & illuſtre charge, une tres-heureuſe & longue vie. Ce ſont les vœux que fait,*

MONSEIGNEUR,

Voſtre très-humble, & très-obeiſſant ſerviteur,

NICOLAS BERGIER.



HISTOIRE DES GRANDS CHEMINS DE L'EMPIRE ROMAIN.

LIVRE TROISIEME.

DE L'ESTENDUË DE L'EMPIRE ROMAIN.

CHAPITRE I.

1. *La longueur & le nombre des Grands Chemins de l'Empire sont la plus grande partie des merveilles d'iceux.*
2. *Longueur & nombre d'iceux, se doit prendre du milieu de Rome.*
3. *Longueur & largeur de l'Empire sont à présupposer, pour discourir de celle des Grands Chemins.*
4. *L'Empire Romain signifié par ces mots : tout le rond de la Terre.*
5. *Que les Romains sont allez conquerir des terres hors les communes barrieres du Monde.*
6. *Limitation & restriction de ces mots à ce qui est de bon & utile en la Terre.*
7. *& 8. Autorité d'Aristides & d'Appian Alexandrin sur cette restriction.*



1. C'Est chose qui fait beaucoup à la récommandation des Grands Chemins de l'Empire de Rome, que d'avoir eu pour auteurs les plus signalez personnages, & les plus rélevez en vertu & en dignité de tous les hommes du monde : tels que les Censeurs, Consuls & Empereurs. C'est d'ailleurs une merveille des plus grandes, que tant de gens & d'argent, tant de pierres, de cailloux, & d'autres materiaux y ayent esté employez, & que la

façon de les mettre en œuvre les ait rendu si durables, que les vestiges en paroissent encore en tant d'endroits. Mais tout cela seroit bien peu de chose, s'ils estoient renclos & resserrez dans les termes d'une ville, ainsi que la plus grande partie des autres ouvrages publics: ou dans un espace de dix, quinze, ou vingt lieües, comme les Aqueducs. Mais ce qui rend ces chemins admirables sur tous les ouvrages du monde, c'est la longueur immense, & grande estenduë des terres, à travers lesquelles ils sont conduits : qui est de l'Orient en l'Occident, & du Midy au Septentrion. Encore ne seroit-ce pas si grand cas, s'il n'y avoit qu'un chemin ou deux de telle estenduë : mais il y en a si grande quantité, qu'il n'est pas possible de les supputer par un nombre certain, à qui veut faire estat des grands, des moyens, & des petits : estant très-asseuré, que les livres n'ont fait mention que des plus grands & plus signalez, comme des corps ou troncs principaux : & laissé en arriere une infinité de bras & de branches qui en dépendent, comme chose par trop longue & ennuyeuse à développer par le menu.

2. Après donc qu'és deux livres precedens nous avons traité du mieux qu'il nous a esté possible des auteurs des Grands Chemins, de la matiere dont ils sont composez, & de la forme dont on s'est servy pour les rendre forts & durables contre les années : il faut parler en ce troisiéme Livre du grand nombre, & de la longueur admirable d'iceux : & pour ce faire, les prendre en la Colomne tant rénommée, que l'on appelloit *Milliarium aureum*, plantée par Auguste au beau milieu de la ville de Rome : pour de-là, ainsi que de leur source, & premiere racine, les faire sortir à travers les ruës militaires, portes & fauxbourgs de ladite ville : les conduire par tout és environs, & les continuer par des ponts sur les rivieres, & par des ports à travers les mers jusques aux extremitez de la domination Romaine.

3. Comme ainsi soit donc que l'Empire de Rome est le champ, sur lequel toutes ces Voyes sont dépeintes & tracées, il ne nous est pas possible de former dans les esprits une conception digne de la grandeur & du nombre desdits chemins, si nous ne répresentons premierement la longueur & la largeur dudit Empire : ensemble la multitude de ses Provinces, chacune desquelles estoit accommodée & garnie de bon nombre de telles voyes : ainsi que nous verrons au progrez de ce livre. Et c'est chose admirable que le peuple Romain ait esté quasi l'espace de cinq cens ans à lutter comme dans son foyer à l'encontre des peuples de la seule Italie, tant il a fallu de temps pour décider par divers combats qui en seroit le maistre : puis qu'és deux centaines d'années ensuivantes, il se soit espandu à la pointe de son espée par toute l'Europe, l'Asie, & l'Afrique : c'est-à-dire, par tout ce qu'il y a de beau & de bon au Monde. *Itaque mi-*

rum & incredibile dictu (ce sont les termes de Florus) *qui propè quingentos annos domi luctatus est, adeò difficile fuerat dare Italiæ caput, his* cc. *annis, qui sequuntur, Africam, Europam, Asiam, totum denique orbem terrarum, bellis victoriisque peragravit.* Et Polybius rémarque que la plusspart de toutes ces conquestes, se firent par les Romains en moins de cinquante-trois ans. *Universus propè orbis terrarum sub unius Populi Romani Imperium* LIII. *annis, atque ipsis non totis, fuit redactus.* *Lib. 2. c. 1.* *Lib. 1.*

4. Et faut s'estonner, si ces auteurs usent de ces termes, *totum vel universum orbem terrarum.* Ce sont les mesmes termes par lesquels plusieurs autres ont signifié l'estenduë de l'Empire Romain, *In quo totum orbem terrarum complector*, dit Aristide. Ovide escrit qu'aux autres nations, la Terre a esté distribuée par certaine mesure & proportion : mais que l'espace de l'Empire de Rome est celuy du Monde mesme. *Orat. 14. Tom. 1.* *Fast. lib. 2.*

Gentibus est aliis Tellus data limite certo :
Romanæ spatium est Urbis, & Orbis idem.

Et Petronius Arbiter, à ce propos,

Orbem jam totum victor Romanus habebat,
Quà mare, quà terræ, quà sidus currit utrumque. *In Satyric. c. 79.*

Où il comprend sous les victoires du peuple Romain toute la rondeur du monde : soit en ce que la mer occupe, ou ce que la terre en contient, depuis le Soleil levant jusques au couchant. Ciceron mesme n'en excepte aucune nation : *Nulla gens est*, dit-il, *quæ non aut ita subacta sit, ut vix exstet : aut ita domita, ut quiescat : aut ita pacata, ut victoria nostra Imperioque lætetur* : Saint Luc au chap. 2. de son Evangile, ne donne point autre nom à l'Empire d'Auguste, que celuy du Monde universel. *Exiit edictum à Cæsare Augusto, ut describeretur universus orbis.* Et c'est d'où viennent ces façons de parler assez frequentes. *Romanos orbis dominos, Imperii terminos Orientem, Occidentemque sibi fecisse : Solem utrumque, in eorum Imperio currere.* C'est à dire, que les Romains ont donné l'Orient & l'Occident pour terme à leur Empire : & que le Soleil se couche & se leve dans les limites de leurs terres : suivant ces vers de Rutilius Gallicanus, adressant sa parole à la ville de Rome, *Appia. Alex. in Proœmio. lib. bellorum civil. Dionys. Halicarnass. lib. 1. Veget. de re milit. lib. 1. c. 8. Itinerarii lib. 1.*

Volvitur ipse tibi, continet omnia, Phœbus :
Eque tuis ortus, in tua condit equos.

Suivant quoy Ethicus appelle le Senat & le peuple Romain, *To-* *In Cosmographia.*

tius mundi dominos, domitores orbis, & præsules: Les Seigneurs du monde, les vainqueurs de la terre, lesquels ayant penetré par leurs Triomphes tout ce qu'il y a sous le Ciel, ont trouvé que la terre estoit environnée tout autour par l'Ocean: & qu afin qu'elle ne demeurast inconnuë à la posterité, ils l'avoient désignée & marquée par ses propres bornes par tout où elle se peut estendre, aprés l'avoit subjuguée par leur puissance.

5. Encore la vertu Romaine a t'elle plus fait: d'autant qu'elle a franchy les bords communs que la nature avoit donné à la terre continente, & est allé chercher de nouvelles provinces au milieu de l'Ocean. En sorte qu'Agrippa avoit raison de dire, que les elemens mesmes, sçavoir la terre, & l'eau, estoient passez sous le nom Romain, & s'estoient mis du party de ce peuple victorieux: que la terre se qualifioit du nom de Romaine estant terminée dans l'Empire des Romains: & que plusieurs appelloient le monde entier du nom de monde Romain. Car si nous récherchons ce qui est vray, dit ce Prince, la terre est moindre que l'Empire des Romains, outre les derniers bords de laquelle la vertu Romaine estant eschappée, & s'estant glissée dedans l'Ocean, y est allé trouver un autre monde & s'acquerir une possession toute nouvelle dans la Grande Bretagne, quoy que rétranchée des confins de la terre. Finalement ceux qui sont privez, non seulement de la Cité Romaine, mais aussi de la conversation des hommes, sont réleguez en ce lieu pour y habiter, ainsi que s'ils estoient bannis & exilez hors du monde. L'Ocean a rénoncé aux droits anciens de ses rivages en faveur des Romains, qui ont desja penetré dans la connoissance de ses plus intimes secrets. Voila comme Agrippa amplifie l'estenduë de l'Empire Romain par des paroles qui sont bien dignes d'estre icy couchées en ses propres mots. *In Romanorum nomen*, dit-il, *elementa etiam transierunt: in quos etiam transivit Orbis terrarum, qui Romano Imperio clauditur & definitur. Denique à plerisque orbis Romanus appellatur. Nam si verum quæramus, terra ipsa infra Romanorum Imperium est: supra quam progressa Romana virtus ultra Oceanum alterum sibi Orbem quæsivit: & in Britannia, remota à confinio terrarum, novam invenit possessionem. Denique quibus jus non solùm Civitatis Romanæ, sed etiam ipsius propè humanæ conversationis negatur, illò diriguntur ut illic habitent quasi Mundi exules. Cessit Oceanus finibus suis: novit Romanus interiora ejus petere secreta.* A cette conception se rapportent ces vers d'un auteur incertain, parlant de Claudius Empereur, qui premier prit une possession asseurée de la Grande Bretagne, Jules Cesar l'ayant plustost montrée, que domptée.

Apud Egesippum lib. 2. cap. 9.

Auso-

Ausoniis nunquam tellus violata triumphis
Victa tuo, Cæsar, fulmine procubuit.
Oceanusque tuas ultra se respicit aras.
Qui finis Mundo est, non erit Imperio.

6. Dionysius Halicarnasseus s'estendant sur ce sujet un peu plus au long, dit que la ville de Rome commandoit à toute la terre és endroits où l'on pouvoit avoir accez ; & esquels il y a habitation d'hommes : Mais qui plus est, estendoit son Empire sur toute la Mer : non seulement sur celle qui est enclose dans les colomnes d'Hercule, mais aussi sur l'Ocean en quelque endroit qu'il fust navigable : & c'est la premiere & seule ville depuis la memoire des hommes, qui ait estably l'Orient & l'Occident pour terme de sa puissance. Voicy ses propres mots : ἡ δὲ ῥωμαίων πόλις ἁπάσης μὲν ἄρχει γῆς, ὅση μὴ ἀνέμβατός ἐστιν ἀλλ' ὑπ' ἀνθρώπων κατοικεῖται, πάσης δὲ κρατεῖ θαλάσσης, οὐ μόνον τῆς ἐντὸς Ηρακλείων στηλῶν, ἀλλὰ καὶ τῆς ὠκεανίτιδος, ὅση πλεῖσθαι μὴ ἀδύνατός ἐστι, πρώτη καὶ μόνη τῶν ἐκ τοῦ παντὸς αἰῶνος μνημονευομένων, ἀνατολὰς καὶ δύσεις ὅρους ποιησαμένη τῆς δυναστείας. Où il se voit, qu'il attribue toutes les terres & les mers à l'Empire de Rome : avec une restriction neantmoins bien-seante à un Historien de bonne foy : Car il en excepte les lieux deserts & inhabitez, & les Mers inconnuës & non encore navigées. Et à la verité, il faut confesser que ce mot de tout le monde pour l'Empire Romain, tient un peu de sa synecdoche qui donne le nom du tout à la plus grande partie : Car si nous y prenons garde de plus prés, tous les lieux & regions mesme habitées, n'estoient pas sous l'Empire Romain : d'autant que du costé de l'Orient estoit le Royaume des Parthes : & tout ce qu'il y a de terre entre l'Inde & le Gange, habitée dés-lors par les Indiens Orientaux. Il y avoit en outre le Royaume d'Ethiopie au Midy, & l'Allemagne quasi toute entiere vers le Septentrion avec la Pologne, & terres voisines, réconnues en ce temps-là sous les noms de Sarmatie & de Scytie, qui n'estoient de la domination Romaine. Pour dire donc ce qui en est à la verité, tout ce qui sembloit estre bon & utile, & ce qui meritoit la peine d'une victoire, a esté vaincu & subjugué par le peuple & les Empereurs Romains. Quant au reste, ils l'ont laissé-là par jugement & par raison : non pas pour ne l'avoir peu réduire sous leur puissance, ains pour ne l'avoir pas voulu faire. Mais on ne sçauroit dénier, que la fleur d'Europe, d'Asie & d'Afrique n'ait esté comprise dans cet Empire, avec les forces des plus braves nations, & les richesses des peuples les plus opulents du monde.

Lib. 1. Antiquit. Rom.

7. Le Rhetoricien Aristides dit fort bien à ce propos, qu'il n'y

Orat. 14. Tom. 1.

a ville, nation, port, ny autre lieu, qui se soit peu cacher aux yeux, & soustraire de la puissance des Romains : si ce n'est ce qu'ils reputoient pour inutile, mais que l'extremité du Royaume des Perses à l'Orient : l'Ocean Atlantique à l'Occident : la Mer rouge & les Cataractes du Nil au Midy : & les Palus Meotides au Septentrion, que l'on tenoit auparavant pour les quatre bouts du monde, servoient de son temps comme de clos & de remparts à la ville de Rome. Et quant à l'Ocean, que plusieurs anciens Auteurs ne croyoient pas estre au monde, ny environner la terre : mais que c'estoit un nom feint par les Poëtes pour récréer les esprits. Cet Ocean ; dis-je, avoit esté si bien trouvé & découvert par eux, que les Isles mesmes, qui y sont esparses, n'avoient pas peu eschapper de leur connoissance. *Quid quod nihil vos effugit, non urbs, non gens, non portus, non locus ullus, nisi quem pro inutili habueritis, &c.*

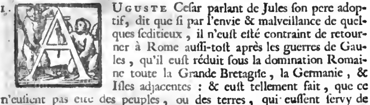
8. Appian Alexandrin, en la preface qu'il a fait sur les livres de la guerre Civile, raconte par le menu toutes les Provinces conquises par les Romains, tant en Italie, que dehors : & commençant aux colomnes d'Hercule, & détroit que l'on appelle vulgairement de Gibraltar ; il prend les regions de Mauritanie à main droite jusques au territoire de Carthage : Et de-là tournoyant tous les rivages de la mer d'Egypte, de Syrie, de Cypre, de Rhodes, de la mer Egée, la Propontide, la mer Majeure, les Palus Meotides, il rétourne par la mer Ionienne, Sicilienne, Tyrrhene, Ligustique, & Gallicane, jusques en la mer d'Espagne, & au détroit dessusdit, réjoingnant la fin à son commencement : & montrant que toutes les nations qui habitent ces rivages, & les endroits mediterranez, qui meritent que l'on en fasse cas, appartenoient aux Romains. Ce qu'ayant parcouru & raconté par le menu, il adjoûte : que les Empereurs de son temps qui par bon conseil commandoient à la mer & à la terre, aimoient mieux s'accroistre en honneur & dignité, qu'en une plus longue estenduë de terre : specialement sur certaines nations barbares qui sont indigentes : & sur lesquelles il n'y avoit rien à gagner. Et dit, qu'il en a veu aucunes envoyer des Ambassadeurs, pour signifier qu'ils se donnoient & sousmettoient eux-mesmes aux Empereurs : lesquels refusoient neantmoins de les recevoir pour sujets, comme estant inutiles à l'Empire. Ils se contentoient de donner des Rois à plusieurs nations, desquelles ils n'avoient aucun besoin : & y avoit plusieurs Provinces de celles qui faisoient partie de l'Empire, desquelles ils recevoient plus de dommage, que de profit. Et nonobstant ils les conservoient, ayant honte de les rejetter & abandonner : & pour ce faire entretenoient plusieurs legions à leurs propres despens, par le moyen desquelles ils gouvernoient toutes ces terres & ces mers, tout ainsi qu'un pere de famille gouverne une sienne maison ou metairie. Mais le sujet vaut bien la peine de coucher icy une partie de ses mots :

Ac nonnullas ex prioribus nationibus iidem Imperatores in principatu subegere, deficientesque restituere, integritate consilii terræ marique dominantes. Potiusque augere dignitatem cupiunt, quam inter barbaros propagare Imperium : gentem inopem, & minimæ utilitatis. Quorum ego nonnullos Romæ vidi, ob id missos, quo se, suaque Romanis dederent, neque Imperatorem admittentem, quos ut inutiles sponte recusabat. Ex nonnullis præterea, qui eorum Imperio parent, plus detrimenti capiunt, quam utilitatis. Quos, quamquam inutiles, quum rejicere pudeat, Imperium omne magnis legionum copiis præsidiisque circumquaque vallantes, tantum terræ, tantumque maris, quasi fundum quemdam servant ac continent.

DES LIMITES DE L'EMPIRE ROMAIN.

CHAPITRE II.

1. *Figure de l'Empire Romain, & ses limites generales.*
2. *Plan abregé dudit Empire par Pomponius Lætus.*
3. *Limites particulieres du costé d'Orient.*
4. *Limites Occidentales.*
5. *Limites Meridionales.*
6. *Limites Septentrionales, outre lesquelles Trajan adjouta les Daces.*



1. AUGUSTE Cesar parlant de Jules son pere adoptif, dit que si par l'envie & malveillance de quelques seditieux, il n'eust esté contraint de retourner à Rome aussi-tost après les guerres de Gaules, qu'il eust réduit sous la domination Romaine toute la Grande Bretagne, la Germanie, & Isles adjacentes : & eust tellement fait, que ce n'eussent pas esté des peuples, ou des terres, qui eussent servy de frontieres à l'Empire de Rome : mais l'air & la mer qui environnent tout le monde par le dehors : *Ut Imperii nostri limites non amplius Populi terræve : sed aër, & mare exterius ambiens fuissent.* Mais Jules Cesar estant diverty par les guerres civiles d'un si grand dessein, & peu de temps après cruellement occis, comme il déliberoit de tourner ses armes contre les Parthes, l'Empire resta par endroits borné de fleuves, ou de monts, qui le divisoient d'avec les peuples non subjuguez, vulgairement compris sous le nom de Barbares. Ce sont ces limites avec celles de l'Ocean, qui le bordoient d'ailleurs, qu'il nous faut à present examiner, & montrer qu'elle a esté à divers temps sa figure & son estenduë. Il n'y a point de doute que cet Empire n'ait esté plus long que large : & que sa longueur ne s'estende d'Orient en Occi- *Apud Dionem Cass. lib. 44.*

dent, & sa largeur du Midy au Septentrion : mais il n'a pas tousjours eu ses termes & limites en mesmes endroits : car selon la diversité des temps, & des Empereurs, les frontieres de la domination Romaine ont changé de place. Auguste Cesar dressant l'estat de son Empire, prit advis de l'enclorre dans certaines fins : soit qu'il fust desja grand assez, & qu'il redoutast les vicissitudes de la fortune : soit par envie vers ceux qui luy viendroient à succeder, par lesquels il ne vouloit pas estre passé en gloire ny estenduë de terres : ainsi que Tacite nous le donne à entendre, disant : *Augustum consilium addidisse coercendi intra terminos Imperii, incertum metu, an per invidiam*; quoy que ce soit, cet Autcur loüe Auguste, de ce que par son advis l'Empire Romain fut clos par la mer, ou par des rivieres fort lointaines, *Mari Oceano, aut amnibus longinquis septum Imperium*.

Lib. 1. Annal.

2. Ce qui est dit icy en general, il nous le faut déterminer en particulier : & voir quelles sont ces Mers & ces Rivieres qui luy servoient de limites, tant en Orient & Occident, que Midy & Septentrion : afin que sur la résolution de ces extremitez, nous puissions prendre nos mesures au juste : ou au moins, au plus près que nous pourrons faire par raison. Pomponius Lætus nous le définit ainsi en peu de mots : *Ab ortu usque ad Indos propagati Imperii fines, non Euphrates, non Tygris vetuere, non superbæ Regum Persarum minæ. A Meridie Æthiopes per legatos accessere. Ab Aquilone Barbaræ feræque nationes Sarmatarum domitæ : ab occasu Gessoriacus Oceanus admirabilis victoriæ testis est, simul & Britannicus.* Où se peut voir que cet Auteur estend les limites de l'Empire de Rome à l'Orient, jusques aux Indes : au Midy, aux Ethiopiens : au Septentrion, jusques aux Sarmates : & à l'Occident, jusques à la mer de Flandre & d'Angleterre. Ce qui merite bien d'estre examiné piece à piece pour éviter les contradictions qui en pourroient naistre, si ce texte n'estoit bien entendu, estant besoin de bien distinguer les temps pour accorder les tesmoignages divers qui se trouvent là-dessus dans l'Histoire.

In Diocletiano.

3. Nous commencerons donc par les limites Orientales, lesquelles estoient du temps dudit Auguste, & long-temps depuis, le fleuve d'Euphrate, & la montagne du Caucase : avec une partie de l'Armenie majeure, le Royaume de Mingrelie ou Colchos, avec ceux qui habitent le rivage Oriental de la mer Majeure. C'est ainsi qu'il est limité par Appian : *In Asia autem Euphrates fluvius, & Caucasus mons, majorisque Armeniæ principium : Colchi, & ad Euxinum pontum habitantes, hujusque maris reliqua, fines sunt Romanæ ditionis.* Et quand Aurelius Victor dit, que *Sub Claudio retenti fines, seu dati Imperio per Orientem Mesopotamia; Rhenus Danubiusque ad Septentrionem, & à Meridie Mauri :* Il ne faut pas entendre que la Mesopotamie fust dans l'Empire, mais dehors : c'est-à-dire que l'Empire s'estendoit

In proœmio lib. bellorum Civilium.

jusques à la Mesopotamie, mais exclusivement : d'autant qu'elle en estoit separée par l'Euphrate. Vray est que Trajan, long-temps depuis franchit ce fleuve, & porta l'Empire jusques sur le Tygre & par-delà, y adjoûtant toute l'Armenie, la Mesopotamie, & l'Assyrie, jusques à l'Ocean Oriental : Et amplifiant l'Empire de cinq grandes Provinces occupées sur les Perses, qui s'estendoient bien loin par de-là le Tygre vers les Indes : Et croy que la conqueste de ces Provinces est cause, que Pomponius Lætus & quelques autres, ont donné les Indes pour terme Oriental de l'Empire : quoy que les armes Romaines n'ayent jamais atteint jusques au fleuve *Indus*, qui donne le nom aux Indes Orientales. Encore la conqueste de ces cinq Provinces d'outre le Tygre, ne fut elle pas de longue durée, d'autant que comme Festus Ruffus a rémarqué, l'Empereur Adrian successeur de Trajan qui en avoit fait la conqueste, & singulierement envieux de sa gloire, rénonça volontairement, & comme en despit de luy, à toutes ses conquestes d'Armenie, de Mesopotamie, & d'Assyrie : restablissant derechef l'Euphrate pour les limites Orientales de la Seigneurie Romaine. Voicy comme il en parle : *Invidens Adrianus Trajani gloriæ sponte Armeniam ac Mesopotamiam & Assyriam reddidit : ac medium inter Persas & Romanos Euphratem esse voluit.* Toutefois sous l'Empire de Diocletian, Galerius son fils adoptif, conquit derechef les cinq Provinces dessusdites avec toutes les terres qui sont au-deçà du Tygre : encore qu'en ce temps couroit un Proverbe ou prophetie, que les armées Romaines ne pouvoient passer la ville de Ctesiphon, de la domination des Perses, sans quelque présage de malheur, & que tous les Capitaines generaux, ou Empereurs Romains qui l'avoient outrepassé, estoient tombez bien-tost après en quelque insigne infortune, comme Crassus & Trajan mesme, qui depuis ne révit jamais l'Italie : Valerian pris par Sapores, & Ælius Verus touché du foudre. Et neantmoins Galerius, *de quo sermo est*, dit Pomponius Lætus, *Totam Assyriam expugnata Ctesiphonte cepit : & quinque Provincias Transtigritanas, quæ statim redeunte ad nos Trajano defecerant, subegit, & Imperio adjunxit.* Mais il en arriva bien-tost comme après Trajan : car les Romains perdirent derechef, & les cinq Provinces dessusdites, & toute la Mesopotamie, laquelle Heraclius réconquit pour la troisiéme fois : & restablit derechef les frontieres de l'Empire sur le Tygre, ayant vaincu Cosroë Roy de Perses : Et ce par accord fait avec Siroë son fils. *Cui pax data est iis conditionibus, ut limes Persici, ac Romani Imperii Tygris esset : atque Persæ Mesopotamiam non attentarent :* comme dit le mesme Auteur.

In Compendio Historia Romana.
In Diocletiano.
In Heraclio

4. Quant au limites Occidentales, il n'y en a nulle controverse entre les auteurs, qui tous réconnoissent l'Ocean Atlantique pour ses fins és endroits où il baigne les rivages d'Afrique, d'Espagne, & de

la Gaule. C'est pourquoy nous n'en produirons autre tesmoignage que celuy-cy d'Aristides : lequel ayant limité l'Empire au Septentrion par les Palus Meotides : à l'Orient par la Mer Rouge, & au Midy par les cataractes du Nil : pour luy assigner ses limites Occidentales, adjoûte ce qui ensuit. *Oceanum autem, quem mult scriptores nec exstare prorsus, neque terram ambire credebant : Verum Poetas nomen hoc fictum ad delectationem versibus suis inseruisse, tam probè reperistis, ut nec quæ in eo erat, insula vos latuerit* : ce qui s'accorde proprement avec ces vers d'un certain Auteur, dont je ne sçay le nom, mais que je ne laisseray de mettre icy pour estre fort propres à ce sujet.

Opponis frustra rapidum Germania Rhenum,
Euphrates prodest nihil tibi, Parthe fugax.
Oceanus jam terga dedit : nec pervius ulli,
Cæsareos fasces Imperiumque tulit.

5. Pour ce qui est du Midy, les limites en sont fort bien marquées par ces mots d'Appian : *Maurusiorum pars est, quæ ad Æthiopes Occidentales spectat, ac calidiorem, ferisque horrentem Lybiam usque ad Orientales Æthiopes pertinet : Qui Romani Imperii in Africa terminus est.* C'est-à-dire, que les lisieres de Mauritanie qui regarde l'Ethiopie Occidentale, & les parties plus ferventes de la Lybie, occupées par bestes feroces à l'endroit des Ethiopiens Orientaux, sont les limites de l'Empire du costé du Midy. A quoy les autres adjoûtent de mesme suite les regions d'Elephantine & de Sienne au fond de l'Egypte : & les cataractes du Nil. *Ventum inde Elephantinen & Sienen, claustra olim Romani Imperii, quod nunc ad rubrum mare patescit.*

In præfat.

Tacitus 11. Annal.

6. Reste le costé Septentrional, qu'Auguste voulut estre le Danube & le Rhin, avec la coste de l'Ocean qui est entre les bouches du Rhin & l'Angleterre. Nous avons veu cy-dessus par le tesmoignage d'Aurelius Victor, que ces deux fleuves servoient encore de limites à l'Empire du temps de Claudius. Mesme sous l'Empire d'Adrian, suivant le tesmoignage d'Appian Alexandrin, *In Europa fluvii duo Rhenus & Danubius Romanis fines imponebant.* Toutefois Trajan passa outre le Danube, & joignit à l'Empire toutes les terres des Daces, ayant vaincu le Roy Decebalus. Mais Adrian poussé de pareille envie, quitta volontairement tout ce qui estoit au-delà du Danube, & le donna derechef pour limites à l'Empire, ayant rompu les arches de ce pont admirable que Trajan y avoit fait faire. A ces deux fleuves on adjoûte la partie de la Grande Bretagne, jusques aux Caledoniens, qui sont ceux d'Escosse : avec les Palus Meotides qui tirent à l'Orient. *Rubrum vero mare*, dit Aristides, *Nili cataractæ, & Mæotis Palus, quæ majoribus nostris extremam terram occupabant, urbi vallorum vicem obtinent.*

DE LA LONGUEUR ET LARGEUR de l'Empire Romain.

CHAPITRE III.

1. OILA les limites de l'ancien Empire réconnues : Il reste de sçavoir maintenant quelle distance il y a des unes aux autres, pour de-là tirer la longueur & la largeur de l'Empire. Ce qui n'est pas facile à faire au juste, pour la grande diversité qui se trouve és mesures de la terre, & partie d'icelle dans les anciens & nouveaux Auteurs, tant Historiens que Cosmographes : Mais de quelque part que ce soit, tousjours trouverons nous la longueur dudit Empire estre telle, qu'Appian a eu juste raison de dire, *Neque Assyriorum, aut Medorum, aut Persarum, aut Macedonum, aut Græcorum Imperia cum Romano comparanda esse : eorum enim magnitudo nec ad dimidium Romanæ potentiæ, ut opinor, attigit :* C'est à dire, que les Empires des Assyriens, des Medes, des Macedoniens, & des Grecs, ne peuvent entrer en comparaison avec celuy des Romains : d'autant que l'estenduë de tels Empires n'a peu atteindre a la moitié de la Seigneurie Romaine. *In præfat. ad Histor. Rom.*

2. Pline parlant de la longueur & largeur de la terre réconnuë de son temps, dit que selon les mesures d'Artemidore, il y a depuis le Gange jusques à l'extremité de l'Espagne sur l'Ocean Occidental, huit millions six cens quatre vingts cinq mille pas : qu'il dit en son langage, *Octuagies sexies centena octoginta quinque millia :* & qui valent quatre mille trois cens quarante deux lieües & demie. Pour sçavoir à ce compte la longueur de l'Empire Romain, il ne faut que lever de ce nombre la distance qu'il y a du Gange à l'Euphrate, que le mesme auteur dit estre de cinq millions vingt & un pas : *A Gange ad Euphratem amnem, quinquagies centena millia passuum, & viginti unum :* Qui sont cinq mille milliaires Italiques, avec vingt & un pas : lesquels soustraits de huit millions six cens quatre vingts & *Lib. 2. nat. Hist. cap. 108.*

cinq, resteront pour l'estenduë de l'Euphrate à l'extremité d'Espagne (qui est la longueur de l'Empire Romain) trois mille six cens quatre milliaires Italiques, avec neuf cens soixante & dix-neuf pas: le tout revenant à mille huit cens quarante deux lieües & demie. Quant à la largeur de la terre habitable, Pline dit, qu'elle est moindre quasi de la moitié de sa longueur: & ne luy donne que cinq mille quatre cens soixante deux milliaires Italiques, suivant les mesures dudit Artemidore: *Latitudo autem terræ à meridiano situ ad Septentrionem, dimidio ferè minor colligitur, quinquagies quater centena sexaginta duo millia.* Que si on oste de ce nombre 1164. milliaires Italiques qui s'estendent du costé du Midy au delà dudit Empire, comme on peut colliger du livre 2. chap. 108. & du livre 5. chap. 9. de son histoire naturelle: si d'ailleurs on vient à soustraire encore autres distances du costé du Septentrion, qui n'estoient dudit Empire, sa largeur reviendra à peu plus de la moitié de sa longueur. Ce que l'on ne peut neantmoins déterminer au juste par le texte de Pline, qui ne nous suppute point les milliaires qu'il faudroit oster du costé du Septentrion.

3. A ce défaut nous aurons recours aux regles de Cosmographie, lesquelles nous montreront sur un Globe bien justifié la longueur & largeur précise dudit Empire. Pour la longueur, il ne faut qu'ouvrir le compas, & mettre l'un des pieds d'iceluy sur le rivage Occidental d'Afrique ou d'Espagne: & l'autre sur la conjonction de l'Euphrate avec le Tigre, qui sont les deux extremitez de sa longueur. Puis transporter le compas ainsi ouvert sur les degrez marquez en l'Equateur: en après compter combien de degrez se trouveront dans l'ouverture dudit compas, & iceux multiplier par 62½. (qui est le nombre des milliaires que Ptolomée assigne à chacun degré celeste appliqué sur la terre) & le produit montrera combien il y aura de milliaires de l'une des extremitez à l'autre. Suivant cela j'ay pris le Globe terrestre de Guillaume Jansonius, qui est le plus beau, le plus gros, & le plus nouveau de tous: &, comme je croy, le mieux calculé & supputé, fait à Amsterdam l'an 1616. Sur ce Globe j'ay trouvé, que l'Empire Romain a soixante degrez d'estenduë en sa longueur: lesquels ayant multiplié par 62. & demy, j'ay eu au produit trois mille sept cens cinquante & un milles Italiques, qui reviennent à mille huit cens soixante & quinze lieües & demie de nos lieux Françoises. Lequel nombre n'excede celuy d'Artemidore & de Pline, que de trente-trois lieües Françoises: qui est bien peu de chose pour une si grande longueur de païs. Pour ce qui est de la largeur, j'ay trouvé par le mesme Globe, que cet Empire comprend 32. degrez, à prendre depuis les cataractes du Nil, jusques aux Palus Meotides: & depuis le Mont Atlas en Mauritanie jusques au Royau-

Royaume d'Escosse : lesquels ayant multiplié par 62. & demy, j'ay au produit deux mille milliaires Italiques, qui font mille lieües Françoises.

4. Je sçay qu'Alphraganus, Alcmeon, & autres Mathematiciens, ne donnent que 56. mille & deux troisiémes au degré celeste : & que ceux de nos derniers siécles ne luy en donnent que 55. qui est le moindre nombre auquel un degré celeste ait esté estimé par quelque Mathematicien que ce soit. Or me suis-je servy de la supputation de Ptolomée, comme la plus commune & la mieux receüe. Si toutefois quelqu'un veut mettre en œuvre la plus petite, qui est de 53. tousjours aura-il une admirable longueur & largeur d'Empire : car multipliant les 60. dégrez de sa longueur par 53. il aura 3180. milliaires, qui sont 1590. lieües Françoises en long. Et faisant le mesme des 32. dégrez de la largeur proviendront 1696. milliaires, qui sont 848. lieües Françoises, qui est la moindre qu'on luy sçauroit donner.

DE LA MULTITUDE DES PROVINCES de l'Empire Romain.

CHAPITRE IV.

1. *Division de l'Empire en* XI. *Regions & des Regions en Provinces.*
2. *Noms & nombre des Provinces de l'Empire en Europe.*
3. *Noms des Provinces d'Asie.*
4. *Provinces d'Afrique.*
5. *Consideration des Isles de la mer Mediterranée.*
6. *Lesdites Isles ensemble estimées à la cinquiéme partie des terres de l'Empire.*

1. 
LA longueur donc, & la largeur de l'Empire, estant ainsi déterminée, il nous reste à dire un mot de la multitude des ses Provinces. Le petit livre qui porte pour titre *Provinciarum Romanarum libellus*, divise l'Empire entier en onze parties signifiées sous le nom de Regions : qui sont l'Italie, la Gaule, l'Afrique, l'Espagne, l'Esclavonie, la Thrace, l'Asie, l'Orient, le Pont, l'Egypte, & la Grande Bretagne. Chacune de ses Regions se subdivise en aprés en Provinces, qui se trouvent monter ensemble jusques au nombre de cent & treize. Car l'Italie contient XVII. Provinces : la Gaule XVII. l'Afrique VI. l'Espagne VII. l'Illyrie XIX. la Thrace VI. l'Asie XII. l'Orient X. le Pont VIII. l'Egypte VI. & la Grande Bretagne V.

Les noms de toutes lesquelles se trouvent en particulier au livre desdites Provinces qui est joint à l'Itineraire d'Antonin.

2. Mais pour faire connoistre à chacun, que l'Empire Romain embrassoit tout ce qu'il y a de beau & de bon en toute la terre, je me suis advisé de les distribuer en ses trois parties, & de mettre un petit abregé de Provinces qui estoient en chacune d'icelles sous la puissance & domination des Empereurs. Nous commencerons par nostre Europe, en laquelle les Romains avoient les Provinces qui ensuivent, l'Italie, les Espagnes, les Gaules, les Alpes, les Grisons, Baviere, l'Esclavonie, Macedoine, Epire, la Grece, Thrace, Valachie, Transilvanie, & la Hongrie. Ce que les Latins appellent, *Italiam*, *Hispanias*, *Gallias*, *Inalpinos*, *Rhetiam*, *Noricum*, *Illyricum*, *Macedoniam*, *Epirum*, *Græciam*, *Thraciam*, *Mœsiam*, *Daciam*, *Pannoniam*.

3. En l'Asie les Romains possedoient toute la petite Asie, environnée de la mer Cyprienne, Cilicienne, Rhodienne, Carpathienne, Egée, Hellesponte, Propontique, & Mer Majeure. Quant à la petite Asie elle fut autrefois divisée en 14. Royaumes. Les principaux & plus rénommez sont la Phrygie, le Pont, & Bithynie, Galatie, Cappadoce, Cilicie, Lycie, Lydie, Carie, & Pamphilie. En après dans l'Asie Majeure, le Royaume de Colchos, dit Mingrelie, l'Iberie, l'Albanie, le Bosphore, l'Armenie, Syrie, Arabie, Palestine, & autrefois la Mesopotamie & l'Assyrie. Les noms Latins sont *Asia minor*, *Phrygia*, *Pontus & Bithynia*, *Galatia*, *Cappadocia*, *Cilicia*, *Lydia*, *Caria*, *Pamphilia : & in Asia majore*, *Colchis*, *Iberia*, *Albania*, *Bosphorus Cymmerius*, *Armenia*, *Syria*, *Arabia*, *Palestina*, *Mesopotamia*, *Assyria*.

4. Dans l'Afrique, anciennement appellée Lybie, l'Empire de Rome s'estendoit sur l'Egypte, la Cyrenaïque, Marmarique, Getulie, Afrique proprement dite, où estoit la ville de Carthage, la Numidie, & les deux Mauritanies, Tyngitane, & Cesarée. L'histoire Latine nomme ces Provinces *Ægyptum*, *Cyrenaicam*, *Marmaricam*, *Getuliam*, *Africam*, *propriè dictam*, *Numidiam*, *Mauritanias*.

5. Voilà les plus belles, les plus grandes, & les meilleures parties de tout le monde, desquelles un Empire estant composé, n'avoit besoin de s'accroistre davantage pour y vivre heureusement. Et aussi c'est sans y comprendre les Isles esparses en grand nombre dans la mer Mediterranée : laquelle s'estendant à travers ce long Empire, & le divisant quasi par le milieu, apportoient cette commodité à la Ville & à l'Empire, que de joindre & allier toutes les Provinces sus-mentionnées par le commerce : l'une donnant aux autres ce qu'elle avoit de trop : & recevant respectivement de ses compagnes ce qui luy défailloit. Ce qui se faisoit d'autant plus facilement, que ces Provinces,

quoy que distantes les unes des autres par de grands intervalles, appartenoient tous à un mesme maistre.

6. Et quant aux Isles, il y en avoit tant, & de si grandes depuis les colomnes d'Hercule jusques à la mer Syriaque & Pontique, qu'elles sont censées & réputées par les Cosmographes pour la cinquiéme partie des terres de l'Empire. Entre toutes paroissent la Sicile, Candie, Cypre, Corse & Sardaigne : en aucunes desquelles il y a eu plusieurs Royaumes ensemble, qui ont eu grande reputation dans l'Histoire. Et quant aux moindres, elles servent grandement pour la commodité de la navigation de la mer Mediterranée.

QUE LES GRANDS CHEMINS FAITS de main d'hommes s'estendoient en bon nombre d'Orient en Occident, & du Midy au Septentrion dans l'espace de l'Empire Romain.

Chapitre V.

1. *Faut faire paroistre que les Grands Chemins faits de main d'homme ont esté par toutes les Provinces de l'Empire.*
2. *Tesmoignage d'Isidore que lesdits Grands Chemins ont esté quasi par tout le monde.*
3. *Tesmoignage d'Aristides à mesme fin.*
4. *Tesmoignage de Suetone.*
5. *Argument tiré d'une Loy Romaine à ce sujet.*
6. *Autorité de Hieronymus Surita.*
7. *Autorité de Lipsius.*

1. 
L ne nous serviroit de rien d'avoir montré l'admirable estenduë de l'Empire de Rome, & d'en avoir fait les mesures au plus près que nous avons peu, si nous ne venions à justifier, que toute cette vaste estenduë de païs a esté remplie de Grands Chemins faits de main d'homme pour aller & venir par tout le monde, comme on alloit par toute la ville de Rome par le moyen de ses ruës pavées. Et aussi cela n'est pas seulement veritable à prendre l'estenduë dudit Empire en gros, mais aussi à parcourir les Provinces particulieres en détail. Et c'est ce que nous tascherons de faire paroistre en ce lieu par si bonnes preuves, que personne n'aura sujet de le révoquer en doute.

2. Premierement pour en parler en general, nous produirons le tesmoignage d'Isidore desja mis en avant, (mais sur autre sujet) au commencement de cet œuvre : qui porte expressément que les Romains ont fait de Grands Chemins pavez quasi par tout le monde, pour les accourcir & rédresser : & pour empescher que la populace ne demeurast en oisiveté. *Primum Pœni dicuntur lapidibus vias straviße. Postea Romani per omnem ferè orbem dispoſuerunt, propter rectitudinem Itinerum, & ne plebs eſſet otioſa.*

3. Mais voyons, je vous prie, ce qu'Aristides a laissé par escrit à ce propos. *Et quod Homerus cecinit, terra tamen communis erat : id vos opere complevistis. Terramque omnem dimensi, Pontibus variis fluvios junxistis, montesque excidistis, ut equitabilis fieret terra : & solitudines diversoriis replevistis : cunctaque dietæ & ordinis beneficio mansuetiora reddidistis : Quapropter eam vitæ rationem, quæ antè Triptolemum usurpata fertur, eandem fuisse existimaverim, quæ antè vos in usu fuit : duram videlicet, atque agrestem. Mansuetam verò illam, & quæ nunc viget, ab Athenienſibus quidem initium cæpiſſe ; à vobis autem pariter secundis, quod ajunt, melioribus eſſe confirmatam.*

Cet auteur sçavant en l'Histoire Romaine, & éloquent tout ensemble, adresse sa parole aux Romains : & dit, qu'ils ont accomply par effet ce qu'Homere avoit long-temps auparavant chanté dans ses vers, à sçavoir que la terre estoit commune à tous, d'autant que les Empereurs de Rome ayant fait la mesure de tout le monde, ont conjoint les diverses parties d'iceluy par une infinité de ponts, ont tranché les montagnes en plusieurs endroits, afin que l'on peust aller à cheval par toute la terre : ont remply les deserts de logemens commodes : & par le moyen du bon regime & de l'ordre estably par tout ; ils ont rendu la vie des hommes beaucoup plus douce & plus civile qu'auparavant : de sorte qu'il y a de l'apparence, que devant l'establissement de l'Empire Romain, la vie des hommes estoit telle que celle qui estoit en vogue avant Triptolemus : c'est à sçavoir, une vie dure, rustique, & peu differente de ceux qui vivent comme sauvages par les forests & les montagnes ; & quant à la vie presente, adoucie & civilisée, il estoit bien vray qu'elle avoit pris son commencement des Atheniens, mais que les Romains meilleurs qu'eux, quoy que posterieurs à eux, estoient ceux qui l'avoient parsemée & confirmée par tout le monde.

4. Or afin de montrer non seulement en gros, voire aussi Province par Province, que l'Empire estoit remply de tels ouvrages : je n'en sçaurois produire un tesmoignage plus clair que celuy que nous avons desja mis en avant en autre endroit, extrait de Suetone : qui porte, qu'Auguste Cesar desirant avoir le plus promptement que faire se pourroit les advis de tout ce qui se feroit en chacune Province de son Em-

pire, dispofa premierement des jeunes hommes, comme laquais : & depuis des chariots sur les chemins militaires : d'où se peut conclure par argument necessaire, qu'il y avoit de chemins militaires, *in unaquaque Provincia*, puis que c'estoit sur chacune d'icelles que les couriers tant à pied qu'en chariot, estoient disposez, pour apporter à Rome de nouvelles de toutes les parties de l'Empire. Ce qui se pourra facilement colliger des mesmes mots de l'auteur, qui sont tels. *Et quo celerius, & sub manum annuntiari cognoscique posset, quid in Provincia quaque gereretur, juvenes primo modicis intervallis per militares vias, dehinc vehicula dispofuit.* *In Aug. cap. 49.*

5. Semblable argument se peut tirer de la loy qui ensuit : *per Bithiniam, cæterasque Provincias, possessores in reparatione publici aggeris, & cæteris ejusmodi muneribus pro jugerum numero, vel capitum quæ possidere noscuntur, dare cogantur.* Or ce seroit en vain que l'on contraindroit les possesseurs des terres labourables des autres Provinces, aussi-bien que ceux de Bithinie, à la réparation des Grands Chemins, s'il n'y avoit de tels ouvrages à réparer par toutes les autres Provinces de l'Empire. *L. per Bithiniam, C. de immunitate nemini concedenda.*

6. Hieronymus Surita Commentateur de l'Itineraire d'Antonin, est de mesme advis, escrivant en la préface de ses Commentaires, qu'Auguste Cesar n'embellit pas seulement l'Italie de Grands Chemins faits de main d'homme, mais aussi toutes les Provinces de l'Empire : afin que les Presidens & Proconsuls parcourussent d'autant plus legerement les villes, & autres lieux où se tenoient les Estats generaux des Provinces, sur le gouvernement desquelles ils estoient establis & préposez. *Nec Italiam modo*, dit-il, *sed & universas Romani Imperii Provincias eo decore, atque ornamento Viarum Munitarum idem Princeps Augustus affecit : ut præsides, & qui pro Consulibus eo munere fungerentur, facilius Provinciarum urbes atque conventus obirent.*

7. Je ne veux pas icy répeter ce que j'ay allegué du mesme auteur, ensemble du Panegyrique de Pline à Trajan en la préface de cet œuvre, comme appartenant à ce sujet : & diray seulemant, que le docte Lipsius est de pareille opinion à tous les precedens : Car ayant parlé de la voye Flaminienne, qu'il dit estre l'une des plus grandes, & des mieux munies de toutes celles d'Italie, il adjoûte : *Nam quod ad munitionem, pleræque similes : nec in Italia solùm plurimæ, sed in Provinciis ipsis.* Où ce mot *quod ad munitionem*, monstre assez qu'il ne parle pas des voyes communes, mais de celles qui estoient munies & pavées à la mode des Romains. *Lib. 3. de magnitud. Rom. c. 10.*

DU LIVRE INTITULÉ *ITINERArium Antonini*, & comme il comprend les grands Chemins de chacune Province en détail.

CHAPITRE VI.

1. *Qu'il faut montrer qu'en chaque Province il y avoit des Chemins militaires.*
2. *Dessein de commencer à Rome pour en faire preuve.*
3. *L'Itineraire d'Antonin fort propre à ce dessein.*
4. *Quatre opinions sur l'Auteur de l'Itineraire. Premiere opinion. Raisons de dire que l'Itineraire est de Jules Cesar : mesure generale de la terre.*
5. *Autoritez d'Æthicus & d'Aristides sur la mesure generale de la Terre.*
6. *Qu'Auguste peut avoir part audit Itineraire.*
7. *Seconde opinion.*
8. *Duquel des Antonins peut estre ledit Itineraire.*
9. *Troisiéme opinion.*
10. *Quatriéme opinion.*
11. *Opinion de l'Auteur sur ces differens.*

1. USQUES icy nous avons mis en avant des tesmoignages generaux, pour justifier que la Terre estoit remplie de Grands Chemins par le Peuple & les Empereurs de Rome : Mais ce n'est pas assez pour en faire comprendre le nombre & la longueur. Il faut pour ce faire, prendre chacune Province à part, & montrer au doigt par nombre & mesure les Grands Chemins qui y ont esté faits, & quels raports ils avoient avec les Provinces voisines : comme les bouts en estoient appointez, & comme par le rapport qu'il y avoit des chemins d'une Province avec ceux des Regions contiguës, on pouvoit aller sur iceux depuis la ville de Rome à l'environ jusques aux extremitez de l'Empire.

2. Aussi nostre dessein est-il de commencer par la ville mesme de Rome comme par le chef : & tirer du milieu d'icelle, les Chemins militaires de l'Italie, pour de-là les estendre de Province en Province tant à travers les mers, par le moyen des ports : comme à travers les terres par le moyen des ponts, jusques aux derniers confins de ce grand corps d'Empire : à la façon d'un Anatomiste, qui pour faire demonstration des nerfs du corps humain, commenceroit

par le chef, d'où ils tirent leur origine, & en montreroit la suite depuis le cerveau jusques aux extremitez des pieds & des mains.

3. A cela nous peuvent servir beaucoup d'Auteurs, que nous mettrons en œuvre chacun en son lieu : mais il n'y en a point qui puisse mieux aider & promouvoir nostre dessein, que le livre que nous avons en main sous le titre de *Itinerarium Antonini Augusti*, d'autant qu'il contient les plus grands & plus rénommez de tous les chemins militaires, lesquels il conduit par les Citez, Bourgades, villages, gistes & postes de chacune Province, tant de l'Europe, de l'Asie, que de l'Afrique, sur lesquelles ledit Empire s'estendoit: adjoûtant les distances qu'il y avoit d'un lieu à l'autre, marquées par nombre de milliaires, de stades, ou de lieües Gauloises, selon la diversité des païs. Tout ainsi donc que ce livre fut fait autrefois pour servir de guide à ceux qui voyageroient sur les Grands Chemins de l'Empire, nous le prendrons aussi pour guide & principal conducteur du chemin que nous avons à faire en ce livre troisiéme. A quoy nous adjoûterons la Carte vulgairement dite de *Peutinger*, qui nous répresente par lignes & figures, ce que l'Itineraire nous répresente par escriture.

4. Mais quoy qu'il n'importe pas beaucoup à nostre sujet, de sçavoir qui est l'Auteur dudit Itineraire, si est-ce que pour faire paroistre en quel rang & autorité on le doit tenir. Il ne sera pas hors de propos de dire qu'il y a là-dessus quatre opinions differentes, dont les trois premieres dépendent de trois titres differens qu'il a porté. La quatriéme, n'est fondée que sur des conjectures. Il faut donc rémarquer que cet œuvre se trouve allegué par les anciens ou nouveaux Escrivains sous les noms de trois Auteurs differens : sçavoir de Jules Cesar, d'Antonius ou Antoninus Augustus, & d'un Auteur nommé Æthicus. Quant au premier, Fœlix Malleolus, au Dialogue qu'il a fait *de Nobilitate*, fait mention de certaine description de toute la Terre qui a esté commencée par Jules Cesar, & achevée sous Auguste : en laquelle il dit, que chacunes nations, & chacunes villes estoient rangées en leur place, avec leurs distances & dimensions, *Gentes & civitates singulas cum suis dimensionibus annotatas*; Josias Simlerus qui a veu ces Dialogues, estime que la description de laquelle parle cet Auteur, n'est autre que la Cosmographie d'Æthicus, & l'Itineraire d'Antonin : dont ce dernier à divers temps ait eu cette diversité de titres. Or que Jules Cesar en soit le premier Auteur, on le peut conjecturer par plusieurs causes : dont l'une est, qu'il se trouve des Itineraires, qui ne sont autres en substance que celuy qui court sous le nom d'Antonin, & qui toutefois portent en leur intitulation Jules Cesar pour Auteur. Tel est celuy que Jean Cuspinian escrit avoir par devers soy, qui porte pour titre, *Itinerarium Julii Cæsaris*. En

In præfatione ad Æthici Cosmographiam.

second lieu, on peut encore tirer un grand argument, de ce que le mesme Æthicus escrit tout au commencement de sa Cosmographie. C'est à sçavoir, que Jules Cesar estant Consul avec M. Antoine, excita le Senat & le Peuple Romain à faire un decret, par lequel il estoit ordonné, que mesure ou arpentage general seroit fait de tout le monde : à quoy le Senat se laissa d'autant plus facilement porter, comme le Peuple Romain avoit dès-lors penetré par ses victoires jusques aux derniers confins de la Terre : & trouvé qu'elle estoit bordée de l'Ocean tout à l'environ. Pour l'execution de ce decret furent deputez trois excellents personnages de ce temps-là, dont l'un mesura l'Asie sous le nom de partie Orientale : l'autre l'Europe sous celuy de partie Septentrionale : & le troisiéme l'Afrique, sous celuy de partie Meridionale. Et quand à l'Occidentale elle demeura sans nom, estant comprise partie dans l'Europe, & partie dans l'Afrique, l'une & l'autre faisant la fin du monde vers l'Occident. Zenodoxus fut celuy qui mesura l'Orient, à quoy faire il employa 21. ans 5. mois & 10. jours, à compter du Consulat de Jules Cesar & de M. Antoine, au rapport dudit auteur. Theodotus fit la mesure de la partie Septentrionale en 29. ans 8. mois & 10. jours, à compter du mesme temps. Et Polyclitus de la partie Meridionale en 32. ans un mois & 10. jours : en sorte qu'en l'espace de 32. ans toute la Terre fut parcouruë par ces trois personnages : & les mesures d'icelle rapportées au Senat.

5. Voicy une partie du tesmoignage d'Æthicus qui merite bien d'estre icy couché en ces propres termes : *Lectionum pervigili cura comperimus, Senatum Populumque Romanum totius mundi dominos : domitores orbis & præsules : qui cum, quicquid subjacet cœlo penetrarent triumphis, omnem terram Oceani lymbo circundatam invenerunt : atque eam ne incognitam posteris reliquissent, subjugatum virtute sua orbem totum, qua terra protenditur, proprio limite signaverunt : & ne divinam eorum mentem, omnium rerum magistram, aliquid præteriret, quam vicerant, quadripartito cœli cardine investigarunt, & intellectu æthereo totum quod ab Oceano cingitur tres partes esse dixerunt, Asiam, Europam, & Africam reputantes.* Et puis quelque peu après : *Itaque Julius Cæsar bissextilis rationis inventor, divinis humanisque rebus singulariter instructus, cum consulatus sui fasces erigeret, ex Senatusconsulto censuit omnem orbem, jam Romani nominis, admetiri per prudentissimos viros, & omni Philosophiæ munere decoratos. Ergo à Julio Cæsare, & M. Antonio Coss. Orbis terrarum metiri cœpit, &c.* Et y a de l'apparence, que cette mesure de la Terre n'est autre, que celle dont Aristides fait mention par ces mots, rapportez au chapitre précedent, *Terramque omnem dimensi, pontibus variis fluvios junxistis.*

6. Comme donc ce mesurage de la terre ayant esté commencé par Jules

Jules Cesar, ne fut parachevé que sous Auguste, il est à croire qu'Auguste, si curieux de faire paver des chemins par tout son Empire, n'aura pas esté moins curieux à les faire descrire & mesurer : veu que c'est bien chose plus difficile, & de plus grands frais de paver des chemins, que de les descrire sur le papier quand ils sont pavez. Or est-il qu'Auguste Cesar estoit fort curieux de telles descriptions lesquelles il faisoit faire par son gendre Agrippa, homme expert aux mesures & dimensions de la terre : ainsi que nous verrons au chapitre suivant. Ce qui a fait croire à plusieurs, qu'Auguste Cesar aussi-bien que Jules ait mis la main audit Itineraire.

7. Quand au second titre sous lequel ce livre est publié, c'est celuy de *Itinerarium Antonii* ou *Antonini Augusti*. Car on trouve l'un & l'autre és anciens livres escrits à la main. Le manuscrit qui vient de Monsieur Pithou, & qui est à present en la Bibliotheque de feu Monsieur le President de Thou, porte ces mots pour titre, escrits en lettres rouges. *Incipit Itinerarium Provinciarum Antonii Augusti.* L'exemplaire de Simlerus portoit le mesme nom : mais il dit qu'il a veu un autre exemplaire qui donnoit ce livre *Antonino Augustali.* Auquel se rapporte l'ancien manuscrit de Philippe II. Roy d'Espagne, sur lequel *Hieronimus Surita* a fait ses Commentaires: d'où vient que la derniere edition qui vient de luy, porte ce titre, *Itinerarium Antonini Augusti.*

8. Plusieurs ont pensé qu'Antonin, surnommé le Debonnaire, ait esté l'auteur de ce livre: ou pour le moins qu'il soit l'un de ceux qui y ont contribué. Et de fait ledit Simlerus fait mention d'un certain fragment d'Itineraire qui est attribué audit Empereur : mais qui ne contient que les Grands Chemins seulement qui conduisent de Rome en la Gaule, & aussi il n'y a aucuns nombres ny distances d'un lieu en autre. Ce fragment a esté mis en lumiere, & commenté par Annius de Viterbe sous ce titre *Antonini Pii Itinerarium.* Mais quant à l'Itineraire que nous avons à present en son entier, les autres nous le donnent indéfiniment sous le nom d'Antoninus Augustus, sans nous dire lequel est cet Antonin entre dix ou douze Empereurs qui successivement ont porté ce nom. Les plus judicieux l'attribuent à Bassianus Caracalla fils de Septimius Severus, à qui le pere donna le nom de Marcus Aurelius Antoninus, lors qu'il l'associa avec luy à l'Empire : ne pouvant croire, que celuy qui fut surnommé le Debonnaire en soit auteur, d'autant qu'audit Itineraire il est fait mention de certains lieux, villes & bourgades, qui n'estoient point encore en estre du temps d'Antoninus Pius.

9. Le troisiéme à qui on attribue cet Itineraire, c'est Æthicus auteur de la Cosmographie cy-dessus par nous alleguée. Floart Historien de l'Eglise de Reims, cite sous le nom dudit Æthicus en sa Cos-

mographie une piece notoirement prise dudit Itineraire : par laquelle il veut prouver que la ville de Reims estoit appellée par les anciens du nom de ***Durocortorum***. Pour preuve de cela il tire dudit Itineraire ce qui ensuit.

A Mediolano
Per Alpes Cottias
Viennam. M. PM. CCCCIX.
Inde Durocortorum. M. PM. CCCXXXI. quæ sunt leugæ CCXXI. Item à Durocortoro.
Divodurum usque. M. PM. LXII.

C'est la piece que Floart allegue *ex Æthici Cosmographia*. Dont la cause peut bien estre, qu'és anciens exemplaires escrits à la main, ledit Itineraire est ordinairement mis à la fin de la Cosmographie dudit Æthicus, comme si ce n'estoit qu'un seul ouvrage, & d'un seul auteur : encore que ledit Itineraire y ait son titre à part. Ainsi voit-on au manuscrit dessusdit, que la Cosmographie dudit Æthicus finit en la mesme page & mesme colomne, en laquelle l'Itineraire d'Antonin prend son commencement, en la sorte que vous le voyez icy.

Ex æterna urbe Roma initium sumens,
Quæ caput est orbis & domina.
Explicit
Fœliciter descriptio totius orbis tripertiti.
Incipit Itinerarium Provinciarum
Antonii Augusti.

Davantage en quelques anciens Itineraires d'Antonin, se trouve la mesme preface, qu'Æthicus a mis au-devant de sa Cosmographie, sur les mesures de la Terre faite de l'autorité du Senat sous Jules & Auguste Cesar : laquelle preface estant dudit Æthicus sans aucun contredit, on a peu penser que l'œuvre, auquel elle est jointe, soit aussi de sa façon.

10. La quatriéme opinion sur l'auteur de l'Itineraire, est de Philippus Cluverius, au 2. livre de son ancienne Germanie, chap 5. où parlant de certaines villes d'Allemagne mentionnées audit Itineraire, il dit, qu'il ne pense pas qu'elles soient de plus grande antiquité que du regne de Valentinian, encore que leurs noms se trouvent dans l'Itineraire qui court sous le nom de l'Empereur Antonin, comme si Antonin le Débonnaire, ou quelque autre Empereur de ce nom en estoit l'auteur. Ce qu'il maintient n'estre pas, pour deux raisons

principales. La premiere est, que celuy qui prendra la peine de conferer l'Itineraire avec la Carte de Peutinger (de laquelle nous parlerons au chapitre suivant) il trouvera par le rapport qu'il y a entre l'un & l'autre, tant au nombre des chemins, que des milliaires qui les mesurent, qu'ils n'ont ensemble qu'un mesme auteur, ou bien, s'ils ont leurs auteurs à part, que l'un & l'autre vivoient à mesme temps. Or est-il que l'auteur de la Carte de Peutinger estoit Chrestien : ce qui paroist manifestement en ce qu'elle porte les noms de S. Pierre, de Moyse, des Enfans d'Israël, & de la Loy qui leur fut baillée au mont de Sinaï. Ce que jamais personne vivant au temps des Antonins n'eust mêlé dans cette Carte Itineraire. L'autre raison est, que plusieurs villes de la Gaule qui ont esté Metropolitaines ou Chefs de Provinces, sont nommées dans l'Itineraire & la Carte, des noms desdites Provinces, ayant réjetté leurs propres noms : ce qui ne s'est pas fait du regne des Antonins, mais long-temps depuis. Et d'autant qu'Ammian Marcellin est des premiers qui en a ainsi usé (comme par exemple, lors qu'il a appellé la ville de Reims *Remos*, au lieu de *Durocortorum*). Cluverius estime, que c'est Ammian Marcellin qui est le vray auteur de l'un & de l'autre. Ou que quiconque en soit l'auteur, il faut qu'il ait vescu en mesme siecle. *Unde etiam sæpius suspicatus sum, Ammianum fuisse auctorem utriusque operis. Verum quicunque is fuerit, certum est, circa hujus sæculum utrumque fuisse compositum.*

II. Que dirons-nous donc à travers une si grande diversité d'opinions, & à laquelle nous pourrons-nous résoudre ? Certes il me semble que nous n'irons pas loin de la verité, si nous disons que Jules Cesar, ny Auguste, ny Antonin le Débonnaire, ou autre de ce nom, ne sont point les auteurs de l'Itineraire que nous avons aujourd'huy sous le nom d'*Itinerarium Antonini Augusti*, d'autant qu'il y a plusieurs noms de villes, & autres places qui n'estoient point encore fondées ny basties de leurs siecles, ny long-temps depuis : telle que *Constantinopolis*, *Diocletianopolis*, *Maximianopolis*, *Constantia*, & autres que je passe sous silence. Ce n'est pas toutefois que Jules, Auguste, & Antonin n'ayent rien qui leur appartienne en cet œuvre : mais j'estime que dès le temps de Jules & d'Auguste il se soit fait par l'Ordonnance du Senat quelque description du monde, en laquelle les chemins ayent esté marquez par les villes, citez, colonies, municipes, gistes, postes & lieux semblables, qui se trouvent assis sur iceux en chacune Province. Et que quelqu'un des Antonins, soit le Débonnaire, ou autre, y ait adjoûté quelque chose du sien : comme pareillement les Empereurs suivans y ayent mis les villes & autres places fondées és siecles posterieurs à mesure qu'elles ont esté faites. Et quant à Æthicus, la Cosmographie duquel se trouve jointe de si près audit Itineraire, il

est à croire qu'ayant pris des Romains l'un & l'autre de ces deux œuvres, il les a descrit & augmenté à sa mode, & accommodé à son stile, & que de-là est procedé, que plusieurs les citent sous son nom. Pour ce qui est de sa Cosmographie, il confesse luy-mesme, que les sujets qui y sont traitez, & l'ordre qu'il y a tenu, est celuy mesme, que les trois, qui ont mesuré la terre du temps de Jules & d'Auguste Cesar, ont rapporté au Senat Romain : ce que l'on peut juger par ces mots, & plusieurs autres espars par sa Cosmographie. *Ergo à Julio Cæsare, & M. Antonio Coss. orbis terrarum metiri cœpit, id est, à consulatu suprascripti, usque ad consulatum Augusti tertium, & Crassi, annis 21. mensibus quinque, diebus 8. Zenodoxo omnis oriens dimensus est, sicut inferius demonstratur.* Où vous voyez que ses demonstrations, & sa forme d'escrire, dépend de Zenodoxus pour ce qui est de la partie Orientale. Et aussi il en dit tout de mesme de la partie Septentrionale & Meridionale : en la description desquelles il dit avoir suivy Theodotus & Polyclitus. Il est donc à présumer, qu'il en aura fait autant de l'Itineraire que nous trouvons joint à sa Cosmographie, & que l'ayant trouvé sous le nom de l'un des Antonins, il ne luy a pas voulu changer d'intitulation, ny le confondre avec sa Cosmographie : ains l'a distingué d'icelle par son titre ancien : & s'est contenté de l'accroistre du nombre des villes qu'il a sçeu estre basties par l'Empire jusques à son temps, qui est escheu après Constantin. On peut juger de son siecle par ledit Itineraire, où il est parlé de Constantinople & autres villes faites quelque temps après. Simlerus ne va pas loin de cet advis : car voicy ce qu'il en dit : *Cæterum an Æthicus Itinerarium scripserit, aut auxerit (ut Flodoardus censere videtur) affirmare non ausim: & si animus huc inclinat, eundem utriusque libelli [Cosmographiæ & Itinerarii] auctorem esse. Attamen quoniam in vetustis & manuscriptis exemplaribus, prior Æthico, posterior Antonino Augusto inscribitur, nihil his mutare voluimus.* Donc pour conclusion de ce discours, sans nous arrester davantage sur l'auteur dudit Itineraire, nous nous en servirons en l'estat qu'il est parvenu jusques à nous : & l'alleguerons sous le nom d'Itineraire d'Antonin, sous lequel Andreas Schottus nous l'a fait imprimer, avec les Commentaires de Hieronymus Surita, & les siens.

DE LA CARTE VULGAIREMENT dite de Peutinger.

Chapitre VII.

1. *Enseignemens de Vegece sur le fait des Itineraires mis en Cartes.*
2. *Antiquité des Cartes Geographiques & Itineraires.*
3. *Carte de Peutinger pourquoy ainsi dite.*
4. *L'Auteur en est inconnu : sinon qu'il estoit Chrestien.*
5. *En quel temps ladite Carte a esté faite.*
6. *L'opinion de M. Velserus sur la capacité de l'Auteur.*
7. *Que la Table de Peutinger seroit remplie de tres-grandes erreurs, si on la vouloit prendre pour Table Geographique.*
8. *Grandes impertinences contre les regles de Geographie en ladite Carte.*
9. *Opinion sur le dessein de l'Auteur de ladite Carte.*
10. *Conjectures sur cette opinion.*

1. 

NTR'AUTRES preceptes que Vegece donne de l'art militaire, celuy-cy n'est pas des moindres, par lequel il advertit les Princes & Conducteurs d'armées d'avoir tousjours avec eux la description des chemins, non seulement en escriture, mais aussi en peinture : afin de faire choix des chemins, qu'ils doivent tenir avec leurs armées, tant à force de conseil & de raison, que par les objets sensibles qui tombent sous les yeux ; devant lesquels ils puissent voir les distances des lieux, avec le nombre des milliaires : la qualité des chemins, les racourcissemens ou détours d'iceux, avec les rivieres & les montagnes qui s'y peuvent rencontrer. Voicy les propres mots dudit Auteur : *Primùm Itineraria omnium regionum, in quibus bellum geritur, plenissimè debet habere perscripta : Ita ut locorum intervalla, non solùm passuum numero, sed etiam viarum qualitates perdiscat : compendia, diverticula, montes, flumina ad fidem descripta consideret. Usque eo, ut solertiores Duces, Itineraria Provinciarum, in quibus necessitas geritur, non tantùm adnotata, sed etiam picta habuisse firmentur : ut non solùm consilio mentis, verùm aspectu oculorum viam profecturis eligerent.* *Lib. 3. de re militari cap. 6.*

2. A ces fins ils se servoient de Cartes Geographiques ou Itineraires, dont l'invention est fort ancienne chez les Grecs & les Romains. Anaximander disciple de Thales, qui vivoit du temps de

Servius Tullius Roy des Romains, commença de montrer la Terre dépeinte en une Carte : si nous en croyons Strabo, qui dit : *Illum quidem prius de situ orbis descriptam edidisse tabulam.* Du temps de Socrate les Atheniens avoient la Grece dépeinte en une Carte, en laquelle il dit un jour à Alcibiade, qu'il luy montrast les grandes terres & possessions dont il se vantoit. Et comme Alcibiade eut fait response, qu'elles n'y paroissoient point, il luy repliqua : *Quid igitur his tibi divitiis, quarum nullam Geographus rationem duxit : tantopere places ?* C'est à dire : Pourquoy te vantes-tu si fort de richesses, desquelles le Geographe, qui a fait cette Carte, n'a point fait d'estat? Theophraste disciple d'Aristote ordonna par testament, qu'une Carte universelle de la Terre, qu'il avoit, fust mise après son decez en une Galerie du Lycée, où il avoit enseigné la Philosophie. Properce, qui vivoit du temps d'Auguste, montre assez qu'il y avoit dès-lors des Cartes universelles du monde, disant,

Strabo lib. 1. *Ælianus lib. 3. c. 28.* *Diog. Laert lib. 5.*

Cogor & è tabula pictos ediscere mundos,
Qualis & hæc docti sit positura Dei.

Lib. 4. eleg. 3.

Et Vitruve qui estoit de mesme temps, *Hæc sic fieri*, dit-il, *testimonio possunt esse capita fluminum, quæ orbe terrarum Chorographiis picta, itemque scripta, plurima maximaque inveniuntur egressa ab Septentrione.* Alexandre le Grand avoit Diognetus & Biton, comme deux Arpenteurs qui servoient à luy descrire les chemins, & iceux mesurer avec leurs distances. Les memoires desquels estoient encore en estre du temps de Pline, qui s'en est servy en plusieurs de ses livres, aussi-bien que de ceux de Cesar Auguste, d'Agrippa son Gendre, & de Juba Roy de Mauritanie, qui ont esté tous trois grandement affectionnez à la description des parties du monde, & des chemins qu'il falloit tenir pour voyager par icelles. Et il n'y a point de doute, qu'ils n'ayent eu des descriptions & figures des chemins pour se les répresenter comme devant les yeux : d'autant que

Lib. 8. Architect. c. 2. Plin. lib. 6. nat. Hist. cap. 17 Lib. 3. 4. 5. 6. nat. hist.

Segnius irritant animum demissa per aures,
Quam quæ sunt oculis commissa fidelibus : & quæ
Ipse sibi tradit spectator.

Horatius de arte Poëtica.

Pline dit expressément que M. Agrippa avoit fait une Carte universelle du monde, mesurée par milliaires, laquelle Cesar Auguste & luy, firent voir au peuple comme ouvrage exact, & où il n'y avoit point de fautes aux mesures, *Agrippam quidem, in tanta viri diligentia, prætereaque in hoc opere cura : cum orbem terrarum Urbi*

spectandum propositurus esset, *errasse quis credat : & cum eo D. Augustum ?*

3. Or entre les Reliques d'antiquité, est parvenuë jusques à nous une Table ou *Carte* Itineraire, vulgairement appellée la *Carte* de Peutinger, pour avoir premierement esté veüe & trouvée en la ville d'Ausbourg en Allemagne, chez un nommé Conrade Peutinger, homme sçavant, & curieux des choses antiques, lequel Gesnerus en sa Bibliotheque, dit avoir esté Docteur és Droits. Plusieurs auteurs de nos derniers siecles, qui l'ont veüe és mains dudit Peutinger, entr'autres Beatus Rhenanus, Gerardus Noviomagus, & Franciscus Irenicus, l'appellent *Tabulam Provincialem*, *Itinerariam militarem* : Ou bien, du lieu où elle a premierement paru, *Itinerarium Augustanum*.

Rerum Germanicarum lib. 1. de Francia. In Historia Batavica. Germania Exegeseos lib. 9. cap. 6. & 7.

4. L'auteur de ladite Table, non plus que de l'Itineraire d'Antonin, n'est connu que par les conjectures rapportées au chapitre precedent : où il s'est veu que Cluverius donne l'un & l'autre ensemble à Ammian Marcellin. Et n'en sçaurions rendre autre tesmoignage, sinon qu'il apparoit par quelques termes tirez de l'Ancien & Nouveau Testament, qu'il estoit de la Religion Chrestienne. Ce que Petrus Bertius, & Joannes Moretus ont remarqué, lesquels à divers temps ont mis ladite Carte en lumiere. *Christianum auctorem fuisse res clamat*, dit Bertius : & Moret escrit, *Addimus auctorem Christianum fuisse. Id verò ex S. Petri nomine, & iis quæ de Moyse Israeliticisque tradit, intelligi.*

In præfatione ad Theatrum Cosmographiæ veteris. Initio ipsius Chartæ.

5. Quant au temps auquel ladite Carte peut avoir esté faite, Beatus Rhenanus dit, que c'est *sub ultimis Imperatoribus*, sans autrement les specifier. M. Velserus prend ces derniers Empereurs pour Theodose & ses deux fils Arcadius & Honorius, du temps desquels l'Empire estoit encore en son entier, & consistoit és Regions & Provinces descrites & mentionnées en ladite Carte, lesquelles, ainsi qu'il est vray-semblable, ne s'y trouveroient point, si elles estoient posterieures aux Theodoses : n'y ayant apparence que l'auteur qui estoit Romain, descrivant les terres de l'Empire en ladite Carte, y eust mis celles qui eussent desja esté occupées & detenuës par autres, que par les Empereurs. De dire aussi que ladite Carte ait esté faite devant le siecle de Theodose, il n'y a point d'apparence : d'autant qu'en icelle il est fait mention de peuples, & de villes, ou bourgs, & autres places qui n'estoient point du tout : ou au moins qui n'estoient point connuës, sinon environ le siecle de Theodose. Ce qui a donné occasion à quelques-uns de l'appeller *Chartam Theodosianam*.

6. Or quiconque en soit l'auteur, M. Velserus son Interprete dit, qu'il estoit du tout ignorant de la Geographie, & des sciences Ma-

thematiques : & que c'est un ouvrage fait par quelque Fourrier ou Mareschal de camp, au milieu de la confusion des armes : & non pas un œuvre travaillé & élabouré dans un estude par quelque homme sçavant : *Auctorem*, dit-il, *Geographiæ imperitum*, *Mathematicas literas in universum non doctum fuisse necessario fatendum. Res enim loquitur : cum neque Provinciarum circunscriptiones & figuræ*, *neque littorum extremitates*, *neque fluviorum decursus*, *neque locorum intervalla Geographicis canonibus respondeant. Inde fit*, *ut non temerè suspicer*, *hæc in turbido castrensi potius*, *quam erudito scholarum pulvere nata*, *manu Metatoris alicujus descripta esse.* Et en autre endroit parlant de la riviere de Seine, & lieux voisins, confondus avec autres qui en sont fort éloignez, il dit, *Quæ cum considero*, *auctorem nostrum culpa difficulter libero : nisi ad ruditatem*, *qua per omnem sane descriptionem usus*, *confugiamus.* Et peu aprés. *Sed fortassis simplicius & rectius facturi sumus*, *si auctoris errorem fateamur.*

7. Et n'y a point de doute, que si on veut examiner la Carte de Peutinger par les loix de la Geographie, ou regles des Mathematiques, qu'il ne se trouve en icelle des fautes, les plus grandes, les plus manifestes, & les plus insuportables que l'on ait jamais veu en ouvrage quelconque : soit que l'on considere l'estenduë de l'Empire Romain en son tout, duquel il descrit les chemins : soit en ses parties & Provinces particulieres. Premierement nous avons veu cy-dessus, tant par les mesures & supputations d'Artemidore & de Pline, que par le calcul qui se peut faire sur le globe terrestre, que la longueur de l'Empire Romain ne contient pas justement deux foix sa largeur, ains que la longueur est à la largeur comme 60. à 32. ou si vous voulez 15. à 8. qui est la mesme chose. Ce que les Mathematiciens appellent raison superpartiente sept huitiéme : d'autant qu'en 15. il y a autant qu'en huit : & en outre 7. parties de 8. & par ainsi il s'en faut une huitiéme partie, que la longueur dudit Empire n'ait deux fois sa largeur. Et neantmoins en la description de l'Empire, ainsi qu'elle est en ladite Carte, la longueur a dix-neuf fois sa largeur : comme pourront voir au doigt & à l'œil ceux qui prendront la peine d'en faire la mesure avec le compas. Or quel plus grande erreur sçauroit-on imaginer en choses qui se doivent conduire par nombre & mesure, que de donner dix-neuf largeurs à ce qui n'en a pas deux. Et neantmoins ce n'est pas seulement en la totalité de l'Empire que cela se trouve, mais en chacune Province d'iceluy, qui sont extremement allongées, & grandement estressies en ladite Carte.

8. Davantage, le terrain des rivages de la mer, soit Oceane ou Mediterranée, ny la largeur naturelle de leurs golfes ou promontoires, n'ont rien és figures de ladite Carte, qui se raporte à la natu-

re.

re. Les grands fleuves qui ont leurs cours du Midy au Septentrion sur la terre, sont tournez de l'Orient en l'Occident sur ladite Carte, avec la suite des villes, citez, & autres places qui sont sur iceux. Bref plus vous éloignez la ville de Rome (qui se doit prendre pour centre de ladite Carte, comme elle est le centre des Grands Chemins qui y sont dépeints) & plus vous trouvez de confusion & de mélange en la situation des villes, voire des Provinces toutes entieres, en sorte que qui voudroit rappeller ladite Carte aux theoremes de la Geographie, il se trouveroit infiniment éloigné de son compte.

9. La longueur exorbitante de ladite Carte en comparaison de sa largeur tant estroite, donne assez à penser à ceux qui la considerent, que cela ne s'est point fait sans quelque mystere caché, & peu entendu. Que s'il m'est permis d'en dire ce que j'en pense en mon particulier, n'ayant trouvé aucun auteur qui m'en ait donné une plus specifique instruction, je diray sous la correction de ceux qui en comprendront mieux le secret, que ce n'est pas par ignorance ; mais par dessein, & de propos deliberé, que ladite Carte a esté faite en la forme que nous la voyons. Quiconque en soit l'auteur, son dessein a esté de faire de l'Empire Romain comme une route longue & estroite, & de nous representer en icelle les Grands Chemins dudit Empire, pour nous les faire voir *per Synopsin*, & d'un seul trait d'œil : & par la longueur & multitude d'iceux, nous faire apparoir de la longueur & multitude d'ouvrages faits de main d'homme, qui surpassent en ces deux proprietez, tout ce qui a jamais esté fait en l'Univers. En un mot, c'estoit pour nous faire concevoir la grandeur & la puissance Romaine par les yeux : & mettre en veüe la merveille des merveilles de la Terre. Car y a-il ouvrage fait de main en tout le monde, que l'on puisse mettre en parangon à l'encontre de ceux-cy, qui se trouvent en nombre de vingt-cinq ou trente continuez depuis l'Orient jusques en l'Occident sur la longueur de seize à dix-huit cens lieües Françoises, & du Midy au Septentrion sur l'estenduë de huit ou neuf cens lieües par certains endroits, & de mille lieües par autres. Et aussi c'est sans mettre en ligne de compte les traverses & moindres chemins militaires, qui sont en grand nombre par les Provinces de l'Empire. Et à la verité, s'il y a merveille au monde, il faut confesser que c'est celle-cy : eu esgard aux montagnes coupées, ou percées, aux marais dessechez, aux levées & terrasses exhaussées, à la quantité des matieres employées, au nombre des ponts & des ports bastis pour continuer un si long ouvrage : pour la perfection duquel, les Romains ont employé plus de gens & d'argent, qu'en pas un œuvre, qui ait jamais eu quelque reputation de grandeur.

10. Il ne faut donc pas s'estonner, si l'auteur de ladite Carte

n'ayant autre dessein en son esprit que celuy-là, ne s'est pas mis en peine de distribuer les Provinces chacune en son lieu, ny figurer les rivages selon leurs flexions & situations. Ce n'estoit pas son dessein de nous donner une Carte Geographique, ny de nous dépeindre l'Empire de Rome & ses Provinces : mais seulement de nous figurer les chemins dedans l'Empire, & dedans ses Provinces. Ce qui montre que son dessein estoit cela, & non plus, c'est qu'il a figuré lesdits chemins par lignes toutes simples, n'exprimant en ladite Carte aucunes villes, citez, bourgs, ou demeures, sinon celles qui estoient dessus lesdits chemins, ou près & le long d'iceux, entre lesquelles il y en a une infinité de peu de noms, & qui ne se trouvent sur aucunes Cartes Geographiques. Au contraire il a délaissé en arriere une infinité de villes, & citez de grand rénom, à cause qu'elles estoient éloignées desdits chemins : ce qu'il n'eut pas fait, s'il eut entrepris de nous dépeindre les Provinces par les regles de Geographie, & non pas les Grands Chemins dans les Provinces. Ce que M. Velserus n'a pas ignoré luy-mesme, quoy qu'il n'ait pas voulu décharger du soupçon d'ignorance l'auteur de la Carte. Car ayant dit que les Cartes Itineraires sont faites seulement, pour mettre devant les yeux des Empereurs ou Capitaines generaux des armées la conduite des chemins d'une seule veüe, il adjoûte, *Et nostram tabulam huic fini paratam non dubiè innuunt dicta hactenus. Clarius adhuc ostendunt lineæ viarum, & numeri spatiorum indices: ut quod illæ tantum mansiones expressæ, quæ in vias delineatas incidunt : præteritis aliis non obscuri nominis urbibus. Quorum nihil commisisset auctor, si ipsas Provincias, non certa in Provinciis itinera describenda sumpsisset. At privatum institutum respexit : Metatorem, non Geographum præstitit.*



DECLARATION PLUS PARTICULIERE du dessein de l'Auteur, qui a fait la Carte de Peutinger.

Chapitre VIII.

1. *M. Velserus confesse que la Carte de Peutinger ne se doit rappeller aux regles Geographiques; mais de l'art des Fourriers seulement.*
2. *Qu'il sera justifié que l'auteur d'icelle Carte n'a fait le Geographe, ny le Fourrier.*
3. *Trois genres de mesures selon Frontinus.*
4. *Quelles choses se mesurent par chacun de ces trois genres.*
5. *Dessein de l'auteur: & pourquoy il a pris pour mesure le milliaire Romain.*
6. *Raison de l'extreme longueur de ladite Carte, en comparaison de sa largeur si estroite.*
7. *Pourquoy la Carte de Peutinger n'a esté proportionnée suivant la nature.*
8. *Similitude pour faire entendre le dessein de l'auteur de ladite Carte.*
9. *Suite de ladite similitude.*
10. *Exemple du Rhin pour servir d'intelligence aux irregularitez de la Carte.*
11. *Que lesdites irregularitez ne tentent à decevoir les Lecteurs.*
12. *Deux sortes de tables plates, qui sous le mensonge montrent la verité.*
13. *Le sujet de la Carte n'est que sur la longueur des chemins, sans respect aux parties du monde.*
14. *Similitude pour faire entendre la façon dont l'auteur s'est servy en la composition de ladite Carte.*
15. *Que l'auteur de ladite Carte n'a fait le Fourrier, non plus que le Geographe en la composant.*

1. Arcus Velserus est donc contraint de confesser, que l'auteur de nostre Carte n'a pas fait le Cosmographe en la construction ou composition d'icelle, & partant qu'il ne luy faut pas attribuer l'autorité qu'il ne demande, & qu'il ne merite pas. Et que si quelqu'un esperoit d'en tirer l'usage des Cartes Geographiques, il se tromperoit grandement. *Idque vel idcirco animadvertendum, ne antiquitatis nomine decepti, tabulæ authoritatem, quam Auctor non petit, non meretur, tribuamus. Si quis enim usum sperat, quem ex Geographicis pinacibus diligentissimè & scientissimè confectis, fallitur.*

2. Velserus donc a raison de dire, que nostre auteur ne contrefait pas le Geographe. Mais quand il dit qu'il s'est contenté de faire l'office d'un Fourrier, qu'il appelle *Metatorem*, j'estime qu'en cela il s'est deceu, d'autant que ledit auteur n'a eu intention de faire office de Fourrier non plus que de Geographe. Ce que j'espere de pouvoir persuader par raisons bonnes & valables, si on me donne le loisir de m'estendre un peu plus au large sur le dessein precis & particulier dudit auteur en la composition de sa Carte.

Lib. de agrorum qualitate. In expositione formarum.

3. Il faut donc entendre, que les mesures de quelque chose que ce soit, se divisent en trois genres, selon Julius Frontinus, qui sont longueur, largeur, & profondeur. *Mensuræ aguntur generibus tribus : per longitudinem, latitudinem, & crassitudinem : hoc est, rectum, planum, solidum.* Ce que cet auteur appelle droit, plat, & solide, c'est ce que les Geometres & les Naturalistes nomment ligne, surface, & corps ou corpulence. La ligne sert à mesurer les choses en leur longueur sans largeur : & reçoit sous soy plusieurs especes de mesures, esquelles la longueur seule est considerable. Tel est le pied, que ledit Frontinus appelle *pedem rectum*, à la difference *pedis plani & solidi.* Tel est le stade des Grecs, le milliaire des Romains; la lieüe des Gaulois, la schéne des Egyptiens, & le parasange des Perses. *Rectum est*, dit Frontinus, *cujus longitudinem sine latitudine metimur : ut lineas, porticus, stadia, milliaria, fluminum longitudines.* La surface qu'il appelle *planum*, mesure la longueur & la largeur; comme le pied pris en carré, qu'il appelle ἐπίπεδον, ou *constratum pedem.* Telles sont les mesures que les Latins appellent *Clima*, *actum majorem vel minorem*, *& jugerum* : qui se rapportent en quelque chose à ce que nous appellons des quarteaux, des boisseaux, des septiers, des arpens, & jours, ou journaux de terres labourables. Le corps ou corpulence, qu'il nomme *solidum*, sert à mesurer la longueur, la largeur, & la profondeur, comme est le pied cubique, que les Grecs appellent στερεὸν : & Frontinus d'un nom impropre *Quadratum*, au lieu de *Cubicum.*

4. Ces trois genres de mesures servent à mesurer les choses diversement, selon la diversité de leurs natures. Car avec les stades, les milles, & les lieües, on mesure les chemins en leur longueur seulement, sans avoir aucun respect ou relation à leur largeur ou profondeur, qui dépendent d'autres mesures. Par les pieds carrez, les climats, les actes, les arpens, qui ont longueur & largeur, on mesure les terres labourables, les sols des édifices, & les incrustations des parois. Mais par le pied cube, & la toise solide, on prend les mesures de l'espaisseur des parois, des piles ou pilastres, des colomnes, obelisques, pyramides, & autres choses qui gisent en longueur, largeur, & profondeur ensemble.

5. Donc pour venir à l'auteur de nostre Carte Itineraire, son dessein

ne l'a porté à autre chose qu'à répresenter la longueur des Grands Chemins dans l'estendue de l'Empire, sans aucun respect, ny relation à la largeur dudit Empire, ni des parties d'icelui. Et comme il luy estoit besoin d'une certaine mesure pour icelle estendre sur lesdits chemins, comme on estend une aune sur le drap, afin d'en sçavoir la longueur par la multiplication & réïteration de l'aunage : Aussi a-t'il choisi le milliaire Romain pour la mesure des grands chemins, lequel Frontinus nous montre estre une des mesures, qui n'ont égard qu'à supputer les longueurs sans largeurs. Prenant donc le seul milliaire pour mesure de son ouvrage, il n'avoit que faire de se mettre en peine de la largeur, qui n'estoit pas de son fait. Et voilà d'où vient qu'il a tiré l'Empire en forme de route, lui donnant une longueur, qui semble de premier abord sans regle & sans raison, en comparaison de sa largeur. Et toutefois à prendre cette longueur, suivant le dessein de l'auteur, on y trouvera regle, mesure & raison.

6. Premierement ayant entrepris de mettre devant les yeux le nombre & la longueur des grands chemins, non pas nuëment & simplement, mais avec leurs mesures naturelles, qui sont les milliaires : il avoit besoin d'un merveilleux espace, pour marquer chacune ville ou cité sur lesdits grands chemins, avec les distances qui sont de l'une à l'autre, & le nombre des milliaires qui servent de mesure ausdites distances. Donc pour fournir un espace suffisant à son dessein, il a réduit tout l'Empire au petit pied ; & suivant sa réduction il a trouvé, que pour faire paroistre les villes, citez, gistes, & postes qu'il avoit à marquer sur les grands chemins, il ne le pouvoit faire avec grace en moins de douze pieds d'estenduë qu'il a donné à sa Carte : sur laquelle les Terres de l'Empire en occupe dix & demy. Et quant à la largeur, il ne luy a donné que six pouces huit lignes, qui n'est que la dixneuviéme partie de la longueur : au lieu qu'elle contiendroit en nature plus que moitié. Ce qu'il a fait, d'autant qu'il a jugé que dans ce peu de largeur, comme dans une route suffisante, il pouvoit designer tous les grands chemins de l'Empire, qui ne sont figurez que par des lignes, comme estant longueur sans largeur.

7. Or d'autant que la longueur naturelle de l'Empire s'estend d'Orient en Occident, comme sa largeur, du Midy au Septentrion, aussi est-ce de l'Orient en l'Occident qu'il a estendu ledit Empire en longueur. Que s'il eut voulu proportionner la largeur à la longueur en sa peinture, ainsi qu'elles sont proportionnées en la nature, il eust esté contraint, suivant les maximes cy-dessus déduites, de donner à sa Carte plus de six pieds & demy en largeur, pour la tenir en raison de huit à 15. qui se trouve entre les terres qui y sont descrites. Et de là fussent procedées deux incommoditez non nécessaires à son dessein. La premiere est la grandeur & largeur exorbitante d'une telle Carte,

qui euſt eu douze pieds d'un ſens, & ſix pieds & demy d'autre, qui reviennent enſemble à 75. pieds carrez, leſquels on n'euſt ſceu où loger. L'autre c'eſt qu'en une ſi vaſte largeur, on n'euſt veu que bien peu de lignes tracées; ſçavoir celles meſme que l'auteur a fait tenir en ſix pouces & huit grains, qu'il a donné de largeur à ſa Carte: largeur ſuffiſante à ſon deſſein auquel il n'y a que la longueur de conſiderable. Ainſi n'ayant à tracer que vingt ou trente lignes l'une ſur l'autre pour déſigner ces chemins, il y eut eu par trop de vuide en ladite Carte, ſi elle eut eu ſix pieds & demy de largeur: de ſorte que voyant ſi peu d'ouvrage en tant d'eſpace, on euſt peu approprier ces vers de Virgile à telle Carte,

Apparent rari nantes in gurgite vaſto.

Lib. 1. Æn. C'eſt ce qu'euſſent peu dire ceux qui n'euſſent eſté advertis de ſon deſſein, qui n'eſt que de marquer en ſa Carte les villes, citez & autres places, pour petites qu'elles ſoient, & de peu de nom, qui ſe rencontrent ſur les grands Chemins: & ne faire eſtat de pluſieurs villes & citez rénommees, d'autant qu'elles ne s'y trouvent point.

8. Partant l'auteur de ladite Carte a pris autant d'eſpace ſeulement pour la largeur d'icelle, qu'il en eſtoit de beſoin pour y figurer ſes grands Chemins par des lignes ſeulement, & non plus: ayant fait de l'eſtenduë naturelle de l'Empire Romain, ce qu'un Patiſſier feroit d'une maſſe de paſte d'un pied de longueur, & de demy pied ou peu plus de largeur; s'il venoit à l'eſtendre, de dix pieds & demy de longueur, & ne rien adjoûter à ſa largeur: car il ſe feroit par ce moyen, que la longueur qui ne contenoit pas juſtement deux fois la largeur, viendroit à la contenir dix-neuf fois: De ſorte que la longueur qui auparavant n'eſtoit pas ſeulement double à la largeur, feroit aprés cela en raiſon Novendecuple, pour parler en termes d'Arithmetique. Telle eſt neantmoins la forme, que l'Auteur de ladite Carte a donné aux terres de l'Empire.

9. Comme donc il arrive qu'en allongeant une maſſe de paſte, telle partie d'icelle eſtoit prés d'une autre, qui par l'action de la main s'en retire bien arriere: telle eſtoit devant, qui eſtoit derriere: & telle eſtoit à droite qui ſe coule à gauche: il a eſté neceſſaire qu'il en ſoit arrivé de meſme aux Terres, Provinces, villes, & citez de l'Empire. Car en l'allongeant ſi exorbitanment, & le réduiſant en une route, il eſt arrivé que les mers & les terres ſe ſont pareillement allongées comme boyaux, & que les Provinces ſe ſont miſes à l'eſtroit dans une largeur ſi anguſte, l'une recevant l'autre comme dans ſes entrailles, qui en eſtoit auparavant fort éloignée. Cela meſme eſt arrivé aux grands fleuves de l'Empire: & par conſequent aux villes ſituées ſur iceux.

10. Pour exemple, le Rhin, ancien limite de l'Empire entre la

Germanie & les Gaules, a un bien long cours tendant du midy au Septentrion: & par ce moyen tranchant en la nature la largeur dudit Empire. Or comme ladite largeur est tellement réduite à l'estroit, que sur icelle ledit fleuve ne se peut suffisamment estendre, pour recevoir sur la longueur de son cours toutes les villes, citez, & postes qui sont situées sur ses bords: & par lesquels passe l'un des Grands Chemins de l'Empire: l'auteur de ladite Carte a esté contraint pour luy donner sa juste longueur, de détourner son cours sur la Carte: & au lieu qu'il va coulant au Septentrion en la nature, le faire couler à l'Occident en sa peinture, réjettant son flux dans la longueur de ladite Carte, qu'il ne pouvoit figurer dans sa largeur. De sorte que la décharge du Rhin, qui se fait en nature dans l'Ocean Septentrional par plusieurs bouches, bien loin de la riviere de Seine, se va faire en l'Occidental près l'emboucheure de ladite riviere. Ce qu'il a esté contraint de faire de tous les grands fleuves qui vont du Midy au Septentrion, & par ainsi aux places assises sur iceux: lesquelles par consequent sont tellement changées de situation, que l'une ayant l'autre du Midy au Septentrion, en la nature, elle l'a de l'Orient en Occident en peinture sur ladite Carte.

11. Et ne faut pas pourtant estimer, que l'auteur de cette Carte nous veuille decevoir ou tromper, & nous faire croire, que ce qui coule au Septentrion s'en aille à l'Occident. Il suppose, que ceux qui se serviront de sa Carte (qui n'est qu'Itineraire) auront appris d'autres Cartes, qui sont Geographiques, la vraye situation des villes & Provinces, & le vray cours des rivieres. Quant à luy, ce luy est assez en quelque sens que lesdites Provinces soient tournées, & en quelque partie que le cours des rivieres soit porté, il puisse répresenter la longueur des chemins sur l'estenduë d'iceux. C'est là le sujet dans lequel il s'est rétranché en la composition de sa Carte.

12. Car il est à sçavoir, que selon le dire mesme de Bertius, il y a deux sortes de Tables plates à figurer le Monde, ou partie d'iceluy: l'une rude, & sur le lourd, pour montrer seulement la direction des chemins, sans se soucier d'Orient, d'Occident, de Midy, ny de Septentrion: & donne pour exemple de celle-cy, nostre Carte de Peutinger. L'autre est plus exacte en ses observations, dressée sur les quatre parties du monde, & constitutions celestes: qui répresente en plat, autant que faire se peut, la Terre qui est faite en Sphere, y observant les degrez celestes de longitude & latitude: telles que sont les Cartes Cosmographiques d'Ortelius & de Mercator, & les tables racourcies dudit Bertius, qui est grand maistre en cet art, & qui en parle ainsi. *Planarum tabularum duplex ratio fuit: una rudior, ad itinerum tantum directionem comparata: qualis est Theodosiana seu Peutingeriana, quam nos damus. Altera accuratior, facta ad constitutionem celestem, quæ*

Præfatione in Theatrum Cosmographiæ veteris.

Sphera orbem universum repræsentantis positionem, quoad ejus fieri potest, in plano refert. Illa Græcis πιναχογραφία, dicta est: hæc σφαιρογραφία. Or l'une & l'autre atteignent tellement au point de la verité, que sous des hypotheses ou suppositions fausses, elles nous font entendre ce qui est veritable, & ce sans aucun erreur : Et ne laissent d'agir avec nous de bonne foy, quand elles nous proposent des mensonges. Un Cosmographe enseignant quelqu'un sur une Carte, dira: icy sont vingt dégrez celestes, chacun desquels valent trente & une lieüe & un quart. Or est-il que les dégrez qu'il montre disant cela, n'auront pas demy doigt de longueur. Il y a donc en ses paroles un mensonge manifeste. Ouy à la verité, mais ce mensonge pourtant, ne laisse d'apprendre aux hommes ce qui est vray, d'autant que par ces petits degrez peints & figurez sur une Carte, il entend ceux qui sont au ciel ou en terre, & qui s'estendent de la longueur susdite en la nature. *Utraque autem*; dit le mesme Auteur, *ita verum assequitur, ut sub falsa hipothesi, certam rerum ipsarum constitutionem animo proponat, & quidem sine errore.*

13. Nostre Carte donc, quoyque distorquée en la façon que nous l'avons dit, ne laisse de nous représenter la verité sous le mensonge, suivant le dessein de l'Auteur. Qui n'est pas de nous faire paroistre aux yeux en quelle partie du monde tendent les Grands Chemins de l'Empire : sçavoir en l'Orient, Occident, Midy, ou Septentrion : ny sous quel degré de longitude ou de latitude chacune ville est assise. Ce luy est assez de nous en faire voir la longueur, avec les distances de ville en ville, marquée par les nombres de leurs milliaires. C'est là le *subjectum adæquatum* de ladite Carte, qui n'a cure du reste, qui n'est point de son gibier : & qu'elle laisse aux Cartes Geographiques.

14. Que si vous desirez d'entendre la maniere qu'il a tenu en la disposition desdits grands chemins, & lieux qui sont sur iceux dedans sa Carte, vous le pourrez entendre à peu près par cette similitude. Supposez qu'il y ait un grand arbre, qui jette des branches en rond vers toutes les parties du monde également, & que quelqu'un divisast ledit arbre par le diametre de sa rondeur en deux parties égales, par une ligne qui allast du Midy au Septentrion : puis qu'il vint à plier par force les branches Meridionales & Septentrionales, & les détourner partie à l'Orient, & partie à l'Occident par égale portion : il arriveroit que les extremitez de certaines branches voisines, qui se touchoient quasi l'une l'autre en leur situation naturelle, en allant ainsi en contraires parties, se trouveroient separées d'un tres-grand intervalle : comme au contraire elles viendroient à approcher les extremitez des branches Orientales & Occidentales, desquelles elles étoient auparavant fort éloignées. Il s'en est fait quasi tout de mesme des Grands Chemins de l'Empire en ladite Carte, d'autant que sortant de la ville de Rome, comme

comme branches chargées de leurs feuilles : & a fait prendre l'adresse vers l'Orient ou l'Occident, à tous ceux qui prenoient leur route au Midy ou Septentrion. Par ce moyen les resserant les uns près des autres, il n'a pas eu besoin de grande largeur en sa Carte. Et tout ainsi que les feüilles d'une branche ne changent point le rang & situation qu'elles avoient entr'elles, encore que la branche soit détournée de sa posture naturelle en une autre : ainsi le rang & l'ordre des villes qui estoient sur un certain chemin, n'a point esté changé, quoy que le chemin ait esté tourné de l'une des parties du monde à l'autre. Il n'y a que cette difference, que l'ordre qui tend du Midy au Septentrion en la nature, tend de l'Orient à l'Occident en la figure : le tout sans détriment de la longueur desdits chemins, qui est seule considerable au sujet de ladite Carte. Davantage comme les feuilles des branches d'un arbre, plus elles approchent du tronc & moins se peuvent-elles détourner & separer l'une de l'autre : ainsi est-il des villes assises sur les Grands Chemins qui sortent immediatement de Rome ; entre lesquelles il y a moins de détour, qu'entre celles qui sont situées és extremitez de l'Empire. C'est là que se trouvent les situations des lieux les plus exorbitantes ; car telles villes se touchent quasi sur les points du Midy & du Septentrion, qui se trouvent éloignées de l'Orient jusques à l'Occident, par les flexions & détours que l'auteur a donné aux rivieres ou aux Provinces entieres, sur lesquelles elles sont situées. La Carte ne laisse neantmoins à fournir au dessein, pour lequel elle est faite, qui ne tend qu'à nous montrer sous une veüe tous les grands chemins de l'Empire en leur longueur quasi miraculeuse.

15. Par ce que dessus, il appert, que tant s'en faut que l'auteur de ladite Carte ait voulu faire le Geographe, qu'il n'a pas seulement eu intention de contrefaire le Fourrier, ou Mareschal de Camp : car c'est du devoir des Fourriers, que l'on appelle *Metatores*, de désigner les metes ou termes d'un Camp, non en longueur seulement, mais aussi en largeur suffisante pour le logement d'une armée, qui ne se rangera pas comme des poules sur une perche. Aussi la mesure des Camps ne se fait pas par le pied droit ; mais par le carré : ny par la toise prise en sa simple longueur, mais aussi en sa largeur. Car après que les Fourriers avoient choisi le lieu du Camp en general, c'estoit du devoir des mesureurs & arpenteurs de distribuer les places aux soldats au pied carré, qu'ils appelloient *Dimetiri ad podismum*. Ce que M. Velserus a reconnu luy-mesme, alleguant ces mots du 2. livre chap. 7. de Vegetius, *Metatores sunt, qui præcedentes locum eligunt castris. Mensores qui in castris ad podismum dimetiuntur loca, in quibus milites tentoria figant.* Or est-il que l'auteur de nostre Carte n'a eu en son dessein aucun esgard à la largeur, laquelle il a quasi exterminé tout à fait, pour faire place à la longueur : afin de trouver des intervalles suffisans pour y ranger les villes, & au-

tres demeures qui sont situées sur les grands Chemins, y observer leurs distances, & inscrire les nombres significatifs des milliaires qui estoient de l'un à l'autre. Tout ce que nous verrons cy-après par les espreuves que nous en ferons en détail en plusieurs endroits de ce livre troisiéme. Et partant nous pouvons conclurre, que l'auteur de la Carte de Peutinger n'a eu aucun dessein de faire office de Fourrier, non plus que de Geographe. Dequoy Velserus & autres, ne s'estans advisez, l'ont accusé d'ignorance en la Geographie & Sciences Mathematiques.

DE LA COMPARAISON DE LA CARte de Peutinger avec l'Itineraire d'Antonin.

CHAPITRE IX.

1. *Plusieurs Itineraires faits par des Empereurs ou gens sçavans. Sur tous lesquels sont à estimer celuy d'Antonin & de Peutinger.*
2. *Pourquoy sont employez quelques chapitres à discourir de ces deux derniers.*
3. *Premier point en quoi l'Itineraire d'Antonin convient avec la Carte de Peutinger.*
4. *Second point.*
5. *Auctorité de Cluverius sur le second point.*
6. *D'où est venuë la corruption de la Carte de Peutinger.*
7. *Que nonobstant les fautes qui y sont, elle ne laisse de fournir à l'effet de son auteur.*
8. *Premiere difference d'entre l'Itineraire & la Carte.*
9. *Seconde difference.*
10. *Troisiéme difference.*
11. *Quatriéme & cinquiéme difference.*
12. *Sixiéme & derniere difference.*
13. *Sçavoir si la Carte de Peutinger a esté faite sur l'Itineraire d'Antonin.*
14. *Facilité de la corriger, ou d'en faire une nouvelle sur ledit Itineraire.*

1. L y a eu quelques Empereurs, & quelques gens de sçavoir, qui ont pris tant de plaisir en certains voyages particuliers qu'ils ont fait de Rome en quelques Provinces lointaines, qu'ils ont bien voulu prendre la peine de nous en laisser des memoires : afin qu'ils peussent servir à ceux de la posterité, qui auroient les mesmes voyages à faire. Tels sont les Itineraires de Jules Cesar en Espagne, de Trajan aux Daces, d'Alexander Severus au Royaume de Perse, d'Horace à Brindes, d'Ovide à Milete, de Firmian en Afrique, &

de Rutilius en la Gaule, desquels Onuphrius Panvinus fait mention en la préface qu'il a mis au devant des deux Itineraires dudit Rutilius, surnommé Gallicanus. Mais sur tous, sont à priser & estimer les deux, de la comparaison desquels nous avons entrepris de discourir. D'autant que ces Itineraires précedens ne sont que descriptions de chemins ou voyages particuliers de la ville de Rome en quelqu'unes des Provinces de l'Empire : mais ceux d'Antonin & de Peutinger sont universels, comprenans tous les chemins militaires : ou au moins la plus grande & principale partie d'iceux, lesquels de ladite ville s'estendent aux extremitez de la Terre : dont l'un nous représente les noms des villes, citez, gistes & postes qui sont sur lesdits Grands Chemins avec les distances par nombres, le tout en escriture seulement : & l'autre nous met comme devant les yeux les mesmes chemins en escriture & en figure tout ensemble.

2. Et ne faut s'estonner si nous employons trois ou quatre chapitres à discourir de ces deux ouvrages, d'autant qu'ils nous doivent servir sur tous autres en ce livre troisiéme, où il n'est question que du nombre & de la longueur des Grands Chemins, que nous ferons mieux entendre par ces deux Itineraires, que par tout le reste des livres que nous sçaurions employer à cet effet, pourveu que nous fassions bien entendre la nature de l'un & de l'autre.

3. Mais pour entrer dans la comparaison entreprise, il est certain que ces deux Itineraires ont beaucoup de choses semblables, & beaucoup de dissemblables. Ils se rapportent premierement au point principal de nostre sujet : c'est que l'un & l'autre ne contiennent aucuns chemins communs de l'ancien Empire : mais ceux-là seulement qui estoient faits de main d'homme, & qu'à raison des Consuls ou Préteurs, & depuis des Empereurs qui y avoient fait travailler, ils appelloient, *vias Consulares*, *Prætorias*, *Imperatorias*, *Basilicas sive Regias*, *& Militares*. Nous avons prouvé cela de l'Itineraire d'Antonin en plusieurs endroits de cet œuvre, tant par l'autorité de Hieronymus Surita, que vous trouverez en la préface du Commentaire qu'il a fait sur ledit Itineraire, que de quelques autres. Et quand à la Carte de Peutinger, M. Velserus son interprete nous en donne un tesmoignage exprès en ces termes : *Linearum ductus, quibus stationes aut mansiones* (*sunt ea solemnia metatoribus nomina*) *conjunguntur*, *Vias publicas exprimunt*, *quas Consulares*, *Prætorias*, *& Militares appellant*. Et peu après. *Verùm ego in schedis nullam non Consularem*, *aut*, *quod idem est*, *Militarem delineatam opinor*. *M. Velserus in proæmio.*

4. En second lieu l'Itineraire d'Antonin, & la Carte de Peutinger conviennent en cela, que l'un & l'autre désignent les chemins par noms des citez, gistes & postes qui se trouvoient assises sur iceux : & qu'ils en déterminent tous deux les distances par nombre de milliaires.

Y y 2

Et ont encore cela de commun, que tant és noms desdites citez, gistes, postes, & nombres significatifs des distances qui sont d'un lieu à un autre, il y a de grandes fautes, & en grand nombre. Pour ce qui est de l'Itineraire d'Antonin, lesdites fautes se manifestent assez sur les noms propres desdites citez, & autres lieux : en ce que Hieronymus Surita n'est en rien tant empesché és Commentaires qu'il a fait sur iceluy, que d'en accorder les exemplaires. Car de cinq qui luy sont tombez és mains, à peine y en a-il deux qui s'accordent en l'ortographe des places qui y sont remarquées. Et quand à la Carte de Peutinger, ce qui a fait que celuy mesme, duquel elle porte le nom, ne l'a point publiée, ny mise en lumiere de son temps, c'est la multitude des fautes qui se trouvent és noms des villes, gistes & postes, n'y ayant à peine de dix noms l'un, qui soit nettement & correctement escrit en ladite table. *Nam aut ego fallor*, dit M. Velserus, *aut his ipsis salebris impeditus Peutingerus, quo nemo Antiquitatis studia promovit cupidius, ab editione abstinuit.* Or que Peutinger eust assez de curiosité pour la publier, & de connoissance és choses antiques, il en appert par les œuvres qu'il a mis en lumiere, entr'autres par celuy qu'il a intitulé *Sermones Convivales*, où il y a tout plein de traits qui touchent l'Antiquité de la Germanie, & un autre qu'il a fait, *de Gentium quarundam emigrationibus* desquels Gesnerus fait mention en sa Bibliotheque. Mais quoy ? cette table est redondante en tant de fautes en l'ortographe des noms, que Velserus mesme a esté contraint d'ajoûter son Commentaire à l'édition qu'il a premierement donné au public de quelques parties de ladite Carte : d'autant qu'il y avoit danger, qu'en les imprimant toutes seules, ceux qui fussent venus pour s'en servir, ne les eussent abandonné dés le commencement, à cause des fautes que les Copistes d'icelle Carte y avoient fait de long-temps. *Et periculum fuerit*, dit-il, *si schedas nudas emitterem, ne permulti, quibus illæ jam usui erant, vix inspectas abjicerent : tædium non laturi corrigendi, quæ à descriptoribus errata; commode explicandi, quæ ab Auctore inconcinnius posita : confirmandi, quæ in speciem dubia, incerta ; annotandi denique, si qui ab autographo errores viderentur.*

In Præfatione ubi de Geographia antiqua.

5. Philippus Cluverius a fait ce jugement de l'un & de l'autre Itineraire, qu'avec le temps ils ont esté tellement corrompus, dépravez, mutilez, tronquez, & détorquez, par la faute des anciens Escrivains, qui à divers temps en ont fait des copies, qu'en l'estat qu'ils ont esté trouvez en nos derniers siecles, ils ne servent qu'à jetter des tenebres obscures aux yeux de ceux qui ne sont versez en l'ancienne Geographie. Voicy le jugement qu'il en fait. *Restant duo Itineraria, quorum alterum Antonini, sive Antonii cujusdam nomini ascriptum : alterum tabula illa incerti Auctoris refert, in prælongum producta. Utrumque ingentis usus opus, si barbarum illud sæculum, quo librariorum incredibili*

imperitia incuriaque corrupta fuerunt, salva ad nos, sanaque transiissent. Nunc mutila, manca, detorta, ac plurima ex parte depravata, nil nisi meras tenebras Geographiæ antiquæ ignaris offundunt.

6. Et se peut faire à la verité, que la Carte dont est question, ait eu dès sa naissance, les distances qui sont entre les villes & citez proportionnées à leurs nombres : ensorte que si une distance étoit double à une autre en estenduë, aussi estoit le nombre qui la désignoit : si triple ou quadruple, le nombre des milliaires estoit pareillement triple ou quadruple : & s'en trouve encore quelques-unes qui sont ainsi mesurées & correspondantes à leurs nombres. Mais il faut confesser, que la negligence de prendre le compas en main par ceux qui en ont fait des copies, a quasi tout perverti en ce qui est des distances. Car il y en a de bien petites, qui sont marquées par de grands nombres. Comme au contraire, de grandes chargées de bien petits nombres.

7. Mais quelque faute qu'il y ait en ladite Table, soit en l'ortographe des noms propres (au restablissement desquels principalement, M. Velserus a travaillé) soit aux distances ou aux nombres des milliaires, ladite Carte ne laisse pas d'estre fort à priser, tant pour l'esclaircissement que l'on en peut tirer à l'intelligence de beaucoup de passages, & des Historiens, & des Poëtes, que pour le sujet pour lequel elle a esté composée par son auteur, qui n'est que pour nous faire voir le nombre & la longueur des Grands Chemins de l'Empire d'une seule veüe : ainsi que desja nous avons dit cy-dessus. C'est là le gros de l'affaire, & le seul but de son auteur.

8. Jusques icy nous avons remarqué ce que l'Itineraire d'Antonin & la Carte de Peutinger ont de commun ensemble : il en faut maintenant montrer les differences. Dont la premiere est, que l'Itineraire d'Antonin nous répresente les grands chemins par escrit seulement, & la Carte de Peutinger par escrit & par figures. Celuy-là ne nous donne que les noms des villes, & places qui sont sur iceux, avec le nombre des milliaires qui les divisent l'une de l'autre : celle-cy nous figure lesdits chemins par petites lignes, & sur icelle dispose les villes & citez par certains intervalles accompagnez de leur nombre.

9. La seconde difference est au nombre & quantité des grands chemins, qui sont en l'une & en l'autre : en ce que lesdits chemins sont en l'Itineraire d'Antonin en nombre de trois cens septante deux ou environ. Mais quant aux grands chemins figurez sur la Carte, le nombre ne s'en peut pas sçavoir, à cause du mélange frequent desdits chemins : & que l'on ne sçauroit juger sur ladite Carte, en quel endroit la pluspart desdits chemins prend son commencement & sa fin ; si on n'est aidé par l'Itineraire d'Antonin, qui détermine les commencemens & les fins de chacun.

10. La troisiéme est, en ce que l'un & l'autre commencent bien

souvent par mesmes citez, postes, ou mansions : mais ils ne poursuivent, & ne finissent pas de mesme ; car il faut souvent aller prendre en deux ou trois chemins de la Carte de Peutinger, les villes & autres places qui ne sont qu'un seul chemin dans l'Itineraire. Ce qui se fait ainsi, à cause de la mutation & transport des Provinces qui se trouvent en ladite Carte pour les raisons dessusdites. Partant un Chemin de l'Itineraire semble estre coupé en deux ou trois dans la Carte, si ce n'est que nous venions à suppléer par raison & operation de l'esprit ce qui défaut à la veüe & situation des lieux sur ladite Carte.

11. Davantage en conferant les chemins de l'Itineraire d'Antonin avec ceux qui sont dépeints sur la Carte, on trouve plusieurs villes, gistes & postes en l'un, qui ne sont point en l'autre : Tantost l'Itineraire en aura trois ou quatre qui ne sont sur la Carte, & tantost la Carte en contiendra pareil nombre qui ne sont sur l'Itineraire. Et quant à ceux qui se trouvent en commun sur l'un & sur l'autre, encore y a-il deux differences notables. L'une c'est qu'en l'Itineraire ils sont tous énoncez par l'accusatif, *ad quæstionem factam per quo :* & en la Carte, par l'ablatif, *ad quæstionem factam per quâ.* Ce qu'il faut entendre de l'Itineraire, ainsi que nous l'avons des mains de Hieronymus Surita : Car il s'en trouve des anciens exemplaires (tel que celuy de la Bibliotheque de Monsieur de Thou) esquels les noms sont énoncez par le cas ablatif aussi-bien qu'en la Carte de Peutinger. La seconde gist en outre, en la diversité de l'orthographe. Car sans mettre en ligne de compte la difference des cas, à peine de dix noms en trouverez-vous les deux qui se raportent en tout & par tout en ce qui est de l'orthographe.

12. La derniere difference gist és nombres qui servent à marquer les milliaires d'un lieu à l'autre. Car encore qu'il y en ait plusieurs qui sont esgaux entr'eux, la verité est qu'il y en a beaucoup davantage qui sont inégaux. Ce qui fait douter plus que toute autre chose, si ladite Carte a esté faite sur l'Itineraire d'Antonin.

13. Car il semble, à voir les rapports cy-dessus par nous remarquez, que l'auteur de ladite Carte ait pris ledit Itineraire pour sujet de son ouvrage, & qu'il ait voulu faire ce bien au monde, de le mettre en figure : afin que ce qui ne paroissoit qu'à l'esprit par des noms de villes & d'autres places, simples & nuds, vint à paroistre aux yeux par les figures desdits chemins représentez és lignes que l'on y voit tracées d'un bout à l'autre. Mais d'un costé la diversité qui se trouve en l'escriture aux noms des villes, & aux nombres des milliaires, nous fait quasi croire que ce soient deux desseins à part : quoy que l'un & l'autre tendent à mesme fin. Que si ladite Carte a esté faite sur ledit Itineraire, il faut dire que l'auteur n'a pas esté heureux en rencontre : & qu'il s'est servy pour la composer d'un exemplaire merveilleusement corrompu.

14. Au reste ce seroit chose facile à faire de corriger ladite Carte sur ledit Itineraire. Et encore plus facile de faire sur iceluy une Carte toute nouvelle : en laquelle après avoir réduit de nouveau l'estenduë de l'Empire, au petit pied, on observeroit à l'aide du compas les milliaires qui se trouvent entre chacuns lieux, par mesmes raisons & proportions de distances, que de nombres. C'est à dire que l'on donneroit à une distance de trente lieües, trois fois autant d'estenduë, qu'à une de dix, comme en trente il y a trois fois autant qu'en dix : & par ce moyen on feroit aller la Geometrie & l'Arithmetique de mesme pied, à quoy faire, il faudroit plus de temps & de loisir, que de travail ou de subtilité d'esprit.



DES MESURES EN GENERAL, ET DE celles en particulier desquelles on se servoit à mesurer les Grands Chemins de l'Empire.

CHAPITRE X.

1. 

LES anciens ont divisé toute la Terre en parties, les parties en Empires, les Empires en Royaumes, les Royaumes en Provinces, les Provinces en regions, les regions en citez ou communautez, les citez en cantons, les cantons en territoires, & les territoires en forests, marais, vignes & terres labourables. Pour distinguer toutes ces parties les unes des autres, & faire que les possesseurs en peussent joüir en paix, il a esté besoin d'en déterminer les fins & limites par certaines lignes & bornes, qui en montrassent à l'œil les distinctions & separations.

Ce qui ne s'est peu faire sans l'aide des mesures, lesquelles sont differentes entr'elles, suivant la nature des choses mesurées. Car autrement se mesure un Empire, ou un Royaume, qu'une terre labourable, ou quelque autre piece d'heritage, encore que toutes les mesures ayent entr'elles quelque proportion & commun respect.

2. La

2. La mesure, suivant Julius Frontinus, est une longueur finie & déterminée de plusieurs intervalles comparez les uns avec les autres *Mensura* dit-il, *est complurium, & inter se æqualium intervallorum longitudo finita*. Ainsi le Pied se mesure par les Pouces, le Pas par le Pied, le Stade par le Pas, & le Milliaire par le Stade. Puis cet auteur adjoûte, qu'il y a douze genres de mesures, qu'il appelle *digitos, uncias, palmos, Sextantes seu potius dodrantes, pedes, cubitos, Gradus, passus, decempedas, actus, stadia, milliaria*. Et dit que le doigt est la moindre mesure de toutes. Ce qu'il faut entendre des mesures qui servoient à l'arpentage des terres. *Digitus enim est pars minima agrestium mensurarum.*

3. Mais ceux qui ont traité cette matiere plus exactement, disent, que comme l'unité en l'Arithmetique, & le point en Geometrie, sont les extremitez plus petites, ausquelles on puisse parvenir : ainsi que la plus petite mesure est le grain d'orge pris de sa largeur. Que quatre grains d'orge couchez ventre contre ventre, font un doigt : que quatre doigts valent trois pouces, ou un palme; & quatre palmes un pied: que cinq pieds font un pas : cent vingt-cinq pas, un stade : huit stades, un milliaire : & deux milliaires, la lieuë Françoise. Et de cela, tous les Geometres sont d'accord, & en ont fait les vers qui ensuivent.

Quatuor ex Granis Digitus formabitur unus,
Est quater in Palmo Digitus, quater in Pede Palmus.
Quinque Pedes Passum faciunt, Passus quoque centum,
Quinque & viceni Stadium dant : sed Miliare
Octo dabunt Stadia, duplicatum dat tibi Leucam.

4. Or quoy que toutes ces mesures puissent servir aux grands chemins, si est-ce que le pas, le stade, le milliaire, & la lieuë, sont les plus communes de toutes. Aussi sont-elles les plus frequentes & les plus familiaires à l'Itineraire d'Antonin, & Carte de Peutinger. C'est pourquoy il nous faut esclarcir ces quatre sortes de mesures, & commencer par le pas, qui est le plus petit de tous : mais fort équivoque en sa signification, attendu que les Geometres font trois differences de pas, en chacune desquelles il y a le pas simple & le double. Le pas simple de la premiere difference n'est que de deux pieds de longueur, & le double de quatre pieds : Le pas simple de la seconde difference est de deux pieds & demy, & le double de cinq pieds. Le pas simple de la troisiéme difference est de trois pieds, & le double de six.

5. De toutes ces sortes de pas, il n'y en a qu'un seul qui serve à la mesure de nos Grands Chemins. Sçavoir, le double pas de la seconde difference, que nous avons dit estre de cinq pieds; C'est celuy qui

regle les stades & les milliaires : & que par excellence on appelle le pas Geometrique. Et fut dit *Passus* par les Latins, *à pandendo. Passus enim dicitur ab expansis manibus*, c'est à dire, que le *passus* est dit de l'estenduë des mains : d'autant que la commune mesure de l'homme est de cinq pieds, qui se trouvent de l'une des extremitez des mains à l'autre, quand les bras sont tout ouverts & estendus. Et tient-on que cette estenduë de mains, respond justement à la grandeur naturelle de l'homme.

6. Ce pas Geometrique est ainsi dit, à la difference du pas commun, que les Latins appellent *gressum, sive gradum* : & auquel ils donnent deux pieds & demy, qui n'est que moitié du pas Geometrique. *Gradus habet pedes* II. *Sic*, dit Frontinus, *Passus habet pedes* V. Ce pas ou dégré, respondant au marcher naturel de l'homme, est la mesure que l'on appelle vulgairement un Appas : d'où vient le mot Appasser quelque chose, quand on la mesure avec l'ouverture des jambes & des pieds de l'homme : ainsi que l'on feroit avec les jambes d'un compas. Et quoy qu'en la nature il y ait des hommes fort differens les uns des autres en leur grandeur, neantmoins l'art a réduit tout pas à cinq pieds. Et en a fait de mesme de toutes les autres mesures qui sont dénommées par les parties du corps humain. Car encore que les membres des hommes soient differens en grandeur selon la difference des corps, si est-ce que par art, qui aide & paracheve la nature, l'appas, dit *Gradus*, a esté réduit à deux pieds & demy : la coudée, à un pied & demy : le pied à douze pouces, ou seize doigts : & les doigts à quatre grains d'orge : non pas tels & quels, à l'arbitrage de chacun en particulier, mais d'une quantité certaine, dont les hommes ont convenu par usage, pour la commodité de la vie & du trafic, estant l'interest public d'arrester par art ce qui ne l'estoit pas par nature.

7. Mais venons maintenant au milliaire, qui a pris son nom de mille Pas Geometriques desquels il est composé : & ausquels les Latins ont donné le nom de *Milliare*, ou *Milliarium* : C'est l'un ou l'autre de ces deux mots qu'il faut sousentendre en tous les nombres de la Carte de Peutinger, comme au commencement de la Carte : *Burdegalo* IX. c'est-à-dire, *novem milliaria. Serione* XX. c'est-à-dire, *viginti milliaria*. Si vous n'aimez mieux indiquer ces nombres à la maniere Itineraire d'Antonin qui ne se sert de *Milliare*, ny *Milliarium* : mais de *Mille passus*, ou *Millia passuum*, qui est la mesme chose, puis que le milliaire est une mesure de mille Pas.

8. Ces deux mots, *Mille passus*, ou *Millia passuum*, sont ordinairement notez audit Itineraire par ces deux lettres capitales M. P. comme au commencement dudit Itineraire *ad Mercuri* M. P. CLXXIIII. c'est à dire : au Temple de Mercure cent soixante & quatorze mille pas, qui est la mesme chose, avec cent soixante & quatorze milliaires, ou milles Italiques : & par aprés ;

Salaconiam M. P. XVI.
Thamusidam M. P. XXXII.
Et ainsi le reste du livre.

9. Il s'est trouvé neantmoins quelques gens de sçavoir, qui ont interpreté ces deux lettres dans ledit Itineraire par ces mots, *Millia plus minus:* En quoy ils se sont grandement abusez, ainsi qu'il apparoit par plusieurs raisons bonnes & valables: Dont la premiere est, que comme nous apprenons de Plutarque, & de plusieurs autres, la mesure des grands Chemins militaires estoit certaine & determinée, estant faite à la verge & au cordeau: & marquée par pierres qui en designoient les extremitez & les nombres. Que si ces lettres M. P. signifioient *plus minus*, il n'y auroit rien de précis ni de determiné en tous les nombres dudit Itineraire. Ce qui est contre la verité des mesures, desquelles, comme bien certaines, plusieurs gistes & postes ont tiré leur propre noms, comme celles qui se trouvent dans l'Itineraire marquées de ces mots. *Ad decimum. Ad vigesimum*, & autres; ausquelles les noms ne conviendroient pas, si les mesures n'estoient arrestées au juste suivant les nombres.

10. La seconde raison est, que si les milliaires estoient comptez par ces termes indefinis de *plus minus*, aussi seroient les stades & les lieües, lors que dans ledit Itineraire ces mesures sont employées à mesurer les Chemins. Et partant en la page 95. il eut fallu mettre *Pag. 95.*

Aquas Celenias. Stad. CLXV. P. M.
Vicum Spacorum. Stad. CXCV. P. M.

Ainsi en la page 84. il eut fallu descrire les distances des lieües en cette sorte. *Pag 84.*

Bedam Vicum. Leug. XII. P. M.
Ausanam Vicum. Leug. XII. P. M.

Pour signifier que de l'un de ces lieux à l'autre, il y a tant de stades ou tant de lieües, plus ou moins. Mais cela ne se devoit ny pouvoit faire, d'autant que le nombre des stades & des lieües est certain, comme le nombre des milliaires l'estoit pareillement.

11. La troisiéme raison se peut tirer de la façon que ledit Itineraire observe à compter les intervalles d'une grande cité à une autre, qui est, qu'il propose premierement le nombre des milliaires en gros, comme par exemple. Le chemin de la cité de Reims à celle de Mets, est ainsi proposé en general.

Item à Durocortoro Divodurum *Itinerar. pag. 82.*
Usque M. P. LXII. sic.

Puis ce nombre general eſt mis en détail avec ce mot de *Sic*, pour ſignifier qu'il ſe diviſe ainſi.

Baſilia.	M. P. X.
Axuenam.	M. P. XII.
Virodunum.	M. P. XVII.
Fines..	M. P. IX.
Ibliodurum.	M. P. VI.
Divodurum.	M. P. VIII.

Or eſt-il, que ſi vous adjoûtez ces ſix nombres particuliers en une ſomme generale, vous trouverez le nombre ſuſdit de LXII. milliaires: ce qui ne ſe feroit pas, ſi leſdits milliaires n'eſtoient marquez & déſignez au juſte.

12. A cela ſe peut adjoûter l'autorité de Hieronymus Surita, commentateur dudit Itineraire, qui dit avoir rencontré en tous les exemplaires dont il s'eſt ſervi, ces deux notes M. P. interpretez par mille pas: excepté en un exemplaire très-ancien, auquel par l'ignorance de l'eſcrivain, leſdites lettres M. P. eſtoient interpretées par *plus minus*. Tel eſt l'exemplaire eſcrit à la main de la Bibliotheque de Monſieur de Thou, auquel on voit dès le commencement ces mots eſcrits tout au long. *Tingi uſque millia plus minus* CLXXIIII. *Ruſader millia plus minus* CCCXXVIII. *Cæſarea Mauritaniæ millia plus minus* CCCCXCIIII. *Saldis* M. P. M̃. CCXVIII. Et au deſſous de ces lettres M. P. M̃. eſt eſcrit entre lignes en menu caractere, mais ancien. I. *milia plus minus*. Au reſte du livre, les milliaires ſont quaſi par tout eſcrits par ces trois lettres M. P. M̃. avec un titre deſſus: deſquelles, pour en dire la verité, la premiere a eſté originairement priſe pour *millia*: & les deux autres avec le titre pour *paſſuum*, d'autant que P. M. ſont les premiere & derniere lettres, leſquelles avec le titre marqué deſſus M̃. font le mot de *paſſuum*, & non pas, *plus minus*.. Ce que ledit Surita réprouve grandement, attendu que les meſures des Grands Chemins ont par tout eſté certaines. *Illud tamen mirum videri debet*, dit-il, *in omnibus exemplaribus, unico vetuſtiſſimo excepto, ineruditum, ne dicam ineptum, aliquem virum, notas illas M. P. millia plus minus fuiſſe interpretatum. Cum confirmare hoc liquido poſſimus, vias eas certis & conſtantibus lapidum dimenſionibus fuiſſe demetatas; ut inepti ac ſtupidi ingenii ſit, plus minus pro M. P. transferre.*

13. Que s'il m'eſtoit permis de dire ce que je penſe de la cauſe de cette erreur, je dirois, que cela procede de ce que ledit Itineraire aſſigne les milliaires qui ſe trouvent en chacun chemin en deux façons: dont la premiere eſt en gros, de l'une des extremitez à l'autre: & la ſeconde en détail de place en place, ainſi que nous avons deſja dit cy-

deſſus. Et d'autant que le nombre pris en gros eſt quelquefois un peu plus grand, ou un peu plus petit, que celuy qui ſe peut colliger de tous les nombres mis en détail, il ſe peut faire, qu'aux nombres mis en gros, l'auteur dudit Itineraire ait attaché ces mots, *millia plus minus*, comme ne reſpondant pas toûjours juſtement à tous les nombres du détail mis enſemble: & que par erreur, ce *plus minus* ait eſté approprié auſſi bien en nombre du détail qu'à celui du gros, qui n'eſt pas ſi certain que ceux du détail, à raiſon des fautes que l'on peut commettre en ſupputant les nombres particuliers pour n'en faire qu'une ſomme : ou bien pource que l'erreur d'une unité ou deux qui s'y peuvent trouver de trop ou trop peu, n'eſt pas conſiderable ſur un grand nombre. Pour exemple, le chemin de Reims à Mets eſt audit Itineraire en deux façons, dont la premiere a eſté miſe cy-deſſus, en laquelle le nombre en gros ſe rapporte juſtement au détail : mais en la ſeconde façon, il s'en faut une unité que le gros ne ſe conforme aux nombres particuliers, à raiſon de quoy l'auteur peut bien avoir mis audit nombre general, *Millia plus minus*, & de meſme aux autres pris en gros : pour ſignifier que ces nombres univerſels ne ſont pas calculez ſur les particuliers tant au juſte qu'il n'y ait que redire, dequoy vous voyez icy l'exemple.

Alio Itinere à Durocortoro Divodurum. *Itinerar. pag. 81.*

Uſque	M. P. LXXXVII. ſic.
Fanum Minervæ	M. P. XIIII.
Ariolam	M. P. XVI.
Caturigas	M. P. IX.
Naſium	M. P. IX.
Tullum	M. P. XVI.
Scarponam	M. P. X.
Divodurum	M. P. XII.

En ces nombres, le gros ſurpaſſe les petits d'une unité ſeulement, car le gros eſt de LXXXVII. & les petits ne reviennent enſemble qu'à LXXXVI. Qui voudra examiner les autres nombres dans ledit Itineraire du gros au détail, il en trouvera pluſieurs ſemblables, qui ont trop ou trop peu d'une unité ou deux, à raiſon de quoy j'ai dit ſe pouvoir faire, que les mots de *plus minus*, ayent eſté joints aux nombres univerſels, & non aux particuliers : ſans toutefois rien aſſeurer en choſe ſi incertaine.

DU RAPPORT ET RAISON qui se trouve entre le Stade des Grecs, & le Milliaire des Romains.

CHAPITRE XI.

1. *Les grandes Nations ont eu la mesure de leurs chemins à part.*
2. *Que les Nations particulieres ne conviennent pas ensemble és mesures propres de leurs chemins.*
3. *D'où est venuë l'incertitude des mesures aux chemins.*
4. *Que les milliaires estoient certains és Grands Chemins de l'Empire.*
5. *Quand on a commencé à compter les milliaires par pierres.*
6. *Puis que la mesure des Grands Chemins est déterminée à certaine quantité, il faut sçavoir quelle elle est.*
7. *Comme la mesure du Stade est de 125. pas & de 625. pieds chez les auteurs Latins.*
8. *Photius & Plutarque font le Stade plus long que de 125. pas.*
9. *Polybius fait le Stade plus petit.*
10. *Le plus seur est de suivre le milieu.*
11. *Comparaison des mesures Grecques & Romaines, qui mesurent le Stade.*



1 ON voit par les auteurs Grecs & Latins, que les plus celebres Nations de l'Univers ont eu chacune leurs mesures à part, pour désigner & limiter les espaces & distances d'un lieu à un autre : & par ce moyen rendre raison de la longueur du chemin qu'elles avoient à faire.

Les Hebreux se servoient à cela de coudées: non pas des communes, qui ne sont que d'un pied & demy selon Frontinus & autres : mais de celle que l'on appelle Geometrique, composée de six coudées simples : & partant de neuf pieds de longeur. Ce que les Hebreux appelloient autrement une aune, au rapport d'Antoine du Pinet en son livre des poids & mesures.

Les Perses mesuroient leurs chemins par Parasanges : les Egyptiens par Schénes: les Grecs par Stades : les Italiens par Milliaires : les Gaulois par Lieües : les Germains autrefois par simples journées, & depuis par certaine mesure qu'ils appelloient *Rastes*. Saint Hierosme touche bonne partie de ces mots, & des Nations qui s'en servoient, en ses Commentaires sur le Prophete Joel, quand il dit : *Unaquæque Gens certa viarum spatia suis appellat nominibus. Nam & Latini Mille Passus vocant, & Galli Leugas, Persæ Parasangas, & Rastas universa Germania.*

2. Or ce n'est pas seulement entre les Nations diverses, qu'il y a diversité de mesures pour ce qui regarde les chemins : mais il n'y a quasi Nation, prise à part, qui convienne avec soy-mesme en ses propres mesures, & qui n'y reçoive quelque diversité en leur substance, encore qu'elles y soient appellées de mesme nom. En sorte que ny les Schénes des Egyptiens, ny les lieües des François, ny les milles d'Italie, ny les Stades des Grecs, ne se trouvent égales parmy les Nations mesmes qui s'en servent.

Le Schéne Egyptien a pour mesure commune soixante stades, ainsi que nous apprenons de ces mots d'Herodote : *Constant autem Parasangæ tricenis, Scœni sexaginta stadiis*, où l'on voit qu'un Schéne vaut deux Parasanges, suivant la mesure commune & reguliere des lieux. Neantmoins Strabo nous asseure, qu'en certains endroits d'Egypte un Schéne en valoit deux, estant composé de six-vingts stades. Ce que l'on peut récueillir de ces mots: *Quod autem etiam apud Ægyptios inconstans sit Scœnorum mensura, ipse Artemidorus deinceps declarat. A Memphi enim usque ad Thebaïden Scœnos singulos facit centum ac viginti stadiorum, à Thebaïde usque ad Syenen sexaginta.* Il en est arrivé de mesme à la lieüe, au mille Italique, & au stade. A peine trouverez-vous en France deux Arpenteurs qui soient bien d'accord de la longueur de la lieüe : en Italie les milliaires ne sont pas égaux. Et se trouvera tel espace que l'on ne compte que pour un mille, qui en vaut bien près de deux. Adjoûtez à cela que le temps qui apporte du changement par tout, a fait encore les milliaires Italiques inégaux à eux-mesmes : Leandre Albert nous asseurant que les milliaires de l'Itineraire d'Antonin sont moindres que ceux dont on se sert aujourd'hui par l'Italie. *Conciosia cosa che secundo la misura, che usa Antonino nel suo Itinerario, pare, que fessero gli antichi piu brevi, que non sono i moderni.* Il en est de mesme du Stade chez les Grecs.

Libr. 2.

Geograph. lib. 17.

En sa description d'Italie, Fol. 91.

3. Et neantmoins il est certain que toutes ces mesures ont esté déterminées par quelque longueur précise communement receuë en chacun païs, de laquelle on se servoit en affaires où il estoit question de mesurage ou d'arpentage : car c'est de la nature des poids, des nombres & des mesures, d'estre certains, & déterminez à certaine quantité. De sorte que si vous adjoûtez ou diminuez quelque chose à l'un ou l'autre, vous leur faites changer d'espece. Mais d'où viennent donc tant de varietez en la mesure des distances ? Elles peuvent bien proceder de ce que hors les Grands Chemins, toutes les distances & éloignemens des villes, bourgades, & autres lieux, n'estoient pas si précisément mesurez, comme seroit quelque piece de terre, que l'on arpenteroit à la verge, car le plus souvent on y procedoit à veüe de païs, comme l'on dit. Et c'est d'où vient qu'en telles façons de mesures on use souvent de ce mot d'*Environ*. Comme fait Jules Cesar me-

Cæsar lib.

5. de Gell. Gall. surant le passage de Calais ou de Boulogne en Angleterre : *Ex portu Iccio commodissimum in Britanniam trajectum esse cognoverat, circiter millium passuum triginta.* Et Strabo mesurant l'espace de Vienne à Lyon. *A Vienna ad Lugdunum pedestri per Allobroges itinere, stadia sunt circiter ducenta.* Philippus Cluverius a rémarqué, que Pline (aussi-bien que Cesar) n'a pas tousjours mesuré la distance des lieües si justement, qu'il ne s'en faille quelque milles sur la mesure. *Cæsar & Plinius*, dit-il, *non adeò exactè sua millia passuum dimetiuntur, uti ne unis quidem millibus computatio aberret.* Or ces Auteurs n'ont pas eu la toise ou la verge en main, pour faire telles mesures : mais ils en ont escrit suivant la commune opinion du païs. Ce qui se faisoit hors les Grands Chemins.

Lib. 4. Geogr.

Lib. de Rheni alveis cap. 4.

4. Mais quant aux stades, milliaires, ou lieües notées dans l'Itineraire d'Antonin, ce sont mesures précises & arrestées par arpentage, marquées de pierres ou colomnes, qui à raison des mesures observées sur lesdits chemins, se nommoient Pierres ou Colomnes milliàires, qui portoient en elles engravé combien il y avoit de milles, à compter du lieu de leur assiete, jusques à certaine grande cité, où le chemin qui en estoit marqué prennoit son commencement.

5. Et de-là vint, que du temps d'Auguste & de Tibere, on commença à compter les milliaires marquez de pierres, par les pierres mesmes, disant, à huit ou dix pierres de Rome, au lieu de huit ou dix milles. Corneille Tacite au 5. de ses Annales en use ainsi. *Justiore altero deinde prælio ad* VIII. *lapidem Gabina via memorat, &c.* Cornelius Nepos compte de la mesme sorte, quand il dit. *Pomponium Atticum juxta viam Appiam ad* V. *lapidem in monumento Q. Cæcilii avunculi sui positum.* Les Jurisconsultes se servirent pareillement du mot de *lapis*, pour circonscrire & déterminer les Jurisdictions des Magistrats Romains. Ce qu'ils n'eussent pas fait, si ces mesures n'eussent esté bien certaines. Ainsi voyez-vous que de tout cas commis dans la centiéme pierre, à compter de la ville de Rome, la connoissance appartenoit au Prévost de ladite ville, qu'ils appelloient *Præfectum Urbi. Sed & si quid intra centesimum Milliarum admissum sit, ad Præfectum Urbi pertinet. Si ultra ipsum lapidem egressum est, Præfecti Urbi notio non est.* Ce sont les mots de la Loy premiere. §. *In initio, D. de officio Præfecti Urbis.* Et ainsi faut-il entendre le mot de *Lapis. L. Propter litem §. ult. de excusat. tut: & l. 2. de erogatione militaris annonæ, C. lib.* 12.

6. Puis donc que les mesures marquées sur les Grands Chemins par stades, milliaires & lieües en l'Itineraire d'Antonin, sont mesures certaines, nous sommes engagez à discerner la vraye longueur de chacune desdites mesures, parmy tant de longueurs fausses : si nous voulons nettement & seurement faire entendre la longueur des Grands Chemins de l'Empire, tant en general qu'en particulier. Ce qui ne se peut pas bien faire, si suivant la nature des mesures, on ne les compare les unes aux autres.

7. Donç

7. Donc pour commencer par le ſtade, les Grecs meſmes qui s'en ſervent de meſure, n'en ſont pas bien d'accord enſemble. La commune opinion eſt, que la longueur reguliere des ſtades, eſt de 125. pas Geometriques, qui reviennent juſtement à 625. pieds, *Stadium*, dit Jul. Frontinus, *habet pedes* DC.XXV. Ce qui eſt conforme aux plus anciens & plus rénommez auteurs qui ont parlé des meſures. Pline dit expreſſément: *Stadium centum viginti quinque noſtros efficit paſſus, hoc eſt pedes ſexcentos viginti quinque*. Et à cette proportion, il a réduit les ſtades d'Eratoſthene auteur Grec, en milles Italiques, à l'endroit où il parle de la meſure totale du rond de la terre. *Univerſum autem hunc circuitum Eratoſthenes in omnium quidem litterarum ſubtilitate, & in hac utique præter cæteros ſolers, quem cunctis probari video, ducentorum quinquaginta duorum millium ſtadiûm prodidit. Quæ menſura Romana computatione efficit, trecenties quindecies centena millia paſſuum.* Puis donc qu'à la meſure commune il faut 8. ſtades pour un mille, ſi vous diviſez les 252000. ſtades d'Eratoſthene par huit, vous aurez juſtement les 31500. milliaires de Pline. Ou bien par autre maniere: puiſqu'en chacun ſtade il y a 125. pas. Si vous multipliez 252000. par 125. vous aurez le meſme nombre en autres chifres: Sçavoir 31500000. pas, qui eſt proprement ce que Pline appelle, *Trecenties quindecies centena millia paſſuum*. Columella eſt de pareil advis avec Pline, diſant quaſi en meſmes termes, *Stadium habet paſſus centum viginti quinque: id eſt, pedes ſexcentos viginti quinque*.

Lib. de agrorũ qualitate pag. 36.
Lib. 2. nat. Hiſt. cap. 24.
Lib. eodem cap. 108.

8. Nonobſtant toutes ces autoritez, il y en a quelques-uns, qui font le ſtade plus grand, & les autres plus petit. Photius en ſa Bibliotheque le fait plus grand, quand il dit, ἑπτὰ ἥμισυ στάδια ποιοῦσι μίλιον ἕν. C'eſt à dire, ſept ſtades & demy font un milliaire. A ce compte le ſtade auroit 133. pas & un tiers, au lieu de 125. pas. Cela reviendroit à peu près à ce qui ſe lit en Plutarque (τὸ δὲ μίλιον ὀκτὼ σταδίων ὀλίγον ἀποδεῖ) c'eſt à dire, que le milliaire eſt un peu moindre que de huit ſtades. Le meſme auteur en la vie de Camillus dit, que Brennus ayant quitté la ville de Rome, mit ſon camp à 60. milles arriere d'icelle, ſur la voye Gabienne. Ce que Livius raconte avoir eſté fait ſur la huitiéme pierre de ladite voye. *Ad octavum Lapidem Gabina via*. Et à la verité, ſi on ne prend le milliaire que pour ſept ſtades & demy, les 60. ſtades de l'un de ces auteurs, reviendront juſtement aux huit milliaires de l'autre. *Lib. 5.*

9. Mais tout au contraire de ce que deſſus, Polybe dit, que le milliaire tient un peu plus que huit ſtades: & partant il donne au ſtade moins de 125. pas. Car voicy comme Strabo en parle au 7. de ſa Geographie, où il fait mention d'une voye qu'il appelle Egnatienne, & qu'il dit contenir 535. milliaires, λογιζομένῳ δέ, ὡς μὲν οἱ πολλοὶ, τὸ μίλιον ὀκτοστάδιον, τετρακισχίλιοι ἂν εἶεν στάδιοι, καὶ ἐπ' αὐτοῖς διακόσιοι ὀγδοήκοντα. ὡς δὲ Πολύβιος, προστιθεὶς τῷ ὀκτοσταδίῳ δίπλεθρον, ὅ ἐστι τρίτον σταδίου, προσθετέον ἄλλους σταδίους

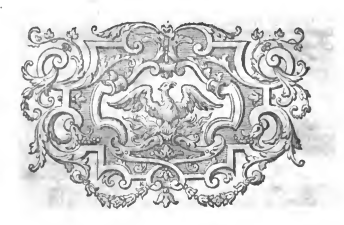
ἑκατὸν ἑβδομήκοντα ὀκτὼ τὸ τρίτον τοῦ τῶν μιλίων ἀριθμοῦ. C'eſt à dire, que ſi, comme pluſieurs en uſent, vous prenez huit ſtades pour un milliaire, vous aurez 4280 ſtades. Mais ſi vous ſuivez la ſupputation de Polybius, qui adjoûte deux jugeres, qui ſont 200. pieds, aux huit ſtades, c'eſt à ſçavoir la troiſiéme partie d'un ſtade, il faudra encore adjoûter cent ſoixante & dix-huit ſtades, qui eſt une troiſiéme partie des milliaires.

10. Entre ces diverſitez d'opinions, il n'eſt que de ſe tenir à la plus commune, qui donne 125. pas au ſtade & 8. ſtades au milliaire : veu que Strabo au meſme paſſage ſus-allegué, nous aſſeure, que telle eſtoit la ſupputation du ſtade. Et quant à Polybius, encore qu'il ſoit de cet advis, de donner au milliaire peu plus de huit ſtades, ſi eſt-ce qu'il ſuit ailleurs la commune façon de compter. Voicy ſes propres mots en ſon livre troiſiéme. ταῦτα γὰρ νῦν βεβηματισται καὶ σεσημείωται κατὰ σταδίους ὀκτὼ διὰ Ῥωμαίων ἐπιμελῶς C'eſt-à-dire : Deſja tous ces intervalles ſont exactement meſurez par huit ſtades : & les Romains ſont ceux qui les ont diſtinguez par ſignes ; c'eſt-à-dire, par pierres, qui en déſignent les diſtances. Ce que Polybe dit d'une Voye qui va de l'Eſpagne aux Alpes à travers la Gaule Aquitanique. Puis donc que les Romains ſont ceux qui ont meſuré ladite Voye, y mettant des pierres pour ſignes de huit Stades en huit Stades, qui ne voit que ces 8. Stades ne peuvent eſtre autre choſe que des milliaires, puis que c'eſtoit la commune meſure des Grands Chemins de l'Empire : & que de-là, les pierres deſſuſdites en ont eu le nom de *Lapides milliares*. Plutarque meſme, qui eſtimoit le milliaire eſtre un peu moins que huit Stades, ſuit en pluſieurs endroits la commune réduction de 8. Stades pour le milliaire. Ainſi en la vie de Fabius Maximus, à l'endroit où il raconte que Hannibal approcha de Tarente aprés qu'elle fut repriſe par ledit Fabius, il dit que Hannibal mit ſon Camp à quarante Stades ſeulement παρὰ μικρὸν τοῖς μονοις ἀπολειφθῆναι σταδίους. C'eſt la meſure qu'il a priſe de Livius, qui dit au 27. de ſon Hiſtoire, parlant de Tarente & de Hannibal : *Quinque millia fermè ab urbe poſuit caſtra.* Or eſt-il tout évident, que les cinq milles à noſtre compte, valent quarante Stades à celuy des Grecs. Et quant à Suidas, que quelques-uns alleguent pour prouver que le milliaire n'a que ſept Stades & demy : Il ſe dément tout-à-l'heure par ſoy-meſme, & reduit le milliaire à 8. ſtades tout apertement : ainſi que vous verrez par ces mots. ἑπτὰ ἥμισυ στάδια ποιοῦσι μίλιον ἓν καὶ δέκα μίλια ἔχουσι στάδια π', τὸ στάδιον ἔχει πόδας χ', τὸ μίλιον πόδας δσ, τὸ δὲ πλέθρον, πόδας ρ. ἡ ἄρουρα, πόδας ν'. ὁ ποὺς δακτύλους ιϛ' ὁ πῆχυς, πόδας αϛ. C'eſt-à-dire, que 7. ſtades & demy ſont une milliaire : & que dix milliaires ſont quatre vingts Stades, que le ſtade a ſix cens pieds, & le milliaire, 4200. le jugere cent pieds : le champ, dit Arvus, 50. pieds : le pied, 16. doigts : & le coude, un pied & demy. Ceux qui ſçavent tant ſoit peu d'Arithmetique, verront bien, que Suidas a ramaſſé tous ces nombres de divers

auteurs, & qu'il n'a pas pris la peine de les comparer les uns avec les autres : car si 7. stades & demy sont suffisans de faire un milliaire, certes dix milliaires ne feront que soixante & quinze stades. Et luy-mesme dit, que dix milliaires font quatre-vingts Stades, qui est à raison de huit Stades pour milliaire.

11. Nous nous tiendrons donc à la commune façon de compter des Grecs, qui ont donné cent pieds au jugere, qu'ils appellent πλέθρον, (comme Suidas & Herodote le remarquent) & qui ont fait leur Stade de six cens pieds seulement, ainsi que les mesmes auteurs avec Strabo & Gellius le supputent, *qui stadium* ἑξάπλεθρον *faciunt*. Et d'autant que le pied Romain estoit un peu plus petit que le pied Grec, c'est pourquoy pour suppléer à ce défaut, Pline, Columelle, & autres auteurs Latins & Grecs, ont adjoûté 25. pieds Romains au stade, pour égaler les 600. pieds des Grecs. Et ont arresté le Stade à 125. pas qui sont 625. pieds Romains, respondans au 620. des Grecs. C'est la supputation communément receuë par tous les anciens, quoy que quelques-uns ayent voulu dire au contraire : & partant nous nous en servirons en la réduction des Stades en milliaires, sur le sujet de la longueur de nos Grands Chemins.

Herodot. Lib. 2.
Lib. 7. Geograph.
Gellius Lib. 1. c. 1.



DU RAPPORT QU'IL Y A ENTRE LE Milliaire Italien, la lieüe Gauloise ancienne, & la lieüe Françoise d'aujourd'huy.

CHAPITRE XII.

1. *Question sur la raison de la lieüe Françoise, & du milliaire Italique fort enveloppée, & pourquoy.*
2. *La lieüe est differente entre les François & les estrangers, & entre eux-mesmes.*
3. *Six especes de lieües selon Oronce Finée.*
4. *Diverses sortes de lieües selon autres auteurs.*
5. *Que la lieüe Françoise doit estre limitée à deux milliers Italiques.*
6. *Objection sur la lieüe Gauloise de Clavius. Responce à l'objection, & notable difference, entre la lieüe Gauloise, & Françoise.*
7. *Opinion de Vigenaire sur la lieüe Françoise.*
8. *Trois raisons de Vigenaire, & responses à icelles.*
9. *Que la lieüe Gauloise n'avoit que 1500. pas. Autorité de Jornandes, & d'Ammian Marcellin.*
10. *Qu'en l'Itineraire la lieüe Gauloise est tousjours en raison d'autant & demy avec le milliaire Italique.*
11. *Raison d'entre la lieüe Gauloise & la Françoise.*
12. *Difference entre lieüe Germanique & Allemande.*

1. 'EST une grande question entre une infinité d'auteurs de nostre temps, quelle est la raison & proportion du milliaire Italique avec la lieüe Françoise: question d'autant plus enveloppée & difficile à réconnoistre, comme on ne voit personne qui mette difference entre la lieüe Gauloise & Françoise, de l'une desquelles l'Itineraire d'Antonin se sert en plusieurs endroits, pour mesurer la longueur des Grands Chemins, & non pas de l'autre. C'est donc ce qu'il est necessaire d'esclaircir avant que nous venions à nous servir dudit Itineraire, pour montrer par iceluy la longueur des chemins qui y sont mesurez par lieües.

2. C'est bien la verité, que le mot de *Leuca*, a esté forgé par les Latins sur quelque ancien terme Gaulois: puis que d'un consentement ils advoüent que *Leuca* est un mot Gaulois. Mais si est-ce que les Provinces voisines ont emprunté ce mot de Lieüe, pour s'en servir en la mesure de leurs chemins, quoy qu'ils n'en ayent pas rétenu la le-

gitime longueur. Et qui plus eſt, dans les Provinces de la Gaule, elle n'eſt pas uniforme à ſoy-meſme, l'une l'allongeant, & l'autre la racourciſſant à ſa fantaiſie. Et c'eſt d'où ſont procedées tant de ſortes de lieües, à travers leſquelles il n'eſt pas facile de connoiſtre la vraye lieüe Françoiſe, & en quelle raiſon elle eſt avec la Gauloiſe ancienne, pour faire cy-après une comparaiſon certaine de l'une & de l'autre avec le milliaire Italique.

3. Oronce Finée grand Mathematicien, nous fait ſix eſpeces de lieües : ſçavoir lieüe Italique, lieüe proprement dite, puis la Françoiſe ; la commune : la majeure, & la maxime. C'eſt à l'endroit où meſurant la terre & la mer, priſes enſemble pour un globe, il dit ſuivant la ſupputation de Ptolomée, qui donne 62. milles & demy à chacun degré celeſte : *Hinc facilè colligemus univerſum ambitum ipſius conglobati ex tellure & aqua corporis, ſeu quemvis maximum in terra circulum, continere* 22500000. *paſſus duplices*, *ſive ſtadia* 180000. *aut* 22500. *milliaria : Leucas vero propriè nuncupatas circiter* 14760. *Majores autem* 5400. *Maximas denique* 4320.

Or quoy qu'en ce texte, ny ailleurs, Oronce ne détermine point le nombre des pas, que contient chacune de ces lieües en longueur : ſi eſt-ce que cela ſe peut facilement colliger à l'aide de l'Arithmetique en diviſant vingt-deux millions cinq cens mille pas, qui eſt la juſte meſure du globe de la terre, par les nombres particuliers qu'il aſſigne à chacune de ces ſix eſpeces de lieües. Ainſi trouverons-nous, que le mille Italique (qu'il comprend ſous le nom de lieüe) aura mille pas ſuivant la nature de ſon appellation.

La Lieüe proprement dite	1524. pas, & $\frac{16}{41}$
La Françoiſe	2000. pas.
La commune	3125. pas.
La majeure	4116. pas, & $\frac{17}{27}$
Et la maxime	5208. pas, & $\frac{1}{3}$

4. François Garault en ſon livre des poids & meſures, fait mention d'une eſpece de lieüe, qu'il appelle la lieüe Royale, dont l'eſtenduë eſt de 2000. tours de roüe de cinq pieds de diametre, qui reviendroient à ſon compte à 6000. pas, en triplant le diametre : & ſeroit ſa meſure au juſte, ſi la circonference d'un cercle eſtoit juſtement triple à ſon diametre. Ce qui n'eſt pas.

Guichardin au commencement de ſa deſcription du Païs-bas, dit qu'il y a deux ſortes principales de lieües par les Gaules. Que les unes ſont Flamandes, contenant environ trois milles d'Italie, de laquelle on uſe en Flandre, appellée Flamingante (c'eſt-à-dire où l'on parle Flamand) preſque par tout le Brabant, en une partie de la Hollande, &

Zelande, és païs de Liege & de Namur. Qu'au Duché de Luxembourg, elles sont plus grandes, & qu'en plusieurs endroits de Gueldres, elles surpassent celles de Luxembourg. Qu'en Frise elles sont tres-grandes, & telles que les lieües d'Allemagne, desquelles chacune vaut à son compte cinq & six milles Italiques, & souvent davantage. Que l'autre sorte de lieüe consiste és lieües Françoises, qu'il dit valoir environ deux milles d'Italie : comme en la Flandre Gauloise ou Françoise (en laquelle on parle Walon, qui est un François grossier & corrompu) en Artois, & en la plus grande partie de Hainault.

Antoine de Pinet en son livre des Poids & Mesures, partage toutes les lieües en trois sortes, qu'il appelle grandes, moyennes, & petites : & dit que les grandes sont les lieues d'Allemagne, composées de quatre milles Italiques. Les moyennes comme celles de Dauphiné & de Languedoc, faites de trois milles : & les petites, comme celles de France, qui contiennent deux milles : & en aucuns endroits, un mille & demy seulement.

Finalement, Clavius personnage sçavant és Mathematiqnes nous tesmoigne, que la lieüe par luy dite *Leuca Gallica*, n'est que d'un mille & demy : c'est à dire, de quinze cens pas, qui valent 12. Stades. Et par ainsi la lieüe Gauloise seroit égale à la mesure que les Grecs appellent *Dolicos*, que Glarean dit contenir douze Stades en longueur. Voila toutes les sortes de mesures, qui j'ay trouvé comprises sous l'ancien terme Gaulois de *Leuca*.

5. Au milieu de tant de diversitez on ne laisse pas de réconnoistre à peu prés quelle est la lieüe Françoise. Car vous voyez la plufpart des auteurs dessusdits, luy donner deux milles Italiques. Ce qui est confirmé par l'usage commun des plus sçavans auteurs François, comme d'Amiot & Genebrard, desquels le premier en sa version de Plutarque, fait ordinairement respondre la lieüe, dont il se sert, à deux milles d'Italie ou 8. Stades des Grecs, comme en la vie de C. Gracchus, où il interprete 8. Stades Grecques par une demie lieüe Françoise. Et quant au sieur Genebrard, parlant de Sosigenes, il dit, qu'il trouva à l'aide de la fonde, que le plus profond de la mer estoit de quinze Stades, qui font presque une lieüe Françoise. *Sosigenes maris profundissimum perpendiculo in 15. Stadia protendi, id est, in Gallicam ferè Leucam.* Et non sans raison il adjoûte ce mot *ferè*, d'autant qu'il faudroit encore un Stade pour remplir la lieüe Françoise, comme estant double au mille Italique.

In Chronologia.

Le Sieur de Mesme est de pareil advis, où parlant des mesures qui servent aux chemins, il dit que le millier ou mille Italique est de mille pas, qui font 8. stades. Que les quatre milles font une lieüe d'Allemagne ou de Gascogne, & les deux milles une lieüe de France.

En ses Institutions Astronomiques.

6. Mais que dirons-nous donc de l'advis de Clavius, qui termine la

lieüe Gauloise à quinze cens pas, qui n'est qu'un mille & demy. Nous respondons à cela, que si *per leucam Gallicam*, il entend l'ancienne lieüe Gauloise, il a fort bien dit, & justement rencontré. Car il y a grande difference entre la lieue Gauloise & la lieüe Françoise, quoy que les auteurs Latins comprennent l'une & l'autre sous le mesme nom de *Leuca Gallica*, suivant en cela l'usage commun: par lequel on voit souvent le mot de *Gallia* employé pour la France, donnant le nom du tout à une partie. C'est d'où viennent ces façons de parler, qui sont communes tant à nous qu'aux estrangers: *Rex Gallorum* pour *Francorum*. Mais cet usage devoit cesser sur le sujet de la lieüe, d'autant que la Gauloise n'est que de 1500. pas, & est celle dont se servoient les Gaulois dès le temps des premiers Empereurs de Rome, long-temps auparavant que les François eussent planté leur siege & leur nom dans la Gaule : mais quant à la lieüe Françoise, c'est celle de 2000. pas, de laquelle on se sert communément au cœur de la France. Et que les gens de lettres mettent en œuvre, quand ils viennent a réduire les Stades des Grecs, & les milles Italiques en lieües Françoises, ès versions des livres Grecs & Latins qu'ils font en nostre langue.

7. Vigenaire toutefois est excepté de ce nombre, lequel en ses versions de Latin en François donne toûjours quatre milles Italiques à la lieües, sans distinguer la Françoise des autres; & mesme en ses annotations sur les Commentaires de Cesar, a voulu soûtenir, qu'en France, aussi-bien comme ailleurs, il falloit assigner quatre milles Italiques à la lieüe. L'autorité de ce personnage m'a engagé d'apporter icy une partie de ses raisons, la solution desquelles servira de responce à tous les autres. Estant donc tombé sur ce texte de Cesar du 1. de la Guerre des Gaules. *Qui in longitudinem millia passuum* 240. *in latitudinem* 180. *patebant*. Il dit : Certains doctes personnages de nostre temps se sont arrestez à cette opinon, que les lieües ne sont que de deux mille pas: & l'ont par tout ainsi tourné. Desquels, puisque je me suis icy monstré en cet endroit different (car je mets le double, à sçavoir quatre mille pour lieüe) non toutefois pour intention de leur contredire, sinon en tant que la verité m'y contraint, il est bien convenable, que je déduise un peu plus au long, les raisons qui me peuvent avoir meu à cela. Jusques icy sont les paroles de Vigenaire.

8. Pour preuve de son dire, il allegue premierement les autoritez de deux Espagnols, Gonsalo d'Oviedo, & Fernand Cortes, dont le premier dit, que d'Espagne aux Isles Canaries, il y a 250. lieües, à quatre milles pour lieüe. Et l'autre, que de Cimpual, ville de la nouvelle Espagne, jusques à sainte Croix, il y a environ quatre lieües, une lieüe revenant à quatre milles d'Italie. A quoy se peut respondre, que ces deux auteurs estans Espagnols, & sçachans bien qu'il y a plusieurs sortes de lieüe par le monde, afin que l'on ne prist l'une pour l'autre, ils ont

declaré que celle dont ils entendoient parler, n'estoit autre que celle d'Espagne, qui est de quatre milles Italiques. Et ont eu raison de ce faire, puis qu'il estoit question de mesures qui touchent l'ancienne ou la nouvelle Espagne. Or que la lieüe d'Espagne soit de quatre milles, aussi-bien que celle d'Allemagne, Andreas Resendius Portugais, nous le donne assez à entendre, lors que parlant d'un grand chemin qui va de Lisbonne à Medine, il dit, *Nam recto itinere ab Olysippone Emeritam, numeramus tres & quinquaginta leucas, eæ conficiunt ducenta duodecim millia passuum*. Que si vous divisez 212. pas par 53. vous aurez justement quatre milles Italiques pour chacune lieüe. Janus Gruterus nous en donne un tesmoignage tout exprés, contre ceux qui terminent les lieües Espagnoles à trois milles: & tire son argument des colomnes milliaires, disant. *Ex columnarum Hispanicarum distantiis compertum est, spatium ab Hispanis leucam appellatum, passuum non tribus (ut vulgo etiam docti opinantur) sed quatuor milliaribus, seu passuum millibus constare.* Donc l'autorité de ces deux Espagnols, qui se servent de la lieüe de quatre milles Italiques en Espagne, ne fait rien contre les 2000. pas de nostre lieüe Françoise: de laquelle les François se doivent servir en France & par tout ailleurs, où ils veulent rendre les stades des Grecs, ou les milles Italiques en nostre langue. Si ce n'est qu'estant question de quelques chemins d'Espagne ou d'Allemagne, ils en fassent les mesures par les lieües du pays: ce qui ne se doit faire sans en advertir le lecteur.

Lib. 3. Antiquit. Lusitania cap. de viis militaribus.

In inscriptionibus Antiquis. pag. 156. 1

La seconde raison de Vigenaire, est tirée des autoritez de Diodore & de Pline, qui ensuivent. Diodore au 19. de son Histoire, escrit, que les Dromadaires peuvent faire en un jour 1500. stades de chemin: que si la lieüe n'estoit que de 16. stades ou 2000. pas, ce nombre reviendroit à tout prés de 95. lieües: chose dit Vigenaire, hors de toute créance. Donc pour la rendre croyable, il donne quatre mille pas à la lieüe, & par ce moyen il n'en trouve que quarante-sept & demie, qui luy semblent plus tolerables que 95. Mais il ne s'advise pas que s'il y a cause d'admiration au chemin journalier de ces Dromadaires, c'est au nombre des Stades qu'il consiste, & non au nombre des lieües: lesquelles prises en quelque façon que ce soit, n'accroissent ny ne diminuent le nombre des Stades, ni la longueur du chemin. Car autant valent 95. lieües à 16. Stades ou 2000. pas pour lieuës, que 47. lieües & demy, à 32. Stades ou quatre mille pas. Ce qui se justifiera en les réduisant à leurs principes, qui sont les pas Geometriques, dont les unes & les autres sont composées. D'autant que si vous multipliez 2000. par 95. ou 4000. par 47. & demy qui est moitié de 95. vous aurez également en l'un & l'autre produit 190000. pas.

Lib. 2. cap. 71. & lib. cap. 20.

Pline dit que Philonide Laquais d'Alexandre, alloit en neuf heures de Sicion en Elis, où il y a 1200. Stades, qui font 75. lieües à 2000. pas pour lieüe. Vigenaire trouvant cela probable, pour ce qui est des Stades,

Stades, mais impossibles en ce qui est des lieues, réduit le nombre des lieues à la moitié, qui sont 37. & demie : mais il double la lieue, luy donnant quatre milliaires au lieu de deux. Or qui ne voit par simple jugement naturel, que 75. lieues à 2000. pas, ne sont pas plus longues que 37. & demie à 4000. pas, puis que l'un adjoûte autant à la chose, comme il diminue au nombre. Il allegue encore ce que Pline dit de Tybere Neron, qui allant voir son frere Drusus en Allemagne, fit deux cens mille pas en 24. heures: que si la lieue n'avoit que 2000. pas, ce seroit faire cent lieues en 24. heures. Ce qui luy semble du tout hors de raison. Afin donc que la chose soit plus vray-semblable, il dit qu'il ne faut faire état que de cinquante lieues: mais qu'il faut donner 4000. pas à chaque lieue. C'est merveille qu'un homme qui ne manquoit point ailleurs de jugement, ne se soit apperceu de la nullité de tels argumens. Car qui est-ce qui ne juge aussi croyable que Tybere ait fait 100. lieues de 2000. pas en 24. heures, comme 50. lieues de 4000. veu qu'en nature ces deux distances se rapportent par tout. Cependant Vigenaire a creu l'un, puis qu'il ne dénie point ce que ces auteurs en ont ont laissé par escrit : & n'a pas voulu croire l'autre. Que s'il trouve bien estrange que ces Coureurs ayent fait si grand nombre de lieües en si peu de temps: aussi faisoient bien Diodore & Pline le nombre de leurs Stades & de leurs pas ; & n'ont escrit ces Histoires que pour la celerité presque incroyable de ceux qui en si peu d'heures faisoient tant de chemin.

Quant à ce que Vigenaire apporte de la longueur du païs de Suisse, de la riviere de Meuse, & du Rhin en Hollande, cela est hors de la France, & en un païs, où l'on donne quatre milles à la lieue, & partant qui ne touche en rien la lieue Françoise. Je laisse en arriere le reste de ses raisons, qui ne sont pas plus valables que les premieres : toute sa faute ne procedant, sinon de ce qu'il n'a fait aucune distinction entre les lieues, & que contre l'usage des nations qui s'en servent fort diversement, il les a toutes voulu mesurer à une aune. Nous arresterons donc avec les plus sçavans, & avec le consentement le plus universel de ceux qui en ont escrit, que la lieue Françoise est double au milliaire Italique : & nous en servirons ainsi és discours suivans, comme nous avons fait aux precedens.

9. Pour ce qui est de la lieue antique Gauloise, elle n'avoit que 1500. pas, qui sont les trois quarts de la Françoise, entre laquelle, & le mille Italique elle tenoit le milieu : ce que nous prouverons par tesmoignages exprès des anciens : & commencerons par celuy de Jornandes, qui dit en son livre *de rebus Gothicis*, descrivant cette grande bataille que perdit Attila aux Champs Catalauniques : *Convenitur itaque in campos Catalaunicos, qui & Mauritii nominantur, C. leugas, ut Galli vocant, in longum tenentes, & LXX. in latum. Leuga au-* Pag. 618.

tem Gallica mille & quingentorum passuum quantitate metitur.

Lib. 16. Ammian Marcellin (qui parle souvent des Grands Chemins des Gaules, & qui se sert de l'ancien mot de *Leuca*, quand il en veut supputer les distances) voulant signifier la distance qu'il y avoit entre le Camp de Julian l'Apostat, faisant la guerre en Gaule, & celuy des Germains, use de ces termes, qui confirment la mesure de Jornandes. *Et quoniam à loco unde Romana promota sunt signa, quarta leuca signabatur & decima, id est, unum & viginti millia passuum.* De ce peu de mots on collige aisément que la vraye lieue Gauloise estoit anciennement de quinze cens pas, puis que quatorze lieues Gauloises respondent à vingt & un milles Italiques. Car il y a pareille raison entre mille & quinze cens, qu'entre quatorze & vingt & un, qui est raison d'autant & demy, laquelle en Arithmetique se nomme par les Latins *Sesquialtera*, & par les Grecs *Hemiolia* : les François l'ont appellé raison d'autant & demy, à cause qu'elle se trouve entre deux nombres, au plus grand desquels il y a autant qu'au plus petit, & encore la moitié du plus petit, ainsi en 1500 pas, que tient la lieue Gauloise, il y a autant qu'au milliaire Italique qui est 1000. & moitié de mille qui est 500. Il est ainsi de 21. & de 14. Car en 21. il y a autant qu'en 14. & moitié de 14. qui est 7.

10. De là est procedé, qu'en tous endroits où la lieue Gauloise est comparée au mille Italique, les nombres de la comparaison se rencontrent tousjours en raison sesquialtere, ou d'autant & demy. Ainsi que nous verrons par une infinité d'exemples dans l'Itineraire d'Antonin, où les nombres des milliaires Italiques excedent tousjours celuy des lieues Gauloises de la moitié : afin que ce qui défaut à la longueur du milliaire en comparaison de la lieue Gauloise, soit récompensé par la grandeur ou excez des nombres. Vous y verrez donc tousjours quinze milles Italiques respondre à dix lieues Gauloises, 14. à 21. 24. à 16. 27. à 18. & ainsi des autres.

11. Qui veut donc éviter confusion au traité de la longueur des Grands Chemins, il faut distinguer non seulement le milliaire de la lieue Gauloise : mais aussi la lieue Gauloise de la Françoise, & sçavoir les raisons & proportions qui se trouvent entre les unes & les autres. Et puis que la lieue Gauloise est de 1500. pas, & la Françoise de 2000. nous pouvons dire que la raison de l'une à l'autre est d'autant & tierce, que les Latins appellent *Sesquitertiam* : d'autant qu'en 2000. il y a autant qu'en 1500. & la tierce partie de quinze cens, qui est 500. laquelle adjoûtée à 1500. nous fait 2000.

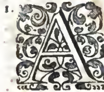
12. Quant à ce qui touche les Germains, ils doivent faire pareille distinction entre la lieue Germanique & Allemande, que les François entre la Gauloise & Françoise : d'autant que la vieille lieüe Germanique, qu'ils appelloient *Rasta* ; comme nous avons appris de saint

Hierôme, ne contenoit que trois milles Italiques, où la lieüe commune d'Allemagne en tient quatre, suivant l'opinion universellement receuë par les plus sçavans. Ce que j'ay appris du traité des Mesures, que Monsieur Rigaut a fait imprimer *cum autoribus finium Regundorum*: où se trouvent ces mots, qui servent grandement à la confirmation de tout ce que nous avons dit sur les anciennes mesures des chemins. *Illud sciendum est, quia sunt mensuræ, quæ ad viatores, seu ad cursores pertinent. Minima pars stadium est, habens passus c. xx. v. octo stadia milliarium reddunt, mille passus habentem: milliarius & dimidius apud Gallos, leuvam facit, habentem passus mille quingentos; duæ leuvæ, sive milliarii tres, apud Germanos unam rastam efficiunt.* Il faut sçavoir (dit cet auteur) qu'il y a certaines mesures, lesquelles appartiennent proprement à ceux qui font voyage, ou qui courent la poste, & desquelles la moindre partie est le stade, ayant 125. pas: huit stades rendent le milliaire ou mille Italique, qui a mille pas: un milliaire & demy fait chez les Gaulois une lieüe, qui contient mille cinq cens pas. Deux lieües, ou bien trois milliaires parmy les Germains font une raste. pag. 332.

DE LA COLOMNE MILLIAIRE, DIte par les Auteurs Latins, *Milliarium Aureum.*

CHAPITRE XIII.

1. *Colomne dite* Milliarium Aureum, *du pied de laquelle les mesures des Grands Chemins commencent.*
2. *Auguste Cesar est celuy, qui la plante au marché Romain.*
3. *Tesmoignage de Dion & de Plutarque. Les mesures servent d'ame aux Grands Chemins.*
4. *La Colomne Milliaire restablie à diverses fois, & où transportée.*
5. *Description de ladite Colomne, & en quels livres elle est mise en figure.*

1. VEC ce fondement de la connoissance des mesures, qui servent à designer les distances des grands chemins, nous pouvons hardiment mettre la main à l'œuvre, & parler avec asseurance de la longueur & estenduë d'iceux. Mais il nous faut avant toutes choses, réconnoistre & determiner le lieu, duquel toutes les mesures des Grands Chemins de l'Empire prenoient leur source & origine, qui est

la Colomne milliaire, ordinairement dite par les Auteurs Latins, *Milliarium Aureum* : car c'est du pied de cette Colomne, duquel lesdits chemins s'estendoient par tout à l'environ, jusques aux extremitez de l'Empire Romain.

2. L'on trouve que Cajus Gracchus fut le premier qui mesura les Grands Chemins, & planta des pierres au bout de chacun milliaire : toutefois on ne voit pas de quel endroit il prit le commencement de ses mesures ; si du milieu de Rome, ou bien des portes d'icelle. Mais l'Histoire nous donne des tesmoignages asseurez, qu'Auguste Cesar fut celuy qui planta la Colomne, dont est question, au marché Romain, qui tient le milieu de la ville, assez près du Temple de Saturne, où Corneille Tacite & Suetone, disent qu'elle fut assise. Et d'autant qu'Auguste la fit dorer d'un bout à l'autre, & qu'il ordonna, que de-là commenceroient à courir les mesures des Grands Chemins par milliaires, elle en eut le nom de *Milliarium Aureum*.

Tacitus lib. 17. Annal. Sueton. in Othone cap. 6.

3. Dion nous donne certain tesmoignage de son auteur, quand il dit, parlant d'Auguste : *Viarum quæ sunt circa Romam, Curator constitutus, Milliarium Aureum, quod vocatur, fecit.* Et quant à l'usage dudit milliaire : Plutarque nous le fait assez entendre, quand il dit, que tous les Grands Chemins d'Italie se venoient rendre & aboutir à cette Colomne. Et à la verité c'estoit chose digne d'Auguste, non seulement de faire le corps des Grands Chemins, tant en Italie qu'és Provinces de l'Empire : mais aussi de les animer par les mesures : veu que les compartimens desdits chemins par pierres qui en désignent le nombre & les distances servent comme d'ame à ces chemins, les faisans parler par des Inscriptions qui y estoient gravées, & donner des advis aux passans, du lieu où ils estoient, & de la distance qu'il y avoit de-là à Rome, ou à quelqu'autre cité rémarquable. Or de ces Colomnes le *Milliarium Aureum* estoit la premiere de toutes, & celle à laquelle toutes les autres se rapportoient, comme à leur principe, & ce à la maniere que nous dirons ailleurs. *

Lib. 54. In C.Gracobo.

* Au Liv. 4.

4. Ce Milliaire demeura débout au grand Marché de Rome jusques au temps de Vespasian, qui la voyant pencher & incliner, la restablit & affermit en son siege : afin que comme il avoit esté après Auguste fort affectionné à la réparation des chemins anciens, & institution de nouveaux, il réparast aussi la Colomne, où ils venoient tous se rendre : & d'où ils empruntoient leurs mesures. Ce qui se peut juger par l'Inscription suivante gravée sur le stile de ladite Colomne, près de son Chapiteau.

154. 4.

IMPERATOR. CAESAR. VESPA-
SIANUS. AUG.
PONT. MAX. TRIB.

PONT. VII. IMP.
XVII. P. P. CEN-
SOR. COS. VII. DE
SIGN. VIII.

Depuis, l'Empereur Nerva la fit encore réparer, comme cet autre Inſcription le donne à entendre, qui eſt gravée dans le corps de ladite Colomne au deſſous de la précedente.

IMP. NERVA CAES.
AUG. PONT.
MAX. TRIB. POT. 154. 5.
COS. III.
PATER PATRIAE
REFECIT.

Il y eut derechef ſous l'Empire d'Adrian quelques particuliers qui la firent mettre ſur un nouveau piedeſtal, comme il ſe voit par une troiſiéme Inſcription, engravée dans l'une des faces dudit piedeſtal.

IMP. CAESARI DIVI
TRAIANI. PARTHICI. F. 154. 6.
DIVI. NERVAE. NEPOTI.
TRAIANO. HADRIANO.
AVG. PONTIF. MAXIM.
TRIB. POT. II. COS. II.
VIATORES. QUI. IPSI. ET. COS. ET.
PR. CETERISQUE. MAGISTRATIB.
APPARENT. ET. H. V.

Long-temps depuis, ladite Colomne ayant eſté trouvée dans certaines ruïnes prés la voye Appienne ès fauxbourgs de Rome, fut tranſportée au lieu où on dit qu'elle eſt encore, ſur certains degrez qui ſervent à monter.

5. Sa figure eſt ronde, & ſi groſſiere, qu'elle ne tombe en pas un des ordres d'Architecture. Elle eſt aſſiſe ſur un piedeſtal Corinthien : & porte une boule au deſſus de ſon chapiteau Toſcan, comme pour répreſenter le rond de la terre, ſur laquelle les Romains ont eſtendu leur ſeigneurie & leurs grands Chemins. La figure en eſt répreſentée dans le récueil de Bartholomeo Roſſy, qu'il appelle *Ornamenti di fabriche antiche & moderni*: & dans les Inſcriptions de Janus Gruterus pag. 154. n. 4.

QUE LE *MILLIARIUM AUREUM* estoit planté au milieu de la Terre.

Chapitre XIV.

1. *Trois propositions, pour prouver que le Milliaire Doré est sis au milieu du Monde.*
2. *En quelle façon il faut prendre le milieu du Monde.*
3. *L'Italie le plus bel œuvre de nature, où assise.*
4. *Homere l'appelle μεσὴν, id est, qui est au milieu.*
5. *Strabo dit qu'elle est au milieu des plus grandes & rénommées Nations du monde.*
6. *Furius Camillus met Rome au milieu de l'Italie.*
7. *Qu'il faut entendre ce milieu en longueur, & non en largeur.*
8. *Rome au milieu d'Italie & du Monde.*
9. *Comme il faut entendre ce milieu.*
10. *Similitude pour faire entendre ce milieu.*
11. *Milliaire Doré au milieu de Rome.*
12. *Objection & responce à icelle, sur l'assiette du Milliaire Doré au milieu de Rome.*

1. UISQUE si souvent nous avons comparé la ville de Rome, & le Milliaire Doré qui estoit en icelle, au centre d'un cercle, d'où les grands Chemins de l'Empire partent ainsi que lignes, pour tirer de leur centre à la circonference, ce ne sera pas hors de propos, de montrer par raisons & tesmoignages exprès, que ledit Milliaire estoit mis & planté au milieu du monde : & partant qu'il n'y avoit place plus propre pour y commencer un œuvre, tel que celuy des Grands Chemins, qui s'estendent comme ligne dudit Milliaire jusques aux extremitez de l'Empire : lequel nous avons dit estre souvent appellé du nom du Monde, à cause qu'il en est la plus grande & la plus excellente partie.

Pour prouver ma question je pense que je feray assez, si je fais paroistre que l'Italie est au milieu du Monde, Rome au milieu de l'Italie, & le Milliaire Doré au milieu de Rome. Ces trois propositions bien prouvées, ne laisseront point de doute en celle que nous mettons en avant : qui ne servira pas peu à bien faire entendre l'estenduë de nos Grands Chemins par toutes les parties du Monde : voire par de-là l'estenduë du Monde, s'il y a quelque chose, que les anciens ayent tenu pour separé d'iceluy, & mis hors de ses termes ordinaires.

2. Nous commencerons donc nos preuves par l'Italie, & montrerons que les plus sçavans d'entre les anciens auteurs ont tenu qu'elle estoit au milieu du Monde, & qu'ils ont eu raison de ce faire. Car encore qu'en une chose orbiculaire, ainsi qu'est le monde à le prendre en son tout, il n'y ait proprement ny commencement, ny milieu, ny fin : si est-ce qu'à prendre ce mot pour la terre habitable, reconnuë par les anciens, & divisée en ses trois parties, qui sont l'Europe, l'Asie, & l'Afrique : il se trouvera que non sans cause l'Italie est estimée par les gens sçavans en tenir le milieu.

3. Pline qui a fait après plusieurs autres la description de la terre, & de tout ce qui s'y trouve de plus rémarquable en toutes sortes de choses creées, faisant une réflexion d'esprit sur tous les œuvres de nature desquels il a parlé, & qui sont en nombre infiny dans son histoire, il dit, qu'encore faut-il faire choix d'une, qui soit discernée des auteurs, & qui les surpasse en perfections & dignité. De toutes les choses donc que le Ciel couvre de sa voute arrondie, Il dit que la plus belle, & celle qui tient à bon droit la principauté naturelle sur les autres, c'est l'Italie, qu'il appelle gouvernante, & seconde mere de la nature : abondante en hommes, en femmes, en Capitaines, en soldats en nombre de gens propres à servir, en Arts excellens, en beaux esprits : Et au par-dessus, sise en lieu où l'air est salubre & temperé, facile à aborder par toutes les nations du monde, garnie de ports en ses rivages, & environnée de mers où les vents ne sont pas trop impetueux. Bref que sa situation sur la terre s'est rencontrée en la partie plus utile de toutes, & qui tient le milieu entre l'Orient & l'Occident : abondante en eaux, en belles forests, en montagnes bien jointes & continuées, en bestes sauvages qui ne sont aucunement nuisibles, en terres fertiles, & gras pasturages : qui porte en perfection toutes les choses, dont la vie de l'homme ne se peut passer, comme bleds, vins, huile, laine, lins, bestes à cornes, chevaux, or, argent, airain, fer, sucs, herbes & fruits de toutes les especes & saveurs. Bref il ne prefere aucune partie du monde à celle-cy : entre les excellences de laquelle il ne faut pas laisser de rémarquer, que son assiette ou position tient le milieu entre l'Orient & l'Occident. *Etenim contingit recurrentis positio*, dit-il, *in partem utilissimam, inter ortus occasusque mediam.* *Lib. ultimo nat. hist. cap. ult.*

4. Strabo parlant de l'excellence de l'esprit, qui estoit au Poëte Homere, dit entr'autres choses, qu'il a reconnu les golfes & promontoires d'Italie, & qu'il l'appelle μέσον comme estant au milieu du monde. Et quant à ce qu'Eratosthene objecte contre Homere, & contre les Poëtes en general, que ce qu'ils escrivent, ce n'est que par conjecture, & pour donner quelque plaisir aux hommes, non pas pour leur enseigner la verité des choses : Strabo respond fort bien, *Lib. 1. Geograph.*

que c'est tout au contraire : & que les plus sçavans qui ont parlé de la Poësie ont dit, que c'estoit la premiere Philosophie du monde. Ce qu'ayant déduit amplement, & prouvé, que ce que les Poëtes, particulierement Homere, disent de la situation des villes, est conforme à la nature, il adjoûte : *Utrum igitur vates, qui ista canit, delectare, an docere velle videtur ? docere per Jovem.* C'est-à-dire : mais que vous semble d'un Poëte, qui chante telles choses en ces vers : veut-il delecter, ou enseigner. Certes il veut enseigner.

Ibid.

5. Strabo donc parlant de l'Italie selon son sens, & non plus au sens d'Homere, dit en autre endroit, que l'Italie est assise au beau milieu des plus grandes, & plus rénommées nations du monde : entre lesquelles sont la Grece, & les plus belles parties de l'Asie : & que pour l'excellence & grandeur de sa vertu, elle estoit née pour commander aux nations qui l'environnent tout autour, ayant trouvé moyen de les subjuguer, & les joindre en un corps par leur voisinage. *Italia*, dit-il, *inter gentes quidem amplissimas, & Græciam ipsam, & excellentissimas Asiæ partes, media consistens, virtutis præstantia & amplitudine, ad circumstantibus imperandum nata est : ex vicinitate subjugandorum facultatem nacta.*

Lib. 6. Geograph.

Que si nous venons à bien prendre & considerer la situation d'Italie, nous verrons que ce n'est pas sans cause qu'elle est dite par ces auteurs estre au milieu du monde : d'autant que du costé de l'Orient, elle a la Grece & l'Asie, de la part de l'Occident, les Gaules & les Espagnes : au Midy, l'Afrique & l'Egypte : & au Septentrion, la Germanie, l'Esclavonie, la Hongrie, & la Pologne. Toutes lesquelles Provinces ou Regions sont les principales pieces de la terre.

6. Ayant donc montré que l'Italie occupe le milieu du monde, il faut maintenant assigner lieu à la ville de Rome au milieu de l'Italie. Ce que nous ferons par le moyen des paroles que Furius Camillus tient au peuple Romain, sur la fin du cinquiéme livre de Livius, où il dit. *Non sine causa dii hominesque huic urbi condendæ locum elegerunt : saluberrimos colles, flumen oportunum, quo ex mediterraneis locis fruges devehantur : quo maritimi commeatus accipiantur. Mare vicinum ad commoditates, nec expositum nimia propinquitate ad pericula classium externarum : regionum Italiæ medium, ad incrementum urbis natum unicè locum.* C'est-à-dire, non sans cause les Dieux & les hommes ont choisi cet endroit pour y bastir la ville de Rome, où on voit des collines très-salubres, un fleuve fort commode pour amener des bléds à Rome du costé de la terre, propre à récevoir toutes sortes de marchandises du costé de la mer, qui est voisine de la ville pour en tirer mille commoditez : & non si prochaine d'icelle, que pour cela elle en soit exposée aux dangers des Navires estrangers. Place qui tient le milieu d'Italie, singulierement propre à l'accroissement & amplification d'une ville.

7. Où

7. Où il faut rémarquer, que ce qui est dit du milieu d'Italie, se doit entendre, selon sa longueur seulement, & non selon sa largeur. Car si on a égard à sa longueur & largeur ensemble, on tient que c'est un lieu dit *Pie di luco*, qui occupe le milieu, & comme le nombril d'Italie. Que si on considere sa largeur à part, on trouvera Rome sise en l'une de ses extremitez, ainsi que chacun peut voir sur les cartes Geographiques, en toutes lesquelles elle est située environ le rivage Meridional, près de la mer Tyrrhene, & port d'Ostie : d'où la ville de Rome n'est éloignée que de seize milles. *Roma terrarum caput*, dit Pline, *xvi. M. pass. intervallo à mari.* A quoy se rapporte l'Itineraire d'Antonin, où vous trouvez ces mots : *Lib. 3. c. 5.*

AB URBE OSTIAM M.P.XVI. *Pag. 68.*

Mais quant au rivage Septentrional, qui regarde la mer Adriatique, Rome en est éloignée de six vingts milles, qui sont soixante lieues Françoises. C'est donc en consideration de la longueur d'Italie que Rome en occupe le milieu, ainsi que l'on peut tirer de ce tesmoignage de Pline : auquel descrivant la largeur d'Italie, où elle est réduite au plus étroit, il dit : *Mediæ* [*Italiæ*] *atque fermè circa urbem Romam, ab ostio Aterni amnis in Adriaticum mare influentis, ad Tyberina Ostia*, CXXXVI. On voit en ces mots, que la ville de Rome est és environs du milieu d'Italie, prise en longueur, en cas qu'elle n'y soit tout justement. Et ainsi on peut colliger de ce lieu mesme de Pline, que de Rome au rivage Septentrional & mer Adriatique, il y a les six vingt milles par nous cy-dessus rémarquez, puis que la largeur d'Italie à l'endroit de Rome, & du port d'Ostie, est de cent trente-six milles Italiques : duquel nombre si vous ostez les seize, qui s'estendent de Rome à la mer Tyrrhene, vous en aurez six vingts de reste. *Plin. ibid.*

8. Mais pour révenir à la longueur, si quelqu'un prend un compas en main, mesurant l'Italie, vient à la diviser en deux parties égales, à prendre du pied des Alpes jusques en la ville de Rhege (qui sont les deux termes que Pline luy donne) il trouvera que la ville de Rome en tiendra justement le milieu, ou à peu prés. *Nec enim situs originesque urbium persequi facile est :* comme dit le mesme auteur. *Ibid.*

Ce n'est donc pas sans cause que Vitruve a laissé par escrit, que la ville de Rome estoit assise au milieu du monde. Car puis qu'elle tient le milieu de l'Italie, & que l'Italie est au milieu de toutes les terres habitables, il faut conclure que la ville de Rome est pareillement au milieu du monde. *Lib. 6. cap. 1.*

9. Et certes il n'y a point de doute, que mesurant la terre habitable en deux parties égales : voire mesme les terres de l'Empire considerées à part, on en trouveroit le milieu bien loin de la ville de Ro-

me & de l'Italie : d'autant que l'Italie est beaucoup plus près des rivages de l'Ocean Atlantique, qui luy servent de limites Occidentales, qu'elle n'est de l'Euphrate, qui est en ses confins Orientaux. Et toutesfois la verité de ces propositions ne laisse pas de subsister, que l'Italie, & la ville de Rome, sont au milieu du monde : d'autant qu'elles sont au milieu des principales regions d'iceluy.

10. Ce qui sera facile à entendre par cette similitude. Si l'on considere l'homme à le prendre des pieds jusques au sommet de la teste, on trouvera que c'est au défaut du ventre qu'est le milieu de son corps, à prendre ce milieu exterieurement & superficiellement. Mais si on vient à considerer les principales parties du corps, & sans lesquelles l'homme ne peut vivre, qui sont les parties vitales & naturelles, ce sera le cœur qui en tiendra le milieu & en longueur, & en largeur, & en profondeur. Ainsi est-il de Rome & de l'Italie en comparaison des principales regions, & comme parties vitales de la terre ; car elles sont tout à l'entour de Rome, ainsi que les poulmons, le foye, & autres parties vitales & naturelles sont à l'entour du cœur. Que s'il faut juger de la vie par les mouvemens & les actions, il est certain que les terres qui environnent l'Italie de plus près, telles que la Gaule & l'Espagne d'un costé, la Grece & la petite Asie de l'autre, avec une partie de l'Afrique voisine de la mer Mediterranée, ont montré plus de signes de vie, que celles qui en sont plus réculées vers l'Orient, le Septentrion, & le Midy. Ces parties ainsi éloignées tiennent comme lieu de jambes & de bras au reste du monde : & sans elles il ne laisseroit de vivre, comme on voit l'homme vivre long-temps, après qu'on luy a coupé les bras ou les jambes. Or ces signes de vie ne sont autres que l'excellence des choses, que ces terres du milieu ont porté au pardessus de celles qui sont aux extremitez. Mais sur tout, la vivacité des esprits qui ont produit les arts & les sciences, sans lesquelles le monde seroit comme mort, & sans vie : lesquels arts nous n'avons pas appris des Sarmates, des Scithes, des Indiens, des Ethiopiens ou Garamantes, qui sont comme les coupures & rognures de la terre, *terræ præsegmina*, mais des regions du milieu, qui constituent le corps principal des regions habitables : & qui sont plus proches de la ville de Rome, comme les parties naturelles & vitales plus proches du cœur.

11. C'est donc ainsi que l'Italie & la ville de Rome ont esté estimées par les plus sçavans tenir le milieu du monde. Il ne nous reste plus qu'à montrer, que le Milliaire Doré estoit assis au milieu de Rome. Pour ce faire il faut entendre, qu'Auguste Cesar ayant divisé toute la ville en quatorze regions, la huitiéme que l'on appelloit *forum Romanum*, en tenoit le milieu sans aucun contredit. Ce qui paroistra facilement à tous ceux qui prendront la peine de voir les Cartes de la vieille Rome. Et de fait, c'est dans ladite region, qu'Aurelius Victor range

Libello de

certain tronc ou Pilastre, qui se nommoit *Umbiculus urbis*, à cause qu'il servoit à marquer le milieu de la ville. Or est-il, que le mesme auteur met le Milliaire Doré en la region huitiéme près de l'Umbilic de la ville : & partant nous pouvons dire, que le Milliaire Doré estoit au milieu de la ville. Pline nous asseure de la situation d'iceluy au marché Romain : *Milliarium*, dit-il, *in capite fori Romani statutum est*. Ce marché estoit une des plus belles & des plus admirables places de Rome : à raison de quoy toute la region huitiéme fut dénommée de son nom.

regionibus urbis Romæ

Lib. 3. nat. hist. cap. 5.

12. Que si l'on nous objecte, que c'estoit l'*Umbiculus urbis*, qui en occupoit le milieu, & non le Milliaire Doré : je respons à cela, que quand on dit que ce Milliaire est au milieu de la ville, on ne veut pas entendre qu'il y soit si justement qu'il n'y ait que redire. C'est assez que son siege soit auprés, & non loin du milieu. L'Umbilic mesme, que l'on prend communement en l'homme pour le milieu de son corps, n'en fait pas justement le milieu : & se peut faire, que l'Umbilic de la ville, suivant la similitude de son nom, fust plustost assis près du milieu qu'au milieu de la ville. Et de fait, Pline mesurant les distances qui se trouvoient de son temps du milieu de la ville de Rome à chacune de ses portes, en a pris les mesures du Milliaire Doré, & non pas de cet Umbilic. Et comme la ville de Rome estoit fort approchante de la figure circulaire en ce temps-là, il a trouvé en la mesurant, que toutes ses Portes estoient également distantes dudit milliaire, ainsi qu'une ligne circulaire de son centre : car il leur donne également à toutes, trois mille sept cens soixante cinq pas de distance à prendre dudit Milliaire. En tout cas, si le Milliaire Doré n'estoit justement au milieu de Rome, au moins en estoit-il si prés, que ce qui s'en pouvoit défaillir est de nulle importance : attendu que les anciens ne mesuroient pas toutes choses tant à la rigueur : & ne réduisoient pas tout à la regle & au compas : Ce que Lipsius a rémarqué sur le sujet mesme de la situation de ce Milliaire, disant : *Sed esto tamen non exactè in medio : quid refert ? Non sic γεωμετρικῶς omnia, & ad lineam regulamque Veteres metiuntur.*

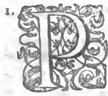
Lib. 3. de Magnitud. Rom. c. 2.



QUEL PEUT ESTRE LE MYSTERE de la situation de la ville de Rome au milieu du Monde, dont aucuns Auteurs Payens ont eu quelque legere connoissance.

CHAPITRE XV.

1. *Consideration sur la situation de la ville de Rome, & lieu où commencent les Grands Chemins.*
2. *Rome le cœur de la terre.*
3. *Comment la nature a pourveu à la seureté de la ville de Rome. Tesmoignage de Rutilius.*
4. *Tesmoignage de Pline sur l'excellence de Rome & d'Italie.*
5. *Tesmoignage de Plutarque & d'Homere sur sa perpetuelle durée.*
6. *Que Romulus a esté poussé de quelque instinct divin en la fondation de Rome: & Auguste à l'entreprise des Grands Chemins.*
7. *Opinion de l'Auteur, & application des paroles de Pline à la ville de Rome en qualité de Chef spirituel de la terre.*
8. *Ouvrages des Grands Chemins utiles à la Prédication de l'Evangile.*
9. *Que les Apostres ont plus facilement voyagé par le monde a l'aide des Grands Chemins.*
10. *Obligation de la ville de Rome vers ceux qui ont preſché l'Evangile.*
11. *Virgile & Suetone sur l'Empire de Rome sans fin.*

1. UISQUE par raisons & tesmoignages évidens nous avons montré que le Milliaire Doré estoit assis au Marché Romain : que le Marché Romain estoit au milieu de Rome, Rome au milieu de l'Italie, & l'Italie au milieu du monde : n'avons-nous pas eu raison de dire, que le Milliaire Doré, servant de principe & d'origine aux grands Chemins de l'Empire, estoit assis au milieu du monde ? Et à la verité, celuy qui considerera de plus près la situation de la ville de Rome, avec le commencement & la source des Grands Chemins en lieu si commode & avantageux, viendra incontinent à juger, que cela ne s'est point fait sans quelque mystere digne d'estre sondé, approfondy, & examiné avec attention.

2. Premierement pour parler de la ville, il semble que la nature, ou Dieu plustost, qui en est l'auteur, ait eu soin de lui préparer une assiette qui fût close & environnée de beaucoup de choses propres à la conser-

ver, comme si c'estoit celle qui deust un jour tenir lieu de cœur à toute la terre. Tout ainsi donc que le cœur est le premier vivant, & le dernier mourant, & que c'est de luy, comme d'une source feconde, que la vie se coule par tous les autres membres: Ainsi Rome estoit-elle prédestinée avant que d'estre faite, pour recevoir des premieres une certaitaine sorte de vie en soy, qu'elle devoit départir & communiquer en son temps, à tous les membres de cette grande Sphere terrestre.

3. Il n'est pas mesme que quelques auteurs Payens n'ayent odoré de loin, qu'il y avoit quelque mystere en cette Ville pleine de merveilles, lequel ils n'ont peu découvrir ny pénetrer: mais au moins ont-ils esté poussez d'un instinct comme divin, quand ils ont attribué à la divine providence une situation de ville si propre à s'accroistre en Empire, & à se deféndre & maintenir envers tous & contre tous. Ce qu'ils ont fait, considerans qu'elle est assise au milieu d'une longue estenduë de terre, qui est couverte & environnée de tous costez par des mers & des montagnes presque inaccessibles. Sçavoir de la mer Tyrrhene au Midy: de l'Ionienne à l'Orient, & de l'Adriatique au Septentrion, qui la fortifient en forme de trois longs & profonds fossez. Et aussi elle a les Alpes à l'Occident, qui lui servent comme de remparts contre tous ceux qui la voudroient attaquer par terre. Encore la nature non contente de ces fortifications plus éloignées; luy a jetté à dos les Apennins, comme un second rempart du costé du Septentrion, d'où les plus grands maux ont accoustumé de naistre. En sorte que Rutilius Gallicanus a eu raison de comparer une telle ville aux parties vitales du corps humain, que la nature a circonscrit & environné de plusieurs membres plus fermes & plus solides, pour leur servir de défense: à cause que ces parties servent grandement à la conservation du tout. Mais voyez, je vous prie, comme il en parle en son langage Payen.

Si factum certa Mundum ratione fatemur,
Consiliumque Dei Machina tanta fuit:
Excubiis Latii prætexuit Appenninum,
Claustraque montanis vix adeunda viis. *Itinerarii. lib. 2.*
Invidiam timuit Natura, parumque putavit
Arctois Alpes opposuisse minis.
Sicut vallavit multis vitalia membris,
Nec semel inclusit quæ pretiosa tulit.
Jam tum multiplici meruit munimine cingi,
Sollicitosque habuit Roma futura Deos.

4. Pline s'accuse d'impuissance, quand il entreprend de dépeindre l'Italie, comme un long & large territoire preparé pour la ville de Rome: & comme le col de l'élement terrestre, seul digne de porter

un ſi beau chef. Et a peur d'eſtre eſtimé ingrat, ou trop peu curieux, s'il dit tant ſeulement, que c'eſt une terre mere & nourrice de toutes les autres, telle choiſie par la Divinité meſme pour rendre le ciel plus clair & plus reſplendiſſant, pour congreger en un tous les Empires, pour adoucir leur maniere de vivre, & polir les ceremonies de leurs religions, & pour rappeller en un les langues rudes & barbares de toutes les nations du monde par le commerce de ſa langue, pour rendre à l'homme l'humanité meſme qu'il avoit perduë, & pour faire qu'une ſeule region devint le païs commun de toutes les provinces de la terre. Puis, comme s'il ne pouvoit ſe contenter ſoy-meſme en ſes loüanges, il dit : Mais, que feray-je à cela? Qui pourroit atteindre à ce point de raconter dignement l'excellence de tant de villes, la beauté de tant de choſes, & la nobleſſe de tant de peuples qui s'y trouvent ; quand Rome y ſeroit toute ſeule à loüanger, comme elle eſt le ſeul chef digne d'eſtre porté par un ſi beau col ?

Mais afin qu'il ne ſemble pas que je feigne quelque choſe en alleguant cet auteur aſſez mal informé ſur la croyance de la Divinité : j'ay bien voulu tranſcrire icy ſes propres mots : *Nec ignoro*, dit-il, *ingrati ac ſegnis animi exiſtimari poſſe merito, ſi breviter atque in tranſcurſu ad hunc modum dicatur Italia : terra omnium terrarum Alumna, eademque & Parens, numine Deûm electa, quæ cœlum ipſum clarius faceret, ſparſa congregaret Imperia, rituſque molliret : & tot populorum diſcordes ferasque linguas, ſermonis commercio contraheret ad colloquia, & humanitatem homini daret, breviterque una cunctarum gentium in toto orbe patria fieret. Sed quid agam ? tanta nobilitas omnium locorum, quos quis attigerit? tanta rerum ſingularum populorumque claritas tenet : urbs Roma, vel ſola in ea, & digna tanta cervice facies, quo tandem narrari debet opere?*

Lib. 3. nat. hiſt. c. 5.

5. De là vient que les anciens appelloient Rome *Urbem æternam.* Et que Plutarque a eſcrit, que la Fortune avoit des aîles pour paſſer volage & vagabonde des Aſſyriens aux Medes, & des Medes aux Perſes, des Perſes aux Macedoniens, tous leſquels elle a abandonné : mais qu'eſtant parvenuë ſur le Tybre, elle a quitté ſes aîles, & délaiſſé la boule roulante ſur laquelle ſes pieds eſtoient poſez auparavant, & qu'elle eſt entrée dans la ville de Rome pour y habiter à jamais. Homere meſme ſemble avoir prédit l'éternelle durée de ſon Empire, quand il dit, qu'Enée tiendra le Sceptre Troyen dans l'Italie, & aprés luy les enfans de ſes enfans, & ceux qui viendront à naiſtre de leur poſterité,

Iliad. γ.

Νῦν δὴ Αἰνείαο βίη, Τρώεσσιν ἀνάξει,
Καὶ παῖδες παίδων, τοί κεν μετόπισθε γένωνται.

Suivant cette prédiction, Romulus premier des Rois, & Jules Ceſar

premier des Empereurs, que toute l'antiquité a creu estre enfans des enfans d'Enée, ont tenu le Sceptre de Rome: & l'ont si bien affermy, que les restes en durent encore jusques à present avec le nom, quoy que passé en plusieurs familles estrangeres.

6. Que si ces auteurs Payens ont reconnu comme à travers des nuages obscurs, que Rome n'avoit pas esté faite en cet endroit sans quelque Providence divine: nous qui sommes esclairez de la lumiere de la foy, ne sçaurions-nous pénétrer plus avant dans une telle disposition de ville & d'Empire? diroit-on que Dieu, sans la Providence duquel les grands Estats du monde ne se sont jamais faits ny défaits, auroit permis que cette grande masse d'Empire se fust élevée si haut, pour servir de joüet à Caligula, à Claudius, à Neron, & autres Empereurs Payens, plusieurs desquels ont si cruellement persecuté son Eglise. Il est à croire, que ce ne fut pas sans quelque instinct de la Divinité, que Romulus choisit ce lieu pour y bastir sa ville: & qu'Auguste s'estant acquis pour sa Seigneurie, le Monde presque entier, se mit en teste une si terrible & desesperée entreprise, que de la joindre avec toutes les regions de la terre, par des chemins pavez: comme qui joindroit le dongeon principal de quelque superbe chasteau à ses moindres bastimens, avec des galleries découvertes. Le fils de Dieu mesme n'auroit pas fait choix de cet Empire entre tous les autres, pour y prendre Chair humaine, & se rendre l'un des Sujets d'Auguste Cesar par le droit de sa naissance temporelle, s'il n'eust déterminé de s'en servir à quelque grand effect, pour le bien commun de tout le genre humain.

7. Il ne m'est pas permis de pénetrer dans les secrets de Dieu: mais aussi diray-je neantmoins, qu'il y a de l'apparence, que la Providence éternelle a presté le bras fort aux Capitaines & Empereurs de Rome, pour acquerir à cette ville un Empire seculier & terrien de si grande estenduë, pour y planter en son temps un Empire divin & celeste encore beaucoup plus grand: C'est l'Empire de son Eglise, dont Rome est la ville capitale: à laquelle en cette qualité, les paroles de Pline cy-dessus couchées conviennent beaucoup mieux qu'à la Rome mondainement triomphante. Car c'est en consideration de son Empire spirituel qu'elle a esté choisie de Dieu, pour estre mere & nourrice de toutes les nations, lesquelles elle a enfanté & allaité du lait de la foy, pour rendre le ciel plus clair, le peuplant des ames des fidéles, pour congreger en un tous les Empires du monde, leur enseigner les vrayes & & legitimes ceremonies, rappeler, & comme racourcir en une seule societé tous les peuples de la terre si differens en langues & en mœurs. Bref pour faire que l'humanité fust renduë à l'homme, qui gist en la vraye connoissance de son Auteur.

8. Cet Empire donc est devenu ainsi grand & ample, pour servir de champ à la prédication de l'Evangile, à quoy l'ouvrage des Grands

Chemins estoit merveilleusement utile & commode. Car comme ainsi soit, que le son de la parole Evangelique se devoit porter par les Apostres mesmes, en tous les endroits de la terre, & comme dit le Prophete Royal, jusques aux derniers confins d'icelle, il n'y avoit rien si propre à ce dessein, qu'un Empire qui eut ces trois choses jointes ensemble: c'est à sçavoir un seul Prince souverain, une Ville capitale au milieu du monde, & des grands Chemins pavez du milieu d'icelle, jusques aux dernieres limites & extremitez de la terre. Et semble que S. Leon ait voulu dire cela en son premier sermon de la feste de saint Pierre & de saint Paul, quand il escrit : *dispositо namque divinitus operi maximè congruebat, ut multa regna uno confederarentur Imperio: & cito pervios haberet populos Prædicatio generalis, quos Unius teneret regimen dignitatis.* Car c'estoit, dit S. Leon, chose tres-convenable à l'ouvrage de l'establissement de la foy divinement ordonnée, que plusieurs Royaumes fussent alliez sous un seul Empire: & que la prédication generale de l'Evangile trouvast des chemins faits, pour aborder tous les peuples qui seroient soûmis sous le gouvernement d'un seul Prince. Ce que Genebrard dit avoir esté prophetisé par Isaïe chap. II. 15. C'est en l'exposition du Symbole de S. Athanase, où vous trouverez ces mots. *Neque enim fragrantissimum unguentum latius odorem suum spargit, quam Verbi Christi odor permanavit; quod ut commodius celeriusque fieret, Deus, uti per Isaïam promiserat, Imperiorum omnia impedimenta sustulit, & unum longè maximum conflavit, quo de gente in gentem tutus esset transitus, neque ut peregrini & exploratores è finibus alienis Apostoli exigerentur.*

9. Davantage, comme Dieu avoit de tout temps préordonné la ville de Rome, pour siege de celuy que son fils establiroit Chef visible de son Eglise: afin que de là, comme de la capitale du Monde, il peust envoyer gens en toutes les parties de la terre, pour l'establissement de la foy; c'estoit pareillement chose fort utile & necessaire, qu'il y eust des chemins tout disposez à faire de si longs voyages, & en si grand nombre, comme les Apostres en ont fait, & ceux qui ont esté de par eux envoyez par toutes les provinces de l'Empire. Et partant, qui considerera, que dès le temps premier de la prédication de l'Evangile, les ouvrages des grands Chemins estoient desja faits, ne s'estonnera pas tant de ce qu'en si peu d'années les Apostres ont voyagé par tout le monde. Et ne sera doresnavant chose si difficile à croire, que S. Pierre ait esté jusques en Angleterre, & S. Jacques jusques au fond de l'Espagne : veu que du temps de Claudius & Neron, sous lesquels principalement ils ont presché l'Evangile, toutes ces terres obéïssoient à un mesme maistre: & qu'il y avoit de grands Chemins desja faits pour y aller.

Finalement, ny plus ny moins que les Empereurs avoient soûmis toute la terre à leur puissance, pour y commander en tout ce qui dépendoit de la Seigneurie temporelle : ce qu'ils faisoient facilement à l'aide des

des grands Chemins : Tout de mesme, S. Pierre ayant estably dans la mesme ville son siege Spirituel, avoit beaucoup plus de facilité par le benefice de ces Chemins, d'envoyer par tout le monde, que s'il eust esté en Antioche, ou en quelqu'autre ville non capitale de l'Empire, où ces grands Chemins n'avoient point ce rapport universel, necessaire à celui qui estoit préposé sur tout le monde.

10. De sorte que si la ville de Rome avoit grande obligation à ses Empereurs, d'avoir assujetti sous elle la plus grande & la meilleure partie de la terre, par une domination temporelle & perissable : La mesme ville a beaucoup plus d'obligation à S. Pierre & à S. Paul, par le moyen desquels son peuple a esté converty d'une gent prophane & idolatre, en une gent sainte, en un peuple eleu ; & elle-mesme, d'une Babilone qu'elle estoit, en une cité Sacerdotale & Royale, & chef spirituel de toutes les villes & citez du monde, de quoy elle ne se pouvoit vanter pour ce qui est de sa puissance terrienne & temporelle. Ce que S. Leon a fort bien dit, parlant de ces deux Apostres, & s'adressant à la ville de Rome : *Isti sunt, qui te ad hanc gloriam provexerunt, ut gens sancta, populus electus, civitas Sacerdotalis & Regia, per sacram beati Petri sedem Caput orbis effecta, latius præsideres Religione divina, quam Dominatione terrena. Quamvis enim multis aucta victoriis, jus imperii tui terra marique protuleris ; minus tamen est, quod tibi bellicus labor subdidit, quam quod pax Christiana subjecit.* Et S. Ambroise à ce propos. *Roma per Apostolici Sacerdotii principatum, amplior facta est Arce religionis, quam Solio potestatis.*

Ibid.

Lib. 2. de vocatione gentium cap. 6.

11. Cette amplification de Seigneurie, n'est autre, que de la Spirituelle qui s'estend par toute la terre indifferemment, *actu vel potentia.* Par effet, où il y a des Chrestiens : par puissance, où il y en peut avoir. Et semble que ce soit cet Empire dont Virgile parle sans le bien connoistre, lorsqu'il fait dire à son Jupiter, parlant de l'Empire des Romains,

His ego nec metas rerum, nec tempora pono.
Imperium sine fine dedi.

Æneid. 1.

C'est ce mesme Empire universel & indeterminé, dont toutes les nations Orientales estoient imbuës : lesquelles tenoient par une tres-ancienne & constante opinion, que de la Judée partiroient des personnes, environ le temps de Vespasian, qui joüiroient d'un souverain pouvoir sur tout le monde Ce que Suetone remarque par exprés en ces mots. *Percrebuerat Oriente toto vetus & constans opinio, ut eo tempore Judea profecti Rerum potirentur.* Or quoy que cet Auteur ait eu raison d'interpreter cette vieille prophetie de l'Empire temporel de la ville de Rome, & de l'approprier à Vespasian, qui fut fait Empereur à son rétour de la Palestine : aussi est-ce qu'il y a bien plus d'apparence de l'attribuer à S. Pierre & S.

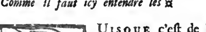
In Vespasiano cap. 4.

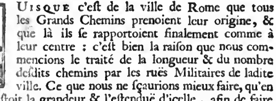
Paul Juifs naturels, nourris & élevez en Judée, qu'à Vespasian, qui estoit Italien de nation : veu que le mot de *Judæa profecti* semble se devoir entendre de personnes Juifves originaires, telles que ces deux Apostres, qui en ce temps-là mesme establirent Rome pour ville capitale de l'Empire spirituel, sur lequel le Sauveur du monde les avoit préposé. Et de fait, il n'y a que ce seul Empire qui se puisse dire sans fin, soit pour le lieu qui n'est point limité, comme l'Empire temporel : soit pour sa durée perpetuelle, qui est asseurée par les paroles de JESUS-CHRIST mesme, de n'avoir autre fin que la consommation du monde. Et voilà comme les Infidéles mesmes ont éventé quelque chose d'un si durable Empire, dont Rome seroit le chef.

DE LA LONGUEUR DES RUES DE la ville de Rome en general.

CHAPITRE XVI.

1. *Que la grandeur de Rome sert pour entendre la grandeur de ses ruës; & son enceinte pour en entendre le nombre.*
2. *Texte de Pline sur la longueur de la ville de Rome.*
3. *Rome ville double, close & non close.*
4. *Longueur de la ville de Rome close de murs.*
5. *Longueur de la ville & fauxbourgs ensemble.*
6. *Comme il faut icy entendre les fauxbourgs & la longueur d'iceux.*
7. *Combien de pierres milliaires il y avoit dans la ville & fauxbourgs.*
8. *En quelle sorte les ruës Militaires estoient rapportées au Milliaire Doré.*
9. *Ruës Appienne & Flaminienne jointes ensemble avoient plus de trois lieües & demie de longueur.*
10. *Texte de Pline servant de fondement à toutes les mesures dessusdites.*



1. 

PUISQUE c'est de la ville de Rome que tous les Grands Chemins prenoient leur origine, & que là ils se rapportoient finalement comme à leur centre : c'est bien la raison que nous commencions le traité de la longueur & du nombre desdits chemins par les ruës Militaires de ladite ville. Ce que nous ne sçaurions mieux faire, qu'en montrant quelle estoit la grandeur & l'estenduë d'icelle, afin de faire paroistre de-là, combien grandes pouvoient estre lesdites ruës : & puis

aprés discourir de son enceinte admirable, pour imprimer aux Esprits, combien dans un si grand espace quasi circulaire, environné de ses murailles, il y pouvoit tenir de ruës, & militaires, & non militaires.

2. Nous parlerons-donc premierement de la longueur de la ville de Rome, laquelle nous ne sçaurions avoir plus au juste que par un certain texte de Pline, qui en définit les mesures, non pas à commencer d'une porte à l'autre qui luy est opposite : mais à prendre de la colomne milliaire, que nous avons dit estre assise au milieu de Rome, jusques à chacune de ses portes : comme qui prendroit les mesures de la longueur de Paris, du point du milieu de l'Isle du Palais, à ses quatorze portes.

Quoy faisant on ne pourroit pas tousjours tenir une ligne droite : mais il seroit besoin en quelques endroits se plier & gauchir pour rechercher les commencemens des principales ruës qui conduisent à chacune desdites portes.

3. Pour dire donc ce qui est de la longueur de la ville de Rome suivant le tesmoignage de Pline, il faut sçavoir, que Rome estoit comme une ville double, l'une des parties de laquelle environnoit l'autre tout à l'entour. De ces deux parties, l'une estoit close de murs, & l'autre ne l'estoit pas : & de-là vient que Pline fait deux sortes de mesures de la ville de Rome : l'une à commencer du Milliaire Doré jusques aux portes de la ville : & l'autre à commencer dudit Milliaire jusques aux bouts & dernieres maisons des fauxbourgs, qu'il appelle, *usque ad ultima tecta :* comme qui mesureroit Paris jusques aux bouts opposites des fauxbourgs de saint Martin & de saint Jacques.

4. Pline donc mesurant la ville de Rome sous l'Empire de Vespasian, & de ses deux fils Tite & Domitian, a trouvé qu'elle avoit lors trois mille sept cens soixante cinq pas, à compter du milliaire Doré jusques à chacune de ses portes. Et faut bien dire que ledit milliaire estoit bien au milieu de la ville, puis qu'il n'assigne à toutes lesdites portes que cette mesure seule, à prendre dudit milliaire. Que s'il y avoit plus ou moins d'estenduë à quelques-unes d'icelle (comme il est à croire) la difference en estoit de si peu de consequence, qu'il n'en a point fait d'estat. Cette estenduë n'est donc que le demy-diametre, c'est à dire, moitié de la longueur de la ville : laquelle estant réduite à la mesure d'Italie, fait trois milliaires & demy avec deux cens soixante cinq pas Geometriques : Et à la mesure Françoise, une lieüe & trois quarts, avec mesme nombre de pas. Si donc nous voulons avoir le diametre entier, & sçavoir la longueur de ladite ville, à prendre d'une porte à l'autre, il ne faut que doubler ces nombres. Et vous aurez sept milliaires & demy avec trente pas à la mesure Italique : & trois lieües & demie de nos lieües Françoises avec trente pas, pour la longueur entiere de la ville de Rome.

5. La seconde mesure que Pline fait au mesme endroit, c'est de la ville & fauxbourgs, lesquels fauxbourgs s'estendoient en rond tout au tour des remparts & fossez de la ville si également, qu'il n'en fait point deux mesures : mais parlant generalement, il donne à l'estenduë, qui estoit dudit Milliaire Doré, jusques aux dernieres maisons desdits fauxbourgs à travers les portes, sept milles Italiques, ou peu plus : qui font trois lieües & demy de nos lieües Françoises, pour moitié de la longueur de la ville & fauxbourgs : pour avoir donc la longueur entiere, il faut doubler ces nombres, & vous aurez quatorze milles Italiques, qui valent sept lieües Françoises.

6. Il ne faut donc pas s'estonner, si Pline mesme dit, que les édifices qui estoient hors de la ville, ont joint d'autres villes à celle de Rome, puisque ses fauxbourgs estoient d'une si longue estenduë. *Exspatiantia tecta multas addidere urbes.* Car on voit par ces mesures, qu'outre l'estenduë de la ville (qui estoit desja si grande) ses fauxbourgs se jettoient aux champs tout à l'environ, trois milles Italiques avec deux cens trente cinq pas : qui est mille six cens dix-sept pas, outre les portes de chacun costé. Ce qu'il faut entendre en édifices contingens, & s'entresuivans les uns les autres, sans autres intervalles que des ruës traversantes qui les séparoient. Que si on y vouloit adjoûter les villes, bourgs, & places voisines, qui rétenoient encore leurs noms, & n'estoient passez, & comme engloutis dans lesdits fauxbourgs, il y auroit lieu de dire avec Denis d'Halicarnasse, qu'il seroit bien difficile de dire en quel endroit la ville de Rome commençoit, & en quel endroit elle finissoit, comme nous avons rémarqué cy-devant.

7. Or comme ainsi soit, que les pierres ou colomnes inscrites qui servoient à montrer l'endroit de chacun mille Italique, prenoient leur commencement & leur mesure du Milliaire Doré, il s'ensuit, que les trois premieres qui tiroient à chacune des portes, estoient dedans la ville. De-là aussi s'ensuit, que la septiéme pierre de celles, qui de ladite colomne s'estendoit hors la ville par chacune porte, estoit à peu près au bout de chacun fauxbourg. Et sorte que pour aller du bout de l'un des fauxbourgs à l'autre, à travers la ville on pouvoit compter quatorze pierres, qui sont autant de milles Italiques. Ce qui donne facilement à connoistre, quelle pouvoit estre la longueur d'aucunes ruës, & de la ville, & des fauxbourgs dans une si grande estenduë que de sept lieües Françoises.

8. Mais laissant là les fauxbourgs à part, & nous restreignant dans le pourpris de la ville, nous dirons, que chacune ruë militaire ne tiroit pas directement au Milliaire Doré : specialement celles qui ne s'estendoient point jusques à l'une ou l'autre des portes. Car de celles-là, il y en avoit tout à l'environ du marché Romain, qui tiroient à droit

& à gauche, ſelon la diverſité de leurs ſituations. Mais quant à celles qui s'eſtendoient juſques aux portes, la ville eſtant de forme circulaire, il eſtoit comme neceſſaire qu'elles tendiſſent vers le marché Romain, & colomne Milliaire : les unes, juſtement & droitement : les autres, un peu de biais. Davantage, les unes s'y eſtendoient par elles-meſmes, qui eſtoient les plus longues & les plus droites : les autres qui n'y pouvoient atteindre, ſoit pour n'eſtre aſſez longues, ou aſſez directement dreſſées vers le milieu de la ville, y eſtoient raportées par autres : ainſi que les branches d'un arbre plus éloignées, ſont raportées à leur tronc par l'entremiſe de celles qui en ſont les plus prochaines.

9. De-là ſe peut colliger, que celles qui s'eſtendoient par elles-meſmes, & ſous un ſeul nom, dudit Marché Romain juſques à l'une des portes, avoient plus d'une lieüe & demie en longueur. A quoy il ne ſe voit rien de pareil en la ville de Paris, de laquelle l'eſtenduë entiere n'eſt pas ſi longue que la moitié de l'ancienne Rome, veu que ceux qui en ont fait les meſures ne luy donnent que mille ſept cens dix toiſes de longueur, à prendre depuis la Porte Neuve juſques au Baſtion qui eſt derriere l'Arcenal : & mille cinq cens ſoixante toiſes de largeur qui ſe trouvent de la porte S. Martin à celle de S. Jacques. Que ſi vous réduiſez ces toiſes en pas Geometriques, & donnez à la lieüe deux mille pas, vous aurez pour ſa longueur 2052. pas. qui font une lieüe, & peu plus que la quarantiéme partie d'une lieüe. Et pour ſa largeur 1872. pas, c'eſt à dire une lieüe moins 128. pas, qui font tout près de la quinziéme partie d'une lieüe.

En une ancienne Carte de la ville de Paris.

10. Les ruës donc qui de contraires parties ſe venoient joindre au Marché Romain, comme les ruës de S. Martin & ſaint Jacques à l'Iſle de Paris, avoient enſemble plus de trois lieües de longueur. Telles eſtoient les Voyes Appienne & Flaminienne, dont l'une venoit de la porte Capene, & l'autre de la Flumentane, qui eſtoient portes oppoſites en la ville de Rome, ainſi que celles de S. Martin & S. Jacques à Paris. Et quant aux autres portes, ſi une ruë ſeule, & ſous un meſme nom n'y pouvoient atteindre du milieu de la ville, pluſieurs enſemble ſe ſuccedans l'une à l'autre, ſoit obliquement ou de droit fil, venoient à remplir l'intervalle : à travers deſquelles ruës on ne laiſſoit de prendre les meſures, à compter du Milliaire Doré juſques à chacune deſdites portes pour en ſçavoir l'eſtenduë.

11. Mais il eſt bien raiſonnable de mettre icy le texte de Pline, qui ſert de fondement à nos meſures. Non pas comme il ſe trouve ordinairement és livres de ſon Hiſtoire naturelle, où il eſt quaſi tout corrompu en ſes nombres : mais comme Lipſius l'a corrigé par bonnes & neceſſaires conjectures, ainſi qu'il s'enſuit. *Mœnia ejus* [*Romæ*] *collegere ambitu, Imperatoribus Cenſoribuſque Veſpaſianis, anno conditæ* DCCCXXVIII.

Lib. 3. de Magnitud. Rom. c. 2. *passuum* XXII. *millia. Complexa montes septem, ipsa dividitur in Regiones* XIIII. *compita earum* CCLXV. *Ejusdem spatii mensura currente à Milliario, in capite Romani Fori statuto, ad singulas portas, quæ sunt numero* XXIIII. *Ita ut* XII. *portæ semel numerentur, prætereanturque ex veteribus* VII. *quæ esse desierunt, efficit passuum per directum* ∞ ∞ ∞ DCCLXV. *Ad extremum vero tectorum, cum castris prætoriis, ab eodem Milliario, per vicos omnium viarum mensura colligit paulo amplius* DCC. M. P.

Plin. lib. 3. Nat. Hist. cap. 5

Voila ce que nous avons peu dire de la longueur des ruës de la ville de Rome en general : nous reservant à parler du nombre d'icelles au discours ensuivant.

DU NOMBRE DES RUES MILITAIres de la ville de Rome.

Chapitre XVII.

1. *L'enceinte grande de Rome fait réconnoistre la multitude de ses ruës.*
2. *Pour avoir ladite enceinte faut recourir aux regles de Mathematique.*
3. *Que la circonference d'un cercle est plus que triple à son diametre.*
4. *Vraye raison de la circonference au diametre, selon Euclide. Mesure de l'enceinte de la ville seule de Rome.*
5. *Mesure du circuit de la ville & fauxbourgs ensemble.*
6. *Nombre des ruës, tant militaires, que non militaires de la ville de Rome. Noms desdites ruës.*
7. *Que toutes les ruës dont les noms sont icy touchez, ne sont pas dans la ville de Rome.*
8. *Division & distinction desdites voyes par Onuphrius Panvinus.*
9. *Autre division necessaire plus generale.*
10. *Difference en une mesme voye, entre ce qui est ruë de ville, & chemin des champs.*
11. *D'où viennent les noms des ruës, & chemins dessusdits.*
12. *Treize desdites voyes dedans Rome, qui sont ruës militaires.*

1. 

OMME nous avons récours à la longueur de de la ville de Rome, pour faire concevoir en general la longueur de ses ruës, ainsi aurons-nous récours à son enceinte, pour en faire concevoir le nombre : & faire paroistre, que ce n'estoit pas merveille, si dans une si grande estenduë de pays, approchant de la figure circulaire, il y pouvoit tenir tant de ruës & de places publiques : & en chacune d'icelles tant de Temples, de Palais, de Theatres, d'Am-

phitheatres, & autres Edifices, tant Sacrez que Prophanes, tant publics que particuliers, que nous avons raconté par leur nombre au dernier livre de cet œuvre. Or prendrons-nous les mesures du circuit tant de la Ville à part, que de la Ville & fauxbourgs ensemble.

2. Nous viendrons facilement à bout de l'un & de l'autre dessein, en nous servant des regles de la Geometrie propres à rechercher la grandeur d'un cercle en son entier. Le commun des Geometres dit, *Lipſ. lib. 3. de Magnit. Rom. c. 2.* que tout cercle est triple à son diametre; & que pour trouver la longueur de la circonference, il ne faut que tripler la longueur du diametre. C'est la regle, de laquelle Justus Lipsius, & Daniel Cellarius *Cellarius in ſpeculo orbis terrarum.* Ferimontanus se sont servis, pour trouver l'enceinte de la ville de Rome. Encore ne s'en sont-ils pas servis exactement, & suivant la rigueur des nombres, mais à peu près : d'autant que multipliant par trois le diametre entier de la ville de Rome, que nous avons dit estre de sept mille cinq cens trente pas, vous aurez justement au produit vingt-deux mille cinq cens quatre-vingt & dix pas pour son enceinte : & Lipsius, qui n'a pas entrepris de limiter ladite enceinte si au juste, ne luy donne que vingt-deux mille cinq cens pas. Cellarius ne luy en donne que vingt mille.

3. Encore trouverons-nous l'enceinte de ladite Ville plus grande que nous n'avons dit, si nous la voulons supputer à la vraye mesure de Geometrie : d'autant que la circonference d'un cercle est plus que triple à son diametre, à raison de la curvature que font les trois parties d'un cercle divisé par le diametre en trois arcs : estant certain que la ligne courbe ou circulaire est tousjours plus grande, que la droite qui luy est soustendue : comme on voit que l'arc est tousjours plus grand que sa corde. Or ceux qui mesurent le cercle par trois diametres, ne prennent que les lignes droites, & mesprisent les courbes : c'est-à-dire, n'ont esgard qu'à la longueur des cordes, & non des arcs : & de-là vient l'erreur qui se trouve en leurs procedures.

4. Que si on me demande la juste raison du cercle à son diametre, je diray avec Archimede, qui est le plus excellent maistre des Mathematiciens, qu'elle est en raison triple : & outre, peu moins que d'une septiéme, & peu plus que dix septante & uniéme : ainsi qu'il le fait entendre en ce Theoreme. Παντὸς κύκλου ἡ περίμετρος τῆς διαμέτρου τριπλασίων ἐστί. καὶ ἔτι ὑπερέχει ἔλασσον μὲν ἢ ἑβδόμῳ μέρει τῆς διαμέτρου, *Libelle de Dimenſione circuli. nu. 3.* μείζονι δὲ ἢ δέκα ἑβδομηκοστομόνοις. Suivant cette regle, qui voudra faire une supputation qui approche de plus près à la vraye raison du diametre de Rome avec son enceinte, il faudra qu'il adjoûte trois mille deux cens vingt-sept pas, qui est tout près de la septiéme partie de vingt-deux mille cinq cens quatre-vingt & dix : & il y aura vingt-cinq mille huit cens dix-sept pas pour la juste enceinte de la ville de Rome, qui reviennent à douze lieües Françoises, avec un quart de lieüe &

trois cens dix-sept pas. Enceinte à laquelle le tour de Paris n'est aucunement comparable, veu que ceux qui en ont fait le toisé, ne luy donnent que 5048. toises : lesquelles réduites en pas Geometriques ne font que 6057. pas : qui ne valent que trois lieües, & peu plus que la trente-cinquiéme partie d'une lieüe.

5. Il en faudra faire de mesme du contenu de la ville & fauxbourgs de Rome tout ensemble, dont le diametre est de quatorze milles Italiques. Il ne faut que tripler ce nombre, & vous aurez quarante-deux milles : dont la septiéme partie est six, qu'il faut adjoûter à son tout. Ainsi vous aurez quarante-huit milles Italiques pour le contour de la ville & fauxbourgs de Rome, qui sont vingt-quatre lieües Françoises. C'est le nombre le plus juste que l'on en sçauroit donner, encore qu'il ne soit pas entierement exact : d'autant que le diametre d'un cercle est incommensurable à sa circonference, comme celuy d'un carré à ses costez.

6. Or je vous laisse à penser quel nombre de Ruës grandes, moyennes & petites se pouvoit trouver dans une enceinte de vingt-quatre lieües : de laquelle le tour de la Ville & fauxbourgs de Paris ne sçauroit faire la quatriéme partie. Mais pour nous restreindre dans la seule ville de Rome, ceux qui ont parlé du nombre de ses ruës, tant militaires que non militaires, ne sont pas beaucoup differens les uns des autres. Pour les ruës communes & non militaires, ils sont tous d'accord au nombre de quatre cens vingt-quatre. Mais quant aux militaires, Andrea Palladio ne luy en donne que vingt-neuf, qu'il nomme *Voyes principales*, les plus celebres & rénommées desquelles il dit estre les Voyes Appienne, Flaminienne, & Emilienne. Mais Guido Pancirolus en met jusques à trente & une, quand il dit, *Viæ Regiæ publicæ Romæ 31. reliquæ 424.* Ce qui me semble estre conforme à Publius Victor, lequel faisant un récueil des choses plus excellentes qui estoient de son temps dedans Rome, & après avoir dit combien il y avoit de Cenacles, de Bibliotheques, d'Obélisques, & choses semblables qui sont notoirement dedans Rome, il adjoûte à la suite de cela ; qu'il y avoit trente & une ruës, sans dire si elles estoient dedans Rome, en tout ou en partie : & leur assigne les noms qui ensuivent.

Antiquitatum deperditarum lib. 1. cap. de Viis Militaribus.

Libello de Regionib. urbis, sub finem.

VIÆ XXXI.

Appia.
Latina.
Lavicana, *alias* Labicana.
Campana.
Prænestina.
Setina.
Quintia.
Gallicana.
Triumphalis.
Patinaria.

Tiburtina.

Tiburtina, *vel* Gabina.
Collatina.
Nomentana, *vel* Figulensis: *alias*, Ficulnensis.
Salaria.
Flaminia.
Æmilia.
Claudia, *vel* Clodia.
Valeria nova & vetus.
Ostiensis.
Laurentina.
Ardeatina.
Cimina.
Cornelia.
Tyberina.
Aurelia.
Cassia.
Portuensis.
Gallica.
Laticulensis, *alias*, Janiculensis.
Flavia.
Et Trajana.

7. Cela a fait croire à plusieurs, que toutes ces ruës fussent dedans Rome. Ce qui n'est pas neantmoins, car de ces 31. Voyes, il y en a beaucoup plus déhors que dedans. Et de-là vient que Daniel Cellarius, qui s'accorde au nombre de 29. avec Andrea Palladio, déduisant ces Voyes par leurs noms, dit que partie d'icelles sont dedans Rome, & partie déhors, *Viarum* XXIX. dit-il, *tam intra Romam, quam extra, nomina sunt Appia, Latina, &c.* qui sont les mesmes Voyes de Publius Victor, deux seulement exceptées. *In speculo orbis terrarum.*

8. Onuphrius Panvinus parlant des Voyes Militaires de Rome & d'Italie en general, dit qu'il y en a quelques-unes qui prennent leur commencement hors la ville de Rome, & les autres dedans, & donne pour exemple de celles qui avoient leur commencement dedans Rome, les Voyes Flaminienne, Prénestine, Lavicane, Champenoise, Appienne, & Ardeatine: adjoûtant que toutes les autres, ne commençoient qu'aux portes de la ville, d'où elles s'estendoient en déhors vers les Champs. *Viarum autem*, dit-il, *quædam extra urbem, quædam intra initium habuerunt: Vt Flaminia, Prænestina, Lavicana, Campana, Appia, & Ardeatina. Reliquæ vero omnes ab ipsis portis incipiebant, atque extra urbem protendebantur.* *In urbe Roma. pag. 68.*

9. Et à la verité, je croy que cette division des voyes de Rome & d'Italie n'est pas assez generale, & ne les peut pas toutes comprendre. Car je trouve pour ce régard quatre sortes de Grands Chemins, ou voyes militaires: dont la premiere est de celles, qui ont leur commencement & leur fin dans l'enclos de la ville de Rome, sans qu'aucune partie d'icelles sorte déhors: Telle est, *Via Sacra, Via Suburrana, Via Nova, Via Fornicata, Via Recta*, & quelques autres, dont aucunes des XIIII. Regions de Rome portent les noms, comme la VI. Region dite, *Alta Semita*, & la VII. *Via Lata:* La seconde est de celles qui prennent leur commencement dedans Rome: & qui passant à travers l'une des portes & des fauxbourgs,

se continuent bien loin par les champs : telles que les six dénommées cy-dessus par Onuphrius, & encore quelques autres, desquelles il ne parle point, & que nous specifierons en leur lieu. La troisiéme est de celles qui ont leur commencement aux portes de Rome : & qui de-là, tirent en avant vers les champs, comme *Via Aurelia*, *Latina*, *Ostiensis*. Et la quatriéme, de celles qui ne touchent en rien à la ville ny fauxbourgs, ains commencent au milieu des champs, ou à quelque ville éloignée de Rome, ainsi que la voye de Domitian, laquelle prend son commencement prés Sinuesse, la voye Emilienne à Rimini, & autres en grand nombre, desquelles nous parlerons cy-aprés.

10. On peut neantmoins en quelque maniere appeller toutes ces grandes voyes, *vias Romanas*, c'est-à-dire, chemins de Rome : d'autant qu'ils sont, ou tirez de Rome immediatement, ou qu'ils sont joints à d'autres qui s'en vont à Rome : mais on ne peut pas mettre au rang des ruës de Rome, sinon celles qui ont leur situation dans son enceinte ; de sorte que les Auteurs Latins mesmes, mettent quelque difference sur une mesme voye, divisant ce qui est dedans Rome en nature de Ruë, de la partie qui tire aux champs en nature de Grand Chemin. Et c'est ainsi qu'il faut entendre ces mots de Festus Pompeius, quand il dit, que le commencement de la voye Appienne, c'est la porte Capene, *Initium est principium : sed alias, quo quid incipiat, ut Viæ Appiæ Porta Capena : alias ex quo quid constet, ut aqua, terra, aër.* Auquel endroit il coupe & retranche de la voye Appienne, ce qui estoit dedans Rome de nature de Ruë : & ne prend que ce qui s'estendoit dehors sous le nom de Grand Chemin, quoy que les Ruës Militaires & les chemins des Champs, soient compris sous ce nom commun des Latins, *Via*. Or que la voye Appienne ait son commencement dedans Rome, toute l'Antiquité en est d'accord avec Panvinus, qui l'a mise au rang des six qui ont leur origine dedans la Ville : mais en ce lieu Festus n'entend parler que du Grand Chemin des Champs, dite *via Appia*, & non de la partie d'icelle qui est dedans Rome.

In verbo. Initium.

11. Quant à ce qui est des noms de toutes ces Voyes, ils leur sont venus de plusieurs causes & diverses avantures : car les uns sont procedez des auteurs ou curateurs desdites voyes : comme *via Appia*, *Flaminia*, *Æmilia*, *duæ Cassiæ*, *Clodia sive Claudia*, *Annia*, *Augusta*, *Quintia*, *Junia*, *Sempronia*, *Valeriæ duæ*, *Numicia*, *tres Trajanæ*, *Vitellia*, *Aurelia*, *Cornelia*, *Domitiana*, *Postumia*, *Flavia*, *Pompeia*, & *Domitia*. Les autres avoient pris leur nom des villes ausquelles elles estoient conduites : comme *via Collatina*, *Numentana*, *Tiburtina*, *Gabina*, *Prænestina*, *Labicana*, *Laurentina*, *Setina*, *Ardeatina*, *Ostiensis*, *Portuensis*, *Amerina*. Les autres des Provinces ausquelles elles alloient : comme *via Campana*, *Ausonia*, *quæ* & *Latia vel Latina*, *Gallicana*, & *Gallica*. Les

autres de quelque forme & usage, ou autre cas & evenement; comme *via Salaria*, *Asinaria*, *Cimina*, *Triumphalis*, *Tyberina*, *Sacra*, *Nova*, *Lata*, *Alta*, *Recta*, *Fornicata*. Les autres n'avoient aucune cause apparente de leur nom : ains se portoient par quelque avanture inconnuë, comme *via Patinaria*, *Laticulensis*, &c.

12. De toutes ces voyes militaires, nous en avons trouvé XIIII. ou XV. tant seulement dedans la ville de Rome, qui sont celles dont les noms ensuivent.

VIÆ.

Appia.	Campana.	Nova altera.	Alta Semita.
Flaminia.	Ardeatina.	Fornicata.	Sacra.
Prænestina.	Triumphalis.	Recta.	Suburrana.
Lavicana.	Nova.	Lata.	

Nous n'en ferons pour le present plus exacte recherche, rémettant le reste au discours des Grands Chemins des champs, qui commencent immediatement aux portes de la ville.



DE LA LONGUEUR DES GRANDS Chemins d'Italie en general.

CHAPITRE XVIII.

1. *Ce qu'il faut faire pour donner à entendre la longueur & le nombre des Grands Chemins militaires d'Italie.*
2. *Passage de Pline pour la longueur & largeur d'Italie.*
3. *Longueur & largeur d'Italie selon ledit passage, longueur de cinq cens dix lieües.*
4. *Chemin de Milan à Colomne de* CCCCLXXVIII. *lieües.*
5. *Que l'Itineraire d'Antonin ne désigne les Grands Chemins par autres noms, sinon des deux villes qui en font les deux bouts.*
6. *Quel est le dessein de l'Itineraire à nommer les chemins ainsi qu'il fait.*
7. *Raison de son dessein, & pourquoy il ne donne aux chemins qu'il descrit, les noms propres qui sont en l'Histoire.*

1. E que nous avons fait en gros de la ville de Rome, il est temps maintenant d'en faire de mesme de l'Italie toute entiere : c'est de donner icy une Idée generale de la longueur, & du nombre des chemins militaires, que les Magistrats & Empereurs Romains y ont fait. Ce que nous ferons par l'ordre mesme que nous avons observé cy-dessus ; commençant par la longueur d'iceux, puis finissant par le nombre.

2. Donc pour ce qui est de la longueur, nous ne sçaurions plus clairement la faire entendre, que par la longueur & largeur de l'Italie mesme, qui estoit en tous sens la mieux garnie de Grands Chemins pavez, qu'aucune des Provinces de l'Empire. Or est-il à remarquer, que l'Italie avoit deux sortes de limites : c'est à sçavoir, de nature, & de droit ; & se trouve une notable difference entre les uns & les autres. Selon la nature, elle s'estend des Alpes jusques à la mer qui regarde la Sicile & la Macedoine. Et de cette estenduë, parle Siculus Flaccus en son livre *de Conditionibus agrorum*. Les limites de droit sont ceux que le peuple Romain y a mis diversement, selon la diversité des temps : la terminant tantost par la riviere d'Esis, tantost par celle de Rubicon du costé de la mer Adriatique : & par les fleuves d'Arne, ou du Vare, du costé de la Tyrrhene, selon la doctrine de Strabo. Quand donc nous parlons icy de la longueur d'Italie, c'est de celle que la na-

Li. 5. Geog.

ture luy a determinée, qui est tousjours une : & non pas de celle que les Romains luy ont assignée, qui est sujette au changement. *Quæcunque enim secundum naturæ partes distincta sunt*, comme parle le mesme auteur, *orbis descriptori dicenda sunt. Quæcunque verò Principes Reipublicæ temporibus obsequentes variis modis instituunt, summatim commemorasse satis est.* Li. 4. Geog.

3. Pour venir donc à la longueur naturelle d'Italie, nous nous contenterons de ce que Pline nous en apprend, sans en faire plus diligente enqueste. Cet auteur qui estoit originaire Italien, commence l'Italie par la ville que ceux du pays appellent Aosta, les François Aoste, les Allemans Augst, & les Latins *Augustam prætoriam*, qui est un petit bourg en Lombardie en la contrée des vieux Salassiens, lesquels Pline met au rang des nations Alpines. Le bourg donne son nom de la valée d'Aoste, à l'entrée de laquelle il est assis assez près d'un ancien Arc de Triomphe à present dénué de ses ornemens: & gist à trente dégrez nulle minute de longitude, quarante-quatre dégrez trente minutes de latitude, comme il se peut voir en la carte universelle d'Italie de Jacques de Castalde Piemontois, imprimée à Rome l'an 1582. De-là, Pline conduit la longueur d'Italie à travers la ville de Capoüe jusques à Rhege, qui tient l'autre extremité d'Italie sur le détroit de Sicile, & qui est assise à trente-six dégrez quarante-cinq minutes de longitude : trente-sept dégrez vingt minutes de latitude. De l'une desquelles places à l'autre, Pline dit y avoir un million, & vingt mille pas : qui font mille vingt milliaires Italiques, révenans à cinq cens dix lieües Françoises : & dit qu'elle est encore plus longue en certains endroits. Quant à la largeur, il dit qu'elle est fort variable : & qu'à l'endroit de la riviere du Vare & d'Arsie, dont l'une se décharge en la mer Tyrrhene, & l'autre en l'Adriatique, l'Italie a quatre cens dix milliaires, qui rendent deux cens cinq de nos lieües. Et qu'elle a beaucoup moins en plusieurs endroits, specialement és environs de la ville de Rome, où elle n'a d'une mer à l'autre que cent trente-six milles de largeur, qui valent seulement 68. lieües. Voicy ce qu'il en escrit : *Patet ab Alpino fine Prætoriæ Augustæ per urbem Capuam, cursu meante Rhegium oppidum, in humero ejus situm, à quo veluti cervicis incipit flexus, decies centena & viginti M. passuum : Multoque amplior mensûra fieret Lacinium usque, ni talis obliquitas in latus digredi videretur, latitudo ejus varia est,* CCCCX. *millium inter duo maria, inferum & superum, amnesque Varum atque Arsiam : media, atque fermè circa urbem Romam, ab ostio Aterni amnis, in Adriaticum mare influentis, ad Tyberina ostia* CXXXVI.

Claverini lib. 2. Antiq. Germa. cap. 6.

Lib. 3. Nat. Hist. cap 5.

4. C'est donc dans l'espace de 510. lieües Françoises de longueur, que les Grands Chemins d'Italie peuvent avoir leur estenduë. Et de fait, l'Itineraire d'Antonin donne pour premier chemin militaire d'Italie, un qui s'estend de Milan à Colomne ; qu'il dit estre de neuf cens

cinquante-six milles de longueur, qui font quatre cens soixante & dix-huit lieües Françoises. Et partant, il ne s'en faut que 32. lieües que ce chemin ne s'estende d'un bout de l'Italie à l'autre bout. Or ces 32. lieües se trouvent moins que le nombre total, d'autant que ce chemin n'est pas commencé des racines des Alpes (où est la ville d'Aoste és frontieres de Lombardie) mais de Milan, capitale de ladite Province, qui peut bien estre à 32. lieües d'Aoste, en tirant au dedans de l'Italie : & quant à la ville, ou plustost à la bourgade de Colomne, qui tient l'autre extremité dudit chemin, elle est aussi assez prés de Rhege, sur un rivage d'Italie, qui regarde à l'opposite de soy le promontoire de Sicile nommé Pelorus. Hermolaus Barbarus en ses corrections de Pline, dit que les Grecs la nomment *Stilidam, id est, Columellam :* d'où elle a tiré le nom de Stylarion, que plusieurs luy donnent maintenant au lieu de Colomne.

5. Que si vous me demandez le nom de ce Grand Chemin, qui a prés de 500. de nos lieües, je vous diray que l'Itineraire d'Antonin faisant régistre entier de ce qu'il y avoit de chemins militaires par l'estenduë de l'Italie, n'en appelle toutefois pas un de son nom : ou au moins des noms propres, que Publius Victor nous donne à la fin de son livre, *de* XIIII. *Urbis regionibus :* Et en fait de mesme des chemins des Provinces. Car il ne tient autre forme ny façon de discerner ses chemins les uns des autres, sinon en les signifiant, & désignant par les noms des deux villes, qui en tiennent les deux extremitez ; comme pour exemple :

Ab Urbe Mediolanum.
A Mediolano Aquileiam.
Ab Arimino Ravennam.
A Cremona Bononiam.

Et ainsi des autres.

Sous cette forme de parler, il nous descrit cinquante chemins ou environ par toute l'Italie, qu'il commence à certains lieux & finit en autres, sans se soucier des noms propres que l'histoire leur donne. Il se contente de prendre certaines villes & citez plus celebres pour en faire les commencemens & les fins, sans dire, ny exprimer si c'est sur la Voye Appienne, Flaminienne, ou autre, que courent & s'estendent les chemins dont il parle, si ce n'est bien rarement.

6. Que si quelquefois il fait mention de la Voye Appienne, Flaminienne, Clodienne, Valerienne, ou autre, ce n'est que par accident. Car son dessein n'est pas de prendre aucunes de ces Voyes, pour les conduire d'un bout à l'autre, & les descrire en leur entier : mais com-

mençant & finissant ses chemins où bon luy semble, il donne quelquefois advis, que le chemin qu'il descrit, & dont il parle, s'estend le long de la Voye Appienne, Flaminienne, ou autres de celles que l'Histoire appelle par des noms propres : tels que ceux que nous avons dit estre empruntez des auteurs desdits chemins, ou des villes & provinces ausquels ils tendent, ou de quelqu'autre cause par nous cy-dessus rémarquée. Vous trouverez donc aucuns des chemins de l'Itineraire, qui feront partie de l'un ou de l'autre des Grands Chemins que l'histoire marque de leurs noms propres. Les autres commençans sur l'un des Grands Chemins, se vont terminer en un autre que en dépend, comme une moindre branche d'une plus grosse.

7. Bref il ne s'est asservy aux termes, limites, ou estenduë précise d'aucun des chemins Militaires : mais il a pris dans chacun d'eux autant d'espace & de distance qui luy en estoit de besoin, pour désigner ses chemins : y observant cela, neantmoins à la rigueur, de ne ranger aucunes citez, gistes, postes, ou autres places dans ses chemins, sinon celles qui se trouvent sur les chemins Militaires. Tout ce que l'Auteur dudit Itineraire n'a pas fait sans cause : d'autant que son dessein n'estoit pas de nous faire l'Histoire des Grands Chemins, & de nous dire, où ils ont esté commencez & finis par ceux qui les ont faits. Mais son entreprise estoit de montrer, comme par ces Grands Chemins on pouvoit aller d'une Ville ou d'une Province en une autre. Qui est le vray dessein d'un Itineraire. Car comme ainsi soit que lesdits chemins ayent esté faits principalement pour la conduite des armées, & courses des postes, toutes les armées qui devoient faire voyage, n'estoient pas tousjours à Rome comme au centre, d'où les chemins ont tiré leur commencement avec leurs noms propres. Et tous les Postes qui couroient, ne partoient pas non plus de la ville de Rome. Il falloit aller de lieu en autre par les terres de l'Empire, & de long & de travers. C'est pourquoy tout ainsi que sur les Cartes marines il y a plusieurs Rumbs de vents, & en plusieurs endroits de la mer, afin que les navigans puissent prendre celuy qui est le plus proche de l'endroit où ils sont, & le plus commode à leur course ; ainsi l'Auteur de l'Itineraire a estably plusieurs départemens par les terres d'Italie, qu'il a attaché aux principales citez, autour desquelles les armées pouvoient faire quelque séjour. Et comme un chemin ou plusieurs avoient leur cours par lesdites citez, il commence par l'une d'icelles la description de ses chemins, & les finit en une autre telle que bon luy semble : sans se soucier si c'est-là, que commencent ou finissent les chemins Militaires désignez par un seul nom, ou si de l'un des chemins il enjambe sur un autre qui luy est attenant : comme par exemple, il ne descrit pas la Voye Flaminienne à part d'un bout à l'autre, & l'Emilienne à part : mais quelquefois il commencera l'un

des chemins de son Itineraire au milieu d'un chemin nommé en l'Histoire, & l'ira finir au milieu de l'autre, n'en faisant qu'un de plusieurs. Et c'est d'où vient qu'il ne donne point de nom propre à ses chemins, & qu'il se contente de les désigner en gros par les noms des Villes qui en occupent les deux extremitez. Ainsi que nous verrons par plusieurs exemples aux discours suivans.

DU NOMBRE DES GRANDS CHEMINS d'Italie.

CHAPITRE XIX.

1. *Deux manieres observées en parlant des Grands Chemins, l'une selon l'Histoire, & l'autre selon l'Itineraire.*
2. *Nombre des Grands Chemins d'Italie marquez de noms propres dedans l'Histoire.*
3. *Nombre des Grands Chemins d'Italie, selon l'Itineraire d'Antonin.*
4. *Quarante-sept chemins Militaires suivant l'Itineraire, dont toute l'estenduë mise ensemble, excede 4500. lieües de longueur.*

1. 

VOILA ce que nous pouvons dire en general des Grands Chemins d'Italie, qui ont plus de cinq cens lieües pour s'estendre sur la longueur d'icelle, & plus de deux cens sur la largeur. Il faut maintenant venir au nombre d'iceux, duquel nous parlerons en deux manieres: l'une selon l'Histoire, & l'autre selon l'Itineraire d'Antonin. Selon l'Histoire nous donnerons à chacun chemin Militaire son nom propre: mais selon l'Itineraire d'Antonin, nous ne les nommerons autrement que par les Villes qui en occupent les deux bouts. Et neantmoins le nombre des uns revient à bien près du nombre des autres. Et aussi ils ont cela de commun, que tant en l'Histoire qu'en l'Itineraire, mesme en la Carte de Peutinger, les uns prennent leur commencement aux portes de Rome, & les autres au beau milieu de l'Italie.

2. Les Chemins Militaires qui partent immediatement des portes de Rome, suivant la Carte de Peutinger: & qui ont leurs noms propres en l'Histoire, sont onze en nombre, dénommez & rangez autour de ladite Ville, ainsi qu'il ensuit.

VIA.

V I A.

Flaminia.	*Tiburtina.*	*Latina.*	*Aurelia.*
Salaria.	*Præneſtina,*	*Appia.*	*Triumphalis.*
Numentana.	*Lavicana.*	*Hoſtienſis.*	

A ces onze nous adjouſterons les douze que vous voyez cy-deſſous, leſquels Onuphrius Panvinus teſmoigne prendre leur commencement és portes de Rome auſſi-bien que les deſſuſdites.

V I A.

Collatina.	*Valeria nova.*	*Albana.*	*Portuenſis.*
Gabina.	*Valeria vetus.*	*Ardeatina.*	*Vitellia.*
Campana.	*Tuſculana.*	*Laurentina.*	*Aurelia nova.*

Quant aux Grands Chemins qui prenoient leur commencement au milieu de l'Italie, vous en voyez icy les noms.

V I A.

Æmilia Lepidi.	*Auguſta.*	*Poſtumia.*	*Setina.*
Caſſia.	*Cimina.*	*Quintia.*	*Domitiana.*
Clodia, vel, *Claudia.*	*Amerina.*	*Junia.*	*Aſinaria.*
Annia.	*Sempronia.*	*Trajana.*	*Cornelia.*
		Numicia.	*Æmilia Scauri.*

Outre tous ces chemins, il y en a ſept ou huit, de l'aſſiette deſquels on ne ſçauroit rien aſſeurer : eſtant incertain s'ils ſont dans Rome ou dehors, & impoſſible de determiner leurs fins, ny leurs commencemens : qui ſont,

V I A.

Trajana 2.	*Patinaria.*	*Gallicana.*	*Laticulenſis.*
Trajana 3.	*Tiberina.*	*Gallica.*	*Flavia.*

Juſques icy ſont les Grands Chemins d'Italie, qui ſont remarquez par noms propres dedans l'hiſtoire, & qui reviennent au nombre de quarante-neuf, ſans ceux qui nous peuvent eſtre eſchappez.

3. Il faut venir à ceux que l'Itineraire d'Antonin nous ſpecifie : & qu'il eſtend dans la longueur & largeur d'Italie, ſoit à commencer à Rome, ou autres citez principales, ainſi qu'il enſuit.

VIÆ ITALIÆ.

Iter quod à Mediolano per Picenum & Campaniam ad Columnam, id eſt Trajectum Siciliæ, ducit.	M. P. CCCCLVI.
Item ab Urbe, Appia via recto itinere ad Columnam.	M. P. CCCCLV.
In medio Falerno ad Tanarum.	M. P. XXV.
Iter à Capua Equotuticum.	M. P. LIII.
Ab Equotutico per Roſcianum, Rhegium.	M. P. CCCCLXXVIII.
Ab Equotutico Hydruntum ad Trajectum.	M. P. CCXXXV.
A Brundufio Tarentum ad littus.	M. P. XLIIII.
A Bario per compendium Tarentum.	M. P. LX.
A Benevento Hydruntum.	M. P. CLXV.
A Benevento Tarentum.	M. P. CLXVI.
A Tarracina Beneventum.	M. P. CXIII.
A Tarracina Neapolim.	M. P. LXXXVII.
A Neapoli Nuceriam Conſtantiam.	M. P. XXXVI.
A Literno Miſenam.	M. P. XII.
Ab urbe Mediolanum.	M. P. DXXVIII.
Inde Aquileiam.	M. P. CCLX.
Ab urbe Ariminum.	M. P CCXXII.
Ab Arimino recto itinere Ravennam.	M. P. XXXIII.
Inde Concordiam.	M P. XXXI.
Ab Arimino Aquileiam.	M. P. CCCCLXXXV.
A Brigantia per Lacum, Mediolanum uſque.	M. P. CXXXVIII.
A Brigantia Comum.	M. P. CXCV.
Ab Aquileia Bononiam.	M. P. CCXVI.
A Verona Bononiam.	M. P. CV.
A Vercellis Laudem.	M. P. LXX.
A Cremona Bononiam.	M. P. CXII.
A Faventia Lucam.	M. P. CXX.
Iter à Parma Lucam.	M. P. C.

VIA CLODIA.

Iter à Luca Romam per Clodiam.	M. P. CCXXXVIII.
Item à Roma Forum Clodii.	M. P. XXXIIII.
Iter ab Ariminio Dertonam.	M. P. CCXXIX.
Item à Luca Pisas.	M. P. XII.
Item à Luca Lunam.	M. P. XXXIII.

VIA AURELIA.

A Roma per Tusciam, & Alpes maritimas.	
Arelatum usque.	M. P. DCCLXI.
A Roma Cossam.	M. P. LXI.
Item à Roma per Portum, Centum Cellas.	M. P. LXIX.
Ab Urbe Ostiam.	M. P. XVI.
Laurentum.	M. P. X.
Lanuvium.	M. P. XVI.

PRÆNESTINA.

Ab Urbe Beneventum usque. M. P. CLXXXVIII.

LAVICANA.

Ab Urbe Beneventum usque. M. P. CLXX.

LATINA.

Ab Urbe Compitum. M. P. XLVIII.

Intrat in Lavicanam Salaria.

Ab Urbe Hadriam usque.* M. P. CLVI.

VALERIA.

Ab Urbe Hadriam usque. M. P. CXLVIII.

FLAMINIA.

Ab Urbe per Picenum, Anconam ; & inde Brundusium.	M. P. DCXXVII.
Ab Heluillo Anconam.	M. P. L.
A Septempeda Castrum Truentium.	M. P. LXXIV.

De Italia in Gallias.

A Mediolano Arelate per Alpes Cottias.	M. P. CCCCXI.
Iter à Mediolano per Alpes Grajas Viennam.	M. P. CCCVIII.
Item à Mediolano per Alpes Grajas Argentoratum.	M. P. DLXXVI.
Item à Mediolano per Alpes Penninas Maguntiacum.	M. P. CCCCXIX.
A Mediolano per Alpes Cottias Viennam.	M. P. CCCCIX.

4. C'eſt donc ainſi que l'Itineraire d'Antonin fait réconnoiſtre les Grands Chemins d'Italie, par les noms des villes qui les terminent de part & d'autre, & qui ſe trouvent icy jusques au nombre de quarante-ſept, chacun deſquels eſt accompagné du nombre des milliaires, qui ſe trouvent de l'une de ſes extremitez à l'autre. Que ſi nous venons à ſupputer leſdits milliaires, & les adjoûter en une ſomme, nous trouverons, que dans la ſeule Italie les Romains ont fait à la main plus de quatre mille cinq cens lieües de chemins pavez, ſoit de gravois ou de cailloux, garnis par le dedans de materiaux diſpoſez en la forme & maniere que nous avons dit au livre ſecond : ſans mettre en ligne de compte les ponts qui les continuent par terre, & les ports qui les finiſſent ſur les rivages de la mer.



DES PORTES DE LA VILLE DE ROME, desquelles les Grands Chemins d'Italie prenoient leur commencement.

Chapitre XX.

1. *Quels sont les commencemens & les fins des Grands Chemins, tant terrestres que maritimes. Nombre des Portes doit respondre à celuy des chemins.*
2. *Plusieurs Grands Chemins d'Italie tirez d'une seule Porte de Rome.*
3. *Nombre des Portes sert à sçavoir le nombre des chemins en dépendans.*
4. *Difference en l'histoire sur le nomble & situation des Portes de Rome.*
5. *Par qui l'enceinte de la ville de Rome a esté dilatée.*
6. *Nombre des Portes de sa derniere enceinte.*
7. *Conciliation des passages de Pline & de Procopius, sur le nombre des Portes de Rome: noms de 14. desdites Portes suivant leur ordre.*
8. *Noms de dix autres moindres Portes.*
9. *Porte triomphale, & autres, non mises au nombre des principales.*

1. 

Leon Baptiste Albert a fort bien dit, que les grandes voyes terrestres, soit dedans les villes, ou déhors, commencent ou finissent en des portes, comme les maritimes en des ports. *Viarum quidem*, dit-il, *& earum, quæ extra urbem sunt, & earum quæ intra urbem sunt, caput, & quasi terminus quidam, est terrestribus Porta: maritimis nisi fallimur, Portus.* Et rémarque en autre endroit, que selon l'art qui se doit observer au bastiment des grandes villes, il faut que le nombre des portes soit correspondant au nombre des chemins militaires qui y viennent aboutir. *Portarum ratio pro Viarum Militarium numero habenda est.*

Lib. 8. de re ædificatoria c. 6.

Lib. 4. cap. 5.

2. Or quant aux Romains, ils n'ont pas approprié les portes de leur Ville à leurs chemins militaires: mais leurs chemins militaires à leurs Portes, de plusieurs desquelles ils n'ont pas seulement fait partir un chemin militaire, mais deux, où plusieurs: comme nous apprenons d'Onuphrius Panvinus, qui dit: *Ab una autem Porta plures Vias deduci, atque eas in diversa loca dividi, manifestum est.* Et de-là est venu, que plusieurs portes ont eu le nom de quelques-uns des Chemins militaires: comme au contraire, quelques chemins militaires celuy des Portes, d'où ils sont tirez & dérivez.

3. Donc pour discourir clairement & nettement des Grands Chemins d'Italie, il nous faut dire quelque chose des Portes de l'ancienne Rome : afin que par le nombre & la situation de chacune, nous puissions faire entendre le nombre & la situation des Grands Chemins, qui de-là s'estendent par toute l'Italie : soit qu'ils partent immediatement desdites portes, ou qu'ils soient joints, & comme entez sur ceux qui en sortent immediatement.

4. Or est-il, que le nombre & la situation desdites portes a esté fort differente, selon la difference des temps : car au commencement de la fondation de Rome, lors qu'elle ne comprenoit encore que le mont Palatin, & la vallée prochaine, où estoit le grand marché Romain, elle n'avoit que trois portes. Puis lors que les Sabins furent réceus par Romulus au droit de Bourgeoisie Romaine, l'enceinte de la Ville fut augmentée, le Capitole enclos dans icelle, & une quatriéme porte bastie, pour servir d'issuë à la Ville du costé dudit Capitole. C'est de ces trois portes, & de la quatriéme ensuivante, que Pline veut parler, quand il dit : *Urbem tres Portas habentem Romulus reliquit, aut, ut plurimas tradentibus credamus, quatuor.* Mais Pline ne donnant à connoistre les noms desdites portes, nous aurons récours à Varron, qui parle ainsi des trois premieres. *Praeterea intra muros, video Portas dici : in Palatio Mutionis à mugitu, quod ea pecus in Ducitatum antiquum oppidum, exigebant. Alteram Romanulam, quae est dicta à Roma. Tertia Janualis dicta à Jano.* Où l'on voit que la premiere porte eut ce nom de *Porta mutionis*, du mugissement des bestes à cornes, que l'on envoyoit par-là aux pasturages voisins : celle de Romanula, ainsi dite du nom de la Ville-mesme : & la troisiéme Janualis, du Dieu Janus, qui autrefois habita en ces quartiers. Quant à la quatriéme, elle eut le nom de *Porta Carmentalis*, de Carmenta mere d'Evander, qui fit autrefois sa demeure en cet endroit au pied du Capitole, comme nous pouvons apprendre de ces mots de Solinus : *Pars infima Capitolini montis, habitaculum Carmentis fuit, ubi & Carmentale fanum nunc est : à quo Carmentalis portae nomen est.* Livius au 17. de son Histoire, & Plutarque en la vie de Camillus, font mention de cette porte, & Virgile en ce vers du 8. de son Eneide.

Lib. 3. c. 5.

Lib. 4. de ling. Lat.

Et Carmentalem Romano nomine Portam.

5. La ville de Rome en ce temps-là estoit de figure carrée, aux entrées & issuës de laquelle ces quatre portes pouvoient suffire. Mais és siecles suivans, son enceinte ayant esté dilatée à plusieurs fois, il fallut souvent y faire des portes toutes nouvelles, ces quatre premieres ne servans plus de rien à la forteresse & closture de la ville. Car bientost aprés, Numa Pompilius, successeur de Romulus, adjoûta à la

ville de Rome une partie du Mont Quirinal. Et comme le peuple vint à s'accroistre grandement sous les Rois suivans, Tullus Hostilius y joignit le Mont Cœlius : Ancus Martius, le Janicule : Servius Tullius, le reste du Quirinal & le Viminal. Long-temps depuis Sylla, Jules Cesar, Auguste & Tibere augmenterent l'enceinte de ladite Ville de plusieurs grandes places, qu'ils y enfermerent : mais Neron, après y avoir mis le feu, l'agrandit encore plus que devant. Trajan y mit sa piece, & Aurelian aussi, qui premier environna le Champ de Mars dans son enclos. Finalement Constantin le Grand fut le dernier qui l'amplifia du costé des portes Viminale & Tiburtine, ayant jetté bas pour ce faire l'ancien Champ Prétorial qui estoit en ces quartiers.

6. C'est donc des portes de cette large enceinte de Ville que nous avons à traiter, d'autant que c'est de celle-là que partoient les Grands Chemins d'Italie, & par eux le reste des Grands Chemins de toutes les Provinces de l'Empire. Or le nombre desdites portes est diversement assigné par les Auteurs. Pline dit que de son temps il y en avoit vingt-quatre. Car c'est ainsi qu'il faut lire ce passage du 3. Livre chap. 5. de son Histoire Naturelle : où il parle des portes de Rome qui estoient du temps de Vespasian & de ses deux enfans : *Quæ sunt hodie* XXIIII. & non pas XXXVII. ainsi que les livres vulgaires le portent, ce que nous avons dit ailleurs. Les autres n'en comptent que quatorze. Entre lesquels est Procopius au livre 1. *de Bello Gothorum*, où parlant du temps de Justinian, il dit : *Habet autem circumjectus Urbi murus Portas decem & quatuor Portulasque alias quasdam.*

7. Pour accorder ces deux Auteurs ensemble, nous pouvons dire que c'est bien la verité, qu'à Rome il n'y avoit que quatorze ou quinze portes Royales & principales, que l'on pourroit appeller Imperiales ou Militaires, d'autant qu'à ces quatorze ou quinze se rapportoient toutes les Voyes Militaires d'Italie, soit qu'elles portassent leur nom jusques-là, ainsi que branches attachées à leur tronc : ou bien qu'elles dépendissent d'autres, par le moyen desquelles elles y fussent portées. De ces quatorze portes Militaires vous voyez icy les noms disposez par le mesme ordre que les portes à l'entour de la ville de Rome.

Porta Flumentana, post *Flaminia*, nunc *Populi*.
Porta Collatina, post *Pinciana*.
Porta Agonensis, post, *Quirinalis*, deinde *Collina*, postea *Salaria*.
Porta Viminalis, post, *sanctæ Agnetis*.
Porta Gabiusa, nunc *sancti Laurentii*.
Porta Esquilina, alias, *Labicana*, post *Prænestina*, nunc *Major*.

Porta Cælimontana, post *Asinaria*, nunc *sancti Joannis*.
Porta Ferentina, postea *Latina*.
Porta Capena, post *Appia*, nunc *sancti Sebastiani*.
Porta Trigemina, post *Ostiensis*, nunc *sancti Pauli*.
Porta Navalis, post *Portuensis*.
Porta Janiculensis, post *sancti Pancratii*.
Porta Fontinalis, post *Septimiana*.
Porta Aurelia, propè molem *Adriani*.

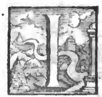
8. Quant aux dix autres portes qui estoient à Rome du temps de Pline, il est à croire que c'estoient portes de moindre apparence, lesquelles Procopius appelle *Portulas* : & desquelles les noms ensuivent.

Porta Querquetularia vel *Querquetulana*, in Viminali.
Porta Piacularis.
Porta Catularia.
Porta Minutia.
Porta Mugiona.
Porta Sanqualis.
Porta Nævia.
Porta Randuscula, alias *Randusculana*.
Porta Lavernalis.
Porta Libitinensis.

9. Outre ces 24. portes, il y en avoit encore une qui servoit d'entrée à la ville de Rome du costé du mont Vatican deçà le Tybre, que l'on a tenu hors du nombre des portes principales, sans que j'en puisse sçavoir la cause : veu qu'elle est des plus celebres, & que par icelle les Triomphans entroient dedans Rome, d'où elle auroit eu le nom de *Porta Triumphalis*, à travers laquelle passoit une Ruë célebre du mesme nom, dont nous parlerons à son tour. Quant à quelques autres qui sont mentionnées en l'Histoire, sçavoir *Porta Saturnia*, *vel Pandana*, *Porta Ratumena*, *Salutaris*, *Stercoraria*. C'estoient portes du dedans de la Ville, qui ne servoient plus d'entrée ny d'issuë : & qui pouvoient bien estre des sept portes, que Pline dit n'estre parvenuës jusques à son temps : *Prætereuntque*, dit-il, *ex veteribus septem, quæ esse desierunt*.

DES GRANDS CHEMINS D'ITALIE qui prenoient leur commencement aux Portes de Rome.

Chapitre XXI.

1. 

L est temps enfin de faire partir des Portes de la ville de Rome, toutes les Voyes en particulier desquelles nous avons jusques à present traité en general, & de les conduire les unes après les autres par toute la longueur & largeur d'Italie. A cette fin nous commencerons par celles qui ont des noms propres dans l'histoire, que nous deduirons selon l'ordre de la situation qu'elles ont en la nature. A chacune desquelles nous accommoderons celles qui sont dans l'Itineraire d'Antonin dénuées de leur propre nom, ensemble celles qui sont dépeintes en la Carte de Peutinger : aucunes desquelles sont accompagnées de leur nom propre : & les autres sans aucuns noms. Et confererons ainsi les unes avec les autres au plus prés qu'il nous sera possible.

2. Davantage, nous y observerons cet ordre, qu'ayant discouru d'une voye Militaire, qui part immediatement de l'une desdites portes,

nous traiterons ensuite, de toutes celles qui en dépendent, comme rameaux de leurs principales branches. Ce qui servira grandement à faire entendre les rapports que chacune voye peut avoir avec la Ville : ensemble à mettre comme devant les yeux, la grandeur admirable de leur estenduë.

3. Nous commencerons par la Voye Flaminienne, non pas seulement à cause qu'elle est des plus anciennes, & des plus rénommées de toutes : mais à cause de la situation de la Porte Flumentane, de laquelle elle prend son commencement pour tirer aux champs. La raison de cela est, que nous avons à déduire nos Grands Chemins suivant l'ordre des Portes où ils commencent. Or celle-cy estant assise au delà du Tybre à nostre régard, & plus près du Tybre que pas une autre, nous tirerons de-là en avant vers les autres portes dans le territoire des vieux Latins, prenant chacune Porte & chacune Voye à son tour, jusques à ce que nous ayons réjoint le Tybre à l'autre partie de la ville. Puis passant la riviere, nous continuerons nostre route par celles de deçà ; tant que nous soyons parvenus jusques à la derniere.

In verbo Flumentana. 4. Or que la porte Flumentane soit assise auprès du Tybre, il en appert par son nom mesme, qu'elle a tiré du voisinage de ce fleuve : *Flumentana porta*, dit Festus Pompeius, *Romæ appellata quod Tyberis partem ea fluxisse affirmant*. Et voit-on qu'elle en estoit si près, que le Tybre estant autrefois desbordé de son canal, ruïna plusieurs édifices és environs de ladite porte : ainsi que nous lisons dans Livius, qui

Lib. 35. dit : *Tyberis infestiore quam priore, impetu illatus Urbi, duos pontes, ædificia multa, maximè circa Portam Flumentanam evertit.*

5. Il faut neantmoins confesser qu'à present elle n'est plus si près du Tybre qu'elle estoit avant l'Empire d'Aurelian. D'autant que cet Empereur voulant mettre dans l'enclos de Rome le Champ de Mars, qui en avoit toûjours esté déhors jusques à son temps, fut contraint de ruïner l'ancienne porte Flumentane, qui estoit tout près du Champ de Flora, & de la transporter ailleurs : ce qu'il fit justement sur la Voye Flaminienne, qu'elle reçoit dans son ouverture, à raison dequoy elle fut depuis appellée, *Porta Flaminia* : ainsi que Procopius la nomme, quand il dit : *Inter Portam namque Flaminiam & Prænestinam cis Tyberim castra una locaverant.* Et en un autre endroit : *Belisarius Prænestinam portam Bessæ tradiderat custodiendam : Flaminiæ Constantium præfecerat.* C'est la mesme porte que l'on nomme maintenant *Porta Populi*, d'une troisiéme appellation.

6. C'est donc à cette porte que la Voye Flaminienne prend son commencement pour tirer du costé des Champs : comme Festus Pompeius dit la Voye Appienne prendre son commencement de *Porta Capena*, qui luy est quasi diametralement opposite. Ce n'est pas toutefois, qu'elles n'ayent leur premiere origine dedans la Ville ; car la

Flaminienne s'avance de ladite porte bien avant vers le marché Romain, tant qu'elle vienne à se joindre à une autre grande ruë, dite *Via lata*, qui est entre elle & ledit Marché, & qui par ce moyen la porte avec bien peu de fléchissement jusques au Milliaire Doré.

7. Mais pour venir à la principale partie, qui est celle qui sort aux champs : je ne rediray point ce que j'ay rémarqué cy-dessus de son Auteur ; cela se peut voir au chapitre 8. du premier Livre. Je me contenteray de parlér seulement de sa longueur. Car quiconque l'ait fait, soit Flaminius qui fut tué au Lac de Trasimene, ou son fils ; c'est chose asseurée, qu'elle a esté continuée sans interruption depuis la ville de Rome jusques à Rimini, Ville sise sur le rivage de la mer Adriatique, où elle a esté conduite à travers le pays des Hetruriens & Ombriens, qui sont aujourd'huy les habitans de la Toscane, & du Duché de Spolete. Strabo parlant de Flaminius le fils, lors Consul avec M. Æmilius Lepidus, nous en donne ce tesmoignage. *Eodem enim in Consulatu, M. Lepidus & Cajus Flaminius Collegæ fuerunt. Victores autem Ligurum, stravere : hic quidem Flaminiam è Roma per Tusciam & Umbriam usque Ariminum. Alter reliquam porrò usque Bononiam, & ex ea in Aquileiam propè Alpium radices, ducto per gyrum circa Paludes opere.* Lib. 5. Geogr.

8. Davantage, lors qu'Auguste Cesar entreprit de la réparer, Suetone dit expressement, que ce fut jusques à Rimini. *Desumpta sibi Flaminia via Arimino tenus munienda.* Ce qui est encore confirmé par l'Itineraire d'Antonin, qui nous descrit entr'autres chemins, un qui s'estend de Rome à Rimini, qui ne peut estre que la voye Flaminienne, encore qu'il ne luy donne autre titre que celuy-cy, *Ab urbe*, sans adjoûter *Ariminum*. Ainsi qu'il a de coustume de faire aux autres grandes Voyes, qu'il dénomme par la premiere & la derniere ville de leur estenduë. Voicy donc la forme sous laquelle il nous la donne : sous laquelle j'ay mis pareillement ladite Voye, ainsi qu'elle est dépeinte & dénommée en la Carte de Peutinger pour juger de l'une par la comparaison de l'autre : comme il s'ensuit.

EX ITINERARIO ANTONINI.

AB URBE.

Rostratam Villam.	M. P. XXIIII.
Ocricolos civitatem.	M. P. XXV.
Narniam Civ.	M. P. XII.
Interamniam. Civ.	M. P. VIII.
Spoletium Civ.	M. P. XVIII.

Forum Flaminii Vicum.	M. P. XIX.
Heluillum Vicum.	M. P. XXVII.
Callem Vicum.	M. P. XXIII.
Forum Sempronii.	M. P. XVIII.
Fanum Fortunæ.	M. P. XVI.
Pisaurum.	M. P. VIII.
Ariminum.	M. P. XXIIII.

EX CHARTA PEUTINGERIANA.

VIA FLAMINIA.

Ad Rubras.	VI.
Ad Vicesimum.	XI.
Aqua viva.	VII.
Interamnio.	VII.
Adtine Recine.	XI.
Fano Fugitivi.	II.
Spoleto.	V.
Mevanio.	XII.
Foro Flaminii.	XVI.
Nuccrio Camellaria.	XII.
Haluillo.	XV.
Ad Ensem.	X.
Ad Calem.	VII.
Ad Intercisa.	XIIII.
Foro Sempronii.	XII.
Fano Fortunæ.	XVI.
Pisauro.	VIII.
Arimino.	XXIII.

9. Que si vous desirez sçavoir la distance précise de Rome à Rimini par l'Itineraire d'Antonin sur ladite Voye Flaminienne, il ne faut qu'adjoûter tous ces nombres en un, & vous trouverez qu'elle est de deux cens vingt-deux milles Italiques, qui valent cent onze lieües Françoises, & par la Carte de Peutinger de 194. milles seulement, qui ne réviennent qu'à quatre-vingt-dix-sept lieües.

10. Panvinus dit, qu'en plusieurs endroits du Duché de Spolete, mais principalement entre Rome & Otricoli, on en voit jusques à présent beaucoup de vestiges : & que le long d'icelle paroissent plusieurs tombeaux, qui pour estre consommez de vieillesse ne se peuvent plus récomoistre. Sur tous autres paroissoient anciennement en ladite Voye les tombeaux de deux esclaves affranchis, que leurs maistres leur

avoient fait dresser tout de marbre. L'un estoit celuy de Paris, joüeur de Farce, natif d'Egypte, Affranchy de Neron, qui aimoit telle race de gens. De ce tombeau parle Martial, quand il dit :

Quisquis Flaminiam teris, Viator, Lib. 11.
Noli nobile praeterire marmor. epig. 14.

L'autre estoit celuy de Glaucias, Affranchy d'Atedius Melior citoyen Romain, qui mourut jeune, & à qui Papinius Statius a fait un tombeau plus durable que celuy de marbre, que son Seigneur luy fit dresser. C'est le premier poëme du second livre de ses Boscages, par lequel il prend peine de consoler ledit Atedius sur le decez dudit Glaucias : & où se trouvent ces vers.

Quid mirum ? Plebs cuncta nefas, & praevia flerunt
Agmina, Flaminio quae limite Milvius agger
Transvehit.

Martial dit aussi ce mot dudit Tombeau.

Sub hoc marmore Glaucias humatus, Lib. 6.
Juncto Flaminiae jacet sepulchro. epig. 28.

11. C'est encore sur ladite Voye qu'est assise la maison de plaisance d'Auguste Cesar, dite la maison aux Poules, de laquelle nous avons parlé au second Livre, comme pareillement de la Roche que Vespasian perça près de Furlo, pour continuer ladite Voye en ligne droite de mille pieds de longueur. Finalement, il y avoit encore certain lieu, que les Romains nommoient Clitellas, pour estre fait à la similitude d'un bast que l'on met sur un mulet ou un asne : duquel Festus Pompeius fait mention en ces mots : *Clitellae in Via Flaminia, loca quaedam devexa subinde & acclivia.*

12. Or ay-je à donner advis une fois pour tout au Lecteur, que je ne veux entrer en question sur la verité des distances, qui se trouvent en l'Itineraire d'Antonin, & la Carte de Peutinger : ny pareillement examiner de plus près, lequel des deux a mieux ordonné ses citez, ses gistes, & ses postes : lequel est le plus juste à les compter & marquer par milliaires, & le plus correct à les escrire. Ceux qui auront la curiosité d'examiner tout cela, pourront avoir récours aux Commentaires, que Hieronimus Surita a fait sur l'Itineraire : & à ceux que M. Velserus a composé sur la Carte de Peutinger : esquels l'un & l'autre ne sont en rien tant occupez, qu'à corriger & rédresser les fautes & l'ortographe des noms propres qui s'y trouvent. Ce qu'ils font par la con-

ference de ces deux œuvres avec l'histoire : & par la collation des vieux exemplaires dudit Itineraire, en quoy gist le plus gros de l'ouvrage de Surita.

DES GRANDS CHEMINS D'ITALIE dépendans de la Voye Flaminienne.

CHAPITRE XXII.

1. E trouve en tout neuf chemins militaires, désignez par leurs noms dans l'Histoire, qui partent de la Voye Flaminienne, ainsi que rameaux de leur tronc. De toutes ces Voyes, celle qui porte le nom de *Via Æmilia*, est la plus ancienne, la plus rénommée, & la plus grande de toutes : car pour ce qui est de la grandeur, elle surpasse de beaucoup la Flaminienne, & aussi elle luy est égale d'antiquité & de rénom.

2. Pour l'antiquité, nous avons veu par le tesmoignage de Strabo, qu'elle est du mesme temps que la Flaminienne. Quand à la dignité, Andrea Palladio la met au rang des trois plus rénommées & plus excellentes de toutes, qui sont les voyes Appienne, Flaminienne, & Emilienne. Et pour la longueur, elle s'estendoit depuis Rimini jusques à Boulogne, & de-là en Aquilée, par les citez, gistes, postes & villages qui ensuivent, suivant l'Itineraire d'Antonin, & Carte de Peutinger.

EX ITINERARIO ANTONINI, Pag. 28.

Ab Arimino Cæsenam Civit.	M. P. XX.
Faventiam Civ.	M. P. XXIIII.
Forum Cornelii Civ.	M. P. X.
Bononiam Civ.	M. P. XXIIII.
Mutinam Civ.	M. P. XXV.
Regium Civ.	M. P. XVIII.
Parmam Civ.	M. P. XIX.
Fidentiolam Vicum.	M. P. XX.
Placentiam Civ.	M. P. XXIV.
Laudem Civ.	M. P. XXIV.
Mediolanum Civ.	M. P. XVI.
Bergomum. Civ.	M. P. XXXIII.
Brixiam Civ.	M. P. XVIII.
Sirmionem Mansionem.	M. P. XXII.
Veronam Civ.	M. P. XXXIII.
Vicetiam Civ.	M. P. XXXIII.
Patavium Civ.	M. P. XXVII.
Altinum Civ.	M. P. XXXIII.
Concordiam Civ.	M. P. XXXI.
Aquileiam Civ.	M. P. XXXI.

EX CHARTA PEUTINGERIANA.

Ab Arimino, Rubico. Fl.	XI.
Ad Novas.	III.
Sabis.	XI.
Curva Cæsena.	XI.
Foro Populi.	VII.
Foro Livii.	VII.
Faventia.	X.
Sinuum Fl.	III.
Foro Cornelii	VI.
Silarum Fl.	VII.
Claterna.	VII.
Isex Fl.	VI.
Bononia.	IIII.
Foro Gallorum.	XVII.
Mutina.	VIII.
Lepido regio.	XVII.

Tannetum.	XI.
Parma.	XI.
Fidentia.	XV.
Florentia.	X.
Placentia.	XV.
Laude Pompeia.	XXII.
Mediolanum.	XVI.
Como.	XXXV.
Bergomum.	XX.
Leuceris.	XXXV.
Brixia.	XXXII.
Ariolica.	XIII.
Verona.	XXXIII.
Vicentia.	XXII.
Patavis.	XXX.
Altino.	XXX.
Concordia.	XXX.
Aquileia.	XIIII.

3. Conferant donc l'Itineraire d'Antonin avec la Carte de Peutinger, on voit par exemple particulier, ce que nous avons dit cy-dessus en general, lors que nous avons parlé de la comparaison de l'un & de l'autre. Sçavoir, qu'en la description des Grands Chemins, ces deux ouvrages sont differens l'un de l'autre aux noms & au nombre des citez, villes, gistes, ou mansions, & autres places, qui servent à désigner lesdits chemins. Et que quant au nombre des milliaires, il se trouvoit bien quelque égalité en aucuns : mais que pour la plusspart ils sont inégaux & disproportionnez, tant en gros, comme en détail. Ainsi voyez-vous que suivant l'Itineraire, il y a de Rimini en Aquilée CCCCLXXXV. milles Italiques : qui font deux cens quarante-deux lieües & demie. Et selon la Carte de Peutinger il y en a DXXVII. qui reviennent à deux cens soixante trois lieües & demie.

4. Davantage en conferant l'Itineraire à la Carte sur ce chemin present, on trouve qu'en ladite Carte, de *Curva Cæseno à Foro Populi*, il se fait un saut d'un chemin à l'autre sans aucun milieu, ces deux places estans assises sur deux lignes differentes, & qui ne s'entretiennent en cet endroit par aucune traverse : Mais de *Placentia* à *Laude Pompeia* : de *Mediolanum* à *Como* : & *d'Altino* à *Concordia*, il y a bien mutation de chemin, c'est toutefois moyennant des lignes ou chemins de traverses, qui servent à allier un Grand Chemin à un autre. On rencontre fort souvent, de tels & semblables sauts & mutations de lignes, en conferant les chemins de l'Itineraire avec ladite Carte : en sorte que ce qui n'est qu'un seul chemin en l'Itineraire, semble appartenir

tenir à deux ou trois dans ladite Carte. Et de toutes ces rémarques particulieres, J'ay bien voulu advertir le Lecteur pour une seule fois, & sans y plus rétourner : laissant à sa diligence d'en faire les espreuves, en conferant particulierement les chemins de l'un avec ceux de l'autre.

5. Mais pour rétourner à nostre Voye Emilienne, Livius luy donne son origine à Rimini, & semble ne la conduire que jusques à Plaisance, quand il dit, parlant d'Æmilius : *Pacatis Liguribus in agrum Gallicum exercitum duxit : Viamque ab Placentia, ut Flaminiæ committeret, Ariminum perduxit.* Le Poëte Martial parlant à son livre, fait mention de ce Grand Chemin, & de l'une des Citez qui est sur iceluy, és vers ensuivans. *Livius lib. 19.*

Romam vade liber, si veneris unde requiret, *Lib. 3. ep. 4.*
Æmiliæ dicas de regione Viæ.
Si quibus in terris, qua simus in Urbe rogabit,
Corneli referas me licet esse foro.

6. Auquel endroit ce n'est pas sans cause qu'il use du mot *Regio viæ Æmiliæ*. D'autant que des onze Regions, esquelles Auguste Cesar avoit divisé toute l'Italie, il y en avoit deux, l'une desquelles s'appelloit *Flaminia*, & l'autre *Æmilia*, des noms de ces deux Voyes si anciennes, qui passoient par lesdites Regions. Encore ont-elles rétenu ces noms, depuis que l'Italie a esté divisée en 17. Provinces par les derniers Empereurs qui y ont commandé : comme on peut voir *In Provinciarum Romanorum libello*.

7. La seconde branche de la Voye Flaminienne est celle, qui du nom de Cassius son auteur est appellée Cassienne. Ciceron parle de cette Voye en sa XII. Philippique, la mettant pour l'une des trois, par lesquelles on peut aller de Rome à Modene. *Tres viæ sunt ad Mutinam*, dit-il, *à Supero mari Flaminia : ab Infero Aurelia : Media Cassia.* Ce n'est pas que la Voye Cassienne ait son origine à Rome : mais c'est qu'elle tire sa branche de la Flaminienne au pont Milvius, aujourd'huy *Ponte mole*, basti sur le Tybre à deux milles près de Rome. Ce fut tout auprès de ce pont, que Constantin le Grand vainquit le Tyran Maxentius : lequel pensant fuïr, & faire sa rétraite dedans Rome, le pont estant rompu par la multitude, il tomba dans le Tybre, où il perdit la vie & l'Empire qu'il avoit tant affecté. On voit la figure & le nom dudit pont en la Carte intitulée *Paese di Roma*, imprimée par Pierre *de Nobilibus* : en laquelle la Voye Flaminienne est conduite le long du Tybre jusques audit Pont : & de-là se separant de la Voye Cassienne, prend sa route à droit comme la Cassienne tire à gauche, allant droit en la ville de *Sutri*. Et dit-on que l'on voit en-

core les restes de ladite Voye entre les villes de Sutri, de Viterbe, & de Bolsene.

8. La troisiéme branche est la Claudienne, qu'Ovide tesmoigne par ses vers avoir esté jointe avec la Flaminienne.

Lib. 1. de Ponto.

Nec quos pomiferis positos in collibus hortos,
Spectat Flaminiæ Claudia juncta Viæ.

Celle-cy est descrite dans l'Itineraire, non pas de Rome à Lucques (qui sont ses deux extremitez) mais de Lucques à Rome, en la forme que vous la voyez icy mise en comparaison avec la Carte de Peutinger.

EX ITINERARIO.

VIA CLODIA.

Iter à Luca Romam per Clodiam	M. P. CCXXXVIII. Sic.
Pistorium	M. P. XXV.
Florentiam.	M. P. XXV.
Ad fines sive Casas Cæsarianas.	M. P. XXV.
Arretium.	M. P. XXV.
Ad Statuas.	M. P. XXV.
Clusium.	M. P. XII.
Vulsinios.	M. P. XXX.
Forum Cassii.	M. P. XXVIII.
Sutrium.	M. P. XI.
Baccanas.	M. P. XII.
Romam.	M. P. XXI.

EX CHARTA PEUTINGERIANA.

Leuca	XII.
Ad Martis.	VIII.
Pistoris.	VIII.
Hollana.	VIIII.
Ad Solaria.	VIIII.
Florentia Tuscorum ad Aquileia.	VIIII.
Bituriha.	IX.
Adretio.	X.
Ad Novas.	XXIIII.
Clusio.	VIIII.

Volsinis.	VIII.
Aquas Passarias.	VIII.
Foro Cassii.	IX.
Vico Matrini.	IIII.
Sutrio.	XIV.
Vejos.	XII.
Ad Sextum via Clodia.	VI.
Roma.	III.

Que si vous supputez les nombres particuliers de l'un & de l'autre. Vous trouverez au détail de l'Itineraire CCXXXVIIII. milles Italiques, qui est une unité plus qu'au nombre general : mais ces nombres, ny en gros, ny en détail, ne conviennent point avec ceux de la Carte de Peutinger qui ne sont que CLXV. milles, encore que les citez & mansions y soient en beaucoup plus grand nombre : ensorte que l'Itineraire excede la Carte en la description de ce chemin de 37. lieües Françoises.

9. Suivent en après les Voyes Annienne, Augustane, Cimine, Amerine, Sempronienne, & Postumienne : qui prenans leurs commencemens en divers endroits de la Flaminienne, s'estendent deçà delà, comme rameaux, à travers les regions d'Italie, qui sont entre la ville de Rome, & l'Eridan.

Il se trouve une Inscription antique en une ville de Lombardie, nommée par les anciens *Axima*, ou *Axuma*, aujourd'huy Berinton : en laquelle bonne partie de ces Voyes sont dénommées, comme estant voisines l'une de l'autre, & administrées par un mesme Curateur.

C. OPPIO. C. F. VEL.
SABINO. IVLIO. NEPOTI.
M. VIBIO. SOLEMNI. SEVERO.
COS.
ADLECTO. A. SACRATISSIMO. IMP.
HADRIANO. AVG.
INTER. TRIBVNITIOS. PR. PERGR.
CANDIDATO. AVG.
LEG. PROV. BAETHICAE. CVR. VIAR.
CLODIAE. ANNIAE. CASSIAE.
CIMINAE. TRIVM. TRAIANARVM.
ET. AMERINAE. LEG. LEG. XI.
CL. P. E. LEG. AVG. PR. PR.
PROVINCIAE. LVSITANIAE.
PROCONS. PROV. BAETHICAE.
PATRONO. COL.
LEONAS. LIB.
ADCENSVS. PATONI.

Grut. 446. 4.

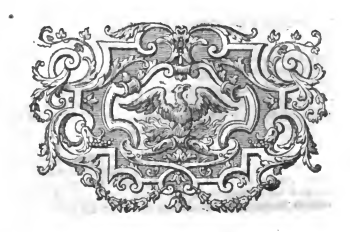
Hhh 2

ET. IN DEDIC. STATVAE.
COLONIS. COENAM. DEDIT.

Quant à la Voye Annienne, je n'en trouve autre chose, que ce qui est, en cette Inscription. De celle d'Auguste, il est parlé en une autre Inscription par nous employée au Livre 1. chap. 24. La Cimine tendoit en certaine Montagne & Lac de ce nom, assez près de Viterbe, dont Virgile fait mention en ces vers.

Lib. 7. Æneid. *Cimini cum Monte Lacum, lucosque Capenos.*

L'Amerienne avoit ce nom d'une ville du Duché de Spolete maintenant dite Amelia. Et au mesme Duché naissoit la Sempronienne, ainsi dite *De forum Sempronii*, où elle s'estendoit depuis Fuligno dite *Fulginia*, ou *Fulcinium in Umbria*. Et quant à la Postumienne elle avoit son cours par la Gaule que les Romains appelloient *Togatam*, ce qui se peut conjecturer de Tacite qui en parle ainsi. *Sistere tertiam legionem in ipso Viæ Postumiæ aggere jubet, &c.*



DES PORTES ET VOYES COLLATINE, Colline, Salaire, Gabienne & Tyburtine.

Chapitre XXIII.

1. *De la Porte Collatine & de l'origine de son nom.*
2. *Que la Voye Collatine estoit partie en la ville & partie aux champs.*
3. *De la Porte Colline, & diversité de ses noms.*
4. *De la Voye dite* Salaria, *& cause de sa dénomination.*
5. *Description de ladite Voye suivant l'Itineraire & la Carte.*
6. *Des Temples & Sepulchres bastis sur ladite Voye.*
7. *Les Romains vaincus par les Gaulois sur ladite Voye. Inscription qui fait mention d'icelle.*
8. *Des Voyes Quintienne & Junienne dépendant de la Salarienne.*
9. *De la Porte Viminale : étymologie de son nom, & varieté de son assiette.*
10. *De la Voye Nomentane, autrement dite* Ficulnensis, *partant de ladite Porte.*
11. *Neron s'est tué près d'icelle Voye. Temple de Bacchus. Inscription antique.*
12. *Porte dite* Gabina, Gabiusa, *&* Tiburtina.
13. *Des Voyes Gabienne & Tiburtine, partant de ladite Porte.*

1. APRES la porte Flumentane, suivoit celle que l'on nommoit Collatine, bastie sur une colline, dite, *Collis Hortulorum*, à cause des beaux & grands Jardins, que plusieurs Citoyens Romains y avoient. Et neantmoins ce n'estoit pas de ladite Colline qu'elle avoit le nom de *Collatina :* mais d'un ancien bourg ou villette que l'on appelloit *Collatia*, sis bien près de Rome ; ainsi que Festus Pompeius nous l'apprend, quand il escrit, *Conlatia oppidum fuit propè Romam, eo quod opes aliarum civitatum ibi fuerint collatæ : à qua porta Romæ Collatina dicta est.* Cette porte fut autrefois plus près du Tybre & du Champ de Flora : mais Aurelian la transporta sur ladite Colline, lors qu'il amplifia la ville de ce costé-là. Elle eut depuis le nom de *Porta Pinciana*, à cause du Palais des Pinciens qui en estoit voisin. Et de ce nom Procopius l'appelle, lors que parlant de Belisaire, il dit : *Pincianam is fermè, & proximam huic Salariam portam tenebat, ut suspectiores & necessarias : ea namque parte oppugnari facile poterat murus.*

In verbo Conlatia.

Lib. 1. de Bello Goth.

2. De la porte Collatine sortoit la grande voye du mesme nom, qui

prenoit son origine bien avant dedans Rome, car elle s'avançoit de ladite porte vers le marché Romain jusques à l'Aqueduc, dit *Aqua virgo :* & se venoit quasi joindre à la Flaminienne, près de celle que l'on appelloit *Viam latam :* qui portoit l'une & l'autre jusques audit marché : ainsi que l'on peut voir par la Carte d'Estienne du Perac. De cet endroit donc la voye Collatine s'estend aux champs à travers ladite porte, quasi droit au Septentrion : Et vient à quelque distance de la ville, rencontrer celle qui sort de la porte Colline ; sous le nom de *Via Salaria.* Frontinus parle de certaine eau servant à un Aqueduc, qui prenoit sa source prés de ladite voye, *Aquæ Alsietinæ augustæ ramus proximè Viam Collatinam accipit fontem.* Et ailleurs il en fait partir la source de l'eau Vierge, à huit milles de Rome. *Concipitur Aqua virgo Via Collatina ad milliarium octavum palustribus locis.*

In verbo Agonensis *& verbo* Quirinalis porta. 3. Vient après la porte, qui du nom de la Colline aux jardins est appellée *Porta Collina*, qui fut autrefois dite *Agonensis*, depuis *Quirinalis*, & enfin *Salaria.* Festus Pompeius nous donne ce tesmoignage de son nom ancien, *Agonia*, dit-il, *quæ fiebant in monte. Hinc Romæ mons Quirinalis, Agonius, & Collina porta Agonensis.* Et en autre endroit : *Quirinalis Porta dicta, sive quod ea in collem Quirinalem itur : sive quod proximè eam est Quirini Sacellum.* *Lib. 5.* Livius dit que ce fut par cette porte que les Gaulois entrerent dedans Rome, lors qu'elle fut prise & brulée par eux. Ce fut aussi de ce costé, que s'approcha Hannibal avec son Armée, lors qu'il se fit voir aux Romains du dessus de leur remparts selon le dire de Juvenal :

Satyr. 6.

—— proximus Urbi
Hannibal, & stantes Collina in Turre mariti.

Quand au nom de *Salaria*, c'est le dernier qui luy est escheu, à cause de la voye du mesme nom, qui prenoit de-là son commencement : *Lib. 3. Hist.* comme on peut colliger de ces mots de Tacite, *Tertium agmen per Salariam portæ Collinæ appropinquabat.*

4. C'estoit donc de la porte Colline, que la voye dont nous parlons prenoit son commencement : De-là elle s'estendoit vers le Septentrion tout à travers les terres des Sabins, récevant en soy la Nomentane en un village nommé Heretium sis à XVIII. milles de Rome, sur le rivage du Tybre : ainsi que Strabo nous le tesmoigne en ces *Lib. 5. Georg.* mots : *Per ipsos [Sabinos] via Salaria, in quam apud Heretum Sabinorum vicum supra Tyberim jacentem Nomentana incidit, non magnæ longitudinis strata est, ex eadem Collina porta inchoans.* Au reste elle eut ce nom de *Salaria*, comme Sextus Pompeius & Pline le tesmoignent : d'autant que c'estoit sur icelle, que les Sabins charioient le Sel, qu'ils

alloient querir à la mer, *Salaria via Romæ est appellata*, dit le premier, *quia per eam Sabini sal à mari deferebant.* Et Pline, *honoribus etiam militiæque interpositu : Salariis inde dictis, magnæ apud antiquos auctoritate : sicut apparet ex nomine Salariæ Viæ : quoniam illa Sal in Sabinos portari consueverat.* Lib. 31. cap. 7.

5. Vous voyez icy la description de ladite Voye ainsi qu'elle est dans l'Itineraire & dedans la Carte, à prendre de la porte Colline jusques en la ville d'Hadria.

EX ITINERARIO.

Ab urbe Hadriam usque	M. P. CLXVI.
Eretum.	M. P. XVIII.
Vicum novum.	M. P. XIIII.
Reate.	M. P. XVI.
Cutilias.	M. P. XVIII.
Interocrium.	M. P. VI.
Falacrinum.	M. P. XVI.
Vicum Badies.	M. P. IX.
Ad Centesimum.	M. P. X.
Asclum.	M. P. XII.
Castrum Truentinum.	M. P. XX.
Castrum novum.	M. P. XII.
Hadriam.	M. P. XV.

EX CHARTA PEUTINGERIANA.

Ereto.	XIII.
Ad Novas.	XIIII.
Reate.	XVI.
Aquæ Cutilliæ.	VIIII.
Interocrio.	VII.
Foroecri.	XII.
Palacrinis.	IIII.
Ad Martis.	XVI.
Firmo Viceno.	X.
Castello Firmani.	XII.
Cupra Maritima.	XII.
Castro Trentino.	XVII.
Castro novo.	XVIII.
Hadria.	VII.

Que si vous faites une supputation des nombres particuliers qui sont

en l'Itineraire, vous aurez en la ſomme entiere CLXVI. milles Italiques. Ce qui manifeſte la faute qui eſt au nombre general ainſi qu'il eſt imprimé, qui n'eſt que de CLVI.

6. Près la Voye dont eſt queſtion, & le long d'icelle eſtoient baſtis les Temples de Venus *Ericine*, de Venus *Verticordia*, & celuy de l'Honneur, en un lieu auquel ayant eſté trouvé une lame ſur laquelle eſtoient écrits ces deux mots, *Domina honoris*, cela donna occaſion aux Romains d'y baſtir ledit Temple : duquel Ciceron dit ce mot au 2. livre de ſes Loix. *Noſtis extra portam Collinam ædem Honoris.* Sur ladite Voye eſtoient pareillement rangez pluſieurs tombeaux magnifiques, entre leſquels eſtoit celuy de C. Marius, qui fut VII. fois Conſul : & celuy de Licinus Barbier d'Auguſte Ceſar, que les Poëtes Satyriques ont noté de trop d'ambition pour la qualité du perſonnage.

7. Ce fut à XIII. milles de la ville de Rome ſur ladite Voye, que les Gaulois conduits par Brennus, que l'hiſtoire appelle *Gallos Senones*, gagnerent la victoire contre les Romains, ſur le bord de la riviere d'Allia : laquelle prenant ſa ſource aux montagnes Cruſtumiennes, vient en cet endroit à ſe méler dans le Tybre. Il eſt parlé de ladite Voye en cette Inſcription ancienne.

ACONTII.
L. RANIO. OPTAT. C. V. COS.
Grut. 463. 4. CVRATORI. REIP. MEDIOLANENSIVM.
CVRAT.
REIP. NOLANORVM. PRO. COS.
PROVINCIAE.
NARBONENSIS. LEGATO. AVG. ET.
IVRIDICO.

ASTYRIAE. ET. GALAECIAE. CVRATORI. VIAE.
SALARIAE. ET. CVRATORI. REIP. VRVINATIVM.
METAVRENSIVM. LEGATO. PROVINCIAE.
ASIAE. PRAETORI. TRIB. PLEBEI.
QVAESTORI. PROVINCIAE. SICILIAE.

8. De la Voye Salaire, comme d'un tronc principal, dépendoient deux autres Voyes beaucoup moindres : ſçavoir la Quintienne, & la Junienne. Denis d'Halicarnaſſe fait mention de la premiere, quand il dit : *Palatium quidem quinque & viginti ſtadiis à Reate diſtans, Urbe nunc etiam à Romanis habitata, Viæ Quinctiæ proximum.* Et de l'autre : *à Reate rurſus ſtadiis* LXXX. *Via Junia eundo juxta Coritum montem Curſula eſt nuper diruta.* De la premiere des deux ſe trouve cette Inſcription.

C. CUR.

C. CVRTIVS. P. F. PAL. NERVA. IIII. VIR.
P. SILIVS. P. F. ARNIEN. PAETINVS. IIII. VIR. *Idem pag. 85. Grut. 129, 5.*
C. RVSTIVS. C. F. QVARTVS. VEL. IIII. VIR.
T. FLAVIVS. T. F. ARN. SABINVS. IIII. VIR.
ARAM. ET. SIGN. VIA. QVINCT. D. D.

9. Aprés la porte Colline fuccede la Viminale, tirant fon nom de la Colline Viminale, fur laquelle elle eft affife. *Viminalis & Portæ & Collis appellabantur* dit Sextus Pompeius, *quod ibi Viminum fylva fuiffe videtur, ubi eft & ara Jovi Viminio confecrata.* On voit par ces mots de Strabo qu'elle fut premierement affife aux remparts, que Tarquinius Prifcus fit autrefois pour la fortification de la ville, *In aggere autem medio tertia eft porta ejufdem nominis cum Colle Viminali.* Auquel endroit il l'appelle la troifiéme à compter du temps que la Flaminienne & Colline eftoient feules de ce cofté-là. La Collatine ayant efté faite depuis le fiecle de Strabo, lors que la ville a efté amplifiée par les Empereurs fuivans. Ce fut lors que la porte Viminale fut tranfportée au lieu où elle eft en nos jours réconnuë fous le nom de fainte Agnés, à caufe de l'Eglife de ce nom qui en eft voifine.

10. De la porte Viminale la Voye Nomentane prend fon origine & s'eftend au Norteft, jufques à Nomentum, que Leander appelle Lamentane, ville des Sabins en l'ancienne region des Latins, defquels les Sabins faifoient partie. Ovide touche & la Voye, & la ville en ces deux vers,

Hac mihi Nomento Romam cum luce redirem,
Obftitit in media candida turba Via. *4. Faftor.*

Nous lifons au 3. livre de Livius que fon nom antique eftoit *via Ficulnenfis.* La voye aux figues, ou aux figuiers : où il dit, *Via Nomentana, cui tum Ficulnenfi nomen fuit, profecti, caftra in monte facro locavere.*

11. Ce fut entre ces deux grandes voyes *Salariam & Nomentanam*, à quatre milles de Rome, que Neron ayant efté jugé par le Senat ennemy du peuple Romain : fe rétira en la métairie de l'un de fes Affranchis nommé Phaon : ou de defefpoir il fe fit mourir foy-mefme.

A deux milliaires de la Ville fur la Voye Nomentane, eftoit le Temple de Bacchus arrondy en fphere, qui fut converty en un fepulchre propre à la famille des Conftantins. Il y avoit encore plufieurs autres temples & fepulchres que je paffe fous filence, pour vous donner l'Infcription fuivante qui parle de la Voye Nomentane. *Panvin. in Roma. pag. 87. Grut. 439. 5.*

CN. MVNATIVS. M. F. PAL.
AVRELIVS. BASSVS.

PROC. AVG.
PRAEF. FAB. PRAEF. COH. III.
SAGITTARIOR, PRAEF. COH. ITERVM. II.
ASTVRVM. CENSITOR. CIVIVM.
ROMANORVM. COLONIAE. VICTRI
CENSIS. QVAE EST. IN. BRITANNIA.
CAMALODVNI. CVRATOR.
VIAE. NOMENTANAE. PATRONVS.
EIVSDEM.
MVNICIPI. FLAMEN. PERPETVVS.
DVVM. VIRALI. POTESTATE.
AEDILIS. DEDICATOR. IIII.

12. Je ne m'arresteray point icy à parler d'une ancienne porte qui estoit close dés le temps de Procopius, que l'on apppelloit *Portam Querquetulanam*, ny d'une Voye de mesme nom qui passoit entre le camp Prétorial, & un vivier prochain : d'autant qu'elle n'est pas des quatorze portes principales de la ville de Rome : mais de celles qui sont abolies il y a plus de mille ans. Je viendray donc à la description de la porte dite *Gabina* ou *Gabiusa*, que l'on tient estre la mesme que *porta Tiburtina*, aujourd'huy reconnuë sous le nom de S. Laurent. Quelques-uns mesmes ont dit, que la voye Tiburtine & Gabienne n'estoit qu'une. Quant à la porte, elle fut appellée *Gabina vel Gabiusa*, d'autant que par icelle on alloit en l'ancienne ville de Gabium à present appellée *Gallicani*, comme pareillement elle eut le nom de Tiburtine, à cause que par icelle mesme on prenoit son chemin droit à Tivoli, qui est le Tibur des anciens.

13. Les autres tiennent neantmoins, que c'estoient deux Voyes differentes, qui sortoient d'une mesme porte : Car la Voye Gabienne estoit plus Orientale que la Tiburtine, d'autant qu'elle tiroit droit vers la Voye Prénestine, le long de laquelle s'estendoit le territoire des Gabiens, ainsi que nous apprenons de Strabo, qui dit *Sanè Gabii* Lib. 5. *extant in Prænestina via siti.* Mais quant à la Tiburtine elle prenoit sa route à gauche, droit au Nortest, conduisant aux lieux de Plaisance de Tivoli, ainsi que l'on peut voir par la Carte du territoire Romain, ou l'une & l'autre voye sont descrites à part, avec la ville de Tivoli & Gallicani. Ce fut sur la Voye Gabienne, que Furius Camillus défit les Gaulois aprés la prise & l'embrasement de Rome: ainsi que Livius escrit au 5. de son histoire. *Justiore altero deinde prælio ad Octavum lapidem Gabina Via, quò se ex fuga contulerant, ejusdem ductu auspicioque Camilli, Galli vincuntur.* Sur la mesme Voye estoit situé le superbe Tombeau de Pallas, Affranchy de Tyberius Empereur, avec cette Inscription encore plus superbe & arrogante que nous avons transcrit au chap. 38. du livre precedent. A raison dequoy je n'en feray pour l'heure autre discours.

DE LA PORTE ESQUILIENNE ET Celimontane : & des Voyes Préneſtine, Lavicane, Champenoiſe, & autres qui en dépendoient.

CHAPITRE XXIV.



1. DE l'une des ſept montagnes de Rome dite *Eſquilius Mons*, la porte Eſquilienne a tiré ſon nom, qui ſuivoit immediatement la porte Gabienne : & de laquelle ſortoient deux grandes Voyes, dont l'une eſt la Préneſtine, & l'autre la Lavicane Ainſi que Strabo nous apprend par ces mots : *Porrò in unum cadit Labicana, à porta quidem Eſquilina incipiens : à qua & Præneſtina.* Cette Porte eſt celle que l'on appelle maintenant *Porta Major*, ainſi dite à cauſe de la grandeur de l'édifice ſous lequel elle eſt aſſiſe, qui eſt l'un des régards de l'Aqueduc de Claudius.

2. Mais pour revenir à nos deux Voyes, la Préneſtine avoit ſon commencement dedans Rome, non loin du Marché Romain, de certain endroit, dit Clivus Urbicus : près duquel elle s'alloit joindre à une autre grande ruë, qui portoit le nom de Patricienne. De-là, tirant à droite ligne à ladite porte, elle ſortoit d'icelle ſur la ligne d'Eſt-Norteſt. Et prenant ſa route à gauche en comparaiſon de la Lavicane elle s'en alloit portant ſon nom juſques en la ville d'Anagnia, où elle s'aſſembloit à la Voye Latine : & de-là tiroit à Benevent : ainſi que l'Itineraire nous le dépeint cy-deſſous.

EX ITINERARIO.

PRÆNESTINA.

Pag. 69.

Ab urbe Beneventum usque.	M. P. CLXXXVIII.
Gabios.	M. P. XII.
Præneste.	M. P X.
Sub Anagniam.	M. P. XXIV.
Frusinonem.	M. P. VII.
Fregellanum.	M. P. XIIII.
Fabrateriam.	M. P. III.
Aquinum.	M. P. VIII.
Casinum.	M. P. VII.
Venafrum.	M. P. XVI.
Teanum.	M. P. XVIII.
Alifas.	M. P. XVII.
Telesiam.	M. P. XXV.
Beneventum.	M. P. XVIII.

EX CHARTA PEUTINGERIANA.

VIA PRÆNESTINA.

Gabios.	XII.
Præneste.	XI.
Treblis.	XI.
Carsulis.	XV.
In Monte Grani.	VI.
In Monte Carbonario.	V.
Vignas.	V.

ICY SE FAIT MUTATION DE CHEMIN.

Ab Anagnino Ferentinum.	VIIII.
Fabrateriæ.	VII.
Mel fel.	IIII.
Aquino.	IIII.
Casinum.	VIIII.
Ad Flexum.	VIII.
Theano Scedicino.	VIIII.

ICY SE FAIT UNE TRAVERSE.

Cliturno.	IX.
Ebutiana.	IV.
Ad Lesas.	VIII.
Sepinum.	XII.
Sirpium.	XII.
Benevento.	XVIII.

3. Quant à la Lavicane, elle est une de celles qui prenoit son origine dedans Rome : d'où elle tiroit à travers la mesme porte aux champs, ayant cours à main droite entre deux Aqueducs, dont l'un portoit le nom d'*Aqua Martia Tepula & Julia* : & l'autre d'*Aqua Claudia* ; & se venoit joindre avec la Latine au mesme lieu d'*Anagnia*, ainsi que la Prénestine, comme on peut voir tant par ledit Itineraire, que par la Carte en l'ordre qui ensuit.

LAVICANA.

Ab Urbe Beneventum usque.	M. P. * C * LXX. sic.
Ad Quintanas.	M. P. XV.
Ad Pictas.	M. P. X.
Compitum.	M. P. XV.
Ferentinum.	M. P. VIII.
Frusinonem.	M. P. VII.
Beneventum Mansionibus quibus & in Prænestina.	M. P. CI.

EX CHARTA PEUTINGERI.

VIA LAVICANA.

Ad Quintanas.	XV.
Ad Statuas.	VII.
Ad Pactas.	VII.
Ad Dirium.	V.
Sublanubio.	*
Compito.	X.
Anagnino.	VIIII.

Toutefois il semble que Strabo ne la conduise pas si loin : car il dit, que laissant à main gauche la Voye Prénestine & le champ Esquilien,

elle s'avance aux champs de la longueur de six-vingts Stades, qui font quinze milles Italiques, & qu'estant parvenuë jusques à l'ancien bourg de Lavicum à present ruïné : elle le laisse à main droite, comme aussi le Tusculum, & de-là vient faire fin au lieu qu'il nomme *Pictas*, & à la Voye Latine.

Or on voit à l'œil sur la Carte de Peutinger, que la Voye Lavicane prend fin à Lanuvium qu'il met plus près de Rome de 19. milles qu'Anagnia : que si lesdites deux Voyes venoient joindre la Latine, ainsi que l'Itineraire & Strabo nous apprennent, il falloit necessairement qu'elles traversassent la Voye Champenoise, attendu qu'elle estoit notoirement entre la Voye Lavicane & la Latine, ainsi que l'on voit par toutes les Cartes de l'ancienne Rome : ou bien il falloit que ces quatre Voyes vinssent toutes à se rencontrer à la ville d'Anagnia, & qu'en cet endroit la Champenoise & la Latine se croisant l'une l'autre, tendissent en diverses parties, ainsi que l'on peut juger par la Carte du territoire Romain.

4. Au reste je ne fais plus estat de m'arrester en la discussion des nombres des milles Italiques, comme chose par trop ennuyeuse, & diray seulement, que près de la Porte Esquilienne estoit le lieu, où on faisoit anciennement mourir les malfaicteurs, ainsi que l'on peut entendre de ces mots de Tacite : *Sumptum more prisco extrà Esquilinam de nocentibus supplicium.* Davantage c'estoit près de-là, où l'on mettoit en sepulture les corps des gens pauvres, & de basse condition, après qu'ils y avoient esté brûlez à la mode antique : ou bien on les jettoit & exposoit-on audit lieu, comme pour estre mangez des bestes & des oiseaux : ainsi que Porphirio l'un des Interpretes d'Horace a escrit sur ces mots de l'Epode 5.

Post insepulta membra different lupi,
Et Esquilinæ alites.

Sur la Voye Prénestine fut fait le Tombeau de Q. Attius Poëte Comique, & sur la Labicane celuy de l'Empereur Didius Julianus, qui acheta l'Empire à deniers comptans, comme Spartian a laissé par écrit: qui dit qu'il fut mis en sepulture au tombeau de Salvius Julianus pere de son ayeul, à la cinquiéme pierre de la ville de Rome, sur la Voye Labicane.

5. En poursuivant nostre route autour de la ville de Rome, nous venons à rencontrer la Porte, qui du nom du mont Celius, se nommoit anciennement *Celimontana* : depuis *Asinaria*, & à present la Porte de S. Jean, d'autant que ce fut près d'icelle que S. Jean l'Evangeliste fut mis en un vaisseau plein d'huile boüillante.

Lib. 1. & 3. de bello Gothico. C'est par la mesme Porte qu'Alaric, & depuis Totila prirent la vil-

le de Rome : comme on peut apprendre de Procopius qui en parle ainsi au livre 3. *Cum itaque perpauci , ut diximus , admodum ad murorum custodiam relinquerentur : etsi quidem jam fame confecti , quaterni custodes quidam , & Isauri genere , ad Portam Asinariam custodias nacti , excepturos se Gothorum intra Urbem exercitum pollicentur.* Et peu aprés , *Qui nocte statim eadem , quâ & Isauris ipsis obvenerat per vices custodia , dormitantibus cæteris , ad fores Asinarias aperiendas descendunt : præcisaque lignea securibus obice , refractisque ferreis claustris , Gothis , aditum patefaciunt.*

6. De la Porte Celimontane ou Asinaire , sortoit tout droit à l'Orient la grande Voye appellée Champenoise , ainsi dite, à cause qu'elle tiroit à la Campagne Romaine , autrement dite Terre de Labour. Cette Voye est une de celles qui prenoient leur origine dedans Rome, & qui estoit chargée de plusieurs Temples & Sepulchres excellens , dont je me déporte de faire plus longs discours, pour vous donner deux Inscriptions , esquelles est fait mention de ladite Voye, qui sont telles.

HVIC. MONVMENTO. ITER. ADITVS.
AMBITVS. DEBETVR. EX. SENTENTIA.
EROTIS. AVG. L. IVDICIS. A. VIA.
CAMPANA. PVBLICA. &c. Grut. 611. 13.

Autre ,

M. BASSAEO. M. F. PAL. AXIO.
PATR. COL. CVR. R. P. II. VIR. MVNIF. 374. 5.
PROC. AVG. VIAE. OST. ET. CAMP. &c.

De la mesme Porte , ou non loin d'icelle , commençoient les Voyes Tusculane & Albane, que M. Messala fit réparer sous l'Empire d'Auguste , ainsi que dit Tibulle ,

Nec taceam monumenta viæ , quæ Tuscula tellus , Lib. 1.
Candidaque antiquo detinet Alba lare. Eleg. 8.

7. Or comme ainsi soit que les Grands Chemins qui sont appellez du nom de l'une des Portes de Rome , prennent leur commencement esdites Portes , il y a de l'apparence que certaine Voye dite *Asinaria* , procede de la Porte Celimontane , ou Asinaire : tout ainsi que les Voyes Collatine , Gabienne , Latine , Portuense & Triomphale tirent leur origine des Portes de mesme nom. Et neantmoins Festus Pompeius semble ranger cette Voye Asinaire bien loin de la Porte Celimontane, entre les Voyes Latine & Ardeatine qui tirent plus à main droite : car voicy comme il en parle , *Cato in ea , quam scripsit , cum edissertavit Fulvii Nobilioris censuram , significat aquam eo no-*

mine, quæ est suprà Viam Ardeatinam & Asinariam, usque Latinam, &c. Ces mots ainsi rangez ont fait croire à Onuphrius Panvinus, que les Voyes soient rangées tout de mesme, faisant les Voyes Asinaire & Ardeatine voisines l'une de l'autre. *Post Asinariam*, dit-il, *erat Via, quæ ab Ardea, quo protendebatur, Ardeatina dicta est.* Si toutefois la Voye Asinaire part de la Porte Asinaire ou Celimontane, comme il est vray-semblable, on trouveroit les Voyes Latine & Appienne entre l'Asinaire & l'Ardeatine, comme on peut voir par les Cartes de la vieille Rome & territoire d'icelle. Ce que je laisse au jugement de ceux qui en voudroient faire plus exacte récherche.

DES PORTES LATINE ET CAPENE, & des Voyes Valerienne, Latine, Appienne, & autres en dépendantes.

CHAPITRE XXV.

1. *Assiette de la porte Latine, & conjecture sur le nom de Ferentine.*
2. *De la voye Latine & de sa situation avec l'Appienne & Valerienne.*
3. *Deux Voyes Valeriennes, & conjecture sur leurs situations.*
4. *Voye Latine dite Ausonienne; estenduë d'icelle.*
5. *Temples & Sepulchres sur la Voye Latine.*
6. *Porte Capene & Voyes Appienne, & Domitienne qui en dépendent.*
7. *Des Voyes de Trajan, Numicienne & Setine, tirées de l'Appienne.*

1. La porte Celimontane succede celle, qui pour estre tournée vers le milieu de la Region des Latins, est nommée jusques à present porte Latine: estant incertain, si autrefois elle a eu quelque autre nom, si ce n'est celuy de *Porta Ferentina.* Ce qui se peut conjecturer par deux choses: l'une de ce que Strabo dit, que sur la voye Latine sont
Lib. 5. assises les villes de Ferentium & Frusinum. Or est-il que Plutarque fait mention d'une porte Ferentine, près de laquelle il dit, que ce sont encore certaines expiations autrefois commencées par Romulus, pour purger la ville suivant les superstitions Payennes. Il se peut donc faire, que puis que par la porte & voye Latine on alloit à Ferentium, que celle que Plutarque appelle Ferentine soit une mesme porte avec la Latine.

2. Mais

2. Mais sans nous arrester davantage à cette discussion, nous viendrons à la voye Latine, qui prenoit son commencement à ladite porte : & tirant droit entre l'Orient & le Midy, s'en alloit joindre à la grande voye Appienne, tout auprés de la ville de Cassinum à XIX. stades de Capoüe : ce que nous pouvons apprendre de ce texte exprés de Strabo, qui est fort rémarquable sur le sujet des Voyes, dont nous traitons presentement. *Aliarum vero in Latina Civitatum, quædam aliis insignibus, quædam nobilissimis descernuntur Viis, quæ per Latinam stratæ visuntur. Præclarissimæ sunt Appia, Latina, Valeria, una quidem ad mare Latinæ partes separans, usque Sinuessam protenditur. Altera in Sabinam, usque ad Marsos. Inter has media Latina est, quæ ad Casinum oppidum conjungitur Appiæ, ab Capua XIX. distans stadiis.* De-là se peut entendre l'ordre & la situation de ces trois grandes Voyes Appienne, Latine, & Valerienne : qu'il dit estre les trois plus excellentes de toutes celles qui passent à travers l'ancienne Region des Latins : Car la Valerienne tient la main senestre au partir de la ville de Rome, l'Appienne la droite, & la Latine est assise au milieu des deux.

3. Quant à la Valerienne il y en avoit deux de ce nom, l'ancienne & la nouvelle, ainsi que l'on peut sçavoir de P. Victor, de l'une desquelles l'Itineraire, & de l'autre Strabo fait icy mention. Or est-il incertain, de quelle porte de Rome celle de Strabo pouvoit partir ; car la faisant voisine de la Voye Latine à main senestre, Il falloit qu'elle partist de la porte Celimontane, avec la Champenoise, & qu'elle fust entre la Champenoise & la Latine. Et neantmoins il semble que puis qu'elle tiroit au territoire des Sabins, il falloit qu'elle laissast la Champenoise entre elle & la Latine : ce qui n'est pas de facile résolution. Quant à la Valerienne de laquelle l'Itineraire fait mention, il semble qu'elle partist de la porte Tiburtine, & qu'elle laissast la voye Tiburtine & Gabienne, à main droite : d'autant qu'il la fait tomber en la ville d'Hadria avec la Salarienne : comme vous verrez par cette piece dudit Itineraire, de la Carte de Peutinger.

EX ITINERARIO.

VALERIA.

Pag. 70.

Ab urbe Hadriam usque	M. P. CXLVIII. Sic.
Tibur.	M. P. XX.
Carceolos.	M. P. XXII.
Albam Fucentiam.	M. P. XXV.
Cerfinniam.	M. P. XXIII.
Corfinium.	M. P. XVII.

Interbromium.	M. P. XI.
Teate Marrucinum.	M. P. XVII.
Hadriam.	M. P. XIIII.

EX CHARTA PEUTINGERIANA.

Ad Aquas Albulas.	XVI.
Tiberi.	IIII.
Varie.	VIII.
Lamnas.	V.
Carsulis.	X.
Cirsenna.	

ICI SE FAIT UNE TRAVERSE.

Corfinio.	
Inter primum.	VII.
Tea Nomarrucinoccio.	V.

ICI SE FAIT UNE TRAVERSE.

Alba.	
Frustemas.	
Hadria.	VII.

4. Mais pour revenir à la Voye Latine, c'est celle que les Anciens appelloient autrement Ausonienne. Martial luy donne ces deux noms: Car celle qu'il nomme Latine en ces vers,

Li. 9. Epig. 65.

Herculis in magni vultus descendere Cæsar
Dignatus, Latiæ dat nova Templa Viæ.

C'est la mesme qu'il appelle Ausonienne en cet autre endroit,

Li. 9. Epig. 104.

Appia, quam simili Venerandus imagine Cæsar
Consecrat, Ausoniæ maxima fama Viæ.

Dans l'Itineraire la voye Latine est coupée en deux pieces : dont l'une y est descrite en cette sorte.

LATINA.

Pag. 69.

Ab urbe ad Decimum.	M. P. X.
Roboraria.	M. P. VI.

Ad Pictas. M. P. XVII.
Compitum. M. P. XV.

De-là en avant, ſuccede Anagnia, & les autres villes juſques à Benevent, que nous avons mis cy-deſſus au bout de la voye Preneſtine. Quant à la voye Latine, on en trouve l'Inſcription ſuivante.

L. ANNIO. FABIANO.
III. VIRO. CAPITALI.
TRIB. LEG. II. AVG.
QVAEST. VRBAN. TR. PLEB.
PRAETORI. CVRATORI.
VIAE. LATINAE. LEG.
LEG. X. FRETENSIS.
LEG. AVG. PROPR. PRO
VINC. DAC. COL. VLP.
TRAIANA. ZARMAT.

Pan. in Roma pag. 98. Grut. 354. 5.

5. Sur cette Voye eſtoit aſſis le Temple de Fortune Feminine avec ſon ſimulacre, que nulle autre que les femmes mariées ne pouvoient toucher ſans grand ſacrilege. Sur cette Voye eſtoit auſſi la metairie de Phylis, nourrice de Domitian, où elle mit ſes cendres en ſepulture. Il y avoit pareillement beaucoup de ſepulchres antiques, de l'un deſquels Auſonius nous raporte cette Inſcription rémarquable.

Non nomen, non quo genitus, non unde, quid egi.
Mutus in æternum, ſum cinis, oſſa, nihil.
Non ſum, nec fueram : genitus tamen è nihilo ſum.
Mitte, nec exprobres ſingula : talis eris.

6. Après la porte Latine ſuit en ordre la Capene, que Feſtus Pompeius dit eſtre le commencement de la grande Voye Appienne. Ce qu'il faut entendre de celle qui ſortoit aux champs, car la Voye Appienne eſtoit comme diviſée en deux parties appointées à l'endroit de ladite porte : l'une faiſoit une grande ruë de la ville, & avoit ſon eſtenduë de ladite porte un peu en tournoyant juſques à ce baſtiment admirable, dit *Septizonium Severi*, tout auprès de la ruë neuve qui coſtoyoit le grand Cirque, vers le marché Romain : Andrea Palladio la va prendre juſques au Colliſée : *Haveva queſta Strada*, dit-il, *il ſuo principio dal Coliſeo.* L'autre partie s'eſtendoit aux champs, ſçavoir de ladite porte juſques à Capoüe de la façon d'Appius, ſur l'eſtenduë de 142. milles Italiques : & de Capoüe à Brindes de la continuation de Jules Ceſar, ſur la longueur de 238. milles. Ce qui fait en tout CCCXXX. milles Italiques ſuivant l'Itineraire d'Antonin, ou bien CCCLX. ſelon la ſupputation de Strabo : ainſi que nous avons

Lib. 3. cap. 3.

dit au livre second : auquel ayant traité fort amplement de ladite Voye, Je n'en feray icy plus ample discours, non plus que de la Voye Domitienne, qui en dépendoit. Je ne parleray non plus des Temples & des Sepulchres qui bordoient ladite Voye des deux costez, d'autant que nous en avons suffisamment traité au mesme livre, Chap. 33. & 38. Et diray seulement que Procopius a eu raison d'escrire, que Belisaire venant de Naples à Rome par dessus la Voye Latine laissoit l'Appienne à la senestre : Car telle est leur situation.

Liv. 2. chap. 26.

Lib. 1. de bello Goth.

7. Je diray aussi qu'il y avoit trois autres grandes Voyes qui dépendoient de celle d'Appius, comme rameaux de leur tronc. Donc la premiere est celle que Trajan a fait de Benevent à Brindes. La seconde celle, qui de Numicius son auteur, fut dite Numicia : sur laquelle on pouvoit faire bonne partie du chemin de Rome à Brindes : ainsi qu'Horace nous le fait conjecturer en ces vers,

Brundusium Numici melius via ducat, an Appi.

Il y avoit aussi la voye dite *Setina*, d'une ville de la Champagne Italienne, *Setia*, d'où elle prenoit son commencement : de laquelle Publius Victor fait mention en son livre *de Regionibus Urbis*.



DE LA PORTE ET VOYE ARDEATI-ne, Ostiense, & autres Voyes qui en dépendent.

Chapitre XXVI.

1. *Different sur la situation de la voye Ardeatine.*
2. *De la voye Laurentine.*
3. *De la Porte Ostiense, noms & situations d'icelle à divers temps.*
4. *De la Voye dite* Ostiensis, *situation & antiquité d'icelle.*
5. *De la longueur de ladite Voye.*

1. E trouve un notable different sur la Voye que l'on appelle Ardeatine, consistant en ce que les uns la font partir de la Voye Appienne, bien prés de la Porte Capene, ainsi que l'on voit en la Carte d'Ambrosius Brambilla faite en l'an 1582. contenant les principales places, Montagnes, Remparts, & Portes de la ville de Rome, avec la figure des grandes Voyes, qui en sortent, où vous voyez la Voye Ardeatine prendre son commencement de l'Appienne hors ladite Ville, & tirer aux champs à main droite. Mais les autres en vont prendre l'origine dedans la Ville mesme, au-dessous du mont Aventin, prés des Estuves d'Antoninus Caracalla, d'où ils la font sortir aux champs par une Porte de mesme nom : & de-là, ils la conduisent en la ville d'Ardea, entre l'Appienne & l'Ostiense. Onuphrius dit expressément. *Hæc [Ardeatina] intra Urbem sub Aventino juxta Thermas Antoninianas principium habebat.* Quant à la Porte Ardeatine elle est rémarquée dans plusieurs Cartes de l'ancienne Rome, & par figure, & par escriture. Entr'autres en celles de Pyrrhus Ligorius Romain & d'Estienne du Perac François, où se voit la Voye Ardeatine sortant de ladite Porte, & tirant premierement au Midy : puis rétournant vers l'Orient à quelque distance de la ville.

2. Aprés la Voye Ardeatine continuant nostre route à main droite, se rencontre la Laurentine, laquelle Aulus Gellius nous tesmoigne estre assise entre l'Ardeatine & l'Ostiense. Quoy que ce soit, Pline le Jeune en ses Epistres, fait ces deux Voyes Laurentine & Ostiense voisine l'une de l'autre : quand il dit, que l'on pouvoit aller en sa maison Laurentine par l'une & l'autre Voye. *Aditur non una via. Nam & Laurentina, & Ostiensis eodem ferunt. Sed Laurentina à* XIIII. *lapides : Ostiensis ab* XI. *relinquenda est.*

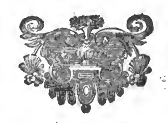
3. La derniere Porte de Rome par de-là le Tybre à nostre régard

eſt celle, que l'on appelle à preſent la Porte de ſaint Paul, anciennement *Porta Trigemina :* à cauſe que par icelle ſortirent les trois freres gemeaux de la famille & du nom des Horaces, lors qu'ils s'en allerent pour combatre les Curiaces. Du commencement elle fut baſtie au pied du mont Aventin. Ce qui ſe peut entendre de pluſieurs paſſages de Livius, comme de celuy-cy : *Ædiles extra Portam Trigeminam in Aventinum porticum ſilice ſtraviſſe.* Mais depuis l'Empereur Claudius ayant enfermé le mont Aventin dans l'enceinte de la Ville, ladite Porte fut tranſportée où elle ſe voit à preſent, & où elle eſt récognuë par Ammian Marcellin, Procopius, & autres de leur ſiecle, ſous le nom de *Porta Oſtienſis*, près du Sepulchre de Seſtius fait en Pyramide, qui touche aux Remparts voiſins de ladite Porte.

4. Il y a de l'apparence qu'elle euſt ce nom de la Voye pavée, qui s'en va de Rome au port d'Oſtie, ſituée au Midy de la Ville. Et de fait ſur la Carte de du Perac, ſe voit la figure de ladite Voye ſous le nom de *Via Oſtienſis* tirant directement au Midy : de laquelle Procopius porte ce teſmoignage, que de long-temps elle a eſté pavée par les les Romains. *A Portu Via recta ad Urbem ducit, plana quidem, & prorſus nil impedita. Hanc à principio Romani conſtrarunt.*

Procopius l. 1. de Bello Gothi.

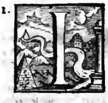
5. Pour ce qui eſt de ſa longueur, nous avons veu cy-devant que l'Itineraire ne la fait que de XVI. milles : mais Procopius ſemble luy donner juſques à dix-neuf milles & plus, lors que parlant du port d'Oſtie, où ladite Voye finit, il dit qu'il eſt à cent vingt-ſix ſtades éloignée de Rome : & qu'il n'y a que ce peu d'intervalle, qui empeſche que Rome ne ſoit ville maritime. *Vitiges locum, quem Portum vocant Romani, præoccupare animo deſtinat : qui ferme ab Urbe centum ſexque & viginti ſtadiis abeſt. Hæc tantula, & ſola intercapedine, ne maritima ſit urbs Roma, dirimitur.* Or eſt-il que cent vingt-ſix ſtades, rendent juſtement dix-neuf milles Italiques, & une huitiéme.



DES PORTES DE ROME DITES *PORtuensis, Janiculensis, Septimiana*, & *Triumphalis*, qui sont deça le Tybre : & des Voyes Militaires qui en dépendent.

CHAPITRE XXVII.

1. *Cinq Portes de la ville de Rome deça le Tybre.*
2. *Premiere Porte dite* Porta Navalis.
3. *Question sur la Porte & Voye Navale : & résolution d'icelle.*
4. *Description de la Voye Navale ou Portuense.*
5. *Porte Janiculense ou de saint Pancrace.*
6. *Porte Septimienne ou Fontinale.*
7. *Porte Triomphale.*
8. *Privilege des funerailles d'Auguste conduites par la Porte Triomphale.*
9. *Triomphe de Vespasian & de Titus par la Porte & Voye Triomphale.*
10. *Division de la Voye Triumphale en deux parties.*

1. USQUES à present ont esté mises en ordre quasi circulaire toutes les Portes de la ville de Rome qui sont au de-là du Tybre, avec les grandes Voyes qui d'icelles tiroient aux champs vers les parties Septentrionales, Orientales, & Meridionales : restent les Portes & les Voyes qui sont au deça, & qui tiennent du Midy ou de l'Occident. Ces Portes & ces Voyes ne sont pas en grand nombre, d'autant que la partie de la ville de Rome, qui estoit au deça du Tybre, estoit bien petite en comparaison de celle qui estoit au de-là. En ce peu d'espace neantmoins je rémarque cinq Portes principales, des quatre premieres desquelles nous traiterons icy, réservant la cinquiéme pour en faire un discours à part.

2. La premiere donc qui se rencontre au deça, est celle que les anciens ont réconnu sous le nom de *Porta Navalis :* à cause qu'elle estoit plus proche du lieu, où les Navires de tout temps avoient leur station : mesme avant que Claudius & Trajan eussent fait bastir le port d'Ostie : *Navalis porta*, dit Sextus Pompeius, *à vicinia Navalium dicta*. Depuis ce port tant admirable, édifié premierement par Claudius, & depuis amplifié par Trajan, ladite Porte & la Voye pavée, qui y conduisoit vers les parties Meridionales, en eurent le nom de *Porta & Via Portuensis*.

3. Que si l'on me demande, pourquoy ce Port a plustost donné son nom à la Porte & voye presente, qu'à celle que l'on appelle *Ostiensis* au delà du Tybre, veu que par l'une & par l'autre on alloit audit Port. Je respons à cela, que le Tybre approchant prés de la mer Tyrrhene, se partage en deux bras, & fait une Isle quasi triangulaire, que les anciens appelloient l'Isle sacrée. De ces deux bras, celuy qui tire à senestre est le plus grand, & semble estre celuy qui porte le nom du Tybre dans la Mer, avec vraye apparence d'un grand fleuve. Sur la rive senestre de ce bras est assise la ville d'Ostie, dans le territoire des vieux Latins. Et partant il ne faut s'estonner, si la Porte & la Voye qui est au delà du Tybre, & qui conduit par terre en ladite ville, a eu le nom de porte & Voye Ostiense, plustost que Portuense. L'autre bras du Tybre est celuy qui tire deça à main droite au territoire des vieux Ombriens & Toscans. Lequel pour estre plus petit beaucoup que le premier, se nomme ordinairement au païs *Fiumicino* : comme qui diroit petit fleuve. Sur la rive dextre de celuy-cy est assis le Port tant rénommé, que l'on appelle le Port d'Ostie : non pas qu'il soit joint & contingent à la ville de ce nom ; car l'Isle sacrée, & les deux bras du Tybre les separent l'un de l'autre : Mais c'est d'autant qu'il n'y a ville plus prochaine, de qui ce Port puisse plus convenablement tirer son nom. Joint que le mot *Ostium* signifiant l'embouchure d'un fleuve dans la mer, comme la ville d'Ostie a eu ce nom pour estre assise sur l'un des huis ou embouchures du Tybre, ce port aussi qui est assis sur l'autre, peut bien avoir eu le nom de *Portus Ostiensis*, *ab altero Tyberis ostio*. Et comme ceux qui sont demeurans dans la partie de Rome qui est au deça du Tybre, pouvoient aller par terre audit Port d'une course continuelle, par la Porte & sur la Voye dont nous parlons, c'est d'où vient qu'elles en ont eu le nom de *Portuensis*, plustost que l'autre, de laquelle on ne sçauroit aller audit Port, sans passer le Tybre. Tout ce qui se voit à l'œil tant par la Carte du territoire de Rome, que par celle qu'Estienne du Perac a fait du Port d'Ostie, lequel il assit sur la rive dextre du moindre bras du Tybre, qu'il appelle *Fiumicino*. Quoy que ce soit la Porte & la Voye dont nous parlons, est celle mesme que Procopius appelle *Portam & viam Portuensem :* comme en ces deux passages de son livre 3. *Ex altera ripæ fluminis parte, Portuensique Via, pedestris exercitus subsidio veniebat*. Et peu aprés : *Tum Belisarius navibus statim ad terram viæ Portuensis è regione subductis, &c.*

4. Cette Voye estoit belle & commode sur toutes les autres : d'autant que comme Baptiste Albert a rémarqué, elle estoit divisée en deux parties, entre l'une & l'autre desquelles se levoit un cours de pierre en forme d'un petit mur d'un pied ou peu plus de hauteur, qui divisoit sa largeur en deux. Par l'une desdites parties on alloit de Rome au port,

au Port, & rétournoit-on par l'autre : afin que ceux qui alloient & venoient à pied, à cheval, ou en charroy, ne vinssent à s'empescher l'un l'autre par la rencontre. Voicy comme il en parle : *Et ad rem sit, quod ad Viam Portuensem annotavi. Quando enim Ægypto, Africa, Lybia, Hispaniis, Germania, Insulis, hominum ingens numerus, mercium maxima vis confluebat : stratam effecere duplam : & in medio, lapidum ordo eminens ut linea, extabat pedem, ut prodirent altera, redirent altera, vitata properantium offensione.* *Lib. 4. Architect. c. 5.*

5. La seconde Porte de deça le Tybre est celle que l'on appelle *Janiculensis*, à cause qu'elle est assise sur le mot *Janiculum*, exposée entre le Midy & l'Occident : près de laquelle dés le temps de Procopius, il y avoit une Eglise bastie portant le nom de S. Pancrace, d'où elle fut dés ce temps-là nommée *Porta Pancratiana, vel S. Pancratii :* comme vous pouvez voir en ces mots dudit Auteur : *Inter hæc Bessus, qui Prænestinam portam custodiendam acceperat, ad Belisarium misit, qui nunciaret teneri ab hostibus urbem, per portam aliam introgressis, quæ supra Tyberim est, & sancti Pancratii dicitur.* *Lib. 1. de Bello Gothico.* De la Porte de S. Pancrace partoit la Voye Vitellienne, tirant au Sudoüest, de laquelle Tacite fait mention en ces termes : *Indicia Vitelliæ stirpis diu mansisse constat : Viam Vitelliam ab Janiculo usque ad mare ; itemque Coloniam ejusdem nominis, &c.*

6. La troisiéme porte deçà le Tybre est la Septimienne assise sur la rive droite du Tybre assez près du mont Janicule, ayant son aspect à l'Occident. C'est la mesme Porte que l'on nommoit anciennement Fontinale, mentionnée en ces mots de Festus Pompeius. *Fontinalia fontium sacra ; unde & Romæ Fontinalis porta.* Et en ceux-cy de Livius. *Ædiles alteram porticum ad portam Fontinalem, ad Martis aram, quâ in campos iter esset, perduxere.* Mais depuis, Septimius Severus lui donna le nom de Septimienne, après avoir construit des Estuves au Janicule assez près d'icelle, ainsi que Spartian nous tesmoigne en sa vie. De cette Porte certaine Voye pavée tiroit à l'Occident, & prenant son cours tout le long de la contrescarpe du fossé, s'alloit joindre non loin de-là à la Voye Triomphale.

7. Cette Voye eut ce nom pour ce que les Capitaines generaux des armées Romaines, ou les Empereurs ayans obtenu quelques victoires sur les ennemis, entroient par icelle en triomphe dedans la ville de Rome. Elle estoit assise entre la Septimienne & l'Aurelienne près de la montagne du Vatican, & d'un pont de mesme nom basty sur le Tybre. Cette Porte du temps de Procopius n'estoit plus en estre. Ce que l'on peut conjecturer de ce que descrivant le premier & second siege que les Goths ont mis devant Rome, encore que ce soit de ce costé-là qu'ils ayent fait leurs plus grands efforts, si est-ce que Procopius n'en fait mention aucune, quoy qu'il parle bien souvent de celles qui

luy estoient voisines. Que si ladite Porte eust esté lors, il n'eut pas terminé le nombre des portes de Rome à quatorze, mais à quinze.

8. Suetone parlant des honneurs que le Senat ordonna estre faits à l'Empereur Auguste après sa mort, dit qu'entre plusieurs autres, ils conclurent comme par un privilege singulier, que la pompe de ses funerailles seroit conduite par cette Porte. *Funus Triumphali porta ducendum.* A quoy Tacite se rapporte en ces mots. *Tum consultatum de honoribus : Ex queis maximè insignes visi, ut Porta Triumphali duceretur funus.*

In August. cap. 100.

9. Quant aux Empereurs vivans, qui faisoient par icelle leur entrée triomphale, vous en avez l'exemple de Vespasian & de Titus, lesquels ayant vaincu les Juifs en plusieurs rencontres, & pris la ville de Hierusalem, entrerent par cette Porte au Triomphe qu'ils firent de cette race obstinée à sa ruïne : ainsi que Joseph le déduit amplement en ce passage. *Die Triumphali Principes, qui non in Palatio, sed propè Isidis Templum, nocte illa quieverant, prima jam aurora incipiente procedunt, lauro quidem coronati, amicti vero patria veste purpurea.* Puis quelque peu après : *Ibi cum milites allocutus fuisset, solemnibusque votis susceptis solvisset : Imperator ipse cum Tito Cæsare ad portam recedit, quæ ab eo, quod per illam semper triumphorum pompa ducitur, nomen accepit. Ibi triumphalibus vestibus amicti, Diis ad portam collocatis, cæsa hostia, inter spectacula transeuntes triumphum ducebant.*

L'Inscription suivante fait mention de ladite porte.

FORTVNAE. SANCTAE.
ATINIA. TYRANNIS.
SEMINARIA. A. PORTA.
TRIVMPHALE.
P. TERENTIVS. FORTVNATVS.
VIR. CLARISSIMVS.
CVI. GRATIAS. MAXIMAS.
SEMPER. EGI.
CVM.
TERENTIA. FAVSTINA.
FILIA.
DONVM. DEDIT.
L. D. D. D.

10. Or la Voye de mesme nom, qui passoit par ladite Porte, & sur laquelle les Triomphans estoient conduits, se divisoit en deux parties, ainsi que beaucoup d'autres : dont l'une estoit dans la Ville, & l'autre dehors. La premiere s'estendoit de ladite Porte par dessus le Pont Triomphal jusques au Capitole, ayant à dextre les Theatres de Pom-

pée & de Marcellus. Et quant à l'autre partie, elle tiroit de ladite Porte aux champs entre les montagnes du Janicule & du Vatican, tout le long du Cirque de Cajus & de Neron, qui estoit assis sur icelle à main droite.

DE LA PORTE ET VOYE AURELIENNE & de quelques autres Voyes d'Italie.

Chapitre XXVIII.

1. De la Porte Aurelienne, & qu'elle estoit autre que celle de S. Pancrace.
2. Voye Aurelienne pourquoy appellée Consulaire. Deux Voyes Aureliennes : estenduë de la premiere.
3. Partie de la Voye Aurelienne, pourquoy dite Æmilia Scauri.
4. Que la Voye Aurelienne estend son nom jusques à Arles.
5. Preuve de son estenduë par Inscriptions de ses Colomnes milliaires.
6. Colomnes milliaires encore sur pied dans la Crau. Description de la Crau, Etymologie du mot.
7. De la Voye Cornelienne, & Aurelienne vieille & nouvelle.
8. De quelques autres Voyes militaires en Italie, dont on ne sçait la situation.

1. 

LA derniere des Portes de la ville de Rome, qui est au deçà du Tybre, est la porte Aurelienne, ainsi dite d'une Voye Militaire de mesme nom qui passe par icelle, ou bien de certain édifice dit *Aurelium Tribunal*, voisin de ladite Porte, duquel Ciceron parle en son Oraison *in Pisonem.* Cette Porte estoit assise près du Mole d'Adrian, où est à present le Castel S. Ange : mais elle fut démolie sous le Pontificat de Leon IIII. lors qu'amplifiant la Ville de ce costé-là, il enferma le mont Vatican & la Basilique de saint Pierre dans son enceinte. Quelques-uns ont estimé que ce fut la mesme Porte avec celle de saint Pancrace. Mais Procopius en plusieurs endroits de son premier livre de la Guerre des Goths, nous les distingue expressément l'une de l'autre : & sur tout en ce passage : *Itaque factum, ut circa Aureliam Portam omnia in tuto jam essent. Ad Portam verò Pancratianam quæ trans Tyberim est, cum hostium copiæ pervenissent, ob loci difficultatem, nihil per eas gestum est memoria dignum.*

Pantinus in sua Roma p. 116.

2. Quant à la Voye Aurelienne, quelques-uns disent qu'elle eut ce nom d'un Citoyen de Rome qui en fut Commissaire. Andrea Palladio entr'autres, le dit ainsi : *Celebratissima la Via Aurelia, chiamata cosi da Aurelio, Cittadino Romano, che la fece.* Aucuns adjoûtent que cet Au-

Lib. 3. dell' Architettura, cap. 3.

relius avoit esté Consul, & que de-là elle avoit eu le nom de la Voye Consulaire, comme par excellence.

Il y avoit en Italie deux Grands Chemins de ce nom, l'ancienne & la nouvelle. L'ancienne sortant de la Porte Aurelienne s'estendoit le long du rivage de la mer Tyrrhene, jusques à *Forum Aurelii* sur quatre-vingts cinq milles d'estenduë : c'est un lieu jusques auquel Aurelius qui en est auteur, a conduit les ouvrages de ce Grand Chemin : qui a depuis esté continué par plusieurs autres jusques dedans la Gaule Narbonnoise sans perdre son nom.

Panvinus ibid.

3. Nous trouvons dans la Geographie de Strabo, qu'Æmilius Scaurus la prit en cet endroit, & la continua par les villes de Pise & de Luni jusqu'aux terres des Sabatiens de trois cens quatre-vingts-trois milles d'estenduë, avec un petit retour qu'il pava de Genes à Dertone de XXVI. milles de longueur seulement : *Hic ille Scaurus*, dit-il, *qui per Pisas & Lunam usque Sabatios viam stravit Æmiliam, & hinc per Dertonam*. Elle en eut le nom de *Via Æmilia Scauri*, à la difference de celle qui reçoit la Voye Flaminienne, & qui s'estend de Rimini en Aquilée.

Lib. 5.

4. Or quoy que Scaurus ait ainsi continué & prolongé cette Voye, si est-ce que cela n'a sceu empescher, que le nom de Voye Aurelienne ne se soit estendu par de-là. Eutropius le porte jusques aux Alpes Maritimes, quand il dit : *Etruriæ per Aureliam, usque ad Alpes Maritimas ingentes agri sunt, hique fertiles & silvosi.*

L'Itineraire d'Antonin luy fait passer les Monts, & la conduit de Rome par une suite continuelle des Villes, Mutations & Mansions jusques dans la Gaule Narbonnoise, où il la termine à la ville d'Arles : comme fait pareillement la Carte de Peutinger. Et d'autant que c'est une des plus renommées de toutes les Voyes Militaires, comme elle est aussi des plus longues, je l'ay transcrite icy selon l'Itineraire & la Carte, pour conferer ensemble ces deux monumens d'antiquité, en la maniere que vous les voyez cy-dessous.

EX ITINERARIO ANTONINI.

VIA AURELIA.

	A Roma per Tusciam & Alpes Maritimas Arelatum usque.	M. P. DCCXCVI.
Sic.	Lorium. *	M. P. XII.
	Ad Turres.	M. P. X.
	Pyrgos.	M. P. XII.
	Castrum novum.	M. P. VIII.

Centumcellas.	M. P. V.
Martham.	M. P. X.
Forum Aurelii.	M. P. XIIII.
Coſſam.	M. P. XXV.
Ad Lacum Aprilem.	M. P. XXII.
Salebronem.	M. P. XII.
Manliana.	M. P. VIIII.
Populonium.	M. P. XII.
Vada Volaterrana.	M. P. XXV.
Ad Herculem.	M. P. XVIII.
Piſas.	M. P. XII.
Papiriana.	M. P. XI.
Lunam.	M. P. XII.
Boaceas.	M. P. XII.
Bodetiam.	M. P. XXVII.
Tegulatam.	M. P. XII.
Delphinos.	M. P. XXI.
Genuam.	M. P. XII.
Libanum.	M. P. XXXVI.
Dertonam.	M. P. XXXV.
Aquas.	M. P. XXVIII.
Crixiam.	M. P. XX.
Cannalicum.	M. P. X.
Vada Sabatia.	M. P. XII.
Pullopicem.	M. P. XII.
Albingaunum.	M. P. VIII.
Lucum Bormani.	M. P. XV.
Coſtam Balenæ.	M. P. XVI.
*	*
Albintimilium.	M. P. XVI.
Lumonem.	M. P. X.
Alpem ſummam.	M. P. VI.

HUC USQUE ITALIA, ABHINC GALLIA.

Cemenelum.	M. P. VIIII.
Varum.	M. P. VI.
Antipolin.	M. P. X.
Ad Horrea.	M. P. XII.
Forum Julii.	M. P. XVIII.
Forum Voconii.	M. P. XII.
Mautavonium.	M. P. XII.
Ad Turrem.	M. P. XIIII.

Tegulatam.	M. P. XVI.
Aquas Sextias.	M. P. XVI.
Maſſiliam.	M. P. XVIII.
Calcariam.	M. P. XIIII.
Foſſas Marianas.	M. P. XXXIIII.
Arelate.	M. P. XXXIII.

EX CHARTA PEUTINGERIANA
VIA AURELIA.

Lorio.	XII.
Bediana.	*
Alſium.	VI.
Pyrgos.	X.
Punicum.	VI.
Caſtro novo.	IX.
Aquas Apollinaris.	*
Graviſca.	*
. . . . CO.	*
Tabellaria.	V.
Marta. Fl.	*
Foro Aurelii.	III.
Armenta. Fl.	IIII.
Ad Novas.	III.
Succoſa.	II.
Coſa.	*
. . . . CO.	*
Albinia. Fl.	VIIII.
Telamone.	IIII.
Haſta.	VIII.
Fluvius Umbro.	VIIII.
Saleborna.	XII.
Maniliana.	VIIII.
Populonio.	XII.
Vades Volateris.	X.
Velinis.	X.
Ad Fines.	XIII.
Piſcinas.	VIII.
Turrita.	*
Piſis.	*
Foſſis Papirianis.	VIII.
Ad Taberna frigida.	XII.
Luno.	X.

Boron.	*
In Alpe Pennino.	II.
Ad Monilia.	XIII.
Ad Solaria.	VI.
Ricina.	XV.
Genua.	VII.
Liburnum.	XXVI.
Dertona.	XXVII.
Aquis Tatelis.	X.
Crixia.	XXII.
Calanico.	XX.
Vadis Sabates.	XII.
Albingauno.	XXVIIII.
Luco Boramni.	XV.
Costa Bellenæ.	*
Albentimillo	XVI.
In Alpe Maritima.	VIIII.
Gemenello.	VIIII.
Varum.	VI.
Antipoli.	X.
Ad Horrea.	XII.
Foro Julii.	XVII.
Foro Voconii.	XVII.
Matuone.	XXII.
Ad Turrem.	XVII.
Tegulata.	XVI.
Aquis Sestis.	XV.
Massilia Græcorum.	XVIII.
Calcaria.	XXXIII.
Fossis Marianis.	XXXIII.
Arelato.	XXXIII.

5. Ce qui confirme encore plus l'estenduë de la Voye Aurelienne, jusques en la ville d'Arles, c'est le nom qu'elle retient jusques à present en Provence, où les gens du païs la nomment *lou Grand Camin Aurelian*. Ainsi que j'ay appris de Monsieur Peirese, Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement d'Aix. Ce n'est pas toutefois qu'Aurelius, qui luy a donné son nom & son commencement, l'ait conduit jusques à Arles. Il est à croire qu'à mesure que les Romains se sont estendus par leurs victoires dans la Gaule Narbonnoise, ils y ont allongé ce Grand Chemin pour marque de Seigneurie, long-temps avant Auguste : veu mesme que nous avons appris de Polybius, qu'il y avoit dés le temps des Scipions un Grand Chemin pavé & marqué

de ses Colomnes de mille en mille, qui s'estendoit des Alpes aux Pyrenées. Au moins est-ce chose tesmoignée par plusieurs Colomnes milliaires qui sont encore debout sur ladite Voye, ou qui en ont esté tirées, qu'Auguste Cesar, & quelques Empereurs suivans y ont fait travailler deça les Alpes. Ce que je n'ay appris d'aucun auteur qui en ait escrit jusques à present : mais des Inscriptions que ledit sieur de Peiresc, personnage des plus sçavans en l'antiquité, m'a mis és mains, & qu'il m'a asseuré avoir extrait luy-mesme des Colomnes où elles sont engravées, il y en a trois qui sont sur, ou és environs de la partie du chemin Aurelien, qui s'estend de Frejus, dit *Forum Julii*, jusques à Aix : telles que vous les voyez icy :

Au Puget lez Frejus, en l'Eglise Paroissiale de saint André, en un tronc de Colomne ronde, sous l'eau benifte.

IMP. CAESAR. DIVI. F.
AVGVSTVS. IMP. XI.
TRIBVNITIA.
POTESTATE XI.
IIII.

Au village de Luc du païs de Frejus, sur la Voye Aurelienne,

NERO. CLAVDIVS.
DIVI. CLAVDI. F.
GERMANICI. CAESAR.
N. TI. CAESAR. AVG. PRO
NEP. DIVI. AVG. ABNEPOS.
CAESAR. AVG.
GERMANICVS. PONTIFEX.
MAX. TR. POT. IIII.
IMP. ITE.
COS. III. I. P.
RESTITVIT.

En l'Eglise de saint Ponce au village de Cabassa, non loin de la Voye Aurelienne en deux fragmens d'une mesme Colomne, sous l'Autel saint Antoine.

IMP. CAES.
FL. VAL.
CONSTAN.
TINO. P. E.
AVG.
DIVI. MAXIMI
ANI. AVG.
NEPOTI.
DIVI. CONS

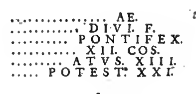
TANTI

T A N T I. A V G.
P I I.
F I L I O.
X X X I I I I.

6. Les deux ſuivantes ſe trouvent encore debout malgré les vents impetueux, qui regnent ordinairement au lieu où elles ſont aſſiſes. C'eſt en un champ de figure quaſi Circulaire, dont le diametre eſt de cent ſtades, ſuivant le teſmoignage de Strabo, qui reviennent à ſix lieües & un quart de nos lieües Françoiſes. C'eſt ce champ tant rénommé, que les auteurs anciens appellent, *Campum petroſum ſive lapideum*, à cauſe de l'extréme quantité de pierres dont il eſt couvert : *Ab eo vero quod accidit*, comme parle Strabo, *Petroſus appellatur, lapidibus qui manus impleant pleniſſimus.* Les gens du païs de toute antiquité luy donnent le nom de la Crau, comme s'ils vouloient dire, lieu plein de Greve ou de Gravois : meſme ils appellent au païs vin de Grave, celuy qui croiſt en des coſtaux & montagnes pierreuſes. *Lib. 1. Geogr.*

Les habitans de la Grande Bretagne, qui ont pris de nous beaucoup de vieux mots, ſe ſervent encore de ce mot quaſi en meſme prononciation, appellans une pierre du nom de Craig. Ce que Camdenus rémarque ſur le ſujet de ce champ pierreux au commencement de ſon Hiſtoire où il dit *Ad littus Galliæ Narbonenſis, ubi Herculem & Albionem conсertaſſe fabulantur, lapides adeò multi paſſim & latè jacent, ut lapides pluiſſe credas. Unde Littus Lapideum, & Campus Lapideus ab auctoribus nuncupatur. Gallis hodie* la Crau *dicitur. Nominis tamen rationem neſciunt. At lapides* Craig *Britannica lingua nuncupantur.* Mais pour rétourner à nos Colomnes milliaires, elles ſont toutes deux d'Auguſte Ceſar, dont la premiere ſe voit au chemin qui va du Mas de Brau à Salon : & la ſeconde ſur le meſme chemin, aſſez près d'un bois qu'ils appellent le bois d'Aureille, du nom d'Aurelius auteur de noſtre Voye Aurelienne. Ces Inſcriptions ſont preſque à demy effacées, comme vous les voyez icy. *In Britannia. Tractatu de primis incolis.*

1.


.... A E.
.... D I V I. F.
.... P O N T I F E X.
.... X I I. C O S.
.... A T V S. X I I I.
..... P O T E S T. X X I.

2.

....
C A E S A R. D I V I. F.

AVGVSTVS. PONTIF.
MAXIMVS. ...... COS.
DESIGNATVS. ......
.... POTESTATE.
IIII.

7. Il ne nous reste maintenant de tous les Grands Chemins d'Italie qui ont quelque nom dans l'Histoire, sinon la Voye Cornelienne, de laquelle nous ayons peu par conjecture marquer la situation, c'est par le moyen de deux Inscriptions antiques qui la rangent entre l'Aurelienne & Triomphale : dont la premiere est telle.

C. SALLIO. ARISTAENETO. C. V.
SEPTEMVIRO. EPVLONVM.
SODALI. AVGVSTALI. IVRIDI
CO. PER. PICENVM. ET. APVLIAM.
CVRATORI. VIARVM. AVRELI-
Grut. AE. CORNELIAE. TRIVMPHALIS.
465. 5. PRAETORI. K. TVTELARIO. QVAESTORI.
DESIGNATO. ET. EODEM. ANNO. AD. AEDI-
LITATEM. PROMOTO. X. VIRO.
STLITIB. IVDICAND. ORATORI. MAXIMO.
DECVRIONES. ET. PLEBS. COLONIAE.
ASCVLANORVM. ANCONITANORVM.
PROPTER. HVMANITATEM. ABSTINEN
TIAM. EFFICACIAM.

La seconde est de C. Popillius autrefois honnoré des plus belles charges de l'Empire, sous Antonin le Débonnaire. Entr'autres de celle de Curateur ou Commissaire des Voyes Aureliennes vieille & nouvelle, de la Cornelienne & Triomphale.

C. POPILIO. C. F. QVIR. CARO.
PEDONI. COS. VII. VIRO. EPVLON.
SODALI. HADRIANALI. LEGATO.
IMP. CAESARIS. ANTONINI. AVG.
457. 6. PII. PROPTER. GERMANIAE. SVPER. ET. EX
ERCITVS. IN. EA. TENDENTIS. CVRATOR.
OPER. PVBLICOR. PRAEF. AERAR. SATVR.
CVRATORI. VIAR. AVRELIAE. VETERIS. ET.
NOVAE. CORNELIAE. ET. TRIVMPHALIS.
LEGATO. LEG. X. FRETENSIS.
A. CVIVS. CVRA. SE. EXCVSAVIT. PRAETORI.
TRIBVNO. PLEBIS. Q. DIVI. HADRIANI. AVG.
IN. OMNIBVS. HONORIBVS. CANDIDATO.
IMPERATOR. TR. LATICLAVIO. LEG. III.
CYRENAICAE. DONATO. DONIS. MILI
TARIBVS. A. DIVO. HADRIANO. OB.
IVDAICAM. EXPEDITIONEM. X. VIRO.
STLITIBVS. IVDICANDIS. PATRONO.

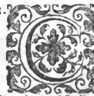
MVNICIPI. CVRATORI. MAXIMI. EXEMPLI.
SENATVS. P. Q. TIBVRS.
OPTIME. DE. REPVBLICA. MERITO.

8. Il y a quelques autres Voyes pavées hors la Ville, qui ont des noms propres en l'histoire : specialement dans Publius Victor ; telles que sont *Via Patinaria*, *Tyberina*, *Gallica*, *Gallicana*, *Laticulensis & Flavia*. La situation desquelles il m'a esté jusques à present impossible de découvrir. Je ne doute pas neantmoins qu'elles ne fassent partie de celles qui se trouvent dépeintes par lignes dans la Carte de Peutinger : mais sans aucun nom propre qui puisse servir à les entreconnoistre, & sans marque de leurs commencemens & de leurs fins : C'est pourquoy je n'en feray autre plus long discours, & en cet endroit je mettray fin au Traité des Grands Chemins d'Italie.

DU PASSAGE ET CONTINUATION des Grands Chemins d'Italie dans les Provinces de l'Empire.

CHAPITRE XXIX.

1. *Continuation des Chemins Militaires, ou par terre, ou par mer.*
2. *Continuation par terre, jusques aux extremitez de l'Europe.*
3. *De quelle part l'Italie communique ses chemins aux Provinces.*
4. *La Gaule Cisalpine reçoit premierement les chemins d'Italie. Division de la Gaule.*
5. *Que c'est de la Gaule Cisalpine, qu'il faut entendre le fragment de l'Itineraire d'Antonin.*
6. *Fragment de l'Itineraire d'Antonin.*
7. *Doute sur l'Auteur dudit Fragment.*
8. *Division du passage des Grands Chemins d'Italie aux Provinces de l'Europe.*



1. C'Est ainsi donc que les Grands Chemins d'Italie dénommez dans l'Histoire, prenoient leur commencement des Portes de la ville de Rome, ou immediatement par eux-mesmes, ou mediatement par autres qui les y rapportoient : & comment ils s'estendoient par tout à l'environ pour faciliter l'accès à ladite Ville. C'est maintenant qu'il faut sortir d'Italie, & conduire nos Grands Chemins dans les Provinces. Ce que nous avons à faire en deux façons : l'une par terre & l'au-

tre par mer. Par terre à travers des fleuves & des montagnes : & par mer à prendre de chacun port d'Italie, aux ports des Provinces qui leur sont correspondants.

2. Nous commencerons par la terre : & montrerons que par icelle les Grands Chemins de l'Empire estoient continuez sans interruption de Province en Province. : & comme les Provinces plus prochaines du costé de la terre continente, les recevoient dans leur sein pour les distribuer aux autres selon la situation de chacune, prochaine ou lointaine dedans l'Europe, jusques aux limites plus reculées de l'Empire, qui estoient quasi semblables à ceux de l'Europe mesme : car l'Empire & l'Europe avoient cela de commun d'estre terminez à l'Orient par le fleuve Tanaïs, les Palus Meotides, & extremitez du Pont Euxin; à l'Occident de la mer d'Espagne, & de l'Ocean Atlantique : au Midy de la mer Mediterranée, & au Septentrion, de l'Ocean Britannique & Germanique.

3. Or comme ainsi soit que l'Italie est estenduë en longueur ainsi que la jambe d'un homme, dont le pied va rendre contre la Sicile : ce n'est que par le bout opposite que l'Italie tient à la terre ferme, comme la jambe à sa cuisse. C'est donc du seul costé qui regarde le Nort-oüest, par où elle communique les Grands Chemins au reste de l'Europe. D'autant que par les trois autres parties elle est environnée de mer : sçavoir au Septentrion, de l'Adriatique : au Midy de la
Lib. 2. Tyrrhene & Ligustique : & à l'Orient de l'Ionienne. Ainsi se fait-
Geogr. il que l'Italie est une Peninsule, qui ne tient à la terre sinon du costé des Alpes, qui la separent de la Gaule & de l'Allemagne. *Facit autem*
Lib. 5. *Italiam Peninsulam*, dit Strabo, *Tyrrhenum mare incipiens à Ligustico, & Ausonium, & Adriaticum.* Et en un autre endroit : *Reliqua Italia angusta quidem, & oblonga, in duos excurrit vertices : hinc quidem in Siculum fretum : hinc autem ad Japygiam. Utrimque vero stringitur, & ab Adriatico sinu, & à Tyrrheno mari.*

4. La premiere & plus prochaine Province qui reçoit dedans soy les Grands Chemins d'Italie pour les communiquer aux autres, c'est la Gaule dite par les Romains *Gallia Cisalpina :* Car encore qu'elle fasse partie de l'Italie prise en son entier, si est-ce qu'avant Auguste Cesar elle estoit comme excluse de l'Italie : Car il faut entendre que les Romains divisoient toutes les Gaules en trois parties, qu'ils appelloient *Galliam Togatam*, *Bracatam*, & *Comatam :* dont la premiere estoit par de-là les Alpes à nostre regard : & les deux autres par deça. Les Romains appelloient la premiere Cisalpine, qui s'estendoit depuis la Riviere du Vare, & les racines des Alpes, jusques à la Riviere d'Arne sur la mer Tyrrhene d'une part : & depuis lesdites montagnes du costé de Venise, jusques au Rubicon d'autre part. Encore partagerent-ils ladite Gaule Cisalpine en deux Regions, divisées l'une

de l'autre par le fleuve du Pô : d'où vient qu'ils en appelloient l'une *Cispadanam :* & l'autre *Transpadanam.* La seconde partie des Gaules estoit celle de deça les Alpes, que les Romains nommoient *Galliam Narbonensem*, ou *Bracatam*, d'une certaine sorte de vestement que les gens du pays portoient : à la difference de la robe longue des Cisalpins, qui donna le nom *Galliæ Togatæ.* Et quant à la troisiéme, elle fut dite *Comata*, de la longue chevelure que portoient les habitans : & se subdivisoit en trois parties, Belgique, Celtique, & Aquitanique, ainsi que Jules Cesar nous le dit, dés l'entrée de ses Commentaires.

5. De toutes ces terres comprises sous le nom de la Gaule, c'estoit celle que les Romains appelloient la Cisalpine qui recevoit tous les Grands Chemins qui venoient de Rome, & qui tendoient à l'Occident & au Septentrion. Et c'est de cette Gaule, & non d'autre, qu'il faut entendre le fragment de l'Itineraire d'Antonin, dont parle Jozias Simlerus, où se trouvent ces mots, *ab urbe in Gallias itur itineribus sex : Maritimo, Littoreo, Aureliano, Cassiano, Tiberino, Flaminio.* Pas un desquels, suivant la description qu'il en fait, ne passe dans la Gaule Transalpine.

6. Vous verrez cela par ledit fragment, auquel les noms des Villes, Citez, & autres places ne sont accompagnez d'aucuns nombres, ny milliaires.

ITER

Maritimum tenet.	*Littoreum continet.*	*Aurelianum quod & Claudianum, fertur per ipsam Aureliam.*
Pheregenas.	Alsium.	Thermas Stygianas.
Castrum novum.	Cœte.	Forum novum.
Cellas.	Pyrganum.	Pagorum Claudii.
Herculem.	Forum Cellæ.	Tarquinias.
Thelamonem.	Graviseas.	Saturniam.
Caput Hetruriæ.	Cosas.	Volcem.
Phaliseas.	Volaterras.	Tunniatem Montem.
Trajanum.	Pisam.	Rosellas.
Populonium.	Lunam.	Rosetum.
Vada.	Et ipsum transitum in Gallias.	Tursenam.
Lygurnum.	Cariaram.	Et Transitum Apuam.
Erycis.		
Entelliam.		
Delphinum.		
Genuam inter Porsenam & Pheritonem.		
Monachum.		
Niceam.		

Cassiano Itinere itur per

Politorium.
Arcenum.
Minionem.
Forum Cassii.
Aruntes.
Camillarios.
Tudernum.
Verentanum.
Umbronem Montem.
Senam Coloniam.
Phocenses.
Lucam, & Capheronianum, Transitum in Gallias.

Tiberinum quod & Cyminium, fertur

Galera.
Partheniano, sive Vejente.
Rosulo.
Sutrio.
Lacu Elbii, & jugis Cyminis.
Fano Volturnæ, *cujus claris gestis invidit Livius.*
Saleumbrone.
Volturnæ.
Larthe amni.
Volsinis.
Clusio veteri, *olim* Comersolo.
Clusio novo, à quo dictus Clusentinus Transitus Annibalis : & Phesulæ Transitus.

Flaminium habet

Castrum novum, Ocream & Oriculum.
Narniam, *olim* Nequinam.
Tuder.
Hispellum.
Aut à Castronovo, Spoletum.
Camerinum.
Urbinum.
Pisaurum.
Ariminum.

7. Ce fragment a quelque chose de semblable avec l'Itineraire d'Antonin, & la Carte de Peutinger : & beaucoup de choses dissemblables : Et ne sçay s'il n'auroit point esté supposé par Annius de Viterbe, qui en a fait le Commentaire : aussi-bien qu'il est accusé par les sçavans, d'avoir supposé ce qu'il a mis en lumiere de Berose & Maneton. Mais quoy que ce soit, il est certain, que c'est par la Gaule Cisalpine des Romains, que ces chemins militaires sont portez aux Provinces plus éloignées.

8. Ce qui se fait par deux endroits, dont le premier est à travers les Alpes pour aller en l'Espagne, en la Gaule, en la Grande Bretagne, & en la Germanie : Et l'autre par le pied des Alpes, en tournoyant autour du Golfe de Venise pour aller en Esclavonie : & de là en Hongrie, en la Mesie superieure & inferieure, en la Scythie, & en la Thrace, jusques à Constantinople, & autres parties Septentrionales & Orientales de l'Europe.

DISCOURS GENERAL DU PASSAGE des chemins d'Italie par les Alpes dedans la Gaule.

Chapitre XXX.

1. *Consideration sur les Titres generaux de l'Itineraire & question sur la Gaule Cisalpine.*
2. *Divers noms de la Gaule Cisalpine.*
3. *Mutation arrivée à la Gaule Cisalpine sous Constantin, & resolution de la question.*
4. *Preuve de ladite resolution.*
5. *Comme il faut entendre le titre general,* de Italia in Gallias.
6. *Remarque notable sur les villes Metropolitaines des Provinces.*

1. 

Pour conduire nos Grands Chemins hors d'Italie, nous commencerons par ceux qui traversent en la Gaule, que les Romains appelloient Transalpine, d'autant que c'est la Province la plus prochaine de toutes : & par l'entremise de laquelle lesdits chemins se doivent porter en Espagne, en la Grande Bretagne, & en la haute & basse Allemagne de deça le Rhin. Pour ce faire avec ordre & facilité, il faut entendre, qu'il se trouve plusieurs titres generaux dans l'Itineraire d'Antonin, qui se divisent en après en autres titres particuliers, lesquels en dépendent comme membres de leurs corps, ou parties de leur tout. Tel est ce titre general, *Iter de Pannoniis in Gallias :* qui comprend sous soy plusieurs chemins particuliers qui vont de Hongrie en la Gaule. Tel est celuy que nous avons à traiter, qui porte ces mots generaux, *de Italia in Gallias.* Ce titre ainsi generalement pris se divise par après en plusieurs chemins qui s'en vont en la Gaule : & qui tous ont leur commencement à Milan, comme estant une ville d'Italie. Et neantmoins au chapitre precedent nous avons veu, que le Fragment de l'Itineraire y mentionné, appelle Gaule Cisalpine la Province en laquelle la ville de Milan est située : Car elle est assise deça le Pô en la Gaule que les Romains appelloient Transpadane, qui fait partie de la Cisalpine : Comment est-ce donc que sous le titre general des chemins qui vont d'Italie en la Gaule, l'Itineraire comprend ceux qui vont de Milan à Arles, à Vienne, & ailleurs à travers les Alpes? Le titre ne seroit-il pas mieux,

s'il estoit conceu en ces termes, *Iter à Gallia Cisalpina ad Transalpinam ?*

2. Pour entendre ce titre, il faut sçavoir que la plus-part des terres du Monde ont eu divers noms, selon la diversité des temps. De ce nombre est nostre Gaule Cisalpine : car dés la premiere memoire que l'on peut avoir d'Italie, la partie d'icelle qui s'estend depuis le Tybre jusques aux Alpes appartenoit entierement, & pour le tout aux Ombriens & Toscans, que les histoires appellent *Umbros* & *Hetruscos :* Mais une troupe de Gaulois de deça les Alpes ayans passé les Monts, & chassé les Hetruriens d'une partie de leur siege, donnerent le nom de Gaule à la partie de leur conqueste. Ils s'estendirent donc jusques sur le Rubicon, petit fleuve qui se jette dans la mer Adriatique, & qui a long-temps servy de limites entre la Gaule & l'Italie: car jusques au siecle de Jules Cesar, les Romains tenoient encore cette partie d'Italie, pour partie de la Gaule, attendu qu'ayant decerné audit Jules Cesar à plusieurs fois, & pour plusieurs années, le Gouvernement de la Gaule, il avoit pouvoir sur la Cisalpine, aussi-bien que sur la Transalpine: & se pouvoit promener en l'une & l'autre avec les armées Romaines, sans enfraindre les loix de la République : mais non pas dedans l'Italie. Aussi ne passa-il le Rubicon avec son armée, que lors qu'il eut pris certaine résolution de faire la guerre ouverte à son païs.

3. Depuis ce temps, la Republique Romaine a receu de grands & notables changemens, tant en la forme de sa police, qu'au département de ses terres : principalement sous Auguste, Adrian & Constantin. Premierement Auguste allongea l'Italie, l'estendant sur la Gaule Cisalpine, tant deçà que de-là le Pô, lors qu'il fit une nouvelle division de l'Italie universelle en onze Regions. Constantin la divisa derechef, & changea ses XI. Regions en XVII. Provinces, lesquelles il partagea en 2. Dioceses. Dont le premier fut celuy de Rome, auquel il sousmit les Provinces qui ensuivent : *Campaniam*, *Tusciam cum Umbria*, *Picenum suburbicarium*, *Siciliam*, *Apuliam*, *Calabriam*, *Brutios & Lucaniam*, *Samnium*, *Sardiniam*, *Corsicam & Valeriam*. Le second Diocese eut le nom d'Italique, comprenant les Provinces cy-dénommées : *Venetiam cum Istria*, *Æmiliam*, *Flaminiam cum Piceno Annonario*, *Liguriam*, *Alpes Cottias*, *Rhætiam primam*, *Rhætiam secundam*. On appella ce dernier Diocese, Italique, d'autant qu'il estoit composé de la Gaule Cisalpine, tant Cispadane que Transpadane, laquelle estant réjointe au corps d'Italie par Auguste, s'estoit avec le temps attribué le nom d'Italie, comme à elle propre & particulier. Et de fait Constantin ayant institué deux Vicaires ou Lieutenans du *Præfectus Prætorio Italiæ*, il en appella l'un *Vicarium Urbis*, qui avoit son siege à Rome : & l'autre *Vicarium Italiæ*, qui avoit le sien à Milan.

Ex Notit. Imp. Occid.

4. Ainsi

4. Ainsi advint-il qu'en ce temps-là, le nom d'Italie fut pris en plusieurs significations, tantost au large, tantost à l'estroit, soit pour ce qui est de la Police Civile, soit Ecclesiastique, selon les divers respects ou relations que cette diction avoit avec ses Gouverneurs ou ses Prelats. Car estant question du Préfect du Prétoire d'Italie, il est certain que ce mot comprenoit l'Italie universelle, avec les Isles de Sicile, de Corse, & de Sardaigne, sur lesquelles, aussi-bien que sur l'Italie, l'autorité de ce Magistrat s'estendoit. S'il s'agissoit de Vicaire d'Italie, lors cette mesme diction ne se rapportoit qu'aux sept Provinces qui luy estoient sousmises. Que s'il estoit question de la police Ecclesiastique, encore qu'elle ait esté quasi entierement faite sur la Civile, les Eglises Metropolitaines ayant esté instituées és villes Metropolitaines : si est-ce que pour ce regard le mot d'*Italie*, fut encore restreint, & logé plus à l'estroit. Comme quand S. Athanase appelle la ville de Milan τῆς Ἰταλίας μητρόπολιν La Metropolitaine d'Italie, il ne faut pas entendre qu'elle soit Metropolitaine de la partie entiere d'Italie, qui estoit sous la charge du Vicaire d'Italie : d'autant que cette partie comprenoit quelques terres sur lesquelles l'Archevesché de Milan ne s'étendoit pas, quoy qu'il comprit du temps de S. Athanase, les Villes de Ravennes & d'Aquilée, qui furent depuis érigées en titre de Metropolitaines. *Epist. ad Solitarios.*

5. C'est en l'une ou l'autre de ces deux dernieres significations qu'il faut entendre le mot d'Italie au titre general de nostre Itineraire, qui porte *de Italia in Gallias*, sous lequel il fait une énumeration des chemins militaires qui vont de Milan en la Gaule à travers les Alpes. Où se peut voir une mutation bien estrange sur ce mot d'Italie entre le fragment de l'Itineraire d'Antonin mis au chapitre precedent, & au titre qui se presente à interpreter. Car en ce fragment, la partie d'Italie depuis les Alpes jusques au Vare & Rubicon, est désignée sous le nom de *Gallia*, comme si elle estoit estrangere à l'Italie : & au titre de *Italia in Gallias* de nostre Itineraire, cette partie mesme est nommée purement & absolument *Italia*, à l'exclusion de Rome & de toutes les autres Provinces qui dépendoient de son ancien Diocese, & qui estoient sousmises au Magistrat que l'on appelloit *Vicarium Urbis*.

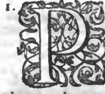
6. Il faut donc remarquer, que tout ainsi que nous avons veu sortir de Rome, capitale de l'Empire, plusieurs chemins militaires qui s'estendent par tout à l'environ : ainsi en estoit-il de Milan en Italie, de Lyon en la Gaule Celtique, de Reims en la Belgique, & de plusieurs autres villes Metropolitaines des Provinces d'Europe, d'Asie, & d'Afrique, desquelles villes les Romains avoient fait paver plusieurs Grands Chemins pour aller aux bourgs & moindres villes, & pour s'estendre d'une Metropolitaine à plusieurs autres pour la commo-

dité des affaires : ainsi qu'il sera montré cy-aprés par plusieurs exemples.

DES CHEMINS MILITAIRES CONduits par les Alpes Maritimes, Cottiennes, & Grecques : & d'un chemin fait par Pompée.

CHAPITRE XXXI.

1. *Ordre pour traiter du passage des Chemins d'Italie dans les Gaules.*
2. *Quatre Chemins selon Polybius. Plusieurs autres faits depuis.*
3. *Premier Chemin à travers les Alpes Maritimes.*
4. *Second Chemin par les Alpes Cottiennes ainsi dites du Roy Cottius.*
5. *Deux grands Chemins dans l'Itineraire par les Alpes Cottiennes.*
6. *Commencement & fin des Alpes Cottiennes dans la largeur des Alpes. Description d'icelles.*
7. *Alpes Grecques troisiémes en ordre. Deux Grands Chemins par icelles.*
8. *D'où vient le nom d'Alpes Grecques. Description d'icelles.*
9. *Chemin fait par Pompée par les Alpes Grecques, dit,* Strata Romana.

1. OUR traiter par un bon ordre de tous les Grands Chemins, qui passent d'Italie dans les Gaules à travers les Alpes, nous commencerons par ceux qui tirent à la mer Ligustique : & poursuivrons de-là vers les autres, qui sont du costé de l'Adriatique, de l'une desquelles mers à l'autre les Alpes ont leur estenduë. Cet ordre est d'autant plus naturel, comme Strabo nous apprend, que les Alpes prennent commencement, *ab ora Ligustica*, c'est-à-dire, de la coste Ligustique, ou riviere de Genes : d'où se continuant comme en demy cercle, ils s'en vont prendre fin en Istrie, tout auprès du Golfe de Venise.

Lib. 4. Geog.

2. Polybius au rapport dudit Strabo, dit, qu'il y avoit de son temps quatre Grands Chemins pour passer d'Italie en la Gaule : l'un par les Liguriens, tout auprès de la mer Tyrrhene : l'autre, par les Piemontois, par où passa Hannibal : Le troisiéme par le val d'Aoste : & le quatriéme, par les Grisons, *Unam per Ligures, alteram per Taurinos, qua usus sit Hannibal, tertiam per Salassos, quartam per Rhætos.* Mais depuis le siecle de Polybe, le nombre desdits chemins a esté grandement augmenté : d'autant que les Romains & autres, en ont

fait plusieurs depuis ce temps-là, qui passent par les parties des Alpes, que l'histoire appelle *Alpes Maritimas*, *Cottias*, *Græcas*, *Penninas*, *Lepontias*, *Rhæticas*, *Tridentinas*, *Julias*, *Venetas*, *Carnicas* & *Noricas* : des principales desquelles nous traiterons icy par ordre.

3. Le premier de tous est celuy que nous avons descrit au Chapitre 28. de ce Livre, qui s'estend de Rome mesme à travers la Gaule Cisalpine, par les Alpes maritimes, jusques à la ville d'Arles : c'est celle qui est signifiée sous ce titre dans l'Itineraire. Pag. 66.

VIA AVRELIA.

A Roma per Tusciam & Alpes maritimas Arelatum usque M. P. DCCXCVI.

Je n'ay rien à adjoûter au discours que j'en ay fait, sinon que les Alpes maritimes ont eu ce nom du voisinage de la mer Ligustique, le long de laquelle elles s'estendent en largeur, à commencer depuis le lieu dit *Vada Sabatia*, du costé d'Italie, jusques à celuy que l'on appelle *Tegulata*, du costé de la France. Strabo nous rend ce tesmoignage du lieu où commence la largeur de ces grandes montagnes : *Alpes verò à Sabatiis initium capiunt*.

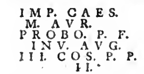
L'opinion des plus sçavans est que le chemin des Alpes maritimes est le premier de tous ceux qui ont servy de passage de la Gaule en Italie. Ce qu'ils conjecturent, à cause que les lieux maritimes ont esté les premiers habitez. Joint qu'en cet endroit les Alpes ne sont pas si aspres, ny fascheuses à monter, comme par le milieu de leurs rochers. Et partant, la place ou bourg rémarqué audit chemin par ce mot *Alpem summam*, ne se doit pas prendre pour le plus haut de toutes les Alpes ensemble : mais pour un lieu situé au plus haut de la partie des Alpes, par laquelle ce chemin prenoit son cours.

4. Après les Alpes Maritimes, suivent les Cottiennes : ainsi dites de Cottius Roy des Allobroges, lequel ainsi qu'Ammian Marcellin le rapporte, se sceut tenir clos & couvert dans les divers contours des Alpes, du temps que Jules Cesar subjugua les Gaules à l'Empire, se confiant à la rudesse & aspreté des rochers qui environnoient sa rétraite : *Invia locorum asperitate confisus*, &c. Mais depuis, ayant esté receu en l'amitié d'Auguste, il se mit à faire & construire un Grand Chemin à travers quelques rochers des Alpes, avec un admirable artifice & somptuosité, pour servir de passage commode & racourcy aux voyageurs, qui passeroient de l'un des costez des Alpes en l'autre. *Lenito tandem timore, in amicitiam Octaviani Principis receptus, molibus magnis extruxit, ad vicem memorabilis muneris, compendiarias, & viantibus oportunas, medias inter alias Alpes vetustas.* Marcellin. lib. 15.

Ce Prince, qui fit ce bien au monde, avoit douze Villes sous sa puissance, ainsi que Pline le tesmoigne : qui estoient assises au pied des Alpes du costé d'Italie. D'où vient qu'au livret des Provinces Romaines, les Alpes Cottiennes sont mises au rang des Provinces Italiennes. Ce païs est celuy mesme, qui est aujourd'huy reconnu sous le nom de Piedmont, de l'obeïssance & domaine du Duc de Savoye, avec la plus grande partie des anciens peuples Salassiens, des Alpes Grecques, Pennines, & autres des plus approchantes à la Mer Ligustique.

Quant à l'ordre des Alpes Cottiennes, Pline nous montre assez clairement qu'elles sont entre les Maritimes & les Grecques, quand il dit:
Lib. 3. c. 20. *Sunt præterea Latio donati incolæ : ut Octodurenses, & finitimi Centrones, Cottianæ civitates, Caturiges, & ex Caturigibus orti Vagienni Ligures, & qui Montani vocantur :* où racontant par ordre les Peuples Alpins il met les villes Cottiennes entre les Centrons qui sont habitans des Alpes Grecques : & les Caturiges, & Liguriens, qui ont leur habitation aux Maritimes.

5. L'Itineraire d'Antonin nous donne deux passages d'Italie dans les Gaules par les Alpes Cottiennes : au premier desquels l'Empereur Probus a fait quelques ouvrages : ainsi qu'il apparoit par l'Inscription suivante, à moy baillée par Monsieur de Peirese, & par luy extraite d'une Colomne assise sur le chemin de Castelane & Taulane.


IMP. CAES.
M. AVR.
PROBO. P. F.
INV. AVG.
III. COS. P. P.
II.

Voicy comme l'Itineraire nous represente cette premiere Voye.

DE ITALIA IN GALLIAS.

A Mediolano Arelate. Per Alpes Cottias. M. P. CCCCXI. sic,

p. 77.

Ticinum.	M. P. XXII.
Laumellum.	M. P. XXII.
Cottias.	M. P. XXIII.
Carbantiam.	M. P. XII.
Rigomagum.	M. P. XII.
Quadratas.	M. P. XVI.
Taurinos.	M. P. XXIII.
Fines.	M. P. XVIII.

Segusionem.	M. P. XXXIII.
Ad Martis.	M. P. XVI.
Brigantionem.	M. P. XXIV.
Rame.	M. P. XIX.
Eburodunum.	M. P. XVIII.
Caturigas.	M. P. XVII.
Vapincum.	M. P. XII.
Alabontem.	M. P. XVIII.
Segusteronem.	M. P. XVI.
Alaunium.	M. P. XXIIII.
Catolucam.	M. P. XVI.
Aptajuliam.	M. P. XV.
Fines.	M. P. XVI.
Cabellionem.	M. P. XII.
Glanum.	M. P. XVI.
Ernaginum.	M. P. XII.
Arelate.	M. P. VII.

CHARTA PEUTINGERIANA.

MEDIOLANUM.

Ticeno.	
Laumellum.	XXI.
Cutias.	XII.
Vergellis.	XIII.
Eporedia.	XXXIII.
Augusta Taurinorum.	*
Finibus.	XVIII.
Segusione.	XXII.
Martis.	XVII.
Gadaone.	VIII.
Brigantione in Alpe Cottia.	VI.
Rama.	XVIIII.
Eburuno.	XVII.
Catorigomagus.	VII.
Ictodurum.	VI.
Vapincum.	*
Alarante.	XVIII.
Alarante.	XVI.
Segusterone.	XVI.
Alaunio	XIIII.

Catuiaciæ	XVI.
Apta Julia.	XII.
Ad Fines.	XII.
Caballine.	XII.
Clano.	XII.
Ernagina.	VIII.
Arelate.	VI.

En ces nombres, les Milliaires du détail réviennent à quatre cens trente-neuf milles Italiques : & partant ils excedent le nombre general de 28. milles. Le second passage sera déduit cy-aprés en son lieu : à raison dequoy il n'en sera fait icy plus long discours.

6. Il faut neantmoins rémarquer en passant, que c'est en la ville de Suze (que l'on appelle *Segusionem*) que commence la largeur des Alpes Cottiennes vers l'Italie : d'où elle procede vers les Gaules jusques à Ambrun, dit *Eburodunum*, Capitale des peuples nommez *Caturiges*, & de la Province des Alpes Maritimes. Au livre des Provinces il est dit, *Metropolis hujus Provinciæ Eburodunum, Civitas Caturigum.* Le chemin de l'un à l'autre à travers les Alpes est si bien déduit par Ammian Marcellin, qu'il n'y a point d'apparence de passer sous silence une si élegante description, laquelle je vous donneray en sa propre langue, qui porte, *In his Alpibus Cottiis, quarum initium à Segusione oppido est, præcelsum erigitur jugum, nulli ferè sine discrimine penetrabile. Est enim è Galliis venientibus prona humilitate devexum, pendentium saxorum altrinsecus visu terribile ; præsertim verno tempore ; cum liquente gelu, nivibusque solutis, flatu calidiore ventorum, per diruptas utrimque angustias & lacunas pruinarum congerie latebrosas, descendentes cunctantibus plantis homines & jumenta procidunt, & carpenta : Idque remedium ad arcendum exitium repertum solum, quod pleraque vehicula vastis funibus illigata, pone cohibente virorum, vel boum nisu valido, vix gressu reptante paulo tutius devolvuntur. Et hæc (ut diximus) anni verno contingunt. Hyeme vero humus crustata frigoribus : & tanquam levigata, ideoque labilis, incessum præcipitantem impellit. Et patulæ valles per spatia plana glacie perfidæ, vorant nonnunquam transeuntes : ob quæ locorum callidi eminentes ligneos stylos per cautiora loca defigunt : ut eorum series viatorem ducat innoxium. Qui si nivibus operti latuerint, montanis defluentibus rivis eversi, agrestibus præviis facile pervaduntur. A summitate autem hujus Italici clivi planities, ad usque stationem nomine Martis, per septem extenditur millia : & hinc alia celsitudo erectior, ægrèque superabilis, ad Matronæ porrigitur verticem : cujus vocabulum casus fœminæ nobilis dedit. Unde declive quidem Iter, sed expeditius ad usque Castellum Virgantiam patet : hujus sepulchrum Reguli, quem Itinera struxisse retulimus, Segusione est mœnibus proximum : manesque ejus ratio-*

Lib. 41. pag. 410.

ne gemina religione coluntur, quod justo moderamine rexerat suos: & adscitus in societatem Rei Romanæ, quietem Genti præstitit sempiternam.

7. Après les Alpes Cottiennes suivent en ordre les Alpes Grecques assises entre les peuples de la Tarantaise, & le Val d'Aoste, *Inter Centrones & Salassos*. Pline parle ainsi du voisinage des Alpes Grecques & du Val d'Aoste, *Salassorum Augusta Prætoria, juxta geminas Alpium fauces Grajas atque Penninas*. Ces deux bouches, ou bien ces deux ouvertures, sont les mesmes, que celles dont parle Strabo : *Illis itaque qui ex Italia super montes positi sunt, una per vallem* Salassiorum, *jam memoratam Via est. Inde bifariam dividiter, una quidem per Pœninum (sic enim dicitur) ducit per Alpium summitates, jumentis inaccessibilis : altera per Centrones prolixior :* C'est à dire, que près le Val d'Aoste, il y a un chemin qui se divise en deux branches : l'une va par les Monts Pennins, où les bestes à charge ne peuvent passer : & l'autre par la Tarantaise, plus large & susceptible du charroy : mais plus longue. C'est de ces deux chemins, & des ouvrages admirables qu'Auguste Cesar a fait dans les Alpes, que nous avons parlé au 27. Chapitre du Livre premier, où je renvoye le Lecteur. Aussi trouvons-nous deux chemins dans l'Itineraire d'Antonin, qui passent de l'Italie dans les Gaules à travers les Alpes Grecques, & ce par le Val d'Aoste, que nous avons dit estre *Augustam Prætoriam*, dont le premier est tel.

A MEDIOLANO.

Per Alpes Grajas Viennam. M. P. CCCVIII.

Novariam.	M. P. XXXIII.
Vercellas.	M. P. XVI.
Eporediam.	M. P. XXXIII.
Vitricium.	M. P. XXI.
Augustam Prætoriam.	M. P. XXV.
Arebrigium.	M. P. XXV.
Bergintrum.	M. P. XXIIII.
Darantasiam.	M. P. XIX.
Oblimum.	M. P. XIII.
Ad Publicanos.	M. P. III.
Mantanam.	M. P. XVI.
Lemincum.	M. P. XVI.
Labisconem.	M. P. XIIII.
Augustum.	M. P. XIIII.
Bergusiam.	M. P. XVI.
Viennam.	M. P. XX.

TABULA : MEDIOLANUM.

Ticeno.	
Laumelum.	XXI.
Cutias.	XII.
Vergellis.	XIII.
Eporedia.	XXXII.
Utrico.	XXI.
Augusta Prætoria.	XXVIII.
Arebrigum.	XXV.
Ariolica.	XVI.
In Alpe Graia.	VI.
Bergintrum.	XII.
Axunam.	IX.
Daratasia.	X.
Obilonna.	XIII.
Ad Publicanos.	III.
Mantala.	XVI.
Lemnico.	XVI.
Laviscone.	XIIII.
Augustum.	XIV.
Bergusium.	XII.
Vigenna.	XXI.

La voye qui passe de Milan par les Alpes Grecques, s'en va droit à Strasbourg en la maniere qui ensuit.

ITINERARIVM ANTONINI.

Iter à Mediolano per Alpes Grajas Argentoratum, M. P. DLXXVII. sic.

Pag. 79.

Ticinum.	M. P. XXII.
Laumellum.	M. P. XXII.
Vercellas.	M. P. XXVI.
Eporædiam.	M. P. XXXIII.
Vitricium.	M. P. XXI.
Augustam. Prætoriam.	M. P. XXV.
Arebrigium.	M. P. XXV.
Bergintrum.	M. P. XXIIII.
Darantasiam.	M. P. XVIII.
Casuariam.	M. P. XXIIII.
Bautas.	M. P. XVIII.
Cenabum.	M. P. XXV.

Equestrim.

Equestrim.	M. P. XVII.
Lacum Lausonium.	M. P. XX.
Urbam.	M. P. XVIII.
Arioricam.	M. P. XXIIII.
Visontionem.	M. P. XVI.
Velatudurum.	M. P. XXII.
Epamantadurum.	M. P. XC.
Gramatum.	M. P. XIX.
Largam.	M. P. XXV.
Uruncim.	M. P. XVIII.
Montem Brisiacum.	M. P. XXIIII.
Elcebum.	M. P. XXV.
Argentoratum.	M. P. XXX.

Quant à la Table de Peutinger, elle comprend bien une bonne partie des Villes & autres lieux mentionnez en l'Itineraire, mais d'une façon où il y a si peu d'ordre & de suite, que je l'ay separée de l'Itineraire, pour les divers tours & rétours qui s'y trouvent, tantost d'Orient en Occident : puis tout au rébours, d'Occident en Orient sur des lignes diverses, de l'une desquelles à l'autre il faut faire plusieurs sauts. Ce qui confirme d'autant plus cette opinion, que l'auteur de l'Itineraire d'Antonin, est autre que celuy de la Table de Peutinger : en laquelle vous voyez le chemin de Milan à Strasbourg quasi de droit fil par les Villes & Mansions suivantes toutes differentes de celles de l'Itineraire.

TABULA. MEDIOLANUM.

Como.	XXXV.
Clavenna.	XVIII.
Tarvessedo.	XX.
Cunuaureum.	X.
Lapidaria.	XVII.
Fluvius Novaria.	*
Juria.	XXXII.
Magia.	XVI.
Clunia.	XVIII.
Brigantio.	XVII.
Arbor Felix.	X.
Ad Fines.	XXI.
Vindonissa.	*
Augusta Ruracum.	XXII.
Arialbinum.	VI.

Cambete.	VII.
Argentonaria.	XII.
Helellum.	XII.
Argentorate.	XII.

8. Au reste on tient que les Alpes Grecques furent ainsi dites, à cause que ce fut par icelles que passa le grand Hercule, avec sa troupe composée de gens de Nation Grecque. Par les mesmes Alpes Jules Cesar passa avec son armée, lors que quittant les Guerres des Gaules, où il avoit esté près de neuf ans, il s'en retourna en Italie avec toutes ses forces, & Romaines & Estrangeres, pour faire la guerre à Pompée. Vous verrez l'un & l'autre en ces vers de Petronius Arbiter, qui dépeint naïvement & briévement lesdites Alpes Grecques en ces vers.

——— Exuit omnes
Quippè moras Cæsar : vindictæque actus amore
Gallica projecit, civilia sustulit arma.
Alpibus aeriis, ubi Grajo nomine vulsæ
Descendunt rupes, & se patiuntur adiri.
Est locus Herculeis sacer aris : hunc nive dura
Claudit Hiems, canoque ad sydera vertice surgit.
Cœlum illic cecidisse putes. Non Solis adulti
Mansuescit radiis : non verni temporis aura.
Sed glacie concreta, rigens hiemisque pruïnis
Totum ferre potest humeris minitantibus Orbem.

9. Mais je ne sçaurois passer outre, sans montrer au doigt le chemin que Pompée le Grand ouvrit de nouveau à travers les Alpes auprès de cet endroit : sçavoir à travers la plus haute pointe du Mont Cinesius : car puis que nous traitons des Grands Chemins faits par le Peuple & les Empereurs de Rome, il n'est pas raisonnable de passer sous silence, celuy que l'un des plus grands Capitaines de Rome a fait en lieu si scabreux & difficile, qui se trouve entre la Voye d'Hercule & d'Hannibal. Pompée donc encore bien jeune, envoyé par le Senat & le Peuple de Rome en Espagne pour faire la guerre à Sertorius, & prenant son chemin par terre, estant sur le passage des Alpes pour entrer dans les Gaules, ne se voulut pas servir du chemin qu'Hannibal venant des Espagnes en Italie avoit autrefois ouvert : mais comme ne s'estimant en rien inferieur à luy, se voulut luy-mesme ouvrir un nouveau passage. Ce qu'il fit justement entre les sources de deux fleuves, du Rhosne & de l'Eridan : qui ne sont divisez l'un de l'autre que par le Mont Cinesius, duquel on dit ces deux fleuves prendre leur origine. Et de fait, le chemin qui passe aujourd'huy en cet endroit, est

beaucoup plus facile que celuy d'Hannibal par les Alpes Pennines. Aussi est-il beaucoup plus frequenté par ceux qui des Gaules, des Espagnes & de la Grande Bretagne font voyage en Italie par les Alpes. A raison dequoy les Romains ont donné à ce chemin le nom de *Strada Romana*, comme si par dessus tous les autres, celuy-cy estoit propre aux Romains, estant fait par l'un de leurs Capitaines generaux : ou bien si c'estoit le plus facile pour aller des Gaules en la ville de Rome.

C'est de ce chemin que parle Appian, quand il dit : *Senatus exercitum ducemque alium in Iberiam Pompejum misit : qui illi [Sertorio] obsisteret adolescentem adhuc : verum fama illustrem, ob ea quæ in Lybia, & in ipsa Italia sub Sylla gesserat. Is igitur ad Alpes penetrandas magno animo profectus, non per Hannibalis illud memoratum iter, verum haud longè à Rhodani atque Eridani fontibus iter cepit : quæ ambo flumina parvo inter se spatio caput exerunt.* C'est de cela que Pompée se vante luy-mesme dans une epistre qu'il envoye d'Espagne aux Senateurs de Rome, qui se trouve parmy les Fragmens de Saluste, & qui contient ces mots entr'autres : *Hostes in cervicibus jam Italiæ agentes, ab Alpibus in Hispaniam summovi : per eas iter, aliud atque Hannibal, nobis oportunius patefeci.* Et quant à la facilité du chemin, voicy ce que Josias Simlerus en a dit. *Illud enim iter multo oportunius est Penninis Alpibus, per quas Hannibal transiisse creditur. Ac hodiè propterea quod omnium usitatissimum sit ex Hispania, & Gallia, & Britannia Romam euntibus ;* Strata Romana *ab Italis nominatur.*



DES ALPES PENNINES, HAUTES, Lepontines, & Rhetiques : & des Grands Chemins qui passent par icelles.

CHAPITRE XXXII.

1. AIS c'est assez parlé des Alpes Grecques, venons maintenant aux Pennines. Plusieurs estiment qu'elles ayent eu ce nom, à cause que ce fut là qu'Hannibal passa en Italie avec l'armée des Carthaginois, que les Latins appellent *Pœnos.* De cet advis sont C. Sempronius, Pline, Ammian Marcellin, Servius & plusieurs autres : mais Livius est d'un autre advis, qui dit, que ces monts Pennins sont ainsi dits : *A Deo Pennino :* d'un certain Dieu nommé Pennin, que ceux du Païs de Gavot, nommez *Veragri*, avoient accoustumé d'adorer. Les autres leur donnent ce nom *à Pinna, quasi Penninas*, à cause qu'ils surpassent tous les autres en hauteur : & *Pinna* signifie la plus haute partie de quelque chose.

2. Il y en a plusieurs qui les appellent *Montes Jovis :* qui ne sont autres que la partie des Alpes, que l'on tient la plus haute de toutes, vulgairement réconnuë sous le nom de saint Bernard : non pas de celuy qui fut Abbé de Clervaux, qui vivoit en France, il y a cinq cens ans, & qui fut tant rénommé pour sa doctrine & bonne vie : mais d'un Prestre de ce nom du Val d'Aoste, qui renversa l'Idole autrefois adorée sur le plus haut des Monts Pennins : & qui par sa priere chas-

sa de ces lieux un malin esprit, qui molestoit ordinairement les passans. Et dit-on que c'est celuy mesme, qui y bastist un petit Monastere pour la commodité des passans, duquel par succession de temps, & ledit Mont, & le Monastere eurent le nom de saint Bernard. C'est par les Monts Pennins, que passe la plus estroite, & la plus Orientale des deux Voyes, desquelles Strabo parle en deux endroits de son Livre quatriéme ; & qui de-là se viennent toutes deux rencontrer à Lyon.

3. Voicy comme l'Itineraire nous descrit le passage d'Italie en la ville de Mayence en Allemagne, à travers les Monts Pennins.

Iter à Mediolano per Alpes Penninas Magontiacum, M. P. CCCCXIX.

Novariam.	M. P. XXXIII.
Vercellas.	M. P. XVI.
Eporediam.	M. P. XXXIII.
Vitricium.	M. P. XXI.
Augustam Prætoriam.	M. P. XXV.
Summum Penninum.	M. P. XXV.
Octodurum.	M. P. XXV.
Tarnadas.	M. P. XII.
Pennelocos.	M. P. XIII.
Ubiscum.	M. P. IX.
Bromagum.	M. P. IX.
Minnidunum.	M. P. VI.
Aventicum Helvetiorum.	M. P. XIII
Penesticam.	M. P. XIII
Salodurum.	M. P. X.
Augustam Rauracum.	M. P. XXII.
Cambetem.	M. P. XII.
Stabula.	M. P. VI.
Argentonariam.	M. P. XVIII.
Elcebum.	M. P. VI.
Argentoratum.	M. P. XII.
Saletionem.	M. P. VII.
Tabernas.	M. P. XIII.
Nôviomagum.	M. P. XI.
Borbitamagum.	M. P. XIIII.
Bauconicam.	M. P. XIII.
Maguntiacum.	M. P. XI.

CHARTA PEUTINGERIANA. MEDIOLANUM.

Ticeno.	*
Laumellum.	XXI.
Cutias.	XII.
Vercellis.	XIII.
Eporædia.	XXXIII.
Utricio.	XXI.
Augusta Prætoria.	XXVIII.
Endracinum.	XXV.
In summo Pennino.	XIII.
Octoduro.	XXV.
Tarnajas.	XII.
Pennolucos.	XIIII.
Vivisco.	VIIII.
Viromagus.	VIIII.
Minodum.	VI.
Aventicum Helvetiorum.	XVIIII.

Jusques icy le Chemin va d'Orient en Occident, puis de-là il retourne en Orient.

Petenisca.	XIV.
Soladurum.	X.
Augusta Rauracum.	XXII.

RETOUR A L'OCCIDENT.

Arialbinum.	VI.
Cambete.	VII.
Argentouaria.	XII.
Helellum.	XII.
Argentorate.	XII.
Brocomacus.	VII.
Saletione.	XVIII.
Tabernis.	XI.
Noviomago.	XII.
Bergetomagi.	XIII.
Bouconica.	XI.
Mogontiaco.	IX.

4. Quant aux Alpes, que Jules Cesar nomme *Alpes Summas*, lors qu'il dit, *Antuates, Veragros, Sedunosque à finibus Allobrogum, & lacu Lemano, & flumine Rhodano ad Alpes Summas pertinere*; Je ne veux

pas icy examiner, si elles signifient quelques parties desdites Alpes, appellées de ce nom, comme d'un nom propre : ainsi que Glarean, Alciat, & plusieurs autres l'ont estimé, & qui ont pensé que ce soit la partie des Alpes, aujourd'huy réconnuë sous le nom de Mont saint Godard : où bien si *per summas Alpes*, ainsi que par un nom commun & appellatif (pour parler en termes de Grammaire) Jules Cesar entend les sommitez & plus hauts coupeaux desdites montagnes en general : à quoy il y a plus d'apparence : Je diray tant seulement, que s'il y a quelque partie des Alpes, à laquelle appartienne ce nom de *Alpes summæ*, C'est à dire les Alpes les plus hautes, c'est la partie qui appartient à ces trois peuples, *Antuatibus*, *Veragris*, & *Sedunis*, dont les premiers sont ceux du païs de Vau : les seconds du haut Valais, qui ont la ville de Sion pour capitale : & les troisiémes du bas Valais, autrement dit de Gavot. Mais ne voyant aucun chemin mentionné en l'Itineraire qui passe par icelles, je ne m'y arresteray davantage, & viendray aux Alpes Lepontines, qui suivent immediatement les Pennines.

5. Cesar dit que le Rhin prend sa source au milieu des Peuples Lepontins qui habitent les Alpes : & Pline d'autre part, dit que les Viberiens, Peuples Lepontins, habitent sur la source du Rosne : & partant on peut estimer, que toutes les Alpes, qui sont entre les sources de ces deux fleuves, sont celles des Lepontins, que les Italiens appellent *Levontina valle*. C'est la plus haute partie de ce Mont, qui se réconnoist aujourd'huy sous le nom de Mont saint Godard : & dit-on qu'il y a doubles peuples Lepontins, les grands & les petits. Les grands Lepontins sont ceux par le païs desquels on passe aux Grisons, que l'on appelle *Rhætos*, par le Lac de Como, dit *Larius Lacus*. Les petits sont ceux qui de Belinsson en Italie, s'estendent à la Vallée du Tesin, dite *Ticina vallis*, d'où ils sont continuez jusques en la premiere ville des Suisses, appellée *Torsanum*. Ce chemin seroit le plus plain, & le plus facile de tous ceux qui traversent les Alpes, n'estoit le sommet aspre & facheux à monter du Mont S. Godard : & certaine Vallée que l'on appelle vulgairement la Vallée d'Enfer, pour sa grande profondeur, & pour la frayeur qu'elle apporte aux passans.

6. Il y a en ladite Vallée Lepontine deux passages très-dangereux : l'un du costé qu'elle regarde l'Italie, au-dessus d'un village nommé *Airolo*, par les Italiens. Quand on est parvenu quasi au milieu de la montée, on rencontre un pont basty sur le Tesin, qu'on appelle *Pontem tremulum* : le Pont qui tremble : faisant trembler de peur ceux qui y passent, estant un passage fort dangereux. De ce Pont Jozias Simlerus fait mention en ces mots, *Videtur itaque hic Ticini pons, Tremulus dictus, non quia ipse tremat : sed quod montem ascendentes, ubi huc pervenerint, tremere, & sibi metuere incipiant. Itaque viso præsenti*

periculo, & ipso quoque montis præcipitis & horridi aspectu perculsi, taciti, & trementes, quam citissimè fieri potest, locum hunc prætereunt. L'autre danger de ladite vallée est près d'un village nommé *Ursarium*, du fleuve *Ursa*, sur lequel il est assis : auquel endroit il y a un autre Pont, nommé le Pont du Diable, ou le Pont d'Enfer. On y monte le long de la rive droite du fleuve par une fente si estroite, qu'en plusieurs lieux on a esté contraint d'entailler le roc, afin d'y faire un passage de largeur suffisante. Or quand au fleuve *Ursa*, il roule impetueusement à travers les rochers, & saute de l'un à l'autre avec un son effroyable. Puis tombant sur une partie dudit Pont de dessus un precipice très-haut, il arrose les passans des goutes qui réjallissent de sa cheute en forme d'une pluye perpetuelle : mais il fait encore plus dangereux à venir audit Pont de la partie d'enhaut, principalement en Hyver, où tout est remply de glaçons, sur lesquels on ne peut avoir le pied ferme. De sorte que les passans sont contraints de se seoir sur leurs manteaux, ou autres habits, & à l'aide de leurs mains glissent à val, ainsi que font les enfans en se joüant.

7. Je ne trouve dans l'Itineraire d'Antonin aucun Grand Chemin Militaire, qui passe à travers les Alpes Lepontines. C'est pourquoy sans nous y arrester davantage, je viendray aux Alpes suivantes, qui sont celles des Grisons, que les Latins appellent *Rætbicas Alpes*. C'est par icelles que Strabo raconte la quatriéme Voye dont parle Polybius, avoir son passage. Ces Alpes ont leur estenduë de Come jusques à Verone, à les prendre du costé d'Italie, *Rethi enim* dit Strabo, *ad Italiam spectant supra Comum & Veronam.*

8. Il y a plusieurs monts particuliers, qui dépendent en general de ces Alpes des Grisons, & plusieurs chemins aussi, qui de l'Italie passent aux Suisses & aux Grisons situez du costé de l'Allemagne. De tous lesquels nous ne parlerons que de trois seulement qui sont les plus celebres. Le premier est celuy qui passe près du Lac de Como, & conduit droit par Clavenna, ville forte & bien munie, jusques à une autre ville que l'on appelle *Curiam Rhætorum*, aujourd'huy Coire, ou Chur. Ce premier chemin se divise en deux bras : dont l'un prend sa route *per Septam montem :* & l'autre *per Spelugam :* l'un & l'autre descrit dans l'Itineraire d'Antonin : le premier qui passe par le mont Septa, est tel.

Pag. 63.

A Brigantia per Latum Mediolanum usque	M. P. CXXXVIII. sic,
Curiam.	M. P. L.
Tinnetionem.	M. P. XX.
Murum.	M. P. XV.

Summum

Summum lacum.	M. P. XX.
Comum.	M. P. XV.
Mediolanum.	M. P. XVIII.

Ce chemin se divise encore en deux, en un lieu nommé *Bevio*, par ceux du païs : d'autant qu'en cet endroit la Voye se separe en deux rameaux : le premier tend par le mont Septa à Clavenna, & au lac de Como : L'autre aux Engadins par le Mont de Jules, dit *Julii mons*, à cause d'une colomne que l'on y voit encore, autrefois dressée à l'honneur de Jules Cesar. Quant à la Voye qui passe par le mont Speluga, c'est ainsi que l'Itineraire le descrit.

Alio itinere a Brigantia

Comum.	M. P. CXCV. *sic.*
Curiam.	M. P. L.
Tarvesede.	M. P. LX.
Clavennam.	M. P. XV.
Ad lacum Comacenum.	M. P. X.
Ad lacum Comum usque	M. P. LX.

Pag. 63.

9. Sur ce chemin est un gros village nommé Speluga, de qui le Mont a pris son appellation. Il est distant de Coire de XXXVI. milles, & de Clavenna de XXVII. Quant à la montagne de Speluga, c'est celle que les Grisons appellent *Colmen del Orso*, sise près du Mont Adula, Abdua, ou Abua, lequel ils nomment *Colmen del Okello* les Italiens *Montbrajo* ou *Montgrajo*, par laquelle on va des Grisons à Bellinsson. C'est de ce Mont que part l'une des trois sources primitives du Rhin : car ce fleuve a trois fontaines differentes dont la seconde procede du plus haut sommet des Monts Lepontins nommé *Cadelinus*, & coule sous le nom de *Froda*, tant qu'il ait atteint la vallée Occidentale du Mont Lucumo, où il prend le nom de *Rhenus Medius*, pour ce que des trois canaux primitifs du Rhin, celuy-cy en tient le milieu : le troisiéme sort du Mont Chrispaltus, qui touche à celuy de saint Godard d'une part, & à celuy des Lepontins voisins de la riviere Ursa, d'autre part. De sorte que quand nous lisons dans Jules Cesar & Ammian Marcellin, que le Rhin prend source chez les Lepontins : dans Tacite, *In Alpibus Rheticis* : & dans Ptolomée, *in Adula monte*, il ne faut pas penser qu'ils soient répugnans les uns aux autres : car on tient que les Monts Lepontins font partie de ceux des Grisons. Et ainsi les chefs ou sommets du Mont Adula, tiennent & des Lepontins, & des Grisons tout ensemble.

10. Le second des chemins plus rénommez qui passe par les Alpes des Grisons, est celuy qui conduit du lac de Como, dit *Larius Lacus*,

droit en Allemagne, par la vallée de Volturrena au-dessus de la source du Rhin, qui procede du Mont Abdua. Voicy comme Alciat le descrit, *Sunt Rhæticæ Alpes, quibus in Rhætos vadimus, quos vulgo Chrisons vocant : incipiunt ab Adya monte (Straboni corruptè legitur nunc Adula, nunc Aduella) id est inaccesso : vernacula simplicitas montem Bralium nuncupat in Volturrena : seu, ut imperiti, in Valle Telina : & in Venetiam protenduntur, donec Ocræ subeant* : & Jovius quasi tout de mesme : *his aliæ Rhæticæ succedunt, quæ ab Lario lacu per Volturrenam vallem supra Abduæ fontes, & Burmias aquas, celsissimum Aduæ montis culmen habent, quod hodie die Mongrajum vocant.*

11. On tient que ce fut à travers ces Monts Rheticns, que Stilico fit passer son armée d'Italie en Allemagne, lors qu'il y fut faire la guerre, ainsi que Claudian le récite en ces vers,

De Bello Gothico.

Protinus umbrosa vestit qua littus oliva
Larius, & dulci mentitur Nerea fluctu,
Parva puppe lacum prætervolat ocius : Inde
Scandit inaccessos brumali frigore montes,
Nil hiemis cælive memor.

Et peu après, descrivant à la façon des Poëtes, la difficulté des passages qui se rencontrent parmy ces rochers presque inaccessibles, il adjoute,

Sed latus, Hesperiæ qua Rhætia jungitur oræ,
Præruptis ferit astra jugis : panditque tremendam
Vix æstate viam, multi, seu Gorgone visa,
Obriguere gelu ; multos hausere profundæ
Vasta mole nives : cumque ipsis sæpe juvencis
Naufraga candenti merguntur plaustra barathro.
Interdum subitam glacie labente ruïnam
Mons dedit, & trepidis fundamina subruit Austris
Pendenti malefida solo. Per talia tendit
Frigoribus mediis Stilico loca.

12. Le troisiéme chemin qui traverse les montagnes Rhetiennes ou des Grisons, est celuy qui passe en la ville de Trente ; Jovius descrit ledit chemin en ces termes : *Secundum eas sunt Rhæticæ, quibus à Tridento per montis Cremeris clementia juga in Vindeliciam, & ad loca ad Oenum amnem, Hispurcho oppido proxima, penetratur.* Il y en a qui divisent les Monts Tridentins, de ceux des Rhetiens : mais je croy que Jovius fait fort bien de les prendre pour une mesme chose, attendu que Pline & Strabo disent, que les montagnes de Trente sont partie de

celles des Grisons. Ce chemin estant parvenu jusques au Comté de Tirol, se divise en deux, près de la Ville que les Latins appellent *Oenipontem*, les Allemans *Inspruch*, c'est-à-dire le pont du fleuve *Oenus*: auquel endroit il se divise en deux bras pour aller en Allemagne: l'un est à la dextre de ceux qui descendent selon le cours dudit fleuve, qui conduit droit au Duché de Baviere., lequel les anciens Latins appellent, *Noricum*: mais à gauche, le second va droit aux Vindeliciens, qui sont aujourd'huy ceux de Baiern selon Aventin, ou bien de Lindgow, selon Scudus. Sur ce dernier à l'issuë des Alpes, est assis en lieu fort haut la ville dite *Erebergum*, & celle de Fiessa qui a son nom de la bouche & premiere ouverture des Alpes de ce costé-là. Ce chemin est descrit en l'Itineraire d'Antonin, ainsi que vous le voyez cy-dessous.

ITER AB AUGUSTA VINDELICORUM *Veronam*. M. P. CCLXXII. sic, *Pag. 62.*

Abuzacum.	M. P. XXXVI.
Parthanum.	M. P. XXX.
Vildidenam.	M. P. XXX.
Vipitenum.	M. P. XXXVI.
Sublavionem.	M. P. XXXII.
Endidas.	M. P. XXIIII.
Tridentum.	M. P. XXIIII.
Ad Palatiam.	M. P. XXIIII.
Veronam.	M. P. XXXVI.

Quand aux deux bras dudit chemin qui se separent auprès d'Inspruch, que les Latins appellent *Oenipontem*, vous en voyez icy la separation extraite dudit Itineraire. *Inspruch, vulgo Hispurchum.*

ITER A PONTE OENI AD *Castra*. M. P. CL. *Pag. 57.*

Turum.	M. P. XLIIII.
Jovisuram.	M. P. LXIIII.
Ad Castra.	M. P. XLII.

ITEM A PONTE OENI *Veldidenam*. M. P. XC. sic,

Albiancum.	M. P. XXXVIII.
Mastiacum.	M. P. XXVI.
Veldidenam.	M. P. XXVI.

13. Au chemin dessusdit du costé de Verone, il y a certains détroits sur la fin des Alpes, fort difficiles à surmonter : Lesquels Gunterus Poëte nous dépeint en assez beaux vers, tels que vous les voyez icy,

Lib. 4. sui Tigurini. Tigurinus pagus. Zurich,

Ventum erat ad fauces, angustaque claustra viarum,
Qua se nubiferis horrendæ rupibus Alpes
Exiguo tantum penetrandas limite præbent :
Uniusque capax scopuloso semità Calle,
Arcta laboranti pandit vestigia turbæ.
Hinc fractis prærupta jugis, tenebrosa vorago
Pandit inane Chaos : Barathrique simillimus horror
Exanimes fecisse potest : Athesimque, fragosis
Sub pedibus rauco certantem murmure saxis,
Accipit attonita, quam non videt, aure viator.
Hinc se nubifero super æthera vertice rupes
Tollit : & ingenti late loca protegit umbra :
Eque supercilio scopulosi verticis unus,
Conatu facili, lapsuraque saxa movendò,
Mille potest arcere viros, aditusque viarum
Claudere, vel missis incautos perdere saxis.



DES ALPES JULIENNES, CARNIques, Noriques, & Chemins militaires, conduits par icelles.

Chapitre XXXIII.

1. 

Pres les Alpes des Grisons, suivent celles qui du nom de Jules Cesar sont appellées Juliennes, à cause d'un chemin qui y fut fait du temps (& comme il est à croire) par le commandement de Jules & d'Auguste. Au moins Sextus Ruffus nous asseure, *Sub Julio & Octaviano Cæsare Augusto per Alpes Julias iter factum esse.* Et faut noter qu'il se trouve des Alpes Juliennes en trois endroits dedans l'estenduë des Alpes : les premieres sont celles desquelles parle Livius (si d'avanture il n'y a point de faute en son texte) quand il dit, que les Gaulois entrerent en Italie *per Taurinos saltus, Juliasque Alpes.* Si cela est, il se trouveroit des Alpes Juliennes près de Piemont. Ce qui a fort empesché plusieurs Auteurs, qui ne sçavent où prendre ces Alpes de ce costé-là : & a fait croire à quelques-uns, qu'il falloit lire en ce passage de Livius *per invias Alpes*, & non *Julias*.

Les autres sont entre les montagnes des Grisons, près d'un Mont assez rénommé, que l'on appelle *Septimus*. Car ces Alpes sont extremement hautes, & durant l'hyver du tout inaccessibles. De cette partie des Alpes le fleuve Arnus ou Oenus prend son origine. Les troisiémes sont celles à qui proprement appartient le nom d'Alpes Juliennes, qui ont leur descente au territoire des Venitiens. C'est de ces Alpes que parle Corneille Tacite, quand il dit : *A Vespasianis ducibus Veronam & Vicentiam possessas, & interceptum exercitum per Rheticam Juliasque Alpes : ac ne pervium illac Germanicis exercitibus foret, obseptum.* Desquelles Alpes Ammian fait mention : & dit que ce sont celles mesmes, que les anciens appelloient *Alpes Venetas*, les Alpes de Venise.

Lib. 19. annal.

Lib. 31.

2. Quant à leur situation, elles sont posées entre les Tridentines & Carniques, & s'estendent de la Voye Trevisiane près du fleuve Anaxus, par les villes de Belluno & de Feltrio, jusques au Duché de Baviere & d'Autriche : Et croy que c'est une partie de ce chemin par les Alpes Juliennes, que l'Itineraire d'Antonin nous donne sous ces mots.

Ab Opitergio Tridentum.	M. P. CX. sic,
Ad Cepasias.	M. P. XXVIII.
Feltriam.	M. P. XXVIII.
Ausugum.	M. P. XXX.
Tridentum.	M. P. XXIIII.

3. Sabellicus nous raconte, qu'assez près d'un lieu nommé *Julium Carnicum*, il y a un mont de très-difficile accés, que l'on appelle aujourd'huy le Mont sainte Croix. Au milieu de la montée d'iceluy l'on rencontre un Roc coupé dés le pied, avec un sentier fort estroit, taillé autrefois par les soldats Romains du commandement de Jules Cesar : & que cela se peut entendre par les reliques d'une Epigramme gravée dans la pente du Roc, quasi tout mangée de vieillesse, ne restant que ces mots qui se puissent lire, C. JULIUS CÆSAR. Les autres nous rapportent cette Inscription plus entiere : laquelle ils disent estre *In Forojuliensi regione, medio ferè montis Crucis ascensu, precipiti saxo incisam*, telle que vous la voyez :

Grut. 149. 1.

C. IVLIVS. CAESAR.
VIAM. INVIAM. SOLERT. S. ET.
IMPENDIO. ROTAB.
REDD.

Ledit Sabellicus estime que ce fut par icelles que Jules Cesar fit passer les cinq Legions qu'il amena en la Gaule, à cause que les Alpes Juliennes sont voisines de la ville d'Aquilée, és environs de laquelle trois desdites Legions avoient passé leur hyver. Toutefois si on considere que ce chemin conduit en Baviere bien loin de la Gaule : & que Jules Cesar, ainsi qu'il escrit luy-mesme, prit son passage : *Qua proximum erat iter in interiorem Galliam : non qua ad Alpes iter proximum erat*, Il sera facile à juger que Jules Cesar prit un autre chemin.

4. La derniere partie des Alpes est celle qui se réconnoist sous le nom de *Carnicæ Alpes :* & au langage du païs, Alpes de Krainer. Cette partie avec les Juliennes sont souvent comprises sous le nom seul d'*Alpes Noricæ :* à cause que du costé du Septentrion elles ont leur descente en Baviere, que l'on appelle *Noricum* chez les Romains. Les

Alpes Carniques & Juliennes sont celles qui divisent les Provinces d'Illyrie & d'Esclavonie d'avec les Regions Italiennes. Ce que l'on peut conjecturer par un passage de saint Hierosme en l'Epitaphe de Nepotian : où descrivant la misere de son temps, & le debord des Nations Septentrionales sur les Provinces de l'Empire qui sont du costé de l'Esclavonie & de la Grece, il dit : *Horret animus temporum nostrorum ruinas prosequi. Viginti & eo amplius anni sunt, quod inter Constantinopolim & Alpes Julias quotidiè Romanus sanguis effunditur. Scythiam, Thraciam, Macedoniam, Dardaniam, Daciam, Thessalonicam, Achajam, Epiros, Dalmatiam, cunctasque Pannonias, Gothus, Sarmata, Quadus, Alanus, Hunni, Vandali, Marcomanni, vastant, trahunt, rapiunt.*

5. A travers les Alpes Carniques passe le chemin ainsi descrit dans ledit Itineraire.

Iter ab Aquileja per compendium Veldidenam. M. P. CCXV. Pag. 63.

Ad Tricensimum.	M. P. XXX.
Juliam Carnico.	M. P. XXX.
Loncium.	M. P. XXII.
Agu ntum.	M. P. XVIII.
Littamum.	M. P. XXIII.
Sebatum.	M. P. XXIII.
Vipitenum.	M. P. XXXIII.
Veldidenam.	M. P. XXXVI.

6. Je ne doute pas qu'il n'y ait encore quelques autres chemins par les Alpes, desquels je n'ay fait icy aucune mention : mais je me suis contenté de mettre en avant ceux qui sont les plus réconnus, & rénommez dans l'histoire : & principalement ceux que les Romains ont fait. Quant aux autres qui restent en l'histoire, ou dans l'Itineraire, je les ay laissé exprès, pour n'estre pas bien asseuré de leur situation. Joint que pour le régard des chemins des Alpes en general, ils ont souvent changé de nom, voire-mesme de situation par les tremblemens de terre qui y sont arrivez. Ce que Cuspinian a fort bien remarqué, quand il dit : *Ego Alpium nomina & itinera, tam ex terræ motibus, quam ex arbitrio Principum & accolarum crediderim sæpissimè variata : & opinionibus scribentium nomenclaturam crebro, pro uniuscujusque constanti æstimatione inversam, ut integrè de singulis nihil asserere possimus. Nam & urbium nomina plerumque nobiscum intereunt & renascuntur : nedum montium & collium, quibus crebro pastores rustica simplicitate nomina imponunt.*

DE LA MULTITUDE DES CHEMINS Militaires, qui sortoient des Villes capitales des principales Provinces de l'Empire.

CHAPITRE XXXIV.

1. *Que de plusieurs Villes de l'Empire sortoient plusieurs Grands Chemins, ainsi que de Rome.*
2. *Similitude pour faire entendre l'estenduë & correspondance des Chemins Militaires.*
3. *L'un des Chemins de Rome à Milan distribué en plusieurs autres.*
4. *Similitude prise de Milan, & appropriée aux autres Villes Capitales des Provinces.*
5. *Deux sortes de Chemins; droits & traversans.*
6. *Exemple des uns & des autres.*



1. OILA donc nos Grands Chemins conduits à travers les Alpes de la Gaule Cisalpine en la Transalpine : ou, si vous voulez, de l'Italie dans les Gaules, pour estre de-là distribuez à l'Espagne, aux Gaules mesmes, à la Grande Bretagne & à l'Allemagne. Mais avant que de faire cette distribution, & de continuer lesdits chemins jusques aux extremitez Occidentales & Septentrionales de l'Empire dedans l'Europe; il nous faut rémarquer, que ce n'estoit pas de la ville de Rome seulement, que les Romains avoient fait partir plusieurs chemins pour les estendre de toutes parts à l'environ : ainsi que nous avons montré cy-dessus. Ils en avoient fait le semblable en plusieurs Villes de leur Empire, qui sont situées és principales Provinces.

2. Tout ainsi donc que sur les Cartes Hydrographiques on voit la figure du Rumb des vents, non en une seule place, mais en plusieurs : de chacun desquels on voit partir une ligne, qui s'en va droit au Pole, afin que ceux qui navigent tant sur l'Ocean, que sur la Mer Mediterranée, s'en puissent servir à la conduite de leurs vaisseaux, selon les divers endroits & élevations où ils se rencontrent : & comme outre ladite ligne on en voit d'autres partir du centre desdits Rumbs de vents, & tendre vers toutes les parties du Monde, aucunes desquelles vont d'un Rumb à l'autre, & le traversent de droit fil. Finalement comme sous l'une desdites lignes, les Pilotes qui ont le maniement du gouvernail & de la Boussole, prennent leur route pour aller droit à la terre qu'ils desirent d'aborder : ainsi est-il de la disposition des Grands Chemins de l'Empire : car les Romains ont fait

sortir

ſortir de pluſieurs grandes Villes d'Italie, ou des Provinces, pluſieurs Grands Chemins à l'environ, dont l'un ſe raporte à Rome comme à ſon Nort : & quant aux autres, ils ont des rélations & des rapports avec d'autres Villes ſur la terre, comme un Rumb des vents avec un autre ſur une Carte Hydrographique, pour ſe venir enfin réjoindre tous enſemble à la Ville de Rome, comme à l'origine & ſource fontale de tous les Grands Chemins de l'Empire.

3. Tout ainſi donc que de tant de chemins Militaires qui ſortent de Rome, il y en a un dans l'Itineraire qui s'en va droit à Milan ſous ce titre, *ab Urbe Mediolanum :* Et que Milan ayant receu ce chemin, le diſtribuë par après à pluſieurs Villes, tant lointaines que prochaines, tant d'Italie que dehors : Il en eſt ainſi de pluſieurs Villes des grandes Provinces, leſquelles ayant receu un chemin qu'elles tirent originairement de la Ville de Rome, ſoit immediatement, ou bien par l'entremiſe de Milan, ou de quelques autres Villes : elles viennent par après à l'eſpandre & diſtribuer en pluſieurs branches tout à l'environ, pour ſe communiquer aux Villes & autres lieux qui ſont dans chacune Province.

Quant à la Ville de Milan, vous avez tous les chemins ſuivans qui en ſortent, ainſi que lignes d'un Rumb des vents, leſquels l'Itineraire a marqué de ces titres.

Inde [à Mediolano] *Aquilejam.*	M. P. CCLX.	page 27.
Iter quod à Mediolano per Picenum & Campaniam ad Columnam, id eſt, Trajectum Siciliæ ducit,	M. P. DCCCCLVI.	Page 11.
A Mediolano Arelate per Alpes Cottias,	M. P. CCCCXI.	Page. 77.
Iter à Mediolano per Alpes Grajas Viennam,	M. P. CCCVIII.	page 78.
Iter à Mediolano per Alpes Cottias Viennam,	M. P. CCCCIX.	Page 80.
Iter à Mediolano per Alpes Grajas Argentoratum,	M. P. DLXXVII.	page 79.
Iter à Mediolano per Alpes Penninas Maguntiacum,	M. P. CCCCXIX.	Ibid.

ITER DE ITALIA IN HISPANIAS. page 88.

A Mediolano Vapincum, trans Alpes Cottias, manſionibus ſupra ſcriptis,	M. P. CCLV.	page 87.

4. Comme donc Milan ayant receu un chemin de Rome, le diſtribuë en pluſieurs branches : ainſi ſe trouvent en Eſpagne, en la Gaule, & ailleurs des Citez grandes, leſquelles ayans receu un chemin de Milan ou d'ailleurs, le partagent par après en pluſieurs membres. Ce

qui fait que les petites & grandes Citez des Provinces de toute l'Europe, ont des correspondances admirables les unes avec les autres par des chemins traversans, qui joignent l'Espagne à la Gaule : la Gaule à l'Allemagne, l'Allemagne à la Hongrie, la Hongrie aux Mesies, les Mesies à la Scythie, la Schytie à la Thrace, la Thrace à la petite Asie, la petite Asie aux Armeniens & à la Syrie, la Syrie à la Palestine, la Palestine à l'Egypte, l'Egypte à Carthage, & à toutes les Provinces de l'Afrique, jusques aux Colomnes d'Hercule, où la fin vient quasi à se réjoindre aux commencemens Occidentaux des Grands Chemins d'Espagne. Et s'y réjoindroit par effet, si le Trajet de Gibraltar n'y mettoit empeschement. Ce que nous verrons cy-après en détail par bonnes & visibles preuves.

Par ce moyen les grandes Citez des Provinces ne sont pas seulement alliées à la Ville de Rome comme à leur chef, par des chemins qui s'y en vont de droit fil, soit mediatement, soit immediatement : mais ont en outre une communication de chemins traversans qui les allient les unes avec les autres, comme nerfs qui servent de ligamens aux membres particuliers d'un corps pour en faire par après un rapport universel avec leur chef.

5. C'est d'où vient que dans l'Itineraire d'Antonin, & dans la Carte de Peutinger, il y a pour ce régard deux sortes de Grands Chemins : les uns qui vont de Rome aux extremitez de l'Empire, comme lignes tirées du centre d'un cercle à sa circonference : & les autres traversans, ainsi qu'en un cercle les lignes qui ne vont pas au centre : mais qui sont sousentenduës à une partie du cercle, comme une corde à son arc.

6. De la premiere sorte est le chemin jusques aux Gades qui va, sinon toûjours de droite ligne, au moins du milieu à l'extremité en biaisant, suivant la nature & situation des lieux. Vous trouverez ce chemin par les parcelles qui ensuivent dans l'Itineraire d'Antonin, sçavoir de Rome à Arles par les Alpes Maritimes : d'Arles à Narbonne : de Narbonne à Carthage en Espagne, de Carthage à Caslona la Veja : de Caslona à Malaca : & de Malaca aux Gades, qui tiennent les extremitez Occidentales du Monde, de l'Europe & de l'Empire de ce costé-la. Vous avez ce chemin dans l'Itineraire sous ces titres.

page 66. *VIA AURELIA.*

page 66.	A Roma per Tusciam & Alpes Maritimas Arelatum usque	M. P. DCCXCVI.
page. 89.	Ab Arelate Narbonem,	M. P. CI.
	Inde Tarraconem,	M. P. CCXXXIV.
page 90.	Inde Carthaginem Spartariam,	M. P. CCCLX.

Inde Castulonem,	M. P. CCCIII.	*Ibid.*
Iter à Castulone Malacam,	M. P. CCXCI.	*page* 91.
Iter à Malaca Gades,	M. P. CXLV.	*page* 92.

Où vous voyez un chemin de Rome aux Gades de ∞. ∞. CCXXX. milles Italiques : qui valent cIↄ. CXV. lieües Françoises. Ce chemin n'est autre que celuy qu'Auguste Cesar répara & allongea jusques aux Gades : ainsi que nous avons dit au Livre premier Chap. 15. de cet œuvre. Pour exemple de l'autre sorte de chemins que nous appellons traversans, vous aurez ceux qui vont de Hongrie ou d'Espagne dans les Gaules, compris sous ces titres dans l'Itineraire.

Iter de Pannoniis in Gallias, *page* 52.

Per Mediterranea loca : id est, à Sirmio per Soppanas, Treveros usque.

Iter per ripam Panoniæ, *page* 53.

A Taurino in Gallias ad Legionem xxx. usque.

De Hispania in Aquitaniam. *page.* 103.
De Aquitania in Gallias. *page.* 104.

Et autres semblables qui ne tirent pas droit à Rome, & ne s'en éloignent pas aussi de droit fil : mais servent de traverses pour allier les Provinces les unes aux autres : & par icelles donner passage en tous sens aux armées.



DES GRANDS CHEMINS D'ESPAGNE, & du rapport qu'ils ont avec ceux de Gaule & d'Italie.

CHAPITRE XXXV.

1. *Pourquoy le discours des Grands Chemins d'Europe commence par l'Espagne.*
2. *Deux moyens de discourir desdits Chemins : par l'Itineraire, & par l'Histoire.*
3. *Chemin continuel de Milan en Galice.*
4. *Chemins d'Espagne pourquoy rapportez en gros, & non en détail. Supputation des milliaires d'iceux.*
5. *Inscriptions pour prouver les Chemins d'Espagne, mentionnez en l'Itineraire, estre faits de main d'homme.*
6. *Huit Voyes pavées en Portugal tesmoignées par Andreas Resendius.*
7. *Rapport de deux Colomnes milliaires en Espagne par ledit Auteur.*
8. *Bref recueil de la communication que les Villes d'Espagne ont les unes avec les autres.*

1. 

FIN que nous puissions discourir en bref & par un bon ordre des Grands Chemins que la Gaule a receu à travers les Alpes pour les distribuer tant par ses propres Regions, que par celles des terres & Nations voisines : nous commencerons par l'Espagne, comme par la plus Occidentale : d'où nous poursuivrons nostre route par la Gaule & l'Allemagne, pour aller prendre fin aux parties plus Orientales que les Empereurs de Rome possedoient dedans l'Europe.

2. Or est-il que nous pouvons discourir des chemins d'Espagne, & des autres Provinces de l'Empire par deux moyens assez suffisans pour contenter les curieux : Le premier est celuy que nous tirerons dudit Itineraire, qui nous met devant les yeux la continuation desdits chemins, avec le rapport & rélation qu'ils ont à la Ville de Rome. Le second est tiré de l'Histoire qui parle d'iceux absolument, & sans rélation à ladite ville.

3. Pour ce qui est de l'Itineraire : outre le Grand Chemin de Rome aux Gades cy-dessus mentionné, vous en avez un autre qui s'estend de Milan à travers l'ancienne Gaule Narbonnoise, jusques à la Province aujourd'huy réconnuë sous le nom de *Gallicia*, faisant partie du Royaume de Portugal, à l'extremité d'Espagne la plus réculée d'Ita-

lie. Quant au premier qui conduit aux Gades, il coule le long de la coste d'Espagne qui regarde la Mer Mediterranée : mais celuy duquel nous traitons maintenant tranche l'Espagne tout à travers : & va diametralement d'un bout à l'autre. Le chemin est tel.

IN HISPANIAS.

Iter de Italia in Hispanias

A Mediolano Vapincum trans Alpes Cottias Mansionibus suprà scriptis.	M. P. CCLV.	pag. 88. 89.
Inde ad Gallæciam ad Legionem VII. *Geminam.*	M. P. DCCCCLXXV. sic,	
Alamontem.	M. P. XVII.	
Regusturonem.	M. P. XVI.	
Alaunium.	M. P. XXIIII.	
Aptajuliam.	M. P. XXVIII.	
Cabellionem.	M. P. XXII.	
Arelate.	M. P. XXX.	
Nemausum.	M. P. XIX.	
Ambrussum.	M. P. XV.	
Sextationem.	M. P. XV.	
Forum Domitii.	M. P. XV.	
Arauram sive Ceseronem.	M. P. XVIII.	
Beterras.	M. P. XII.	
Narbonem.	M. P. XVI.	
Salsulas.	M. P. XXX.	
Ad Stabulum.	M. P. XLVIII.	
Ad Pirenæum.	M. P. XVI.	
Juncariam.	M. P. XVI.	
Gerundam.	M. P. XXVII.	
Barcinonem.	M. P. LXVI.	
Stabulum novum.	M. P. L...I.	
Tarraconem.	M. P. XXIIII.	
Ilerdam.	M. P. LXII.	
Toloum.	M. P. XXXII.	
Pertusam.	M. P. XVIII.	
Oscam.	M. P. XXVIIII.	
Cæsaraugustam.	M. P. XLVI.	
Cascantum.	M. P. L.	
Calagurrim.	M. P. XXIX.	
Variam.	M. P. XVIII.	
Tritium.	M. P. XVIII.	
Olbiam.	M. P. XVIII.	

Segeſamunclum.	M. P. VII.
Veroveſcam.	M. P. XI.
Segeſamonem.	M. P. XLVII.
Lacobrigam.	M. P. XXX.
Camalam.	M. P. XXIIII.
Lanciam.	M. P. XXIX.
Ad Leg. VII. Geminam.	M. P. IX.

Ainſi paroiſt-il par ces nombres, que de Milan juſques au lieu de la VII. Legion appellée *Gemina*, il y avoit douze cens trente milles Italiques, qui reviennent à ſix cens quinze lieües Françoiſes. Au reſte cette voye qui paſſe d'Italie à travers la Gaule Narbonnoiſe, ne peut eſtre autre que celle que Polybius dit avoir eſté faite par les Romains, & par eux marquée de pierres de huit ſtades en huit ſtades: & qu'Andreas Reſendius dit avoir veu toute pavée de pierres eſquarries, avec une folle dépenſe & profuſion de deniers incroyables: *Quadratis ſaxis penè inſana profuſione*. Ainſi que nous avons rémarqué en autre endroit.

4. Vous avez encore pluſieurs Grands Chemins en Eſpagne, deſquels l'Itineraire d'Antonin fait mention: Mais non pas la Carte de Peutinger, en laquelle ne ſe trouve aucune partie de l'Eſpagne: Mais d'autant que ce ſeroit choſe par trop prolixe, de coucher au long tous les chemins, tant dudit Itineraire que de ladite Carte: Et que ſans neceſſité cela groſſiroit par trop cet ouvrage: Je me contenteray pour l'advenir de tranſcrire les titres generaux dudit Itineraire avec les pages où ils ſont regiſtrez en leur détail, & là renvoyer le Lecteur qui ſera curieux d'en examiner le nombre & la longueur de plus prés. Voyez donc icy en gros les chemins militaires des Provinces d'Eſpagne, & de la partie de la Gaule qui ſert à y aller par terre.

page 89.	Iter ab Arelate Narbonem.	M. P. CL.
page 89.	Inde Tarraconem.	M. P. CCXXXIV.
page 90.	Inde Carthaginem Spartariam.	M. P. CCCLX.
Ibid.	Inde Caſtulonem.	M. P. CCCIII.
pag. 91. & ſuivantes.	Iter à Corduba Caſtulonem.	m. p. XCVIIII.
	Alio Itinere à Corduba Caſtulonem.	m. p. LXXVIII.
	Ier à Caſtulone Malacam.	m. p. CCXCI.
	Iter à Malaca Gades.	m. p. CXLV.
	Iter à Gadibus Cordubam.	m. p. CCXCV.
	Iter ab Hiſpali Cordubam.	m. p. XCIII.
	Iter ab Hiſpali Emeritam.	m. p. CLXII.
	Iter à Corduba Emeritam.	m. p. CXLIIII.
	Iter ab Oliſipone Emeritam.	m. p. CLXI.

Iter à Salacia Offonobam.	M. P. XVI.
Iter ab Olifipone Emeritam.	M. P. CXLV.
Item alio Itinere ab Olifipone Emeritam.	M. P. CCXX.
Iter ab Olifipone Bracaram Auguftam.	M. P. CCXLIIII.
Iter à Bracara Afturicam.	M. P. CCXLVII.
Iter per loca maritima à Bracara Afturicam.	M. P. CCVII.
Iter de Eftri Pacem Juliam.	M. P. CCLXIIII.
Item alio Itinere à Bracara Afturicam.	M. P. CCVII.
Iter à Bracara Afturicam.	M. p. CCCXCIX.
Iter ab Efuri per compendium Pacem Juliam.	M. p. LXXVI.
Iter ab oftio fluminis Anæ Emeritam ufque.	M. p. CCCXIII.
Iter ab Emerita Cæfarauguftam.	M. p. DCXXXII.
Alio Itinere ab Emerita Cæfarauguftam.	M. p. CCCXLIX.
Iter ab Afturica Cæfarauguftam.	M. p. CCCCXCVI.
Item ab Afturica per Cantabriam Cæfarauguftam.	M. p. CCCI.
Item à Turiafone Cæfarauguftam.	M. p. LVI.
Per Lufitaniam ab Emerita Cæfarauguftam.	M. p. CCCCLVIII.
Iter à Laminio Toletum.	M. p. XCV.
Iter à Laminio alio Itinere Cæfarauguftam.	M. p. CCXLIX.
Iter ab Afturica Tarraconem.	M. p. CCCCLXXXVI.
Iter à Cæfarauguſta Beneharnum.	M. p. CXII.

Que ſi vous venez à ſupputer en un tous ces nombres, vous trouverez que les Romains ont fait dedans les Eſpagnes ſeules plus de ſept mille ſept cens milliaires Italiques de chemins pavez, qui ſe réduiſent à trois mille huit cens cinquante lieües Françoiſes, ſans mettre en ligne de compte quelques autres chemins, qui font un rétour d'Eſpagne dedans les Gaules.

5. Or afin que l'on ne penſe pas que ces chemins ſoient autres que ceux que les Romains y ont fait de main d'homme, je me ſerviray de quelques Inſcriptions, & de quelques teſmoignages exprés des ouvrages, que les Empereurs de Rome y ont fait faire : Et commenceray par la ville d'Arles, puis que par icelle le chemin eſt tracé pour aller d'Italie en Eſpagne.

SALVIS. D. D. N. N.
THEODOSIO. ET.
VALENTINIANO. 159. 8.
P. F. V. AC. TRIVM.
SEMPER. AVG. XV.
CONS. VIR. INL........
AVXILIARIS. PRAE.
PRAETO. GALLIA......
DE ARELATE. MA
MILIARIA. PONI.
M. P. I.

Autre, en une Colomne près de Calzada en Espagne.

IMP. CAESAR. DIVI.
SEPTIMI. SEVERI. PIE. ARAB.
158. 5 ADIAB. PARTICI. MAX. BRI
TT. MAX. FEL. DIVI. AVR. ANTO.
GERM. SARM. NEP. DIVI. ADRIANI.
ABNEP. DIVI. TRAIANI. PARTICI.
ADNEP. M. AVREL. ANTONINVS.
PIVS. FELIX. AVG. PART.
MAX. BRIT. MAX. GERM.
MAXIM...... TRI. PO.
XX. IMP. III. COS. IIII. P. P.
PROCOS. FECIT.
CXXXVI.

Les trois suivantes se trouvent en la ville de Medine.

I.
GALIENVS. IMP. CAES.
AVG. CLEMENS. PIVS.
158. 9 VRBE. AEDIF. RESTAVR.
AD. BONVM. ITAL. GAL.
HISP. PVBLICVM. CON
VERSVS. HOC. ITER. VA
RIE. PER. PROVINC.
INTERRVPT. REFICI.
IMPERAVIT.
LXXXVIII.

II.
IMP. CAES. FLAVIVS.
CONSTATIN. AVG.
PACIS. ET. IVSTITIAE.
159. 4 CVLT. PVB. QVIETIS.
FVND. RELIGIONIS.
ET. FIDEI. AVCTOR.
REMISSO. VBIQVE.
TRIBVTO. FINITIME.
PROVINC. ITER.
RESTAVR. FECIT.
CXIIII.

III.
IMP. CAES. GRATIANVS.
PIVS. FELIX. MAX. VICT.
159. 7 AC. TRIVMPH. AVG.
PONT. MAX. GERM. MAX.
ALAMANVS. MAX. FRANC.
MAX. GOT. M. TR. P. III.

IMP.

IMP. II. COS. IIII. PRIM. P. PP.
RESTITVIT.
CXI.

Entre Medine & Lisbone en une Colomne milliaire.

IMP.
CAES. CAIVS.
IVL. VER.
NOB. IMPERA
TOR. V. TRIBVNI
CIAE. PO
TEST. COS. PRO. P.
PATRIAE.......
....

158. 7.

En une Colomne milliaire à douze milles d'Ebora ville de Portugal.

IMP. CAES.
MAXI
MIANO
PIO. FELI
CI. AVG. EBO
RA. M. P.
XII.

6. Je ne rapporteray point icy les autres Inscriptions par nous employées au Livre premier, tant d'Auguste, que de plusieurs des Empereurs suivans, qui ont fait travailler aux Grands Chemins d'Espagne, pour ne répeter deux fois une mesme chose : & diray seulement qu'en Espagne, aussi-bien comme en autres Provinces de l'Empire, paroissent encore plusieurs desdits Grands Chemins, non du tout entiers, mais interrompus en plusieurs endroits par faute de réparation : de huit desquels Andreas Resendius fait mention en ces mots : *Talium viarum septem in Lusitania, eaque in Bracaris supersunt adhuc : & una in Vettonia, altera Lusitaniæ Provincia : verum magna ex parte adgestionibus stratisque vetustate corruptis, & collapsis milliariorum columnis. Prima, cujus meminit Antoninus Pius in Itinerario pag. 94. Ab Olisipone ducebat Emeritam, cujus verba apponam aliquanto emendatius, quam vulgo Codices circumferunt.* Puis adjoûtant ce qui se trouve dudit Chemin audit Itineraire, il en corrige les fautes en la maniere que vous le voyez cy-dessous.

Lib. 3. de Antiquita. Lusitaniæ. cap. de viis militarib.

Ex Itinerario.		Ex Andrea Resendio, pag. 176.	
Iter ab Olisippone Emeritam.	M. P. CLXI. sic,	*Iter ab Olisippone Emeritam.*	M. P. CCIIII. sic,
Equabonam.	M. P. XII	Equabona.	M. P. XII.
Catobrigam.	M. P. XII.	Cæciliana.	M. P. XII.

Cæciliana.	M. P. VIII.	Salacia.	M. P. XII.
Malcecam.	M. P. XVI.	Ad Anam flumen.	M. P. LX.
Salaciam.	M. P. XII.	Dippone.	M. P. XII.
Eboram.	M. P. XLIIII.	Celtebrica.	M. P. XII.
Ad Adrum flumen.	M. P. IX.	Malceca.	M. P. XVI.
Diponem.	M. P. XII.	Ebora.	M. P. XLIIII.
Evandrianam.	M. P. XVII.	Evandriana.	M. P. XVII.
Emeritam.	M. P. IX.	Emerita.	M. P. IX.

7. Cet Auteur rapporte encore deux Colomnes milliaires avec leurs Inſcriptions, dont l'une eſt renverſée par terre qui ſe voit, *In agro Stermotienſi, non procul à pago Borboccena*, de l'Inſcription de laquelle reſtent ſeulement ces mots.

IMP. CAES. DIV....
RI. PII. FIL.

L'autre eſt encore levée, qui porte l'Inſcription ſuivante, faite au nom de Heliogabalus, dernier de ceux qui a porté le nom des Antonins.

IMP. CAES. D. ANTONI
NI. PII. MAGNI. FIL.
158. 3. D. SEPTIMI. SEVERI.
PII. NEPOTI. M. AVRE
LIO. ANTONINO.
FEL. AVG. PONT. MAX.
TRIB. POT. II. COS. II.
PROC. PP.
Ora. 1. Ebora. FORTISSIMO. FELICISSI
MOQ. PRINCIPI.
ORA. M. P.
XII.

8. Nous avons pluſieurs exemples de ce qui a eſté dit cy-devant des Villes Capitales ou Metropolitaines des principales Provinces de l'Empire, deſquelles, ainſi que de Rome, partent pluſieurs Grands Chemins, qui s'eſtendent au long & au large par les Regions voiſines : Car on voit par l'Itineraire, qu'il y a neuf chemins tirez de la ſeule Ville de Medine dite *Emerita :* huit de *Sarragoce*, qui eſt *Cæſar Auguſta :* ſept d'Aſtorga, que l'on appelle *Aſturicam :* cinq de Cordoue, quatre de Lisbone, & autant de Braga qui ſont *Oliſippo* & *Brachara :* trois de Seville, & autant de Caſlona la vieille, que l'Itineraire appelle *Hiſpalim* & *Caſtulonem*. Davantage, on voit evidemment par ledit Itineraire, quels ſont les rapports que chacune deſdites Villes peut avoir avec ſes voiſines : Et comme toutes les Provinces d'Eſpagne eſtoient tellement accommodées & munies de chemins pavez, que l'on pouvoit voyager ſur iceux de l'un à l'autre en,

tous sens, attendu que les Villes dessusdites sont Capitales desdites Provinces, & qu'elles sont esparses deçà, delà, dans toute l'estenduë des Espagnes.

DU NOMBRE ET DE LA GRANDEUR des Grands Chemins de la Gaule.

CHAPITRE XXXVI.

1. *Comme il faut icy entendre le mot de Gaule : Limites de la Gaule.*
2. *Que la Gaule reçoit les chemins de l'Empire par trois endroits.*
3. *Chemin droit de Rome à Milan, & de Milan dans les Gaules, qu'il faut interpreter.*
4. *Ledit Chemin couché par escrit ainsi qu'il est en l'édition de Surita.*
5. *Longueur admirable dudit chemin.*
6. *Les fautes survenues en iceluy.*
7. *Lesdites fautes sont sur les nombres & les lieües Gauloises.*
8. *Nombres & lieües Gauloises rapportez par Surita, ainsi qu'ils sont és anciens manuscrits, & par luy combatus.*

1\. QUAND je parle icy de la Gaule, j'entens la Gaule entiere, que les Romains appelloient Transalpine, & qui est Cisalpine à nostre régard : comprenant tout ce qui est entre les Alpes, la Mer Mediteranée, les Pyrenées, l'Ocean & le Rhin : ainsi que Baptiste Mantuan l'a descrite en ces vers :

Gallia terreni pars est non infima mundi,
Sed longè latèque patens. Hispanica tangit
Oppida ab occasu : sese conjungit ab ortu
Italiæ.: nostro hinc pelago, quà respicit Austrum
Clauditur : Oceano, geminas ubi respicit Ursas :
Unde venit Boreas, Hibernaque frigora surgunt.
Et vada Theutonici tangit vastissima Rheni.
Terra hominum pecudumque ferax, &c.

Toute cette estenduë de terre comprend en soy le Royaume de France, les Païs-Bas, la Lorraine, la haute & basse Allemagne deçà le Rhin, & les terres des Suisses & des Grisons, que Jules Cesar met au rang des Gaulois : encore que pour le present ils soient censez & réputez pour Allemans d'origine & de langue.

2. La Gaule ainsi déterminée réçoit les Grands Chemins de l'Empire par trois endroits differents, qu'il nous faut examiner les uns aprés les autres. Par le premier, les Grands Chemins nous viennent d'Italie à travers les Alpes : Par le second, d'Espagne à travers les Pyrenées : Et par le troisiéme, de Hongrie du costé d'Istrie & de Baviere. Les chemins qui nous viennent par le premier, sont chemins droits de Rome en la Gaule : Les deux autres ne sont que traverses : & neantmoins ils avoient ensemble certaine correspondance appropriée à l'estat & aux affaires de l'Empire.

3. Donc pour commencer par les chemins qui nous viennent d'Italie, & qui nous portent droit à Rome : Nous avons veu cy-dessus, comme il y a un Grand Chemin qui s'estend de Rome à Milan. Et comme de Milan plusieurs autres, ainsi que diverses branches, s'estendent dans la Gaule à travers les Alpes, qui se distribuent en diverses Regions de l'Empire : Mais pour ne rétourner sur nos marches, & ne répeter ce que nous avons dit en plusieurs endroits de cet œuvre : Je prendray seulement un chemin, lequel j'ay mis exprés en réserve pour en traiter icy à plein fond, comme de celuy, qui vient plus droitement de Rome en la Gaule : & qui y estant arrivé, tranche la Gaule par le milieu plus justement que pas un autre, passe par les Villes de ladite Province qui sont les plus celebres & plus rénommées en l'histoire Romaine : & atteint jusques à l'extremité du Monde, entre l'Occident & le Septentrion de l'Italie.

4. Ce Chemin donc, est ainsi couché dans l'Itineraire d'Antonin de la correction de Hieronimus Surita. page 80.

A Mediolano per Alpes Cottias Viennam. M. P. CCCCIX.

Inde Durocortorum, quæ fuit Leg. XX. m. p. CCCCXXXII.

Inde Cessoriacum, quæ fuit Leg. XX. m. p. CLXXIV. sic,

Ticinum.	m. p. XXII.
Laumellum.	m. p. XXII.
Rigomagum.	m. p. XXXVI.
Quadratas.	m. p. XVI.
Taurinos.	m. p. XXI.
Ad Fines.	m. p. XVI.
Segusionem.	m. p. XXIIII.
Ad Martis.	m. p. XVI.
Brigantionem.	m. p. XVIIII.
Rame.	m. p. XVIII.
Eburodunum.	m. p. XVII.

Caturigas.	m. p. xvi.	
Vapincum.	m. p. xii.	
Montem Seleucum.	m. p. xxiiii.	
Lucum.	m. p. xxvi.	
Deam Vocontiorum.	m. p. xii.	
Auguſtam.	m. p. xxiii.	
Valentiam.	m. p. xxii.	
*	*	
Urſolim.	m. p. xxii.	
Viennam.	m. p. xxvi.	
Lugdunum.	m. p. xxiii.	

Aut per compendium.

Aſſa Paulini.	m. p. xv.	Leg. x.
Lunnam.	m. p. xv.	Leg. x.
Matiſconem.	m. p. xv.	Leg. x.
Tinurtium.	m. p. xviiii.	Leg. xiii.
Cabellionem.	m. p. xxi.	Leg. xiiii.
Auguſtodunum.	m. p. xxxiii.	L. xxii.
Sidoloucum.	m. p. xxvii.	L. xviii.
Aballonem.	m. p. xxiiii.	L. xvi.
Anteſiodorum.	m. p. xxxiii.	L. xxii.
Eburobrincam.	m. p. xviii.	Le. xii.
Tricaſes.	m. p. xxxiii.	L. xxii.
Artiacam.	m. p. xviii.	L. xii.
Durocatelaunos.	m. p. xxxiii.	L. xxii.
Durocortorum.	m. p. xxvii.	Leg. xviii.
Sueſſonas.	m. p. xxxvii.	L. xxv.
Noviomagum.	m. p. xxvii.	Le. xviii.
Ambianos.	m. p. xxxiv.	Leg. xxiii.
Pontes.	m. p. xxxvi.	L. xxiv.
Geſſoriacum.	m. p. xxxix.	Leg. xv.

TABULA PEUTINGERIANA.

Mediolanum.

Ticeno.	*
Laumellum.	xxi.
Cutias.	xii.
Vergellis.	xiii.
Eporedia.	xxxiii.

Augusta Taurinorum.	*
Finibus.	XVIII.
Segusione.	XXII.
Martis.	XVII.
Gadaone.	VIII.
In Alpe Cottia	V.
Brigantione.	VI.
Rama.	XIX.
Eburuno.	XVII.
Catorigomagus.	VII.
Ictodurum.	VI.
Vapincum.	*
Alarante.	XVIII.

HIC FIT SALTUS.

Luco.	*
Ad Deam Bocontiorum.	XII.
Auguftum.	XIII.
Valentia.	XXII.
Tegna.	XIII.
Figlinis.	XVI.
Vigenna.	XVII.

Lugduno caput Galliarum : usque hic legas.

Ludnam.	XVI.
Matiscone.	XIV.
Tinurtio.	XII.
Cabillione.	*
Augustodunum.	XXI.
Sidotoco.	XVIII.
Aballo.	XVI.
Auteffio Duro.	XXII.
Eburobriga.	*

HIC FIT SALTUS.

Durocortoro.	*
Aug. Sueſſorum.	XXI.
Lura.	XVI.
Rodium.	IX.
Setucis.	X.

Sammarobriva.	XXXI.
Teucera.	XII.
Nemetaco.	XIII.
Tervanna.	XXII.
Castella Menapiorum.	XII.
Gesogiaco, quod nunc Bononia.	XXIV.

5. Ce chemin est le plus admirable de tous ceux de la Gaule en sa longueur. Car prenant son origine en Italie, il s'estend à travers la Gaule, comme une ligne diametrale de l'une des extremitez à l'autre, sur la longueur de neuf cens quatorze milles Italiques : qui réviennent à quatre cens cinquante-sept lieües Françoises, à prendre depuis Milan jusques à Boulogne, où estoit anciennement le Port tant rénommé dit *Ictius*, par Jules Cesar, & depuis *Gessoriacus* par les Auteurs suivans.

6. Mais s'il y a chemin gasté & corrompu en ses nombres, & en la proprieté de ses mots dedans tout l'Itineraire d'Antonin, c'est celuy-cy. D'autant que Hieronymus Surita, de la façon duquel nous l'avons maintenant, en a corrompu les noms & les nombres en plusieurs endroits, tant en ce qui est du gros, que du détail.

Quant aux noms il a mis par tout le nom de *Legio*, au lieu de *Leuga*, ou *Lega*. Pour les nombres il en racourcit quelques-uns : & comme ainsi soit que les nombres de lieües sont cardinaux : les attribuant à des Legions, il les a fait ordinaux, ainsi que nous verrons incontinent.

7. Quant au nombre des milles, qui sont de Milan à Vienne, il n'y a que bien peu de fautes, non plus qu'en ceux de Vienne à Reims, & de Reims à Boulogne: mais l'erreur entiere est tombée sur les lieües Gauloises, que l'Auteur de l'Itineraire a adjoûté avec les milles Italiques, à commencer depuis Lyon jusques à Boulogne, ainsi que tesmoignent les exemplaires manuscrits, desquels Surita mesme s'est aidé à la correction & interprétation dudit Itineraire. Mais Surita, quoy que sçavant & judicieux par tout ailleurs, s'est mis en teste sur quelques legeres conjectures, de changer ce nom de *Lega*, qui signifie lieüe, & de substituer en sa place celuy de *Legio*. Ce qu'il a fait tant au gros comme au détail : & par ce moyen s'est veu en necessité de corrompre les nombres pour les approprier à ses Legions imaginaires. Comme par exemple, il y a en son imprimé.

Inde Durocortorum, quæ fuit legio xx. m. p. CCCCXXXII.

Au lieu que tous les anciens manuscrits portent

Inde Durocortorum, m. p. CCCXXXII.

Quæ sunt Leugæ, CCXXI.

En l'imprimé,

Inde Gessoriacum quæ fuit Legio xx.	M. P. CLXXIV.

Au lieu qu'il se lit és manuscrits,

Inde Gessoriacum.	M. P. CLXXIV.
Quæ sunt Leugæ.	CXVI.

Il en est de mesme des nombres du détail, qui accompagnent ce mot racourcy, *Leg.* qu'il prend par tout *pro Legione*, au lieu qu'il se doit prendre *pro Leuga*, ou *Lega*.

8. Cet auteur donc que je respecte & que j'honore pour sa doctrine, estant parvenu jusques au lieu de son Commentaire, où il interprete ces mots,

Inde Durocortorum, &c.

Met en avant fort fidélement ce qu'il a trouvé dans les manuscrits très-anciens qu'il avoit en main, en la maniere qui ensuit,

In Regio exemplari.

Inde Durocontoro	M. P. CCCXXX.
Quæ fiunt Leugas	M. P. CCXX.

In Blandiniano.

Inde Durocortoro	M. P. CCCXXXII.
Quæ fiunt Leugas	M. P. CCXXI.

Neapolitanum.

Induro Cortoro	M. P. CCCXXXII.
Quæ fiunt Leg.	M. P. CCXXI.

Longolianum.

Inde Durocordorum	M. P. CCCXXXII.
Quæ fiunt Leugæ	M. P. CCXXI.

Cela fait, il adjoûte : *Quorum si scripturam conferas, satis manifestè elicies, ex nota* Legionum, Leugas, *vertisse Librariorum inscitiam : & ex singulis Itineribus bina concinnasse* : C'est-à-dire, que si vous venez à conferer l'escriture de ces manuscrits, vous tirerez une consequence assez manifeste, que l'ignorance des Escrivains a changé le mot de Legion en celuy de lieües : & pour un Itineraire ils nous en font deux. Puis sur ces mots suivans, Pag. 511.

Inde Gessoriacum.

Il fait

Il fait les rémarques qui ensuivent.

In Regio exemplari.

Gessoriaco.	M. P. CCCXXIV.
Quæ fiunt Legæ.	CXX.

Blandinianum.

Inde Gessoriaco.	M. P. CLXXIV.
Quæ fiunt Leugas.	CXVI. sic.

Neapolitanum.

Inde Sosoriaco.	M. P. CLXXIV.
Quæ fiunt Leug.	CXVI. sic.

Et in Longoliano.

Inde Gesoriaco.	M. P. CXLXXIV.
Quæ fiunt Leugæ.	CXVI.

Il dit en après : *Simili errore atque in proximi itineris titulo :* comme s'il vouloit dire que ce mot de *Leugas* a esté mis au lieu de *Legio*, par mesme erreur qu'au titre precedent. Telle est l'opinion de Hieronymus Surita, laquelle il n'appuye d'aucune raison, ny autorité quelconque : mais il ne s'est apperceu, que réprenant les anciens Escrivains, il est tombé luy-mesme en une erreur très-manifeste & en cet endroit, & en quelques autres, où il nous a substitué des Legions pour des Lieües. P. 511.



OPINION DE HIERONIMUS SURITA réjettée sur le mot de *Legio* dans l'Itineraire d'Antonin.

CHAPITRE XXXVII.

1. *Les nombres & mesures, nécessaires à un Itineraire. Trois raisons contre Surita.*
2. *Premiere raison tirée des anciens manuscrits.*
3. *Seconde raison de la nature des nombres.*
4. *Quelle raison il y a entre le mille & la lieüe Gauloise.*
5. *Correction de quelques nombres en l'Itineraire.*
6. *Deux rémarques notables sur le mot de* Legio.
7. *Deux impertinences notables suivroient, si* Leg. *signifioit* Legio.
8. *Erreur de Surita procede de quelques places qui portent le nom de* Legio.



1. L'UNE des principales parties d'un Itineraire, c'est que les nombres & les mesures y soient bien observées. Et d'autant qu'au Grand Chemin transcrit au Chapitre precedent Hieronymus Surita s'est mépris en l'un & l'autre, je me suis proposé de restablir ce qui a esté par luy corrompu sur les mesures des lieües, & sur les nombres qui servent à les désigner. Ce que je feray par trois raisons trés-evidentes.

2. La premiere sera tirée des manuscrits mesmes, desquels ledit Surita s'est servy, qui portent tous le mot de *Leugæ*, ou *Legas*, & non de *Legio*. Adjoûtez à cela le manuscrit de la Bibliotheque de Monsieur le President de Thou, duquel j'ay tiré ces mots,

A Mediolano per Alpes Cottias Viennam.	M. P. M. CCCCIX.
Inde Durocortoro.	M. P. CCCXXXII.
Quæ fiunt Leugas.	CCXXXI.
Inde Gosoriaco.	M. P. CLXXIII.
Quæ fiunt Leugas.	M. P. CXVI.

Puis quand il est venu au détail jusques à Lyon, il poursuit ainsi son chemin au-deça du Rhosne.

Asa Pauli.	M. P. M. XV.

Leugas.	M. P. M. X.	
Lunna.	M. P. M. XV.	Leg. X.
Tinnitium.	M. P. XIX.	Leg. XIV.
Matiſcone.	M. P. XV.	Leg. X.
Gapilumno.	M. P. XXI.	Leg. XIV.
Auguſtoduno.	M. P. XXXIII.	Leg. XXII.
Sidolucum.	M. P. M. XXVII.	Leg. XVIII.
Aballone.	M. P. M. XXIV.	Leg. XVI.
Anteſiodor.	M. P. M. XXXIII.	Leg. XXI.
Eburobrica.	M. P. M. XVIII.	Leg. XII.
Tricaſis.	M. P. M. XXXIII.	Leg. XXII.
Artiaca.	M. P. M. XVIII.	Leg. XII.
Durocatalaunos.	M. P. M. XXXIII.	Leg. XXII.
Sueſſonas.	M. P. M. XXXVI.	Leg. XXIV.
Noviomago.	M. P. M. XXVII.	Leg. XVIII.
Ambianis.	M. P. M. XXXIV.	Leg. XXIII.
Pontibus.	M. P. M. XXXVI.	Leg. XXIV.
Geſoriaco.	M. P. M. XXXIX.	Leg. XXVI.

3. La ſeconde raiſon & la plus forte de toutes pour faire une demonſtration certaine de cette verité, ſera tirée de la nature des nombres qui ſont ſi certains, & ſi déterminez, que c'eſt aux nombres que l'on compare les eſpeces : Car tout ainſi que les eſpeces des choſes en la nature ſont tellement circonſcrites & limitées par leur genre & leur difference, qu'elles ſont unes en elles-meſmes, & differentes de toutes les autres : & que de-là on dit que *Species non miſcentur*. Il en eſt de meſme des nombres, qui ne peuvent endurer de mélange : & qui ſont ſi certains, que ſi vous adjoûtez ou diminuez quelque unité à un nombre, ce n'eſt plus celuy qui eſtoit auparavant, mais un autre different en eſpece : d'autant qu'un nombre ne peut récevoir ny plus ny moins. Or comme ainſi ſoit qu'entre le mille Italique & la lieüe Gauloiſe il y ait certaine raiſon determinée par nombres, qui eſt la raiſon d'autant & demy : Ainſi que nous avons montré par bons & ſuffiſans teſmoignages en autre lieu de ce Livre troiſiéme ; Si vous venez à conferer les nombres des milles Italiques du Chemin duquel nous traitons, avec les nombres des lieües Gauloiſes, vous les trouverez tous en ladite raiſon d'autant & demy, ſoit en gros, ſoit en détail.

4. Le mille eſt ainſi dit, d'autant qu'il eſt fait & compoſé de mille pas, & la lieüe Gauloiſe de quinze cens, ainſi que Jornandes & Ammian Marcellin nous en ont cy-devant aſſeuré. Tout ainſi donc qu'en quinze cens il y a autant qu'en mille, & en outre la moitié de mille, qui eſt cinq cens : ainſi trouverons nous qu'en tous les nombres ſignificatifs des milles & des lieües Gauloiſes, cette raiſon d'au- Au chap. 12. de ce livre.

tant & demy sera par tout observée. Nous commencerons à justifier cela par le gros, qui est tel au premier des anciens manuscrits, que Surita appelle *Exemplar Regium.*

Inde Durocontoro.	M. P. CCCXXX.
Quæ fiunt Leugæ.	CCXX.

Entre ces deux nombres se trouve justement la raison d'autant & demy : car en trois cens trente, il y a autant qu'en deux cens vingt, & moitié de deux cens vingt, qui est cent & dix.

Que si nous venons au détail nous trouverons és nombres mesme de l'edition de Hieronymus Surita semblable raison estre observée au juste, entant que la nature des nombres le peut porter. Mais voyons cecy par quelques experiences.

Assa Paulini.	M. P. XV.	Legæ. X.
Lunnam.	m. p. XV.	Leg. X.
Matisconem.	m. p. XV.	Leg. X.

En ces trois mansions les milles respondent aux lieües en pareille raison. Car en quinze il y a autant qu'en dix, & moitié de dix, qui est cinq.

Cabellionem.	m. p. XXI.	Leg. XIIII.

En cet exemple se justifie ce que dit Ammian Marcellin, que quatorze lieües Gauloises valent XXI. milles Italiques. La raison est qu'en XXI. il y a autant qu'en quatorze, & moitie de XIIII. qui est sept.

5. Cela nous fait paroistre la faute du dernier nombre de ce Chemin en l'imprimé, qui est tel.

Gessoriacum.	m. p. XXXIX.	Leg. XV.

Au lieu que tous les manuscrits portent *Leg.* XXVI. qui est le nombre au juste. Veu qu'en trente-neuf il y a autant qu'en XXVI. & moitié de XXVI. qui est XIII. Par mesme raison nous pouvons corriger les nombres des lieües en la page 55. en la maniere qui ensuit.

Vruncim.	m. p. XXII.	Leg. XV.	au lieu de Leg. X.
Argentoratum.	m. p. XXXVIII.	Leg. XIX.	au lieu de L. VIII.

Davantage il est certain qu'és lieux dudit Itineraire où il est question des Chemins de la Gaule hors l'ancienne Province Narbonnoi-

se, & où le mot abregé de *Leg.* se trouve escrit sans autre mesure, il faut entendre cela des lieües Gauloises, & non des Legions : comme au chemin de Reims à Treves registré en la page 82. de l'Itineraire, que Cluverius rapporte au 2. livre, *Antiquæ Germaniæ* chap. 14. avec ces mots :

Iter inter Augustam Trevirorum & Durocortorum Rhemorum Antoninus per Leugas computat hujusmodi.

Item à Durocortoro Treviros usque	
Vungum vicum.	Leg. XXII.
Sepoissum.	Leg. XXII.
Orolaunum vicum.	Leg. XX.
Andetannale vicum.	Leg. XV.
Treveros Civit.	Leg. XV.

Il faut faire mesme estat du chemin de Treves à Cologne en la p. 84. & d'autres semblables : si ce n'est peut-estre en la page 56. où vous trouverez ces mots,

Coloniam Agrippinam.	Leg.
Durnomagum.	Leg. VII. Ala.
Buruncum.	Leg. V. Ala.
Novesium.	Leg. V. Ala.
Geldubam.	Leg. IX. Ala.
Calonem.	Leg. IX. Ala.
Vetera castra.	
Leg. XXX. Ulpia.	
Burginacium.	Leg. VI. Ala.
Harenacium.	Leg. X. Ala.

Et les cinq autres suivans, que quelques-uns interpretent *Legionis Septimæ Ala*, *Legionis Quintæ Ala*. Toutefois ces Villes & mansions estant destituées de toute autre mesure : il y a de l'apparence que ce sont lieües & non legions, nonobstant le mot d'*Ala*, qui signifie partie de legion. Autrement il n'y auroit rien qui designast les intervalles de ces places, ce qui est de la nature d'un Itineraire. Je laisse neantmoins la decision de cela au jugement des plus sçavans.

6. Car je ne veux pas dénier qu'il n'y ait eu plusieurs Villes, bourgs, & autres places dans les Gaules, qui ont esté appellées du nom de Legion, accompagné de quelque nombre. Comme *Legio* X. *Legio* XIV. *Legio* XXX. en sorte que les places rémarquées en ce dernier endroit, accompagnées du nom *Ala*, partie de Legion, pour-

roient bien estre dénommées de quelques-unes de telles Legions. Mais ce qui me pousse en advis contraire, c'est que lesdites Legions ne se trouvent quasi nulle part, sans estre accompagnées d'un nom propre, outre le numeral. Comme dans l'Itineraire mesme *Legio* I. *Italica*, *Legio* I. *Jonia*. *Legio* XI. *Adjutrix*. *Legio* X. & XIV. *Gemina*. *Legio* XXX. *Ulpia*. Ce qui se voit encore mieux au livre intitulé *Notitia Imperii*. Or est-il, que ce nom abregé *Leg.* n'est accompagné és endroits par nous remarquez, que par nombres simples, sans aucun nom propre Ce qui montre que ce sont plustost Lieües que Legions. Adjoûtez à cela que les noms des vrayes Legions, outre l'ordre ordinal, & le nom propre qui les désigne, sont de surcroit accompagnez d'un nombre cardinal qui signifie la distance : comme

Pag. 50. 14. & 56.

Novas.	Leg.	I.	Italica.	M. P. XVII.
Doroſtoron.	Leg.	XI.	Claudia.	M. P. XII.
Trosmin.	Legio.	I.	Jovia.	M. P. XVIII.
Legio. I. Adjutrix.				M. P. XXIII.

Mais és endroits dont nous parlons, ne se trouve aucun nombre, qui désigne les distances. Et neantmoins c'est le fait plus important, & le principal des Itineraires.

7. Qui plus est, si ces nombres attachez aux lieües estoient nombres de Legions, il s'ensuivroit par consequence necessaire, qu'une seule Legion se trouveroit en plusieurs endroits, & plusieurs Legions en mesme lieu. Par exemple, la XX. Legion se trouveroit à Reims & à Boulogne, signifiez par ces mots *Durocortorum* & *Gessoriacum* dans l'Itineraire imprimé : où l'un & l'autre est accompagné de ces mots *Legio* XX. Comme au contraire, vous auriez deux Legions à Reims. La XX. au gros, & la XVIII. au détail : & autant à Boulogne, sçavoir la XX. & la XXVI. Ce qui n'a point d'apparence.

8. Finalement les Romains n'eurent jamais tant de Legions en la Gaule, soit pour la conquerir, soit pour la conserver apres l'avoir acquise : Car Jules Cesar ne mit en œuvre à conquerir les Gaules que [a] X. Legions, & Tibere [b] huit à les conserver. Et [c] Agrippa, en la harangue qu'il fait aux Juifs, dit que du temps de Vespasian la Gaule obeissoit si volontairement aux Romains, que pour la tenir en obeissance, les Empereurs n'y tenoient en garnison que quatre Legions. Encore y estoient-elles plustost pour empescher le passage des Germains dans la Gaule, que pour la tenir contre les Gaulois. Aussi estoit-ce tout le long du Rhin que lesdites Legions estoient logées, principalement en Hiver : Car les Romains avoient en la Gaule, & ailleurs par les limites de leur Empire deux sortes de Camps militaires, lesquels, *à Stando*, ils appelloient d'un nom commun *Stativa*. De

a *S. Rufus.* b *Tacit. l. 4. Annal.* c *Apud Josephum de Bello Judaico.*

la premiere sorte estoit ceux d'Hiver qu'ils nommoient *Hiberna:* De la seconde, ceux d'Esté dits *Æstiva*. Les camps d'Hiver estoient le long du Rhin, & autres fleuves qui servoient de limites à l'Empire. Sur le rivage desquels les Legions estoient en garnison pour resister aux peuples Barbares qui en estoient voisins : Mais principalement aux Germains, lesquels se servoient en hiver des glaces du Rhin, comme de ponts, pour entrer à main armée dedans les Gaules. De plusieurs de ces camps peu à peu se sont faites des Villes, des Bourgs, des Chasteaux, & autres places fortes, qui ont porté le nom des Legions, lesquelles ils avoient fortifiées pour s'y loger. Et c'est d'où vient, que les Villes dénommées par quelques Legions, se trouvent és parties voisines du Rhin, & non pas és endroits éloignez, tel que celuy où la Ville de Reims est assise. Laquelle Ville n'a pas eu pour origine des Legions Romaines : ains estoit au monde long-temps avant qu'elles eussent mis le pied dedans les Gaules, C'est des places faites de ces camps & garnisons d'Hiver que parle Zozimus, quand il dit : *Nam cum Imperium Romanum extremis in limitibus ubique, Diocletiani providentia, oppidis, & Castellis atque Burgis munitum esset, omnesque copiæ militares in iis domicilium haberent : fieri non poterat, ut Barbari transirent, ubique copiis, hostium repellendorum causa, occurrentibus.* Mais encore que dans l'Itineraire d'Antonin il soit fait mention de quelques places qui portent le nom de *Legio*, ce n'est pas à dire que par tout où se trouve le nom de *Leg.* en abregé, qu'il faille incontinent l'interpreter *per Legionem*, comme a fait Surita, qui en a pris de-là l'occasion : estant bien certain que *leg.* se peut aussi bien interpreter *per Legam* ou *leucam* : specialement és lieux par nous cy-dessus désignez. *Lib. 2.*



DE LA TROISIÉME RAISON POUR laquelle les lettres *Leg.* dans l'Itineraire d'Antonin, se doivent interpreter pour Lieües, & non pour Legions.

CHAPITRE XXXVIII.

1. *Division de la Gaule : & pourquoy en l'une des parties on comptoit par milles, & en autres par lieües.*
2. *Seconde division de la Gaule en quatre parties.*
3. *Troisiéme division en sept parties.*
4. *Quatriéme division en 17. Provinces.*
5. *Deux Provinces Narbonnoises, & leurs limites.*
6. *Maniere de compter par milles retenuë en Provence nonobstant ces divisions. Provence pourquoy opposée à la Gaule.*
7. *Changement au compte des distances entre la Provence & la Gaule Aquitanique.*
8. *Pareil changement entre la Provence & la Gaule Lyonnoise.*
9. *Jusques à quel temps cette diversité de mesure a perseveré.*

1. 

A troisiéme raison pour laquelle il faut lire *Leugas* ou *Legas*, & non pas *Legio*, est tirée de l'ancienne façon que l'on tenoit à mesurer les chemins dans la Gaule, qui estoit diverse selon la diversité de ses parties. Car en la Gaule Narbonnoise on comptoit les distances des chemins par milles ou milliaires, ainsi qu'en Italie : Mais en l'Aquitanique, Celtique, & Belgique, on les comptoit par lieües Gauloises. La cause de cela vient de ce que les Romains ayant fait leurs premieres conquestes deçà les Alpes, & réduit sous leur Empire tout ce que nous connoissons aujourd'huy sous les noms de Provence & de Languedoc, ils donnerent à tout ce païs tant deçà, que delà le Rhosne, le nom de *Provincia Romana* par excellence, que les Gaulois appellerent la Provence en leur langage tiré du Latin. Cette Province, ou Provence estoit bien de plus longue estenduë, que la partie de la Gaule maintenant appellée de ce nom : Car outre les deux Provinces Narbonnoises, desquelles nous parlerons incontinent, elle comprenoit en soy la Province Viennoise : & deux autres, nommées les Alpes maritimes & Pennines : qui font cinq Provinces des dix-sept, esquelles la Gaule fut depuis divisée. Ce que nous pouvons récueillir de ces vers d'Ausonius, *Insinuant*

Claris Urbib. n. 13.

Insinuant qua se Sequanis Allobroges oris,
Excluduntque Italos Alpina cacumina fines :
Qua Pyrenaicis nivibus dirimuntur Iberi :
Qua rapitur præceps Rhodanus genitore Lemanno :
Interiusque premunt Aquitanica rura Cebennæ,
Usque in Tectosagos paganica nomina Volcas,
Totum Narbo fuit.

Par cette premiere conqueste, ces cinq Provinces furent comme rétranchées du corps de la Gaule, & jointes à celuy d'Italie. D'où vient que Jules Cesar en la division generale qu'il fait de la Gaule, ne fait point d'estat de la Narbonnoise : ains dit que, *Gallia omnis divisa est in partes tres*, renfermant toute la Gaule dans l'Aquitanique, Celtique, & Belgique : comme si la Narbonnoise conquise par les Romains ne tenoit plus au corps Gallique ; mais à l'Italique.

2. Vray est que depuis, la Gaule ayant esté entierement réduite sous l'Empire par une guerre de neuf ans que Jules Cesar y fit, Auguste son Successeur, faisant une nouvelle division de toutes les Provinces de l'Empire, réjoignit la Province ou Provence au corps de la Gaule, lequel il divisa de nouveau comme en quatre membres, qu'il appella Gaule Narbonnoise, Lyonnoise, Aquitanique, & Belgique. Mais nonobstant cette réünion & division nouvelle, la coustume desja faite & establie dès long-temps de mesurer les chemins par milles Italiques, resta en ladite Province Narbonnoise, s'y estant continuée tant qu'elle est demeurée en la puissance & domination des Empereurs : n'ayant peu pour ce régard se conformer aux trois autres parties qui se servoient de la lieüe Gauloise de quinze cens pas, de laquelle nous avons traité cy-dessus, & montré comme elle est differente de la Françoise.

3. Cela s'est encore pratiqué, depuis que la Gaule eut receu d'autres divisions : Car on trouve que du temps d'Antonin le Débonnaire, à qui on attribue l'Itineraire, dont nous nous servons, la Gaule estoit desja divisée en sept Provinces, que l'on appelloit *Germaniam*, *Belgicam*, *Lugdunensem*, *Aquitaniam*, *Narbonensem*, *Viennensem & Alpes.* C'est de-là que la Gaule entiere eut autrefois le nom de *septem Provinciæ*, qui luy resta mesme après que Constantin le Grand l'eust divisé en 17. Provinces. Ainsi faut-il entendre ces mots de *Septem Provinciæ* pour la Gaule, *In notitia Imperii. Sub dispositione Viri Illustris Præfecti Prætorio Galliarum, diœceses infrà scriptæ : Hispaniæ, septem Provinciæ, Britanniæ.* Et ailleurs : *Sub dispositione Viri Spectabilis præfecti Septem Provinciarum.* Sur quoy Guido Pancirolus, qui est le commentateur dudit livre, nous asseure, que combien qu'au temps que ce livre a esté fait, la Gaule fust desja divisée en XVII. *Lib. 2. c. 68.*

Provinces : si est-ce que par coustume de long-temps receüe, on ne laissoit de l'appeller *septem Provincias*. Ce que Philippus Bertherius confirme quand il dit : *Verum, aucto Provinciarum numero, extincta non est Septem Provinciarum appellatio, qua Constantinus Tyrannus universam Galliarum diœcesin intellexit*.

Pithanon. Diatriba. 1. cap. 5.

4. Quelque temps aprés, Constantin le Grand fit une nouvelle division de la Gaule en dix-sept Provinces : non pas en changeant les noms des sept précedentes, mais les multiplant en nombre. Car il fit deux Germanies, deux Belgiques, quatre Lyonnoises, deux Aquitaniques, deux Narbonnoises, deux Alpes, une Viennoise, le Comté de Bourgogne, dit *Maxima Sequanorum*, qui faisoit partie de l'ancienne Viennoise ; & la Gascogne, qu'il appella *Novem Populanam*, qui appartenoit auparavant à l'Aquitanique.

5. Cette derniere division se voit au petit livret des Provinces Romaines mis en la fin de l'Itineraire, où la Gaule Narbonnoise se voit divisée en deux parties, ainsi qu'il ensuit :

Provincia Narbonensis, { *Prima : cujus Metropolis Civitas Narbonensium.* *Secunda : cujus Metropolis Civitas Aquensium.* }

La premiere, ayant la Cité de Narbonne pour Metropolitaine, a son estenduë depuis le Rhosne le long du rivage de la Mer Mediterranée d'une part, & jusques à la riviere de Garonne d'autre : comprenant en soy la ville tres-ancienne de Toulouse, qui du temps d'Auguste & depuis, avoit Narbonne pour Metropolitaine. C'est ce trait de païs que l'on appelle aujourd'huy du nom de Languedoc. La seconde s'estendoit outre le Rhosne jusques au Lyonnois, & comprenoit ce qui s'appelle encore du nom de Provence, avec quelques terres prochaines & adjacentes.

6. Mais toutes ces divisions n'ont sçeu tant faire, que la Province antique des Romains ait quitté sa façon de compter par milles en toutes les cinq parties dont elle estoit composée. Mesme quelque possession que les Romains ayent eu dans l'Aquitanique, Celtique, & Belgique ; la Narbonnoise a tousjours esté plus estimée, & comme opposée aux trois autres, plusieurs Escrivains des vieux siécles ayant mis comme en contre-pointe *Gallias*, *& quinque Provincias*, entendant par le premier, les douze Provinces esparses par la Gaule Aquitanique, Celtique & Belgique : & par le second les cinq Provinces de la Narbonnoise. Ainsi faut-il entendre ces mots en l'une des Epistres de Symmachus, *ad Protadium. Per Gallias & quinque Provincias* : comme pareillement és intitulations qui se lisent, *In Conciliis Valentino, &*

Taurinensi. Dilectissimis fratribus per Gallias & quinque Provincias. Delà vient qu'Ammian Marcellin (qui vivoit assez long-temps aprés la division de Constantin en XVII. Provinces) oppose encore la Provence à la Gaule, quand il constituë le commencement des Gaules à Lyon sur le confluent de la Saone & du Rhosne. *Qui locus*, dit-il, *exordium est Galliarum.* A quoy se rapportent ces mots de la Carte de Peutinger : *Lugduno caput Galliarum :* Car en ce lieu descrivant un chemin militaire qui vient de Milan dans les Gaules par les Alpes Cottiennes, quand il est parvenu jusques à Lyon, il dit, que c'est le chef, c'est à dire, le commencement des Gaules : ce mot de *Caput* estant la mesme chose en ce lieu, que l'*Exordium*, dans Ammian Marcellin. Ainsi Velserus interprete le mot de *Caput Germaniarum*, par celuy d'*Initium Germaniarum*, en la mesme Carte ; où il est dit, que *Leyden* est le chef, c'est à dire, le commencement des Allemagnes de deçà le Rhin. Bref c'est en mesme sens que les sources ou commencemens des rivieres sont signifiées par le mesme mot de *Caput*.

7. Comme donc la coustume estoit de compter les distances des chemins par milliaires dans la Gaule Narbonnoise, pour avoir esté la premiere conquestée des Romains, aussi-tost que d'icelle on entroit dans la Gaule Aquitanique ou Lyonnoise, qui estoient ses voisines, on commençoit à compter lesdites distances, non plus par milles Italiques, mais par lieües Gauloises. Pour le costé d'Aquitaine, je n'en sçaurois produire un tesmoignage plus certain que celuy d'un ancien Itineraire de Bordeaux en Hierusalem, dont l'auteur est inconnu : mais que l'on peut juger par son œuvre mesme, avoir vescu sous l'Empire de Constantin, sous lequel Xenophilus se trouve avoir esté Consul, & de qui l'Itineraire susdit fait mention en cette qualité. Cet auteur donc commence son Itineraire de Bourdeaux, ville d'Aquitaine, & le conduit de ville en ville, & de bourg en bourg à travers la Guienne, mesurant ses distances par lieües : mais aussi-tost qu'il est parvenu à Toulouse, & que passant la Garonne il est entré dans la Gaule Narbonnoise, il quitte la mesure des lieües pour prendre celle des milles Italiques, desquels il se sert au reste de son ouvrage de Toulouse en Hierusalem.

J'ay pensé qu'il estoit à propos d'en transcrire icy le commencement, qui est tel.

Itinerarium à Burdigala Hierusalem usque : & ab Heraclea, per Aulonam, & per urbem Romam Mediolanum usque. *Sic.*

Civitas Burdigala, ubi est fluvius Garonna, per quem facit mare Oceanum accessa & recessa per Leugas plus minus centum.

Mutatio. Stomatas. Leugas. VII.

Mutatio.	Sirione.	L.	IX.
Civitas.	Vasatas.	L.	IX.
Mutatio.	Tres Arbores.	L.	V.
Mutatio.	Oscinejo.	L.	VIII.
Mutatio.	Scittio.	L.	VIII.
Civitas.	Elusa.	L.	VIII.
Mutatio.	Vanesia.	L.	XII.
Civitas.	Auscius.	L.	VIII.
Mutatio.	Ad Sextum.	L.	VI.
Mutatio.	Hungunuerro.	L.	VII
Mutatio.	Bucconis.	L.	VII.
Mutatio.	Ad Jovem.	L.	VII.
Civitas.	Tolosa.	L.	VII.
Mutatio.	Ad Nonum.	Mil.	IX.
Mutatio.	Ad Vigesimum.	Mil.	XI.
Mansio.	Elusione.	M.	IX.
Mutatio.	Sastomago.	M.	IX.
Vicus, &c.	Hebromago.	M.	X.

C'est ainsi que cet auteur conduit son Itineraire par lieües jusques à Toulouse, comme estant la fin de l'Aquitaine, & le commencement de la Narbonnoise. Mais de-là en avant il se sert des milles Italiques au reste de son chemin. Aussi avons-nous veu par le tesmoignage de Polybius qu'en tout le Grand Chemin qui tend des Pyrenées aux Alpes, les distances estoient marquées de huit en huit stades, qui font un mille Italique.

8. Il en est arrivé tout de mesme és parties de la Gaule Narbonnoise, qui est au de-là du Rhosne à l'endroit de la Gaule Celtique ou Lyonnoise : car on y mesuroit encore les chemins par milliaires suivant l'ancienne institution des Romains. Mais aussi-tost que passant le Rhosne on commençoit à entrer dans la Gaule Celtique, que les Anciens appelloient par excellence du nom general *Gallia*, on quittoit la mesure des milles pour prendre celle des lieües. Ammian Marcellin nous servira de garand de cette verité, qui constitue le passage du Rhosne & de la Saone pour commencement des Gaules : d'où il tire

Lib. 15. la difference qui se trouve en la mesure des chemins au deçà & au delà desdites rivieres, ainsi qu'il ensuit. *Rhodanus sine jactura Lemanno exiens, longèque progressus, Viennensem latere sinistro perstringit, dextro Lugdunensem : & emensus spatia fluctuosa, Ararim, quem Sauconnam appellant, inter Germaniam primam fluentem, suum in nomen adsciscit, qui locus exordium est Galliarum. Exindè non Millenis passibus, sed Leucis itinera metiuntur : Ubi auctus Rhodanus, aquis advenis locupletior, vehit grandissimas naves.* C'est à dire, le Rhosne sortant du lac Leman

ou de Geneve, sans rien perdre du sien, & ayant desja fait un long cours, lave du costé senestre la Province de Vienne, & du costé dextre la Lyonnoise. Puis estant parvenu jusques à certains lieux penchans, qui redoublent la vitesse de ses flots, il fait perdre le nom à la riviere de Saone, laquelle il reçoit en son canal, & qui a son cours à travers la haute Allemagne de deçà le Rhin. Cet endroit est le commencement des Gaules : d'où vient que de-là en avant on ne mesure plus les chemins par milliaires, mais par lieües. En cet endroit le Rhosne enrichy des eaux d'un fleuve survenant d'ailleurs, est rendu capable de trés-grands vaisseaux. La Table de Peutinger est naïvement interpretée par ce passage, és mots que l'auteur d'icelle a mis sur le passage du Rhosne & de la Saone à Lyon : qui sont, *Lugduno caput Galliarum : usque hic Legas.* Qui ne veulent dire autre chose, sinon que les lieües Gauloises s'estendent jusques-là : mais que passant de la Gaule dans la Provence, on y reprend l'ancienne maniere d'y mesurer les chemins par milliaires.

Philippus Bertherius Président au Parlement de Toulouse, & partant voisin des Provinces Aquitaniques & Narbonnoises, où se faisoit pareil changement, confirme nostre advis par le sien, quand il dit, *In Lugdunensi Provincia initium Galliarum. Exindè non millenis passibus, sed Leucis itinera metiuntur. Optimè convenit cum tabula Peutingeri, quæ sic habet : Lugduno caput Galliarum, usque hic Legas : quod purum & putum Gallicum est*, signifiant par ces derniers mots que la diction *Legas* vient de *Lega*, mot pur Gaulois : ainsi que nous avons dit cy-dessus en son lieu.

9. Cette difference de mesure qui estoit entre les cinq Provinces Narbonnoises, & le reste que l'on appelloit la Gaule, a perseveré jusques au declin de l'Empire, & establissement du Royaume de France en ces quartiers de Provence & de Languedoc : car les Romains ayans esté poussez hors la Gaule Narbonnoise par les Goths : & depuis les Goths par les François, l'usage & le nom des lieües s'est remis & restably par tout, ainsi qu'il y estoit avant que les Romains l'eussent conquise. Ce que l'on voit par experience, attendu que l'on compte dés long-temps les distances des chemins par lieües, non seulement en Provence & en Languedoc, mais aussi en Espagne & en Allemagne : quoy que le mot estant un par tout, les mesures & l'estenduë en soit differente, suivant la difference des païs. Mais pour faire une bréve conclusion sur tout ce discours, il est manifeste, que le second rang des nombres qui se trouve és anciens Itineraires manuscrits sur le chemin, duquel nous traitons à present, est un nombre de lieües Gauloises, & non de Legions : attendu qu'il prend son commencement à Lyon sur le confluent du Rhosne & de la Saone : auquel endroit justement Ammian Marcellin, & la Carte de Peutinger mon-

trent, que l'on commençoit à compter par lieües entrant dedans la Gaule. Et aussi ce n'est pas que d'un Itineraire il en soit fait deux, ainsi que dit Surita : mais c'est qu'un mesme chemin est mesuré par deux sortes de distance, dont l'une est le milliaire Italique, & l'autre, la lieüe Gauloise.

DES CHEMINS DE TRAVERSES, QUI dépendent du Grand Chemin cy-dessus.

CHAPITRE XXXIX.

1. *L'histoire & l'Itineraire ensemble, necessaires à la connoissance du nombre des Grands Chemins de l'Empire.*
2. *Exemple de la Ville de Lyon.*
3. *La Ville de Reims garnie de plusieurs Chemins militaires, & de la cause pourquoy.*
4. *Comment Reims tient à Rome par l'un des Grands Chemins de l'Empire, & des sept chemins qui en sortent.*
5. *Premier Chemin, appellé* via Cæsarea.
6. *Que par la Voye de Cesar S. Remy entend une Voye des champs, & non une ruë de la Ville.*
7. *Second Chemin partant de la Ville de Reims.*
8. *Des noms propres des villes & autres places de l'Itineraire.*
9. *De la difficulté de connoistre lesdits noms. Changement des noms propres des grandes villes de France.*
10. *Quatriéme Chemin sortant de Reims.*
11. *Interpretation des noms de l'Itineraire.*
12. *Cinquiéme Chemin & description d'iceluy.*
13. *Interpretation des mots de l'Itineraire.*
14. *Sixiéme Chemin.*
15. *Septiéme Chemin partant de la Ville de Reims, avec l'interpretation des noms propres.*
16. *Port de Boulogne, dit par les anciens la fin du Monde.*
17. *Vestiges de deux autres Voyes Romaines qui venoient à Reims.*

1. E n'est pas sans cause que nous avons dit cy-dessus, que la connoissance des Grands Chemins de la Gaule dépendoit partie de l'Itineraire, & partie de l'histoire, d'autant que l'Itineraire seul ne rémarque par tous ceux que les Romains y ont fait : mais ils se peuvent remplir par le moyen de l'histoire. La ville de Lyon nous servira d'exemple : par laquelle l'Itineraire ne fait passer qu'un chemin seulement. Et Strabo nous tesmoigne que ce fut de Lyon, comme de la forteresse

principale des Romains au-deçà des Alpes, qu'Agrippa prit les premiers bouts & commencemens des chemins de la Gaule : tant pour la rencontre des rivieres du Rhosne & de la Saone, qui se fait en cet endroit, que pour la situation commode de ladite ville, & du rapport qu'elle avoit avec toutes les parties de la Gaule. *Cæterum Lugdunum in medio, instar arcis, situm est, cum ibi amnes confluant, & partibus omnibus propinquum sit. Eapropter Agrippa hoc ex loco partitus est Vias : unam, quæ per Cemmenos montes, usque ad Autones & Aquitaniam : aliam ad Rhenum : tertiam ad Oceanum, & Belloacos & Ambianos. Quarta ducit in agrum Narbonensem, Littusque Massiliense.* *Lib. 4. Geograph.*

Voilà donc la ville de Lyon, que Strabo donne disertement, pour la premiere & principale source des Grands Chemins de la Gaule, & d'où Agrippa en a conduit quatre aux quatre coins d'icelle : & neantmoins l'Itineraire en fait si peu d'estat, qu'il ne tire d'icelle aucun chemin comme de son origine : & n'y en conduit pas un comme en sa fin : car quant au titre dernier des chemins de la Gaule, qui porte *ab Aginno Lugdunum*, ce *Lugdunum* n'est pas la ville de Lyon : mais celle de la Province d'Aquitaine qu'on appelle vulgairement *Oleron*, laquelle Ortelius dit estre *Cugnenorum urbem in Gallia Aquitanica* : & dont Ptolomée fait mention en sa Géographie, où il l'appelle πόλιν Λουγδοῦνον. *Pag. 105.*

3. Mais s'il y a Ville en toute la Gaule de deça les Alpes, en laquelle il se fasse abord de toutes parts de grand nombre de chemins militaires, c'est la Ville de Reims, que l'Itineraire, & la Carte de Peutinger appellent *Durocortorum*, que l'on appelloit Durencourt en vieil langage Gaulois. C'est ce mot que les Grecs & les Latins ont diversement tourné selon leur fantaisie, & l'inflexion de leur langue : Jules Cesar mieux que pas un autre [a] *Durocortum* : [b] Strabo Δουρικόρτορα : [c] Ptolomée Δουροκόττορον & [d] Stephanus Δουροκόττορος. Et ne se faut esmerveiller si les Empereurs de Rome l'ont accommodée dès le commencement de tant de Grands Chemins : attendu que dès le temps de Jules Cesar les Remois avoient grand pouvoir sur toute la Gaule Belgique : & que d'ailleurs ils avoient succedé à l'autorité & principauté que ceux de Bourgogne, qu'il appelle *Sequanos*, avoient auparavant dans la Celtique. *Sequani principatum dimiserant : in eorum locum Remi successerant.* Et Strabo, qui vivoit du temps mesme d'Auguste, montre bien en quel estime les Remois estoient chez les Romains, lors qu'ayant parlé des peuples de Paris, de Meaux, de Lizieux, & autres qui sont sur le cours de la riviere de Seine : il adjoûte : *Super omnes autem hujus tractus incolas Remi dignitate præcellunt* ; *Metropolim Duricortoram frequentissimam habent civitatem, Romanos accipientes ductores.* Le Peuple de Reims est un de ceux que Pline met entre les Confederez : c'est-à-dire, entre les Peuples libres de leur propre &

[a] *Lib. 6. Comment.*
[b] *Lib. 4.*
[c] *Lib. 2. Geogr. c. 9.*
[d] *De Urbi.*

Lib. 4.
Lib. 4. cap. 17. Nat. Hist.

In Jul. Cæsare cap. 25. naturelle liberté. Qui sont ceux des Citez que Suetone appelle *Socias & benemeritas* : ausquelles Jules Cesar & Auguste permirent de se servir ainsi que de coustume, de leurs anciennes loix & Magistrats.

4. La Ville de Reims estant donc grande & frequente dés ce temps-là, & en laquelle les Capitaines & Lieutenans des Romains faisoient beaucoup d'affaires, il ne faut s'estonner s'ils en ont fait partir plusieurs Chemins militaires, pour avoir des correspondances tant à Rome, que par-tout aux environs. A Rome par le Grand Chemin descrit au chapitre precedent, sur lequel on pouvoit aller à Rome par les Villes qui ensuivent : sçavoir par Châlons en Champagne, Arcy sur Aube, Troyes, Auxerre, Autun, Châlons sur Saone, Mascon, Lyon, Vienne : & de-là, par plusieurs chemins à travers les Alpes, en la ville de Milan : par le moyen de laquelle, & celle de Reims, & une infinité d'autres citez tenoient à la ville de Rome. C'est pourquoy nous commencerons par celuy-cy à déduire les Grands Chemins militaires qui sortent de la Ville de Reims, que je trouve estre sept en nombre, tant dedans l'Itineraire en escriture, que parmy la campagne & territoire de l'ancienne Seigneurie Remoise en la nature.

5. Ce Chemin donc est celuy qui sortoit de l'ancienne Cité de Reims aux champs par la porte Basée : de laquelle nous avons parlé au livre 2. chap. 40. où nous avons dit, que prés d'icelle estoit dressé un Arc de Triomphe, dont une partie est encore débout, qui a retenu le nom de ladite porte. Aussi estoit-ce le propre des Arcs de Triomphe d'estre placez aux chefs & commencemens des Voyes militaires. Tout ainsi donc que l'Arc de Triomphe fut fait par les Remois à l'honneur des Cesars, comme nous avons montré audit endroit : ainsi le Chemin militaire qui partoit de-là, fut nommé *Via Cæsarea*, la Voye de Cesar. Ce qui nous enseigne assez clairement qu'elle fait partie de celles qu'Agrippa fit paver en France par le commandement d'Auguste. C'est le nom que S. Remy luy donne en son Testament, lors que faisant un legs à l'Eglise de S. Maurice assise en ce temps-là hors la ville sur ledit chemin, il dit : *Titulo S. Mauritii in Via Cæsarea solidos duos.*

6. Et ne faut pas penser que par ces mots S. Remy veuille entendre la grande ruë du Barbastre, sur laquelle se trouve à present située ladite Eglise de S. Maurice, d'autant que du temps de S. Remy cette ruë n'estoit point, ny plus de cinq cens ans aprés luy : attendu que par lettres de nos Rois qui se gardent és Archives de l'Eschevinage de Reims, il appert que ce n'est que depuis quatre cens ans, que l'enceinte de la ville de Reims a esté dilatée de ce costé-là. Ce qui se voit encore par tesmoignage exprés de Floart, qui met cette Grande Voye hors la Cité de Reims, lors que parlant de quelques-uns de nos
Lib. 1. c. 4. premiers Martyrs, il dit : *Illi autem cum magna fiducia producti sunt extrà*

trà civitatem, in Via, quæ appellatur Cæsarea, in locum, qui Buxitus dicitur.

Il est donc aisé de juger, que la Voye que S. Remy appelle *Viam Cæsaream*, estoit une voye des champs, faisant partie des Voyes militaires qui sortoient de l'ancienne Cité de Reims. Quant à son estenduë, elle tiroit à droite ligne de ladite porte, jusques au lieu où est à present assise une vieille porte murée, que l'on appelle la porte de saint Nicaise. D'où elle s'estend droit comme une ligne à travers la campagne Remoise, jusques en un lieu dit la Pompelle : & de-là au-dessus de Sillery, à deux lieües de la ville. En cet endroit elle se divise en deux branches, dont l'une tient tousjours sa droite ligne à travers les marais de la riviere de Vesle, où elle avoit passage sur un ancien pont de pierre, appellé Pontvray, de qui une cense ou metairie voisine rétient encore le nom. De-là sortant des marais tout auprès des Logettes, elle prend sa route à travers la ruë grande & droite du village de Beaumont sur Vesle : d'où sans gauchir ny varier, elle s'en va par les petites & grandes Loges, & par la Vesve, tout droit à Châlons, à Arcy-sur-Aube, & à Troyes. En voicy la suite.

Tricases.	M. P. XXXIII.	Leg. XXII.	Pag. 82.
Artiacam.	M. P. XVIII.	Leg. XII.	
Durocatelaunos.	M. P. XXXIII.	Leg. XXII.	
Durocortorum.	M. P. XXVII.	Leg. XVIII.	

Vray est que par les nombres cy-dessus, il fait le chemin de Reims à Châlons & à Troyes, un peu plus long que nous ne le réconnoissons : car réduisant les milles de l'Itineraire en lieües Françoises, on trouveroit trente-neuf lieües de Reims à Troyes, où il ne s'en compte que trente-deux : & treize lieües & demie à Châlons, où il ne s'en trouve que dix. Ce qui fait conjecturer de deux choses l'une : ou qu'il y a faute aux nombres : ou bien que le pied sur lequel les milles Italiques estoient mesurez, n'estoit pas justement si grand que nostre pied de Roy, sur lequel sont mesurées nos lieües Françoises. Et que Leandre Albert a eu raison de dire, que les mesures desquelles Antonin se sert en son Itineraire, sont un peu plus courtes que celles dont on se sert à present : & de cela peut proceder cette diversité de distances. En sa description d'Italie, fol. 91.

7. Le second chemin partant de Reims mentionné en l'Itineraire, est l'un de ceux qui s'en va droit à Mets : ainsi descrit,

Item à Durocortoro Divodurum

usque	M. P. LXII. sic,	
Basilia.	M. P. X.	Page 82.
Axuenam.	M. P. XII.	

Virodunum.	M. P. XVII.
Fines.	M. P. IX.
Ibliodurum.	M. P. VI.
Divodurum.	M. P. VIII.

La troisiéme ainsi,

Alio Itinere à Durocortoro Divodurum usque M. P. LXXXII. sic, Tabula.

Fanum Minervæ.	M. P. XIIII.	Tanomia.	XIX.
Ariolam.	M. P. XVI.	Caturices.	XXV.
Caturigas.	M. P. IX.	Nasio.	IX.
Nasium.	M. P. IX.	Ad Fines.	XIV.
Tullum.	M. P. XVI.	Tullio.	V.
Scarponam.	M. P. X.	Scarpona.	X.
Divodurum.	M. P. XII.	Divoduromedio Matricorum.	XIV.

Ces deux chemins ne viennent pas séparez l'un de l'autre jusques aux portes de la ville de Reims : mais les deux ensemble se viennent joindre au chemin de Châlons, pour y estre apportez tous trois par un seul tronc. Car il faut entendre, ainsi que nous avons dit cy-dessus, que le Grand Chemin qui sort de Reims par la porte Basée, estant parvenu à deux lieües de la ville, se divise en deux branches au dessus de Sillery, dont l'une s'en va droit à Châlons entre l'Orient & le Midy : l'autre prend à main senestre, droit à l'Orient Equinoctial, passe par un lieu nommé les Deux Maisons : entre lesquelles & le village de Prosne, à quatre lieües ou environ de la ville de Reims, il se divise derechef en deux rameaux, l'un & l'autre tendans en la ville de Mets par divers endroits, selon les villes & mansions dudit Itineraire.

8. Quant aux noms des villes, & autres lieux mentionnez esdits deux chemins, il est bien difficile de déterminer maintenant quels ils sont, ny où précisement ils sont assis, à raison des noms Gaulois fort changez & alterez par les Latins : & de la longueur des siecles qui en a ruïné les uns, & construit les autres de nouveau. Philippus Cluverius prend le nom de *Basilia*, pour nostre riviere de Vesle & d'*Axuena* pour celle d'Aixne. Quant à la riviere de Vesle, elle prend sa source à quatre lieües de Châlons, en un village distant de douze ou treize lieües de Reims, dit Somme-Vesle. De là passant à Reims, elle se va décharger à douze ou treize lieües au dessous dans la riviere d'Aixne, près de Condé & de Velly : après avoir passé par les villes de Fismes & de Braine assises sur son cours : lequel peut avoir en tout

vingt-huit lieües d'estenduë. Et certes il est bien vray que ces deux chemins passent le long du cours de la riviere de Vesle, & approchent bien près de sa source. Je ne sçache point toutefois qu'ils la traversent en aucun endroit. Quant à la riviere que Cluverius marque en sa Carte de nom de *Basilia*, c'est plustost la riviere de Suippe que celle de Vesle : attendu qu'il ne la conduit point à Reims, mais la dépeint à main senestre, à laquelle la riviere de Suippe, pour ceux qui vont en Lorraine, a sa situation. Et quant à la riviere sur laquelle il assit la ville de Reims, il ne luy donne aucun nom. Je croirois donc que *Basilia* est le nom de quelque place à present à nous inconnuë : Joint que dans les anciennes Cartes de la ville de Reims, dans le Pouïller de l'Eglise Metropolitaine, dans les livres de Hincmar l'un de nos Archevesques, & de Floart Historien de ladite Eglise, la riviere de Vesle est par tout nommée *Vidula*, & en nul endroit *Basilia*.

9. Tout ainsi donc que Cluverius dit, que celuy-là se travaillera en vain *qui duobus locis interpositis, Finibus & Iblioduro, certos situs investigare velit :* Ainsi pouvons nous dire de plusieurs villes, bourgs, gistis & postes assises sur les Grands Chemins, & mentionnées audit Itineraire: desquels la situation ne se peut plus découvrir. Je diray toutefois par conjecture que *Fanum Minervæ*, peut bien estre un gros village à sept lieües de Reims nommé Suippe, eu esgard à la distance notée en l'Itineraire qui est de 14. milles, & Suippe en est à sept lieües.

Quant au reste, il n'y a que les plus grosses villes, qui ayent conservé leurs noms, & leur connoissance en la memoire des hommes : comme au premier chemin de Reims à Mets, la ville de Verdun dite *Virodunum :* & au second *Nasium* qui est Nancy : *Tullum*, Toul : & le nom mesme de *Divodurum :* qui est la ville de Mets. Tacite est le premier de tous qui a mis ce nom en avant en son histoire. Ptolomée le donne pour capitale des peuples qu'il appelle *Mediomatrices:* & les Latins *Mediomatricos.* De ce dernier Ammian Marcellin appelle la ville de Mets, estant arrivé de son temps qu'à plusieurs grandes villes de France, les noms propres anciens ont esté changez en ceux des peuples, desquels elles estoient capitales ou Metropolitaines: comme *Durocortum*, *Rhemi*, Reims, *Lutetia*, *Parisii*, Paris, *Augusta Treverorum*, *Treveri*, Treves : *Samarobriga*, *Ambiani*, Amiens: *Audomatunum*, *Lingones*, Langres : *Agendicum*, *Senones*, Sens, *Autricum*, *Carnutes*, Chartres : & ainsi de quelques autres.

Lib. 1. annal.
Lib. 2. Geograph.

10. Le quatriéme chemin qui sortoit de Reims aux Champs, estoit celuy qui s'en alloit à Treves, ainsi descrit dans l'Itineraire.

Pag. 82.

Item à Durocortoro Treveros usque.

Vungum vicum.	Leg.	XXII.
Sepoissum.	Leg.	XXII.
Orolaunum Vicum.	Leg.	XX.
Andetannale Vicum.	Leg.	XV.
Treveros Civit.	Leg.	XV.

Ce Chemin partoit d'une porte fort ancienne, qui sert encore de closture à la ville, & qui suivant la diversité des temps a esté diversement nommée : mais son premier & plus ancien nom est celuy de *Porta Treverensis :* ainsi que S. Remy la nomme dans son testament, d'autant que par icelle on alloit à Treves en Allemagne par le chemin militaire dessusdit : comme au contraire la porte opposite, aujourd'huy porte aux Ferrons, se nommoit *porta Valesia :* c'est à dire Porte Valoise, Baloise ou Gauloise (qui estoit mesme chose chez nos Peres anciens) d'autant que par icelle on alloit en la Gaule, située tout au contraire d'Allemagne : depuis ce temps, la porte de Treves ayant servy de prison, comme elle servoit encore il n'y a que quatre cens quarante ans, elle fut appellée Porte Chartre, *Porta Carceris :* que l'on a tourné depuis cinquante ou soixante ans en Porte Cere, comme qui diroit *porta Cereris*, à cause de l'abondance des bléds qui viennent à Reims de ce costé-là.

Ægidius Leodiens. in vita S. Alberti Leodiens. Episc.

Ce Chemin est l'un de ceux que j'ay fait ouvrir pour y voir l'ordonnance des matieres. Et à la verité c'est l'un des plus beaux, des plus hauts, & des plus entiers qui soit en toute la Gaule Belgique. Vray est qu'il est partie rompu, & partie couvert de terrasses depuis ladite porte jusques à certain lieu vulgairement appellé le Linguet, à une lieüe & demie de Reims. Mais là, comme se rélevant de ses ruïnes, il paroit sur une haute levée, qui tire droit à Vaudetré, Juniville, Attigni, le Chesne, Mouzon & Yvois, d'où prenant sa route à travers la forest d'Ardennes, & passant par les villes d'Arlon, & d'Echternach, il se va rendre droit à Treves Metropolitaine de la Belgique premiere : par le moyen de laquelle Reims Metropolitaine de la Belgique seconde, avoit communication avec l'Allemagne, le Duché de Baviere, & la Hongrie : ainsi que nous verrons cy-aprés.

De Germ. Ant.

11. Quant aux noms de l'Itineraire, Cluverius dit que *Vungum*, ou *Tungum*, est Ligny-sur-Aixne, lieu inconny au païs, mais je croy qu'il a voulu dire le bourg d'Attigny, situé justement à dix ou onze lieües de Reims, suivant le nombre de l'Itineraire, qui met ce premier lieu à XXII. milles de la cité de Reims. Au reste je croy qu'*Tungum*, n'estoit pas proprement le bourg d'Attigny, mais le Pa-

lais d'Yonne, sur l'assiette duquel est à present basty le Prieuré de sainte Waubourg. Car j'ay appris de la Chronologie de Floart, & de certains memoires fort anciens que j'ay veu sur les lieux, que du temps de Charlemagne & de Loüis le Débonnaire, Attigny estoit une ville, non pas fort grande, mais accompagnée de beaux Palais & logemens commodes, esquels du temps dudit Loüis se sont tenus deux Conciles, qui portent le nom de *Concilium Attiniacense primum & secundum*. Que prés d'Attigny estoit la maison Royale, où les Empereurs logeoient, & où ils se plaisoient grandement pour le plaisir de la chasse. Que cette maison se nommoit le Palais d'Yonne qui approche bien prés d'*Tungum* : & que long-temps aprés un Comte de Champagne transporta douze Chanoines dudit Palais en l'Eglise de Reims, qui furent receus au nombre des autres, moyennant la donation qu'il fit de la ville d'Attigny aux Archevesques de Reims, qui en joüissent encore à present, & qui en ont fait l'une de leurs sept Chastellenies. Et quant au Palais d'Yonne ledit Comte le transforma en un Prieuré de l'Ordre de saint Benoist sous le nom de sainte Waubourg, de laquelle ledit lieu porte à present le nom. Quant à Epoïssus, que *notitia Imperii* appelle *Epusus*, ce n'est autre chose que la ville d'Yvois. *Orlaunus Vicus*, c'est Arlon : & *Andetannalis Vicus*, Echternach. Comme on peut colliger des distances de l'Itineraire, de l'allusion des mots, & de la situation des lieux.

12. Le cinquiéme chemin qui part de Reims, est celuy qui s'en va droit à Bavais en Hainault : ou si vous voulez, de Bavais à Reims : ainsi qu'il est dans l'Itineraire, qui nous le descrit en la maniere ensuivante.

Iter à Bagaco Nerviorum Durocortorum		
Rhemorum usque.	M. P. LIII.	sic,
Duronum.	M. P. XII.	
Verbinum.	M. P. X.	Pag. 86.
Catusiacum.	M. P. VI.	
Minaticum.	M. P. VII.	
Muennam.	M. P. XVIII.	
Durocortorum.	M. P. X.	

Celuy-cy sortoit aux champs par l'ancienne porte de Mars, tirant à main dextre droit au Cren de Brimont. C'est-à-dire à une large ouverture de montagne, autrefois faite par les Romains prés du village de Brimont, pour donner un passage de plain pied au chemin Militaire duquel nous parlons : comme c'estoit leur coustume en aucuns endroits de trancher les montagnes. Ce chemin qui est tout rompu en cet endroit, porte de-là son estenduë à droite ligne au Pont-Givar,

Neuf-Chastel, Lor, Nisi le Comte, Vouzi, Taveau, Montigny, laissant Montcornet en Tierrache à main droite. Puis de Vervin il tire à la Capelle, forteresse assise sur la frontiere de la France : & delà à Doren & à Bavais.

13. Que s'il faut conferer les noms anciens aux nouveaux : Cluverius dit que *Duronum* est un bourg de Thierrache appellé Doren. En quoy je ne le sçaurois contredire, n'en ayant jamais oüy parler. Quant au lieu dit *Verbinum*, il est certain que c'est la Villette Gentille de Vervin, ronde en sa figure, assise sur une Motte au pied de laquelle passe ledit chemin. Cette Ville ayant esté affligée par six ou sept sieges qu'elle a enduré durant les troubles de la Ligue, a eu cet honneur d'avoir esté choisie pour un lieu propre à traiter la Paix, que Henry le Grand fit avec Philippe Roy d'Espagne en l'an 1598. *Catusiacum* pourroit bien estre Chaoux, assis à un quart-de-lieüe au-dessus de Montcornet, distant de Vervin de trois lieües, qui répondent aux VI. milles de l'Itineraire. Pour *Minaticum* il m'est inconnu, si ce n'est Nisi le Comte, qui est à trois lieües & demie de Chaoux, & qui répond à la mesure de l'Itineraire ; mais *Muenna*, que la Carte appelle plus correctement *Auxennam* au lieu d'*Axonam*, n'est autre chose que le bourg de Neuf-Chastel où il faut passer la riviere d'Aisne à quatre lieües de Reims.

14. Le sixiéme sort de la mesme porte de Mars, à l'issuë de laquelle il se divise du cinquiéme. Mais je le trouve fort different en son commencement, de celuy que nous descrit l'Itineraire d'Antonin : qui le conduit bien à Teroüenne par S. Quentin, mais il luy fait prendre un long détour par Fismes & Soissons, au lieu de le conduire audit S. Quentin par une ligne plus droite, ainsi qu'il se trouve en nature. Voyons premierement ce que l'Itineraire en dit.

Iter à Taruenna Durocortorum.	M. P. CIII. sic.
Nemetacum.	M. P. XXII.
Camaracum.	M. P. XIV.
Augustam Veromanduorum.	M. P. XVIII.
Contra Aginum.	M. P. XIII.
Augustam Suessonum.	M. P. XIII.
Fines.	M. P. XIII.
Durocortorum.	M. P. XII.

Que si nous prenons ce chemin à rébours pour aller de Reims à Teroüenne, il faudra premierement passer à Fismes, que l'Itineraire appelle *Fines*, d'autant que peu au-dessus de Fismes estoient les fins & limites qui séparoient les Remois des Soissonnois. Et se montre encore une ancienne borne plantée sur le chemin de Braine, qui sert jusques

à present de division & séparation entre le Diocese de Reims & celuy de Soissons. Quant à la situation, elle se rapporte justement aux XII. milles de l'Itineraire, d'autant que l'on compte six lieües Françoises de Reims à Fismes, & quelque peu plus de Fismes à Soissons, d'où ce chemin continuë sa route à saint Quentin, qui est *Augusta Veromanduorum.*

Puis de S. Quentin il tire à Cambray, Arras & Teroüenne, que l'Itineraire appelle *Camaracum*, *Nemetacum*, *Taruennam.* Il se trouve neantmoins une autre Voye militaire, qui va beaucoup plus droit de Reims à saint Quentin, sçavoir par le Bac à Berry, Corbeny, Festieu, Vernueil, & S. Quentin. Vray est que ledit chemin est presque entierement dissipé de Reims au Bac sur l'espace de quatre lieües : mais entre Corbeny & S. Quentin il paroist encore entier en plusieurs pieces de bien longue estenduë.

15. Reste le septiéme & dernier chemin sortant de Reims mentionné audit Itineraire qui le dépeint ainsi,

A Durocortoro Gessoriacum.

Suessonas.	M. P. XXXVII.	Leg. XXV.
Noviomagum.	M. P. XXVII.	Leg. XVIII.
Ambianos.	M. P. XXXIV.	Leg. XXIII.
Pontes.	M. P. XXXVI.	Leg. XXIV.
Gessoriacum.	M. P. XXXIX.	Leg. XXVI.

Ce chemin n'est qu'un bout de celuy par nous descrit au Chapitre precedent, qui va de Milan à Boulogne. Les lieux cy-dessus sont aisez à reconnoistre. Sçavoir les villes de Soissons, Noyons, Amiens, Ponticu, & Boulogne. Quant aux trois premiers, il n'y a point de difficulté. Pour le quatriéme dit *Pontes*, Cluverius en parle ainsi : *Medio ferè Itineris cursu occurrit hodie oppidum Condé, Scaldi ponte junctum : Qui locus ex nomine, P. mutato in C. simulque situ atque intervallo haud dubiè vetus illè est pons Scaldis.* Où il se voit que cet Auteur par la mutation de quelques lettres veut réduire le nom de Condé à celuy de Pont. Mais il ne s'apperçoit pas que le mot Condé dans la Gaule Belgique a bien une autre Ethymologie. Car les Villes, Bourgs, ou villages appellez de ce mot, sont tous assis sur confluens ou assemblées de rivieres : comme Condé-sur-Aixne, Condé-sur-Marne, Condé-sur-Suippe, & autres, que l'Itineraire & nos anciens livres manuscrits appellent du nom de *Condatum*, ou *Condate : quasi à condando seu congregando sive confluendo.* Ainsi se nomme Condé-sur-Marne, assis prés du confluent de Marne, & d'une petite riviere qui vient du costé de la montagne de Reims : comme appert par ces mots tirez d'un registre escrit à la main dès 760. ans, du révenu de l'Ab-

baye de saint Remy de Reims. *Anno Incarnationis Domini* DCCCLXI. *Episcopatus autem domini Hincmari*, XVII. *Veniens Missus domini Regis Caroli in Villam Condatum, situm super fluvium Matronam tradidit ipsam Villam Missis domini Hincmari, &c.* Reste *Gessoriacum*, sur lequel il y a grande diversité d'opinions. Hermolaus dit, que c'est la ville de Bruges : Hector Boëthius, celle de l'Escluse : Turnebus & Surita, saint Omer : Ortelius n'en ose rien asseurer. Mais l'opinion de Marcus Velserus est la plus certaine, qui tient que ce port n'est autre, que celuy que Jules Cesar appelle *Iccium*, *Itium*, ou *Itium Portum : à quo brevissimus & commodissimus est transitus in Britanniam.* Ce que Philippus Cluverius confirme par raisons bonnes & valables, au Livre 2. de son ancienne Germanie, Chap. 28. Laquelle opinion nous suivrons pour la plus certaine : car voicy comme il en parle : *Hunc vero Portum tria diversis temporibus diversa obtinuisse nomina apud Auctores reperio : primum fuit Icii, à Cæsare ac Strabone ei tributum : alterum Gessoriaci, à pluribus memoratum. Tertium Bononiæ à posterioris seculi Scriptoribus traditum, quod etiamnum tenet : vocaturque Gallis incolis* Boulogne *: Germanis proximis* Buenen. Adjoûtez à cela l'autorité de la Carte de Peutinger, qui porte expressément *Gesogiaco, quod nunc Bononia* XXIV. où *Gesogiacus Portus* est corrompu de *Gessoriacus*, ainsi que plusieurs autres mots de ladite Carte.

16. Ce Port estoit estimé la fin du Monde de ce costé-là, comme generalement les peuples Morins, que l'on dit estre ceux de la ville de Teroüenne, en la région desquels ce Port estoit assis. C'est pourquoy Virgile appelle les Morins, les derniers des hommes : ainsi que nous avons dit en autre endroit. A quoy se rapportent ces paroles *de Mela* l. III. c. 2. *Ab Osismiis iterum ad Septentriones frons littorum respicit, pertinentque ad ultimos Gallicarum gentium Morinos.* Aussi estoit-ce la partie de la Gaule la plus éloignée d'Italie : laquelle ayant un chemin pavé depuis Rome jusques à son Port, justifie ce que nous avons dit en plusieurs endroits de cet œuvre, que Rome envoyoit ses Chemins militaires jusques aux extremitez du Monde.

Mais pour revenir à ce chemin dernier, il prenoit son origine à la vieille porte de Mars, ainsi que les deux precedens : au sortir de laquelle, il tiroit à senestre à travers la riviere de Vesle, droit au village de Champigny, à une lieüe de Reims : jusques auquel peu de vestiges en apparoissent à present. Mais il ne s'en faut estonner : car je trouve par certaines Chartres que les Grands Chemins de ce costé là, ont esté transportez de lieu en autre, à cause que l'ancienne porte de Mars, & celle de Regnier Buiron, ayant esté murées, il a esté necessaire de dresser les chemins à la porte, que les habitans ont fait faire depuis trois cens ans, pour servir d'entrée à la ville au lieu des deux autres. Et d'autant que cette porte nouvelle n'estoit pas loin de l'ancienne

cienne porte de Mars : le voisinage luy en a donné le nom, qu'elle porte jusques à present. Mais au sortir du village de Champigny pour aller à Fismes, ledit chemin se réleve beau & entier, continuant son cours jusques à Fismes, & de Fismes à Soissons par la ville de Braine : encore qu'en certains petits endroits il soit tellement rompu qu'il se perd & évanoüit entierement.

17. Outre les sept Chemins cy-dessus mentionnez, J'ay veu les vestiges de deux autres qui sont de la façon des Romains : dont l'un alloit de Reims à Chastel en Portien, qui paroit encore en quelques endroits bien entier au milieu des champs : l'autre est celuy que premier je fis ouvrir dans le jardin des Capucins, ainsi que j'ay dit ailleurs. Mais d'autant que ces deux derniers ne sont pas de longue portée, & que je n'en trouve aucune chose dans l'Itineraire d'Antonin, je n'en feray pareillement autre plus long discours.

DES GRANDS CHEMINS DE TRAVERSES, qui joignent la Gaule avec l'Espagne & la Hongrie.

CHAPITRE XL.

1. *Chemins d'Espagne en la Gaule. Interpretation du mot* Gallia.
2. *Extrait d'un Chemin d'Espagne en Aquitaine.*
3. *Deux autres chemins dans l'Aquitaine.*
4. *Pourquoy la Gaule Celtique énoncée* per Gallias.
5. *Deux Chemins militaires de l'Aquitaine en la Gaule.*
6. *Raports du Chemin d'Autun avec autres de la Celtique & Belgique.*
7. *Recueil de quelques Chemins Belgiques.*

1. APRES avoir examiné le chemin le plus droit de tous, qui passe de Rome mesme à travers la Gaule, il nous faut venir aux chemins traversans, qui la joignent aux Provinces circonvoisines, tant d'une part que d'autre. Nous commencerons par ceux qui luy venoient d'Espagne à travers les Pyrenées de la part de l'Occident : & qui procedent de-là, comme par deux dégrez differens, mais s'entresuivans l'un l'autre, suivant ledit Itineraire : dont le premier est d'Espagne en Aquitaine, & le second d'Aquitaine en la Gaule, comme si l'Aquitaine pour ce régard estoit séparée de la Gaule du costé d'Espagne, ainsi que

nous avons dit que la Provence en estoit séparée du costé d'Italie : quoy que l'une & l'autre fasse partie de la Gaule Transalpine des Romains, à la prendre en son entier. Si ce n'est que le nom de *Gallia* se prenne specifiquement, *pro Gallia Celtica*, dans laquelle on entre, tant du costé de la Provence en passant le Rhosne à Lyon, comme du costé d'Aquitaine, en passant la Garonne pour venir deçà. Or que ce mot de *Gallia* fust en usage parmy les Romains, pour signifier la Gaule Celtique toute seule, Jules Cesar nous en advertit dés l'entrée de ses Commentaires, quand il dit, que ceux qui habitent entre la Seine & la Garonne : *Eorum lingua Celtæ, nostra Galli appellantur.* Où vous voyez le nom general de Gaulois, attribué par les Romains particulierement aux Celtiques. Ainsi prend-il le nom de *Gallia*, *pro Celtica*, lors que parlant des Remois, il dit, que de tous les Belges ce sont les peuples plus prochains de la Gaule : *Qui proximi Galliæ ex Belgis sunt.* Et c'est ainsi qu'il faut entendre le passage de Strabo, où il dit, que ceux d'Aquitaine sont differens de ceux de la Gaule en façon & habitude de corps, & en langage : estans en l'une & l'autre plus approchans aux Espagnols, qu'aux Gaulois. Ce que j'ay tiré de
Li. 4. Geog. ces mots : *Verum, ut simpliciter dicam, Aquitani à natione Gallica corporis habitu, & lingua differunt, magis Hispanis similes.*

2. C'est donc ainsi qu'il fait prendre les mots de *Aquitania*, & de *Gallia*, dans nostre Itineraire és titres qui ensuivent :

De Hispania in Aquitaniam.
De Aquitania in Gallias.

Or des chemins militaires qui sont dans l'Aquitaine, quelques-uns luy viennent de dehors, les autres sont compris pour le tout dedans ses propres limites. De la premiere sorte est celuy qui conjoint l'Espagne à l'Aquitaine, lequel ayant son origine & premiere racine en la ville capitale des Asturies dite *Astorga* par les Espagnols, & *Asturica Augusta*, par les Latins, s'estend à travers les Pyrenées jusques en la ville de Bordeaux. Vous trouverez ce chemin dans l'Itineraire, en la maniere qui ensuit.

DE HISPANIA IN AQUITANIAM.

Folio. 103.

Ab Asturica Burdigalam.	m. p. CCCCXXI.	sic,
Vallatam.	m. p. XVI.	
Interamnium.	m. p. XIII.	
Palantiam.	m. p. XIV.	
Viminatium.	m. p. XXXI.	
Lacobrigam.	m. p. XV.	
Segisamonem.	m. p. XV.	

Deobriculam.	m. p. xv.
Tritium.	m. p. xxi.
Virovescam.	m. p. xi.
Vindeleiam.	m. p. xii.
Deobrigam.	m. p. xiv.
Beleiam.	m. p. xv.
Suissatium.	m. p. vii.
Tullonium.	m. p. vii.
Albam.	m. p. xii.
Aracælim.	m. p. xxi.
Alantonem.	m. p. xvi.
Pompelonem.	m. p. viii.
Turissam.	m. p. xxii.
Summum Pyrenæum.	m. p. xviii.
Imum Pyrenæum.	m. p. v.
Carasam.	m. p. xii.
Aquas Tarbellicas.	m. p. xxxix.
Mosconnum.	m. p. xvi.
Segosam.	m. p. p. xii.
Losam.	m. p. xii.
Bojos.	m. p. vii.
Burdigalam.	m. p. xvi.

3. Des chemins qui ont leur estenduë dans l'Aquitaine seule, vous avez ces deux pour exemple.

Ab aquis Tarbellicis Burdigalam.	M. P. LXIV.	
Item ab Aquis Tarbellicis Tolosam.	M. P. CXXX.	Pag. 104.

Ces deux chemins tirans leur origine de mesme lieu, qui est la ville d'Acqs s'estendent en contraires parties : Le premier à Bordeaux sur trente-deux lieües & demie de longueur à la mesure Françoise : Le second s'en va gagner l'autre extremité de la Guienne droit à Toulouse, sur la longueur de soixante-cinq lieües.

4. Estant donc parvenus d'Espagne en Aquitaine, & ayant visité les chemins qui s'y rencontrent. Il nous faut maintenant continuer nostre route dans les Provinces voisines, lesquelles l'Itineraire signifie en nombre de plusieurs en ce titre, *ab Aquitania in Gallias.* Ces Gaules ne sont autres que celles, qui sont comprises dans la Celtique : laquelle ayant eu le nom de Lyonnoise sous Constantin, fut subdivisée en quatre autres Provinces, signifiées en ce titre de l'Itineraire, *per Gallias :* qui sont la premiere, seconde, troisiéme, & quatriéme Lyonnoise. Dont la premiere a la ville de Lyon pour Metropolitaine : la

seconde, Roüen: la troisiéme, Tours: & la quatriéme, Sens. Donc pour avancer de l'Aquitaine dans les Gaules, je trouve deux Grands Chemins dans l'Itineraire.

5. Le premier est celuy, qui s'estend de Bordeaux à Autun, que vous trouverez sous ce titre.

DE AQUTANIA IN GALLIAS.

Iter à Burdigala Augustodunum.	M. P. CCLXXIV. sic,
Blanutum.	M. P. XIX.
Tamnum.	M. P. XVI.
Novioregum.	M. P. XII.
Mediolanum Santonum.	M. P. XV.
Annedonnacum.	M. P. XVI.
Rauranum.	M. P. XX.
Limonum.	M. P. XXI.
Fines.	M. P. XXI.
Argantomagum.	M. P. XXI.
Ernodurum.	M. P. XXVII.
Avaricum.	M. P. XIII.
Tinconium.	M. P. XX.
Decidas.	M. P. XXII.
Alisincum.	M. P. XIV.
Augustodunum.	M. P. XXII.

Pag. 104.

Quant à l'autre, je ne jugerois pas qu'il peust atteindre jusques dans la Gaule Celtique, si son titre ne le portoit expressément, d'autant qu'il ne s'allonge vers ces quartiers, que jusques à certaine ville dite *Argantomagus*, de laquelle je n'ay autre connoissance, sinon que l'Itineraire la met à douze milles Italiques au deça de Poictiers, dit *Augustoritum*. Or est-il que le livret des Provinces de l'Empire, met Poictiers au rang des villes Aquitaniques, & non des Celtiques; ayant la ville mesme de Bordeaux pour Metropolitaine. Ce chemin est ainsi designé dans l'Itineraire.

DE AQUITANIA IN GALLIAS.

Iter à Burdigala Argantomagum.	M. P. CXCVII.
Sirionem.	M. P. XV.
Ussubium.	M. P. XX.
Fines.	M. P. XXIV.
Aginnum.	M. P. XII.
Excisum.	M. P. XIII.

Pag. 105.

Trajectum.	M. P. XXI.
Vesunnam.	M. P. XVIII.
Fines.	M. P. XXI.
Augustoritum.	M. P. XXVIII.
Argantomagum.	M. P. XXI.

6. Ces chemins estans parvenus dans la Gaule Celtique, avoient plusieurs raports avec les principales villes du païs, d'où ils se communiquoient par aprés à la Belgique premiere & seconde. Ainsi la ville d'Autun ayant receu ce Grand Chemin de Bordeaux, en portoit un autre jusques à Paris : où se divisant en deux branches, il s'en alloit à Roüen d'un costé, & à Beauvais de l'autre : Comme on peut voir par ces titres de l'Itineraire.

Ab Augustoduno Lutetiam Parisiorum	M. P. CLXXXVII.	
Iter à Rothomago Lutetiam usque.	M. P. LXXVI.	*Pag.* 83.
Iter à Cæsaromago Lutetiam usque.	M. P. XLVI.	

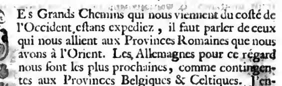
7. Ce ne seroit jamais fait à celuy qui voudroit coudre toutes les pieces de l'Itineraire ensemble, pour faire paroistre les divers raports qui se trouvent entre les plus grandes Villes, par le moyen des Chemins militaires : & comme ceux de la Gaule Celtique correspondoient à ceux de la Belgique, allians les meilleures villes de tout le païs ensemble. C'est pourquoy laissant le reste à la diligence du Lecteur : Je me contenteray de mettre icy un extrait des titres des autres Grands Chemins Celtiques & Belgiques, qui sont dans l'Itineraire, tels que sont ceux de Boulogne à Bavais, de Cassel à Tournay, de Teroüenne à Tournay, d'Amiens à Soissons, de Langres à Thoul en Lorraine, & quelques autres. De tous lesquels, les titres sont ainsi rangez dans l'Itineraire, chacun avec son estendue.

A portu Gessoriacensi Bagacum usque.	M. P. LXXXIII.	
A Castello per Compendium Turnacum usque.	M. P. XXXVIII.	*Ibid.* & suivantes.
Iter à Taruenna Turnacum.	M. P. XLIX.	
A Samarobriva Suessonas.	M. P. LXXXIX.	
Iter ab Antematunno Tullum Leucorum.	M. P. XLIII.	

DES CHEMINS DE TRAVERSES, QUI allient les Gaules avec les Allemagnes, & les Pannonies.

CHAPITRE XLI.

1. *Comme il faut entendre ces mots, Provinces Belgiques & Germaniques.*
2. *Chemins de la Belgique seconde, & premiere Lyonnoise en la Belgique premiere.*
3. *Chemins de la Belgique premiere dans les Allemagnes.*
4. *Chemins qui vont d'ailleurs aux Allemagnes, ou qui y sont entierement compris.*
5. *Interpretation & division de la Pannonie.*
6. *Grands Chemins de Sirmisch, & de Belgrade en la Gaule.*
7. *Pourquoy tant de chemins abordent à Treves.*
8. *Antiquité des chemins pavez en Pannonie.*
9. *Chemins pavez jusques au Danube.*
10. *Recueil abregé d'autres Chemins.*



1. LEs Grands Chemins qui nous viennent du costé de l'Occident estans expediez, il faut parler de ceux qui nous allient aux Provinces Romaines que nous avons à l'Orient. Les Allemagnes pour ce régard nous sont les plus prochaines, comme contingentes aux Provinces Belgiques & Celtiques. J'entens par les Provinces Belgiques la premiere & la seconde, desquelles Treves & Reims sont Metropolitaines : comme aussi par les Allemagnes la haute & basse, qui sont au-deçà du Rhin, dont la premiere a pour Metropolitaine la ville de Mayence : & la seconde, celle de Cologne. Et ne faut s'émerveiller si nous disons les Allemagnes, & non l'Allemagne en singulier : d'autant que Constantin divisant l'Allemagne de deçà le Rhin en deux parties, & ne trouvant des noms propres pour les discerner l'une de l'autre, il a esté contraint de donner le nom de premiere Allemagne à l'une, & de seconde à l'autre : il en a fait de mesme de plusieurs autres Provinces. Ce qui a meu l'Auteur de l'Itineraire à faire plusieurs Gaules Germaniques & Pannonies, usant de ces mots dans ces titres, *In Gallias*, *Germanias*, *Pannonias*, ainsi que nous avons veu cy-devant, & verrons encore en la suite de cet ouvrage.

2. Mais pour rétourner à nos chemins, il s'en trouve plusieurs dans l'Itineraire, qui partans de la Belgique seconde & premiere Lyonnoi-

se, s'estendent aux principales Villes de la Belgique premiere. Tels sont les trois chemins qui ont leur premiere racine à Reims : dont l'un s'en va droit à Treves : & les deux autres à Mets. Et d'autant que ces trois chemins sont couchez cy-devant au chapitre 39. c'est assez pour le present d'en avoir indiqué la suite. Quant à la premiere Lyonnoise, elle envoye deux Grands Chemins dans la premiere Belgique : dont l'un s'estend de Châlons sur la Saone à Treves, sous ce titre.

Item à Cabellione Treviros. page 82.

Et l'autre de Langres à Thoul en Lorraine, qui avec Mets & Verdun sont les trois villes dépendantes de Treves leur Metropolitaine. Ce chemin est réconnu sous ce titre.

Iter ab Antematunno Tullum Leucorum usque M. P. XLIII.

3. Estans donc parvenus dans la Belgique premiere, il faut visiter les chemins, qui de-là s'estendent dans les Allemagnes & autres parties Orientales. J'en trouve deux rémarquables sur les autres, qui partent de la ville Metropolitaine de Treves : dont le premier s'estend à Cologne, & l'autre à Strasbourg. Celuy de Cologne n'est pas mesuré par milles Italiques, ainsi que les autres : mais par lieües Gauloises de quinze cens pas. Ce chemin se voit cy-dessous, suivant les nombres des anciens manuscrits, alleguez par Surita.

A Treveris Agrippinam.	Leg. LXVII. sic	
Bedam vicum.	Leg. XII.	
Ausavam vicum.	Leg. XII.	page 87.
Egorigium vicum.	Leg. XII.	
Marcomagum.	Leg. VIII.	
*	*	
Belgicam.	Leg. VIII.	
Tolbiacum vicum Supenorum.	Leg. X.	
Agrippinam Civitatem.	Leg. XVI.	

Surita, qui suppose que ces lieües soient des Legions, & qui ne trouve point de soixante-septiéme Legion dans l'Histoire Romaine, a esté contraint de substituer dans le texte de l'Itineraire une seiziéme Legion par ces nombres. Leg. XVI. contre la foy de tous les anciens Livres dont il s'est servy : comme on peut voir en la page 523. de ses Commentaires.

Mais sans nous arrester davantage sur ce sujet, par nous suffisamment éclaircy, nous viendrons au second chemin, qui va de Treves à Strasbourg en la maniere, & sous le titre qui ensuit.

Item à Treveris Argentoratum.	M. P. CXXIX.
page 84. Baudobricam.	M. P. XVIII.
Saliſſonem.	M. P. XXII.
Bingium.	M. P. XXIII.
Magontiacum.	M. P. XII.
Brocomagum.	M. P. XVIII.
Noviomagum.	M. P. XVIII.
Argentoratum.	M. P. XVIII.

4. Reſtent encore quelques autres chemins, qui prenans leur origine d'ailleurs que de Treves, s'eſtendent dans l'une ou l'autre des Germanies. Tel eſt celuy de Caſſel, qui eſt en la Belgique ſeconde, & qui va droit à Cologne ſous ce titre,

page. 85. *A Caſtello Coloniam.* M. P. CLXXII.

Et celuy de Langres à Kaemps ſur le Rhin, de la longueur de cent deux milles Italiques, comme ce titre le teſmoigne.

page 88. *Iter ab Antematunno Cambatem.* M. P. CII.

Il y a encore quelques Chemins militaires qui ne viennent pas d'ailleurs dans les Allemagnes : mais qui y prennent leur commencement & leur fin pour en allier les principales villes. Tel eſt celuy qui s'eſtend de la ville de Leyden à Strasbourg. Cette ville fait l'entrée & commencement de la baſſe Allemagne du coſté de la Hollande, où elle eſt aſſiſe, & d'où elle a le nom de *Lugdunum Batavorum*. Et c'eſt pourquoy l'Itineraire l'appelle *Caput Germaniarum*, en ce titre.

page 83. *A Lugduno Capite Germaniarum, Argentoratum.* M. P. CCCXXV.

Où le mot de *Caput* ne ſignifie pas le Chef, ou la Metropolitaine : mais l'entrée ou le commencement, ainſi que nous avons démontré en autre endroit. Cet autre a pareillement ſon eſtenduë entiere dans les Allemagnes, ſçavoir de Keyſerſwerd à Cologne, ſous ce titre.

page 84. *Item à Colonia Trajana Coloniam Agrippinam,* M. P. LXXI.

Il a encore un chemin de Strasbourg à Santen, ville du Duché de Cleves, laquelle l'Itineraire appelle *Vetera Caſtra:* & de-là à Utrecht en Hollande. Ce Chemin paſſe par les villes de Concorde, Binge, Bonne, Cologne, & autres villes de la baſſe Allemagne mentionnées en la

en la page 56. dudit Itineraire : où je renvoye le Lecteur curieux, pour venir aux Grands Chemins, qui des Provinces Belgiques ou Germaniques, ont leur portée jusques au fond de la Pannonie.

5. C'est une Region qui s'estend le long de la rive du Danube du costé de l'Esclavonie : & qui se divise, ainsi que les autres, en plusieurs Provinces réconnuës sous ces noms de premiere & seconde. La premiere, porte à present le nom de trois Duchez contigus, qui sont l'Austriche, Carinthie, & Carniole. La basse est celle, que vulgairement nous appellons la Hongrie. L'une réconnoit la grande & populeuse ville de Vienne pour Capitale, que l'Itineraire nomme *Vindobonam :* & l'autre l'ancienne Cité de Sirmisch que les Latins appellent *Sirmium*.

6. C'est de Sirmisch que l'Itineraire fait partir un Grand Chemin qui joint la Hongrie à la Belgique premiere : & qui passant par Seebach, ville de Pannonie inferieure, qu'on appelle *Soppanas*, vient aboutir à celle de Tréves sous le titre qui ensuit.

ITER DE PANNONIIS IN GALLIAS.

Per Mediterranea loca : id est, à Sirmio per Soppanas Treveros usque. page 5?.

A Sirmio Lauriacum.	M. P. CCCCXXXVI.
Augusta Vindelicorum.	M. P. CCXVI.
Ad Fines.	M. P. CXXXVI.
Ad Treveros.	M. P. CCXXXI.

Ce seroit chose par trop longue de mettre icy un si long Chemin en son détail, veu que l'on voit par ces titres generaux, qu'il contient neuf cens soixante & onze milliaires d'estenduë : qui valent quatre cens quatre vingts cinq lieües & demie, de nos lieües de France. Je me contenteray de dire, que *Lauriacum* est une ville d'Austriche nommée *Ensch*, par Lazius, & *Lorch* par Simlerus. *Augusta Vindelicorum*, est tenuë d'un commun consentement pour Ausbourg. Et quant au nom de *Fines*, qui se trouve en tant de lieux dans l'Itineraire, Je ne sçaurois dire au vray, si en cet endroit il signifie simplement les limites de quelque Province : ou bien s'il désigne quelque ville, mansion, ou mutation particuliere, qui en porte le nom : ainsi que fait la ville de Fismes, assise sur les limites des Remois & Soissonnois.

Il y a un autre Chemin militaire qui vient de la Pannonie inferieure en Allemagne & en Gaule, s'estendant de Belgrade à Strasbourg, & de-là dans la Belgique premiere, compris en gros sous ce titre.

ITER PER RIPAM PANNONIÆ A TAURUNNO *in Gallias, ad Leg.* XXX. *usque.* page 53.

7. Et ne faut pas s'émerveiller, si on voit de si longs chemins se venir rendre de la Pannonie en la Gaule Belgique : & principalement à Tréves, où il en arrive plusieurs autres de diverses Provinces. La cause de cela est, que Tréves a long-temps servy de siege & de domicile à quelques Empereurs qui se plaisoient d'habiter en lieu si delectable, qu'est la situation de cette ville sur la Moselle. Ce que l'on peut voir en plusieurs endroits de l'histoire d'Ammian Marcellin : mais particulierement en ce passage de son livre 15. où il dit. *Belgica prima Mediomatricos prætendit, & Treviros, domicilium Principum clarum.* A quoy se rapportent les Vers d'Ausonius en la description de la Moselle, esquels adressant sa parole à ce fleuve, il dit, que c'est de sa grace que la Gaule Belgique a eu l'honneur d'avoir chez soy une Ville qui fut chef d'Empire.

Salve Amnis laudate, agris, laudate colonis :
Dignata Imperio debent cui mœnia Belgæ.

Et peu après.

—— nec præmia in undis
Sola, sed Augustæ veniens quod mœnibus Urbis
Spectavit junctos Natique Patrisque triumphos,
Hostibus exactis Nicrum super & Lupodunum.

Auquel endroit Ausonius parle de la victoire obtenuë par Valentinian & Gratian son fils. Lesquels ayans forte guerre à l'encontre des Quades, des Sarmates, des Goths, & autres nations de la grande Allemagne, estoient contraints de demeurer comme en sentinelle sur les rivages du Rhin & du Danube principalement en Hyver. Car en ce temps-là, les glaces du Rhin & du Danube servoient de Pont aux Nations Barbares pour entrer dans les terres de l'Empire. Et c'est d'où vient que ces Empereurs passoient ordinairement leur hyver à Treves, comme Ammian mesme le tesmoigne au 27. de son histoire, où il dit, *Milites ad hyberna, Imperatores Treveros reverterunt.* Et Pomponius Lætus à ce propos : *Valentinianus exacta Treviris hyeme, in Gallias revertitur.*

In Valentiniano.

C'est ce qui incita ces Empereurs à continuer plusieurs Grands Chemins desja commencez le long du Rhin & du Danube : & de les allier ensemble à travers le Duché de Baviere, & autres terres voisines, pour la necessité qu'ils avoient de passer & repasser souvent de l'une de ces Provinces en l'autre avec leurs armées.

8. Ce n'est pas toutefois qu'auparavant le siecle de Valentinian il n'y eust desja plusieurs Grands Chemins pavez, tant par les Allemagnes que les Pannonies & Duché de Baviere. Car il apparoit par plusieurs Inscriptions esparses deçà delà dans cet œuvre, que Septimius Severus, Caracalla & Geta ses enfans, en avoient fait munir plusieurs,

& en Germanie, & ès quartiers d'Austriche, l'une desquelles je me contenteray de rapporter icy, tirée d'une Colomne milliaire qui est en la Styrie voisine du Duché d'Austriche, telle que vous la voyez.

IMP. CAES. P.
PIVS. SEVERVS. . . . . PER. AVG.
TRIB. POTES. IX. IMP. *Grut.*
XII. COS. II. P. P. GOTH. 157. 6.
IMP. CAES. MAR. AV
RE. ANTONINVS. PIVS.
FELIX. AVG. ARABI. GERM.
MAX. . . . . VT. TRIB. POTE.
P. P. PROCON. AT.
M. LIII.

9. Mais pour montrer qu'il y avoit des chemins pavez, & marquez de leurs Colomnes milliaires en Pannonie, jusques sur les rives du Danube : je produiray icy une Inscription prise de Leonclavius, & tirée d'un fragment de Colomne milliaire, trouvé en certaine vigne sise à un mille de Vienne en Austriche, de laquelle cet Auteur collige, que les Puisnez des Empereurs estoient qualifiez du titre de Trés-Nobles, & que long-temps avant le siecle de Valerian, dénommé en ladite Inscription, les Empereurs précedens y avoient fait paver des chemins, & édifier des Ponts : veu qu'il est porté par icelle, que les uns & les autres ont esté réparez par Valentinian, estans décheus & ruinez d'antiquité : comme vous verrez par ces mots. *In pandectis historia Turcica.*

IMP. CAES.
P. LICINIO. CORNEL. 158. 2.
VALERIANO. NOBILISS.
CAES. PRINCIPI.
IVVENTVTIS. VIA.
ET PONTES. VETVSTA.
CONLAPSA. REST.
A. . . . . VIND. M. P.

Toutefois je diray en passant, que Leonclavius se méprend en ce qu'il estime, que les seuls Puisnés de l'Empereur ayant esté qualifiez du titre de *Nobilissimi Cæsares*, veu que cette qualité se trouve aussibien prise par les aînez, voire même par les Peres, desjà de longtems faits Empereurs, comme on peut justifier par Medailles & Inscriptions antiques. Le premier des Enfans, qui porte ce titre aux Medailles, & aux Auteurs, qui en traitent, c'est *M. Julius Philippus*, fils unique de l'Empereur *Philippus*, & joint à l'Empire avec luy. *Decius* avec ses deux fils *Etruscus* & *Numerianus*, comme pareillement *Carus* avec *Carinus* & *Numerianus* ses enfans, portent indifferemment ce ti-

tre en leurs Medailles ; & quoy que le nom de *Cæsar* soit souvent pris pour les Princes non encore Empereurs, mais désignez à l'Empire, si est-ce que quelques Empereurs, qui se disoient Augustes par le droit de l'Empire, en quelques-unes de leurs Medailles, n'ont laissé de prendre le titre de *Nobilissimus Cæsar*. J'ay appris tout cela de Monsieur Colbert, Seigneur de Terron, le plus curieux des pieces antiques, & le mieux entendu au fait particulier des Medailles, qui soit en nostre ville de Reims. Quand aux Inscriptions, c'est lui, qui m'a pareillement advisé de celle-cy, qui se trouve au second des *Annales* de *Baronius*, & qui donne la qualité de Très-Noble au Fils aîné de *Carus* en ces mots.

Victoriossimo Principi Juventutis
M. Aurelio Carino Nobilissimo Cæsari, &c.

Mais pour révenir à l'autorité de Leonclavius, d'autant qu'elle porte un tesmoignage certain, que les chemins pavez & marquez de colomnes s'estendoient jusques aux extremitez de l'Empire de ce costé-là, j'ay bien voulu fortifier cette croyance par les mesmes mots de Leonclavius, qui sont tels. *Hi* Romani *filios Imperatorum natu minores Nobilissimos vocabant : Illi* Græci *Novellissimos, voce nonnihil corrupta, sicut patet ex Historiis, Inscriptionibus, Numismatibus antiquis, & Fastis. Unicam tantùm hoc loco lubet Inscriptionem fidei causa (licet in re manifesta) ponere : tum quod pro se vetus, jam nova sit : hoc est, recens primùm inventa : tum quod antiquitatem nobilis Urbis Austriæ Viennensis quondam, seu Vindobonæ, seu Vindonianæ (quod magis probamus) insigniter illustret. Eam magnifici Equitis D. N. Hieronymi Beck à Leopoldstorf Cæs. Majestat. Cameræ Aulicæ Consiliarii, studio liberali debemus : qui columnæ fragmentum veteris, quæ integra milliarium Romanorum fuit, in vinea quadam, haud procul à S. Marci Nosocomio, ad unum à Vienna lapidem, repertum cum intelligeret, operam dedit, ut domum suam deportatum posteritati conservaretur.*

10. Quant aux autres chemins de Baviere & des deux Pannonies, desquels jusques à present n'a esté faite aucune mention, vous n'en aurez icy que les titres generaux, qui sont tels.

Iter à Lauriaco Veldidenam.	M. P. CCLXVI.
Item ab Aemona per Sisciam Sirmium usque.	M. P. CCCXI.
Iter à Vindobona Pœtovionem.	M. P. CLXXXIV.
Iter à Pœtovione Carnuntum.	M. P. CLXIV.
A Sabaria Bregetionem.	M. P. CII.
A Sabaria Acincum.	M. P. CLXVIII.
A Sopianis Acincum.	M. P. CXXXV.

A Sopianis Bregetionem.	M. P. C.
Iter à Siſcia Marſam.	M. P. CXXXIV.
A Pœtovione Siſciam.	M. P. CX.
A Sabaria Vindobonam.	M. P. LXXXVIII.
Iter ab Acinco Crumero, quo caſtra conſtituta ſunt.	M. P. LXII.
Iter à Sirmio Carnuntum.	M. P. CCCXI.
Iter à Sirmio Salonas.	M. P. CCLXXVI.

DU CHEMIN QUI PASSE PAR TERRE d'Italie au reſte de l'Europe.

CHAPITRE XLII.

1. *Recapitulation de ce qui a eſté dit cy-deſſus. Deſſein pour ce qui vient enſuite.*
2. *Deux Grands Chemins qui conduiſent de l'interieur de l'Italie en Aquilée.*
3. *Aquilée derniere Ville d'Italie. Paſſage en Dalmatie & en Hongrie.*
4. *Chemin d'Aquilée à Conſtantinople & Nicomedie.*
5. *Autre chemin de Vidino à Nicomedie.*
6. *Villes principales par leſquelles paſſe ledit chemin.*
7. *La Scythie chargée des Grands Chemins de l'Empire. Chemin pavé en Scythie & en Thrace.*

1. Ous avons dit au chapitre XXIX. de ce livre, que par l'entremiſe de la Gaule Ciſalpine des Romains, leurs Chemins militaires eſtoient portez de terre en terre, & de Region en Region par tout ce qu'ils tenoient de païs en l'Europe: & que cela ſe faiſoit par deux endroits : dont l'un eſt à travers les Alpes à ſeneſtre, & l'autre à dextre par le pied deſdits monts, & le rivage de la Mer Adriatique. Nous avons expedié les chemins qui paſſent par le premier endroit, & montré que par iceluy les Gaules, l'Eſpagne, & la Pannonie ſont remplies de chemins, qui ont correſpondance les uns avec les autres : & tous enſemble avec les villes de Milan & de Rome. Il faut donc venir à preſent au Traité de ceux qui prennent leur route par le ſecond endroit, qui eſt à travers de ce qui reſte de terre plaine entre les Alpes, & la mer de Veniſe, juſques en Aquilée.

2. Or eſt-il, que dans l'Itineraire il y a pluſieurs Chemins Militaires qui conduiſent de l'interieur d'Italie en Aquilée: ou bien (ſi

vous voulez) qui viennent d'Aquilée en Italie : ſpecialement à Boulogne. Car c'eſt ainſi que l'Itineraire va bien ſouvent prendre le commencement des Grands Chemins par leur fin. Voicy donc comme il en parle en la page 64.

ITER AB AQUILEIA BONONIAM. m. p. CCXVI. ſic,

Concordiam.	m. p. XXXI.
* *	*
Altinum.	m. p. XXXI.
Patavium.	m. p. XXXII.
Ateſte.	m. p. XXV.
Anneianum.	m. p. XX.
Vicum Varianum.	m. p. XVIII.
Vicum Serninum.	m. p. XX.
Mutinam.	m. p. XXIII.
Bononiam.	m. p. XVIII.

Le ſecond eſt de Rimini audit lieu de Bologne : & delà en Aquilée par une autre voye : toutefois un peu mêlée avec la premiere, ainſi qu'il s'enſuit,

page 28.

Item ab Arimino Cæſenam. Civ.	m. p. XX.
Faventiam. Civ.	m. p. XXIV.
Forum Cornelii. Civ.	m. p. X.
Bononiam. Civ.	m. p. XXIV.
Mutinam. Civ.	m. p. XXV.
Regium. Civ.	m. p. XVIII.
Parmam. Civ.	m. p. XIX.
Fidentiolam. Vicum.	m. p. XX.
Placentiam. Civitatem.	m. p. XXIV.
Laudem. Civ.	m. p. XXIV.
Mediolanum Civ.	m. p. XVI.
Bergomum. Civ.	m. p. XXXIII.
Brixiam.	m. p. XVIII.
Sirmionem. Manſionem.	m. p. XXII.
Veronam. Civ.	m. p. XXXIII.
Vicetiam. Civ.	m. p. XXXIII.
Patavium. Civ.	m. p. XXVII.
Altinum. Civ.	m. p. XXXIII.
Concordiam. Civ.	m. p. XXXI.
Aquilejam. Civ.	m. p. XXXI.

3. C'eſt ainſi que les Chemins militaires ſont conduits juſques en

Aquilée, qui est la derniere ville d'Italie selon l'Itineraire mesme ; d'autant que pour signifier le passage & continuation d'iceux de l'Italie dans les Provinces voisines, il prend pied sur ladite ville, comme estant encore des villes Italiennes, ainsi que l'on peut voir par le titre suivant.

DE ITALIA PER ISTRIAM IN DALMATIAS.

Iter ab Aquileia per Istriam extra mare Pag. 61.

Salonas.	m. p. CXCVIII.
Fontem Timavi.	m. p. XII.
Tergeste.	m. p. XII.

Et ainsi du reste du détail, que l'Itineraire conduit jusques à Salone en Dalmatie, ville natale de l'Empereur Diocletian : comme aussi de sa retraite, lors que volontairement il se fut déchargé de l'Empire. De Salone il y avoit un grand Chemin qui alloit joindre la ville de Sirmisch en Hongrie, inseré sous ce titre en la mesme page.

Iter à Sirmio Salonas. m. p. CCLXXVI.

Ce qui montre la correspondance que les grandes villes avoient les unes avec les autres par lesdits Grands Chemins : veu que Sirmisch avoit communication à Rome par Salone, Aquilée, Milan, Boulogne, & Rimini. Et d'autre-part, à Treves par le Duché de Baviere : & par les villes assises tout le long de la rive du Rhin. Salone avoit encore une correspondance à la ville de Durazzo, nommée *Dyrrachium*, *& Epidamnum*, à travers la Macedoine, que l'Itineraire remarque en ce titre.

Item de Dalmatia in Macedoniam : id est, Salonis Dyrrachium. m. p. CCCIII. Page 76.

Davantage il se trouve encore un chemin d'Aquilée en la ville de Sisseck en la haute Pannonie sur la riviere de Saw, qui a pour titre.

Ab Aquileia per Liburniam Sisciam, m. p. CCXIII. Page 62.

4. Mais le plus grand, & le plus remarquable de tous, est celuy qui s'en va de la ville d'Aquilée en la ville Imperiale de Constantinople, assise sur l'extremité de l'Europe, vis à vis de la petite Asie. Ce chemin seroit par trop long à rapporter icy en son entier, on le peut voir és pages 29. 30. & 31. de l'Itineraire d'Antonin : qui ne l'arreste

pas à Constantinople : Mais passant outre à travers le Bosphore Thracien, il le fait entrer en la petite Asie, le conduisant droit en Calcedoine : & delà à Nicomedie de Bithynie. Que si vous supputez les nombres des distances depuis Aquilée jusques à Nicomedie, vous aurez au produit pour longueur dudit chemin douze cens cinquante-six milles Italiques, qui valent six cens vingt-huit lieües Françoises.

Ce chemin partant d'Aquilée passe par les villes de Pettauw, Marovisch, Sirmisch, Belgrade, Macheſtz, dit *Aureus Mons*, & autres villes de Mesie & de Thrace : & a des rapports & communications avec plusieurs autres chemins, tels qui sont ceux qui s'estendent de Cabila en Hadrianopoli : de Ploudin à Heraclée de Misie : & de Vidin à Nicomedie, signifiez sous ces titres.

Iter Thraciæ à Cabyle per compendium
Page 37. *Hadrianopolim* m. p. LXXVIII.
A Plotinopoli Heracleam, m. p. XCII.
Item per ripam à Viminario Nicomediam. XII. m. p. LXXII. sic.
Page 49.

5. Ce dernier est encore des plus longs de tous ceux de l'Itineraire, ainsi que montrent les nombres du détail, qui montent à onze cens cinquante milles Italiques : c'est-à-dire, à cinq cens soixante & quinze lieües de France. Et partant il faut conclure, que les nombres de XII. & de LXXII. qui se trouvent en l'Itineraire, sont nombres corrompus. Car le premier signifieroit douze mille milliaires, selon la commune façon des Anciens, qui par une petite ligne traversante, mise au dessus d'un nombre, le faisoit valoir mille fois autant comme il valoit d'unitez. Ainsi $\overline{I}$ signifioit un mille ; $\overline{X}$ dix mille. Mais aussi peu convient en cet endroit le nombre de LXXII. par trop éloigné d'onze cens cinquante, que je trouve estre le nombre juste des milliaires compris au détail.

6. Ce chemin s'estend de Vidin sur la rive du Danube, en la haute Mesie, jusques au lieu dit *Sucidava*, dans l'Itineraire : qui est la derniere ville de la basse Mesie : d'où il entre dans la partie de la Scythie qui dépendoit de l'Empire Romain. Car encore qu'au détail dudit Grand Chemin, le mot de *Scythia* ne soit mis qu'après *Trosmim* : Si est-ce que la Notice de l'Empire nous asseure, qu'*Ariopolis*, *Capidava*, *Carso*, *Cio*, *Biroe*, & *Trosmis*, estoient sous la disposition du Gouverneur de Scythie, *sub dispositione Ducis Scythiæ*. *De Sucidava*, ce chemin procedant jusques aux bouches du Danube, que l'on appelle Ister en Scythie, va droit à l'ancienne ville de *Tomos*, rénommée pour le meurtre que Medée commit en cet endroit en la personne de son frere Absyrtus, qu'elle mit en plusieurs pieces. Comme aussi pour avoir esté

esté le lieu d'exil du Poëte Ovide, qui descrit si bien ce meurtre au 3. *de Tristibus* : où vous trouverez l'Ethimologie de Tomos, en ces vers,

Inde Tomos dictus locus hic : quia fertur in illo
Membra Soror Fratris dissecuisse sui.

De-là ledit chemin rentrant dedans la Thrace, vient réjoindre l'un des chemins precedans, au lieu dit *Ostudizum*, mentionné en la page 30. d'où il s'en va par les mesmes villes à Constantinople, & de Constantinople par le Bosphore Thracien à Nicomedie.

7. Ainsi voyez-vous la Scythie mesme estre chargée des Grands Chemins de l'Empire, jusques aux terres lors inhabitées : Ovide nous asseurant en ses livres, *de Tristibus*, *& de Ponto*, que de son temps, outre la ville de Tomos, il n'y avoit plus que le Bosphore Cimmerien, & les marescages inhabitables de Scythie.

Bosphorus, & Tanais superant, Scythiæque paludes :
Vixque satis noti nomina pauca loci : 3. de Trist.
Ulterius nihil est, nisi non habitable frigus.
Heu quam vicina est ultima terra mihi !

Et qui plus est, je trouve par exprès, que ce chemin qui traversoit la Scythie & la Thrace, estoit du nombre des chemins pavez par les Romains. En signe dequoy, il en avoit le nom de *Strata vetus*, qui ne veut dire autre chose, que vieil chemin pavé. Ce que l'on peut récueillir de ces mots d'Eutropius, lequel descrivant le meurtre commis en la personne de l'Empereur Aurelian, en une des Mansions dudit chemin, nommé *Cænophrurion*, & mentionné en deux endroits en l'Itineraire, il dit, *Interfectus est itinere medio, quod inter Constantinopolim & Heracleam est Stratæ Veteris. Locus Cænophrurion appellatur.*



DU PASSAGE ET CONTINUATION des Grands Chemins aux autres Provinces, à travers la Mer.

Chapitre XLIII.

1. *Deux endroits hors d'Italie, par lesquels les Chemins se continuent par Mer.*
2. *Le premier est des Gaules en Angleterre par le Port de Boulogne.*
3. *Le Port de Boulogne dit* Ictius, *& depuis* Gessoriacus.
4. *Preuves de cela, tirées de Suetone & de Pline.*
5. *Autres preuves d'Ammian & d'Olimpiodore. Du temps de Cesar il n'y avoit point de Villes chez les Morins.*
6. *Interpretation du titre general des Chemins d'Angleterre. Provinces d'Angleterre.*
7. Portus Rutupensis, *ou* Ritupensis, *comment appellé en la langue du païs.*
8. *Distances diverses de la Gaule en Angleterre, comment conceuës.*
9. *Interpretation du titre du premier Chemin d'Angleterre. Muraille d'Angleterre nommée* Vallum, *sa vraye estenduë.*
10. *Que c'est de ce* Vallum *ou rempart que plusieurs Chemins d'Angleterre prennent leur commencement.*
11. *Récit en bref de tous les Chemins d'Angleterre. Du nombre & de l'estenduë d'iceux.*

1. 

Usques à present nous avons mis en évidence tous les Chemins à nous connus, qui passent par les terres d'Italie aux autres Provinces de l'Empire. Il est temps de parler de ceux, qui passent d'Italie & des Provinces aux Regions qui ne se peuvent aborder que par Mer; & dont les Chemins se répondent de rivage en rivage, & de port en port. Tout ainsi donc que nous avons commencé le discours des Chemins de la terre par la partie Occidentale, les conduisant par le Septentrion jusques en la partie Orientale de l'Europe : Nous ferons de mesme des Chemins qui se continuent par Mer : car de trois passages que je trouve en tout hors l'Italie, l'un en Occident, & les deux autres en Orient; Je parleray de l'Occidental le premier : puis des deux Orientaux. Par le moyen de l'Occidental, je déduiray les Chemins militaires de la Grande Bretagne : & par les deux Orientaux, ceux de la petite Asie, des Armenies, de la Mesopotamie, de la Syrie, de la Palestine, & de l'Egypte.

2. Le premier donc, est celuy qui s'en va de la Gaule en la Grande Bretagne par le Port de Boulogne, en la Region des anciens Morins, que nous avons dit estre ceux de Teroüenne. Car encore que dès le temps de Cesar il y eust quelques lieux qui pouvoient servir de station, plustost que de Port, pour passer en Angleterre : si est-ce que c'estoit à Boulogne que se trouvoit celuy-cy, qu'il appelle *Ictium*, ou *Itium Portum*, comme on peut colliger de ses livres de la guerre des Gaules. Ce passage estoit le plus court & le plus facile pour aller de la Gaule en Angleterre : comme il nous enseigne luy-mesme, quand il dit, qu'il assembla en ce Port toutes ses gens pour y passer la seconde fois : *Omnes ad Portum Itium convenire jussit*, dit-il, *quo ex portu commodissimum in Britanniam transjectum esse cognoverat, circiter millium passuum xxx. à continenti.* C'est le Port duquel il estoit desja passé la premiere fois : comme estant assis au trajet de Mer le plus court de ce rivage : *Ipse cum omnibus copiis in Morinos proficiscitur, quod indè erat brevissimus in Britanniam transjectus. Huc naves undique ex finitimis regionibus, &, quam superiore æstate ad Veneticum bellum fecerat, classem jubet convenire.* Lib. 5. Comment. Lib. 4.

3. Aussi est-ce le mesme Port, que nostre Itineraire a rémarqué, pour servir de passage maritime en Angleterre : d'autant que celuy que les Auteurs suivans ont appellé *Gessoriacus*, n'est autre que le Port mesme *Ictius*, qui est à Boulogne : ainsi que la Carte de Peutinger le tesmoigne en ces mots.

TABULA.

Gesogiaco, quod nunc Bononia. XXIV.

Et ne sçay pourquoy Ortelius, & autres qui parlent de ce Port, n'en ont pas voulu croire l'Auteur de ladite Carte, qui est un meilleur auteur que plusieurs ne se persuadent : & seroit bien encore autre, s'il estoit répurgé des fautes des copistes : comme en la diction mesme de *Gesogiaco*, qu'ils ont escrit au lieu de *Gessoriaco*.

Davantage, c'est en ce lieu mesme qu'Antonin, ou quiconque soit auteur de l'Itineraire, porte la fin des Grands Chemins de la Gaule. Auteur duquel le tesmoignage est considerable, veu qu'il est appuyé d'autres, qui disent, que *Gessoriacus Portus* estoit le passage de la Gaule en la Grande Bretagne. Suetone descrivant le passage de l'Empereur Claudius, qui premier après Jules Cesar entra dans la Grande Bretagne, & en conquit la plus grande partie, ne luy fait prendre autre chemin que par là : disant, *à Massilia Gessoriacum usque pedestri Itinere confecto, indè transmisit.* Pline nous donne un tesmoignage bien asseuré de cela mesme, lors que parlant de la longueur de l'Europe, &

de la fin qu'elle prend du costé de la Grande Bretagne, il n'assigne pas plusieurs Ports au païs des Morins : mais comme s'il n'y en avoit qu'un seul, il dit : *Est autem ipsius Italiæ, ut dixi* XII. M. P. *ad Alpes, undè per Lugdunum ad Portum Morinorum Britannicum, qua videtur mensuram agere Polybius*, XI. M. LXVIII. Que s'il y eut eu plusieurs Ports au païs des Morins, il n'eut pas failly de désigner celuy duquel il vouloit parler.

Lib. 4. cap. ult.

5. Que si on me demande où est ce Port, outre l'autorité de la Carte cy-dessus, Ammian Marcellin & Olimpiodore ont escrit que c'est celuy de Boulogne, desquels le premier parlant d'un certain Lupicinus, lors estant en la grande Bretagne, homme fier & superbe, à qui on vouloit rétrancher le passage d'Angleterre en la Gaule, dit, que ce fut à Boulogne, que l'on mit des sentinelles pour y veiller : *Notarius Bononiam mittitur, observaturus sollicitè, ne quisquam fretum Oceani transire permitteretur*. Et Olimpiodore en l'histoire de Theodose l'ancien, & de Theodose & Honorius le jeune, parlant de Constantin, qui s'estoit fait tyranniquement Empereur en la grande Bretagne, il dit : τῆς Βρετlανίας ἐξιὼν, περαιοῦται ἅμα τοῖς αὐτοῦ ἐπὶ Βονωνίαν πόλιν, οὕτω καλουμένην, παραθαλασσίαν, καὶ πρώτην τῶν ἐν τοῖς Γαλατῶν ὅροις κειμένην. C'est-à-dire, que Constantin ayant laissé la grande Bretagne, passa avec les siens à Boulogne, qui est la premiere des villes maritimes sur le rivage Gaulois. D'où l'on peut tirer en consequence, que la ville de Calais n'estoit encore en estre en ce temps-là : veu que sous l'Empire de Jules Cesar, ny long-temps depuis, il n'y avoit aucune ville en tout le païs des Morins : ainsi que Dion Cassius nous le tesmoigne en termes exprés : où parlant des Morins & Menapiens, il dit, qu'ils n'avoient villes ny bourgs : mais qu'ils habitoient en des cavernes & tugurions : Οὔτε γὰρ πόλεις ἔχοντες, ἀλλ' ἐν καλύβαις διαιτώμενοι, &c. Aussi en ce temps, & en celuy de Vespasian, de Tite & Domitian ses enfans, Boulogne mesme n'avoit pas le nom de ville, mais seulement de *Pagus*, qui signifie un village. C'est ainsi que Pline l'appelle au dix-septiéme Chapitre du livre 4. de son histoire : où parlant de certains peuples voisins, il dit : *Deinde Menapii, Morini, Oromansaci juncti Pago, qui Gessoriacus vocatur :* Et ne peut-on prendre en cet endroit *Pagus* pour une Region entiere, ainsi qu'il se prend quelquefois : d'autant que le mot de la Region précede, qui est *Morini*. Ce que Florus confirme par ces mots, où il fait comparaison du commencement encore rude & grossier de la ville de Rome, avec son estat triomphant. *Idem tunc Fæsulæ, quod Carræ nuper. Idem nemus Aricinum quod Hercynius saltus : Fregellæ, quod Gessoriacum : Tiberis quod Euphrates.* Où il ne fait pas une comparaison de Province à Province, mais d'un bourg d'Italie à un village des Morins seulement.

Lib. 1. cap. 11.

6. Or voyons ce que dit l'Itineraire sur le passage de la Gaule en Angleterre.

Iter Britanniarum.

A Gessoriaco de Galliis Ritupas in portum Britanniarum. Stad. num. CCCCL. pag. 105.

Avant que les Romains eussent réduit la Grande Bretagne sous leur Empire, toutes les Isles sises au Septentrion de la Gaule, se nommoient du nom commun de *Britanniæ* : Comme Pline le raconte. Et à cela se rapportent les vers de Catulle, parlant d'Auguste, Plin. lib. 4. cap. 16.

Hunc Galliæ timent, timent Britanniæ.

Mais depuis qu'elle fut mise sous le joug de l'Empire, ce mot fut attribué à quatre Provinces d'Angleterre, qui sont, *Maxima Cæsariensis, Flavia Cæsariensis, Britannia prima, & Britannia secunda* : Lesquelles la Notice de l'Empire augmente jusques à cinq ; sçavoir, *Maximam Cæsariensem, Valentinam, Britanniam primam, Britanniam secundam & Flaviam Cæsariensem.* Et n'y a point de doute, que ce ne soit ces diverses Bretagnes, que l'Itineraire entend sous ces termes conceus en nombre de plusieurs. Juxta Ruffum.

Iter Britanniarum.

7. Le Port donc de la Grande Bretagne, qui respondoit lors à celuy de Boulogne pour la continuation des Grands Chemins, estoit celuy, que l'histoire appelle *Portum Rutupensem*, ou *Ritupensem*, du nom d'une place ou bourg voisin, nommé *Rutupiæ* par les Latins, que l'on a depuis appellé *Reptacester* : & à present *Sandwich*. Aucuns le nomment *Richborrow*, du nom d'un ancien Chasteau ruïné sur le rivage de la Mer, duquel le *Ritupiæ* des Latins rétient encore quelque vestige. Ammian Marcellin l'appelle *Rutupias*, quand il dit : *Adulta hieme dux antedictus Lupicinus Bononiam venit : quæsitisque navigiis, & omni imposito milite, observato statu secundo ventorum, ad Rutupias, sitas ex adverso defertur : petitque Lundinum.* Les autres nomment ce port *Ritupas*, les autres *Rutubum*, tesmoin le Venerable Bede, au commencement de son histoire Ecclesiastique : où descrivant la situation de la Grande Bretagne, il dit : *Britannia habet à meridie Galliam Belgicam, cujus proximum littus transmeantibus aperit civitas, quæ dicitur Rutubi portus. Qui portus à gente Anglorum nunc corruptè Reptacester vocatur, interposito mari, à Gessoriaco, Morinorum gentis littore, proximo trajectu, milliarium quinquaginta, sive, ut quidam scripsere, Stadiorum quadringentorum quinquaginta.* Mais outre ce Port, il y en avoit un autre plus prochain, nommé *Dubris* par les Latins, & *Dower* par ceux du païs. Lib. 20.

Jules Cesar touche l'un & l'autre de ces deux ports, quand il dit, *Se hora circitèr diei quarta Britanniam attigisse. Hinc vero se hora ix. circiter millia passuum viii. progressum, aperto ac plano littore naves constituisse, militemque exposuisse.* Où se peut colliger, que le port de Dower estoit plus proche de Boulogne de VIII. milles, que celuy de Sandwich.

8. Quand à la distance de la Gaule en Angleterre, il y a grande diversité dans les auteurs. Jules Cesar n'y met que XXX. milles, ainsi que nous avons veu par un passage cy-dessus allegué : Et semble qu'il en doive estre plustost creu que les autres, d'autant que devant que d'entreprendre d'y passer, il s'estoit enquis diligemment, & de la distance, & de plusieurs autres choses appartenantes au païs : & que par deux fois il a passé & repassé ce détroit. Dion nous le dépeint de CCCCL. Stades, qui sont 56. milles Italiques. Strabo de CCCXX. stades, qui ne réviennent qu'à quarante milles. Pline tient le milieu des deux, qui constitue entre l'une & l'autre terre L. milles de distance. Mais cette diversité vient des endroits divers, desquels tous ces Auteurs ont parlé. Quant à Jules Cesar, il ne conduisit pas son armée de premier abord de Boulogne droit au port de Sandwich : Car il vint premierement surgir à Dower, qui est plus proche de huit milles du port de de Boulogne. C'est pourquoy Cesar ne fait estat que de XXX. milles de distances d'une terre à l'autre. Mais Strabo, qui en met quarante, & les autres cinquante, parlent de la distance qu'il y a de Boulogne à Sandwich, ou *Ritupiæ :* le premier touchant bien près à la juste mesure, & les autres l'excedant de dix milles ou environ. Et quand à l'Itineraire, il excede de plus de seize milles, attendu que les CCCCL. stades avec lesquelles il mesure ladite distance, réviennent à LVI. milles Italiques.

9. Mais sans nous arrester davantage à conferer ces distances, il nous faut venir à l'interpretation des Grands Chemins d'Angleterre. Quoy faisant, je ne diray rien de ce qui est touché au livre premier, touchant les inventeurs & auteurs d'iceux. Et quant au nombre & à la longueur, ce que nous en dirons icy, sera tout different, non toutefois contraire, à ce que nous en avons dit ; d'autant que là, nous n'en avons parlé qu'en passant : Mais c'est icy le lieu où il en faut traiter à plein fond. Briévement neantmoins, autant qu'il nous sera possible. Voicy donc le premier de tous.

A limite, id est à Vallo Prætorium usque. M. P. CLVI.

Spartianus in Hadriano. C'est à dire : des limites ou levée de Severus en la ville de Westchester, ou Coventry.

Pour entendre ce que veut dire ce titre, il faut sçavoir, que l'Em-

pereur Adrian fit autrefois construire en Angleterre une muraille reconnuë dans l'histoire sous le nom de *Vallum*, qui est de LXXX. milles d'estenduë. Septimius Severus l'amplifia depuis d'une Mer à l'autre, aux mesmes fins qu'elle avoit esté commencée : c'est à sçavoir pour servir de barriere entre les terres conquises par les Romains, & celles des Barbares. Aurelius Victor nous en donne ce tesmoignage. *Hic in Britannia vallum per xxx. passuum millia, à mari ad mare deduxit* ; où il ne fait l'augmentation de Severus que de trente mille pas. Mais pour montrer qu'il y a de l'erreur en ce nombre, & que ce mur ou rempart, fut continué jusques à cent trente-deux mille pas ; Nous produirons les tesmoignages conformes de deux anciens Auteurs dignes de foy. Le premier, sera celuy d'Eusebe, qui dit, *Severus in Britannos transfert Bellum : Ubi, ut receptas Provincias ab incursione Barbarica faceret securiores, Vallum per* CXXXII. m. p. *à mari ad mare duxit.* Le second est de Paul Orose, qui en dit autant : *Severus Victor in Britanniam defectu penè omnium sociorum trahitur, ubi magnis gravibusque præliis sæpe gestis, receptam partem Insulæ à cæteris indomitis gentibus Vallo distinguendam putavit. Itaque magnam fossam, firmissimumque vallum, crebris insuper turribus munitum, per* CXXXII. m. p. *à mari ad mare duxit : ibique apud oppidum Eboracum morbo obiit.* Hist. VII. 17.

10. Or qui ne voit, que ce Mur est le mesme ouvrage, lequel nostre Itineraire appelle *Vallum*, en son premier titre : Car comme ainsi soit, que ce Mur servoit de barriere entre les Romains & les Pictes, il donne le nom de *Vallum* à ces limites : & d'icelles, comme d'un lieu fort remarquable, il commence à déduire les Grands Chemins d'Angleterre. Ainsi, encore que ce soit du Port de Sandwich, ou Ritupic, que les Grands Chemins de l'Empire doivent prendre commencement pour aller avant en païs dans la grande Bretagne : si est-ce que cet Itineraire s'en va prendre le premier bout d'iceux en la partie plus réculée de leur origine, & vient justement finir à leur commencement : tesmoin le second chemin dudit Itineraire, qui traverse l'Angleterre d'un bout à l'autre : & qui porte pour titre,

ITER A VALLO AD PORTUM *Ritupas.*	M. P. CCCCLXXXI. sic,
A Blatoburgio Castra Exploratorum.	M. P. XII.
Luguvallum.	M. P. XII.
Voredam.	M. P. XIV.
Brovonacim.	M. P. XIII.
Verterim.	M. P. XIII.
Lavatrim.	M. P. XIV.
Cataractonem.	M. P. XIII.
Isurium.	M. P. XXIV.

page 105.

Eboracum.	M. P. XVII.
Calcariam.	M. P. IX.
Camulodunum.	M. P. XX.
Mamucium,	M. P. XVIII.
&c.	

11. Quant aux autres chemins, il suffit pour abréger de les donner icy en gros.

Iter à Londinio ad portum Dubrim	m. p. LXVI.
Iter à Londinio ad portum Lemanis.	m. p. LXVIII.
Iter à Londinio Luguvallum ad Vallum.	m. p. CCCCXLIII.
Iter à Londinio Lindum.	m. p. CLVI.
Iter à Regno Londinium.	m. p. XCVI.
Iter ab Eboraco Londinium.	m. p. CCXXVII.
Iter à Venta Icenorum Londinium.	m. p. CXXVIII.
Iter à Clano Venta Mediolanum.	m. p. CL.
Iter à Seguntio Devam.	m. p. LXXIV.
Iter à Muridono Viroconium.	m. p. CLXXXVI.
Iter ab Isca Callevam.	m. p. CIX.
Item alio Itinere ab Isca Callevam.	m. p. CIII.
Iter à Calleva Iscadum Nuniorum.	m. p. CXXXVI.

Que si l'on récuille en un tous les chemins que les Empereurs ont fait paver en Angleterre, on en trouvera quinze en nombre ; dont les sept prenoient fin ou commencement en la ville de Londres, comme en la principale de la Grande Bretagne. Puis supputant les milliaires de tous les quinze ensemble, l'on verra que le tout monte à deux mille cinq cens soixante & dix-neuf milles Italiques d'ouvrage de main en longueur : & partant que ce n'est sans cause, si les habitans du païs, que ne sçavent l'origine de tels œuvres, les attribuent à des Geants, ou à la Magie, ainsi qu'il a esté dit au livre premier.

DE

DE DEUX PASSAGES DE THRACE en l'Asie Mineure.

Chapitre XLIIII.

1. *Deux passages à l'Orient de Thrace en Asie.*
2. *Premier passage par le Détroit de Constantinople : & le premier Chemin qui en dépend.*
3. *Port de Constantinople.*
4. *Second Chemin dépendant du Port de Constantinople.*
5. *Continuation dudit Chemin.*
6. *Le plus Grand Chemin de l'Itineraire d'Antonin divisé, puis remis en un : Longueur d'iceluy.*
7. *Chemins d'Egypte, & leur estenduë.*
8. *Toutes les Provinces d'Asie Mineure & Majeure fournies de Grands Chemins.*
9. *Pourquoy les Chemins d'Asie & d'Egypte ne sont descrits qu'en gros.*
10. *Situation des villes mentionnées esdits Chemins.*
11. *Deux Chemins pavez en Mesopotamie.*
12. *Villes de Phenicie & de Palestine.*
13. *Second passage d'Europe en Asie.*
14. *Description dudit passage pris de l'Itineraire.*

1. 

Pres avoir montré que les Grands Chemins de la Gaule en la partie Occidentale d'Europe, se vont joindre à ceux de la Grande Bretagne par le benefice de certains Ports se répondans de terre en terre les uns aux autres : il en faut à cette heure faire autant de la partie Orientale, qui est l'ancien Royaume de Thrace que quelques-uns nomment à present, ou Romanie, ou Turquie. Je ne doute point qu'il n'y ait plusieurs Ports & passages, qui de divers endroits de la Grece & de la Macedoine peuvent aller par toute l'Asie & l'Afrique : mais d'autant qu'ils n'ont rien de commun avec nos Grands Chemins, je n'en ferai mention aucune en cet endroit. Et diray, que pour ce qui touche la continuation des Chemins militaires des Romains à travers la mer Mediterranée du costé de l'Orient, je n'ay trouvé que deux passages seulement, l'un & l'autre de Thrace en la petite Asie. Le premier par le Bosphore Thracien, aujourd'huy dit le Détroit de Constantinople : & le deuxiéme par l'Hellespont. Pline nous aprend, que la mer Egée vient frapper les rivages de l'Asie & de l'Europe de la part du Midy : & que de large qu'elle estoit auparavant, elle se réduit à l'étroit pour entrer dans l'Hellespont : où l'Europe & l'Asie

Plin. lib. 4. cap. 11.

ne sont séparées que de sept stades seulement. Puis s'élargissant un peu sur la longueur de deux cens trente-neuf mille pas, elle fait ce que l'on appelle le Propontide : & vient derechef à s'estressir au Bosphore de Thrace, qui n'est que de cinq cens pas de largeur entre Bizance & Calcedoine. Ces deux lieux, où la mer est ainsi mise à l'étroit, sont les endroits de nos deux passages : desquels Pline fait ainsi la description. *Vastum mare præjacens Asiæ, & ab Europa porrecto Cherrhonesi littore expulsum, angusto meatu irrumpit in terras, VII. Stadiorum intervallo Europam auferens Asiæ. Primas angustias Hellespontum vocant. Hac Xerxes Persarum Rex, constrato in navibus ponte, duxit exercitum. Porrigitur inde tenuis Euripus* LXXXVI. M. P. *spatio ad Priapum urbem Asiæ, qua Magnus Alexander transcendit. Indè expatiatur æquor : rursusque in arctum coit laxitas. Propontis appellatur, angustiæ Thracius Bosphorus, latitudine* D. *passuum, qua Darius pater Xerxis copias ponte transvexit. Tota ab Hellesponto longitudo* CCXXXIX. M. P.

Lib. 4. nat hist. c. 11.

Nous parlerons donc de ces deux passages par ordre ; & commencerons par celuy de Constantinople, afin de reprendre les Grands Chemins que nous y avons desja conduits, & d'Italie, & de Hongrie : pour de-là, les faire passer jusques aux extremitez Orientales de l'Empire en la grande Asie : & aux Meridionales en Egypte.

2. Quant au premier, c'est celuy qui de Constantinople passe en Calcedoine à travers le Bosphore Thracien, que l'Itineraire appelle *Trajectum in Bithyniam:* d'autant que c'estoit en ce lieu que les Grands Chemins de l'Empire estoient continuez d'Europe en Asie par les Royaumes de Thrace & de Bithynie : qui n'estoint éloignez l'un de l'autre à l'endroit de ces deux villes, que de la longueur de cinq cens pas, suivant la mesure de Pline. Ce qu'il faut entendre de terre en terre. Mais de Bizance à Chalcedoine, il y avoit quatre milles Italiques, suivant l'Itineraire. Voicy comme il en descrit la distance.

BIZANTIUM.

Page 31.

Quæ & Constantinopolis,	M. P. XVIII.
Chalcedoniam.	
Trajectus in Bithyniam.	M. P. IV.
Pantichium.	M. P. XV.
Libyssam.	M. P. XXIV.
Nicomediam.	M. P. XXII.

3. Quant au port du costé de la Thrace, Zosimus en fait mention, lors que discourant de la fondation de Constantinople sur les anciennes ruines de Bizance, il dit, *Eodem modo & ab Aquilonari colle deorsum ductus erat, usque ad Portum, quod Navale dicunt : & ulteriùs usque ad mare, quod directò situm est ad id ostium, per quod in Euxinum Pon-*

Lib. 2.

tum navigatur. C'est donc de ce Port que l'on passoit d'Europe en Asie: & d'où l'Itineraire a pris le commencement du premier chemin qu'il conduit par Calcedoine en Nicomedie. Strabo met ainsi l'une de ces villes en suite de l'autre. *Hujus est Chalcedon, in Ponti ore sita, quam Megarenses condidere. Post Chalcedonem sequitur littus, quod Astacenus sinus appellatur, qui Propontidis pars est. In eo condita est Nicomedia, dicta de nomine Regis cujusdam Bithyni, qui eam condidit.* Lib. 14. Geogr.

4. Le second chemin porte pour titre,

A Constantinopoli usque Antiochiam.	m. p. DCCCXVI.	
Item Libo.	m. p. XXII.	
Nicæam.	m. p. XXIII.	Pag. 31.
&c.		

Ce chemin passe à travers la Bithynie jusques à Dadastane, assise sur les confins de Bithynie & de Galatie: qui est le lieu où l'Empereur Jovinian déceda d'une mort soudaine, *Cum enim venisset Dadastanam*, comme Ammian Marcellin le tesmoigne: *Qui locus Bithyniam distinguit & Galatas, exanimatus inventus est nocte.* De-là passant par Ancyre en Galatie, & par plusieurs villes de Cappadoce & de Pisidie, où il tranche le mont Taurus, il entre dans la Cilicie par la Region des Egeates: & de-là dans la Syrie par Aiazzo, dit *Issus* par les Latins, derniere ville de Cilicie, que quelques-uns appellent la Porte de la Syrie: De-là ce chemin tire en Antioche, assise sur le fleuve Orontes, distante de 695. milles de Constantinople, suivant le détail de l'Itineraire. C'est une Ville qui fut autrefois des plus rénommées de tout l'Orient, honnorée de l'origine du nom Chrestien, & de la Chaire S. Pierre: & neantmoins elle est à present tellement ruïnée, qu'elle ne sert que de rétraite aux Hiboux.

5. Cette grande Voye ne s'arreste pas là: mais passant outre, elle s'estend à travers la Syrie, Phenicie, Palestine, & Egypte, jusques en Alexandrie. Encore n'est-ce pas là son dernier periode: car d'Alexandrie prenant sa route par la partie d'Egypte que est à l'Occident du Nil, elle s'en va jusques à la derniere ville de l'Empire, sise sur les confins d'Ethiopie, que l'Itineraire appelle *Hierasycaminon*: & les autres *Hieran Sycaminon*, comme qui diroit Sycaminon la sacrée: jusques à laquelle ceux que Neron avoit commis pour faire la découverte de l'Egypte vers l'Ethiopie, estans parvenus, luy annoncerent qu'elle estoit à LIV. mille pas au de-là de Syenne: comme Pline nous l'a laissé par escrit en ces mots: *Neronis exploratores renunciavere his modis. A Syene Hieran Sycaminon* LIV. M. P. *Inde Tama* LXXV. M. P. *Regionem Euomyniton, Æthiopum primam* CXX. Lib. 6. cap. 29.

Finalement ce chemin mesme fait un rétour vers l'Arabie à travers le Nil, passe par la ville de Sienne, & autres dans la partie Orientale d'Egypte : & s'estendant dans les terres des Troglodites jusques au rivage de la mer Rouge, il vient prendre fin à la ville de Clysmos ou Clysma, selon Ptolomée, qui l'appelle *Præsidium*, comme estant une place où les Romains tenoient gens en garnison.

6. Nous voilà donc parvenus de Rome jusques aux confins d'Ethiopie par de petites parcelles de chemins, esparses en plusieurs endroits de ce Livre, lesquelles il est besoin de réjoindre ensemble. Aussi est-ce la verité qu'en tout l'Itineraire d'Antonin il n'y a piéces aucunes qui se suivent mieux, & qui soient plus étroitement jointes & appointées que celles-cy. Mais l'ordre qu'il me falloit ténir en la déduction des Provinces, & en la continuation d'autres chemins par terre ou par mer, me les ont fait desunir, & comme mettre en piéces, en intention de les réprendre en cet endroit, pour les remettre en un corps entier de Rome jusques à Clysmos. Voyez donc icy les principales piéces d'un si long chemin.

Page 28.	*Ab urbe Ariminum.*	M. P. CCXXII.
	Ab Arimino Mediolanum.	M. P. CCXXIV.
Page 29.	*A Mediolano Aquileiam.*	M. P. CCLXI.
	Ab Aquileia Aureum Montem.	M. P. CCCCLXXXI.
page 30.	*Ab Aureo Monte Constantinopolim.*	M. P. DCCX.
page 31. page 32.	*A Constantinopli Antiochiam.*	M. P. DCXCV.
Page 33.	*Ab Antiochia Alexandriam.*	M. P. DCCCXXI.
page 35.	*Ab Alexandria Hierasycaminon.*	M. P. DCCLXIII.
	Per partem Arabicam trans Nilum Clysmon.	M. P. DCCCII.

Que si vous colligez tous ces nombres en un, vous aurez de Rome à la derniere mansion sur la mer Rouge quatre mille sept cens soixante & dix-neuf milliaires : qui se réduisent à deux mille trois cens quatre-vingt-neuf lieües Françoises, lesquelles s'entresuivent dans l'Itineraire sans interruption.

7. Le reste des Chemins militaires de l'Egypte, sont désignez sous les titres qui ensuivent.

	Item à Pelusio Memphim.	M. P. CXXII.
page 34.	*Item à Serapiu Pelusium.*	M. P. LX.
page 36.	*Item à Copto Berenicem usque.*	M. P. CCLXVI.
	Item à Copto Berenicem.	M. P. CCLXXI.

J'ay tiré ces deux derniers nombres de la collection du détail, &

non pas de l'Itineraire imprimé : qui ne porte au gros que CCVIII. & CCLVIII. Supputant donc en une somme tous les ouvrages d'Egypte à part, il se trouvera que les Romains y ont fait plus de quinze cens milles en longueur de Chemins pavez, qui montent à plus de sept cent cinquante lieues Françoises.

8. Reste maintenant à fournir les autres Provinces de l'Asie de leurs Grands Chemins. Ce que nous ferons, non pas selon l'ordre de l'Itineraire : mais de la situation de chacune Province, à commencer du costé de l'Europe, & du traject de Constantinople. Nous commencerons par la Bithynie, la Galatie, Paphlagonie, & Phrygie : esquelles outre le Grand Chemin cy-dessus specifié ; se trouvent encore ceux qui ensuivent.

Item à Claudiopoli Ancyram.	m. p. CXXXIII.	pag. 45.
Item à Pesinunte Ancyram.	m. p. XCIX.	
Item à Tavia Cæsaream usque.	m. p. CIX.	pag. 44.
Item à Dorilæo Ancyram.	m. p. CXLI.	pag. 44.
Item ab Ancyra Taviam.	m. p. CXVI.	
Item à Sebastia Cocusum.	m. p. CCVI.	pag. 47.
Item à Cocuso Arabissum.	m. p. LII.	pag. 48.
Item à Cocuso Melitenem.	m. p. CXLII.	pag. 48.

Passage de Galatie en Capadoce.

Item à Tavia Sebastiam.	m. p. CLXI.	pag. 44.
Item à Tavia per Sebastopolim Sebastiam usque.	m. p. CLXVI.	pag. 45.
Item à Sebastia Cocuson per Cæsaream.	m. p. CCLVIII.	pag. 38.
Iter à Sebastia Cocuson per Compendium.	m. p. CCVI.	

Passage en Pisidie à travers la Lydie & Méonie.

Item ab Ancyra per Nyssam Cæsaream.	m. p. CXCVIII.	

Passage de Pisidie en Méonie. pag. 45.

Item à Cæsarea Satalam.	m. p. CCCXX.	

Passage d'Armenie Mineure jusques sur l'Euphrate. Ibid.

Item ab Arabisso per Compendium Satalam.	m. p. CCLXVIII.	
Item à Nicopoli Arabissum.	m. p. CCXXVI.	pag. 38.
Item à Nicopoli Satalam.	m. p. CXXII.	pag. 47.
Item à Trapezunte Satalam.	m. p. CXXXV.	pag. 49.

Passage de Méonie par les confins de Mysie, Lydie, & Phrygie, jusques sur l'Euphrate, en l'extremité de Syrie & de l'Empire.

pag. 46.	*Item a Satala Melitenem per ripam Samosata usque.*	m. p. CCCXLI.
Ibid.	*Item a Cæsarea Melitenem.*	m. p. CCXLII.
page 48.	*Item a Melitene Samosata.*	m. p. XCI.

Passage par la Cilicie.

page 47.	*Item a Cæsarea Anazarvum.*	m. p. CCXXII.

Passage par la Syrie & Mesopotamie outre l'Euphrate.

page 39.	*A Germanicia per Dolicen & Zeugma Edissam usque.*	m. p. LXXXVII.
Ibid.	*Item a Germanicia per Samosata Edissam.*	m. p. LXX.
page 40.	*Item à Germanicia Edissam.*	m. p. LXXXIV.
Ibid.	*Item à Cyrrho Edissam.*	m. p. XCII.
Ibid.	*Item à Nicopoli Edissam.*	m. p. CCXXXVII.
p. 41.	*Item à Callecome Edissam.*	m. p. LXXXV.
p. ibid.	*Item à Carris Hierapolim.*	m. p. LXXXIII.

Autres Chemins de Syrie.

	Iter ab Antiochia Emesam.	m. p. CXXXIII.
page 39.	*Item à Cyrrho Emesam.*	m. p. CLI.
p. 41.	*Item à Doliche Serianem Anunea.*	m. p. CXXVIII.
pag. 42.	*A Callecome Larissam.*	m. p. LXXIX.
pag. 43.	*Item à Damasco Emesam.*	m. p. CLII.

Par la Phenicie & Palestine.

p. 42.	*Item à Bemmari Neapolim.*	m. p. CCXXVII.
Ibid.	*Item à Seriane Scythopolim.*	m. p. CCCXVIII.
p. 43.	*Item à Cæsarea Eleutheropolim.*	m. p. LXXVII.
Ibid.	*Item à Neapoli Ascalonem.*	m. p. LXXIV.

9. J'ay pensé qu'il suffiroit de mettre les titres de chacun chemin d'Egypte & d'Asie en gros, sans les distribuer par le détail, qui eut esté chose trop longue, & qui se peut voir en l'Itineraire mesme. Toutefois, pour ne laisser les titres de l'Asie, qui sont en assez grand nombre, nuds, confus & sans interpretation : je me suis advisé de faire entendre en quelles Provinces chacune Ville mentionnée esdits titres

est assise : afin de donner une plus particuliere connoissance des endroits par où les Grands Chemins de l'Empire s'estendoient à travers la petite & grande Asie : laissant à la diligence du Lecteur la récherche de chacune place du détail, si la curiosité le pousse si avant. A quoi Strabo, Pline, Ptolomée, & les Commentaires de Surita pourront amplement satisfaire.

10. Je suivray donc le mesme ordre que j'ay fait en les disposant, suivant la situation des Provinces : & commenceray par *Claudiopolis*, qui est nom propre de deux villes en Asie, dont l'une est en Galatie, assise par Ptolomée, *in Trogmis* : l'autre en Bithinie, qui fut autrement dite *Bithynion* : d'où estoit Antinoüs le bien-aimé d'Adrian. Il y a pareillement double Ancyre : l'une en Phrygie, auprès de Blairos, & l'autre en Galatie, en la region des Gaulois Tectosages, que l'on appelle à present *Angoury*.

Pesinus ou *Pessinus*, que quelques-uns appellent *Tribauta*, & les autres *Possene*, est en Paphlagonie.

Tavia en Galatie, cité Episcopale, dont l'Evesque Dicasius a souscrit au Concile de Nicée. *Arabissus*, *Sebastia*, & *Sebastopolis*, sont en Capadoce, selon le tesmoignage de Pline & Ptolomée : mais quant à *Cocusos* ou *Cocusus*, l'Itineraire nous la donne pour une bonne ville d'Asie, attendu le nombre des Grands Chemins qui de tous costez y abordoient. C'est merveille toutefois, que les Geographes n'en font aucune mention. Saint Jean Chrysostome nous apprend, que c'estoit une ville sise en une vaste solitude d'Armenie sur la mer Pontique : où du temps d'Arcadius, il fut envoyé en exil, à soixante & dix journées de Constantinople : *Septuaginta diebus in Itinere consumptis*, dit-il, *aliquando tandem Cocusum pervenimus, locum totius Orbis propter solitudinem gravissimum.* Et peu après : *Quandoquidem & nos tertium jam annum in exilio agentes, in fame, peste, bellis continuis, obsidionibus, solitudine incredibili, morte quotidiana, ensibus Isauricis, non mediocriter animos adjicit, & consolatur affectionis vestræ abundantia, & constantia, & fiduciæ stabilitas.* Quant au reste, cette Ville estoit l'une de celles qui tenoient l'extremité de l'Empire à l'Orient : elle estoit cité Episcopale, & se trouve que l'un de ses Evêques a souscrit au Concile de Calcedoine nommé *Bomnus Episcopus Cocusi*.

In epistola ad Constantium Presbyterum.

Pour le régard de Cesarée, il y a plusieurs Villes de ce nom : dont l'une est en Bithinie, autrement dite *Smyrales* : la seconde en Pisidie ou Cilicie, nommée *Sevesta* : la troisiéme en Palestine, que l'on dit avoir eu divers noms, comme *Turris Stratonis*, *Appollonia Colonia*, *Prima Flavia*, *Siseria*, *Gad Palæstinorum*, que l'on appelle aujourd'huy *Azor* : la troisiéme est *Cæsarea Paneas*, autrement, *Cæsarea Philippi* en Phenicie, qui eut aussi des noms fort differens : Entr'autres *Leser* : & depuis, *Dan*, *Neronias*, *Maggedan*, & *Dalmanutha*,

aujourd'huy *Belina*. Il y a pareillement deux villes du nom de *Satala*, l'une en Méonie : & l'autre en Armenie, sur la riviere d'Euphrate, limite commune de l'Empire à l'Orient. Et en la mesme Armenie Mineure, *Nicopolis* & *Melitine*.

En Syrie, vous avez *Germanicia*, *Damas*, *Emese*, *Doliche*, *Hierapolis*, & sur l'Euphrate mesme, *Samosata*. Outre l'Euphrate vous avez *Edesse* & *Carra* : la derniere desquelles est tant rénommée pour la défaite de Crassus, & pour la perte des Enseignes & Legions Romaines.

11. Mais ce qui est icy particulierement à rémarquer, c'est que Trajan n'ayant passé l'Euphrate, a laissé pour marques de ses victoires deux grandes Voyes militaires, qu'il a pavé de *Carra* en deux diverses parties : sçavoir jusques sur le Tigre, au Royaume de Perse, & l'autre a la dextre, par le pays d'Assyrie jusques sur l'Euphrate : ladite ville estant assise entre ces deux fleuves, au beau milieu de la Mesopotamie. Ammian Marcellin, appelle ces deux Voyes *Vias Regias*, lequel nom il a de coûtume de donner aux chemins pavez des Romains. Voicy comme il en parle, *Mœstus deinde digressus venit cursu propero Carras, antiquum oppidum, Crassorum & Comani exercitus ærumnis insigne, unde duæ ducentes Persidem Viæ Regiæ distinguuntur. Læva per Adiabenam, & Tigridem : dextera per Assyrios & Euphratem.* C'est de semblables Chemins pavez que le mesme Auteur entend parler, lors qu'il dit, que Julian surnommé l'Apostat, vint en la ville de Hierapolis, sise en la Syrie Commagene sur l'Euphrate, *solitis Itineribus*, par des chemins accoûtumez : qui ne sont autres que Chemins militaires, sur lesquels la coûtume estoit de conduire les Armées Romaines.

12. Finalement en Phenicie & Palestine, sont assises les villes qui ensuivent : *Neapolis*, *Scythopolis*, *Cæsarea*, *Ascalon*, & *Eleuteropolis*. De quelques-unes desquelles, Ammian Marcellin fait mention en ce passage : *Syriarum est Palæstina, per intervalla magna protenta, cultis abundans terris ac nitidis : & civitates habens quasdam egregias, nullam nulli cedentem, sed sibi vicissim, velut ad perpendiculum æmulas. Cæsaream, quam ad honorem Octaviani Principis ædificavit Herodes, & Eleutheropolim, & Neapolim.*

13. Jusques icy est expedié le premier passage d'Europe en Asie par le Détroit de Bizance. Il faut maintenant venir au second.

Celuy-cy porte pour titre general.

DE THRACIA IN ASIAM.

Ce titre comprend sous soy ces deux titres particuliers : dont le premier est,

A Traja-

A Trajanopoli, Callipolim ad Trajectum Asiæ.	m. p. CXXIX. sic,
A Trajanopoli Dymen.	m. p. XII.
Syrascellam.	m. p. XXXVIII.
Apros.	m. p. XXI.
Aphrodisiadem.	m. p. XXXIV.
Callipolim.	m. p. XXIV.

Pour ce premier chemin, il ne s'estend point outre la Thrace : & demeure court à Callipolis, assise sur le bord de l'Europe, duquel on passe en Asie, ayant les villes de Callipolis & de Sestos de la part de l'Europe, Lampsaque & Abidos du costé d'Asie. Pline nous dépeint fort gentiment ce passage par l'Hellespont, avec les villes qui en sont voisines, quand il dit : *Et Hellespontus, septem, at diximus stadiis Europam ab Asia dividens, quatuor illinc inter se contrarias urbes habet. In Europa, Callipolim, & Seston: in Asia Lampsacum & Abidon*, C'est le Détroit tant rénommé dans les Poëtes, par le naufrage de Leandre, par la cheute de Helles, qui donna nom à l'Hellespont : & dans les histoires, par le Pont de Xerxes. *Lib. 4. cap. 11.*

14. C'est de Callipolis que partoit le second chemin, qui seul servoit en cet endroit de passage en Asie : & qui s'estendoit à travers la Phrygie, par l'ancienne ville de Troye, & autres assez rénommées, jusques en Laodicée, ville de Lydie, assise sur la riviere de Lycus. Voicy comme l'Itineraire nous le dépeint.

A Callipoli Trajectum in Asiam Lampsacum usque Stadia.	LX.
Inde Abydum.	m. p. XXIV. *Pag. 76.*
Dardanum.	m. p. IX.
Ilium.	m. p. XII.
Troadem.	m. p. XVI.
Antandrum.	m. p. XXXV.
Adramuthium.	m. p. XXXI.
Pergamum.	m. p. LIII.
Germam.	m. p. XXV.
Thyatira.	m. p. XXXIII.
Sardeis.	m. p. XXXIII.
Philadelphiam.	m. p. XXVIII.
Tripolim.	m. p. XXXIII.
Hierapolim.	m. p. XII.
Laodiciam.	m. p. VI.

DES PASSAGES D'ITALIE AUX ISLES de Sicile, de Corse & de Sardaigne.

CHAPITRE XLV.

1. *Projet general du reste des Grands Chemins de l'Empire.*
2. *Convoitise des Romains sur la Sardaigne.*
3. *Occasion d'y faire la guerre, & de la conquerir.*
4. *Les Romains sçavoient aussi-bien vaincre sur mer que sur terre.*
5. *En quel temps les Romains se mirent premierement sur mer pour y faire la guerre.*
6. *En quel temps il s'y sont exposez pour la seconde fois. Sicile conquise.*
7. *Neuf Grands Chemins pavez faits en Sicile, & longueur d'iceux.*
8. *En quel temps ils peuvent avoir esté faits.*
9. *Entreprise & conqueste de Corse & de Sardaigne.*
10. *Correspondance de Rome avec Corse & Sardaigne par quels ports.*
11. *Six Grands Chemins en Sardaigne, & longueur d'iceux.*
12. *Trajet de Sardaigne en Corse. Un chemin seul en Corse.*

1. LE voisinage de la Gaule avec la Grande Bretagne, & de la Thrace avec la petite Asie, nous a donné occasion de parler des trajets ou passages cy-dessus expediez avant que de venir à ceux d'Italie, beaucoup plus prochains de la ville de Rome. Ce que nous avons fait, pour continuer le cours des Grands Chemins conduits de terre en terre, jusques à ces deux extremitez opposites de l'Europe : & montrer comme par ces deux endroits la mer n'avoit sceu interrompre les chemins, non plus que les victoires du peuple Romain : ny empescher que ce qu'ils ont fait en ce genre d'ouvrage, ne vint à esgaler l'estenduë de leur conqueste. Il est temps maintenant de retourner en Italie, pour examiner les Grands Chemins des Isles voisines : puis de la terre-ferme de l'Afrique, en laquelle ces Isles ont servy comme de passage : Et finalement de la Grece & de la Macedoine, qui nous restent de toute l'Europe à fournir de Chemins militaires.

Flor. lib. 4. 2. Il faut donc sçavoir, que le peuple Romain s'estant au bout de cinq cens ans rendu maistre & seigneur de tout ce qu'il y a de terre-ferme en Italie, ayant rencontré la mer par trois endroits, & les Alpes par le quatriéme, ainsi que quatre barrieres qui s'opposoient à ses conquestes, s'arresta court pour un temps : & se tint en repos au dedans de ses termes. Mais ce peuple mal accoûtumé au repos & à la paix,

voyant un beau sujet de guerre & de gain tout auprès de soy, qui est la Sicile, se résolut de la joindre à son Empire.

3. L'occasion ne défaillit pas à leur dessein : car ceux de la ville de Messine se voyans inquietez & travaillez de guerres par les Carthaginois, eurent récours aux Romains, comme à leurs anciens amis & confederez, & qui lors affectoient la Seigneurie de la Sicile, aussi-bien que les Carthaginois. L'un & l'autre peuple commençoit dès-lors à concevoir de grandes esperances de s'acquerir l'Empire universel & domination de toute la Terre : à quoy ils estoient comme esgalement portez d'affection, de moyens, de vertus, & de connoissance au fait de la guerre.

4. Ainsi sous pretexte de donner secours à ses alliez, ce Peuple autrefois si petit, & comme attaché à la terre, esmeu & sollicité du desir de s'accroistre, osa se commettre à la mercy des eaux : & montra par effet après plusieurs rencontres, que ce luy estoit chose indifferente de se servir de chevaux ou de navires en guerre, & qu'il sçavoit aussi-bien vaincre sur mer que sur terre.

5. Ce fut donc sous le Consulat d'Appius Claudius Pulcher, & de Quintus Fulvius Flaccus, l'an 489. de la fondation de Rome, que les Romains se mirent premierement sur mer. En l'Olympiade 128. an 3. suivant le tesmoignage de Denys d'Halicarnasse : ou bien en la 129. au rapport de Polybe : ils commencerent par les quartiers de Sicile, où la mer est si dangereuse, qu'elle en est comme infame & deshonnorée par les Poëtes : specialement par Homere és avantures d'Ulysse. Ces dangers toutefois ne les épouvanterent pas : au contraire, ayant pris à leur avantage la vitesse & violence des flots de la mer Sicilienne ; ils vainquirent Hieron Roy de Syracuse avec telle celerité, qu'après la bataille & sa déroute, il confessa luy-mesme, qu'il avoit plustost esté vaincu, que declaré ennemy.

6. Ce premier essay ayant eu un si heureux succez, les Romains firent une seconde espreuve de leur puissance sur la mer quatre ans aprés, sous le Consulat de C. Duilius, & de C. Cornelius Scipio Asina. La promptitude dont ils userent à dresser leur equipage, fut un vray signe de leur victoire : car dans le soixantiéme jour qu'ils eurent fait abattre le bois qu'il vouloient employer en navires, on vit une armée de soixante grands vaisseaux aux ancres, tous prests à bien faire : quasi comme si ces vaisseaux n'eussent pas esté faits par art à la maniere accoûtumée : mais que les arbres coupez eussent esté en un moment transformez en navires. Leur maniere de combatre sur mer fut admirable, en ce que leurs navires, qui estoient grands & pesans accrochoient avec certains instrumens, comme mains de fer, les vaisseaux legers & tournoyans des ennemis, les contraignans à combatre comme en terre ferme. En sorte que ces engins, dont les ennemis se moc-

quoient auparavant que d'en avoir veu l'espreuve, furent cause de la victoire navale gagnée près de l'Isle de Lypara : où les Poëtes feignoient estre la boutique de Vulcain : Duilius Consul ayant esté le premier, à qui fut décerné l'honneur d'un Triomphe naval.

7. Bref après plusieurs combats contre ceux de Carthage, les Romains s'estans rendus les maistres absolus de la Sicile, ne faillirent pas d'y faire des Grands Chemins à leur temps, ainsi qu'és Provinces de la terre-ferme. Et comme ainsi soit que cette Isle est faite en Triangle, & qu'elle a le Lilybée, le Pelorus & le Pachinus pour ses trois pointes ou promontoires, c'est par le Lilybée, qui est le plus proche d'Italie, que les Grands Chemins y ont esté continuez. Le Port de Rhege en Italie, respondant à celuy de Messine qui est en Sicile. Et de fait, de neuf Grands Chemins faits dans toute l'estenduë de la Sicile par les Romains, le premier est de Messine au Promontoire de Lilybée : ainsi que vous pouvez voir en l'extrait ensuivant.

SICILIÆ.

pag. 19.	*A Trajectu Lilybæum.*	M. P. CCLVIII. sic,
	Messanam.	M. P. XII.
	Tamaricium sive Palmas.	M. P. XX.

Les autres huit chemins portent les titres qui suivent.

	Alio Itineri à Lilybæo Messanam.	M. P. CCC.
page 220.	*A Messana Tyndaridem.*	M. P. XXXVI.
	Item à Lilybæo, per maritima loca Tyndaridem usque.	M. P. CCXXVIII.
	Item à Thermis Catanam.	M. P. XCI.
	Item à Catana Agrigentum mansionibus nunc institutis.	M. P. XCI.
	Item ab Agrigento per maritima loca Syracusas.	M. P. CXXXVII.
	Item ab Agrigento Lilybæum.	M. P. CLXXV.
	Item ab Hiccaris per maritima loca Drepanum usque.	M. P. XLVI.

8. Ainsi ont esté faits les Grands Chemins de Sicile peu auparavant la composition de l'Itineraire d'Antonin : comme il est à conjecturer par le titre sixiéme cy-dessus, qui porte ces mots : *Mansionibus nunc institutis.* Car comme les Romains avoient de coûtume de faire & establir deux sortes de logemens sur leurs Grands Chemins, qu'ils appelloient *Mansiones & mutationes*, desquels il sera traité au livre 4. de cet œuvre : on voit par ces mots, *Nunc institutis*, que c'estoit depuis peu que les mansions desdits Chemins avoient esté faites : &, com-

me il est à croire, lesdits chemins aussi : lesquels sont en toute l'Isle, de 1362. milliaires de longueur, qui reviennent à 681. lieües Françoises.

9. La mer une fois ouverte aux Romains, & ces deux premieres entreprises heureusement achevées, dés l'année ensuivante, qui est la 494. de la fondation de Rome, *Lucius Cornelius Scipio*, qui estoit Consul avec C. Aquilius Florus, voyant la Sicile estre reduite en tel estat, que c'estoit comme un faubourg d'Italie du costé de la mer Ionienne : s'advisa de passer aux Isles de Sardaigne, & en celle de Corse, que les Grecs appellent *Cyrnos*. Et comme les semences de la guerre contre les Carthaginois commençoient à pulluler dés ce temps-là, il donna telle espouvante, & aux naturels du païs par la prise d'une seule ville, qui est *Caralis* en Sardaigne, & aux Carthaginois, qui desja de longtemps y avoient mis le pied : qu'en peu de temps il rendit l'une & l'autre de ces Isles obeïssantes & sujettes à l'Empire. De sorte que la Sicile, Corse & Sardaigne, exposées à la prise du plus fort entre Rome & Carthage, estant entierement domptées, il sembloit ne rien rester, sinon la guerre en Lybie, & la prise de Carthage : qui bien peu de temps après se vit à deux doigts de sa ruïne.

10. Or quoy que d'Italie en ces deux Isles, il n'y ait point de trajet, c'est à dire de golfe ou passage étroit, se respondant l'un à l'autre en peu de distance, mais une mer large & spatieuse, qui est la mer Tyrrhene : si est-ce que Rome ne laissoit pas d'avoir une correspondance avec la Sardaigne de port en port : sçavoir du port d'Ostie à celuy de Tibula : dont le premier estoit assis sur le rivage Meridional d'Italie : & l'autre sur l'Oriental de Sardaigne, régardant l'Occidental de la Sicile. Par ces ports les Grands Chemins d'Italie estoient comme continuez & alliez avec ceux de Sardaigne, où se trouvoient six grandes Voyes militaires de la façon des Romains. *Ptolom. lib. 3. cap. 3.*

11. Car pour commencer par la Sardaigne, qui estoit la plus éloignée du rivage d'Italie, ils y ont fait les six Grands Chemins, dont les titres ensuivent.

SARDINIÆ.

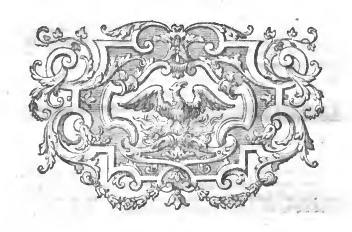
Iter Sardiniæ à portu Tibulis Caralim.	m. p. CCLII.
Alio Itinere ab Olbia Caralim.	m. p. CLXXIII. *pag. 17.*
A Tibulis Caralim.	m. p. CCXIII.
A Portu Tibulis per compendium Olbiam.	m. p. XVI.
Item à Tibulis Sulcos.	m. p. CCLX.
Item à Sulcis Noram.	m. p. LXVIII.
A Carali Noram.	m. p. XXXII.

12. Du port de Tibula, il n'y avoit qu'un bien petit trajet de mer

en l'Isle de Corse, en laquelle on pouvoit entrer par l'un de ses Ports, qui sont *Portus Tinanis*, *Syracusanus*, *Philonii Favonii*, *& Dianæ*. Mais le principal de tous estoit celuy de Diane. Ce port est près de la ville de Mårao, nommée *Mariana*, de Marius sept fois Consul, qui autrefois y conduisit une Colonie. Et le port, & la ville sont assis à
Ptolom. li. 3. cap. 2. 31. dégrez de longitude : & quarante dégrez de latitude. Les Romains n'ont pavé qu'un chemin seul en l'Isle de Corse, à raison de sa petitesse : & l'ont conduit jusques en la ville de Plalas sur la longueur de cent vingt-cinq milles seulement, qui sont soixante & treize lieües Françoises, ainsi que vous voyez cy-dessous.

CORSICÆ.

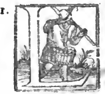
A Mariana Plalas.	M. P. CXXV.
Aleriam.	M. P. XL.
Præsidium.	M. P. XXX.
Portum Favonii.	M. P. XXX.
Plalas.	M. P. XXV.



DU PASSAGE D'ITALIE EN AFRIQUE & des Grands Chemins que les Empereurs de Rome y ont fait.

CHAPITRE XLVI.

1. *L'Afrique difficile à dompter. Comparaison des Romains & Carthaginois.*
2. *Attilius Regulus premier qui a navigé avec armée en Afrique.*
3. *Heur & malheur dudit Regulus.*
4. *L'Afrique domptée par trois diverses guerres, & divisée en Provinces.*
5. *Cinq Grands Chemins faits dans lesdites Provinces; deux rapports d'iceux : premier rapport.*
6. *Pourquoy il n'est icy parlé que du port d'Ostie & de Carthage.*
7. *Second rapport des Grands Chemins répondans à Carthage : Des deux façons que l'Itineraire tient à les descrire.*
8. *Deux manieres de descrire les chemins qui partent de Carthage.*
9. *Consideration & correction des nombres de l'Itineraire.*
10. *Irregularitez & défauts de la Carte de Peutinger sur les chemins d'Afrique.*
11. *Titres des Grands Chemins d'Afrique.*
12. *Rapports des Grands Chemins d'Afrique, avec ceux de l'Asie & de l'Europe.*
13. *Chemin de Ptolemaïs en Alexandrie.*
14. *Supputation generale des Grands Chemins de l'Afrique.*

1. 
LA Sicile, Corse & Sardaigne estant tombées sous la puissance Romaine, le chemin estoit comme ouvert pour passer en Afrique, autrement appellée Lybie : entre laquelle, & l'Italie, ces trois Isles sont assises. C'estoit bien la plus forte affaire de toutes celles que les Romains eussent jamais entrepris : d'autant que les Carthaginois qui en tenoient la plus belle, & la plus grande partie, alloient lors du pair avec le peuple Romain : avoient pareille puissance par mer & par terre, & affectoient l'Empire du Monde avec autant d'apparence & de raison, & avec non moins d'ardeur & d'ambition. Et comme on jugeoit bien dès-lors, que c'estoit à l'un ou l'autre de ces deux Peuples, que la Souveraineté & Domination de la Terre inclinoit; les esprits estoient en attente, pour voir auquel des deux, la fortune ou la vertu la donneroit : si l'Europe serviroit à l'Afrique, Rome à Carthage : ou si l'Afrique passeroit sous les loix de l'Europe, qui avoit pour chef, une si puissante Ville que Rome.

2. Les Ports de ces deux Villes estoient separez d'un bien long intervalle. Ce n'estoit pas un simple traject (comme à l'endroit de Constantinople & de Sicile) qui separoit l'une des terres de l'autre : mais une Mer pleine & ouverte, que les Romains apprehendoient. Attilius Regulus fut eleu pour Chef de l'armée premiere qui la traversa. Et comme Mannius l'un de ses Capitaines, donnoit l'espouvante aux soldats sur l'impetuosité de la mer de Carthage, il fut contraint de le menacer de luy faire promptement trancher la teste, s'il ne levoit les ancres pour partir tout à l'heure. La crainte de perdre la vie, luy donna l'audace de naviger : en sorte que la flotte Romaine y allant à voiles & à rames, donna telle frayeur à tout le païs, que peu s'en fallut, que Carthage mesme ne se laissast prendre, sans avoir le courage de fermer ses portes : *Tantusque terror hostici adventus Pœnis fuit*, comme dit Florus, *ut apertis pænè portis Carthago caperetur*. Lib. 2. cap. 2.

3. Les commencemens de la guerre furent fort heureux & avantageux aux Romains. Regulus prit la ville de *Clypea* de premier abord, assise sur un promontoire qui se jette fort avant en mer, assez près de Carthage. Trois cens Bourgs ou Chasteaux coururent mesme fortune. L'armée des Carthaginois fut desfaite en bataille rangée : les Capitaines, & la fleur de la jeunesse pris ou morts sur la place : & les prisonniers envoyez à Rome, avec une infinité de despoüilles. Mais Regulus tenant Carthage mesme assiegée fort à l'étroit, la change se tourna tout à coup contre les Romains, qui furent vaincus par l'industrie d'un vieil Capitaine Lacedemonien, que les Carthaginois avoient pris pour la conduite de leur armée. Et ce qui estoit lamentable, & comme inoüy jusques-là, le Capitaine general, quoy que fort & courageux, tomba vif entre les mains des ennemis : *Hic paululum circumacta fortuna est*, dit le mesme Florus, *tantum ut plura essent Romanæ virtutis insignia, cujus ferè magnitudo calamitatibus approbatur.*

4. Il n'y a personne qui ne sçache les avantures pitoyables de Regulus, qui volontairement retourna vers ses ennemis : celles de plusieurs grands Capitaines Romains, és trois guerres que ces deux peuples eurent ensemble : & comme par la vertu du jeune Scipion, Carthage mesme vit ses derniers jours. On sçait aussi que personne depuis ce temps-là, n'osa quereller l'Afrique aux Romains, & que sous Auguste, elle fut divisée en plusieurs Provinces, ainsi que les autres terres de l'Empire. Et quoy que depuis les Colomnes d'Hercule jusques en Egypte, il y ait une merveilleuse estenduë de païs : Si est-ce que tout cela fut compris dans six Provinces seulement, esquelles l'Afrique fut divisée long-temps depuis par Constantin. Le livret des Provinces Romaines leur donne les noms qui ensuivent.

Procon-

Proconsularis, in qua est Carthago.
Numidia.
Bizacium.
Tripolis.
Mauritaniæ duæ.
Sitifensis.
Cæsariensis.

5. C'est le long desdites Provinces qu'Auguste, & quelques-uns de ses successeurs ont fait faire les Grands Chemins d'Afrique, ainsi qu'ils en ont fait ailleurs. Ces chemins ont deux respects ou relations diverses, l'une avec Rome, par la mer : & l'autre avec les principales Villes de l'Afrique & de l'Egypte par la terre.

Quant au premier, la rélation s'en faisoit du Port d'Ostie, à celuy de Carthage.

Le Port d'Ostie estoit assis à seize milles de la ville de Rome, à la dextre de la moindre embouchure du Tybre dans la mer Tyrrhene : ainsi que nous avons dit ailleurs. Mais celuy de Carthage estoit tout joignant la ville, d'autant que Carthage avoit son plan & situation sur le rivage mesme de la mer d'Afrique. Ce que l'on peut apprendre de la harangue que Censorinus fait aux Carthaginois, pour leur persuader de mettre bas volontairement leur ville : & la rébastir & transporter en certain lieu plus avant en terre ferme, distant de huit milles de la mer, suivant l'ordonnance du Senat : afin que ce peuple, qui ne respiroit que la guerre & la vengeance, estant éloigné de la mer, comme d'un objet qui luy réveilloit le desir de faire la guerre, vint à perdre l'envie de naviger pour l'avenir en Europe à main armée ; soit en Espagne, ou en Italie : & s'accoustumast peu à peu à une vie champestre, changeant la guerre au labourage des champs. Censorinus leur alleguoit mesme entr'autres choses l'exemple de la propre ville de Rome, qui n'estoit pas assise sur le rivage : ains en lieu encore plus éloigné, que celuy que le Senat Romain leur avoit désigné pour rébastir & rédresser leur Ville.

Mais ceux de Carthage estonnez d'un tel commandement, n'y voulurent obtemperer : & sur le réfus qu'ils en firent, quelques forces qu'ils peussent opposer à celles des Romains, leur Ville fut prise & ruïnée de fond en comble.

6. Il a plusieurs autres Ports, tant en Italie sur la coste de la mer Tyrrhenne, qu'en Sicile : desquels on peut naviger en Afrique, dont il sera parlé en autre endroit. Mais j'ay fait choix de ces deux-cy sur tous les autres, d'autant que ce sont les deux qui servent à continuer les Grands Chemins de l'Europe avec ceux de l'Afrique : quoy qu'interrompus par un si large & vaste bras de la Mer, tel que celuy de la

Mediterranée, qui est en cet endroit quasi au plus large qu'elle sçauroit estre par tout ailleurs : si ce n'est à l'endroit de la mer Egée.

7. Le second rapport des Grands Chemins d'Afrique gist en la ville de Carthage où il faut prendre les premiers bouts & racines originales des Grands Chemins de la Lybie, pour de-là les estendre par toutes les Provinces d'icelle, Orientales, Occidentales & Meridionales. Aussi trouve-t'on dans l'Itineraire plus de chemins qui partent de Carthage, que de pas une autre ville d'Afrique. Et y a de l'apparence, que la commodité du Port, & le rétablissement de la ville de Carthage par Adrian, qui luy donna le nom d'*Helia*, est cause de ce grand abord de chemins à Carthage : ainsi voyez-vous ces titres dans l'Itineraire qui font foy de cecy.

Page 4.	*A Carthagine Cirtam.*	M. P. CCCXXI.
	Sitifi.	M. P. C.
	Cæsaream.	M. P. CCCI.
Page 10.	*Item à Carthagine Bizacio Sufetulam usque.*	M. P. CLXXII.
Page 11.	*Item à Carthagine per Adrumetum Sufetulam usque.*	M. P. CXC.
	Item à Carthagine Clypeam.	M. P. LXXXV.
pag. 12.	*A Carthagine Thenas.*	M. P. CCXVII.
	Inde Leptim Magnam.	M. P. CCCCXXII.
pag. 13.	*Inde Alexandriam.*	M. P. DCCCCII.

8. Mais tout ainsi qu'en Italie il y a des chemins que l'Itineraire conduit de quelque ville particuliere à Rome, encore que ce soit à Rome qu'ils ayent pris leur commencement : en quoy il semble que les chemins soient comme renversez : tel que celuy-cy ;

page 65. *Iter à Luca Romam per Clodiam.* M. P. CCXXXVIII.

Il est de mesme des chemins de plusieurs Provinces, que l'Itineraire va prendre par les pieds, pour les réconduire à la teste. Nous avons veu cela aux chemins de la Grande Bretagne, que l'Itineraire tire de la levée ou muraille qui est au fond d'Angleterre, & les conduit au Port de Ritupie près de la Gaule : faisant le commencement de la fin, & la fin du commencement.

Le semblable est arrivé à plusieurs des Grands Chemins d'Afrique, desquels l'Itineraire va prendre les commencemens jusques aux extremitez de ses rivages Occidentaux, pour en apporter les fins à Carthage. Tel est le premier chemin de tout l'Itineraire, qui procede de l'Ocean Atlantique : & passant à travers les deux Mauritanies & la Nu-

midie, vient aboutir au lieu, d'où par raison il devroit commencer en la maniere que voyez icy.

COLUMNÆ HERCULIS.

A Tingi Mauritania, id est : ubi Bacuetes & Macenitæ Barbari morantur, per maritima loca Carthaginem usque. M. P. XVIII. XLVIII.

Puis divisant ce chemin general en plusieurs pieces particulieres, il adjoûte,

Ab exploratione, quæ ad MercurI dicitur, Tingim usque.	M. P. CLXXIV.	
Rusadder.	M. P. CCCXVIII.	
Cæsaream Mauritaniæ.	M. P. CCCCXCIII.	page 1.
Saldas.	M. P. CCXVIII.	
Russiccadam.	M. P. CCCXVIII.	
Hipponem Regium.	M. P. CCXV.	
Carthaginem.	M. P. CXIII.	

9. Tous ces nombres montent ensemble à mille huit cens quarante-neuf milliaires Italiques, qui font neuf cens vingt-quatre lieues Françoises : ce qui montre bien que le nombre tout premier dudit Itineraire est dépravé & corrompu qui porte XVIII. XLIX. en deux parties : contre la façon perpetuelle dudit Itineraire, qui met par tout ailleurs les milles en un seul nombre, quand il est question du gros, comme icy : & quand au détail il est donné en cet endroit en deux façons : dont la premiere est celle cy-dessus, par laquelle le chemin d'entre les Colomnes d'Hercule, & la ville de Carthage est coupé en sept parties, qui sont marquées par leurs nombres, & terminées par des Villes des plus rémarquables de la Lybie. Mais la seconde s'en va par les villages, bourgs, gistes & postes d'Afrique, qui se trouvent entre les deux extremitez dudit chemin, en la maniere qui ensuit.

A MercurI.	M. P. CLXXIV.	page 1.
Salaconiam.	M. P. XVI.	
Thamusidam.	M. P. XXXII.	
&c.		

En cette déduction seconde, & le nombre, & le partage dudit chemin est un peu autrement qu'en la premiere : car si vous supputez les milliaires du détail, vous trouverez du commencement Occidental, qui régarde l'Ocean Atlantique, jusques en la ville de Tingi, CLXXIV. milles Italiques.

page 2. De Tingi jusques au fleuve Malva, qui sépare la Mauritanie Sitisence de la Cæsarée. CCCXCV.

Du fleuve Malva jusques à Cæsarée, colonie Romaine.	CCCXCV.
De Cæsarée à Salde.	CCXVII.
De Salde à Russiccade.	CCXII.
De Russicade à Carthage.	CCCLII.

Tous lesquels nombres adjoûtez ensemble, font mille sept cens quarante cinq milliaires, & c'est le nombre au juste qu'il falloit substituer dés le commencement dudit Itineraire, au lieu de ces deux qui y sont inutiles, XVIII. & XLIX.

10. Ce chemin, & autres qui ont esté faits en Afrique, se trouvent en la Carte de Peutinger : mais interrompus en quelques endroits par certains sauts, qui jettent les chemins d'une ligne à l'autre. En sorte que les lignes de la Carte significatives desdits Grands Chemins, ne sont pas conformes à la suite des villes de l'Itineraire. Il faut noter d'abondant que la partie Occidentale de l'Afrique, qui contient les deux Mauritanies, ne se trouvent point en ladite Carte, non plus que l'Espagne, derniere partie de l'Europe. Il y a donc 50. villes ou mansions, à commencer des Colomnes d'Hercule, qui sont en l'Itineraire d'Antonin, & qui ne paroissent en ladite Carte : d'autant qu'elles ne commencent qu'en la mansion dite *Rusubricari*, qui est la cinquante-uniéme de l'Itineraire. Au reste les chemins qui se trouvent encore venir d'ailleurs, & aboutir à Carthage, sont ceux qui ensuivent. (page 3.)

page 8.	*Ab Hippone regio Carthaginem.*	m. p. CCXVIII.
page 9.	*Item alio Itinere ab Hippone regio Carthaginem.*	m. p. CCXXVIII.

11. Pour les autres chemins qui fournissent le reste des six Provinces d'Afrique. Vous voyez cy-dessous les titres, esquels ils sont rémarquez en l'Itineraire.

page 4.	*Item ab Ptocolosida Tingi.*	m. p. CXLVIII.
page 5.	*Item à Sitifi Saldas.*	m. p. LXXIX.
page 6.	*Item à Lambese Sitifi.*	m. p. CII.
	Item à Thevesle per Lambesem Sitifi.	m. p. CCXII.
	Item à Turri Cæsaris Cirtam.	m. p. XL.
	Item à Tamugadi Lamasbam.	m. p. LXII.
page 7.	*Item à Lamasba Sitifi.*	m. p. LXII.
page 8.	*Item à Cala Rusuccurum.*	m. p. CCCXCIV.
	Item à Rusuccuro Saldas.	m. p. CVII.

Item Saldis Igilgili.	m. p. CLIX.	
Item à Lambeje Cirtam.	m. p. LXXXIV.	
Item à Musti Cirtam.	m. p. CXCIX.	
Item à Cirta ad Hipponem regium.	m. p. XCIV.	
Item à Thenis Theveste.	m. p. CLXXV.	
Item ab Aquis Regis Sufibus.	m. p. XLIII.	page 9.
Item ab Assuris Thenas.	m. p. CLVII.	page 10.
Item à Tuburbo per vallos Tacapas.	m. p. CCCVIII.	
Item à Tusdro Theveste.	m. p. CXV.	page 11.
Item alio Itinere à Theveste Tusdrum.	m. p. CLXXXV.	
Item à Sufibus Adrumetum.	m. p. CVIII.	
Item à Sufetula Clypeam.	m. p. CCXVI.	page 12.
Item quod limitem Tripolitanum per Turrem Tamalleni à Tacapis Leptim magnam ducit.	m. p. DCV.	page 16.
A Telepte Tacapas.	m. p. CXLII.	

12. Il reste un Grand Chemin ou deux à examiner, dont l'un s'estend de Carthage en Alexandrie : & partant se va joindre à d'autres chemins, par le moyen desquels la ville de Carthage a du rapport & de la correspondance, non seulement avec l'Egypte, mais avec toute l'Asie, tant grande que petite. Je diray davantage, que par Alexandrie, Carthage avoit un rapport avec Rome par des chemins s'entresuivans de Terre en Terre, & de Province en Province, sans autre interruption que du détroit de Constantinople, qui se pouvoit passer en un instant. Ce rapport & conjonction de chemins en la ville d'Alexandrie, sont compris en deux pages de l'Itineraire avec le nombre des milles Italiques, ainsi qu'il ensuit.

Premierement en la page 27. le chemin est tel de Rome en Alexandrie.

Ab urbe Mediolanum.	m. p. DXXVIII.
Inde Aquileiam.	m. p. CCLX.
Inde Sirmium.	m. p. CCCCI.
Inde Nicomediam.	m. p. DCCCXV.
Inde Antiochiam.	m. p. DCLXXXII.
Inde Alexandriam.	m. p. DCCCII.

Quant au chemin de Carthage en Alexandrie, vous le trouverez couché en la page 13. ainsi que vous le voyez cy-dessous.

A Carthagine Thenas.	m. p. CCXVII.
Inde Leptim magnam.	m. p. CCCCXXII.
Inde Alexandriam.	m. p. DCCCCII.

C'eſt ainſi que la grande & rénommée ville d'Alexandrie ſert de lieu commun pour récevoir les bouts des deux grandes Voyes, qui joignent Rome à Carthage. Ce qui ſe fait en tournoyant pluſieurs Provinces d'Europe, d'Aſie, & d'Afrique. De ces deux Voyes celle qui prend ſon commencement à Rome, eſt de deux mille ſix cens quatre vingts milliaires. L'autre qui procede de Carthage, de quinze cens quarante & un : qui révïennent enſemble à quatre mille deux cens vingt ſept milliaires, qui ſont deux mille cent treize lieües & demie.

13. Le dernier chemin eſt celuy qui s'eſtend de Ptolemaïs, ville de la contrée de Lybie nommée *Pentapolis*, juſques en celle meſme d'Alexandrie, au travers la Cyrenaïque, & la Marmarie, Provinces voiſines d'Egypte. Et ſe trouve regiſtré en la 15. page dudit Itineraire ſous ce titre,

Item alio Itinere à Ptolemaide Alexandriam.

Duquel Grand Chemin les nombres ſinguliers colligez en un, montent à 547. milles Italiques, qui ſont deux cens ſoixante & treize lieües & demie.

14. Que ſi l'on vient à ſupputer en un tout ce que les Romains ont fait de Grands Chemins dans toutes les ſix Provinces d'Afrique, ſans y comprendre les chemins d'Egypte, dont nous avons parlé en autre endroit, il ſe trouvera que toute la ſomme en révient à neuf mille trois cens quarante-huit milliaires Italiques qui ſont quatre mille ſix cens ſoixante & quatorze lieües Françoiſes.



DES GRANDS CHEMINS, ET DES Trajets & Ports de Mer qui allioient la Ville de Rome avec la Macedoine.

CHAPITRE. XLVII.

1. *Macedoine soumise à l'Empire. Par quel endroit elle régarde l'Italie.*
2. *Estenduë de la Poüille & Calabre, & des Villes & Ports qui y sont.*
3. *Chemins de Rome auxdites Villes par la Voye Appienne.*
4. *Chemins de Benevent & d'Equotuticum aux mesmes Villes.*
5. *Des trajets d'Italie en Macedoine, dont le premier est celuy de Brindes aux Ceraunies & à Duraze.*
6. *Second Trajet est de la Macedoine à Tarente. Deux Voyes de Brindes à Benevent.*
7. *Troisiéme Trajet est de Macedoine au Port de Rhege.*
8. *Quatriéme & cinquiéme Passage.*
9. *Que la Voye Appienne récevoit en elle tous ces Passages pour les conduire à Rome.*

1. LES Romains ayans entierement ruïné le Peuple & la Ville de Carthage, il y eut moins de honte aux autres Nations de se laisser vaincre par eux, à qui on croyoit rien ne pouvoir résister. Et de fait la Macedoine, la Grece, l'Asie, la Syrie, & l'Egypte, furent emportées les unes aprés les autres par le torrent de la Vertu, & de la bonne Fortune de ce Peuple belliqueux. La Macedoine fut des premieres conquises, comme elle est des premieres exposées à la veüe d'Italie du costé de la Poüille & Calabre : Car l'Italie, comme dit Siculus Flaccus, ayant son estenduë des Alpes dans la mer : régarde les Nations estrangeres de trois costez. Depuis la Gaule & la Sicile, elle a le rivage d'Afrique à l'opposite : depuis la Sicile & le Promontoire d'Italie, dit *Leucopetra*, jusques en la mer Adriatique, elle régarde une partie de la Macedoine & d'Epire : & le rivage Adriatique a celuy de l'Illyrie & d'Esclavonie devant soy. *Lib. de conditionibus agrorum.*

2. La Poüille & Calabre sont la partie d'Italie, que les anciens appelloient *Apuliam*, *Japygiam*, *Magnam Græciam*, & de quelques autres noms : & s'estendent de Leucopetra tout le long de la mer Ionienne jusques en l'Adriatique, & comprennent dans leur estenduë quatre ou cinq Villes accompagnées de Ports des plus rénommez d'Italie, qui sont Rhege, Colomne, Tarante, Otrante, & Brindes.

3. De Rome à ces Villes, s'estendoient plusieurs Grands Chemins par l'entremise de la Voye Appienne, à laquelle ils estoient entez, comme branches à leur tronc. Premierement la grande Voye Appienne s'estendoit de Rome à Capoüe sur la longueur de cent quarante-deux milles, sous ce titre de l'Itineraire,

page 13.

Item ab Urbe, Appia via recto Itinere ad Columnam.	M. P. CCCCLV.

De Capoüe ce chemin se continuoit à Benevent, & à une autre ville que l'Itineraire nomme *Equotuticum*, en la maniere qui ensuit.

A CAPUA.

page 14.

Item à Capua Equotuticum, ubi Campania limitem habet.	M. P. LIII. sic
Caudium.	M. P. XXI.
Beneventum.	M. P. XI.
Equotuticum.	M. P. XXI.

4. De ces deux Villes partent en aprés plusieurs chemins qui conduisent à trois Villes maritimes par nous dénommées : dont le premier est de Benevent à Tarente, ainsi marqué dans l'Itineraire.

page 16.

Item à Benevento Tarentum.	M. P. CLXVI. sic
Æsclanum.	M. P. XXV.
Sub Romulam.	M. P. XXI.
Pontem Aufidi.	M. P. XXII.
Venusiam.	M. P. XVIII.
Silvium.	M. P. XX.
Bleram.	M. P. XIII.
Sub Lupatia.	M. P. XIV.
Canales.	M. P. XIII.
Tarentum.	M. P. XX.

Le second est du mesme lieu de Benevent à Otrante sous ce titre.

A Benevento Hydruntum.	M. P. CLXV.

Le troisiéme est un chemin commun d'Equotuticum à Otrante & à Brindes, sous cet autre titre.

Ab Equotutico Hydruntum ad Trajectum.	M. P. CCXXXV.

Outre

Outre tous ces chemins, il s'en trouve encore un de Rome à Brindes, qui est fort long & tournoyant : car il commence par la Voye Flaminienne, sur laquelle il tire jusques à la Marche d'Ancone : puis rétournant le long du rivage Adriatique, il s'en va prendre fin à Brindes par les Villes & lieux enrôllez sous ce titre.

FLAMINIA.

Ab Urbe per Picenum, Anconam, & inde Brundisium. M. P. DCXXVII. Pag. 70.

5. Estant donc parvenus de Rome en ces Villes maritimes, il nous reste à voir comme des Ports d'icelles, les Trajets se faisoient aux Ports des Villes opposites de Macedoine & d'Epire. Il n'y a point de doute, que de ces Villes, Brindes ne soit la plus en main de toutes les autres, & la plus commode pour passer d'Italie en la Macedoine ou en Epire : ou bien pour aborder de Macedoine & d'Epire en Italie, voir de toute la Grece & de l'Asie : ainsi que Strabo nous asseure, quand il dit : *E Græcia præterea navigantibus, atque Asia, longè rectior Brundusium est navigatio. Itaque omnes, quibus propositum est iter Romam, huc applicant.* C'est-à-dire, que ceux qui voyagent par mer de la Grece & de l'Asie, viennent aborder à Brindes, comme par la plus droite voye : & qu'à raison de cela, ceux qui veulent faire voyage à Rome se viennent desembarquer à son Port. Ceux pareillement qui vouloient passer d'Italie en la Grece, Macedoine, & Illyrie s'embarquoient le plus souvent au Port de Brindes, d'où il y avoit au rivage opposite deux passages communs par la mer : l'un estoit de Brindes aux roches Cerauniennes, sur le rivage d'Epire & de la Grece : L'autre est en la ville de Duraze, que les Latins appellent *Dyrrachium*, & les Grecs *Epidamnum*. Ce chemin est un peu plus long que l'autre, comme estant de 1800. Stades de longueur, qui valent 225. milles Italiques. C'est neantmoins la voye la plus commode, & la mieux frequentée : d'autant que la ville de Duraze est assise aux confins de la Macedoine & de l'Illyrie, d'où on pouvoit faire voyage en plusieurs endroits, d'Esclavonie & de Macedoine. Tout ce que l'on peut tirer de ce passage de Strabo : *Atenim Brundusio in transmarinam ripam navigatio est : una quidem ad Ceraunia, littusque deinceps reliquum Epiri & Græciæ. Altera ad Epidamnum, quam prima, longior : nam mille* Lib. 7. Geogr. *&* DCCC. *Stad. est. Trita & hæc est, cum ipsa urbs commodè & ad gentes Illyricas & Macedonicas sita est.*

Ce passage de Brindes à Duraze est rapporté dans l'Itineraire en ces mots :

A Brundisio trajectus Dyrrachium usque. *Stad.* num. I. cccc.

Auquel endroit, le nombre sans doute est corrompu : mais il est aisé de le rétablir par le texte de Strabo cy-dessus employé, qui fait ce trajet de MDCCC. Stades de longueur, qui valent CCXXV. milles Italiques. Pline n'y met que CCXX. milles en ce passage. *Brundusium* L. M. P. *ab Hydrunte, in primis Italiæ portu nobile, ac veluti certiore transitu, sicuti longiore, excipiente Illyrica urbe Dyrrachio* CCXX. M. P. *trajectu*.

Lib. 3. nat. hist. c. 11.

6. Le second passage d'Italie en la Macedoine, ou de la Macedoine en Italie, est par la Ville & Port tant rénommé de Tarante, ainsi que Strabo mesme nous l'enseigne, qui dit, que ceux qui viennent de la Macedoine, ou de la Grece par le passage de Brindes, ont deux voyes à choisir : par l'une desquelles on ne sçauroit aller qu'avec des mulets : mais que ceux qui prennent leur chemin par Tarante, peuvent gagner en un jour la Voye Appienne, commode sur toutes les autres au charroy. *Altera*, dit-il, *per Tarentum paulisper ad lævam : & si, quanta est unius diei, circuitionem feceris, Via Appia offertur, plaustris commodior.* Puis il adjoûte conformément avec l'Itineraire, que l'une & l'autre de ces deux voyes se viennent rendre à Benevent : *Coëuntque ambæ ad Beneventum & Campaniam ex Brundusio.*

L. 7. Geogr.

7. Le troisiéme passage, suivant le mesme Auteur, est par le Port de Rhege, par lequel on entre en Italie dans les terres de la Calabre inferieure, du Basilicat, & de l'Abruze : où le chemin se vient joindre à la Voye Appienne, au rapport de Strabo, qui dit : *Tertia è Rhegio per Brutios, & Lucanos, & Samnium ad Campaniam Appiæ jungitur.*

8. Le quatriéme est dudit Port de Brindes à Velone, ville de Macedoine, que Ptolomée appelle πόλιν ἐπίνειον, Cité navale : à cause de la commodité de son Port. Ce trajet se voit en ces termes dans l'Itineraire.

L. 3. Geogr. c. 13.

Item à Brudusio sive Hydrunte Trajectus Aulonem.
Stadia. NUM. I.

Page 74.

Le cinquiéme a son passage d'Otrante en la mesme ville de Velone, qui nous est baillé sous ce titre.

Item recto Itinere ab Hydrunte Aulonem. *Stad.* I.

Au reste, il est bien certain, que les nombres des Stades qui se doivent trouver en ces deux derniers titres, sont corrompus : attendu qu'il y a bien plus d'un Stade de Brindes, ou d'Otrante à Velone. Et pouvons-nous tirer d'un tesmoignage de Pline un argument neces-

faire, qu'il y en avoit plus de cccc. Car cet Auteur nous asseure que d'Otrante en Apollonie, autre ville de Macedoine, où le Trajet est le plus abregé de tous pour passer d'Italie en la Grece, il y a cinquante mille pas, qui réviennent justement à cccc. Stades. *Ex adverso*, dit-il, parlant d'Otrante, *Apollonia oppidum latitudine intercurrentis freti* L. M. P. *non amplius.* Or est-il à croire qu'il y avoit d'Otrante à Velone, encore plus d'intervalle, puis que Pline dit, que d'Otrante en Apollonie *Brevissimus erat in Græciam transitus.* *Lib. 3. c. 11.*

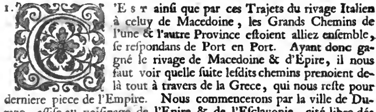
9. Mais avant que de mettre fin à ce discours, il faut rémarquer, que ces cinq trajets, avec les chemins d'Italie qui en dépendent, venoient quasi tous aboutir à la grande & celebre Voye d'Appius. Aussi estoit-ce sur icelle, que les Ambassadeurs, ou Legats des Peuples Grecs & Asiatiques prenoient leur chemin pour venir à Rome, ou pour s'en rétourner de Rome en leur païs. En sorte que Lipsius a eu raison de dire, qu'elle surpassoit toutes les autres en estenduë de païs, & en celebrité & frequence de passage : d'autant que c'estoit par icelle que ceux-là prenoient leur chemin, qui s'en alloient de Rome en la Grece & en l'Asie, & autres regions outre la mer, *Via Appia*, dit-il, *celebritate & longitudine inter Italicas eminebat, quia à Roma in Græciam, Asiam, & trans mare ducebat.* *Lib. 3. de magnitud. Rom. c. 10.*



DES GRANDS CHEMINS PAVEZ DE Macedoine & de la Grece.

CHAPITRE XLVIII.

1. *Chemins qu'il faut conduire du Rivage de Macedoine par toute la Grece.*
2. *Premier & second chemin commencent à Duraze & Velone.*
3. *Troisiéme chemin par la Macedoine & la Thrace, rémarqué par Strabo.*
4. *Estenduë dudit chemin, & division d'iceluy en deux parties.*
5. *Conjectures & consequences tirées des passages de Strabo & de Ciceron.*
6. *Comme il faut aider par la force de l'entendement ce qui défaut à la conduite des chemins en droite ligne.*
7. *Conclusion de ce troisiéme livre : qui montre que toutes les Provinces de l'Empire sont remplies de chemins pavez.*



1. C'Est ainsi que par ces Trajets du rivage Italien à celuy de Macedoine, les Grands Chemins de l'une & l'autre Province estoient alliez ensemble, se respondans de Port en Port. Ayant donc gagné le rivage de Macedoine & d'Epire, il nous faut voir quelle suite lesdits chemins prenoient delà tout à travers de la Grece, qui nous reste pour derniere piece de l'Empire. Nous commencerons par la ville de Duraze, assise au voisinage de l'Epire & de l'Esclavonie, cité libre dés le siecle de Ciceron, & des plus proches du rivage Italien, ainsi qu'il tesmoigne en l'une des Epistres de son livre 14. où il dit : *Dyrrachium veni, quod & libera civitas est, & proxima Italiæ.*

2. De cette ville partoit un Grand Chemin, qui s'estendoit à travers la Macedoine & la Thrace jusques à Constantinople, sur la longueur de sept cens cinquante quatre milles Italiques. L'Itineraire le descrit d'un bout à l'autre sous ce titre.

page 72. *Iter quod ducit à Dyrrachio per Macedoniam & Thraciam Byzantium usque.*
A Dyrrachio Byzantium. M. P. DCCLIV.

Le deuxiéme commençant à Velone, & prenant sa route à senestre, s'estendoit par le rivage de la mer Ionienne & Adriatique : puis se tirant en pleine terre par la ville de Delphes, elle s'en alloit réga-

gner le rivage de la mer Egée, passant par les villes les plus rénommées de la Grece : telles que sont Megare, Eleusine, Athénes, Thebes, Calcide, & Thessalonique. Lesquelles avec plusieurs autres sont rangées sous ce titre general.

Item a Brundusio, sive ab Hydrunte Trajectus Aulonem.
Inde per loca maritima in Epirum, & Thessaliam & Macedoniam.

Ce titre est destitué de deux choses, qui sont ordinairement aux autres : c'est à sçavoir, du nombre general des milliaires, & du nom de la derniere ville où ce chemin se va terminer. Mais l'un & l'autre se peuvent facilement restablir : le premier par ses nombres singuliers qui réviennent ensemble à 752. milles : & l'autre par la derniere ville du détail qui est *Mellisurgis*. On pourroit donc ainsi restituer ce titre en son entier.

Iter per loca maritima ab Aulone in Epirum, & Thessaliam, & Macedoniam Mellisurgim. M. P. DCCLII.

3. Le troisiéme part de la ville mesme de Velone, & prenant son addresse en Apollonie, passe à travers la Macedoine & la Thrace, aussi-bien que le premier, avec lequel il se va terminant à Constantinople : le tout compris sous le titre suivant.

Item recto Itinere ab Hydrunte Aulonem.
Inde per Macedoniam usque Constantinopolim. M. P. DCCLVI.

Apolloniam.	M. P. XXV. Page 75.
Ad Novas.	M. P. XXIV.
Clodianas.	M. P. XXV.
Scampim.	M. P. XXII.
Tres Tabernas.	M. P. XXX.
Lychnidum.	M. P. XXVII.
Scirtianam.	M. P. XXVII.
Castra.	M. P. XV.
Heracleam.	M. P. XII.
Cellas.	M. P. XXXIII.
Ædessam.	M. P. XXXIII.
Dicæopolim.	M. P. XXX.
Thessalonicam.	M. P. XXIX.
Apolloniam.	M. P. XXXVI.
Amphipolim.	M. P. XXXII.
Philippos.	M. P. XXXII.

Acontisma.	M. P. XXI.
Otopisum.	M. P. XVIII.
Stabulum Diomedis.	M. P. XXII.
Imparam sive Pyrsoalim *nunc Maximianopolim*.	M. P. XVIII.
Bricizem.	M. P. XX.
Trajanopolim.	M. P. XXXVII.
Cypselam.	M. P. XXIX.
Syracellam.	M. P. XXX.
Apros.	M. P. XXI.
Resiston.	M. P. XXVI.
Heracleam.	M. P. XXVI.
Cœnophrurion.	M. P. XXIV.
Melantiada.	M. P. XXVIII.
Byzantium.	M. P. XIX.

Ce chemin n'a rien de commun avec le premier sinon les deux dernieres mansions qui sont, Cœnophrurion & Melantiade, en la premiere desquelles l'Empereur Aurelian fut mis à mort. C'est ce troisiéme sans doute, que Strabo appelle *Viam Egnatiam* en deux endroits de son livre 7. Ce qui se peut par un signe infaillible tirer de deux villes dénommées par Strabo, qui se trouvent dans l'Itineraire sous ce titre troisiéme, & non sous le premier. Sçavoir Apollonie & Cypselus. Au premier endroit cet Auteur en parle ainsi : *Ionii sinus primæ partes sunt Epidamnus sive Dyrrachium, & Apollonia. Ex Apollonia in Macedoniam Egnatia in Orientem Via est, quam per millia passuum mensi sunt, lapideasque columellas, usque Cypselum & Hebrum amnem mil. pass.* D. *atque* XXXV. *distinxerunt. Computatis verò per singula millia stadiis octo, stadiorum erunt millia quatuor, ducenta &* LXXX. En l'autre endroit il prend le commencement de ce Grand Chemin dés la ville de Duraze, & le conduit par Apollonie à travers les Nations de la Macedoine, desquelles il entend parler en ces mots. *Per has gentes Egnatia Via ex Dyrrachio & Apollonia perducitur.*

Lib. 7. Geogr.

En ce chemin se rencontrent deux villes du nom d'Apollonie, la premiere est celle dont parle Strabo en ces deux passages, située entre Duraze & Velone, sur le rivage de Macedoine : tout auprés du lieu, où la mer Adriatique est divisée de l'Ionienne : comme on voit en la Carte dixiéme de l'Europe, en la Géographie de Ptolomée. La seconde est assise entre Thessalonique & Amphipolis villes de Macedoine vers le Strymon, Fleuve qui divise la Macedoine de la Thrace.

4. Or quoy que Strabo semble terminer ce chemin en la ville de Cypselus assise sur le fleuve Hebrus, entre Trajanopolis & Siracelle. Si est-ce qu'elle ne laissoit de s'estendre jusques à Constantinople d'u-

ne part, & jusques à l'Hellespont d'autre : car il se partageoit en deux en la ville de Trajanopolis : d'où il s'en alloit d'une part en celle de Constantinople, pour passer de-là en Calcedoine & Nicomedie par le Bosphore Thracien : ainsi que l'Itineraire en fait foy. Et d'autre part, ce chemin tiroit à dextre, droit à Callipolis, sise sur le détroit de l'Hellespont, pour y prendre son passage & continuation à Lampsaque. Nous avons de cela un tesmoignage exprès de Ciceron en son traité *de Provinciis Consularibus*, où parlant de cette grande Voye Macedonienne, il dit qu'elle s'estendoit jusques à l'Hellespont : *Via illa nostra*, dit-il, *quæ per Macedoniam est, usque ad Hellespontum, militaris.*

5. De ces deux passages de Strabo & de Ciceron, se peuvent tirer beaucoup de conjectures & consequences appartenantes à nos Grands Chemins. La premiere est que ce chemin est l'un de ceux que les Romains ont fait par les Provinces avant Auguste Cesar. Ce que l'on peut juger par ces mots, qui partent de la bouche d'un qui le passoit en âge : *Via nostra militaris.* Comme s'il vouloit dire, que c'est un ouvrage Romain, muni & pavé à la façon des autres chemins, ausquels proprement appartient le nom de Militaire. L'autre est, que ce n'estoit pas seulement une parte du chemin qui estoit ainsi pavé : mais que les ouvrages en avoient esté continuez jusques à l'Hellespont, qui est l'extremité de l'Europe en cet endroit. La troisiéme, c'est que Cesar Auguste n'a pas esté le premier, qui a mesuré les Grands Chemins des Provinces par milles Italiques, & iceux marqué & distingué par Pierres ou Colomnes, puis que celuy-cy se trouvoit tel dès le temps de Ciceron. Le quatriéme est, que la mesure observée dans la Grece, n'est autre que celle d'Italie : sçavoir, la distance de mille pas : encore que le Stade fust la vraye mesure des Grecs, mais trop courte pour le compartiment des chemins : & qui eut desiré trop grand nombre de Colomnes. Et en outre, se tire des mots de Strabo un tesmoignage bien clair, que le mille Italique, duquel on se servoit à la mesure des Grands Chemins, estoit composé de huit Stades : & non de plus ny de moins.

6. Nous voilà donc enfin parvenus au dernier chemin de l'Itineraire : non pas en l'ordre qu'il y est rangé, mais en celuy que nous avons tenus pour en faciliter la suite : & par la suite, l'intelligence de cette grande machine & entreprise de chemins, que le Peuple & les Empereurs de Rome ont esté seuls capables de faire réüssir. Ainsi me suis-je acquitté de la promesse que j'avois faite, de prendre les Grands Chemins de l'Empire au beau milieu de la Ville capitale d'iceluy : & de-là, les conduire ainsi que lignes d'un cercle, qui s'en va du centre à la circonference. Or pour dire ce qui en est, les Monts & les Mers s'y opposans, les Grands Chemins n'ont pas peu estre

conduits par tout en droite ligne, ceux qui les ont faits, ayans esté contraints de fléchir, & s'accommoder à la qualité des lieux : *Et in hoc Itinerario id sit animadvertendum*, ainsi que parle Hieronymus Surita, *Vias deflecti pro situ urbium aut oppidorum, quibus Proconsules Provincias obire consueverant.* Mais nonobstant cela, les piéces desdits chemins à les prendre à part, estoient tirées à ligne droite sur de grandes & admirables estenduës : ainsi qu'il se peut voir par les Voyes Militaires qui abordent à Reims, qui s'estendent à droite ligne sur l'espace de quinze & vingt lieües continuelles, à travers la campagne & territoire de l'ancienne Seigneurie Remoise, ainsi que j'ay veu & consideré avec admiration.

pag. 197.

Mais en cela il faut suppléer par la raison, ce qui défaut à la naturelle disposition desdits Grands Chemins. Ce qui se fera en prenant les bouts & extremitez de chacun chemin en son esprit, & les conferant l'une avec l'autre, depuis Rome jusques aux confins de l'Empire, par une rélation qui ne dépend que de l'entendement : lequel par la promptitude de son action, peut imaginer une ligne droite à travers les Monts & les Mers, qui joignent les deux extremitez de chacun chemin ensemble. Comme par exemple, puis qu'il y a des chemins qui s'entresuivent l'un l'autre de Rome au fond d'Espagne, de la Gaule, d'Angleterre, de Hongrie, de la Scythie, des Armenies, de Syrie, de Palestine, d'Egypte, & de la Lybie, qui empesche mon esprit de prendre les deux extremitez de chacun d'iceux, & par la force de sa faculté raisonnable, & vertu intelligible, tirer une ligne droite du milieu de la ville de Rome, & Milliaire Doré, jusques aux extremitez d'iceux, à travers les Terres & les Mers.

7. Et partant pour conclusion de ce discours, nous pouvons dire, que toutes les Provinces de l'Empire qui estoient en terre ferme, & quelques Isles des principales, tant de l'Ocean, que de la Mer Mediterranée, estoient remplies & accommodées de Grands Chemins pavez (ce qui estoit du commencement bien difficile à croire) & qu'ils allioient les Provinces dudit Empire avec Rome, ainsi que les membres avec leur chef : car ces chemins estoient comme les nerfs, les veines, & les arteres, par lesquels Rome donnoit vie & mouvement à ce grand corps d'Empire : ainsi que nous ferons paroistre clair comme le jour au Livre suivant, où nous traiterons de l'usage & utilité d'iceux.

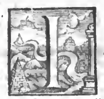
On ne trouvera donc plus doresnavant si estrange le dire de Hieronymus Surita, par nous rapporté en la Preface de cet œuvre : où il dit, que les Grands Chemins de l'Empire ont esté faits par une entresuite continuelle & immuable de l'Orient en Occident, & jusques aux terres inhabitables, avec des levées admirables, & substructions de matieres sans nombre : qu'ils ont esté rédressez, applanis, mesurez, & distinguez par des Pierres Milliaires : le tout avec tant d'artifice & de fermeté,

fermeté, que la multitude des fiecles, & longueur du temps n'en ont fçeu renverfer les monumens, ny effacer les veftiges, qui paroiffent encore par toutes les anciennes Provinces dudit Empire. Il fera auffi d'autant plus facile d'adjoûter foy à Marcus Velferus, qui dit, qu'il ne croit point, qu'en tous les chemins defcrits dans la Carte de Peutinger, en ce qui eft de l'eftenduë de l'Empire Romain, il y en ait d'autres, que ceux qui ont efté pavez, que vulgairement on appelle Prétoriaux, Confulaires, & Militaires.

DE LA LARGEUR DES CHEMINS EN general, & du rapport qu'il y a entre l'*Iter* des Latins, & le *Chemin* des François.

CHAPITRE XLIX.

1. *En quelle maniere il faut traiter icy de la largeur des Chemins : & que la largeur des Chemins leur fert de difference fpecifique.*
2. *Les noms de* Chemin, *&* Iter *pris en deux fortes, chacun en fa langue.*
3. Chemin & Iter, *noms de genre.*
4. *L'un & l'autre noms d'efpece.*
5. *Etymologie de* Iter & Chemin.
6. *Le Droit François fur le fujet des Chemins, fe doit conferer au Droit Romain.*
7. *Chemins pris pour nom de genre és Couftumes Locales de France.*
8. *Efpeces de Chemin François, conformes à l'*Iter *des Latins en la chofe : differentes au nom, & à la mefure.*

1. 

USQUES icy nous avons parlé du nombre & de la longueur des Grands Chemins : il faut maintenant traiter de leur largeur, & voir combien ils font differents les uns des autres en ce point. Ce qui fervira pour faire réconnoiftre un chemin d'avec l'autre, & de quel nom on le doit appeller. Et en confequence on verra, quel droit le public & le particulier a de s'en fervir à pied, à cheval, ou avec chariots. En quoy la largeur a cela de particulier, que la longueur n'a pas, que felon la diverfité des largeurs qui fe trouvent és chemins, ils font diverfement nommez, ont divers ufages, & fe gouvernent par des droits tous differents. Et partant, pour faire réconnoiftre l'excellence & la dignité de nos Chemins Militaires au deffus de tous autres, il eft à propos de montrer quelle eftoit la largeur des petits, des moyens & des grands : afin que par la comparaifon des uns aux autres, la na-

ture des nostres, soit d'autant mieux réconnuë. C'est par ce moyen que nous sçaurons la difference specifique qui se trouve entre ces mots: *Iter*, *Via*, *Actus*, *Semita*, *Callis*, *Trames*, & autres qui ne sont réconnus, sinon par la largeur qui les termine de part à d'autre: En quoy la longueur ne leur sert en aucune maniere.

2. d'autant que nous escrivons en François, & pour les François, nous commencerons l'interpretation des mots, qui servent à nostre sujet, par celuy de chemin, duquel on se sert en France pour signifier toutes sortes de chemins: comme les Latins, de celuy de *Iter*, auquel le François rapporte naïvement: Car l'un & l'autre, chacun en sa langue, se prend en deux manieres.

La premiere desquelles est celle, dont on se sert en paroles communes, & hors le sujet, où il s'agist du droit des chemins, soit publics, soit particuliers: Car en cette commune façon, tant en parlant qu'en escrivant, le nom Chemin & Voye: *Iter* & *Via*, se prennent indifferemment pour une mesme chose, & se définissent l'un par l'autre. *Iter vel Itus*, dit Isidore, *est Via, qua iri ab homine quaquaversum potest.* En la Jurisprudence, où les differences des chemins sont plus particulierement remarquées, on se sert de cette generale signification hors le traité des Servitudes. Ælius Gallus nous en donne ce tesmoignage exprés. *Item Via est, sive semita, sive Iter est.* Où l'on voit le chemin & la sente, estre compris sous le nom de Voye, comme sous un terme commun & general.

L. 157. ff. de verb. signif.

Mais quand il est question des droits de Servitudes, ou autres droits publics ou particuliers, qui touchent le fait des chemins, il en va bien autrement: Car en tels sujets, le mot de *Iter* est en signification distincte & separée de celle de *Via*: & se prend tantost pour un nom de genre, qui comprend sous soy plusieurs especes: & tantost pour une espece, qui n'a autre nom que celuy de son genre.

Lib. 4. de lingua Lat. *Lib. 15. originum. cap. ult.* *Lib. differentiarum.*

3. *Iter* pris pour nom de genre, a sous soy les especes qui ensuivent, *Via*, *Actus*, *Iter*, *Semita*, *Callis*, *Trames*, *Ambitus*, *Divortia*: & quelques autres qui signifient quelque espece de chemin. Varro constitue ce mot pour commun genre à ces quatre especes: *Via*, *Actus*, *Iter*, *Ambitus*: quand il dit: *Via quidem Iter, quod ea vehendo teritur: Actus iter in agris: Iter iterum quod, agendo teritur: etiam Ambitus iter, quod circumeundo teritur.* Isidore en fait de mesme de *Callis* & *Trames*, car il dit: *Callis est iter pecudum inter montes, angustum & tritum. Tramites sunt transversa in agris itinera*: Et en autre endroit. *Inter Semitam, & Callem, & Tramitem differentia est: Semita hominis est, Callis pecorum vel ferarum. Tramites vero transversa in agris itinera. Propriè ergo Callis semita tenuis, callo pecorum prædurata. Semita autem quasi semis via.* Par où on voit que la sente, tant pour hommes, dite *Semita*, que pour bestes, dite *Callis*, & les Traverses, di-

tes *Tramites*, font especes comprises sous le seul genre de chemin, que l'on appelle *Iter*.

4. *Iter* esdites matieres de servitudes, se prend en seconde maniere pour un nom d'espece, qui a ses differences à part : car c'est une espece de chemin, par lequel il est loisible d'aller & venir, & de marcher tant à pied qu'à cheval : voire-mesme en litiere : mais non pas d'y conduire à la main, ou chasser devant soy un cheval, un bœuf, ou autre beste de charge, & moins encore y mener charrettes, ny chariots. *Iter est jus eundi, ambulandi hominis, non etiam jumentum agendi, vel vehiculum* : comme parle Ulpian. Et le Jurisconsulte Paulus dit, que celuy qui va à cheval, ou en litiere, est estimé aller simplement, & non mener ou conduire aucune chose. *Qui sella aut lectica vehitur, ire, non agere dicitur.*

L. 1. ff. de servit. rust. præd.
L. 7. ff. eod.

5. Aussi tient-on que le nom *Iter* est fait du Supin *Itum ab eundo : quippe jus est hominis eundi*. Ce qui est conforme au dire de Varro : *Qua ibant, ab itu, iter appellarunt*. On en peut autant dire du mot François, si ce qui se trouve de son Etymologie est veritable. Car encore que ce soit un nom purement nostre, & qui n'est emprunté ny du Grec, ny du Latin : mais plustost, qui nous est resté de l'ancienne langue Gauloise : si est-ce qu'il peut bien avoir pris sa source de l'Hebraïque, avec laquelle on trouve que l'ancienne Gauloise avoit quelque affinité : & de fait l'auteur de l'Harmonie Etymologique estime, que les mots de Chemin & Cheminer viennent du verbe Hebreu חמק *Chamak*, qu'il expose par ces mots : *Circuire, ambire, declinare, elongare se, ire, & ambulare*. Et par ce moyen l'originaire signification de chemin conviendra fort bien avec celle d'*Iter*, l'un & l'autre signifiant un lieu par lequel on peut aller & marcher, les prenant en leur signification specifique.

Joannes Fungerus in Etymolog.

Estienne Guichart en son Harmonie Etymologique.

6. Voila ce qui est de la Jurisprudence Romaine sur le sujet de ces mots ; & d'autant que nostre Droit François s'y accorde en quelques points, & en autres s'en retire de bien loin, il me semble qu'en cet endroit & ailleurs, je feray chose agreable à ma Nation, à laquelle je donne cet œuvre en sa langue, si je fais une certaine conference & rapport de l'un à l'autre droit, d'autant qu'ils se font entendre & se manifestent l'un par l'autre. Il faut rechercher en sorte les Antiquitez des Païs estrangers, que l'on ne neglige point celles de sa propre Nation. Je toucheray donc en passant & comme par comparaison, ce que je trouveray des Chemins de France dans les Edits & Ordonnances de nos Rois, Arrests & Reglemens de leurs Cours Souveraines, & Coustumes Locales de chacune Province : en quoy gist principalement ce que l'on peut appeller Droit François.

7. Je commenceray par le mot de Chemin, que lesdites Coustumes prennent pour nom de genre, aussi-bien que les Romains celuy d'*Iter*.

Ce qui paroist en ces termes : *Chemin appellé Voye*, *Chemin appellé Carriere*, *Chemin appellé Sentier*, *Chemin appellé simplement Chemin*, lesquels termes se trouvent en certaines Coustumes locales de la France. Mais quand il est question des mots specifiques des Chemins, il s'y rencontre de la difference beaucoup, soit és noms, soit en la nature des choses, mais principalement és mesures. Car en ce point les Chemins en France ne s'accordent point les uns avec les autres : & moins encore avec les mesures Romaines : ainsi que nous verrons au détail.

En la Coustume de Valois §. 194. & en celle de Clermont en Beauvoisis §. 226.

Je trouve une espece de chemins en quelques Coustumes locales, qui tient cela de la nature du Latin *Iter*, qu'il n'est fait que pour y aller à pied & à cheval, & n'y doit-on point mener de charrettes: mais ny le nom, ny la mesure n'a aucune convenance avec le Latin *Iter*, car en François on l'appelle Sentier, en quoy il s'accorde avec *Semita*, & porte quatre pieds de largeur : en laquelle il convient avec *Actus*.

DES NOMS *ACTUS* ET *VIA*: ET DE leurs differences.

CHAPITRE L.

1. *Le mot* Actus, *fort équivoque.*
2. *Definition d'*Actus, *pris pour un chemin. Etymologie du mot.*
3. Via, *quelle espece de chemin.*
4. *Etymologie de* Via.
5. *La difference des largeurs fait la difference des chemins.*
6. *Les largeurs ne sont pas tousjours exactement observées en toutes sortes de chemins.*
7. *Notable difference entre* Actus *&* Iter, *d'une part, &* Via *d'autre.*
8. *Carriere & Voye, quelles especes de chemins és Coustumes de France.*

1. 
E mot *Actus*, duquel est appellée la seconde espece de chemin, est fort équivoque, suivant la diversité des sujets & des arts, où il est mis en œuvre. Car en Poësie seulement il se prend en deux façons, en la premiere il signifie une portion ou division de Comedie, & Tragedie, que Festus Pompeius appelle *Certa spatia Canticorum* : & en la seconde, les gestes & les mouvemens de ceux qui joüent leur personnage. En Géometrie ce nom est encore de signification double, car le petit *Actus*, que Columelle nomme *Actum minimum*, est une espace large de quatre pieds selon Varro : & long de cxx. Mais celuy que l'on appelle *Actus quadratus*, qui est le plus grand, est pris pour une certaine quantité de terre de six vingts pieds

In verbo Actus.

Columella lib. 5. de re Rustic. c. 1

de toute face. En Jurisprudence ce mot se prend pour certaine espece de chemin, divisée contre *Iter* & *Via*.

2. Je ne pense pas que les François ayent un mot, qui seul puisse répondre au Latin *Actus*, si ce n'est celuy de *Carriere*. Quoy que ce soit, *Actus* en Droit n'est autre chose qu'un chemin pris & pratiqué entre les terres labourables, par lequel il est loisible d'aller & venir, tant à pied qu'à cheval : de conduire par iceluy toutes bestes de voitures : & d'y aller avec charrettes, pour transporter les fruits provenans des terres, ou y charier les amendemens. *Actus*, dit Ulpian, *est jus agendi vel jumentum, vel vehiculum*. Le nom Latin est déduit *ab agendo*, qui signifie aussi-bien conduire un char ou charrette, comme des bestes de charge. D'où vient que Modestinus comprend ces deux droits sous le nom d'*Actus : & armenta trajicere, & vehiculum ducere*.

L. 1. ff. de servit. rust. præd.

3. La troisiéme espece est la plus grande & privilegiée de toutes, comprenant en soy les deux premieres : d'autant que par icelles il est loisible d'aller tant à pied qu'à cheval, d'y mener bestes de charge, & d'y passer avec chariots ou charrettes de telle charge & grandeur que ce soit. Elle est communément appellée *Via*, d'où vient celuy de Voye en nostre François, quoy que vulgairement on luy donne le nom general de Chemin. Ulpian la définit par ces mots : *Via est jus eundi, & agendi, & ambulandi : nam & Iter, & Actum in se Via continet.*

L. 12. ff. de servit. rust. præd.

Lib. 1. ff. de servit. rust. præd.

4. Aussi dit-on que *Via* tire son origine, *vel ab eundo quasi Ia, quod per eam eatur : vel à vehendo, quasi Veha, quod per eam fructus in domum vehantur : vel à vehiculo, quod per eam vehiculum eat*. A cette derniere s'accorde Isidore, disant, *Via est, qua potest ire vehiculum ; & Via dicta à vehiculorum incursu.*

Julianus Taboëtius in Ephemerid. historie in tractatu de quarto jure regio.

5. Et à la verité, quoy que *Via* puisse bien estre dit *à vehendo* : si est-ce que cette derniere Etymologie *à vehiculo*, dénote proprement sa nature specifique, d'autant que *per Viam* peuvent estre conduites toutes sortes de voitures. Ce que l'on ne peut dire du chemin dit *Actus*, qui semble estre particulierement affecté pour le chemin des fruits provenans des terres labourables, & des amendemens. C'est pourquoy Varro dit que *Actus est iter in agris* [a] : *& Pomponius Festus, Iter inter vicinos.* [b] Il y a bien certaines Voyes entre les voyes privées, qui servent à la mesme chose lesquelles Ulpian appelle *Vias agrarias, quæ sunt in agris, quibus imposita est servitus, aut ad agrum alterius ducant* [c] : mais quoy que telle Voye semble estre une mesme chose avec nostre *Actus*, d'autant que l'un & l'autre s'estendent à travers les champs labourables : il y a neantmoins entr'eux une notable difference, qui procede de leur largeur naturelle : d'autant qu'*Actus* regulierement n'est que de quatre pieds, & *Via* de huit. Festus nous donne ce tesmoignage du premier *Actus inter vicinos quatuor pedum*. Columella dit, que Varro luy donne la mesme largeur [d] : mais *Via* est double à cette

a *Lib 4. de ling. Lat.*
b *In verbo* Actus.

c *L. 2. §. viarum & §. privata via ff. ne quid in loco pub. vel itinere fiat.*

d *Lib. de re*

-*rust. cap.* 1 quantité, *Nam duos Actus capit, propter euntium & venientium vehiculorum occursum :* pour faciliter le passage des charrettes & chariots qui vont l'un contre l'autre : ainsi que parle Isidore ᵉ : ce qui est confirmé par Cajus Jurisconsulte, qui dit expressement ; *Viæ Latitudo ex lege* XII. *Tabularum in porrectum octo pedes habeat : In anfractum, id est, ubi flexum est, sedecim.*

ᵉ *Lib.* 15. *cap. ult.*

L. via latitud. 8. *ff. de servit. rust. præd.*

6. Ainsi voit-on que c'est de la difference des largeurs, & non des longueurs, que l'on juge de la difference des chemins, chacun desquels doit avoir autant d'espace, que l'usage & la commodité, à quoy il est destiné, le réquiert. *Via*, est de huit pieds de largeur pour y récevoir deux chariots venans l'un contre l'autre : *Actus* de quatre, comme largeur suffisante pour un simple chariot. *Iter*, de deux, pour le passage d'un homme à pied ou à cheval. *Semita*, d'un pied, estant dite de *Semi-iter* : c'est ce que nous appellons un sentier à pied. *Qua ibant*, dit Varro, *ab itu, iter appellarunt : qua angustè, Semita, ut Semi-iter, dictum :* à quoy se rapporte Isidore. *Semita itineris dimidium est à Semitu dicta.* Et semble que *Callis* n'ait encore en largeur que la moitié de *Semita*, puis que *Callis* est une sente pour les bestes, & *Semita*, un sentier à pied pour les hommes. *Semita autem hominum est*, dit le mesme Auteur, *Callis ferarum & pecudum. Callis enim est iter pecudum inter montes, angustum & tritum, à callo pecudum vocatum, sive callo pecudum perduratum.* Ainsi voyons-nous, que ces largeurs differentes constituent les differences des chemins, & se vont multipliant par proportion Géometrique, l'un ayant tousjours le double de l'autre.

Lib. 4. *de ling. lat.*

Lib. 15. *cap. ult.*

7. Ce n'est pas toutefois que ces mesures soient si exactement observées en toutes ces especes de chemins, que plusieurs ne se trouvent, qui ayent plus ou moins de largeur. Celle mesme que l'on appelle *Viam*, se peut bien donner plus large ou plus étroite que de huit pieds, quoy que ce soit sa legitime estenduë. Il faut neantmoins qu'elle soit de telle largueur, qu'un chariot, ou charette y puisse passer, autrement ce ne seroit pas *Via*, mais *Iter*, ou *Actus*.

L. Via constitui. ff. de servit. rust. præd.

§. 195.
§. 227.

8. Dans les Costumes de Valois & de Clermont en Beauvoisis, chemin appellé *Carriere*, a huit pied de largeur, où on peut mener charrettes l'une après l'autre, & bestial à la cordelle, non autrement. Par là se voit, que la Carriere des François se rapporte à l'*Actus* des Latins, quant à la nature de la chose & droit d'usage : mais non quant à la mesure qu'elle a commune avec le Latin *Via*. Es mesmes Coustumes *Chemin* appellé *Voye*, contient seize pieds de largeur, & y peut-on bien mener & chasser sans arrester, bestial de Ville en autre. Où se manifeste que cette espece de chemin est commune, tant au nom qu'en la nature de la chose avec le *Via* des Latins, mais est du tout differente quant à la mesure, l'une estant double à l'autre. Chopin parle d'un au-

Valois §. 196.
Clermont §. 228.

tre chemin nommé *Carriere*, qui ne convient en mesure avec pas un des précedens : & le définit en cette sorte. *Carriere* est Chemin pour aller & venir à pied & à cheval, à char, & à charrettes, sans défense ny contredit : & doit avoir vingt pieds de largeur pour le moins.

DE LA DIVISION DES CHEMINS compris sous le mot Latin *Via*.

CHAPITRE LI.

1. *Chemins compris sous le mot Latin* Via, *se devisent en trois especes : publics, privez & de traverses.*
2. *Noms ou Epithetes assignez aux Chemins publics.*
3. *Definition des Chemins publics & privez.*
4. *Noms ou Epithetes assignez aux Chemins privez.*
5. *Division des Chemins privez en deux especes.*
6. *Noms assignez aux traverses ou Chemins voisinaux.*
7. *Définition des traverses, & division d'icelles en deux especes.*
8. *Difference entre les Chemins de traverses & les militaires.*
9. *Voye se divise proprement en deux especes :* in publicam & privatam.



1. IL y a trois sortes de chemins compris sous le mot Latin *Via*, sçavoir Chemins publics, privez, & de traverses, suivant la sentence d'Ulpian, qui porte ces mots : *Viarum quædam Publicæ sunt, quædam Privatæ, quædam Vicinales.* Ces trois especes neantmoins selon la droite raison, se peuvent réduire en deux : puis que par le texte du mesme Ulpian il apparoit, que les Chemins de traverses rétombent en la nature des Chemins publics ou privez : ainsi que nous verrons sur la fin de ce chapitre. *L. 2. §. viarum ff. ne quid in loc. pub. vel itinere fiat.*

2. Quant aux Publics, ce sont ceux que les Grecs appellent τὰς ὁδοὺς βασιλικὰς, c'est-à-dire Chemins Royaux : & les Romains qui n'avoient point de Rois, *Prætorias & Consulares*, du nom de leurs principaux Magistrats. *Publicas Vias dicimus*, ainsi que parle ledit Ulpian, *quas Græci τὰς ὁδοὺς βασιλικὰς, nostri Pretorias, alii Consulares Vias vocant.* Dans l'Histoire Romaine ces Chemins sont fort diversement appellez : *Julianus Taboëtius* en a récueilly vingt noms ou Epithetes. *Via Publica*, dit-il, *vicenis modis enunciatur : Regia, Militaris, Pretoria, Consularis, Ordinaria, Communis, Basilica, Vulgaris, Privi-* *Ibidem.* *Jul. Taboëtius in Ephemerid. hist.*

legiata, *Equestris*, *Aperta*, *Celebris*, *Receptitia*, *Illustris*, *Urbica*, *Frequentata*, *Inoffensa*, *Pulverulenta*, *Nitens*, *Eximia*.

3. Or on appelle une Voye Publique, celle de laquelle le sol est public : à la difference de la Voye Privée, par laquelle encore que nous ayons droit d'aller & charier, si est-ce que le sol n'est au public, mais est emprunté des heritages appartenans à des particuliers. *Viæ enim Privatæ solum alienum est; Jus tamen eundi & agendi nobis competit. Viæ autem Publicæ solum publicum est, relictum ad directum certis finibus latitudinis ab eo, qui jus publicandi habuit, ut ea publicè iretur, commearetur.*

L. 2. §. viam pub. ff. eod.

4. Le Chemin ou Voye Privée est énoncée dans le droit & l'histoire, par ces noms & épithetes récueillis par le mesme Taboëtius: *Agraria*, *Campestris*, *Rustica*, *Servilis*, *Transversa*, *Serviens*, *Obnoxia*, *Prædialis Semita*, *Via privati juris*, *Peculiaris*, *Domestica*. Ulpian confirme ce qui est du premier de ses épithetes, quand il dit. *Privatæ sunt, quas Agrarias quidam dicunt.*

In Ephemeridib. historicis.
§. Privata via l. & ff. eodem.

5. Ce grand Jurisconsulte fait deux especes de Chemins Privez, la premiere est de ceux que l'on voit à travers les terres labourables, ausquels a esté imposée cette servitude, que par iceluy un particulier peut aller en son champ : quoy que le sol dudit chemin ne luy appartienne point. La seconde espece est de ceux qui sortans des Chemins Publics, sont tirez & conduits à travers les terres labourables, par lesquelles il est permis à chacun d'aller & venir, tant à pied qu'à cheval, & avec voitures : & se terminent communement à quelque village ou métairie.

6. Pour ce qui est des chemins de la troisiéme sorte, qu'Ulpian appelle *Vicinales*, & quelques Coustumes de France, Chemins voisinaux, ou de traverse, le mesme Auteur leur assigne trois noms seulement: *Via Vicinalis tribus effertur vocibus*, dit il, *Vicana*, *Paganica*, *Solitaria*. Ces chemins ont eu ce nom de *Vicinales*, *à Vicis* : c'est à dire, des villages ou hameaux : d'autant que, comme parle Ulpian : *In Vicis sunt, aut in Vicos ducunt*. *Via Vicana*, ainsi dite *à Vico*, est proprement une grande ruë dans un village : comme *Urbica*, dans une ville : *Paganica*, est une Voye passant à travers certain canton ou territoire particulier d'une Province, que les Latins appellent *Pagos* : comme Cesar au 1. de ses Commentaires, *Omnis civitas Helvetia in quatuor Pagos divisa est*. C'est à dire, Tout le Païs des Suisses se divise en quatre Cantons. *Solitaria* est celle qui s'estend à travers quelque quantité de terres labourables, & y finit : ou, comme la Loy parle, y meurt sans issuë.

L. 2. §. viarum ff. eod.

7. Quant aux traverses, à parler generalement il y en a de deux sortes : car les unes tiennent de la nature des Chemins publics : & les autres des particuliers. Celles qui tiennent de la nature des Chemins publics se subdivisent encore en deux especes differentes. La premiere est

est de celles qui ont cela de commun avec les chemins publics, que d'avoir esté faites & espargnées de la terre publique, par ceux qui premierement ont fait aux hommes le département des terres labourables, prairies, bois, & marais. Ce que nous pouvons colliger de ces mots d'Ulpian. *Has quoque Vicinales Publicas esse quidam dicunt : quod ita verum est, si non ex collatione privatorum hoc iter constitutum est.* La seconde est de celles, qui de premiere institution sont faites des heritages des particuliers : mais dont la contribution est si ancienne, qu'il n'en reste plus aucune connoissance en la memoire des hommes. Le Jurisconsulte Paulus nous asseure de cecy, quand il dit : *Viæ Vicinales, quæ ex agris privatorum collatis factæ sunt, quarum memoria non extat, Publicarum Viarum numero sunt.* Quant aux traverses particulieres, ce sont celles, dont le sol est fait de la contribution des heritages des particuliers, de laquelle contribution la memoire n'est point encore perduë. Encore y a-t'il cela esdites traverses particulieres, qui approche de la nature des chemins publics, que, combien que le sol soit particulier, l'usage neantmoins en demeure au public.

L. 2. §. viam publicam ff. ne quid in loco publ. vel iti. fiat.

8. Mais on pourra demander, si les chemins de traverse appellez *Vicinales*, sont chemins publics, quelle difference y a-t'il entr'eux & les militaires? Le mesme Jurisconsulte nous dit, que les uns sont differens des autres, en ce que les militaires se vont terminans en la mer, ayant quelque port pour extremité : ou bien prennent fin en quelque cité de renom, ou à quelque fleuve navigable, ou à d'autres chemins militaires : Mais les traverses ont pour derniere fin quelque chemin militaire traversant de l'un en l'autre : ou quelque bourg & village, ou bien le milieu de quelque campagne, montagne, ou vallée, où elles se viennent perdre, & comme mourir sans issuë. *Sed inter eas*, dit-il, *& cæteras Vias Militares, hoc interest, quod Viæ Militares exitum ad Mare, aut in Urbem, aut in Flumina publica, aut ad aliam Viam Militarem habent. Harum autem Vicinalium Viarum dissimilis est conditio : nam pars earum in Militares Vias exitum habent : pars sine ullo exitu intermoriuntur.*

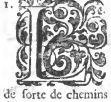
L. 3. ff. de locis & itiner. publicis.

9. Or puis que par l'explication des Voyes de traverse nous avons découvert qu'elles se réduisent en partie à la nature des chemins publics, & en partie en celle des particuliers : nous avons eu occasion de dire dés le commencement, qu'à proprement parler, il n'y avoit que deux genres de chemins, ausquels la division d'Ulpian se pouvoit réduire : sçavoir Chemin Public & Particulier.

DU NOM GREC ὁδὸς, ET DIVISION des Chemins Publics.

CHAPITRE. LII.

1. *Οδὸς, le plus commun d'entre plusieurs noms Grecs, pour signifier le nom Latin* Via.
2. *Noms propres chez les Grecs pour signifier les Chemins Publics, & division d'iceux.*
3. *Differences d'entre les deux espèces de Chemin Public.*
4. *Division des Chemins Publics dans les Coustumes de France.*
5. *Des Chemins non Royaux chez les François.*
6. *Division des Chemins Publics, Péageaux & Voisinaux.*
7. *Division desdits chemins selon Boutillier en Royaux & des traverses.*

1. ES Grecs abondans en mots sur toutes les autres Nations, ont beaucoup de noms pour signifier les Chemins entendus sous le nom Latin *Via*, tels que sont Αγισμὸς, Ατραπὸς, Νέςος, Δεσμι, Κέλευθος, Λεωβάχης, Mais entre tous, celuy de Οδὸς est le plus propre, & le plus commun pour exprimer la signification de *Via* : & comprend en soy autant de sorte de chemins en Grec, comme *Via* en Latin. C'est de là que sont tirez ces mots Οδοςρωσια, *Viarum constructio*, *& munus sternendæ Viæ :* Οδοποιήσις, *Viæ præparatio.* Οδοπλος, *Viator, qui facit Viam & munit*, & plusieurs autres de mesme déduction. Οδὸς est donc le nom general des Chemins chez les Grecs.

2. Mais le Chemin Public est proprement appellé Θ *μυρὰ ὁδὸς, ἁμαξητὸς, ἁμαξία λαοφόρος,* Οδὸς *βασιλική*. & se divise en deux especes, tant chez les Auteurs Latins, que chez les François : sçavoir en chemins Royaux, & non Royaux : militaires & non militaires. Les chemins Royaux ou militaires sont ceux, par lesquels, les Capitaines ou Empereurs Romains faisoient la conduite de leurs Armées, & du bagage qu'ils avoient à leur suite par les Provinces. Les non Royaux, ou non militaires, sont ceux qui traversent d'un militaire en un autre : ou bien qui sortans des chemins Royaux ou militaires, s'estendent à travers les champs labourables, ou autre nature de terres, aux Bourgs, Hameaux ou Villages, qui en sont détournez, & comme mis à l'escart. Leon Baptiste Albert, parlant des Chemins Publics, se conforme à cette division, quand il dit, *Viarum quidem aliæ Militares, aliæ non Militares. Sunt quidem Militares, quà in Provincia proficisci-*

mur, cum exercitu & impedimentis. Non Militares sunt, quibus à Militari egredimur, aut in villam, oppidumve, aut æquè aliam in Viam Militarem: uti sunt per agrum Actus, per urbem Diverticula. *De re ædificatoria li. 4. cap. 6.*

3. Siculus Flaccus, fait la mesme division des Chemins Publics, quoy que sous autres termes : Sçavoir, *in Vias Regias & Vicinales* : & dit, que les uns sont differens des autres, en ce que les Chemins Royaux sont façonnez & entretenus aux despens du public : sont nommez des noms de ceux qui en ont esté les auteurs, comme *Via Appia, Flaminia, &c.* se publient à la diligence des Commissaires, & s'adjugent à des entrepreneurs, qui se chargent d'en faire les ouvrages. Mais quant aux traverses, elles se détournent des chemins Royaux dans les terres, & souvent viennent à se réjoindre à d'autres chemins Royaux : se façonnent & s'entretiennent à la diligence des Magistrats des lieux, qui en qualité de Voyers contraignent les proprietaires des heritages voisins d'y travailler : ou bien de contribuer à la despense, à raison des terres que chacun a costoyant lesdites traverses, ou aboutissant sur icelles. C'est le sens du passage, que nous avons couché en ses propres mots au livre 1. Chap. 22. de cet œuvre : où les termes *ad Vias tuendas*, signifient, pour réparer & entretenir les chemins. Conformément à cela, les entretenemens & réparations des Grands Chemins, sont signifiées par le mot de *Tutela Viæ*, dans les loix Romaines : comme en la loy *Quædam. D. de legat. 2. & l. Patruus §. Codicillis. D. de Legat. 3.* *In lib. de condit. agror.*

4. Quant aux François, ils font une division de leurs chemins publics, quasi toute pareille aux Romains : Sçavoir en Royaux & non Royaux. Les Royaux par excellence, s'appellent du nom de Grands Chemins : & sont ceux qui vont de païs à autres : & de grande Ville à autre. Mais selon la diversité des lieux & Coustumes, ils reçoivent des largeurs fort differentes. En la Coustume de saint Omer, [a] de Boulogne, [b] & de Monstreuil [c] sur Mer, les Grands Chemins doivent estre de soixante pieds de largeur. En celle de Clermont [d] en Beauvoisis, de soixante quatre pieds, à onze pouces pour pied. En celle de Senlis, grand Chemin Royal allant de Ville en Ville, doit estre de quarante pieds en bois & forests : & en terres labourables, ou autre assiette, de trente pieds.

a §. 15.
b §. 157.
c §. 64.
d §. 271.

5. Les chemins non Royaux sont diversement nommez & mesurez selon la difference & diversité des lieux : En la Coustume de Boulonnois il y a chemin Viscontier ou traversant, qui doit estre de trente pieds de largeur [e] : Le chemin Chastelain [f] de vingt pieds : le Forain [g] de quinze, & le Volontaire pour issuë des Villes, de onze pieds : Tous lesquels chemins respondent en quelque sorte aux chemins nommez *Vicinales*, entant qu'ils sont chemins publics de sol & d'usage ensemble, ou d'usage tout au moins.

e §. 160.
f §. 161.
g §. 162. & 163.

6. Les Couſtumes d'Anjou, de Touraine, du Maine, & de Lodunois, diviſent leurs chemins publics en Péageaux, & Voiſinaux : Et appellent chemins Péageaux, ceux dont les réparations doivent eſtre faites par les Seigneurs Chaſtelains, ou autres plus grands, qui en ces Couſtumes ont droit de péage. Les Voiſinaux ont eu ce nom du Latin, *Vicinalis*, à la réparation deſquels doit eſtre pourveu par les Juges ordinaires de Police. Es Couſtumes d'Anjou & du Maine, Grand Chemin Péageau doit contenir quatorze pieds : & ceux qui en ont plus, ne doivent eſtre amoindris. En celle de Tours & de Lodunois, le Grand Chemin eſt de ſeize pieds, & le Voiſinal de huit pieds ſeulement.

7. Boutillier en ſa ſomme Rurale, appelle le chemin Voiſinal du nom de traverſe : & le diviſe contre le chemin Royal, en cette maniere. Traverſe (dit-il) eſt un chemin qui traverſe d'un Village en autre, & eſt commun à tous, pour gens, pour beſtes, & pour charroy. Dois ſçavoir qu'en France, au Roy appartient traverſes garder & maintenir : ſi doit contenir de large, comme les plus des Couſtumiers ſont d'accord, juſques à vingt-deux pieds. Item, le chemin Royal eſt le Grand Chemin, qui va d'un païs en autre, & d'une bonne Ville à autre : & doit contenir quarante pieds de largeur, ſur l'amande de ſoixante ſols au Roy. C'eſt ainſi que les Couſtumes de France aſſignent aux chemins publics des noms, & des meſures fort differentes les unes des autres : & qui peu conviennent avec les noms & meſures des Romains : deſquels, neantmoins ils rétiennent quelques veſtiges en aucunes choſes.



DU NOM, ET DE LA NATURE DES Chemins Royaux en general.

Chapitre LIII.



1. ENTRE les Chemins publics, les plus grands, qui servent pour aller de païs en païs, & de bonne Ville en autre, ont eu quasi en tout temps, & en tous lieux, le nom de Chemins Royaux. Dès le temps de la sortie que le Peuple d'Israël fit du Royaume d'Egypte sous la conduite de Moyse, les Grands Chemins estoient ainsi appellez. Ce Peuple demandant au Roy des Amorréens passage libre par ses terres, luy fait dire par ses Ambassadeurs, qu'il ne se détourneroit, ny par les terres labourables, ny par les vignes : mais qu'il marcheroit par la Voye Royale, tant qu'il fust passé outre les limites de son Royaume : *Non declinabimus in agros & vineas, Via Regia gradiemur, donec transeamus terminos tuos.* Num. xxi. 22.

2. Ce n'est pas toutefois que la proprieté des Grands Chemins appartienne aux Rois, & soit de leur domaine, non plus que les traverses, ou autres Chemins publics : ains ils sont au nombre des choses qui sont hors de commerce, & dont la proprieté n'appartient à aucun, quoy qu'il soit permis à chacun de s'en servir : & tout aussi-bien aux sujets, qu'au Prince souverain : car en cette qualité de public, *Proprietas potest intelligi nullius esse.* *Institut. li. 2. tit. 1. §. Litorum quoque.*

3. Ils ont esté ainsi dits, comme on dit un courage Royal, ou un banquet Royal, pour un grand courage, & pour un excellent banquet. Et de fait, plusieurs Peuples, tant Grecs qu'autres, qui n'avoient point de Rois ; & les Romains mesmes, n'ont laissé d'appeller leurs Grands Chemins, du nom de Chemins Royaux : comme qui diroit, les plus grands & les plus excellens de tous.

4. C'est aux Rois & souverains Seigneurs neantmoins, qu'appartient la garde principale, & Surintendance d'iceux : non comme estant

de leur domaine, mais eux estans les gardiens legitimes, & les conservateurs des choses publiques. Je ne veux pas icy m'estendre sur la police des Grands Chemins, ceux qui desirent s'en instruire auront récours aux livres des Seigneuries de Monsieur L'Oiseau, où il en a traité suffisamment.

5. Or ces Grands Chemins, ou chemins Royaux, ne sont autre chose, que pieces d'espargne, que l'on a fait de toute antiquité pour aller de Region en autre, sans offenser les terres, vignes, prairies, bois, forests, & autre nature de terres, qui appartiennent aux Communautez, ou aux particuliers. Ce qui semble estre *de jure Gentium*, attendu que *Apud omnes gentes peræque custoditur*, comme estant chose, que la raison naturelle a également estably par tout.



DE LA DIVISON DES CHEMINS Royaux, des noms & de la largeur des Chemins Pavez par les Provinces Romaines.

Chapitre LIV.

1. *Difference au nom & en la nature des Chemins Publics.*
2. *Que le nom de* Via Militaris, *n'appartenoit qu'aux Chemins Pavez.*
3. *Chemins Militaires diversement nommez. Noms Latins.*
4. *Noms Italiens, François & Portugais.*
5. *Chaussées & Chemins ferrez en France. Voye Argentée en Espagne.*
6. *Noms des Grands Chemins en Angleterre.*
7. *Pourquoy l'Auteur s'est servy du nom des Grands Chemins plustost que d'autres.*
8. *De la largeur commune desdits Grands Chemins de l'Empire.*

1. ENCORES que le Jurisconsulte Ulpian comprenne sous le nom general de Chemin public tous ceux que les Grecs appellent Chemins Royaux, & les Romains, Prétoriaux ou Consulaires, quand il dit, *Publicas Vias dicimus, quas Græci τὰς ὁδοὺς βασιλικὰς, nostri Prætorias, & Consulares Vias vocant :* Si est-ce qu'il y a tel chemin public, qui est fort different d'un autre, non seulement en sa nature, mais en son nom propre & specifique : car des Chemins Publics, ou Chemins Royaux, les uns sont pavez, & les autres non pavez : Ainsi que nous avons dit ailleurs : & est sans doute, que ce n'est pas de la nature précise des Chemins Publics, ou Voyes Royales, que d'estre pavées : attendu qu'il y en a peu de pavées, en comparaison de celles qui ne le sont. *l. 2. §. viarum ff. Nequid in loco publico, vel Itin. fiat.*

2. Toutefois c'estoit aux chemins pavez, qu'appartenoient proprement le nom de *Via Prætoria*, *Consularis*, *Militaris :* d'autant que c'estoit ouvrage de Préteurs & des Consuls, & que c'estoit par lesdites Voyes, que les Préteurs, Consuls, Propréteurs, & Proconsuls faisoient la conduite des Armées Romaines. Ces chemins ont esté fort diversement nommez suivant la diversité des langues de chacune Nation : specialement de l'Europe, où lesdites Voyes paroissent encore en une infinité d'endroits.

3. Nous commencerons l'énumeration de ces appellations diverses par les mots Latins, qui se trouvent tant en l'Histoire que Jurisprudence : car en l'une & l'autre on les appelle tantost *Vias Regias*, *Prætorias*, *Consulares*, *Militares*, pour les causes que nous avons déduit cy-dessus en plusieurs endroits : tantost *Tellures inaggeratas*, à cause du grand amas des terres necessaires à exhausser les levées, sur lesquelles lesdits chemins sont pavez : d'où viennent les mots de Sidonius Apollinaris.

Tallerem tereres inaggeratam.

Tantost *Aggeres Publicos*, *sive Itinerarios*, à cause qu'ils servoient publiquement à voyager. Tantost *Vias Solemnes*, à cause de l'excellence & celebrité de l'ouvrage, & frequence des passans. Tantost *Cursus Publicos*, à raison que les Postes Romaines estoient assises sur icelles : tantost *Vias Solitas*, ou *Consueta Itinera*, & d'autres noms, qui se trouvent dans Ammian Marcellin, & autres Auteurs anciens. On les nomme quelquefois purement, & simplement, *Strata Stratorum* : non pas *à Terendo*, comme Isidore a pensé : mais *à Sternendo, id est, muniendo*. Car ce verbe est indifferent à plusieurs significations : & n'y a que les noms que l'on y accouple, qui le terminent à l'une ou à l'autre, ne signifiant pas mesme action en ces façons de parler : *Sternere lectum*, *Sternere aulam*, *Sternere viam.* Or est-il, que *Sternere*, en cette derniere signification, vaut autant que *Munire* : comme en ces mots d'Appius Cæcus dans Ciceron : *Ideò Viam munivi, ut eam tu alienis viris comitata celebrares.* Et en ceux-cy de Suetone : *Viam munire Julius Cæsar destinarat à mari supero per Apennini dorsum ad Tyberim usque, paulò ante obitum.* Et partant, nous pouvons dire, que c'est *à Sternendo*, & non *à terendo*, que les Latins ont tiré leur nom de *Strata*, pour signifier les Grands Chemins pavez, soit aux champs, soit à la ville. Ainsi le prend Lucrece, quand il dit :

Oratio. pro Cælio. *In Jul.Cæs. cap. 44.*

Lib. 1.

> *Strataque jam volgi pedibus detrita Viarum*
> *Saxea conspicimus.*

4. Je croy que c'est de-là, que les Italiens ont emprunté leur mot de *la Strada*, duquel vient celuy de battre l'estrade, comme qui diroit, *Calcibus ferire Viam stratam*, d'où vient qu'un docte Auteur du dernier siécle a escrit, que *Strata olim Gallicè dicta est Via munita pavimento, absque additione nominis Viæ. Unde Strada Italicè.* Ce mot est pareillement mis en œuvre par les Portugais, qui l'ont tiré du mot *Strata*, aussi-bien que nous par un pareil échange que celuy des Italiens : en la langue desquels ce mot Latin estant passé, il a changé &

& de nombre & de genre, d'un neutre plurier, estant devenu feminin singulier: comme le docte Turnebe le rémarque en ces termes: *quam Stradam fœminino genere vocant Itali, Strata plurali dixit* Lucretius *lib. primo, qui ci nomini fœminino occasionem dedisse propè videtur.* *Lib. 19. Adversar. c. 19.*

Guichardin, en sa belle & gentille Description du Païs-bas, parlant des Grands Chemins de l'Empire, qui paroissent encore entiers avec admiration en ces quartiers: dit, que les Italiens les nomment autrement, *Vie lastricate*, & les François des Chaussées. Quant au mot Italien, il leur vient du verbe *Lastricare*, qui signifie paver en leur langue, & qui s'approprie à toutes sortes de pavemens & fortifications de chemins, voire-mesme aux pavez de Mosaïque. Sebastiano Erisso, Italien de nation, tourne ainsi le mot de Suetone, *Vias sternendas silice in urbe, & extra urbem glarea substruendas, marginandasque*, lors que parlant de la Voye Flaminienne, il dit, *Dal qual luogo di Suetonio noi vediamo, che Augusto prese sopra di se, a far lastricare la Via Flaminia da Roma insino a Rimini*; Andrea Palladio met en usage ce mot en la mesme signification, *Fecero*, dit-il, *gli Antichi queste lor Vie Militari in due modi: cioe o lastrigandole di Pietre: overo coprendole tutte di ghiara & di sabbia.* Au livre intitulé, *Discorso sopra le Medaglie degli Antichi* aux Medailles d'Auguste. *Revers* 27 & 28.

5. Quant au nom François de Chaussée, il ne vient d'ailleurs, sinon *à Calcibus*; c'est-à-dire, des plantes des pieds, desquelles ces chemins sont ordinairement battus en marchant, de mesme déduction que *Callis; à callo pecudum vocatum, sive Callo pecudum perduratum*, comme dit Isidore. C'est d'où vient que nos vieux Peres, qui écrivoient leurs titres en tel Latin qu'ils pouvoient, il y a deux cens ans, & au-dessus, appelloient ces Chaussées *Calcejas*, & *Calciatas*, ainsi que nous avons dit, lors que nous avons parlé des Chaussées de Brunehault, que les anciennes écritures nomment *Calcejas Brunechildis*. On les nomme encore en nostre Gaule Belgique, Chemins Ferrez, comme en Espagne on appelle le Grand Chemin de Salamanque, la Voye Argentée: l'un & l'autre nom, estant pris de la similitude, que les petits cailloux, dont ces chemins sont pavez, ont avec ces deux métaux contraires en couleur.

6. Quant aux Anglois, il semble qu'ils appellent les Voyes Militaires faites par les Empereurs en la grande Bretagne, du nom de *Streat, quasi à Sternendo.* Ce que l'on peut conjecturer par ces noms de *Wathlingstreat*, *Verlamstreat*, *Ikenildstreat*, *Erminstreat*; desquels nous avons donné la signification au dernier Chapitre de nostre premier livre parlant des Auteurs des Grands Chemins d'Angleterre.

7. Bref, encore que l'Histoire & le droit appelle lesdites Voyes de l'Empire, *Vias militares*, *Consulares*, *Prætorias*: Et que le nom de *Magnæ Viæ*, *vel Magna Itinera*, ne se trouve point en usage dans les Auteurs Latins: si est-ce que je ne me suis point servy de ces noms

pour un terme ordinaire, mais de celuy de Grands Chemins, que j'ay mis en œuvre par tout : voire-mesme au titre general de cet œuvre. Ce que j'ay fait, non tant pour la grandeur immense de ces chemins qui s'estendent par un si long Empire : que pour la proprieté de nostre langue Françoise, en laquelle on se sert de ce nom general de Grands Chemins, pour signifier ce que les Latins appellent *Vias Regias*. Et tel en est l'usage & la pratique dans les Ordonnances des Rois, & les Coustumes Locales de la France, où se trouvent tels ou semblables mots, Guetteurs de Grands Chemins : Vol, ou Meurtre commis sur les Grands Chemins, & autres semblables.

8. C'est tout ce que nous pouvons dire sur les noms des Chemins Militaires de l'Empire de Rome, pour les réconnoistre & distinguer des communs & vulgaires. Et ne reste plus qu'à dire un mot de la largeur d'iceux, selon les mesures que j'en ay fait sur ceux qui sont és environs de la ville de Reims. Ces mesures reçoivent diverses considerations selon la diversité des parties desdits Grands Chemins : car en aucuns endroits, ils sont comme à fleur de terre : & ne paroit rien d'iceux, sinon le pavé de la surface exterieure, qui couvre sous soy les couches interieures. La plus basse desquelles est bordée de part & d'autre de grosses pierres, disposées à ligne droite, & comme tirées au cordeau, qui servent de lisiere & de retenuë aux matieres desdits chemins. Ces lisieres sont par tout couvertes de terre : & faut foüir dans lesdits chemins à qui les veut trouver. C'est toutefois en elles que la largeur desdits chemins s'est maintenu & conservé en son entier : ayant trouvé par tout, que d'une lisiere à l'autre, il y a vingt pieds ou environ de largeur. D'où se peut tirer en consequence, que les Loix qui n'attribuent aux Chemins Publics que huit pieds de largeur, entendent cela des chemins publics non militaires, & non pavez. Mais quant à nos chemins pavez, il en va bien autrement : car és endroits où ils sont rélevez sur terrasses, ils paroissent beaucoup plus larges : d'autant que les deux pentes des terrasses ont quasi par tout autant de largeur, que le pavé mesme qui est posé dessus. De sorte qu'en tels endroits, je les ay trouvé de soixante pieds de largeur, divisée en trois parties : Sçavoir, vingt pieds pour le pavé, & autant pour chacune desdites pentes. Et par ainsi nous pouvons dire que la mesure commune des Grands Chemins de l'Empire, où ils sont élevez sur terrasses, est de soixante pieds ou environ.

FIN DU TROISIE'ME LIVRE.

